WANDSWORTH
LS 823

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

CINQUIÈME SÉRIE

SIXIÈME VOLUME

1881

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie,

Grande-Rue, 87.

—

1882

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

P. 823.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

CINQUIÈME SÉRIE

SIXIÈME VOLUME

1881

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie,

Grande-Rue, 87.

1882

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1881

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 8 janvier 1881.

PRÉSIDENCE DE MM. PAILLOT ET PAUL LAURENS.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, président sortant; Paul *Laurens*, président élu pour 1881; *Girardot* (Albert), deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Coindre*, *Demongeot*, *Ducat*, *Jégo*, *Lesbros*, *Renaud* (François), *Ripps*.

Les procès-verbaux des séances du 15 et du 16 décembre 1880 ayant été lus et adoptés, M. Paillot, président sortant, remercie encore une fois la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le plaçant à sa tête durant l'année qui vient de s'écouler, et se déclare heureux de la voir, à la fin comme au début de sa présidence, engagée dans la voie du progrès et résolue à s'y maintenir.

M. Paul Laurens, président élu pour 1881, prend alors place au bureau, et, dans un discours fort applaudi, exprime

la ferme confiance où il est qu'en gardant les traditions d'union, de bonne confraternité et de travail qui ont toujours fait sa force, la Société ne déclinera pas à l'avenir et connaîtra encore bien des jours prospères.

A l'occasion de cette allocution et sur la proposition d'un membre, des félicitations sont votées à M. Laurens lui-même, ainsi qu'à MM. Ducat et Demongeot, au sujet des distinctions aussi flatteuses que méritées accordées à ces honorables membres lors des fêtes qui ont eu lieu dernièrement à Besançon en l'honneur de Victor Hugo.

Le secrétaire communique ensuite à la Société deux demandes d'échange de publications émanées, la première de l'administration du musée Guimet, de Lyon; la seconde de la direction du *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie du diocèse de Valence*. Sur l'avis conforme de M. Castan, ces deux demandes sont favorablement accueillies, et le secrétaire est chargé de notifier cette décision aux intéressés.

L'ordre du jour appelant la nomination des commissaires chargés de vérifier les comptes du trésorier, M. François Renaud, qui depuis longtemps remplit cette charge, déclare ne pouvoir la garder plus longtemps, et persiste dans cette résolution malgré les instances de ses collègues. En conséquence M. Demongeot est nommé membre de la commission avec MM. Grand et Alexandre, qui continuent à en faire partie.

M. Castan, secrétaire honoraire, donne lecture d'une notice conçue en ces termes :

« Dans une visite que je fis au Musée de Naples, en octobre 1880, mon attention fut appelée par un portrait de jeune homme à la figure essentiellement française : front largement modelé, yeux droitement ouverts, carnation blanche, cheveux de la nuance blonde dorée et relevés en toupet sur le haut de la tête. Les proportions du portrait sont celles de la demi-nature. Le vêtement est celui de la période des derniers

Valois : surcot rouge à manches pendantes sur le dos; bras couverts par les manches d'un pourpoint jaune à couture d'or; colerette et manchettes en mousseline à gros plis; main gauche sur la hanche, et la droite tenant des gants. Ce portrait est peint sur bois : le dessin en est précis et la coloration chaude; il tient le milieu entre les Jannet et les Rubens. Le catalogue napolitain l'attribue à Christophe Amberger, l'un des meilleurs élèves du vieil Holbein.

» Mais quant au personnage représenté, le catalogue (5e salle, n° 42) ne donne que ces simples mots : *Portrait d'un jeune homme.*

» Cependant des indications caractéristiques se trouvent sur le fond du tableau. Elles consistent en une couronne fleurdelisée de prince français, qui surmonte un monogramme au-dessous duquel est écrite en français la devise VNISSONS NOVS AINSI.

» Ces indices témoignaient déjà que le portrait représente un jeune prince français de la famille royale des derniers Valois, et que ce portrait avait été peint pour aider à la conclusion d'un mariage.

» A première vue, je donnais l'âge de quatorze ans au personnage représenté. Son nom ne pouvait être déduit que de l'interprétation du monogramme, et ce monogramme symbolisant une future alliance devait se composer de deux groupes de lettres. En l'analysant, j'y trouvai les éléments de ces deux noms : François, dauphin de France; Marie, reine d'Ecosse (1).

» Le portrait, je le rappelle, m'avait paru représenter un jeune prince âgé de quatorze ans. Or, le dauphin François, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, avait quatorze ans, trois mois et quatre jours, le 24 avril 1558, lorsqu'il épousa Marie Stuart, reine d'Ecosse, qui était d'un an plus âgée que lui. Il avait donc bien l'âge qu'indique le portrait

---

(1) Ce monogramme a été reproduit en gravure, avec mon texte, dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, n° du 3 décembre 1881.

conservé à Naples quand son mariage se concluait avec la nièce des Guise. Et comme les deux fiancés étaient élevés ensemble dans la *petite cour* de Saint-Germain-en-Laye, le portrait doit être considéré comme ayant été peint en France.

» Christophe Amberger, son auteur présumé, mourut en 1563. Sa notoriété comme portraitiste l'avait fait mander à Augsbourg, en 1550, pour peindre l'empereur Charles-Quint. Le portrait du musée de Naples indiquerait un séjour du même artiste à la cour de France, à l'époque où Charles-Quint, retiré au monastère de Yuste, ne pouvait plus être pour lui un protecteur. »

La Société applaudit à cette intéressante lecture et décide son insertion au procès-verbal.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Par MM. Castan et Ducat, M. Camille *Laurens*, ingénieur civil;

Par MM. Castan et Paul Laurens, M. Alfred *Rambaud*, chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

Par MM. Paul Laurens et Edouard Besson, M. Léon *Bruand*, inspecteur des forêts à l'administration centrale.

Après un vote d'admission en sa faveur, M. le président proclame

Membre correspondant,

M. Muselier, notaire honoraire à Ornans.

Le Président, Paul Laurens. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 12 février 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens*, président; *Castan*, secrétaire

honoraire ; *Besson,* secrétaire ; *Klein,* trésorier honoraire ; *Durupt*, trésorier ; *Vaissier,* archiviste.

Membres résidants : MM. *Ducat*, *Grand*, *Grosjean*, *Jégo*, *Pingaud*, *Ripps,* comte *de Soultrait*, *Tridon.*

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 1881 ayant été lu et adopté, le secrétaire donne connaissance d'une circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts où se trouve notifié le prochain congrès de la Sorbonne qui, pour cette section spéciale, aura lieu les 20, 21 et 22 avril prochains. Les mémoires à communiquer et la liste des délégués devront être parvenus au ministère avant le 15 mars. M. Castan déclare qu'il donnera lecture à cette section du congrès, au nom de la Société, d'un travail relatif au tableau du Bronzino qui forme le morceau capital du musée de Besançon. La Société prend acte de cette promesse, dont elle remercie M. Castan.

M. de Wyss, président de la Société d'histoire suisse, en nous adressant un groupe de volumes des publications de cette Société, sollicite de notre part un envoi semblable. Il est décidé qu'on répondra à cette libéralité par l'envoi de la quatrième série de nos volumes et de ceux qui ont déjà paru dans la cinquième.

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences qui doit tenir une session à Alger, du 14 au 21 avril prochain, et qui invite notre Compagnie à se faire représenter par un délégué à cette solennité scientifique. Cette gracieuse invitation ne rencontre pas d'adhérents par suite de la longueur du voyage qu'il faudrait faire pour y répondre.

M. Grand, rapporteur de la commission chargée de vérifier les comptes du trésorier, prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

» La commission de comptabilité que vous avez désignée à votre précédente réunion s'est réunie le 24 janvier. Elle a pris

connaissance des comptes de votre trésorier, ainsi que des pièces à l'appui de ces comptes, et elle vient vous apporter le résultat de son examen.

» Pour assurer les services de l'année 1880, vous aviez, dans la séance du 8 novembre 1879, fixé votre budget de la manière suivante :

RECETTES PRÉVUES.

Encaisse prévu au 31 décembre 1879.....	400 f.
Subventions de l'Etat, du département, de la ville.	1.500
Cotisations des membres résidants et correspondants.....	2.900
Droits de diplômes et recettes accidentelles.....	50
Intérêts du capital en caisse et des rentes.....	425
Ensemble.....	5.275 f.

DÉPENSES PRÉVUES.

Impressions.....	3.500 f.
Reliures.....	100
Frais de bureau.....	100
Frais divers et de séance publique	800
Traitement et indemnité de l'agent.....	260
Crédit pour recherches scientifiques.....	500
Compte de réserve.....	15
Total.....	5.275 f.

» Les opérations effectuées dans l'année 1880 se résument dans les chiffres suivants :

RECETTES EFFECTIVES.

En caisse au 1er janvier 1880 :		
En dépôt à la banque Bretillot.....	703 10	743 f. 95
En espèces.....	40 85	
A reporter.....		743 f. 95

Report.....		743 f. 95
Subventions de l'Etat, du département et de la ville.....		1.600 »
Cotisations des membres résidants.....	2.570	3 596 «
— — correspondants.	1.026	
Droits de diplômes et recettes accidentelles.....		60 »
Arrérages des rentes et intérêts.....		387 50
Cotisation rachetée par un membre correspondant.....		60 »
Ensemble.....		6.447 f. 45

DÉPENSES EFFECTIVES.

Impressions, volume annuel (à-compte).....	2.500 »	2.639 f. 95
Diplômes.....	139 95	
Reliures.....		16 60
Frais de bureau.....		64 »
Frais divers et de deux séances publiques.....		605 95
Traitement et indemnité de l'agent		260 »
Dépense accidentelle		15 »
Recherches scientifiques.....		71 40
Total.. ..		3.672 f. 90

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à.....	6.447 f. 45
Les dépenses à.....	3.672 90
L'encaisse au 31 décembre 1880 est de.....	2.774 f. 55

» Cet encaisse se compose : 1° de 71 fr. 45 restés entre les mains de votre trésorier, 2° d'un solde de 3 fr. 10 à la banque Bretillot, 3° enfin d'une somme de 2.700 francs déposée à la Caisse d'épargne. Remarquons toutefois que ce reliquat est destiné à acquitter jusqu'à concurrence de 1.700 fr. environ des dépenses afférant à l'exercice 1880, et qui n'ont pu être

réglées avant le 31 décembre, notamment le solde des frais d'impression de notre volume livré seulement dans le courant de décembre. En sorte que les ressources que nous lègue le précédent exercice sont effectivement de 1.075 fr. environ.

» Si l'on compare les prévisions budgétaires avec les opérations effectives de 1880, on voit que le chapitre des recettes

que vous aviez évalué à.....	5.275 f. »
s'est élevé réellement à.....	6.447 45
d'où il résulte une bonification de.....	1.172 f. 45

» Cet accroissement notable dans nos revenus est dû en majeure partie, nous nous empressons de le constater, à l'activité et à la bonne gestion de notre trésorier, qui a su faire rentrer un nombre considérable de cotisations arriérées que l'on pouvait regarder comme des non-valeurs. Ainsi la recette des cotisations avait été prévue au budget pour une

somme de.....	2.900 f.
et il a été encaissé de ce chef.....	3.596
soit en plus.....	696 f.

» D'un autre côté, la subvention qui nous est accordée par l'Etat a été portée de 400 à 500 fr. Enfin les recettes comprennent une cotisation rachetée par un membre correspondant.

» Quant aux dépenses effectuées et à effectuer, elles ont été maintenues dans le cadre et les limites du budget. Notre bureau a même trouvé, dans le crédit qui lui était ouvert sur chapitre spécial, les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses d'une séance publique extraordinaire qui a eu lieu au mois de juillet à l'occasion du concours régional, sans pour cela porter atteinte à la splendeur de notre fête annuelle du mois de décembre.

» Un seul crédit est resté presqu'intact; c'est celui qui a trait aux recherches scientifiques. Il comprenait une somme de 500 fr., sur laquelle on n'a dépensé que 71 fr. 60.

» Vous le voyez, Messieurs, vos finances sont dans la situa-

tion la plus prospère. Nous avons au 31 décembre un actif bien net de 1.075 fr. D'un autre côté, le capital inaliénable des cotisations rachetées montant aujourd'hui à 5.385 fr. est largement garanti par une rente sur l'Etat de 450 fr., qui, au taux actuel de la Bourse, représente un capital de 11.800 fr.

» Nous vous avons fait connaître le résultat des efforts de notre trésorier pour opérer le recouvrement des cotisations arriérées. Lorsque notre dévoué collègue, qui sait allier aux devoirs de sa charge la discrétion et le tact les plus parfaits, aura épuisé ses moyens d'action, il conviendra (c'est du moins l'avis de votre commission) de réviser la liste des membres de la Société, et de n'y maintenir que les noms de ceux de ses membres résidants ou correspondants qui auraient manifesté l'intention de continuer à être des nôtres.

» En vous priant, Messieurs, d'approuver les comptes de M. Durupt pour l'année 1880, et de lui voter des remerciements en retour de l'exactitude et du zèle avec lesquels il s'acquitte de ses fonctions, la commission ne fait que remplir un devoir de justice. Elle doit aussi vous proposer d'associer à l'expression de votre gratitude M. Vaissier, notre bibliothécaire, qui apporte toujours le même empressement et la même activité dans l'accomplissement de l'important et minutieux service dont il veut bien se charger. »

La Société s'empresse de faire droit à ces conclusions et de voter des remerciements à MM. Vaissier et Durupt.

M. Paul Laurens, président annuel, expose qu'à l'heure actuelle notre édilité a conçu le projet de réviser, dans la mesure du juste et du possible, le vocable des rues de la ville. Parmi ces rues, il en est une dont le nom constitue un véritable contre-sens. C'est la *Rue Neuve*, passablement vieille en réalité, puisqu'elle date de 1739. Pourquoi, dit M. Paul Laurens, ne l'appellerait-on pas *Rue Charles Nodier?* M. Castan, dans son excellent ouvrage consacré à Besançon, nous éclaire sur la valeur de ce *desideratum*. On y lit, en effet : « Rue

Neuve, n° 11 : Maison du maître-maçon Joseph Nodier, aïeul du littérateur de ce nom. Charles Nodier a passé sa jeunesse dans cette maison et y a composé ses premiers ouvrages. »

La proposition en a d'ailleurs déjà été faite plusieurs fois ; mais elle gagnerait, d'après l'honorable président, à être renouvelée par notre Compagnie, dont l'institution a pour but principal de conserver et de mettre en relief nos richesses et nos célébrités intellectuelles.

La Société, adoptant les vues qui viennent d'être exposées par M. Paul Laurens, charge son secrétaire de transmettre au conseil municipal les vœux qu'elle forme pour que le nom de Charles Nodier soit donné à la rue Neuve.

M. Castan donne lecture du travail sur le Bronzino du musée de Besançon qu'il destine au prochain congrès de la Sorbonne. Ce morceau, vivement applaudi, est en outre retenu pour nos *Mémoires*.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame

Membres correspondants,

MM. Camille Laurens, ingénieur civil ;
Alfred Rambaud, chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique ;
Léon Bruand, inspecteur des forêts à l'administration centrale.

Le Président,
Paul Laurens.

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance du 12 mars 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens*, président ; *Castan*, secrétaire honoraire ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Carry*, *Carrau*, *Ducat*, *Durupt*, *Jégo*, *Martin*, *Métin*, *Monnot*, *Perruche de Velna*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Sire*, *Tridon*, *Vuillermoz*.

Le procès-verbal de la séance du 12 février ayant été lu et adopté, le secrétaire donne lecture d'une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique notifie le congrès qui aura lieu à la Sorbonne les 20, 21 et 22 avril prochains, et indique à la fin les conditions dans lesquelles doivent être produits les travaux destinés à une lecture publique, et les facilités faites pour le voyage de Paris aux délégués des sociétés savantes. Le secrétaire annonce en outre que la Société d'Emulation sera représentée à cette solennité scientifique par MM. Castan, Sire, de Fromentel, Carrau, Faucompré, Vaissier et Edouard Besson MM. Sire et Castan feront, dans l'ordre scientifique et historique, plusieurs communications. M. Castan, notamment, lira l'intéressante étude sur l'église de Saint-Claude des Bourguignons à Rome dont nous avons eu déjà communication à notre séance publique de décembre dernier. La Société prend acte de cette déclaration et remercie les deux honorables membres.

Le secrétaire lit en outre une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'il vient d'être institué une *Revue* destinée à contenir la bibliographie et l'analyse de toutes les publications scientifiques faites en France, tant en province qu'à Paris. Cette *Revue*, qui doit être d'une utilité

si grande aux sociétés savantes dont elle analysera les travaux, leur sera mensuellement adressée, à charge par elles d'envoyer au Ministère cinq exemplaires de leurs publications, au lieu de deux qu'il recevait auparavant. Cette proposition est immédiatement agréée; le secrétaire est chargé d'y répondre affirmativement et de veiller en outre à l'envoi des volumes supplémentaires demandés par M. le Ministre.

Est également voté l'échange de nos publications avec le recueil intitulé *le Génie civil*, qui a pour directeur et inspirateur des plus autorisés M. Camille Laurens, un de nos membres correspondants.

M. Castan expose que lors de la fête qui a eu lieu dernièrement à Besançon en l'honneur de Victor Hugo, notre sympathique compatriote M. Charles Grandmougin a écrit une pièce de vers à la louange du grand poète, et propose d'imprimer ce morceau dans nos *Mémoires*, afin d'y conserver le souvenir de cette belle fête locale. Cette proposition est immédiatement acceptée.

M. Georges Métin, membre résidant, donne lecture d'un intéressant rapport sur les résultats donnés par les fouilles du cimetière gallo-romain de Thoraise. Ce rapport, avec les planches qui l'accompagnent et qui reproduisent les principaux objets découverts, prendra rang dans nos *Mémoires*.

A l'occasion de ces objets, MM. Ducat et Vaissier, conservateurs du musée d'antiquités de Besançon, font observer qu'un vote du conseil général en a attribué la propriété à cet établissement; qu'eux-mêmes ont cru devoir y disposer un emplacement pour les recevoir, mais que, depuis le temps déjà assez considérable auquel remonte la découverte, rien encore de ce chef n'a été déposé.

La Société décide que l'attention de M. le Préfet doit être appelée sur cette situation irrégulière, et le secrétaire est chargé de ce soin.

Sont présentés pour entrer dans la Société, comme membres résidants,

Par MM. Castan et Edouard Besson, M. Henri *Bergier*, avocat à la Cour d'appel ;

Par MM. François Renaud et Edouard Besson, M. Joseph *Prétet*, administrateur du journal la *Démocratie franc-comtoise*.

Le Président, Paul LAURENS. — *Le Secrétaire*, E. BESSON.

Séance du 9 avril 1881.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL LAURENS.

Sont présents :

BUREAU : MM. Paul *Laurens*, président ; *Paillot*, premier vice-président ; *Girardot* (Albert), deuxième vice-président ; *Castan*, secrétaire honoraire ; *Besson*, secrétaire ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Klein*, trésorier honoraire ; *Durupt*, trésorier ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Boudot*, *Carry*, *Dunod de Charnage*, *Debauchey*, *Ducat*, *Foin*, *Klein*, *Jégo*, *Grand*, *Martin*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Sire*, *Tivier*, *Vuillermoz*.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars ayant été lu et adopté, le secrétaire expose que, suivant le vote émis par la Compagnie lors de sa dernière réunion au sujet des objets découverts à Thoraise, il a écrit à M. le Préfet du Doubs pour prier ce magistrat de vouloir bien faire remettre ces objets au musée archéologique, mais que cette lettre est jusqu'à présent demeurée sans réponse. La Société décide qu'une démarche personnelle sera faite à cette occasion par son secrétaire, M. Besson, et par M. Ducat, conservateur du musée.

M. Sire annonce qu'il communiquera à la Sorbonne, au nom de la Société, deux appareils dont il a déjà, dans une

précédente réunion, fait connaître le premier destiné à démontrer expérimentalement le principe de Foucault. Il qualifie le second de *station météorologique portative*. C'est le groupement d'un thermomètre, d'un baromètre, d'un hygromètre et d'une boussole. La réunion de ces divers appareils forme un tout d'un volume restreint, résistant et léger, d'une installation instantanée et d'une lecture des plus promptes. Cette *station météorologique* s'adresse particulièrement aux alpinistes, en leur fournissant le moyen de faire désormais sans difficultés des observations scientifiques aux altitudes les plus élevées. M. le président, se faisant l'interprète des sentiments de la réunion, remercie M. Sire de ses communications intéressantes et prend acte de sa promesse de les renouveler en notre nom au congrès de la Sorbonne.

M. Besson, à l'occasion de la requête qu'il a été précédemment chargé par la Compagnie de transmettre au conseil municipal pour faire donner à la rue Neuve le nom de Charles Nodier, raconte la vie et analyse le rôle littéraire de ce célèbre écrivain. Ce rôle a été considérable et des plus divers, car le talent de Nodier s'est exercé dans presque toutes les branches des connaissances humaines. On peut même dire qu'il s'est quelque peu dispersé et qu'il aurait gagné à se resserrer davantage et à se concentrer sur un ordre d'idées plus restreint. Quoi qu'il en soit, notre compatriote restera toujours un *styliste* inimitable, un conteur charmant, dont les récits sont et demeureront populaires, principalement dans sa province natale à laquelle il a toujours conservé une filiale affection. C'est donc à elle qu'il appartient de conserver son souvenir par un éclatant hommage qui s'est peut-être déjà trop fait attendre.

La Société remercie M. Besson de sa conférence et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame

Membres résidants,

MM. Henri Bergier, avocat à la Cour d'appel ;
Joseph Prétet, administrateur du journal *la Démocratie franc-comtoise.*

Le Président, Paul Laurens. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 14 mai 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens*, président ; *Paillot,* premier vice-président ; *Girardot* (Albert), deuxième vice-président ; *Castan,* secrétaire honoraire ; *Besson,* secrétaire ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Durupt,* trésorier ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Carry*, *Debauchey*, *Ducat*, *Girod, Hild*, *Martin* (Léonce), *Monnot, Perruche de Velna*, *Piguet, Renaud* (François), *Ripps.*

Le procès-verbal de la séance du 9 avril ayant été lu et adopté, le secrétaire annonce que les démarches dont il avait été chargé auprès de la préfecture, en compagnie de M. Ducat, relativement aux objets archéologiques découverts à Thoraise, ont été couronnées de succès et que ces objets ont actuellement pris place au musée de la ville.

M. Besson rend compte du dernier congrès de la Sorbonne, où il a représenté la Compagnie avec un certain nombre de ses collègues, et où MM. Castan et Sire ont produit sous nos auspices les travaux qu'ils avaient annoncés. Ces travaux ont été dans la presse l'objet des commentaires les plus élogieux, dont M. Besson donne lecture à la réunion. Cette lecture est sympathiquement accueillie, et la Société remercie les deux membres qui l'ont si brillamment représentée.

M. Albert Girardot, vice-président, qui a été notre délégué à la dernière séance générale tenue par la Société d'Emulation de Montbéliard, résume les divers travaux dont il a entendu la lecture à cette réunion. Il parle aussi de l'accueil sympathique qu'il a reçu de nos voisins et amis, ainsi que notre collègue M. Victor Girod qui l'accompagnait dans son voyage. La Société remercie M. Girardot de son rapport et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. Besson prend alors la parole pour rendre compte des thèses de doctorat récemment soutenues à la Sorbonne par notre savant collègue M. Hild. Ces thèses sont au nombre de deux. L'une, consacrée à l'examen des accusations d'impiété qui ont été adressées au poète Aristophane, est purement technique et s'adresse aux hommes spéciaux. L'autre présente un intérêt beaucoup plus général, car elle a pour objet l'étude approfondie et complète des phases successives par lesquelles passa la notion des démons dans la religion des Grecs. Cette question vaste et compliquée embrasse évidemment celle des transformations nombreuses subies par le dogme religieux lui-même depuis ses origines jusqu'à son remplacement par la religion catholique qui, parmi les nombreux emprunts qu'elle lui fit, s'appropria l'idée des démons telle que l'avait conçue l'école néo-platonicienne d'Alexandrie. M. Hild a parfaitement suivi le cours parfois si embrouillé de ces transformations, et a fait preuve, au cours de sa thèse, d'un grand talent d'écrivain, d'une sagacité remarquable, d'une érudition vaste et toujours sûre. M. Besson, tout en rendant hommage à ces qualités, reproche à l'auteur de n'avoir pas vu que les conclusions de son livre, hostiles au dogme catholique, étaient en même temps la négation de l'esprit spiritualiste qui l'anime tout entier.

La conférence de M. Besson est sympathiquement accueillie, et on décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. Castan donne lecture d'une notice sur trois épitaphes

gallo-romaines récemment découvertes à Besançon. Cet intéressant morceau est retenu pour nos *Mémoires*.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant, par MM. Durupt et Besson, M. Edouard *Robinet*, juge au tribunal de commerce.

Le Président, Paul Laurens. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 11 juin 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens*, président; *Girardot* (Albert), vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Bergier*, *Carry*, *Debauchey*, *Foin*, *Guillin*, *Monnot*, *Piguet*, *Pingaud*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Sire*.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai ayant été lu et adopté, le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le président de la Société de tir de Besançon notifie le prochain concours international qui aura lieu sous le patronage de cette Société et invite les membres de notre Compagnie à prendre part à cette fête. Les membres présents témoignent leur gratitude au sujet de cette aimable invitation envers une société amie et qui rend de si grands services au pays.

M. le président Paul Laurens informe la Société que son *Dictionnaire des communes du département du Doubs* est actuellement en cours avancé d'exécution et lit, comme spécimen de ce travail, l'introduction qui le précède ainsi que quelques-uns des articles. Ces divers morceaux, qui dénotent chez leur auteur un remarquable talent d'écrivain mis au service d'une érudition vaste et toujours sûre, intéressent vivement

l'auditoire. En conséquence, la Société vote l'impression du travail complet dans ses *Mémoires*, la question demeurant réservée de savoir si cette impression aura lieu en bloc pour le travail entier ou si ce travail sera réparti entre plusieurs de nos volumes. La Société remercie en outre M. Paul Laurens de son intéressante communication ; elle le félicite d'avoir mené à bien une œuvre si utile aux intérêts du pays et dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir.

M. Castan donne lecture d'un travail dont il a rapporté les éléments de son dernier voyage en Italie. Ce travail a pour objet le *Missel du cardinal de Tournai* actuellement conservé à la bibliothèque de Sienne. La Société en vote l'impression dans ses *Mémoires*.

M. Castan expose en outre qu'il a acquis, pour la bibliothèque de la ville, une planche gravée sur cuivre représentant le président Philippe, personnage qui joua un rôle important en Franche-Comté vers l'époque de la réunion de cette province à la France : l'honorable membre propose de faire reproduire cette gravure dans nos *Mémoires*, en l'accompagnant d'une biographie du président. Cette proposition est acceptée, et M. Besson est chargé d'écrire la biographie demandée, en s'aidant des nombreux documents que renferme à cet égard la bibliothèque de Besançon.

Sont présentés pour entrer dans la Société comme membres correspondants,

Par MM. Vézian et Girardot, M. Paul *Petitclerc*, géologue à Vesoul ;

Par MM. Chapoy et Girardot, M. Wilfried *Kilian*, à Paris.

Après un vote d'admission en sa faveur, M. le président proclame membre résidant M. Edouard Robinet, juge au tribunal de commerce, présenté à la dernière séance.

Le Président, Paul Laurens.

Le Secrétaire, E. Besson.

Séance du 9 juillet 1881.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, premier vice-président, faisant fonctions de président ; *Girardot* (Albert), deuxième vice-président ; *Castan*, secrétaire honoraire ; *Besson*, secrétaire ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre*, *Bergier*, *Dunod de Charnage*, *Debauchey*, *Ducat*, *Marion*, *Monnot*, *Piguet*, *Sire*.

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Gutzwiller*.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin ayant été lu et adopté, le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le président Paul Laurens s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion comme étant retenu au conseil municipal.

M. Castan lit ensuite une notice nécrologique relative aux pertes récentes qu'a subies la Franche-Comté dans l'ordre scientifique et littéraire. Il parle en termes émus de la mort de M. Dietrich, le sympathique Alsacien qui présidait avec tant de compétence la nouvelle et déjà si méritante Société Belfortaine d'Emulation ; de celle de M. Henri Sainte-Claire-Deville, l'illustre chimiste que l'Europe enviait à la France, et qui avait bien voulu compter parmi nos membres honoraires ; il célèbre la mémoire de M. le professeur Perraud, cet écrivain si modeste et si consciencieux qui avait éclairci bien des points de notre histoire locale restés obscurs, et dont le rare mérite n'était inconnu que de lui seul.

Cette communication intéresse vivement la Société qui en vote l'insertion dans ses *Mémoires*. Sur la proposition d'un membre, il est en outre décidé que la notice de M. Castan, qui a un caractère essentiellement local et de nature à inté-

resser les Franc-Comtois, sera imprimée dans les journaux de Besançon.

M. Besson prend alors la parole pour rendre compte de découvertes archéologiques qui viennent d'être faites à Pontarlier au champ de tir de l'artillerie. Ces découvertes consistent en deux squelettes remontant à l'époque celtique et portant encore des ornements caractéristiques de cette époque. Ces ornements, que M. Besson dépose sur le bureau, sont destinés au musée archéologique de la ville et y figureront à un titre d'autant meilleur que ce sont les premiers objets de ce caractère découverts dans la région pontissalienne.

M. Castan lit une note sur la découverte qui vient d'être faite à Besançon, lors des récents travaux exécutés dans la promenade Granvelle, d'un fût de colonne gallo-romaine. Cette note prendra rang dans nos *Mémoires*.

M. Vaissier expose qu'il a visité les deux grottes que renferment les rochers de la citadelle de Besançon, du côté qui est bordé par le faubourg Tarragnoz, et que ces grottes lui paraissent présenter tous les caractères de celles qui ont été d'anciens refuges. Si cette hypothèse est exacte, il doit s'y rencontrer des vestiges remontant aux âges préhistoriques. M. Vaissier demande en conséquence qu'un crédit soit ouvert sur les fonds de la Société pour lui permettre d'entreprendre et de mener à bien une fouille dans ces grottes.

Cette proposition est immédiatement acceptée, et l'on vote à l'unanimité le crédit demandé.

M. Castan entretient ensuite la réunion de l'association récemment fondée à Paris par les Franc-Comtois qui y résident, et dont le but est de venir en aide à ceux de nos compatriotes qui vont se fixer dans la capitale et s'y trouvent trop souvent privés d'un appui moral nécessaire, surtout dans les grandes villes. M. Castan lit à ce propos une lettre de notre sympathique confrère M. le sculpteur Petit, qui donne d'excellents

renseignements sur l'association et invite notre Compagnie à se mettre en rapport avec elle pour lui recommander à l'occasion ceux qui auraient besoin de son appui et que leur conduite en rendrait dignes.

La Société remercie M. Petit et se déclare heureuse de pouvoir à l'occasion mettre à profit l'avance qui lui est faite d'une façon si gracieuse.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membre résidant,

Par MM. Vézian et Castan, M. *Cavaroz* (Narcisse), médecin-major de 1re classe en retraite, à Besançon ;

Comme membres correspondants,

Par MM. Castan et Paul Laurens, M. *Travelet* (Albert), ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon ;

Par MM. Edouard Besson et Ledoux, M. le docteur *Guerrin,* maire de Rougemont ;

Par MM. Edouard Besson et Paul Laurens, M. le docteur *Blanchot,* membre du conseil général de la Haute-Saône, à Granvelle.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, sont proclamés

Membres correspondants,

MM. Paul Petitclerc, géologue à Vesoul ;
Wilfried Kilian, à Paris.

Le Vice-Président, Paillot.

Le Secrétaire, E. Besson.

Séance du 13 août 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens,* président ; *Paillot,* premier

vice-président; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Bergier*, *Cavaroz*, *Carry*, *Demongeot*, *Ducat*, *Dietrich*, *Foin*, *Grand*, *Jégo*, *Marion* (Charles), *Pétey*, *Piguet*, *Renaud* (François), *Renaud* (Alphonse), *Ripps*, *Sire*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet ayant été lu et adopté, M. le président Paul Laurens fait remarquer l'absence à la réunion de notre secrétaire honoraire, M. Castan. Cette absence étant motivée par une circonstance douloureuse pour notre confrère, M. le président propose que l'expression sympathique des regrets de la Société lui soit immédiatement transmise. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. L'honorable président ajoute qu'en parlant de M. Castan, il ne peut omettre d'entretenir la Compagnie du témoignage flatteur que l'éminent bibliothécaire vient de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet des beaux travaux qu'il a rapportés de son récent voyage en Italie (1). Sur la

---

(1) Voici le texte de la dépêche ministérielle reçue par M. Castan :

« Paris, le 19 juillet 1881.

» *A Monsieur* Castan, *correspondant de l'Institut de France à Besançon.*

» Monsieur,

» J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, deux exemplaires du travail que vous avez rédigé à l'issue de votre mission dans les villes du midi de la France et dans les musées de l'Italie.

» Cette étude remarquable répond entièrement à la confiance que mon département vous a témoignée, et je l'ai lue avec le plus vif intérêt.

» Votre ouvrage sera présenté à la commission des voyages et missions dès le jour de sa première séance, et je ne doute pas qu'elle ne s'associe aux éloges que je suis heureux de vous adresser personnellement.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Président du Conseil,*
» *Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*
» (Signé) Jules FERRY. »

proposition de M. Paul Laurens, des félicitations sont votées à M. Castan par acclamation.

Le secrétaire donne ensuite communication de deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique. La première, datée du 11 juillet, est une demande de renseignements sur notre Société, sur le nombre de ses membres, ses statuts, la nature de ses publications, l'époque de sa fondation et son histoire générale. Il y a déjà été répondu par l'envoi au ministère d'un exemplaire révisé de l'excellente notice qui sert d'introduction à la table générale de nos *Mémoires*, ainsi que d'un exemplaire de nos statuts. La seconde, du 18 juillet, a pour objet de notifier un programme de questions qui doivent être discutées au congrès de la Sorbonne de 1882, sans toutefois que ce programme exclue les communications relatives à des travaux personnels. Le tableau des questions proposées par le ministère restera déposé dans les archives de la Société pour être consulté par qui de droit.

M. Vaissier, archiviste, donne lecture d'une notice par laquelle M. Castan annonce à la Société la mort du docteur Ferdinand Keller, fondateur et président honoraire de la Société des antiquaires de Zurich. Cette notice est ainsi conçue :

« La Société des antiquaires de Zurich, dont j'ai l'honneur d'être correspondant, m'a chargé de faire part à la Société d'Emulation du Doubs de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne du docteur Ferdinand Keller, son fondateur, décédé le 21 juillet dernier, à l'âge de 81 ans.

» Le docteur Keller avait, le premier, compris l'importance des découvertes d'antiquités lacustres et fourni les bases d'une doctrine sur ces vestiges préhistoriques du séjour de l'homme dans nos contrées. Le coup d'œil avait été sûr, et l'idée primitive eut de féconds développements. Aussi le docteur Keller doit-il compter parmi les observateurs sagaces qui ont contribué de nos jours à projeter quelques lueurs scientifiques sur les origines de la civilisation humaine. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

Il est ensuite donné lecture d'une notice de M. l'ingénieur Travelet sur la grotte de Quincey, dite *Trou de la Chèvre*. Ce travail, qui intéresse vivement l'auditoire, est retenu pour nos *Mémoires*.

M. Paul Laurens lit une intéressante notice sur l'horlogerie à Besançon, qui est retenue pour nos *Mémoires* et dont on vote en outre l'insertion dans les journaux de la localité.

M. le docteur Cavaroz prend alors la parole pour lire un mémoire sur la station préhistorique de Grandchamp près de Cernans (Jura). A l'occasion de ce sujet particulier, l'honorable membre entre dans une série de considérations générales relatives à l'état actuel de nos connaissances sur les âges préhistoriques. Cet exposé, rapide et pourtant complet, intéresse vivement l'auditoire. M. le président en remercie l'auteur et on décide que mention en sera faite au procès-verbal.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant,

Par MM. Durupt et Vaissier, M. Henri *Febvrel*, ingénieur civil à Besançon.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame

Membre résidant,

M. le docteur Cavaroz (Narcisse), médecin-major de première classe en retraite à Besançon.

Membres correspondants,

MM. Blanchot (Hippolyte), docteur en médecine, membre du conseil général de la Haute-Saône, à Granvelle par Fretigney (Haute-Saône);

Guerrin, docteur en médecine, maire de Rougemont (Doubs);

M. Travelet (Albert), ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon.

Le Président, Paul Laurens. *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 12 novembre 1881.

Présidence de M. Paillot.

Sont présents :

Bureau : MM. *Paillot*, premier vice-président; *Girardot*, deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Barbier*, *Bergier*, *Belot*, *Cavaroz*, *Ducat*, *Debauchey*, *Demongeot*, *Grand*, *Haldy* père, *Haldy* fils, *Marion* (Charles), *Monnot*, *Ripps*, *Piguet*, *De Sainte-Agathe*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 13 août ayant été lu et adopté, M. Castan, secrétaire honoraire, notifie en ces termes à la Compagnie la mort d'un de ses membres honoraires, Mgr Paulinier, archevêque de Besançon.

« La Société d'Emulation du Doubs apprendra certainement avec un vif regret la mort de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, décédé ce matin à Pézénas, sa ville natale.

» Durant six années d'archiépiscopat, Mgr Paulinier ne cessa de faire preuve d'une intelligence élevée, d'un cœur généreux, d'un esprit largement ouvert et sincèrement conciliant.

» Auditeur fidèle et toujours indulgent de nos séances publiques, il voulut bien en 1876 s'asseoir à notre banquet annuel et y prononcer une aimable harangue qui pourrait servir à caractériser le beau talent littéraire dont il était doué. Sa sympathie demeurait acquise à nos travaux, et elle était de

celles dont une association comme la nôtre a le droit d'être fière et le devoir de se montrer reconnaissante. »

La Société, adoptant les termes qui précèdent comme expression fidèle de ses sentiments, en décide la reproduction au procès-verbal.

Le même membre lit encore une notice nécrologique sur un autre de nos membres honoraires, le géologue Henri Coquand. Cette notice prendra rang dans nos *Mémoires*.

Le secrétaire communique le projet de budget pour 1882, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration.

Ce projet n'ayant soulevé aucune objection, M. le président le proclame adopté de la manière suivante :

RECETTES.

1° Encaisse prévu au 31 décembre 1881.....	150 f.
2° Subvention du département du Doubs.....	500
3° — de la ville de Besançon.....	600
4° Cotisations des membres résidants.....	2.300
5° — des membres correspondants.....	800
6° Droits de diplôme; recettes accidentelles.....	50
7° Intérêts du capital en caisse et des rentes.....	550
Total.....	4.950 f.

DÉPENSES.

1° Impressions.....	3.200 f.
2° Reliures.....	50
3° Frais de bureau, chauffage et éclairage.....	150
4° Frais divers et séance publique.....	700
5° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société.....	270
6° Crédit pour recherches scientifiques.....	500
7° Comptes de réserve.....	80
Total.....	4.950 f.

On arrête ensuite le programme de la séance publique qui aura lieu, ainsi que le banquet qui en est la suite, le mardi 13 décembre.

M. Castan, secrétaire honoraire, donne lecture d'une notice relative aux découvertes archéologiques faites récemment à Mandeure et dont les principaux produits ont été acquis par le musée de Besançon. Cette notice prendra rang dans nos *Mémoires*.

Est pareillement retenue pour notre recueil une note de M. le docteur Albert Girardot sur les bracelets en bois d'if remontant à l'époque celtique et dont le musée de la ville possède de nombreux échantillons.

M. Castan donne lecture de plusieurs articles du dictionnaire des locutions populaires dû à la plume d'un de nos compatriotes, M. Charles Toubin. Ces articles, indiquant chez leur auteur une sagacité remarquable mise au service de la plus riche érudition, intéressent vivement l'auditoire, qui décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. Castan présente en outre à la Société une gravure représentant le tableau du Bronzino que possède le musée de Besançon. On arrête que cette gravure accompagnera dans nos *Mémoires* l'histoire de ce tableau écrite par le même membre.

M. Girardot fait un compte-rendu oral des fouilles récentes qui ont été faites dans les grottes de la citadelle de Besançon. Ces grottes ont dû servir de demeure à l'homme préhistorique. Les quelques débris qu'on y a trouvé suffisent à l'établir. Mais il serait difficile de poursuivre utilement les recherches commencées, par suite des éboulements que le temps a produits.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Vézian et Castan, M. Félix *Prieur*, bibliothécaire des Facultés;

Par MM. Girardot et Paillot, M. *Mercier*, docteur en médecine, aux Chaprais;

Par MM. Grand et Vaissier, M. Achille *Pescheloche*, bijoutier-horloger à Besançon.

Comme membres correspondants,

Par MM. Léon Barbier et Castan, M. Victor *Almand*, élève de l'Ecole polytechnique;

Par MM. Castan, Besson et de Prinsac, M. Thomas *Bravo*, littérateur à Cierp (Haute-Garonne).

Après un vote d'admission, M. le président proclame

Membre résidant,

M. Henri Febvrel, ingénieur civil à Besançon.

Le Vice-Président, Paillot. — *Le Secrétaire*, E. Besson.

Séance du 12 décembre 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens*, président; Albert *Girardot*, deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Bergier*, *Canel*, *Carry*, *Chapoy*, *Debauchey*, *Ducat*, *Girod* (Victor), *Grand*, *Grosjean*, *Haldy* père, *Haldy* fils, *Jégo*, *Ledoux*, *Louvot* (l'abbé), *Nargaud*, *Piguet*, *Renaud* (François), *Rétif*, *Ripps*, *Saillard*, *Sire*.

Membres correspondants : MM. *Bailly*, *Gascon*, *Jurgensen*.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre ayant été lu et adopté, le secrétaire communique à la réunion une lettre de MM. les Vicaires capitulaires qui remercient la Société

d'Emulation des témoignages de sympathie et de regret qu'ils en ont reçus au sujet de la mort récente de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon.

M. Paul Laurens, président, prend ensuite la parole pour notifier aux membres présents la mort de M. Léon Bretillot, ancien président de la Compagnie : il fait l'éloge du défunt, si honorable par la distinction d'esprit et la droiture de caractère qu'il mit, pendant de si longues années, au service des intérêts publics.

La Société applaudit à l'expression de sentiments qu'elle partage et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

Le secrétaire communique les réponses faites en retour des invitations adressées pour la séance publique et le banquet, soit aux membres honoraires de la Compagnie, soit aux sociétés savantes de la région. Les membres honoraires ont tous donné une réponse favorable, au moins pour la séance publique ; quant aux sociétés savantes, elles seront représentées par MM. Jules Jurgensen, de la Société d'histoire de Neuchâtel ; Bessire, de la Société d'Emulation de Porrentruy ; Bailly, vice-président de la Société d'encouragement pour l'agriculture dans la Haute-Saône ; Henri l'Epée et Trouillet, de la Société d'Emulation de Montbéliard ; Longin et Chavanne, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul.

M. Castan expose que M. le général Wolff ayant bien voulu apporter son concours à notre séance publique, il y aurait lieu de lui donner un témoignage de gratitude pour cette marque nouvelle de sympathie qu'il accorde à la Société d'Emulation du Doubs. Plusieurs places de membres honoraires se trouvant aujourd'hui vacantes, ce serait le cas d'en attribuer une à l'éminent Général, dont les capacités militaires s'allient si heureusement au culte de l'érudition et des lettres. Cette proposition est adoptée par acclamation.

Le secrétaire fait connaître que deux sociétés demandent à

entrer avec la nôtre en échange de publications. C'est d'abord la Société philomathique de Paris, dont les avances sont immédiatement acceptées. C'est ensuite une société récemment fondée à Vesoul sous le nom de Société d'Encouragement à l'agriculture de la Haute-Saône. M. Bailly, président du conseil général de ce département, expose que la nouvelle association compte déjà plus de cinq cents membres et qu'elle paraît appelée à recevoir, dans un avenir prochain, de très grands développements : elle publie d'ailleurs un bulletin mensuel que notre Compagnie recevra régulièrement. Ces explications sont sympathiquement accueillies, et l'on vote l'échange proposé.

Le secrétaire a reçu de M. Sentupéry, membre correspondant, une *Notice historique sur Arc-lez-Gray*, que son auteur désirerait voir insérer dans notre recueil.

Cette question est renvoyée à une commission composée de MM. Castan, Paul Laurens et Besson.

M. Castan donne lecture d'extraits d'un travail de M. Kohler, membre correspondant, intitulé : *Les Echos de la Ligue dans l'ancien évêché de Bâle*. Ce travail sera inséré en entier dans nos *Mémoires*.

M. Vaissier prend alors la parole et annonce qu'il prépare une publication relative aux marques des poteries gallo-romaines, d'après les échantillons qui se trouvent au musée de la ville. Ce travail est retenu pour notre recueil.

M. Castan donne lecture de l'extrait relatif à la Franche-Comté du récit des voyages de Thomas Platter, de Bâle, étudiant nomade de la fin du XVI^e^ siècle. Ce document, emprunté à un manuscrit de la bibliothèque de Bâle, paraîtra, avec un commentaire de M. Castan, dans le prochain volume de nos *Mémoires*.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Bertin et Saillard, M. Philippe *Pouret*, membre du conseil municipal de Besançon ;

Par MM. Vaissier et Debauchey, M. *Clère*, manufacturier, à Besançon ;

Par MM. Ducat et Castan, M. *Rémond*, notaire à Besançon ;

Par MM. Haldy, Durupt et Besson, M. Théophile *Lerch*, avocat à la Cour d'appel ;

Par MM. Pingaud et Paul Laurens, M. Henri *Mairot*, président du tribunal de commerce ;

Par MM. Besson et Castan, M. Gustave *Mairot*, banquier à Besançon ;

Par MM. Besson et Guillemin, M. Abel *Martin*, lieutenant au 60e d'infanterie.

Comme membre correspondant,

Par MM. Pingaud et Castan, M. Albert *de Montet*, à Vevey (Suisse).

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame

Membres résidants,

MM. Félix Prieur, bibliothécaire des Facultés ;
Mercier, docteur en médecine, aux Chaprais ;
Achille Pescheloche, négociant en bijouterie et horlogerie ;

Membres correspondants,

MM. Victor Almand, élève de l'Ecole polytechnique ;
Thomas Bravo, littérateur, à Cierp (Haute-Garonne).

Vers la fin de la séance, un scrutin avait été ouvert pour le renouvellement annuel du conseil d'administration. Le dépouillement de ce scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 29.

Pour le président : M. Albert *Girardot*, 29 voix ;

Pour le premier vice-président : M. Paul *Laurens*, 29 voix;
Pour le deuxième vice-président : M. *Pingaud*, 29 voix;
Pour le trésorier : M. *Durupt*, 29 voix;
Pour le vice-secrétaire : M. *Faivre*, 19 voix,
M. Léonce *Martin*, 10 voix;
Pour l'archiviste, M. *Vaissier*, 29 voix.

En conséquence, le bureau de la Société se trouve ainsi constitué pour l'année 1882 :

Président	M. Albert Girardot;
Premier vice-président	M. Paul Laurens;
Deuxième vice-président	M. Léonce Pingaud;
Secrétaires honoraires	MM. Vital Bavoux et Auguste Castan;
Secrétaire décennal	M Edouard Besson;
Vice-secrétaire et contrôleur des dépenses	M. Adolphe Faivre;
Trésorier honoraire	M. Auguste Klein;
Trésorier	M. Alfred Durupt;
Archiviste	M. Alfred Vaissier.

Le Président,
Paul Laurens

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance publique du 13 décembre 1881.

Présidence de M. Paul Laurens.

La séance s'ouvre extraordinairement à deux heures un quart, dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Besançon.

Sont présents :

Bureau : MM. Paul *Laurens*, président annuel; Albert *Girardot*, deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire hono-

raire ; *Besson,* secrétaire décennal ; *Durupt,* trésorier ; *Vaissier,* archiviste.

Membres honoraires : MM. le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée ; Périvier, premier président ; Galtier, préfet du Doubs ; Delavelle, maire de Besançon ; Benoist, inspecteur d'Académie.

Délégués des sociétés voisines : MM. Jurgensen, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel ; Bessire, de la Société d'Emulation de Porrentruy ; Bailly, de la Société d'encouragement à l'agriculture de la Haute-Saône ; Emile Longin et Chavanne, de la Société d'agriculture, sciences et arts du même département ; Henri l'Epée et le capitaine Trouillet, de la Société d'Emulation de Montbéliard.

Membres résidants : MM. *Arnal* (Amédée), l'abbé *Bailly*, *Barbier* (Léon), *Bergier*, *Chipon*, *Demongeot*, *Dubost*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Faucompré*, *de Gassowski*, *Grand*, *Haldy* père, *Haldy* fils, *Maire*, *Mairot* (Félix), *Pingaud*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Rétif*, *Saillard*, *Sire*, comte *de Soultrait*, *Tridon*.

Membres correspondants : MM. *Gascon,* le docteur *Gauthier* (de Luxeuil), *Grandmougin*, le marquis *de Moustier*, *Tourgnol*, *Thuriet*.

M. Paul Laurens, président annuel, dans un exposé éloquent et lucide, fait le tableau des travaux accomplis par la Société durant l'année qui touche à son terme.

M. le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée, membre honoraire de la Compagnie, lit un travail ethnographique du plus haut intérêt sur les races qui forment le fond de la population du nord de l'Afrique ; ce morceau est intitulé : *Les Imochar en Afrique et en Europe.*

Après lui, M. Tridon, membre résidant, relate, en excellents termes, les diverses phases de la rivalité du cardinal Granvelle et de l'ambassadeur Simon Renard.

M. le docteur Albert Girardot, vice-président, examine, dans un savant mémoire, la question de savoir s'il existe en

Franche-Comté des monuments mégalithiques et expose les solutions diverses que cette question a reçues.

M. Edouard Besson, secrétaire décennal, raconte ensuite la vie du président Philippe, de Besançon, et les négociations auxquelles ce magistrat prit part durant les deux conquêtes de la Franche-Comté.

Enfin M. Charles Grandmougin, membre correspondant, dit avec son talent habituel deux pièces de vers intitulées : *Dans la lande* et *Dîner de banlieue*, qui sont accueillies par les plus vifs applaudissements.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
Paul Laurens.	E. Besson.

BANQUET DE 1881.

Comme de coutume, le dîner qui suit la séance publique eut lieu dans le grand salon du Palais Granvelle, décoré avec élégance et distinction. En dehors de plusieurs bustes, qui rappelaient les illustrations de la Franche-Comté (1), et des écussons des villes dont les représentants participaient à la fête, on remarquait une panoplie très expressive d'objets symbolisant les diverses branches des sciences et des arts. M. Ducat, l'inspirateur de cette décoration, avait été intelligemment secondé par MM. Boutterin, Ripps et Vaissier. Chacun des motifs distribués dans le salon avait un encadrement de draperies et de plantes rares, fournies et installées avec goût par MM. Demangelle et Calame. Sur la table et sur les cheminées, M. Dubois-Chevaidel avait prodigué les bronzes d'art et les opulentes poteries de la fabrique dijonnaise dont il est le représentant. Le menu, très réussi, était l'œuvre de la maison Colomat.

M. le président Paul Laurens avait à sa droite M. le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée, et à sa gauche M. le premier président Périvier. En face, M. Albert Girardot, président élu pour 1882, était assis entre M. Galtier, préfet du Doubs, et M. le procureur général Mazeaud. Venaient ensuite : M. Delavelle, maire de Besançon ; M. Jules Jurgensen, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel ; M. Bessire, délégué de la Société d'Emulation de Porrentruy ; M. Bailly, président du Conseil général de la Haute-Saône, délégué de la Société d'encouragement à

(1) Les historiens Chiflet et Dunod, l'architecte Nicole, le naturaliste Cuvier, les littérateurs Suard et Joseph Droz, le diplomate marquis de Moustier.

l'agriculture de ce département; MM. Henri L'Epée et le capitaine du génie Trouillet, délégués de la Société d'Emulation de Montbéliard; MM. Emile Longin et Chavanne, délégués de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; M. Charles Grandmougin; MM. Victor Girod, Sire, Ducat, Saillard et Paillot, anciens présidents de la Compagnie; M. Félix Mairot, président de la Chambre de commerce; M. le comte de Soultrait, trésorier général; M. Henri Mairot, président du tribunal de commerce; M. le marquis de Moustier, membre du Conseil général du Doubs; M. Amédée Arnal, vice-président du Conseil de préfecture; M. le capitaine d'Aurelle de Montmorin, aide-de-camp du général Wolff; M. Rétif, directeur des domaines; M. Léon Barbier, ancien sous-préfet; MM. Edouard Besson et Alfred Maire, substituts du procureur général; MM. Dunod de Charnage et Chipon, avocats; M. Henri d'Arneville, chimiste; M. Philippe Faucompré, professeur d'agriculture; M. Demongeot, inspecteur des écoles communales; M. Henry, docteur ès sciences; M. Robinet, juge au tribunal de commerce; M. Tourgnol, principal du collège de Baume-les-Dames, membre du Conseil académique; M. Alexis Arnal, économe honoraire du Lycée; M. l'ingénieur Lebreton; M. Durupt, trésorier de la Société; M. de Gassowski, artiste peintre; M. Vaissier, conservateur adjoint du musée archéologique, etc., etc.

De nombreux toasts ont animé la période du dessert. En réponse aux remercîments chaleureux que lui adressait l'honorable M. Paul Laurens, interprète de tous les convives, le général Wolff voulut bien rendre grâce des lettres de naturalisation qui lui avaient été décernées par la Compagnie, félicitant celle-ci d'avoir pour président annuel un homme également distingué par l'élévation de son caractère, la distinction de son esprit et la courtoisie de ses procédés. A son tour, M. le préfet Galtier fit un délicat éloge du beau et intelligent département dont l'administration lui est confiée. Sur un élo-

quent appel du secrétaire décennal, M. Edouard Besson, les délégués présents burent aux relations cordiales des associations voisines et amies avec la Société d'Emulation du Doubs : ces répliques eurent pour auteurs MM. Jules Jugensen, de la Société d'histoire de Neuchâtel ; Bessire, de la Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy ; Henri l'Epée, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard ; Longin, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. Puis M. Charles Grandmougin porta, dans son beau langage de poète, la santé de nos voisins de la Suisse, dont il avait été l'hôte. M. Castan fit des vœux pour la prospérité d'une association d'appui moral que les Franc-Comtois habitant Paris ont récemment organisée. Enfin M. Albert Girardot, président élu pour 1882, remercia gracieusement la Compagnie de la marque de confiance qu'elle venait de lui accorder.

Nous publions ci-après la plupart de ces discours, avec la confiance que cette nouvelle page d'annales accroîtra le patrimoine d'honneur de la vaillante Société d'Emulation du Doubs.

Toast de M. Paul Laurens, *président annuel.*

Messieurs,

Je dois à la bienveillance extrême de vos suffrages l'honneur insigne de présider cette fête annuelle.

Je ne saurais assez vous dire combien je suis touché des témoignages que vous n'avez cessé de me prodiguer pendant la campagne qui va se clore.

Parvenu au déclin de l'âge, arrivé à la dernière limite de mon obscure carrière, je trouve dans l'expression si complète et si sincère de vos sympathies la meilleure récompense des faibles efforts et des minces travaux qu'il m'est permis d'invoquer.

Il y a longtemps, Messieurs, que Montesquieu a dit : « Qu'on » se défasse de ce préjugé que la province n'est point en état

» de perfectionner la science et que ce n'est que dans la capi-
» tale que les académies peuvent fleurir. »

La Société d'Emulation du Doubs, par l'activité de ses recherches dans le domaine des choses de l'esprit, par la fécondité de ses œuvres vives, n'est-elle pas la justification de ce jugement du grand moraliste?

Persévérez donc, Messieurs, dans la tâche que vous avez si dignement entreprise; gardez-vous à jamais de toute défaillance, de toute hésitation.

Ah! la persévérance! mais c'est entre les mains de l'homme le levier le plus puissant; c'est la caution du présent, la sauvegarde de l'avenir et, par dessus tout, le gage assuré du succès.

Avec la persévérance les horizons s'étendent, les perspectives deviennent infinies, et, comme l'exprimait naguère un géologue célèbre, « nous savons comment se sont élargis suc-
» cessivement le monde grec, le monde romain, le monde
» moderne; le monde futur embrassera le monde entier. »

Eh! que dis-je, Messieurs, que vous n'ayez admirablement compris? Ce gage de persévérance, nous le rencontrons dans le résultat du scrutin d'hier au soir, dans le choix que vous avez fait du docteur Girardot, de ce jeune savant, pour guider votre action et vous conduire à de nouvelles victoires.

Et puis, Messieurs, les encouragements les plus flatteurs vous ont été réitérés; les représentants les plus élevés des pouvoirs publics se sont toujours fait un devoir de répondre à votre appel avec un généreux empressement.

Quelle prérogative, quel stimulant, et combien devons-nous être pénétrés de reconnaissance! Aussi ne serai-je que votre modeste interprète en vous proposant de résumer vos sentiments envers les protecteurs de notre Société dans un toast énergique à M. le général Wolff, qui allie si heureusement la gloire des armes au culte des lettres!

Toast de M. Galtier, *préfet du Doubs.*

Messieurs,

C'est une véritable bonne fortune pour tous ceux qui arrivent dans votre beau pays de Franche-Comté de recevoir toujours et partout l'accueil le plus cordial et le plus sympathique.

Que l'on traverse vos grandes villes, vos principaux villages, que l'on parcoure vos belles montagnes, au milieu desquelles la nature s'est plu à répandre ses trésors les plus précieux, on éprouve une très vive satisfaction, on ressent au fond de l'âme les impressions les plus douces, en constatant avec quel empressement, avec quelle affabilité les populations de cette contrée pratiquent les lois de l'hospitalité.

Quel est l'étranger qui, amené dans ce pays par ses fonctions ou par toute autre cause, n'a été, pour ainsi dire, traité comme un ami?

C'est dans votre Société surtout, Messieurs, que l'on trouve cet accueil charmant et particulièrement agréable des hommes adonnés à la culture des lettres, des sciences et des arts.

Vous nous invitez à venir à vous, et vous conviez tous ceux qui veulent bien répondre à votre appel à unir leurs efforts aux vôtres pour développer le goût des hautes études et vous aider dans la recherche de la vérité.

Vous pratiquez les devoirs de l'hospitalité d'une façon si large, si complète, qu'il y a peu de temps encore vous placiez à la tête de votre Société un fonctionnaire venu de loin, un de mes compatriotes.

Et nous tous, qui sommes ici vos invités, ne sommes-nous pas la preuve éclatante de votre généreuse courtoisie?

Cette hospitalité si grande, Messieurs, qu'on ne trouve que rarement, croyez-le bien, n'est-elle pas la conséquence des sentiments patriotiques des populations de ce pays? Elles voient dans celui qui arrive un membre de cette grande

famille française à laquelle elles sont fières d'appartenir, un enfant de cette mère-patrie qu'elles sont toujours prêtes à défendre, en lui consacrant toutes leurs forces et tout leur dévouement. L'amour de la patrie rend les hommes bons et hospitaliers.

Je bois à l'hospitalité franc-comtoise !

Je bois au patriotisme des populations de la Franche-Comté !

Toast à la Suisse, par M. Charles Grandmougin.

Par delà nos sapins et nos plaines gelées,
Nos fleuves clairs, nos rocs et nos larges vallées,
Je bois, comme Français et comme troubadour,
A la Suisse voisine, amie, hospitalière,
Dont les pics solennels sont baignés de lumière,
Dont les lacs transparents et bleus parlent d'amour !

A la Suisse où j'ai dit mes œuvres, où mes rimes
Ont chanté nos forêts, nos fleuves et nos cimes,
Où j'ai trouvé des cœurs qui répondent au mien,
A la Suisse qui vit loin des combats et vibre
Pour ce qui peut charmer tout homme vraiment libre,
Et reste unie à nous par plus d'un fort lien !

Avec ce vin français, maintenant, chère Suisse,
Terre d'indépendance et terre de justice,
Je bois allègrement à la Franche-Comté ;
Et boire à mon pays, Suisses, c'est boire au vôtre,
Car ils restent toujours soucieux, l'un et l'autre,
Et de leur République et de leur Liberté !

Toast de M. Besson, *secrétaire décennal.*

Messieurs les délégués des Sociétés savantes,

Un des principaux avantages des fêtes comme celle d'aujourd'hui est de permettre aux représentants des Sociétés savantes de notre région de se réunir, de se grouper au moins momentanément, de se rappeler ainsi qu'ils sont et qu'ils doivent rester les membres d'une même famille.

Le mot de famille n'est pas pour vous surprendre, vous,

Messieurs, qui nous venez de ces cités franc-comtoises unies à leur antique métropole par tant de traditions et de souvenirs, et qui aujourd'hui surtout vivent avec elle en pleine et entière communauté de sentiments et d'aspirations. Voilà pourquoi nous sommes toujours heureux de vous voir autour de cette table le plus nombreux possible ; voilà pourquoi, tout en regrettant de constater dans vos rangs des absences inaccoutumées, nous applaudissons de grand cœur à la formation des Sociétés nouvelles qui se sont récemment fondées dans notre province, et dont nous pouvons en ce moment saluer les représentants au milieu de nous.

Ce même mot de famille ne doit pas non plus vous étonner, vous qui nous avez été délégués par les Sociétés savantes de l'autre côté du mont Jura. Je vous rappelais aujourd'hui, à notre séance publique, que plusieurs fois, dans le passé, la Franche-Comté avait failli devenir un canton suisse. Et de fait, il existait entre les deux régions des affinités, des sympathies ne se traduisant pas seulement par la similitude des aspects physiques, mais ayant aussi leur expression dans le caractère, les sentiments, le langage des habitants. Ces traits d'union n'ont échappé à aucun des historiens de la Franche-Comté et de la Suisse. Si l'événement s'était réalisé, si nous n'étions pas devenus ce que nous sommes fiers d'être, et ce que nous comptons bien rester toujours, je veux dire Français, sans doute nos destinées eussent été modifiées profondément. Mais il est un sentiment que nous nourririons aujourd'hui aussi profond, aussi vivace qu'il peut l'être dans nos cœurs avec la situation que devaient nous donner les lois fatales de l'histoire, et ce sentiment, c'est l'amour de la France. La Suisse, en effet, nous a montré qu'elle aimait notre pays, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Elle nous en a donné des preuves récentes dont il m'est agréable de rappeler le souvenir ; et c'est au nom de ce sentiment commun qui anime les deux pays, au nom de l'amour de la France, au nom du patriotisme dont M. le Préfet du Doubs

nous parlait tout à l'heure en si excellents termes, et que des fêtes comme celle-ci sont encore de nature à développer en resserrant d'une manière plus étroite les liens de fraternité et de solidarité qui nous unissent tous les uns aux autres; c'est au nom de ce sentiment, qui a toujours été l'apanage et l'honneur des régions de l'Est, que je vous propose de boire aux Sociétés savantes de la Franche-Comté et de la Suisse!

Toast de M. J. Jurgensen, *délégué de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Neuchâtel.*

Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous apporter le salut amical et dévoué de vos confrères d'outre-Jura.

La *Société neuchâteloise d'Histoire et d'Archéologie* est à la fois une compagnie savante et une institution populaire.

Le nombre de ses adeptes va sans cesse en augmentant, le public applaudit de mieux en mieux à ses travaux et à ses succès, — enfin, sa grande réunion annuelle a pris rang, peu à peu, parmi les événements dont le retour est fêté avec plaisir dans le pays.

Ces traits d'analogie entre l'Association qui m'accueille ici depuis tantôt dix ans avec une bienveillance inépuisable et celle qui me confère le mandat de venir à Besançon resserrer les liens qui nous unissent — ne sont-ils pas propres, Messieurs, à susciter d'utiles réflexions?

Pourquoi le public, élément trop subjectif, ne serait-il pas *ingénument* associé aux études des savants, aux recherches des érudits? — Pourquoi ceux-ci ne s'appuieraient-ils pas sur de sympathiques auxiliaires?

La gloire des privilégiés ne rejaillit-elle pas sur leur entourage, et un état-major nombreux n'ajoute-t-il rien à l'auréole des chefs suprêmes?

Plus concluante encore serait l'expérience, dans le cas particulier du moins, si vous répondiez avec assiduité à notre appel.

Vous trouveriez chez nous quelques confrères dignes de l'appellation de maîtres, et un grand nombre d'amis tout disposé à s'incliner devant votre savoir étendu et votre incontestable autorité.

L'une des joies de ma vie (c'est votre confrère et ancien ami qui parle en cet instant) aura été de m'être toujours incliné avec bonheur, avec respect, avec amour devant une supériorité plus générale et plus haute, devant cette supériorité du génie français, devant cette France que le malheur ennoblit, que la prospérité rend indulgente et féconde, que la calomnie des uns et l'envie mal déguisée des autres rehausse dans la pensée des hommes attentifs.

« Depuis la guerre de 1689 jusqu'à la fin de 1769 où nous » écrivons, on a fait presque sans discontinuation tout ce » qu'on pouvait pour ruiner la France sans ressource, et on » n'a jamais pu en venir à bout. C'est un bon corps qui a eu » la fièvre pendant quatre-vingts ans avec des redoublements » et qui a été entre les mains des charlatans, mais qui » vivra. »

C'est donc en 1769 que Voltaire écrivait cette phrase assez caractéristique. Le Roi (pourrions-nous en être fort étonnés ?) fit prier, à deux reprises, ce chicaneur sublime d'aller de près tarabuster les Genevois.

Mais laissez-moi vous rapporter une autre parole qui, pour être contemporaine, n'en est pas moins typique.

Elle fut prononcée peu après les malheurs de la dernière invasion, alors que les ennemis croyaient la France irrémédiablement mutilée et pour jamais vaincue :

« Le plus cruel déboire que ses voisins pussent avoir à su- » bir serait que la France s'isolât d'eux et qu'elle bâtît un mur » à sa frontière. »

Parole de grand sens, de sens profond ! Son auteur n'est plus de ce monde ; — mais je l'ai pieusement recueillie de sa bouche vénérée, et comme il m'avait enseigné l'amour de la France, — je l'enseigne à mon tour.

Mais le « mur » en question ne sera jamais réel. Votre nature est trop noblement expansive !

Vous l'avouerai-je cependant? ma jalouse affection n'est pas blessée de ce qu'à votre générosité naturelle, parfois excessive, vous associez un sentiment plus calme et plus mûrement réfléchi de vos intérêts véritables.

La confiance vit d'aimables réciprocités et de gages solides mutuellement échangés.

Or, en vérité, sans bâtir de murs, ne faut-il pas protéger la frontière?

Et, en matière de commerce, quelque libre-échangiste qu'on puisse être d'ailleurs, le patriotisme n'impose-t-il pas le devoir de recourir aux droits compensateurs ?

Nous ne nous écrierons pas : « périssent les principes ! » à n'importe quel prix, — mais bien et avant tout : — Vive à jamais la noble France, symbole de progrès, instrument de liberté, gardienne des plus précieuses traditions dans le monde !

Toast de M. Bessire, *délégué de la Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy.*

Messieurs,

Profondément touché des bienveillantes paroles que vous venez d'adresser à la Société d'Emulation de Porrentruy, je viens, en son nom, vous prier d'agréer ses remerciements et l'expression de ses sentiments de confraternité et de sympathie.

Si jusqu'à présent nous n'avions pas répondu à vos nombreuses et gracieuses invitations, veuillez ne pas en chercher la cause ailleurs que dans des empêchements uniquement matériels : je veux parler de la distance qui nous sépare et des moyens de communication relativement très défectueux.

Mais consolons-nous ! les seuls obstacles qui nous ont empêchés d'aller resserrer les liens qui nous unissent depuis

vingt ans vont disparaître, et bientôt nous pourrons nous rendre en grand nombre à vos solennités. Déjà le gigantesque Gothard a ouvert ses flancs à la hardiesse du génie humain : ce qui donnera un puissant élan à la circulation sur nos chemins de fer et, partant, établira une correspondance plus directe entre nos lignes et les vôtres. Le multiple rempart de montagnes qui nous sépare de vous dans le sud de notre Jura va s'écrouler devant l'industrie de nos vaillants et intelligents montagnards, et, avec le retour des hirondelles messagères, une nouvelle voie de communication s'ouvrira entre nos vallées et votre savante métropole. Alors, nous pourrons aller plus souvent saluer cette belle terre de France, ce soleil levant de la civilisation, pour tendre une main cordiale à ses dignes enfants, nos frères de langue et de sentiment, et satisfaire ainsi le besoin que nous éprouvons tous de nous rapprocher d'eux.

Nous voulons espérer que vous nous honorerez aussi de vos aimables visites, et que déjà dans notre prochaine réunion, qui aura lieu à Porrentruy l'été prochain, nous aurons le bonheur de pouvoir réserver à vos délégués un accueil franc, cordial et sympathique.

Je bois, Messieurs, aux bonnes et fréquentes relations entre notre Société et la vôtre !

Toast de M. Emile Longin, *délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi que d'avoir à vous remercier, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, de l'accueil si bienveillant que vous faites à ses délégués. Je me félicite d'autant plus vivement d'être chargé de vous apporter l'expression de ses vœux fraternels que, depuis huit ans, j'appartiens au même titre que plusieurs de mes collègues à la Société d'Emulation du Doubs : c'est

vous dire avec quelle joie je saisis cette occasion d'affirmer toutes mes sympathies pour les œuvres auxquelles vous devez une notoriété si éclatante.

Je sais, et tous mes collègues savent comme moi, les services signalés que vous ne cessez de rendre à la cause du progrès. Soit que vous fouilliez les entrailles du globe afin d'amener au jour les vestiges des âges qui n'ont pas d'histoire, soit que vous ouvriez la porte à la poésie, ou que, dans un langage plein d'éloquence, vous fassiez revivre les traits à demi effacés des diplomates ou des guerriers qui ont illustré le comté de Bourgogne, nul ne saurait méconnaître l'importance de vos travaux. A qui douterait du rang que votre activité vous assigne parmi les sociétés savantes, il suffirait de montrer vos collections, votre bibliothèque. Aucune branche des connaissances humaines ne vous demeure étrangère, et, par la variété de leur rédaction non moins que par la solidité de leur science, vos Mémoires sont une des richesses intellectuelles de cette province dont un de ses enfants a énergiquement peint la vraie puissance de travail, lorsqu'il a dit : « Dans mon pays, on attelle six bœufs, et on laboure le gra» nit. »

Voilà, Messieurs, les titres de votre Société à la reconnaissance de tous ceux qui conservent le culte des choses de l'esprit. Aussi, après la brillante séance à laquelle nous avons eu la bonne fortune d'assister, si j'ose parler de nos modestes réunions de Vesoul, c'est uniquement pour attester que le but que vous poursuivez aux applaudissements de tous, nous nous efforçons également de l'atteindre.

Fondée au début de ce siècle par de courageux citoyens que les ruines de la révolution n'empêchaient pas de croire au relèvement de la France, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône a surtout consacré ses efforts à la vulgarisation des découvertes qui tendent à accroître la production nationale en même temps qu'à améliorer la condition des travailleurs. L'agriculture n'est pas cependant l'objet ex-

clusif de nos préoccupations, et ceux d'entre vous qui feuillettent notre Bulletin savent la part qui y est faite aux études archéologiques. C'est que nous n'ignorons pas quel puissant secours les enquêtes de l'archéologie prêtent aux investigations de l'histoire. Ils sont déjà loin de nous, les temps où l'on pouvait dénoncer cette dernière science comme une vaste conspiration contre la vérité : aujourd'hui, la France n'a rien à envier aux nations voisines, et, depuis les attachants récits d'Augustin Thierry jusqu'aux consciencieuses études de M. Taine, la piété filiale de nos historiens a su reconstituer pour ainsi dire pierre à pierre les assises de la société moderne.

Quant à nous, passionnément attachés au sol qu'ont fécondé les sueurs de nos pères, nous gardons dans nos cœurs le souvenir de l'heure où il a été souillé par les pas de l'étranger, et de tous les vœux que nous formons, le plus ardent est de vivre assez pour voir tous les Français s'unir dans une commune pensée de patriotisme. Ce vœu, vos applaudissements le prouvent, est aussi celui des membres de la Société d'Emulation du Doubs, et c'est pourquoi nous attachons tant de prix aux cordiales relations que vous voulez bien entretenir avec nous.

Messieurs, je bois à l'union plus étroite et plus fraternelle que jamais de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône et de la Société d'Emulation du Doubs.

Toast de M. Henri L'Epée, *vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

Messieurs,

La Société d'Emulation de Montbéliard nous a fait l'honneur, à M. le capitaine Trouillet et à moi, de nous déléguer pour la représenter à votre réunion annuelle.

C'est avec un plaisir infini que nous sommes venus jouir de vos savants et intéressants travaux.

Depuis bien longtemps, Messieurs, nous suivons avec un vif intérêt la succession de vos publications nombreuses et variées, toujours marquées au bon coin de l'esprit et du vrai savoir. Votre exemple ne laisse pas que d'imprimer à notre société une impulsion favorable ; nous nous félicitons d'avoir en ce moment une série importante de travaux terminés ou en préparation.

C'est pour nous une agréable diversion aux soucis et aux labeurs quotidiens, que d'être venus nous retremper au milieu d'une société amie et sympathique.

Je bois, Messieurs, à l'Emulation, à la santé de tous les membres de votre Société et des représentants des associations voisines, je puis dire amies, réunies pour cette fête.

Toast de M. Castan, *secrétaire honoraire.*

Messieurs et chers confrères,

Il s'est formé récemment à Paris une association qui a pour but de donner un appui moral aux jeunes Franc-Comtois se destinant aux carrières libérales. Comme les Comtois sont à la mode, leur association l'est également, et, sur le terrain parisien, ce n'est pas une médiocre chance de fortune.

Cette association se réunit tous les mois, autour d'une table dont le service débute invariablement par des assiettes de gaudes, cette base de l'alimentation du paysan franc-comtois : de là le nom de *Banquet des Gaudes* donné au festin mensuel, et celui d'*Association franc-comtoise les Gaudes* adopté par le groupe des dîneurs.

L'idée de cette création appartient à notre compatriote M. Ulysse Robert, érudit distingué, travailleur vigoureux et persévérant, qui sait, par la plus honorable des expériences, combien la lutte est pénible quand le secours est incertain. Exonérer ses jeunes compatriotes des difficultés qu'il avait éprouvées lui-même, tel a été le mobile de son initiative, immédiatement encouragée par un maître qui est aussi le mien,

M. Jules Quicherat, le plus éminent des Comtois d'adoption. L'idée parut si généreuse dans son principe, si opportune quant à son application, que plus de deux cents de nos compatriotes habitant Paris en sont aujourd'hui les adeptes.

Aux termes du règlement, la présidence des réunions mensuelles est offerte à tour de rôle, par invitation spéciale, « à un Franc-Comtois marquant. » Cette présidence a été successivement exercée par le littérateur Francis Wey, par les peintres Jean Gigoux et Gérôme, par le statuaire Jean Petit, par le député Charles Beauquier, celui-ci toutefois déguisé, comme c'est son droit, en archiviste paléographe et fêté uniquement (n'en déplaise à Messieurs les radicaux !) pour son travail non politique sur les *Provincialismes,* dont nous avons été les heureux éditeurs.

Au dessert, un archiviste paléographe de profession, déguisé à son tour en poète, a coutume de mettre en *gaudisserie* l'assistance par des quolibets rimés dans la langue des Noëls bisontins et débités avec l'accent d'un authentique mangeur de gaudes : ce qui n'empêche pas ce spirituel émule de notre légendaire Barbisier d'être, sous son nom réel d'Henri Bouchot, l'une des lumières du département des estampes de la Bibliothèque nationale.

Si le sel franc-comtois s'harmonise bien avec les gaudes, un mélange de sel gaulois et de sel attique ne saurait leur nuire. Ce précieux amalgame existe dans le beau talent d'un vrai poète, que l'association compte parmi les fidèles de ses réunions : j'ai nommé M. Charles Grandmougin, le collaborateur applaudi de nos séances publiques, l'aimable convive dont la présence réelle à cette table nous permet de saluer à son aurore une gloire littéraire de la Franche-Comté.

L'association comtoise, comme tout parvenu qui se respecte, a éprouvé la tentation de se chercher des aïeux. En pareille matière, vouloir c'est toujours pouvoir, surtout avec la connivence des archivistes paléographes. Or, l'association a bien voulu découvrir qu'elle descendait en ligne directe d'une cer-

taine confrérie d'appui mutuel fondée à Rome, au XVII^e siècle, par un groupe important de réfugiés comtois. L'histoire de cette confrérie, c'est nous qui l'avons tirée des limbes : aussi sommes-nous devenus en quelque sorte les gardiens du meilleur des titres de noblesse dont puisse se prévaloir l'association.

Voilà comment le sympathique secrétaire de celle-ci, M. Henri Chapoy, a su se faire applaudir, dans le dernier dîner des Gaudes, en affirmant, avec une bienveillance sans égale pour nous, la nécessité de relations intimes entre la moderne confrérie comtoise et sa sœur aînée la Société d'Emulation du Doubs.

Nous ne pouvons, Messieurs, que nous *gaudir* d'aussi flatteuses avances, et je crois être votre interprète en répliquant à nos chers compatriotes par ce triple toast :

A la vie longue et prospère de l'Association franc-comtoise de Paris !

A la vaillante administration de ses directeurs MM. Ulysse Robert et Henri Chapoy !

Aux succès actuels et futurs du représentant qu'elle a ce soir parmi nous, à notre collaborateur des grands jours, au poète Charles Grandmougin !

Toast de M. Albert Girardot, *président élu pour 1882.*

Messieurs les membres de la Société d'Emulation du Doubs,

Vos bienveillants suffrages m'ont conféré l'insigne honneur de présider à vos travaux pendant l'année 1882 : laissez-moi vous témoigner dès aujourd'hui toute ma gratitude pour cette marque de haute confiance, et vous assurer de mon entier dévouement.

Alors que parmi vous tant d'hommes éminents semblaient désignés à votre choix, vous avez jeté les yeux sur moi, que ma jeunesse et mon inexpérience auraient dû tenir éloigné

longtemps encore de cette fonction qui impose, avec de sérieux devoirs, une lourde responsabilité.

Vous avez voulu, par là, je n'en doute pas, donner un nouveau témoignage de votre sympathie à tous les travailleurs de bonne volonté, à tous ceux qui désirent contribuer aux progrès de la science, chacun dans la mesure de ses moyens. Que cet amour du progrès scientifique vous soit un gage de mon zèle dans l'accomplissement de la mission que vous me confiez! Je m'efforcerai de maintenir notre Société dans la voie si féconde qu'elle suit depuis plus de quarante ans ; mais pour accomplir une telle tâche, je sens que tous mes efforts seraient insuffisants si vous ne m'apportiez l'aide de votre bienveillance ; vous ne la refuserez pas, j'en suis certain, et je compte également sur les lumières et le dévouement bien connu de tous les membres de votre bureau. Grâce à eux, grâce à vous tous, Messieurs, notre chère Société ne discontinuera pas sa marche progressive dans le cours de la prochaine année.

Je bois à la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs et à l'union de tous ses membres!

MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1881

Discours d'ouverture de la séance publique du 13 décembre

Par M. Paul LAURENS

PRÉSIDENT ANNUEL.

Mesdames, Messieurs,

En conviant chaque année, dans cette enceinte, le public qui s'intéresse aux choses de l'esprit, la Société d'Emulation impose à son président le devoir de signaler les étapes qu'elle a parcourues dans le domaine des lettres, des arts et des sciences.

Fidèle au programme qu'elle a inscrit au frontispice de ses statuts réglementaires, la Société n'a pas failli, dans le cours de la dernière campagne, à sa mission de sentinelle avancée du progrès; de nouvelles œuvres, de nouvelles conquêtes dans le vaste champ qui s'offre à son infatigable fécondité, témoignent de sa force, de sa puissance, et deviennent pour l'avenir autant de gages d'une incontestable valeur.

Je me reprocherais de lasser votre attention, toujours si bienveillante, par l'exposé d'une sèche nomenclature des dissertations multiples et variées qui ont défrayé chacune de nos séances mensuelles.

Permettez-moi de ne m'attacher qu'aux points qui me semblent capitaux dans cette énumération ; et au premier rang, je citerai, avec un orgueil bien légitime, notre participation au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne.

Le secrétaire de la section des Beaux-Arts a dit avec beaucoup de sens, dans son rapport sur l'ensemble des travaux :

« J'admire l'homme d'une contrée; il faut être l'homme » d'une région, d'une époque, d'un groupe d'hommes, sous » peine d'être inexact dans le contour, ignorant des détails; » de méconnaître l'intimité des personnes et des choses. »

Quelle justesse dans cette définition ! et ne trouvez-vous pas, avec moi, qu'elle ne saurait mieux s'appliquer qu'à cet érudit profond, à cet esprit pénétrant, à cet artiste de fait et d'inspiration, que par un choix aussi spontané qu'il est honorable, la section des Beaux-Arts a appelé, dans sa séance du 20 avril, au fauteuil de la vice-présidence; en un mot, à M. Auguste Castan.

Dans cette séance du 20 avril, M. Castan a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le Bronzino du musée de Besançon.* Vous n'entendrez pas sans plaisir l'appréciation qui en est faite par l'éloquent archiviste de la Commission de l'Inventaire des richesses d'art en France, M. Henri Jouin ; je transcris tout simplement ses paroles :

« Charles-Quint, Granvelle, Cosme de Médicis, Eléonor » de Tolède, Angiolo Bronzino, les Farnèse gravitent autour » d'un tableau, dans le récit alerte et sobre de M. Auguste » Castan. Le tableau est une *Déposition de la Croix*, que ren» ferme aujourd'hui le musée de Besançon. A tous les points » de vue, ce chapitre d'histoire, où l'esthétique et la diplo» matie tiennent une place égale, est fait pour captiver l'es» prit.

» Il est peu de musées en France qui ne possèdent une » œuvre hors de pair, dont la Genèse mérite d'être racontée.

» L'étude de M. Castan peut servir de modèle à ceux qui » le suivront dans la voie où il est entré. Le maître florentin, » qui fut l'ami de Vasari, reçoit d'une main de Français un » hommage ingénieux que Vasari lui-même eût apprécié. En » effet, le texte de M. Castan n'est pas une redite ou un com» mentaire; il ajoute à l'histoire de Bronzino; il précise la

» valeur du tableau de Besançon et celle de la répétition faite » par l'auteur, pour le musée des Offices, à la demande du » duc Cosme ; des deux œuvres, la plus remarquable est en » France. »

Le travail de notre éminent confrère acquiert, par le fait de cet éloge si bien mérité, une notoriété toute particulière. Aussi la Société ne manquera-t-elle pas de comprendre ce morceau magistral dans la composition de son prochain volume de mémoires, de telle sorte que chacun pourra ainsi être initié aux détails, curieux à plus d'un titre, qu'il contient sur les hommes et les choses de cette époque. Et ce n'est pas tout. Nous retrouvons à la section d'histoire et d'archéologie ce vaillant M. Castan, toujours prêt à entrer en lice dans les tournois littéraires ; toujours dévoué à la grandeur, à la prospérité de notre Société dont il est le pilote et le soutien.

Cette fois, il s'agissait de ce magnifique mémoire qui fit sensation à la séance solennelle de l'an dernier, sur l'*Eglise et l'hôpital de Saint-Claude des Bourguignons à Rome*. Je ne puis que répéter l'analyse de ce morceau, d'après le rapport publié à l'issue de la séance de la Sorbonne.

« M. Castan, dit le rapporteur, rappelle tous les souvenirs » historiques et archéologiques qui se rattachent à cette fon- » dation toute Franc-Comtoise dont il a pu, le premier, con- » sulter les archives déposées à Saint-Louis des Français. » Cette association, fondée au milieu du XVII^e^ siècle à l'insti- » gation et en faveur de Comtois obligés de s'expatrier pour » échapper à la politique de Richelieu, acquit des biens assez » considérables, et fut annexée, en 1801, à Saint-Louis des » Français. M. Castan émet le vœu que, sur le revenu des » biens-fonds provenant de l'ancienne colonie comtoise, on » songe à prélever une somme consacrée à fonder des pen- » sions qui pourraient être utilisées en faveur de Franc-Com- » tois que les Conseils généraux n'auraient pas de peine à » désigner. »

Ce témoignage, dans sa simplicité, dit beaucoup.

La découverte (car c'est une découverte) de la fondation de Saint-Claude n'est, du reste, pas le seul fruit de la mission artistique et archéologique confiée à notre cher confrère dans les villes d'Italie.

Ecoutez plutôt ce que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts écrivait tout dernièrement à ce sujet à M. Castan lui-même.

« J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire, deux exemplaires du travail que vous avez ré- » digé à l'issue de votre mission dans les villes du midi de la » France et dans les musées d'Italie.

» Cette étude remarquable répond entièrement à la con- » fiance que mon département vous a témoignée, et je l'ai » lue avec le plus vif intérêt. Votre ouvrage sera présenté à » la Commission des voyages et missions dès le jour de sa » première séance, et je ne doute pas qu'elle ne s'associe aux » éloges que je suis heureux de vous adresser personnelle- » ment. »

Associons-nous aussi à cet hommage rendu au compatriote qui nous fait tant d'honneur !

Dans la section des sciences, un autre de nos compatriotes, dont nous avons le droit d'être fiers, le sympathique M. Georges Sire, a exposé sa remarquable théorie de la déviation du pendule.

L'analyse de cette théorie offrirait plus d'une difficulté; nous entrons de plain-pied dans les formules algébriques qui, pour les profanes dont je suis le premier, sont autant de signes cabalistiques.

Bornons-nous à dire que M. Sire a obtenu un grand succès; que la communication de son ingénieux appareil, qu'il appelle le *Déviosco*pe, a fixé l'attention de l'Académie des sciences et lui a valu les suffrages des hauts dignitaires de ce corps illustre entre tous.

M. Sire nous a fourni, de plus, la démonstration d'un autre

appareil dont il est l'auteur, et auquel il applique le nom tout symbolique de *Station météorologique portative*. Cet appareil peut, au moyen de dispositions particulières, servir tout à la fois de thermomètre, de baromètre et d'hygromètre.

Sa forme et son poids le rendent d'un usage et d'un transport faciles, et dans ces conditions, il devient d'un grand secours dans les excursions scientifiques des clubs alpins.

Ah! plus que jamais nous vivons dans un siècle de progrès. Pour quiconque a visité cette splendide exhibition d'électricité, n'est-il pas permis de proclamer que l'homme, par l'expansion des forces de son génie, se rapproche de plus en plus de l'auteur divin, du principe souverain de toutes choses.

Ah! le progrès, le véritable progrès, le progrès sainement interprêté, c'est, suivant la définition d'un grand esprit :

« Plus de connaissances dans l'ordre intellectuel, plus d'é-
» quité dans l'ordre moral, plus de puissance dans l'ordre
» matériel. »

Tout à l'heure, j'ai nommé l'électricité. Encore sous l'impression des merveilles dont j'ai eu la bonne fortune d'être témoin cet automne, je ne puis me défendre d'une digression, et je cite un jugement dont j'ai été frappé.

« Actuellement les petites forces sont difficiles à se pro-
» curer; les petits moteurs sont peu commodes, grands dé-
» pensiers en proportion du travail qu'ils donnent; l'électri-
» cité, au contraire, est bon diviseur de la force; on lui four-
» nit des centaines de chevaux-vapeur; elle les distribue par
» toutes petites fractions, presque sans rien en perdre; agent
» précis et docile, elle en donne juste ce qu'on lui en demande,
» au moment même où on en a besoin. Il est certain que par-
» ticulièrement pour notre nation qui n'aime pas l'atelier,
» pour nos Français qui ont le goût du travail individuel et
» y apportent un esprit ingénieux et inventif que le monde
» reconnaît, la possession d'une force domestique toujours à
» la disposition de l'ouvrier, est le plus précieux agent de
» progrès moral et matériel qu'on puisse imaginer. Ces forces,

» si heureusement distribuées, l'électricité ira les puiser aux » grandes sources, jusqu'ici forcément négligées, par exemple » aux chutes d'eau trop lointaines qui tombent aujourd'hui » sans profit et dont la puissance, transportée sur des fils, ira » animer les métiers et les machines-outils dans les centres » actifs où le travail trouve sa rémunération.

» Au point où en est la question, ces espérances n'ont plus » rien de hardi; perspectives encore assez lointaines il y a » deux ans, elles ont actuellement pris un corps. »

Oui, comme le dit fort bien le rapporteur, elles sont devenues une réalité. Pour les moindres appareils, oui Mesdames, voudrez-vous bien le croire, jusqu'à votre machine à coudre, l'électricité se fait notre humble auxiliaire et se charge de nous épargner le soin et la fatigue de la transmission du mouvement. Et à combien d'autres n'est-elle pas disposée à se soumettre au gré de nos satisfactions, de nos désirs et de nos besoins!

Mais prenons garde de nous attarder, et n'oublions pas que notre rôle ne doit consister que dans une sorte de synthèse, n'ayant pas mal d'analogie avec la froideur compassée d'une table des matières.

Comme toujours, le lot de l'archéologie a été abondant chez nous. L'habile agent-voyer de l'arrondissement de Besançon, M. Georges Métin, en opérant des fouilles pour la construction du pont de Thoraise, a mis à découvert, aux abords de l'emplacement de ce pont, un cimetière de l'époque gallo-romaine qui a rendu quantité d'objets d'un incontestable mérite, vases en terre et en verre, fibules, bracelets, etc.

L'intervention de notre Société n'a pas été inefficace pour la conservation et le dépôt de tous ces vestiges au musée des Antiques.

De son côté, M. Castan nous a donné la signification de quatre stèles funéraires, trouvées aux environs de la gare du chemin de fer de la Viotte, ainsi que la description d'une colonne en granit enfouie sous le sol de la promenade Gran-

velle, et qui devait provenir de quelque grand édifice gallo-romain.

Les travaux de M. l'ingénieur Albert Travelet, sur la grotte de Quincey; de M. le docteur Cavaroz, sur la station préhistorique de Grandchamp, près de Cernans, ne sont pas moins faits pour piquer la curiosité des antiquaires que celle des naturalistes.

Enfin les fouilles, au champ de tir de Pontarlier, d'un tumulus gaulois dont le frère de notre digne secrétaire, M. le capitaine Besson, a bien voulu envoyer le produit à notre musée; les découvertes précieuses opérées cet automne, au territoire de Mandeure, sous les auspices de nos dévoués confrères, MM. Ducat, Vaissier, Besson et Castan, avec la collaboration momentanée de l'éminent archéologue, M. Jules Quicherat, concluent et complètent cette série de nos œuvres vives.

Oserais-je, à ce propos, exprimer un vœu; c'est que des fouilles fussent tentées dans l'emplacement de notre capitole, aux environs de ce massif planté de grands arbres qui fait le fond de la maison, Grande-Rue, 91.

Ces fouilles auraient une immense portée. L'Etat, nous en avons l'assurance, prêterait largement son concours à la dépense.

Des difficultés d'un ordre secondaire, puisqu'elles tiennent à des convenances d'intérêts particuliers, paraîtraient former, quant à présent, obstacle à la réalisation de notre vœu.

Nous voulons nous persuader que ces difficultés ne tarderont pas à être aplanies, en s'adressant à l'intelligence et au patriotisme des membres de l'excellente famille qui possède l'immeuble où les explorations devraient avoir lieu.

La savante dissertation de M. Castan, sur le missel du cardinal de Tournai, à la bibliothèque de Sienne, figurera dans le prochain recueil de nos mémoires; il s'agit d'un splendide produit de calligraphie et d'enluminure exécuté vers 1475,

dans les Flandres, pour le bourguignon Ferry de Clugny, mort cardinal en 1484.

C'est aussi dans le recueil prochain, dont la Société compte hâter la publication, au gré du désir de chacun, que devra être insérée la grande étude de notre confrère, M. Tridon, sur *Simon Renard,* ce diplomate franc-comtois que la finesse de son esprit ne servit pas moins que la ténacité de son caractère dans la négociation du mariage du roi d'Espagne, Philippe II, avec Marie Tudor.

Cette page d'histoire, que je ne crains pas de qualifier de magistrale, recommande sans réserve son auteur à l'estime la plus entière du monde savant.

Je passe à dessein sous silence des travaux qui restent encore sur le métier, tels que la refonte du *Dictionnaire des communes du département*, publié dans la série des Annuaires de 1844 à 1848.

Mais notre Société ne s'attache pas seulement, dans sa féconde initiative, à mettre en relief les faits qui touchent à la littérature et aux sciences. Elle tient à honorer les hommes qui ont illustré le pays, qui ont contribué à rehausser l'éclat de notre vieux blason comtois.

C'est ainsi qu'en février dernier, elle provoquait, de la part de notre édilité, l'attribution du nom de *Charles Nodier* à la rue où cet écrivain passa une partie de sa jeunesse et où il composa ces ouvrages qui, bien que de loin, faisaient pressentir la verve humoristique de l'auteur, devenu fameux, de la *Napoléone*, tout en révélant les qualités aimables du conteur et du critique littéraire. Nodier nous appartient par sa naissance et par sa famille ; la Société a le droit de se féliciter d'avoir ajouté à la consécration de sa mémoire un témoignage non moins éclatant que durable.

Plût à Dieu que notre chapitre nécrologique dût s'arrêter là. Que de pertes dans le cours, si rapide cependant, de la dernière campagne !

M. Henri Sainte-Claire Deville, l'illustre chimiste qui

préluda à la fondation et à l'affermissement de notre Faculté des sciences; M. Achille Delesse, le savant minéralogiste que notre Compagnie a eu l'honneur de compter parmi ses directeurs; M. Henri Coquand, professeur de géologie, qui a pris une si belle part à l'accroissement de nos musées et de nos collections d'histoire naturelle; M. Philippe Perraud, de Lons-le-Saunier, historiographe de distinction; M. le docteur Ferdinand Keller, de Zurich, l'auteur de la première découverte des stations lacustres; le vertueux prélat, Mgr l'archevêque Justin Paulinier, qui, en sa qualité de membre d'honneur, nous accordait toutes ses sympathies; enfin, M. Léon Bretillot, dont l'action et l'influence ont été si prépondérantes dans la gestion des intérêts du pays : élu, en 1866, président de notre Compagnie, il disait avec l'autorité d'un éminent esprit : « La Société d'Emulation est une société » ouverte, non pas à tout venant, mais à tous ceux qui voient » dans les sciences un puissant élément de civilisation, une » force éminemment libérale et humaine. »

Arrivé au terme de cette revue rétrospective et sommaire, je me reprocherais de ne pas exprimer hautement à l'assemblée d'élite qui se trouve ici réunie notre vive reconnaissance de l'accueil qu'elle daigne faire à l'appel de notre Société.

La meilleure de nos récompenses, le stimulant le plus sûr de nos efforts, c'est votre bienveillance, Mesdames, Messieurs; à nous de la justifier davantage, à nous de manifester que nous savons en goûter le mérite, et je ne crains pas de souscrire, dès ce soir même, l'engagement solennel de multiplier à cet effet les ressources de notre bonne volonté.

Des esprits chagrins s'en vont répétant, chaque jour, que l'époque est mauvaise; que les préoccupations de toute nature tendent à énerver l'humanité, à affaiblir le niveau des études, à détourner de la recherche du vrai, du beau et du bien. Et puis, disent ces critiques, chaque chose a son temps; les so-

ciétés littéraires, comme les individus, parcourent le cycle de leur destinée qu'elles ne sauraient franchir.

Cette prophétie n'a rien d'original ; elle n'est pas née d'hier ; elle avait déjà cours, bien avant la régénération du monde, et je le prouve immédiatement.

On raconte que Mécène et Virgile se promenaient un soir sur les bords du golfe de Messine, non loin de ces champs fertiles où le poète des Bucoliques a placé le drame de ses églogues apaisées.

La campagne était silencieuse ; un parfum subtil s'échappait des terres cultivées et montait aux sens.

Mécène subit l'enivrement de cette heure étrange, et, s'adressant à Virgile : « J'aime cette langueur nocturne qui res-» semble à une lassitude de la nature ; elle est l'image de » notre caducité et de l'épuisement de nos sens ; l'homme se » lasse de toutes choses. »

« Ne soyons pas ingrats, mon ami, répliqua Virgile : » l'homme se lasse de toutes choses, dites-vous, *prœter intel-» ligere.* »

Oui, l'homme se lasse de tout ! à l'exception des choses de l'intelligence ; et j'ajoute, pour rester dans les limites étroites de ma modeste thèse, à l'exception des choses qui attestent que, sur cette terre de France et de Franche-Comté, le patriotisme est à la hauteur de l'érudition et de la science.

NÉCROLOGIE

J.-J. DIETRICH. — H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE. — PH. PERRAUD. GODRON. — A. DELESSE. — H. COQUAND.

M. Jean-Jacques Dietrich, secrétaire général de l'administration de Belfort, avait été archiviste départemental du Haut-Rhin et s'était fait connaître par d'intéressants mémoires historiques sur sa province natale. Après la douloureuse annexion de 1871, il fut l'organisateur de cette administration du territoire de Belfort, qui semble faite pour ne pas laisser prescrire les droits de la France sur une province dont l'affection lui demeure entière. Afin que ce sentiment eût un foyer sur la terre française, il provoqua la création à Belfort d'une Société d'Emulation analogue à la nôtre, et il fut, jusqu'à son dernier soupir, l'âme de cette Compagnie. Nous ne saurions oublier l'intérêt qu'il témoignait à nos productions, et le cordial accueil qu'il fit, comme président de la Société belfortaine, aux délégués qu'envoya la Société d'Emulation du Doubs à Belfort, en 1878. M. Dietrich était chevalier de la Légion d'honneur et associé correspondant national de la Société des antiquaires de France. Il est décédé à Belfort le 10 juin 1881.

M. Henri Sainte-Claire Deville est une des illustrations de la France dans le domaine des sciences physiques. Sa découverte de l'*Aluminium* le classe parmi les inventeurs scientifiques qui ont fait les plus honorables sacrifices en vue du but à atteindre : il est connu qu'il mit au creuset son argenterie pour multiplier ses expériences; les premières de celles-

ci eurent lieu à Besançon. Il nous était arrivé, en 1845, âgé de 26 ans, en qualité de doyen de la Faculté des sciences qui venait de nous être restituée. Il nous rendit aussitôt le service de démontrer chimiquement la valeur potable des eaux d'Arcier, suspectées d'être malsaines, alors que leur retour s'imposait à la ville de Besançon comme une nécessité absolument impérieuse. La Société d'Emulation du Doubs le fit son président pour l'année 1849. Deux ans après, il nous était enlevé pour entrer à l'Ecole normale comme maître de conférences, puis à l'Institut comme membre de l'Académie des sciences. Néanmoins, il conservait un profond souvenir des moments qu'il avait passés parmi nous. En effet, lorsque notre Société lui décerna par acclamation, en 1865, la qualité de membre honoraire, sa réponse fut ainsi conçue : « J'ai » passé à Besançon une partie de ma jeunesse et de mon âge » mûr, et mes meilleurs souvenirs se rapportent à ce temps : » je suis enchanté d'être quelque chose à Besançon, surtout » par l'élection. »

M. Philippe Perraud, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, occupa pendant plusieurs années la chaire de seconde du Lycée de Besançon et limita volontairement sa carrière à l'emploi de professeur de rhétorique au Lycée de Lons-le-Saunier, voisine de son berceau. C'est à la bibliothèque de Besançon qu'il contracta le goût d'occuper ses loisirs en faisant des recherches historiques sur la Franche-Comté. La Société d'Emulation du Jura eut le bénéfice de ses recherches, et longtemps elle s'honorera d'avoir publié dans ses *Mémoires* les travaux intitulés : *Lacuzon d'après de nouveaux documents* (1866); *Lutte entre les Gouverneurs de Franche-Comté et le Parlement* (1871); *Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668* (1873). Le premier de ces travaux obtint, en 1869, le prix de mille francs dans le concours ouvert par l'Etat entre les érudits des trois départements de l'ancienne Franche-Comté. « Voilà, disait le rapporteur de ce concours, de la

» bonne histoire, de l'histoire bien écrite, que l'on comprend » et que l'on retient aisément ! » M. Perraud était un homme de conscience et d'étude : il ne livrait à l'impression que ce dont il parvenait à être content lui-même. C'est ainsi qu'il laisse sur le métier deux thèses de doctorat, auxquelles il travaillait depuis huit ans et qu'il ne pouvait se décider à mettre au jour : l'une a pour sujet le dialecticien comtois Guillaume de Saint-Amour, l'autre envisage le chroniqueur Girardot de Nozeroy, auteur du lugubre tableau de la guerre de dépopulation que nous fit Richelieu avec le concours du plus farouche des lieutenants de Gustave-Adolphe. Espérons que ces deux études sont dans un état d'avancement suffisant pour que la Société d'Emulation du Jura puisse en enrichir le domaine des lettres comtoises. M. Perraud prenait un vif intérêt à nos travaux, et presque chaque année il se déplaçait pour être l'un des auditeurs de notre séance publique : il eût été de droit délégué de la Société d'Emulation du Jura au banquet qui suit habituellement cette séance ; mais sa timidité excessive l'empêcha toujours d'être de nos convives. Cette timidité, son unique défaut, ne fit de tort qu'à lui-même, puisqu'elle ne l'empêcha pas de mettre au jour quelques belles études qui comptent parmi les meilleures pages écrites de nos jours sur les annales franc-comtoises.

Antérieurement, c'est-à-dire le 16 août 1880, nous avions perdu le botaniste Godron, doyen honoraire de la Faculté de Nancy et correspondant de l'Institut, qui avait été recteur départemental à Besançon en 1851 et était devenu à cette occasion collaborateur de Grenier dans la rédaction de la *Flore de France*. M. Godron avait tenu à maintenir son nom sur la liste de nos associés, et, en 1876, il nous adressait son ingénieux et patriotique opuscule sur la *Lorraine dite allemande*, *le pays messin et l'ancienne province d'Alsace :* un intéressant rapport nous fut fait sur ce travail par M. Edouard Besson, notre sympathique secrétaire.

Quelques mois plus tard, le 24 mars 1881, s'éteignait le minéralogiste Achille Delesse, qui avait été l'un des collaborateurs de Henri Deville pour la reconstitution de notre Faculté des sciences. Achille Delesse était immédiatement devenu l'un des adeptes de la Société d'Emulation du Doubs, et le premier d'entre ses collègues de la Faculté, il avait obtenu parmi nous, en 1848, les honneurs de la présidence. Huit études de minéralogie, publiées sous nos auspices entre les années 1846 et 1851, lui assurent une place honorable dans les annales scientifiques de notre association. Il était entré à l'Institut, en 1879, comme membre de la section de minéralogie de l'Académie des sciences.

La Société d'Emulation du Doubs doit également s'associer à la perte que la science française a faite, au milieu du mois d'août dernier, dans la personne du géologue Henri Coquand, mort à Marseille à l'âge de 71 ans.

M. Coquand, originaire d'Aix, vint, en 1850, remplacer Achille Delesse dans la chaire de géologie de la Faculté des sciences de Besançon. Avec l'ardeur toute méridionale de son tempérament, il fit entrer notre association dans la voie du large recrutement, ce qui a été pour elle un élément de prospérité financière et par suite une source de moyens d'action à mettre au service de diverses branches d'étude. Le géologue Coquand et le botaniste Charles Grenier se partagèrent pendant une dizaine d'années la direction de nos travaux. Coquand fit modifier, en 1856, le format de nos publications pour y introduire plus aisément son *Traité des Roches*, qui ouvre la 3e série de nos *Mémoires*. Ce travail occupe à lui seul tout un de nos volumes : il méritait, par sa portée scientifique, la belle part que son auteur lui avait taillée dans nos publications. Tout en contribuant par une série d'études intelligentes à la confection de nos *Mémoires*, Coquand créait, dans le Musée d'histoire naturelle de cette ville, une collection précieuse d'échantillons des roches des divers pays. La promp-

titude de son coup-d'œil de spécialiste le faisait rechercher pour les travaux d'expertise : il a beaucoup opéré dans ce sens, particulièrement en Algérie.

Il quitta Besançon en 1859, pour occuper à Marseille, dans la circonscription de ses origines, une chaire de géologie qu'il ne tarda pas à abandonner. Il nous restait attaché par le titre de membre honoraire, juste témoignage de la part considérable qu'il avait prise au développement de notre association et à la production de travaux qui nous ont fait un réel honneur.

A. C.

COUP-D'ŒIL

SUR LA

FABRIQUE D'HORLOGERIE

DE BESANÇON

Par M. Paul LAURENS

PRÉSIDENT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Séance du 13 août 1881.

Ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les publications intéressant les diverses branches de l'activité intellectuelle se multiplient avec une rare fécondité et semblent, par le fait même de cette fécondité, stimuler les recherches des érudits et des savants.

C'est un grand honneur pour la Société d'Emulation d'avoir été l'une des premières à provoquer ce mouvement d'émancipation des œuvres de l'esprit, qui tend chaque jour à s'affirmer au milieu de nous.

Mon intention n'est pas de dérouler sous vos yeux la liste de ces nombreux traités de sciences, d'histoire, d'archéologie, dont nos collections s'enrichissent périodiquement, dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Qu'il me suffise de rappeler que ces richesses sont à la disposition de chacun de nous; que chacun, suivant la spécialité de ses études, peut venir puiser à cette source abondante d'enseignements.

Notre Société est de son temps : elle se garderait bien de tenir la lumière sous le boisseau; son désir le plus sincère est de courir à la conquête de l'humanité par le progrès des sciences, des lettres et des arts.

Dans cette croisade d'œuvres qui convergent toutes au

même but, je vous demande la permission de signaler une publication nouvellement éclose sous le titre de *Revue du génie civil ;* cette publication a, pour ainsi dire, donné à notre contrée la primeur de sa tâche de vulgarisation.

La Société a reçu, en dernier lieu, le numéro de juillet qui, dans une notice spéciale consacrée aux industries et au commerce du département, met en relief les ressources et la puissance de notre industrie horlogère.

C'est grâce à son voisinage de la Suisse que notre vieille cité métropolitaine a aujourd'hui l'heureux privilège d'être le centre unique en France de la fabrication de l'horlogerie.

Qui aurait pu prévoir que cette hospitalité si généreusement offerte à un groupe de patriotes neuchâtelois susciterait chez nous une industrie éminemment précieuse ?

Ce n'est pas que notre fabrique n'ait eu à vaincre aucune difficulté, à surmonter aucun obstacle. Tout au contraire, la période de gestation a été longue, pénible même.

Une industrie ne s'acclimate pas au sein des populations sans avoir à lutter contre les préjugés, contre les défiances, contre ce courant d'idées plus ou moins saines que les massses suivent trop souvent avec une docilité digne d'un meilleur sort. Ces luttes, la colonie horlogère les a rencontrées ; ces luttes, la colonie horlogère les a affrontées, les a subies, et elle a fini par en avoir raison.

Et cela devait être.

Cueilli sur la terre proverbialement classique de la liberté, ce rameau helvétique ne pouvait manquer de végéter sur le sol libéral de la Franche-Comté.

Faible arbrisseau battu par les vents, il a grandi, prospéré au delà de toute mesure, et c'est de nos jours l'athlète vigoureux, le chêne qui défie les orages.

Oui, Messieurs, notre horlogerie a traversé bien des phases périlleuses, sans rompre ni fléchir.

Industrie de luxe dans la plupart de ses applications, l'horlogerie redoute par dessus tout les secousses politiques, les

événements qui ébranlent le crédit, suspendent le travail, jettent le trouble, l'hésitation dans les relations et les échanges.

Que d'étapes angoissantes elle a dû franchir dans ce cycle qui date de l'an II de la République !

Pour ne parler que de l'époque contemporaine, à quel degré d'abaissement la détestable guerre de 1870 ne l'avait-elle pas réduite? Le croirait-on : en novembre 1870, le contrôle de la garantie ne relevait que 42 montres en argent, ayant produit au fisc une perception de 16 francs!

Le mois suivant, décembre 1870, une bien faible lueur d'espérance semblait jaillir du contrôle de 39 montres en or et 250 en argent, avec une recette fiscale de 256 francs.

Quelle différence avec ce qui se passe ! En décembre 1879, c'étaient 14,384 montres en or et 23,724 en argent qu'il était permis de compter pour une perception de 83,602 fr. Tant il est vrai qu'en matière d'industrie, l'ordre, la paix et la liberté constituent le fonds social qui manque le moins.

Quels que soient les succès obtenus dans le passé, ce n'est guère qu'à partir de l'exposition bisontine de 1860 que l'élan de la fabrication s'est manifesté.

Cette année-là, le nombre de montres soumises au contrôle fut de 211,811, dont 76,146 en or, chiffre encore inconnu à cette époque.

En effet, en 1845, le travail se réduisait à 8,693 montres en or et 45,499 en argent.

En 1851, on parvenait à 14,785 montres en or et 53,091 en argent.

Les exercices 1858 et 1859 atteignirent successivement le total de 190 mille pièces, dont 65 à 66 mille en or.

C'est par centaine de mille que depuis 1866 on calcule le nombre des montres en or : 136 mille en 1869; 144,500 en 1876; 149,907 en 1879, et plus de 146 mille en 1880.

Les montres d'argent suivent une progression pareille, de telle sorte que le total des opérations du contrôle s'élève de

419,984 pièces, en 1875, à 455,968 en 1876, pour retomber à 454,886 en 1878 et à 413,832 en 1880.

C'est bon an mal an, quoi qu'il en soit, une valeur de 19 à 20 millions qui est créée au sein de notre population.

Nous venons de le voir, l'exercice de 1880 accuse une dépression assez sensible; mais rassurons-nous, nous n'irons pas loin sans réparer ces déficits momentanés.

Le premier semestre du présent exercice nous a déjà fourni un total de 217,041 pièces, soit sur la période correspondante de 1880 un excédent de plus de 24 mille pièces.

La fabrique a donc repris sa marche en avant sur le champ de bataille de la concurrence et du progrès.

Elle a conquis, à l'honneur de notre cité, un monopole dont elle ne se laissera pas dessaisir. Et puis, si l'on envisage de près cette année 1880, année de dépression, année de recul si vous voulez, on trouve que l'horlogerie étrangère a répandu sur le marché français 83,674 pièces; que Paris, le Havre, Nice ont pu monter 800 pièces : c'est dont un total de 84,474 pièces à aligner en regard de nos 413,832 montres, ce qui revient à dire que la fabrique bisontine a fourni à elle seule, dans les transactions sur le marché national, un contingent de 83 0/0.

Et le fisc, il encaisse en espèces sonnantes la gerbe qui lui revient dans cette moisson de succès. C'est ainsi que dans le cours des cinq dernières années, de 1876 à 1880, la recette a varié de 855,400 à 921,500 fr.

Voilà à coup sûr un assez joli denier, en retour duquel l'Etat serait mal venu à marchander sa protection à nos intérêts.

Pardonnez-moi, Messieurs, tous ces détails : ils n'ont rien de scientifique, rien de littéraire; mais ils touchent aux évolutions de la vie sociale, et, à ce point de vue, ils ne sauraient vous paraître indifférents.

Aussi bien, Messieurs, n'est-ce pas à la Société d'Emulation qu'il faut rapporter une partie des succès de notre belle

industrie horlogère? N'est-ce pas la Société d'Emulation qui a fait naître notre exposition de 1860, qui en a soutenu et dirigé l'action expansive, et qui, par cela même, a contribué très énergiquement à étendre au loin la connaissance et le renom de notre fabrique ?

Ce n'est pas tout, Messieurs, votre initiative à cet égard a suscité au dehors d'heureuses et fécondes imitations. C'est ainsi qu'il s'est fondé, en 1878, à la Chaux-de-Fonds, une Société d'Emulation industrielle qui, pour la seconde fois, vient d'organiser une grande exposition de l'horlogerie nationale et internationale. Nous avons sous les yeux la très remarquable étude publiée à cette occasion par notre éminent confrère M. Jules Jurgensen.

Je ne veux pas analyser aujourd'hui cet important document; je craindrais d'abuser de votre patience. Ai-je besoin du reste de vous le dire, M. Jurgensen a toute autorité quand il parle de l'industrie qu'il qualifie de *grande libératrice des masses populaires.*

Avec quelle verve patriotique, avec quel admirable talent de critique et d'écrivain, il revendique au profit de la Suisse l'*universalité des moyens,* la *virtuosité des résultats!*

Arrêtons-nous là.

Maintenant, que nous réserve l'avenir?

L'Amérique, qui a le don de matérialiser le talent et la main-d'œuvre, nous menace de l'invasion de ses procédés mécaniques. — Sans doute, pour certaines pièces, la machine est à même de remplacer l'intervention de l'ouvrier; mais quoi qu'il arrive, le lot de l'intelligence demeurera toujours intact, toujours considérable. Il y a mieux : en exonérant l'ouvrier d'un labeur assujétissant qui ne s'adresse pas à l'esprit, la machine laissera plus d'essor à l'exercice des facultés qui rehaussent l'homme à ses propres yeux, qui lui inspirent une salutaire idée de sa dignité et lui font sentir qu'il a été à juste titre appelé le contre-maître de la création. — Courage et confiance, tel est notre épilogue!

Mais gardons-nous de rester stationnaires; soyons vivement en éveil à l'endroit de tous les perfectionnements, n'hésitons pas à les accueillir, à les expérimenter et à les approprier à notre travail.

Sachons surtout faire bénéficier amplement la jeune génération de cette instruction théorique et pratique, si essentielle dans l'art de l'horlogerie, et que notre école municipale met à la portée de toutes les familles.

Ayons enfin une foi robuste dans notre force, dans notre valeur.

L'homme qui a une conviction sincère est à lui seul une puissance!

LE

MISSEL DU CARDINAL DE TOURNAI

A LA BIBLIOTHÈQUE DE SIENNE (1)

DÉCRIT ET ÉTUDIÉ

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Séance du 11 juin 1881.

Quand on s'est longtemps extasié devant les miniatures italiennes du XV^e^ siècle, dont les tons d'azur et d'amarante semblent empruntés au crépuscule du paradis, on éprouve une sensation particulière à se trouver subitement en face des enluminures finement réalistes de l'école flamande. D'une part, comme dans les suaves peintures de fra Angelico, tout semble transfiguré par la lumière céleste; d'autre part, au contraire, chaque détail est calqué sur la nature et toute figure est un portrait. Là, vous êtes sous le charme d'une sorte de mélodie religieuse, aux accents uniformément purs; ici, vous goûtez le plaisir d'une harmonie surabondamment variée et féconde en pittoresques surprises.

Cette impression fut celle que je ressentis, le 22 septembre 1880, lors de ma première visite à la bibliothèque communale de Sienne. Je revenais de la fameuse librairie du Dôme de cette ville; j'y avais admiré de nombreux graduels ou an-

(1) Cette notice a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par mon éminent confrère et obligeant ami M. Léopold DELISLE, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

tiphonaires du XV^e^ siècle, enluminés par Girolamo de Crémone et autres miniaturistes ses contemporains (1), et je ne pensais pas rencontrer à Sienne aucun produit du même ordre dérivant d'une autre source d'inspiration : aussi ma surprise fut-elle grande en apercevant, dans une vitrine d'exposition de la bibliothèque de Sienne, la miniature principale d'un manuscrit du XV^e^ siècle essentiellement flamand. Pour un Bourguignon de la Comté, province dont l'histoire est si intimement associée à celle des Pays-Bas, un tel manuscrit souriait comme la figure d'un compatriote. J'eus donc la tentation de converser avec ce volume, et toutes les facilités me furent accordées à cet égard par M. le docteur Fortunato Donati, conservateur du dépôt, et par son aimable adjoint M. le docteur Martini.

I

Ce manuscrit est un Missel du format grand in-4° (307 millimètres sur 225), composé de 417 feuillets de parchemin choisi. L'écriture est une gothique de moyenne grosseur, disposée sur deux colonnes : les préfaces et le canon de la messe sont à longues lignes et en plus gros caractères. Le texte proprement dit débute par ces mots : « Incipit Missale secundum consuetudinem Curie Romane. » L'examen du calendrier montre que ce Missel n'appartient pas seulement à la liturgie romaine, mais encore à la spécialité franciscaine de cette liturgie. En effet, on y a inscrit en caractères rouges, comme les noms des fêtes de précepte, toutes les solennités particulières à l'ordre séraphique : stigmatisation de saint François, dédicaces des basiliques franciscaines, translations des reliques de saint François, de sainte Claire, de saint Antoine de Padoue, de saint Louis de Toulouse, etc.

---

(1) *Miniature dei libri corali della metropolitana Senese*, da Carlo e Gaetano Milanesi e Carlo Pini, di Siena : *Vite de' pittori* di G. Vasari, *edit. Le Monnier*, vol. VI, 1850, pp. 211-242.

Le velours bleu de la reliure actuelle est moderne; mais chacun des plats possède son armature primitive, c'est-à-dire des coins ornés de caractères gothiques (1) et une bossette centrale, le tout en cuivre doré.

Par le caractère de sa riche ornementation, ce Missel appartient à la famille des manuscrits flamands de la seconde moitié du xv^e^ siècle, l'époque par excellence des habiles miniaturistes. En effet, a pu écrire le savant abbé Dehaisnes, « le xv^e^ siècle offre tous les caractères de la seconde moitié du xiv^e^, mais avec beaucoup plus de vérité, d'élévation et de fini..... Si l'on entre dans l'examen des détails, l'on admirera bien plus encore le talent des miniaturistes du xv^e^ siècle : les yeux, les cheveux et les moindres accidents de la peau, les plis et les nuances des étoffes, les reflets des vases d'or et d'argent, les fleurs microscopiques des paysages, la transparence et le chatoiement de la lumière dans les lointains, tout est traité avec une délicatesse, un fini, une minutieuse précision qui n'appartient qu'aux artistes de la Flandre. Jamais les bordures n'ont rien offert d'aussi splendide que ces larges encadrements fond jaune pointillé d'or, avec leurs chenilles, leurs papillons et leurs paons, avec leurs fraises, leurs roses et leurs pensées, avec leurs rinceaux façon camaïeu, ornés de glands et de feuilles de chêne, qui entourent ordinairement des armoiries, des devises ou de gracieuses vignettes (2). »

Dans la flore ornementale de notre Missel, c'est la pensée qui domine : elle est le symbole d'une devise Bonne pensée (3) qui se trouve et souvent à plusieurs reprises sur chacune des nombreuses pages munies d'encadrement. Tantôt cette devise ressort en caractères gothiques noirs sur un pa-

(1) Ces caractères se lisent ainsi : **ruo. iam. mar. add.** Serait-ce une maxime exprimant confiance en la protection de la Vierge Marie? « Ruo, jam Maria adducit. »

(2) L'abbé Dehaisnes, *De l'art chrétien en Flandre*, 1860, in-8, pp. 65 et 66.

(3) Quelquefois Bonne pansée.

pier déroulé, tantôt elle brille en lettres romaines d'or sur un cartouche couleur de pourpre, quelquefois elle n'est représentée que par les initiales B. P. dans l'intérieur d'une lettrine. Aussi fréquemment qu'elle apparaissent deux écussons blasonnés : l'un, qui est surmonté de la volute d'une crosse épiscopale, porte, sur champ d'azur, deux clefs d'or posées en pal, adossées, les anneaux pommetés et entrelacés; l'autre présente, en champ d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre, une tour d'argent crénelée, maçonnée de sable, de laquelle sortent à droite et à gauche deux crosses épiscopales de gueules.

Aucune hésitation n'est possible sur l'interprétation de ces deux écussons : l'un renferme les armoiries de la famille bourguignonne de Clugny, l'autre celles de l'évêché de Tournai (1). Or, Ferry de Clugny ayant été évêque de Tournai de 1474 à 1483, et la confection de notre manuscrit ne pouvant appartenir qu'à cette période, il y a certitude absolue que la bibliothèque de Sienne possède le Missel de Ferry de Clugny. Une note manuscrite, placée dans le volume, indique vaguement cette origine; elle dit que ce travail d'enluminure fut fait par les ordres de Ferry de Monthelon, français, protonotaire du pape Pie II, de l'ordre bénédictin de Cluny, mort cardinal en 1483 (2) : « partout, ajoute cette note, est sa devise *Bonne Pensée*, et auprès d'elle l'écusson d'un abbé de la Tour. » Ces indications traditionnelles avaient grand besoin d'être réformées. Monthelon était bien un fief appartenant à la famille de Clugny; mais jamais l'évêque de Tournai ne s'en intitula seigneur, et aucune désignation n'était moins

(1) Ces armoiries figurent sur la *Vue de Tournai*, gravée pour la *Description des Pays-Bas* de Guichardin.

(2) « Pienissimo di dettagliati lavori fatto fare da mons. Federigo di Monte-Leone, francese, protonotario di Pio II, dell' ordine di Cluny, morto cardinale di S. Chiesa nel 1483.

» Per ogni lato, e il suo motto *Bonne Pensée*, e presso l'arme di un abate *de la Tour*. Vivacissimo è il colorito delle figure, ma scorretto ne è il disegno. »

que celle-là de nature à le faire reconnaître. Quant à son vrai nom de famille, l'auteur de la note en a fait le qualificatif monacal d'un ordre auquel Ferry de Clugny n'appartenait point, car s'il gouverna plusieurs abbayes, ce fut à titre de commendataire et nullement comme abbé régulier. Il était enfin tout à fait étrange de voir les armoiries de l'évêché de Tournai présentées comme celles d'un abbé imaginaire du nom de La Tour.

Une seule miniature de pleine page existe dans le manuscrit (1) : elle vient après le calendrier et les règles liturgiques, pour servir de frontispice au Missel proprement dit. On y voit un évêque en costume pontifical, agenouillé devant la Vierge qui lui apparaît. La Vierge, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, est assise sur un trône en bois richement sculpté. Dans un pan d'étoffe, qui fait baldaquin au dessus du trône, trois anges exécutent un concert avec une trompette, une harpe et un triangle : les extrémités de la draperie sont retenues par deux anges qui semblent chanter. Derrière l'évêque, un ange est debout, qui fournit un appui à la crosse engagée dans le bras droit du prélat : un autre ange, qui voltige, tient de la main droite l'écusson des Clugny et de la main gauche une crosse épiscopale. A la gauche de la Vierge, trois petits enfants de chœur s'unissent au concert des anges : l'un, qui est assis par terre, tient un rôle de parchemin sur lequel on lit, avec notation musicale, les premiers mots de l'antienne *Regina cœli lætare ;* un autre, qui est à genoux, bat la mesure en regardant le parchemin ; un troisième, qui est debout, accompagne ses deux amis en jouant de la mandoline. Ces trois enfants de chœur forment un groupe extrêmement gracieux. La scène se passe sous un porche d'architecture et en

(1) M. Robit, percepteur à Fontaine-sur-Saône, a fait faire une reproduction photographique de cette miniature, dans l'intérêt d'un travail historique qu'il prépare sur Ferry de Clugny. Je me suis utilement servi, pour ma description, d'une épreuve qu'il a bien voulu m'offrir de cette photographie.

regard d'un pittoresque château, dont la porte est surmontée d'une niche englobant une statue de la Vierge. Au dessus de l'une des arcades du porche, on voit, à l'intérieur et dans l'ombre, une rosace dont le centre est un écusson portant un chevron que trois petits motifs accompagnent. Or, le prédécesseur immédiat de Ferry sur le siège de Tournai, Guillaume Fillastre, grand bâtisseur (1), avait dans ses armoiries un chevron accompagné de trois merlettes (2). Le miniaturiste a donc voulu représenter ici un bâtiment construit par le prédécesseur de Ferry de Clugny, et le château placé en face doit rappeler la physionomie d'une maison de plaisance des évêques de Tournai au xv^e^ siècle.

Toute cette miniature a été traitée avec la grâce naïve et la merveilleuse finesse qui donnent tant de prix aux œuvres des Van Eyck et des Memling. L'image de la Vierge a souffert de l'humidité, mais celle de l'évêque est absolument intacte. C'est la figure d'un homme encore jeune, à la carnation fluette, aux traits fins et distingués, ayant l'œil bleu et les cheveux châtains. On a donc ainsi le portrait authentique de Ferry de Clugny, exécuté par un miniaturiste de premier ordre.

En dehors de ce principal tableau, le manuscrit renferme des miniatures de moindre importance. Telles sont, pour chacun des mois du calendrier, l'image d'un signe du zodiaque et celle d'une scène des occupations rurales. Dix-huit miniatures, qui ne dépassent pas la largeur d'une colonne du texte, marquent les offices des principales fêtes : celle qui représente l'Assomption de la Vierge est particulièrement radieuse ; on y voit, dans le lointain terrestre, les clochers et les tours d'une cité flamande, sans aucun doute de Tournai, la ville épiscopale de Ferry de Clugny.

---

(1) Gazet, *Histoire ecclésiastique du Pays-Bas ;* Wauters, art. *Fillastre* de la *Biographie nationale de Belgique* (t. VII, col. 61-70).

(2) G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 2710.

II

Ferry de Clugny appartenait à l'une de ces familles de récente noblesse dont les ducs de Bourgogne de la maison de Valois utilisèrent l'intelligence et les richesses pour dompter la turbulente ambition de leurs grands vasseaux. Originaires d'Autun, les Clugny furent naturellement dans la clientèle de leurs compatriotes les Rolin, tout puissants à la cour de Philippe le Bon. Ferry fit ses études dans les principales universités de l'Italie, et il revint de Bologne avec le grade de docteur ès droits. Le duc Philippe le prit en gré et le désigna, en 1456, pour coopérer, au nom du clergé, à la rédaction des coutumes du duché de Bourgogne. Il fut bientôt détourné de cette tâche par des missions diplomatiques que le même prince l'envoya remplir auprès des papes Calixte III et Pie II. Charles le Téméraire, à son tour, l'employa comme négociateur de ses traités avec le roi de France Louis XI, et ce monarque n'hésita pas, en 1474, à approuver, comme suzerain, la promotion de Ferry au siège épiscopal de Tournai. De son côté, le duc de Bourgogne l'avait fait chancelier de la Toison d'Or, et il le désignait bientôt après pour présider, en l'absence du chancelier, le grand conseil de Malines. A la suite de la catastrophe de Nancy, l'évêque de Tournai resta courageusement fidèle à l'héritière de la maison de Bourgogne : ce fut lui qui bénit le mariage de cette princesse avec l'héritier du trône impérial et qui administra le baptême au prince Philippe, leur premier né. Créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Vital, le 15 mai 1480, il substitua le pape Sixte IV comme parrain de l'archiduchesse Marguerite, la future souveraine des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Il partit pour Rome au printemps de l'année 1482 et y mourut subitement le 7 octobre de l'année suivante (1). On l'inhuma dans le chœur

(1) Un excellent résumé des faits et gestes de Ferry de Clugny, par

de l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, où existe encore sa tombe qui n'est qu'une simple dalle de marbre blanc avec épitaphe et armoiries (1).

III

Cette sépulture ne répondait pas à l'idée que Ferry avait toujours eue de reposer dans le pays de ses origines. A cet effet, il avait obtenu, dès 1455, l'autorisation de se faire bâtir une chapelle funéraire dans la cathédrale d'Autun. Devenu évêque, il s'était plu à embellir cette construction : aussi avait-elle le surnom de *Chapelle dorée*. Il reste encore quelque chose des peintures qui en décoraient les murailles, et,

---

M. Emile de Borchgrave, a paru, sous forme d'article, dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. VII (1880), col. 41-44.

(1) Cette dalle a 1 mètre 97 centimètres de haut sur 77 centimètres de large, La moitié supérieure est occupée par un écusson paré du chapeau cardinalice. L'écusson est écartelé : au premier et au quatrième quartier sont les deux clefs adossées et posées en pal des Clugny; au deuxième et au troisième, il y a trois fleurs de lis, lesquelles, d'après M. Harold de Fontenay, représenteraient les armoiries des Menneserre, alliés aux Clugny. La moitié inférieure de la dalle est remplie par une épitaphe dont voici exactement la disposition et le texte :

HIC IACET D . FERRICVS
DE CLVNIACO NATIONE
BVRGVNDVS . IVRIS VTRI
VSQ. DOCTOR TITVLI
SANCTI VITALIS PRES
BYTER CARDINALIS EPI
SCOPVS TORNACEN QVI
OBIIT DIE MARTIS VII
OCTOBR ANNO SALVTIS
M CCCC LXXXIII
ORATE DEVM PRO SALVTE
ANIME EIVS

Je dois un bon dessin de cette tombe à la gracieuse obligeance de mon compatriote le R. P. Joseph Laurençot, S. J.

comme sur le Missel de la bibliothèque de Sienne, on y lit cette devise souvent répétée :

PENSÉE BONNE BONNE PENSÉE.

Une inscription qui accompagne ces peintures donne à Ferry la qualité d'évêque, sans mentionner encore son titre de cardinal : donc la décoration de la chapelle doit être considérée comme postérieure à 1474 et antérieure à 1480 (1). C'est également dans ces sept années que se place la production du Missel, car aucun des insignes de la dignité cardinalice n'y accompagne l'image et les armoiries du prélat. Toutefois, le caractère liturgique de ce livre témoigne du désir qu'avait l'évêque de Tournai de revêtir la pourpre romaine : en effet, s'il adopta le rite franciscain pour la confection de son Missel, ce ne put être qu'avec l'intention de faire sa cour à l'ancien général des Cordeliers qui était devenu pape sous le nom de Sixte IV. Au point de vue de ce caractère liturgique, aussi bien que sous le rapport du style des illustrations, le Missel conservé à Sienne est une sorte de frère jumeau du Bréviaire Grimani, cette merveille de l'art flamand que l'on admire à Venise (2).

On sait les noms des trois principaux artistes qui ont collaboré au célèbre Bréviaire. Mais faudra-t-il renoncer à connaître le nom de l'auteur très méritant des miniatures de notre Missel? Nous pensons avoir repéré à cet égard une indication de quelque valeur. Dans l'un des angles inférieurs de la

---

(1) Ces indications concernant la *Chapelle dorée* de la cathédrale d'Autun sont empruntées à l'*Epigraphie autunoise* de mon savant confrère M. Harold DE FONTENAY : *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. VII, 1878, pp. 226-232.

(2) Voir la publication intitulée : *Fac-simile des miniatures contenues dans le Bréviaire Grimani conservé à la Bibliothèque de Saint-Marc, exécuté en photographie* par Antoine PERINI, *avec explication* de François ZANOTTO *et un texte français de* L. DE MAS-LATRIE; Venise, 1880, in-4.

grande miniature, on voit une lettre M majuscule sur l'un des carreaux émaillés qui forment parquet. Aucune lettre ne figurant sur les autres carreaux, il y a lieu de considérer ce signe isolé comme une signature d'artiste. Or il se trouve que le miniaturiste en renom dans les Flandres, à l'époque où fut fait notre Missel, avait précisément la lettre M pour initiale de son nom de famille. C'était Simon Marmion, de Valenciennes, qui avait exécuté, entre les années 1467 et 1470, un merveilleux livre d'heures à l'usage des opulents ducs de Bourgogne. Durant ce travail, c'est-à-dire le 27 avril 1468, il s'était fait recevoir franc-maître dans la corporation des peintres, sculpteurs et enlumineurs de Tournai. Son talent s'appliquait surtout à la décoration des livres : aussi les comptes des ducs de Bourgogne l'appellent-ils *escripvain*, et le poète Jean Lemaire lui décerne-t-il le titre de *prince d'enluminure*. Dans son épitaphe rimée, le poète Jean Molinet lui fait dire :

> J'ay décoré, par art et sens acquis,
> *Livres*, tableaux, chappelles et autels.

Simon Marmion mourut le 25 décembre 1489, neuf ans après la dernière date possible de la confection du Missel qui nous occupe (1). Il y aurait bien, on le voit, quelques motifs d'attribuer les miniatures de ce livre au *prince d'enluminure* qui, dès 1468, s'était enrôlé dans les maîtres peintres de la ville de Tournai.

Quoi qu'il en soit de cette attribution conjecturale, mais vraisemblable, il est certain que la décoration de notre Missel procède d'un miniaturiste de la contrée dont Tournai était le principal centre artistique. Le plus éminent des peintres de cette ville, Rogier van der Weyden, mort en 1464, avait été déjà encouragé par un évêque de Tournai, Jean Chevrot,

(1) Tout ce qui concerne Simon Marmion se trouve exposé dans l'*Histoire de la peinture flamande* de M. Alfred Michiels, t. III, pp. 374-387.

originaire de Poligny, en Franche-Comté. Son triptyque des *Sept Sacrements*, l'une des perles du musée d'Anvers, porte en effet, plusieurs fois répétées, les armes de Jean Chevrot mises en regard de celles de l'évêché de Tournai (1). L'auteur des bordures du Missel de Sienne s'était évidemment inspiré de cet exemple.

Comment ce beau volume est-il arrivé à la bibliothèque communale de Sienne? Tout ce que l'on sait à cet égard, c'est que, dans la bibliothèque de l'Université de Sienne, il faisait partie du groupe des livres ayant appartenu au pape Pie II et à d'autres membres de la famille des Piccolomini (2). Or, Ferry de Clugny, envoyé comme ambassadeur auprès du pape Pie II, avait nécessairement connu le neveu de ce pontife, François Piccolomini, que l'on appelait le cardinal de Sienne. Devenu cardinal lui-même, il le retrouva comme collègue, et leurs relations ne purent manquer d'être très suivies. Le cardinal de Sienne aura tenu sans doute à posséder un souvenir du cardinal de Tournai, et la famille de Clugny se sera fait un devoir de lui céder le précieux Missel. Tout porte donc à croire que la bibliothèque communale de Sienne doit ce volume aux relations de Ferry de Clugny avec l'illustre Siennois qui fut pape pendant vingt-sept jours sous le nom de Pie III.

---

(1) Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, t. III, pp. 50-54.

(2) « Quando e come questo codice pervenisse alla Biblioteca, s'ignora, essendo certo che esso vi si trovava insieme con gli altri messali già appartenuti a Pio II e ad altri Piccolomini, un secolo fù, quando cioè la Biblioteca era unita all' Università, alla quale apparteneva. » (*Lettre* de M. le docteur F. Donati, 1er janvier 1881.)

STATION MÉTÉOROLOGIQUE PORTATIVE

Par M. Georges SIRE.

Séance du 9 avril 1881.

Je désigne sous ce nom un instrument destiné à faciliter les observations météorologiques dans les excursions de plus en plus fréquentes qu'exécutent les touristes, et, partant, de rendre ces excursions plus intéressantes et plus profitables à la science.

Il est regrettable, en effet, que des ascensions qui entraînent beaucoup de fatigues, qui exigent de l'audace, de la témérité même, soient entièrement stériles au point de vue scientifique. — Vers le sommet des montagnes, des pics, les phénomènes atmosphériques présentent des caractères particuliers très différents de ceux qu'on observe dans les plaines, et l'observation fréquente de ces caractères acquérerait une valeur réelle dont la science ne manquerait pas de profiter.

Loin de moi la pensée d'accuser les alpinistes d'indifférence ou de mauvais vouloir, car je suis le premier à comprendre leur répugnance à se munir d'instruments multiples encombrants et dont la fragilité est une cause permanente de soucis. — L'absence d'un instrument simple, résistant, de petit volume, d'une installation prompte et d'une observation facile, est la véritable cause de la lacune qui existe dans le récit de la plupart des ascensions alpestres et autres; et c'est pour faire disparaître cette lacune que j'ai imaginé la station météorologique portative représentée ci-contre, à demi grandeur d'exécution.

Cet instrument, que j'ai communiqué à la *Société française de physique* dans sa séance générale du 20 avril 1881, est composé de façon à pouvoir déterminer exactement, en tous lieux,

'une manière commode et prompte, les trois données météorologiques les plus importantes de l'air, savoir : sa pression, sa température et son degré d'humidité. — C'est le groupement d'un baromètre, d'un thermomètre, d'un hygromètre et d'une boussole.

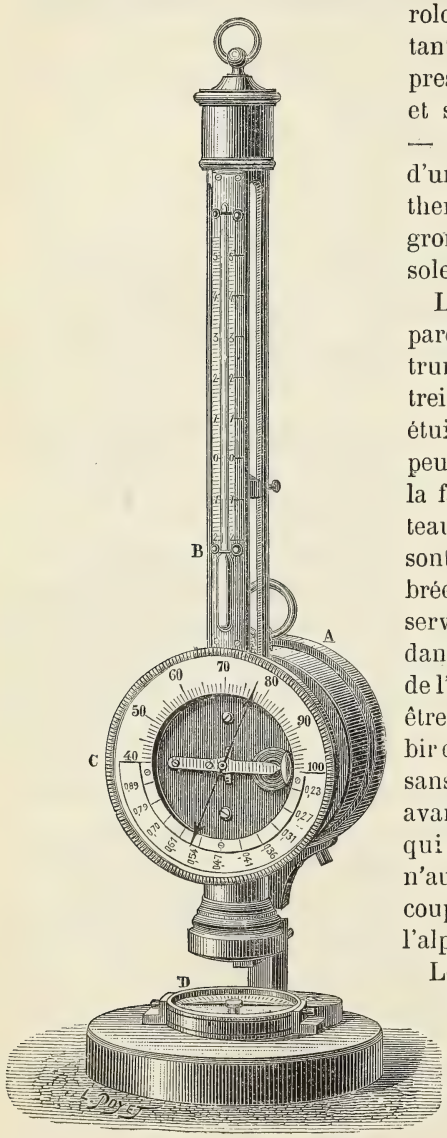

L'agencement de ces appareils constitue un instrument d'un volume restreint, renfermé dans un étui unique, que le touriste peut installer sur le sac à la façon d'un porte-manteau. — Toutes les pièces sont parfaitement équilibrées, de sorte que les observations peuvent se faire dans toutes les positions de l'instrument. — Il peut être secoué fortement, subir des chocs assez violents sans avoir à redouter des avaries. — Enfin son poids, qui n'est que de 1 kilogr., n'augmentera pas de beaucoup le bagage habituel de l'alpiniste.

Le baromètre *A* est métallique, dit holostérique, instrument bien connu. — Il est spécialement destiné à faire connaître la

pression de l'atmosphère, et en déduire la hauteur au-dessus du niveau de la mer du lieu de l'observation.

La température est donnée par un thermomètre à mercure *B*, fixé sur un tube de cuivre qui forme en quelque sorte le support de tout le système. — La graduation est l'échelle centigrade, permettant de constater les températures comprises entre 25 degrés au-dessous de zéro et 40 degrés au-dessus.

Pour la détermination du degré d'humidité de l'air, j'ai fait choix de l'hygromètre à cheveu de Saussure, auquel j'ai apporté des modifications importantes (1). — Il résulte des travaux de Regnault que l'hygromètre à cheveu construit dans de bonnes conditions donne des résultats suffisamment exacts pour la météorologie en général. — Les cheveux bien préparés fonctionnent régulièrement; de plus, leur faible masse offre cet avantage de se mettre presque de suite en équilibre d'humidité avec l'air ambiant, avantage précieux lorsqu'on ne peut séjourner que quelques minutes sur des points d'un accès difficile. — J'ajoute que l'hygromètre à cheveu est le seul applicable dans les altitudes où la température de l'air est inférieure à zéro, et où par conséquent il ne saurait être question de psychromètres, ou d'hygromètres à condensation.

Un des avantages de mon hygromètre à cheveu est de pouvoir déduire de suite le degré d'humidité de l'air ambiant; car une table abrégée inscrite sur la demi-circonférence inférieure du cercle *C* permet de transformer instantanément les degrés de l'hygromètre en fractions de saturation. — Or, la connaissance immédiate du degré d'humidité de l'air est une donnée qui intéresse de suite l'observateur, et le prédispose à examiner plus attentivement les conditions dans lesquelles il se trouve placé. — Elle lui fournit le moyen de faire des

(1) Voy. *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* : ann. 1872, pp. 101-136.

comparaisons fort intéressantes sur l'humidité des brouillards qu'on rencontre souvent, soit vers la cime des hautes montagnes, soit dans le voisinage des lacs élevés.

Chacun comprendra l'utilité de la boussole *D* qui donnera l'orientation de la contrée, renseignement utile, lorsqu'on visite les lieux pour la première fois, surtout lorsqu'ils sont enveloppés d'une brume épaisse. — D'autre part, cette boussole fournira une indication très approchée de la direction du vent, si l'on attache un ruban léger à l'anneau qui termine l'appareil à sa partie supérieure.

La station météorologique ci-dessus peut rendre de sérieux services à la météorologie dans les ascensions aérostatiques, par sa résistance, la facilité de son installation et la promptitude de ses indications. — D'un autre côté, si elle est à même de faciliter les observations aux voyageurs, il est évident que ladite station convient parfaitement pour un poste sédentaire ; attendu qu'il est préférable et plus commode d'observer des appareils groupés et placés dans des conditions identiques, que de faire la lecture des mêmes appareils disséminés.

LE BRONZINO

DU MUSÉE DE BESANÇON

PAR

M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Séance du 12 mars 1881.

La gravure ci-contre a été faite pour accompagner, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, un article intitulé : *Le Musée de Besançon et la Déposition de Croix du Bronzino*. L'administration de la *Gazette* a bien voulu autoriser la Société d'Emulation du Doubs à demander, pour ses *Mémoires*, un tirage de cette intéressante estampe.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

R. Walker del

LE BRONZINO

DU MUSÉE DE BESANÇON

I

Le musée de peinture de Besançon compte parmi ses notables richesses le plus important tableau d'Angiolo Bronzino qui existe en France (1). C'est une *Déposition de la Croix*, peinte sur bois, dont voici la description sommaire :

Le tableau mesure en hauteur 2 mètres 68 centimètres, en largeur 1 mètre 73 ; sa partie supérieure est cintrée. Au premier plan, la Vierge assise tient sur les genoux et contemple avec douleur le corps inanimé du Christ, qui vient d'être descendu de la croix ; un jeune homme accroupi soutient pieusement le torse de Jésus, tandis que la Madeleine, à genoux et éplorée, prête ses mains pour recevoir les pieds du Sauveur. Au second plan interviennent deux anges, l'un pour retenir un pan du linge qui entoure le milieu du corps de Jésus, l'autre pour porter le calice d'amertume Derrière la Vierge, une jeune femme, richement vêtue, ouvre les bras avec tristesse. A la droite de celle-ci, quatre autres jeunes femmes témoignent, par des attitudes diverses, de leur profond chagrin. Du côté opposé, trois hommes paraissent plongés dans la douleur : le plus en vue est Joseph d'Arimathie, vieillard à barbe blanche, qui tient d'une main les clous ayant servi au crucifiement et de l'autre les tenailles dont il a usé pour les extraire. Dans le ciel voltigent des anges qui exaltent

(1) *Catalogue des Musées de Besançon*, par J.-F. Lancrenon, 6e édit revue et augmentée par Auguste Castan, 1879 : p. 20, n° 50.

les instruments de la passion : au centre est celui qui porte la lance et le roseau muni d'une éponge; deux autres s'envolent avec la colonne, et deux planent avec la croix. L'horizon est formé par de lointains sommets qui se confondent presque avec l'azur du ciel. Sur une pierre où s'appuie la main gauche de la Madeleine, pour supporter l'un des pieds du Christ, le peintre a tracé une signature ainsi conçue :

OPERA
DEL BRONZINO
FIORENTINO.

Cette page de grande peinture est d'un dessin magistral : sa couleur, un peu froide, a pour note dominante ce bleu d'outremer dont Bronzino se faisait un luxe d'abuser.

Avant d'appartenir aux Granvelle, ce tableau fut possédé par les Médicis. Vasari en témoigne, dans sa *Notice sur Bronzino*, à propos de l'oratoire que le duc de Florence Cosme de Médicis avait fait organiser, dans le Palais de la Seigneurie, pour sa femme Eléonore de Tolède. « Sur le tableau d'autel de cet oratoire, dit Vasari, était peint à l'huile un Christ descendu de la croix et reposant sur le giron de sa Mère; mais ce tableau fut déplacé par ordre du duc Cosme, pour être envoyé, comme un cadeau rarissime, à Granvelle, l'homme le plus considérable qui fût alors dans l'entourage de l'empereur Charles-Quint. Pour remplacer ce tableau, l'artiste lui-même en a fait une répétition que l'on a mise sur l'autel entre deux peintures, non moins belles que la principale, lesquelles représentent d'une part l'Ange Gabriel et de l'autre la Vierge recevant l'Annonciation. Au lieu de ces deux peintures, à l'époque où le retable primitif fut enlevé, on voyait un saint Jean-Baptiste et un saint Cosme : ceux-ci furent mis en garde-robe lorsque la duchesse, ayant désiré d'autres sujets, fit faire les deux nouvelles peintures accessoires (1). »

(1) « Nella tavola di questa cappella, fatta a olio, que fu posta sopra

Le second exemplaire du retable, ainsi que les deux panneaux représentant ensemble l'*Annonciation de la Vierge,* sont au *Musée des Offices*, à Florence (1). J'ai pu récemment les y examiner, et je me suis attaché à comparer la *Déposition de la Croix* que possède Florence avec le même tableau de première facture qui appartient à la ville de Besançon. Le résultat de cette comparaison est tout à l'avantage du morceau qui nous a été légué par les Granvelle. Ici, pour me servir des expressions de M. Paul Mantz, « le dessin, très simple en apparence, est serré et fort; le modelé est rigoureusement exact dans ses abréviations savantes (2). » Au contraire, dans la répétition de Florence, le dessin manque de précision et de fermeté, le modelé laisse à désirer comme vigueur; tous les détails trahissent l'indécision et le tâtonnement; la coloration est terne, et l'outremer a été tellement ménagé, que la Vierge est habillée de gris. Vasari qualifie néanmoins cette répétition de « très belle peinture et digne d'un tel lieu (3), » c'est-à-dire du palais des Médicis. Ce jugement ne semble pas avoir été ratifié par nos contemporains, car la *Déposition*

---

l'altare, era Cristo deposto di croce in grembo alla Madre; ma ne fu levata dal duca Cosimo per mandarla, come cosa rarissima, a donare a Granvela, maggiore uomo che già fusse appresso Carlo V imperatore In luogo della qual tavola ne ha fatto una simile il medesimo, e postala sopra l'altare in mezzo a due quadri non manco belli che la tavola; dentro i quali sono l'Angelo Gabriello e la Vergine da lui Annunziata. Ma in cambio di questi, quando ne fu levata la prima tavola, erano un San Giovanni Batista ed un San Cosimo, che furono messi in guardaroba quando la signora duchessa, mutato pensiero, fece fare questi altri due. » (Vasari, *Accademici del disegno, e prima del Bronzino : Vite*, edit. G. Milanesi, 1857, t. XIII, pp. 162-163.)

(1) *Déposition de la Croix*, n° 158; *Annonciation de la Vierge,* n°s 52 et 54. Ces deux derniers morceaux ont été gravés par F. Poletti pour la *Galerie de Florence*, publiée avec un texte français d'Alex. Dumas, 1841 et ann. suiv. pl. LXXIV *b*.

(2) *Histoire des peintres de toutes les écoles : Ecole florentine*, par Ch. Blanc et Paul Mantz; *Bronzino,* par Paul Mantz.

(3) « ..... che certo è pittura bellissima e degna di quel luogo. » (Vasari, *id.*, ibid., p. 165.)

de la Croix du musée des Offices est à peine remarquée dans une salle que l'on a dédiée au Barroccio. Le prototype que possède Besançon ne serait pas à ce point dédaigné, et Florence même le classerait parmi les œuvres importantes du maître. A quoi tient cette différence de valeur entre ces deux exemplaires originaux de la même composition ? C'est ce que j'essaierai d'expliquer au moyen de documents recueillis à Florence (1) et à Besançon sur chacun de ces exemplaires.

II

Par une dépêche en date du 12 août 1545, Cosme de Médicis, duc de Florence, envoyait à son majordome des ordres qui peuvent se résumer ainsi : 1° faire partir l'ingénieur Camerini (2) pour Besançon, où il se mettra gratuitement au service de M. de Granvelle, à l'effet d'opérer le desséchement de certains marais existant dans les propriétés de ce seigneur; 2° presser l'exécution du cadre de la peinture que le Bronzino a exécutée pour l'oratoire de la duchesse, afin qu'on l'expédie également à Besançon, à M. de Granvelle, pour la décoration d'une chapelle qu'il a fait faire nouvellement; 3° commander d'urgence quarante flacons de gros verre, chacun de la contenance de cinq bouteilles, les remplir de vin grec et les adresser à M. de Granvelle, qui a le désir de les avoir à Bruxelles (3).

La réponse du majordome, faite le même jour au secré-

(1) Les deux lettres de Lorenzo Pagni, qui constituent la meilleure part de ma récolte à l'*Archivio di Stato* de Florence, m'ont été indiquées et communiquées, avec le plus gracieux empressement, par M. Gaetano Milanesi, l'éminent commentateur de Vasari. J'ai dû également nombre d'indications utiles à mon savant et aimable compagnon de voyage, M. Eugène Muntz, l'historien des arts à la cour des papes.

(2) Une notice sur l'ingénieur Giambattista Camerini se trouve parmi les *Biografie di ingenieri militari italiani* de Carlo Promis. (*Miscellanea di Storia Italiana*, t. XIV, 1874.)

(3) Pièces justificatives, n° I.

taire du prince, contenait en substance : 1° que l'ingénieur Camerini était prêt à partir pour Besançon ; 2° que l'encadrement du tableau marchait bon train, et qu'il s'achèverait de telle sorte que la rapidité du travail ne nuirait en rien à sa perfection ; 3° que les quarante flacons de gros verre seraient prêts sous deux jours, et que l'on s'occupait des caisses nécessaires à leur emballage (1).

Une rectification arriva le lendemain de la part du secrétaire du prince : c'était à Bruxelles et non à Besançon que l'ingénieur Camerini devait aller se mettre aux ordres de M. de Granvelle. Rien n'était modifié quant à la destination du tableau ; le prince avait été toutefois satisfait d'apprendre que l'on pressait l'achèvement du cadre, car il désirait que le tableau ne tardât pas plus que le vin grec à pouvoir partir (2).

Dix jours plus tard, le 22 août 1545, Bronzino, dans une lettre écrite au majordome, racontait que le duc de Florence l'avait entretenu de l'envoi de son tableau à M. de Granvelle (3) et de la question de remplacer cette peinture dans l'oratoire de la duchesse. Bronzino aurait désiré créer un nouvel ouvrage, mais le duc l'en avait détourné en lui disant : « Je veux une peinture identique à la première, sans la souhaiter plus belle ! » En conséquence, Bronzino priait le majordome de commander en toute diligence le panneau nécessaire à la reproduction de son œuvre. Cependant le prince voulait que son peintre n'entreprît ce travail qu'après achèvement d'un portrait commencé (4).

Une douzaine de jours auparavant, Bronzino s'était plaint au majordome de n'avoir reçu qu'une quantité dérisoire de

(1) Pièces justificatives, n° II.

(2) Id., n° III.

(3) Bronzino parle de l'expédition de son tableau en Flandre. Cette erreur de sa part s'explique par le fait que sur trois des envois destinés au garde des sceaux de Charles-Quint, deux (l'ingénieur et le vin grec) devaient aller jusqu'à Bruxelles, tandis que le tableau s'arrêterait à Besançon.

(4) Pièces justificatives, n° IV.

son outremer favori; il en avait requis pour le moins une demi-once et du plus beau, sous peine d'être contraint de renoncer à servir son Excellence (1). Pour que Bronzino s'exprimât sur ce ton, il fallait que la pénurie d'outremer lui tînt considérablement au cœur (2). Habituellement, au dire de Vasari, son ami intime, il était doux de caractère et d'une aménité parfaite (3).

Des difficultés de cette nature se renouvelèrent-elles, ou bien le duc de Florence ajourna-t-il, par préférence pour d'autres travaux, l'entreprise d'une répétition du tableau envoyé à Granvelle? Quoi qu'il en ait été, huit ans s'écoulèrent avant que Bronzino se mît à l'œuvre pour répéter sa *Déposition de la Croix*. Cette circonstance était indiquée par Vasari (4), mais elle se trouve positivement affirmée dans un article des comptes de la garde-robe du duc de Florence, pour le mois de septembre 1553, article qui est ainsi conçu :

---

(1) *Il* Bronzino *a Pier-Francesco* Riccio, 9 agosto 1545, nel *Carteggio inedito d'artisti*, da Giov. Gaye, t. II, p. 329.

(2) Le bleu d'outremer, qui se préparait exclusivement alors par la calcination du lapis-lazuli, était tellement rare et cher, que les peintres ne se chargeaient pas de le fournir, et que les plus riches Mécènes eux-mêmes éprouvaient souvent de grandes difficultés à se le procurer. (*Nouvelles Archives de l'art français :* ann. 1877, pp. 17, 112-116; ann. 1879, p. 178. Eugène Muntz, *Raphaël*, p. 59.)

(3) « È stato ed è il Bronzino dolcissimo e molto cortese amico, di piacevole conversazione, ed in tutti i suoi affari molto onorato. » (Vasari, *id.*, ibid., p. 169.)

(4) « In questo medesimo tempe fece la tavola che in palazzo fu messa nella cappella onde era stata levata quella che fu mandata a Granvela, che certo è pittura bellissima e degna di quel luogo. » (Vasari, *Vite*, edit. G. Milanesi, *Le Monnier*, 1857, t. XIII, p. 165.) En tenant compte de la place qu'occupe ce passage dans la biographie de Bronzino, il est clair que Vasari indique le second exemplaire de la *Déposition de la Croix* comme ayant été contemporain de la *Résurrection* peinte par le même artiste, et comme ayant suivi de près la production du *Jésus aux Limbes*. Or le *Jésus aux Limbes* a été daté par son auteur, et on y lit le millésime 1552. Donc si Vasari affirme que la répétition florentine du tableau qui nous occupe est un peu postérieure à une œuvre datée de 1552, il déclare implicitement que cette répétition appartient à

« Deux onces de bleu d'outremer confiées à maître Bronzino, peintre, pour le tableau de la chapelle de la duchesse, par ordre de Son Excellence (1). »

Le tableau original ayant été envoyé à Besançon (2), l'auteur n'eut sous les yeux, pour le reproduire huit ans après, que sa maquette et quelques études partielles. On comprend ainsi l'indécision que trahissent la plupart des détails de la répétition florentine de cette œuvre. Cette circonstance seule peut également expliquer comment la signature de l'artiste n'est pas absolument la même dans les deux exemplaires : en effet, l'adjectif FIORENTINO, qui suit le nom de Bronzino, est tracé en toutes lettres sur le tableau de Besançon, tandis qu'il affecte la forme abrégée FIOR. au bas de la reproduction qui est au musée des Offices (3); et pourtant les deux signatures occupent identiquement la même place dans l'un et dans l'autre des deux tableaux.

Il résulte des indications qui précèdent que la *Déposition de la Croix* du musée de Besançon fut achevée dans le courant du mois de juillet de l'année 1545, et que sa supériorité sur son analogue de Florence s'explique par les huit années

---

l'année 1553, et il est ainsi d'accord avec l'article que nous allons citer des comptes de la garde-robe du duc de Florence.

(1) « Onci due d'azzuro oltramarino consegnato a maestro Bronzino, pittore, disse per la tavola della cappella della duchessa, con ordine di Sua Eccellenza. » (*Conti della Guardaroba del duca Cosimo :* settembre 1553, lib. K. 27, p. 65; *Archivio del Palazzo Pitti in Firenze.*) — Je dois la communication de ce passage à M. le chevalier Ferdinando Soldi, archiviste de S. M. au Palais Pitti.

(2) Nous aurions voulu préciser le moment de l'expédition du tableau depuis Florence; mais notre désir n'a pu être satisfait, une lacune existant dans le registre où ce détail se serait rencontré. M. le chevalier Ferdinando Soldi a bien voulu nous en informer dans les termes suivants : « Nel registro delle spedizioni fatte dalla corte del duca Cosimo in codest' anno 1545, mancano tutte quelle dal di 7 di giugno al di 27 di ottobre, essendovi rimaste in bianco le pagine dal numero 6 al numero 14. »

(3) G. Milanesi, *Note* à la page 163 du tome XIII de son édition de Vasari, 1857.

qui s'écoulèrent entre le départ de l'original et la production du second exemplaire.

III

Comment le duc de Florence fut-il amené à distraire de l'oratoire de sa femme une page de peinture qu'il aimait, pour en gratifier le garde des sceaux de l'empereur Charles-Quint?

Ce cadeau ne pourrait étonner que ceux qui ignoreraient l'importance du rôle que joua Granvelle dans les hautes affaires dont son maître était le promoteur ou l'arbitre.

« Granvelle, dit M. Gachard, était, selon l'opinion des juges les plus compétents, le premier homme d'Etat de son époque : sa prudence, sa dextérité dans le maniement des affaires, égalaient la connaissance qu'il avait des vues et de la politique des différentes cours de l'Europe. Jamais il n'était embarrassé, et dans les circonstances les plus critiques, il trouvait toujours quelque expédient pour en sortir. La modération formait le fond de son caractère : il était affable et courtois ; les ministres étrangers se louaient beaucoup des rapports qu'ils avaient avec lui. La confiance qu'il inspirait à Charles-Quint était sans bornes ; l'empereur ne faisait rien sans le consulter, et son opinion était celle qu'il suivait presque toujours : il y avait d'ailleurs une si grande conformité dans leur manière de voir qu'il était rare qu'ils ne se trouvassent pas d'accord dans leurs appréciations et leurs conclusions. On ne pouvait reprocher au premier ministre que son désir d'amasser et d'enrichir sa famille : il recevait volontiers les présents qu'on voulait lui faire..... Aussi, né pauvre, Granvelle laissa-t-il sa nombreuse postérité dans une brillante position de fortune (1)..... »

Aucune dynastie n'était plus redevable que les Médicis à Charles-Quint et à son principal ministre.

---

(1) *Biographie nationale de Belgique* (art. *Charles-Quint*, par M. Gachard), t. III, col. 797-798.

Ces gros marchands, parvenus à une situation princière, avaient été plusieurs fois expulsés de Florence dont ils tendaient sans cesse à confisquer les libertés. Ils y étaient rentrés en 1530, sous la protection des lances impériales et en inaugurant un régime de proscriptions. Charles-Quint voulait que Florence relevât de son sceptre : il créa le titre de duc pour Alexandre de Médicis et l'en investit à condition qu'il épouserait Marguerite, sa fille naturelle. Moins d'un an après ce mariage, Alexandre était assassiné et son cousin Cosme le remplaçait. Au pape Clément VII, qui s'était voué corps et âme à la fortune de ses neveux les Médicis, avait succédé Paul III, de la famille Farnèse, père de deux enfants, nés avant son entrée dans les ordres, et dévoré d'ambition pour l'avancement de cette progéniture. Bien que son petit-fils, Octave Farnèse, eût à peine treize ans, il demanda pour lui la main de la jeune veuve d'Alexandre de Médicis, et l'empereur, qui désirait mettre la papauté dans ses intérêts, consentit à cette union. Le nouveau souverain de Florence, Cosme de Médicis, dut se contenter de la main d'Eléonore de Tolède, cousine germaine du fameux duc d'Albe. Entre les Médicis et les Farnèse, exista dès lors une rivalité dont l'empereur Charles-Quint fut l'objectif suprême. Les Médicis ambitionnaient de s'annexer le territoire de la république de Sienne, et cet Etat obéissait aux inspirations d'une aristocratie absolument acquise au parti impérial. Les Farnèse convoitaient Parme et Plaisance, qui appartenaient au domaine pontifical, mais dont le pape ne pouvait disposer sans l'assentiment du suzerain de ces territoires, c'est-à-dire de Charles-Quint, possesseur du Milanais. Rien n'étonnera dès lors qu'il y ait eu assaut de politesses, de la part des deux familles rivales, envers l'homme dont un diplomate avait pu dire, dès 1530, que lui et le grand commandeur de Castille étaient « le tout de l'Empereur, » qui ne faisait rien que par eux (1).

(1) « Ledit seigneur de Grandvelles aveq Cosmes (le commandadeur

IV

Nicolas Perrenot de Granvelle, comme beaucoup d'autres hommes supérieurs, avait éprouvé la tentation d'être quelque peu prophète dans le pays de ses origines (1). Il était né dans la petite ville d'Ornans, d'un père qui exerçait le notariat, mais avait eu au moins un maréchal-ferrant parmi ses aïeux (2). Lui-même s'était marié à Besançon, en 1513, avec Nicole Bonvalot, qui lui avait apporté quelque fortune et un rare dévouement. Sur quinze enfants issus de son mariage, dix étaient nés dans cette ville libre qui se gouvernait à la façon des républiques italiennes (3). Or, il importait grandement au souverain de la Franche-Comté que la république bisontine vécût en communion de principes avec la province dont elle était la principale forteresse. Charles-Quint ne put donc qu'encourager son principal ministre à prendre dans la

---

mayeur) sont le tout de l'Empereur quil ne fait riens que par eulx; vous pourrés entretenir Grandvelles et ma dame Cosmes, et ayant ceulx pour vous, ne faictes nulle doubte de obtenir tout ce qu'il vous playra en ceste cour. » (*Mémoire de l'ambassadeur* Bellegarde *au duc de Savoie* Charles III; Augsbourg, septembre 1530 : *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV, 1865, p. 257.)

(1) A. Castan : *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866, pp. 71-165, avec 4 planches; *L'Empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon*, ibid., t. III, 1867, pp. 185-219; *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, dans la *Revue historique*, t. I, 1876, pp. 78-139.

(2) Ch. Duvernoy, *Notice sur les maisons de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarrey*, Besançon, 1839, in-8. — Ad. Marlet : *La Vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, Dijon, 1859, in-8; *Note sur la généalogie des Perrenot de Granvelle*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. I, 1865, pp. 41-45. — « Nicolas Perrenot, mareschal, citien de Besançon, » figure parmi les témoins du testament de Henri d'Orsans, seigneur de Lomont, passé à Besançon le 6 octobre 1494. (*Même recueil*, 5e série, t. II, 1877, p. 270.)

(3) *Mémoire de la nativité des enffans de monseigneur Nicolas Perrenot :* pièce justificative no I de ma *Monographie du Palais Granvelle.*

ville de Besançon une situation qui lui permettrait, par lui ou par les siens, de régenter cette petite république. Ce fut pour affirmer une telle situation que Nicolas Perrenot de Granvelle fit construire dans la ville libre un palais de riche et noble architecture. Cet édifice fut commencé en 1534 : la municipalité souveraine y coopéra comme à une entreprise d'embellissement public; on la vit successivement annuler une ruelle publique qui aurait coupé diagonalement le futur jardin du palais, puis autoriser Granvelle à prendre dans les forêts communales les bois nécessaires au bâtiment, exempter perpétuellement l'édifice et ses dépendances de toute imposition, concéder enfin un filet d'eau des fontaines publiques pour l'agrément de la maison (1).

Le bâtiment était achevé en 1540 : Granvelle ne résista pas au désir de le contempler. De Bruxelles, où était son maître, il dut alors se rendre à Worms, pour essayer de faire comprendre aux princes allemands assemblés les motifs impérieux qui leur imposaient le devoir d'oublier leurs discordes (2). Il prit sa route par la Franche-Comté et s'arrêta deux jours à Besançon, le 5 et le 6 novembre 1540 (3); il était accompagné de son fils aîné, âgé de vingt-trois ans, déjà nommé à l'évêché d'Arras et faisant preuve, en secondant son père, des qualités supérieures qui depuis rendirent célèbre le nom du cardinal de Granvelle.

Après la journée de Worms et la diète de Ratisbonne, Granvelle suivit l'empereur en Italie et eut à disculper ce monarque de la complicité qu'on lui imputait dans le récent

---

(1) *Monographie du Palais Granvelle*, déjà citée.

(2) « Et au mesme moys d'octobre (1540) partit de Bruxelles pour Bourgongne le seigneur de Grandvelle, pour dès là se treuver, de la part de Sa Majesté, à Wormes, à une journée que se tenoit entre les députez des princes de l'Empire, chrestiens et luthériens : auquel lieu arriva le 22e du moys de novembre. » (J. de Vandenesse, *Journal des voyages de Charles-Quint*, édité par M. Gachard dans le tome II de la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, p. 162)

(3) *Délibérations municipales de Besançon :* 5 et 6 nov. 1540.

assassinat de deux émissaires du roi de France. Le pape Paul III, venu à Lucques pour conférer avec l'empereur, acceptait d'être l'arbitre de cette querelle que François Ier semblait chercher à Charles-Quint. L'empereur voulut que son principal ministre se rendît à Bologne et ensuite à Rome, à l'effet d'éclairer pleinement la conscience du pontife. Cette mission retint Granvelle en Italie depuis le 24 septembre 1541 jusqu'au 23 janvier de l'année suivante. Il y travailla pour les Médicis, en réformant dans le sens de leurs intérêts le gouvernement de la république de Sienne (1). Les Farnèse, qui attendaient de lui des services analogues, furent très empressés à son égard. La femme d'Octave Farnèse, duc de Camerino, était la fille naturelle de l'empereur et la petite-fille par alliance du pape : elle favorisa de tout son pouvoir les démarches de Granvelle, et tint à ce que le principal ministre de son père conservât d'elle et des siens un durable souvenir. A cet effet, elle lui offrit un torse grec de Jupiter, œuvre colossale d'un ciseau célèbre, qui avait autrefois orné la vigne des Médicis à Rome. Granvelle ne voulut confier à personne le soin d'installer un morceau de cette importance : aussi le précieux torse attendit-il cinq ans avant de s'encadrer dans la cour du palais de Besançon. Les ambassadeurs des ligues suisses, qui l'y virent le 15 avril 1575, l'ont décrit dans les termes suivants (2) :

« Au milieu de l'atrium, ou large cour intérieure, se trouve une fontaine très limpide, au centre de laquelle s'élève une colonne : cette colonne sert d'appui à une sirène (3), qui laisse échapper de ses deux mamelles une eau très abondante. Au

---

(1) Alessandro di Girolamo Sozzini, *Il successo delle rivoluzioni della città di Siena*, nel *Archivio Storico italiano*, t. II, 1842, pp. 22-25.

(2) *Itinéraire des députés suisses se rendant à la cour de Henri III, roi de France*, écrit en latin par Georges Cellarius, publ. dans l'*Archiv für schweizerische Geschichte*, t. XIV, Zurich, 1864 : trad. franç., par G. Perrenet, dans les *Annales franc-comtoises*, t. III, pp. 167-178.

(3) Cette sirène, en bronze, a été comprise, en 1785, dans l'ornemen-

sommet de cette colonne de pierre, se dresse une statue de marbre blanc, représentant un homme dont la barbe descend au dessous de la poitrine. Au pied de la statue on lit cette inscription gravée en lettres d'or :

HANC NOBILEM IOVIS STATVAM DELICIAS OLIM
IN VINEA MEDICEORVM ROMÆ ILLVSTRISS. D
MARGARETA AB AVSTRIA DVC. CAMERINI ANN.
M.D. XLI GRANVELLÆ CVM IBI TVM CÆSARIS
VICES AGERET DONAVIT QVI EAM VESVNTIVM
TRANSTVLIT ET HOC LOCO POSVIT ANNO
M. D. XLVI.

Traduction : Cette noble statue de Jupiter, qui embellissait jadis la vigne des Médicis à Rome, fut donnée, en 1541, par l'illustrissime dame Marguerite d'Autriche, duchesse de Camerino, à Granvelle, alors représentant de l'Empereur à Rome, qui transféra cette figure à Besançon et la plaça en cet endroit l'an 1546. »

Ce torse de Jupiter séduisit Louis XIV, lorsqu'il vint, en 1683, visiter pacifiquement la province qu'il avait militairement conquise onze années auparavant, et l'héritier des Granvelle, qui songeait alors à devenir gouverneur de la Franche-Comté, se crut obligé d'inviter le monarque à dépouiller au gré de son bon plaisir le palais de Besançon. Ce fut ainsi que le Jupiter donné par les Farnèse alla décorer les jardins de Versailles, pour devenir ensuite, ce qu'il est aujourd'hui, l'un des beaux antiques de la collection nationale de France (1).

---

tation de la fontaine dite *des Dames*, à l'un des angles de l'ancien palais de l'Intendance, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture du Doubs. (S. Droz, *Fontaines publiques de Besançon*, pp. 284-285; A. Castan, *Besançon et ses environs*, p. 388.)

(1) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, pp. 161, 165 et 166; Castan, *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1866, pp. 90 et 139.

VI

L'inscription que nous avons reproduite indiquait l'année 1546 comme date de l'installation du Jupiter dans la cour du palais Granvelle. Mais c'était dans l'automne de 1545 que le garde des sceaux de Charles-Quint avait marqué la place que l'on devait faire occuper à cette figure.

Granvelle commençait alors à dépasser la soixantaine : le travail prodigieux auquel il se livrait l'avait prématurément usé ; tributaire, comme son maître, des attaques de goutte (1), il souffrait aussi du foie (2) et avait une disposition à l'hydropisie (3). Il prévoyait que sa carrière ne serait plus désormais très longue : aussi voulut-il, durant le congé qu'il avait obtenu, mettre par écrit ses dispositions testamentaires. Nicole Bonvalot partagea cette pensée de son mari, et les deux époux, dans leur palais de Besançon, dictèrent chacun séparément à l'évêque d'Arras, leur fils, un acte de volontés dernières portant la date du 28 septembre 1545 (4).

La seconde clause de ce testament de Nicolas Perrenot est

---

(1) « Par ce moyen (de deux ouvertures en chaque jambe par cautères potentiaux), feu monsieur de Granvelle, que Dieu absoille, se fit quicte des douleurs de la goutte, et avec peu d'incommodité se purgeant la nature par là, se proroga la vie de plus de dix ans. » (*Lettre du cardinal* de Granvelle *à* Vigilius, Scey, 28 mars 1565 : mss Granvelle, *Mémoires*, t. XVII, fol. 125 verso.)

(2) *Dépêche des ambassadeurs vénitiens* Morosini et Badoer, 7 juillet 1550, citée par M. Gachard, dans son article *Charles-Quint* de la *Biographie nationale de Belgique*, t. III, col. 797.

(3) Touchant ma disposition, je me trouve mieulx, grâce à Dieu, du vertige et enflure des jambes, et de tous aultres accidens; et seullement reste que je ne puis achever de me faire encores quicte de l'accident que j'ay heu entre les jambes. » (*Minute d'une lettre de* Granvelle à son fils l'évêque d'Arras, Besançon, 18 avril 1547 : recueil Chiflet, à la Bibliothèque de Besançon.)

(4) D. Prosper Lévêque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t II, pp. 245-246.

ainsi conçue : « *Item*, je eslis la sépulture de mon corps en l'église conventuale des frères Nostre-Dame des Carmes, en la cité de Besançon, dessoubz ou auprès de la chappelle que moy et ma très chière femme dame Nicole Bonvalot y avons construit (1)..... »

Cette église des Carmes faisait pour ainsi dire corps avec le palais des Granvelle, et le garde des sceaux de Charles-Quint dut tenir à ce que l'emplacement de sa sépulture y fût marqué par une œuvre d'art digne de la grande mémoire qu'il voulait laisser parmi ses compatriotes. Les Farnèse avaient enrichi le palais d'un magnifique torse de Jupiter : les Médicis ne pouvaient faire moins à leur tour que de fournir un retable de grande allure à la chapelle funéraire du premier ministre de l'empereur. En effet, Cosme de Médicis avait obtenu, depuis deux ans, la restitution des forteresses de Florence et de Livourne, occupées auparavant par des troupes espagnoles : Granvelle n'avait pas été étranger à ce résultat, et le duc de Florence comptait encore sur son appui pour être compris, en même temps qu'Octave Farnèse, dans la distribution prochaine des colliers de la Toison-d'Or. Ainsi s'explique l'empressement que mit le duc de Florence à se priver, en faveur de Granvelle, de l'une des œuvres distinguées du peintre qu'il aimait le plus.

Lorsque Granvelle s'était mis en route pour la Franche-Comté, il ne projetait pas d'y passer plus de quinze jours (2). Comme il y demeura plus de cinq semaines, on pourrait croire que l'attente du cadeau parti de Florence ne fut pas étrangère à la prolongation de son séjour. Dès le 12 août 1545, Cosme de Médicis insistait pour que le cadre, en voie d'exécution, s'achevât le plus promptement possible, afin que la

(1) Bibliothèque de Besançon : recueil Chiflet.

(2) « Je faiz mon compte de demeurer quinze jours en Bourgoingne, si d'adventure on ne me rappelle plus tost. » (*Lettre de* Granvelle *à Jean* de Saint-Maurs, *son beau-frère*, Worms, 6 août 1545 : *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, édit. Ch. Weiss, t. III, p. 179.)

peinture pût être dirigée en hâte sur Besançon. Or Granvelle arrivait le 24 août dans cette ville (1), et il ne l'avait pas encore quittée le 28 septembre (2). Il y a donc lieu de penser qu'il put être témoin du déballage de l'œuvre de Bronzino. L'expédition paraissait en avoir été faite un peu hâtivement, car le tableau se trouva taché en plusieurs endroits par la poix-résine ayant servi à mastiquer la caisse d'emballage (3).

De Besançon, Granvelle gagna les Flandres pour y être, sous les auspices de son maître, le principal négociateur d'un traité de paix entre les couronnes de France et d'Angleterre (4). Là il dut trouver à la fois l'ingénieur Camerini et les quarante flacons de vin grec, partis de Florence pour Bruxelles, tandis que le tableau de Bronzino était expédié à Besançon. En remerciant Cosme de Médicis de sa triple gracieuseté, Granvelle put lui annoncer comme résolue sa promotion dans l'ordre de la Toison-d'Or (5).

---

(1) « *Du lundi jour de feste sainct Bartholomey*, XXIIIIe *d'aost* 1545. — Aujourd'huy est arrivé en ceste cité monsieur de Grantvelle, au devant duquel sont estez messieurs les Gouverneurs, Vingt-huict et bonne partie des citoyens : auquel et à monsieur d'Arras a esté fait présent pour la part de ladite cité. » (*Délibérations municipales de Besançon.*)

(2) Le testament que dicta le garde des sceaux de Charles-Quint, précisément à cette date, se termine par la formule que voici : « Faict et passé en la cité impériale de Besançon et en madicte maison devant l'église parrochiale dudict Sainct-Mauris, le vingt-huictiesme de septembre de l'an mil cinq cens quarante cinq. (Ainsi signé) N. Perrenot. »

(3) *Lettre de Claude* de Chavirey *au cardinal* de Granvelle (Salins, 3 juillet 1572), citée plus loin.

(4) Cette négociation s'ouvrit à Bruges le 7 novembre 1545. « Furent commis, de la part de Sa Majesté, pour ouyr les partis, débatre leurs différends et en faire rapport à Sadicte Majesté, les seigneurs de Grandvelle, Praet et président Schore, lesquels se treuvoient journellement en court, en une chambre où venoient les ambassadeurs de France et après ceux d'Angleterre ; et le soir lesdicts seigneurs faisoient rapport à Sadicte Majesté. » (Jean de Vandenesse, *Journal*, édit. Gachard, p. 313.)

(5) Vingt-deux colliers vacants furent, en effet, attribués dans le cha-

VII

Cependant la chapelle où l'on avait installé le tableau n'était plus en harmonie d'importance avec la situation que Granvelle avait conquise. S'il s'était permis de désapprouver l'entrée en campagne de Charles-Quint contre les protestants de l'Allemagne (1), du moins, après la victoire remportée par son maître à Mülhberg, ne put-il se refuser au rôle d'intermédiaire des réconciliations que désiraient les princes vaincus et les villes soumises. Les cadeaux qu'il reçut à cette occasion furent, au dire des contemporains, l'équivalent d'un puits d'or (2). Granvelle put donc, sans être indiscret envers ses héritiers, prendre la résolution de faire construire un nouvel édifice funéraire. En conséquence, le 18 novembre 1549, il passa marché avec un maître maçon, qui faisait en même temps fonction d'architecte, pour la bâtisse d'une chapelle neuve, qui s'adapterait au flanc d'aval de l'église des Carmes

---

pitre de la Toison-d'Or tenu à Utrecht, le 17 janvier 1546. La liste de ceux qui y furent promus se terminait ainsi :

« A Octavio Farnèze, duc de Castro;
» A Cosme de Médicis, duc de Florence. »

(Jean de Vandenesse, p. 329.)

(1) « Et quant à ladicte emprinse (de Sa Majesté en Saxen), sur ma foy, plus je y pense, plus il me semble qu'elle est hazardeuse, tant pour le peu de fondement que Sa Majesté peult faire en l'assistance du Roy des Romains et aussi du duc Mauris, mesme selon ce que contiennent vosdictes lettres, que pour la faulte d'argent et autres raisons et considérations y mentionnées : tant y a qu'il en fault actendre ce qu'il plaira à Dieu en ordonner, et espère qu'il aydera à Sadicte Majesté pour son service, comme à la vérité il est très requis; et puisque avez fait ce qu'a esté en vous de remonstrer les difficultez, il fauldra en actendre ce qu'il luy plaira en ordonner. » (Granvelle à son fils l'évêque d'Arras : Besançon, 23 mars 1547; suppl. aux mss Granvelle, recueil Chiflet.)

(2) « È fama che in questi accordi di Germania habbi guadagnato un pozzo d'oro. » (*Relation de l'ambassadeur vénitien Alvise* Mocenigo, citée par M. Gachard : art. *Charles-Quint*, col. 798, note 7.)

et communiquerait avec cet édifice, tant par une ouverture biaise permettant de voir le maître-autel, que par une porte percée sous le Jubé. La voûte se composerait de deux sections à compartiments, dont les retombées porteraient sur des colonnes engagées. Douze piédestaux en pierre, répartis intérieurement sur les deux flancs, supporteraient un pareil nombre de statues de saints. L'idée primitive était d'éclairer la chapelle, depuis son extrémité orientale, au moyen d'une grande fenêtre subdivisée par trois arcatures : l'autel, long de sept pieds, aurait eu ainsi une verrière pour retable. Mais on jugea bientôt que cet emplacement convenait mieux qu'aucun autre à la peinture venue de Florence : aussi la grande fenêtre fut-elle éliminée du projet; on la remplaça par deux fenêtres à menaux et à arcatures rondes, percées dans le flanc occidental de la chapelle. Un charnier dut exister sous le sol pour recevoir les sarcophages des membres de la famille de Granvelle. Il fut stipulé enfin que cette chapelle, du prix de dix-sept cents francs, serait achevée deux ans après la date du marché passé pour sa construction (1).

Au moment où Granvelle ratifiait cet acte (2), neuf mois et neuf jours seulement le séparaient du terme de sa carrière. Il mourut, en effet, à Augsbourg, le 27 août 1550 (3) : de sorte que son corps, ramené à Besançon, dut attendre plus d'un an, dans l'une des salles basses du palais, l'achèvement de

---

(1) Cette chapelle, absolument dévastée, sert aujourd'hui de logement et de magasin à un boulanger, qui a pour cave la crypte sépulcrale des Granvelle. (Castan, *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1866, p. 80.)

(2) Nous publions ci-après (*Pièces justificatives*, n° V) le texte de ce marché.

(3) « Charles-Quint donna à l'évêque d'Arras les charges qu'occupait son père; l'ayant appelé, il lui dit avec bonté : « J'ai plus perdu que » vous, car j'ai perdu un ami tel que je n'en trouverai plus de sem» blable; vous, si vous avez perdu un père, je vous reste pour vous en » tenir lieu. » (Gachard, art. *Charles-Quint* de la *Biographie nationale de Belgique*, t. III, col. 799.)

la construction commandée pour le recevoir (1). Quelques jours avant de l'y transférer solennellement, on plaça le tableau florentin dans la chapelle (2), et celle-ci fut bénite, le 6 décembre 1551, par l'auxiliaire du siège métropolitain de Besançon, François Simard, évêque de Nicopolis, docteur et ancien professeur de la Sorbonne parisienne (3).

La *Déposition de la Croix* du Bronzino occupa cette place jusqu'au jour où l'orage révolutionnaire fit le vide dans les tombeaux et proscrivit les images des sanctuaires. Expulsé comme ses congénères, le tableau qui nous occupe s'abrita dans les bâtiments de l'ancien collège; il y fut négligé et même maltraité : aussi quand la ville voulut, en 1834, le prendre comme pierre angulaire de son musée naissant, fallut-il y faire des réparations considérables. Le peintre Lancrenon s'acquitta de cette tâche avec autant d'intelligence que de discrétion (4).

---

(1) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866, p. 80.

(2) « Cette chapelle a de longueur sept toises de Roy et vingt-trois pieds de largeur, et la voûte d'icelle a sous clef trente-deux pieds de hauteur. C'est dans cette chapelle où l'on voit les statues en pierre blanche de saint Nicolas, archevêque de Myre, patron du seigneur fondateur, dont la teste est représentée après nature par celle de la même statue; comme à l'opposite d'icelle est la statue de saint Antoine, abbé, patron du cardinal Antoine Perrenot de Grandvelle, la teste duquel est aussi figurée après nature par celle de la statue. On voit aussi dans la même chapelle le riche tableau peint de la main de Bronzino, fameux peintre de Florence. » (André de Saint-Nicolas, *Note manuscrite sur l'église des Grands Carmes de Besançon.*)

(3) Au commencement et à la fin d'un volume intitulé : *Petri* Lombardi *sententiarum sextus*, Basileæ, Petr. de Langendorf, 1516, in-fol., goth., Simard a consigné les indications suivantes : « Sum Francisci Symard, regentis in collegio Calviaco, aliàs parve Sorbone : emptus 1521, ultimo julii. » — « Incepi legere *Sententias*, 1521, die 22 octobris, in collegio Calvi. » Voir en outre : A. Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e série, t. I, 1876, p. 472.

(4) Je ne m'arrêterai pas à contredire les renseignements fantaisistes donnés sur l'état de ce tableau par M. le comte Clément de Ris (*Les*

VIII

Dans son testament du 28 septembre 1545, Nicolas Perrenot de Granvelle avait fait inscrire, en faveur de l'église de son lieu d'origine, deux dispositions ainsi formulées : « *Item,* je ordonne estre employez mil frans pour la restauration et édification de la chapelle de Sainct-Anthoine en l'église parrochiale d'Ornans, où feurent mes père et mère, ausquelz Dieu face mercy, sont inhumez..... *Item,* je ordonne aultres mil frans pour la réparation de ladite église parrochiale d'Ornans (1)..... »

Par un scrupule de conscience qui honore sa mémoire, Granvelle n'avait pas voulu amplifier son domicile funéraire sans accroître également celui de ses auteurs. Il s'était donc engagé envers les paroissiens d'Ornans à reconstruire le chœur de leur église, en stipulant que les restes mortels de son père et de sa mère y reposeraient sous « une tombe eslevée (2). » Dans son second testament, daté du 5 janvier 1550, il recommandait très expressément à ses héritiers d'exécuter cette convention, comme aussi de réédifier la chapelle latérale qui, dans la même église, était dédiée à saint Antoine (3).

La bâtisse du chœur était terminée en 1553 : on lit, en effet, cette date sur la clef de la voûte qui couvre l'abside.

---

musées de province, t. II, p. 39). J'aurais trop beau jeu de prendre à partie un livre dans lequel, pour tout ce qui concerne Besançon, il y a presque autant d'erreurs que de mots. D'ailleurs, à propos du Fra Bartolommeo de notre cathédrale, j'ai déjà donné un échantillon de la façon d'observer et de décrire qui est particulière à l'auteur. (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. VIII, 1873, pp. 151-156.)

(1) *Testament* du 28 septembre 1545 : supplément aux mss Granvelle, recueil Chiflet.

(2) *Lettre de Claude* de Chavirey *au cardinal* de Granvelle, Salins, 22 décembre 1566 : mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXIII, fol. 320.

(3) D. Prosper Lévèque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. II, pp. 257-258.

Mais le caveau ménagé sous cette partie de l'édifice resta vide jusqu'au début de l'année 1566. Alors le principal héritier de la maison de Granvelle, Thomas Perrenot de Chantonnay, ambassadeur du roi d'Espagne en cour d'Empire, se rendit à Ornans, avec sa femme Hélène de Bréderode, pour faire procéder à la translation des restes de Pierre Perrenot et d'Etiennette Philibert. « Hier, écrivait-il, le 13 février, au cardinal son frère, je fiz dire les vigiles, et après icelles chercher les corps de feurent noz grand-père et grand-mère, que Dieu absoillent, et iceulx a l'on mis dedans le charnier du cueur de ce lieu, sur deux traicteaulx de bois, et mectre une pierre à l'entrée. La tumbe se pourra faire de la haulteur que l'on advisera, car la place est en lieu qu'elle ne peult empescher. Ce jourd'huy l'on a dit les trois grandes messes, et ainsy s'est achevé le service (1). » Le tombeau, fait en marbre des environs de Dole, fut achevé au mois de décembre 1566 : il est demeuré en place et sert aujourd'hui de piédestal au lutrin du chœur de l'église d'Ornans (2).

La reconstruction de la chapelle dédiée à saint Antoine fut essentiellement l'œuvre du cardinal de Granvelle. C'était à lui que le garde des sceaux avait légué la possession viagère de ses biens patrimoniaux d'Ornans (3), et il témoignait le plus profond attachement à ce berceau de sa famille (4) : la chapelle était placée d'ailleurs sous le vocable de saint Antoine, son patron (5). Il s'occupait de la faire meubler, dans

---

(1) *Lettre de Thomas* Perrenot *au cardinal son frère*, Ornans, 13 février 1566 : mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXIII, fol. 237.

(2) Ce monument, avec son aspect actuel, est représenté sur la planche III de la publication intitulée : *La Vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, par M. Ad. Marlet.

(3) D. Prosper Lévèque, *Mémoires*, t. II, p. 247.

(4) Ad. Marlet, *La Vérité*, p. 59 et suiv.

(5) Dans la voûte en étoile de cette chapelle, deux médaillons portent en bas-relief, d'une part les armoiries du cardinal de Granvelle, et de l'autre l'écu lozangé de Nicole Bonvalot, veuve du garde des sceaux de Charles-Quint, morte seulement le 27 juillet 1570, à Besançon.

l'été de l'année 1570 (1), quelques mois avant d'être rappelé aux affaires, pour une négociation difficile. Elevé bientôt après à la dignité de vice-roi de Naples, ce fut depuis cette capitale qu'il donna ses ordres pour l'exécution d'une peinture devant servir de retable à la chapelle nouvellement reconstruite. Le tableau religieux qu'il préférait entre tous était cette *Déposition de la Croix* dont son père avait été gratifié par les Médicis : il voulut que sa chapelle d'Ornans possédât une reproduction de cette peinture.

A Besançon végétait un jeune peintre, « bon fils et de bien bonne nature, » qui, par une ironie du sort, se nommait Pierre d'Argent. Le cardinal avait pris intérêt à sa vocation pour la peinture, et il s'était enquis de lui trouver un maître à Malines ou à Anvers (2); mais aucun des peintres renommés de cette région n'avait voulu l'accepter comme élève (3). Le pauvre diable était venu retrouver en Franche-Comté son

---

(1) Concurremment avec cette chapelle, le cardinal avait fait construire à Ornans une grande maison qui existe encore, mais a perdu, par suite de nombreux remaniements, la plupart des traits distinctifs de son architecture. Claude de Chavirey, dans une lettre en date du 29 juillet 1570, caractérisait ainsi les constructions qui s'achevaient à Ornans aux frais du cardinal de Granvelle : « Passant par Ornans, j'ay vehu le bastiment : l'une des viorbes est achevée, et l'autre à demy. Il y a trois lucarnes posées et toutes les aultres taillées, la ramure taillée preste à poser. La fontaine cort près le bastiment fort habondante. La vigne gecte assez boys, mais venant le raisin en fleur, il ne peult passer, et doubte qu'elle ne soit bien à l'ivernige. La chappelle sera belle, estant réparée des bancz, siéges et bauldrions que l'on m'a dit estoient merchandez. Le marbre de la sépulture est fort beaul et poly. » (Mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXVII, fol. 182 et 183.)

(2) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866, pp. 130-131.

(3) « Maistre Michiel, Reyen ny Floris s'excusent tous de recepvoir Pierre, vostre poinctre, quoyque mons. Politez ayt sceu dire aux deux derniers, ny moy à maistre Michiel et à sa femme. Il seroit mieulx que Vostre Seigneurie luy donnît de l'ouvraige ou le mandît pour l'employer en quelque chose par delà. » (*Lettre de* Morillon *au cardinal* de Granvelle, Bruxelles, 17 avril 1564 : mss Granvelle, *Morillon*, t. I, fol. 28 verso.)

Mécène (1), et celui-ci l'avait expédié en Italie (2), où il s'était mis à copier les grandes œuvres : il avait gagné à cet exercice un goût réel pour le style et une certaine habitude de la traduction en peinture. Le cardinal se souvint de lui à propos de la copie qu'il désirait pour Ornans, et il la lui commanda.

Le 3 juillet 1572, l'écuyer Claude de Chavirey (3) écrivait à ce propos au cardinal : « Je visite souvent maistre Pierre d'Argent pour le tableaul qu'il fait pour la chappelle d'Ornans, auquel il labeure fort diligemment. Et sera aussi beaul pour le moings que l'exemple, qu'il réparera en plusieurs endroitz où il se treuve saly et gasté de perrasine, qui m'a dit avoir esté quant on l'admena d'Ytalie (4). »

Deux mois plus tard (2 septembre 1572), le trésorier des salines, Bonnet Jaquemet (5), écrivait à son tour : « J'ay veu

---

(1) « J'ay dit à Pierre le poinctre ce que Vostre Seigneurie m'escript en son endroit. Il dit qu'il a grand besoing de faire un tour en Bourgoingne pour ses petitz affaires, et que ses parens l'ont mandé ; et vad demain vers Arras veoir son oncle le chanoine Garnier. » (*Lettre de* Morillon, Bruxelles, 24 may 1564.) — « Je louhe Dieu de vostre bon portement et que Vostre Seigneurie at receu entier ce que j'ay envoié par Pierre le poinctre. » (*Lettre de* Morillon, Bruxelles, 7 août 1564.)

(2) « ..... et luy ay faict apprandre et en Flandre et en Italie, afin qu'il peust faire meilleur ouvraige. » (*Lettre du cardinal* de Granvelle, Rome, 2 août 1576, dans les *Recherches sur l'église de Brou*, par J. Baux, p. 502.)

(3) Claude de Chavirey, seigneur de Vaucelles, était, par sa mère Barbe Bonvalot, cousin issu de germain avec la mère du cardinal de Granvelle. Sa femme, Antoinette Grenier, lui avait apporté l'office féodal d'échanson héréditaire de l'archevêché de Besançon, ainsi qu'un hôtel ayant son entrée sur la rue d'Arènes et sa principale façade sur la rivière du Doubs. Cet hôtel était flanqué d'une ruelle qui, après s'être appelée *Port Grenier*, s'appela et se nomme encore *Port Chavirey*. Claude de Chavirey, l'un des correspondants et des hommes de confiance du cardinal de Granvelle, était habituellement l'un des cogouverneurs annuels de la ville de Besançon. — L'abbé Guillaume (*Histoire des sires de Salins*, t. II, pp. 83-87) a publié une généalogie des Chavirey.

(4) Mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXVIII, fol. 137.

(5) Bonnet Jaquemet, seigneur de Nancray et trésorier des salines de Salins, était aux yeux de François Bonvalot, oncle du cardinal de

ce que y est desjà faict, qu'est fort beaul ; et dient plusieurs qui s'entendent et ont jugement de peincture qu'il sera encores mieulx et plus à estimer que le patron, qui est gasté en plusieurs endroicts et qui conviendra rabillé (1). »

Par ordre du cardinal, cent cinquante francs furent alors payés à Pierre d'Argent (2).

La copie était terminée dans les premiers jours du mois de décembre ; mais à ce moment une idée vint à l'esprit du trésorier Jaquemet, et Chavirey la transmit en ces termes au cardinal : « Ledit sieur trésorier a advisé que le tableaul que Pierre d'Argent a fait pour Vostre Illustrissime Seigneurie estoit si beaul et employé en église ouverte tout le jour, que pour la richesse d'icelluy et une mémoire durable, il convenoit y faire des portes pour clorre ledit tableau, ausquelles en dedans l'on paindroit Vostre Illustrissime Seigneurie priant, et de l'aultre ce qu'Elle ordonneroit, comme un saint Antoine (3). »

Le cardinal adopta cette idée, ce qui ajourna la livraison de la copie (4).

Granvelle, « homme de bien bon esperit, mesme pour tirer et entendre d'aulcuns particuliers ce que peult convenir au bien et repoz de ce pays. » (Mss Granvelle, *Mémoires*, t. IV, fol. 170, 7 août 1551.) — Chevalier (*Histoire de Poligny*, t. II, pp. 382-383) a donné la généalogie de la famille *Jaquemet*, originaire de Pontarlier.

(1) Mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXVIII, fol. 163.

(2) « J'ay délivré à maistre Pierre d'Argent cent cinquante francs..... Ledit d'Argent et je avons merchandé ès Lanssiers, menuisiés, qui sont les ouvriers ordinaires de la maison, pour vingt-six frans, tant le fond du tableaul que le bord d'icelluy, suyvant la seconde monstre que Vostre Illustrissime Seigneurie m'a renvoyé ; et besongnent déjà audit bord, de manière que avant l'hyver ledit d'Argent le posera, que sert fidellement, et aura contentement Vostre Illustrissime Seigneurie de sa besongne. » (*Lettre de Claude* de Chavirey, Salins, 13 septembre 1572 ; mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXVIII, fol. 169 verso.)

(3) Mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXVIII, fol. 206 verso.

(4) « Les Lanciers (menuisiers) achèvent les vantaulx du tableaul d'Ornans, pour la clôture d'icelluy. » *Lettre de Claude* de Chavirey *au cardinal*, 23 décembre 1572 : mss Granvelle, *Mémoires*, t XXVIII, fol.

Sur ces entrefaites, le cardinal avait bien voulu faire payer dans les Pays-Bas une dette de onze écus que Pierre d'Argent y avait contractée au temps de sa misère. L'artiste, tiré de peine, demanda que ce remboursement lui fût compté comme rémunération de ce qu'il avait « rabillé le tableau de la chappelle des Carmes, qu'estoit fort gasté : ayant bien heu quinze écus de messieurs de Sainct-Estienne pour avoir rabillé le tableau que y est, que n'estoit point plus gasté (1). » Ce tableau de l'église de Saint-Etienne, déjà restauré par Pierre d'Argent, n'est rien moins que le Fra Bartolommeo de la cathédrale de Besançon (2).

Enfin, dans une dépêche du 10 mai 1574, Claude de Chavirey pouvait écrire au cardinal : « Maistre Pierre d'Argent a posé le tableaul à la chappelle d'Ornans, que l'on treuve fort beaul (3). » Il ajoutait que le peintre travaillait, en vertu d'une nouvelle commande de son Mécène, à la peinture originale d'un retable pour le maître-autel de l'église de Brou (4), cette merveilleuse création de l'archiduchesse Marguerite, la première protectrice du garde des sceaux de Charles-Quint.

La reproduction de notre Bronzino occupe encore, dans l'église d'Ornans, la place qui lui avait été assignée en 1574.

---

277 verso.) — « Argent travaille fort, luy quatriesme, après toutes ses besongnes, mais le temps lui est fort contraire, et ne le fault presser estant homme diligent. Il fera les portes du tableaul conforme à ce que Vostre Illustrissime Seigneurie a ordonné, dont Elle aura contentement. » (*Lettre de* Chavirey, Besançon, 27 mars 1573 : *Mémoires*, t. XXIX, fol. 15.)

(1) *Leitre du trésorier* Jaquemet *au cardinal*, Dole, 11 décembre 1573; mss Granvelle, *Mémoires*, t. XXIX, fol. 74 verso.

(2) Une esquisse faite d'après ce tableau, par M. Edouard Michel, accompagne mon étude sur la *Vierge des Carondelet*, dans le t. VIII de la 4e série des *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, pp. 129 et suiv.

(3) Mss Granvelle, t. XXIX, fol 101.

(4) Le tableau peint pour l'église de Brou, par Pierre d'Argent, sur la commande du cardinal de Granvelle, a été décrit par M. A. Vaysière, actuellement archiviste du Jura, dans son travail intitulé : *Inscriptions recueillies dans l'église de Brou*, 1876, in-8, pp. 8-11.

Malgré la préférence que lui donnaient jadis sur l'original ceux qui avaient « jugement de peinture, » les connaisseurs d'aujourd'hui ne sauraient l'envisager que comme une assez pâle copie. On peut y remarquer une variante, procédant de la fantaisie du traducteur. Celui-ci, voulant manifester sa gratitude envers son Mécène, substitua la tête du cardinal de Granvelle à l'un des visages du groupe où se trouve Joseph d'Arimathie (1). Cette substitution ne fut pas heureuse. Pierre d'Argent n'avait sous les yeux qu'un portrait datant de la jeunesse du cardinal ; il reproduisit ce portrait en le vieillissant de souvenir ; la ressemblance qu'il cherchait ne fut pas atteinte : aussi, dans cette tête malencontreusement substituée, personne n'avait encore reconnu l'image du cardinal de Granvelle. Pour que je fusse éclairé à cet égard, il a fallu le passage suivant d'une lettre écrite de Besançon au cardinal, le 3 janvier 1575, par Claude de Chavirey : « Nous allasmes à Ornans..... pour veoir les baptimens, et commanceans veoir la chapelle, la trouvasmes bien revestue de bancz et siéges pour dames, le tableaul bien posé et de belle apparence ; mais il me semble que s'il estoit mieulx verny, et qui se feit l'esté que vient, qu'il seroit plus de monstre, et sembleroit que Vostre Illustrissime Seigneurie le debvroit enjoindre audit d'Argent. Le visaige qu'il a fait de Vostre

(1) Il serait possible que l'introduction de cette physionomie locale, dans la copie faite à Besançon de l'œuvre florentine, eût donné naissance à une légende ainsi formulée par Dunod : « La *Descente de Croix* qui est aux Carmes de Besançon est un des beaux ouvrages du Bronzino, fameux peintre de l'école de Florence. Ce tableau est sur bois et remarquable, en ce que le chancelier de Grandvelle y est représenté sous la figure de Nicodème, Nicole Bonvalot son épouse sous celle de la Vierge, et leurs onze enfants par d'autres personnages. » (*Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 165.) Il est certain que la plupart des figures du tableau qui nous occupe reproduisent les traits de personnages contemporains de Bronzino ; mais l'ouvrage ayant été fait pour le duc Cosme de Médicis, les physionomies qui sont représentées devraient être cherchées parmi celles qui composaient l'entourage de ce prince.

Illustrissime Seigneurie ne me plait, n'ayant linéature comme il doibt, et print l'exemple sur ung de toille qu'il avoit, dont lors je le reprins, car encoires qu'Icelle seroit devenu fort griz, tousjours le visaige a les linéamens du passé (1). »

La copie de Pierre d'Argent fut retaillée au XVIII^e^ siècle pour qu'elle pût s'encadrer dans un retable tout doré et de la plus mauvaise facture. Les volets qui servaient à l'abriter furent sacrifiés du même coup; et cependant l'image du cardinal en prière, qui était peinte au revers de l'un d'eux, devait, comme figure de profil, avoir été plus aisément réussie que le visage intercalé dans le tableau (2). On fut ingrat en sacrifiant cette peinture accessoire, car l'image du cardinal de Granvelle, qu'elle représentait, était celle du plus insigne bienfaiteur de la ville d'Ornans (3).

Un jour qu'il se trouvait dans ce pittoresque lieu de ses origines paternelles, montrant à plusieurs gentilhommes l'endroit où avait été la forge de son ancêtre le maréchal-ferrant, une vieille femme, qui l'avait connu fort jeune, s'arrêta pour lui dire : « Monsieur Antoine, j'ai travaillé autrefois aux champs avec votre grand-père. » Le cardinal sourit à ce pro-

---

(1) Mss Granvelle, t. XXX, fol. 1 verso.

(2) Si l'on veut se faire une idée de ce qui existait sur la face interne des volets du tableau d'Ornans, on ira voir, dans l'église de Scey-en-Varais, une toile peinte par Pierre d'Argent en 1575, sur la commande du cardinal de Granvelle, et payée vingt écus à son auteur. C'est un Christ sur la croix, ayant à sa gauche la Vierge debout, à sa droite saint Antoine qui présente le cardinal de Granvelle à genoux et vu de profil : les figures sont dans la proportion de la demi-nature. Cette toile, que l'humidité avait détériorée, vient d'être restaurée par un peintre qui a la singulière habitude d'inscrire son nom en grosses lettres au bas des tableaux dont il opère le rajeunissement. J'ai déjà signalé l'un des exploits de ce restaurateur dans mon opuscule intitulé : *Le mot de l'énigme d'un tableau de l'église de la Vèze, près de Besançon.* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5^e^ série, t. V, 1880.)

(3) Marlet, *La Vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle.*

pos et fit à la bonne vieille une pension pour le reste de ses jours (1).

Je ne sais s'il y aurait un pareil trait à relever dans l'histoire des Médicis de Florence !

---

(1) Jules Chiflet, *Généalogies :* passage cité dans ma *Monographie du Palais Granvelle.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Lettre de Lorenzo Pagni, *secrétaire de Cosme I^er^, duc de Florence, à Pier-Francesco* Riccio, *majordome de ce prince.*

Poggio, 12 août 1545.

(Archivio R. in Firenze : Miscellana Medicea, Filza, II.)

Al molto reverendo senor mio osservandissimo M. Pier' Francesco Riccio, *maiordomo di Sua Eccelenza, a Fiorenza.*

« Molto reverendo senor mio osservandissimo,

» Le dua di V. Senoria di XI son comparse, l'una hiersera co'l spaccio della selvastrella, l'altra stamani co' le aggiunte, et al contenuto di esse no' mi occorre replicare altro. Le diro ben', per ordine di Sua Eccelenza, che la vuole che V. S. faccia intendere all' ingegneri Camerino che si metta in ordine per andare a Besanzon in Borgogna, dove, per servitio di mons. de Granvela, ha d'haver carico di far desiccare certi pantani in alcuni suoi luoghi : per la qual andanta la S. V. lo ha provedere per tre o quattro mesi, ò pui che potesse star' là di quanto havera bisogno; jaccendoli expressamente intendere che da mons. di Granvela predetto, ne da alcuno altro, no' ha havere salario ò mercede alcuna, et se no' quella li dara Sua Eccelenza, perche cosi è la mente sua.

» Di pui, la S. V. ha da fare usare ogni diligentia per far' fornire lo adornamento del quadro che fece il Bronzino, quale nel oratorio della duchessa nostra senora, qual s' ha da mandare a detto mons. di Granvela, a detto luogo di Besanzon, per una sua cappella che nuovamente ha fatto fare.

» In oltre, vuole Sua Eccelenza che la S. V., co' ogni prestezza possibile, faccia fare fin a quaranta fiasconi di vetro grosso, di tenuta di fiaschi cinque l'uno, per mettervi drento dieci some di greco, se tanto ne è in cantina di Sua Eccelenza, per mandarlo a

Bruxelles a detto mons. di Granvela, che lo domanda; et in questo massime no' vuol Sua Eccelenza si perda punto di tempo.

.....

Dal Poggio, alli XII di ogosto 1545.

Di V. S. R.
Servitor Lorenzo Pagni.

II

Réponse de Pier-Francesco Riccio, *majordome du duc de Florence, à Lorenzo* Pagni, *secrétaire de ce prince.*

Florence, 12 août 1545.

(Archivio R. in Firenze : Carteggio universale, Filsa 373, fol. 498.)

Al molto magnifico senor mio M. Lorenzo Pagni, *segretario di Sua Eccelenza.*

« Molto magnifico senor mio, l'ingenieri Camerino, a cui ho parlato sopra la gita sua in Borgogna a Besanzon, è parato a far questo Sua Eccelenza gli comanda, et pero siamo restati d' esi di novo insieme per veder' quella gli faccia di bisogno per tal gita et stanzia, et subito sara à cavallo.

» L'adornamento per la tavola della cappella della duchessa nostra signora et si fa co' sollecitudine, et hora di novo sè rinfreschata l'opera diligentemente, adcio con prestezza habbia la perfezzione.

» Li quaranta fiasconi di vetro grosso, di tenuta cinque fiasconi l'uno, sarano in ordine tra doi di..... Ma adverta la S. V. che tanti fiaschi sono some cinque, et non x come dice la S. V. per la sua lettera..... Ordinetò anche le casse dove dentro debbono andar' detti fiasconi et cercherò de vetturali che gli portino in tanto Sua Eccelenza comandera qualche si ha da fare.

.....

Di Firenze, il di XII di agosto 1545.

D. V. S.
Servitor P.-Fran. Riccio.

III

Réplique de Lorenzo Pagni, *secrétaire du duc de Florence, à Pier-Francesco* Riccio, *majordome de ce prince.*

Poggio, 13 août 1545.

(Archivio R. in Firenze : Miscellanea Medicea, Filza II.)

Al molto reverendo senor mio, il senor maiordomo magior'di Sua Eccelenza, a Firenze.

» Molto reverendo senor mio osservandissimo,

» Ho riscrito a Sua Eccelenza l'ordine che la S. V. haveva dato per la partita di Camerino, architetto, e m'ha detto che s'ha a mandare a Bruselles in Fiandria e no' a Besenzon in Borgogna : perche quivi il senor don Francesco di Toledo, al quale egli ha a far' capo, l'ha a presentare a mons. di Granvela da parte di Sua Eccelenza, e vuole che si parta quanto prima sara possibile.

» Io intesi bene da Sua Eccelenza della quantita delle some che voleva mandar di vino greco, et cosi anco de' fiaschi; ma la seppi mal referire alla S. V. : et no' se ne maravigli che li de mia feche questa volta posso dire, come diceva spesso mons. d'Altopasso che sono annegato nelle faccende, dallo arrivo del' selvastrella in qua. Per hora, s'hanno a mandarli 40 fiasconi, et un' altra volta in resto sino in x some, se tanto greco è in la cantina di Sua Eccelenza.

» Ha hauto piacer l'Eccelenza sua che si solliciti lo abbiglamento di quella tavola, perche desidera di mandarla presto, come anco il greco.

. . . . . .

Dal' Poggio, li xiii d'ogosto 1545.

Servitor Lorenzo Pagni.

IV

Lettre du peintre Angiolo Bronzino *à Pier-Francesco* Riccio, *majordome du duc de Florence.*

Poggio, 22 août 1545.

(Gaye, Carteggio inedito d'artisti, t. II, pp. 330-331.)

Al molto reverendo signore, il signor Maiordomo di Sua Eccelentia, in Firenze.

« Molto reverendo signor mio osservandissimo,

» Jeri, che fummo alli xxi del presente, fui con Sua Eccelentia per cagione del ritratto : dove dissi quanto per V. S. mi fu imposto circa la speditione della tavola in Fiandria, et come, volendo Sua Eccelentia che sene rifacessi un' altra, bisognava stare costi al manco otto o dieci giorni per farne un poco di disegno, dissemi che così voleva et era contento, ma pare che Sua Eccelentia si contenti che prima si fornisca il ritratto; et di più dice Sua Eccelentia che si faccia in questo mezzo fare il legniame per dipingervi sudetta tavola; et aggiunse sua prefata Eccelentia : « Jo la voglo in quel » modo proprio come sta quella, et non la voglo più bella, » quasi dicesse non m'entrare in altra inventione, perchè quella mi piace.

» Per tanto V. S. Reverenda, quando li piacesse, potrebbe dire al Tasso, che dessi ordine, o per dir meglo facessi, perchè così è l'intenzione di Sua Eccelentia, che mi disse fa far la tavola, et falla ingessare. So ch' il Tasso non mancherà della solita diligentia, che certo fece cotesta molto diligentamente, et così doverrà fare qu'est' altra.....

» Dal Poggio, alli xxii d'agosto del XLV, per il di V. S. Reverenda

» Servitore Il Bronzino Pittore. »

V

« *Marchier de la chappelle des Carmes, que maistre Jaques Granjehan faict pour monseigneur de Grandvelle.* »

Besançon, 18 novembre 1549.

(Bibliothèque de Besançon : *Supplément aux Papiers Granvelle* recueil Chiflet.)

« Personnelment estably et ad ce spécialement venant honorable homme maistre Jaques Granjehan, maçon, citien de Besançon, lequel a marchandé, convenu, traicté et acordé, et par ceste marchande, convient, traicte et acorde à noble et puissant seigneur messire Nicolas Perrenot, chevalier, seigneur de Grandvelle, etc., présent, acceptant et stipulant les choses cy après escriptes, de par ledict maistre Jaques deans deux ans prouchainement venant faire et parfaire à ses frais pour mondict seigneur les ouvrages de massonnerie cy après déclarez pour le bastiment et construction d'une chappelle que mondict seigneur désire faire en l'église du convent des Carmes de la cité dudict Besançon :

» Assavoir que ledict maistre Jaques fera et fondera trois ogives deans terre, du coustel du cloistre de ladicte église, ou lieu à luy monstré et déclaré, et sur iceulx fera deux arçures pour pourter la muraille de la cloison de ladicte église, qui seront de demye toise d'espesseur, ensemble de deux votes entre lesdictes ogives pour gaingner place dedans la cave dudict convent.

» Item fera la cloison de ladicte chappelle, ensemble des ogives par dehors, de saillie et grosseur comme celles de ladicte église et de mesme haulteur. Et fera ladicte muraille par le dehors de cartiers de jauge taillez à la poincte du marteaul. Et la muraille par dedans se fera de deutes brutes, comme est celle de la chappelle de mondict seigneur joingnant à ladicte église. Et au dessus d'icelle muraille fera ung chambrole tout alentour pour revestir ladicte muraille, comme sont ceulx qui sont sur ladicte église.

» Item, par dedans ladicte chappelle, fera cinq piliers rondz et ung surpendu pour acompaigner les aultres, lesquelx piliers seront reveistuz de leurs bas et chapiteaulx comme ilz le requerront; et dessus lesdicts chapiteaulx se feront les traictz de charges pour l'arrachement des branches des ogives et formeretz desdictes vottes.

» Item vottera ladicte chapelle de deux votes, ensemble d'ung

arc avec doubleau séparant lesdictes deux votes, comme en tel cas est requis. Et se feront les branches, ogives et formeretz desdictes votes comm'il est marqué sur le pourtraict pour ce faict par ledict maistre Jaques, et au chois de mondict seigneur des deux qui sont faictz en la platte forme demeurée ès mains de mondict seigneur. Lesquelles ogives, formeretz et clefz desdites vottes seront taillez de pierres blanches, comme sont ceulx de ladicte chappelle de mondict seigneur et de aussi bonne molure, ensemble du pendenty par dessus lesdictes branches.

» Plus fera ung arvot reveistu de molure antique, que sera de haulteur et largeur comme la place le pourra compourter, pour avoir regard sur le grand aulter de ladicte église dois ladicte chappelle; et aura son biais comme la place le requerra pour avoir la veue sur ledict grand aulter.

» Plus fera une porte soubz le Jubé de ladicte église, pour entrer en ladicte chappelle dois ladicte église, que sera reveistue de molures antiques. Et sera ladicte porte de sept piedz et demy de haulteur, et de largeur de trois piedz et demy, ou plus si la place le peult comporter.

» Plus fera un charnier à six piedz près du bout de l'entrée de ladicte chappelle, voté d'une vote à ung brey, de bons pendans, que sera de largeur entre la muraille de ladicte église et celle du corps de maison devers le cloistre dudict couvent, et de vingtz piedz de longueur, ensemble d'une descente pour descendre oudict charnier; et sera ledict brey votté dois ladicte entrée jusques au bout de ladicte chappelle.

» Davantaige fera l'aulter de ladicte chappelle de sept piedz de longueur et quatre piedz et demy de largeur, revestu de pierres de taille.

» Item sera tenu ledict maistre Jaques, comm'il a promis et promect par cestes, tailler et poser douze entrepiedz de pierres blanches en ladicte chappelle, en lieux convenables, pour sur iceulx poser douze ymages grandes comme le naturel, lesquelx entrepiedz seront enrichiz de feuillages antiques, et en chascung d'iceulx faire ung escusson pour y mettre telles armoiries qu'il plaira à mondict seigneur.

» Oultre ce fera une fenestre à trois jours pour illuminer ladicte chappelle devers orient, que sera revestue de moulure antique, avec le formement et remplaige de ladicte fenestre comme celle qu'est en ladicte chappelle de mondict seigneur : laquelle fenestre sera de aulteur et largeur que la place le pourra compourter.

» Et seront les votes de ladicte chappelle de la mesme haulteur que celles de ladicte église des Carmes.

» Et s'il est besoing de transpourter le front de la muraille de la sacristie desdicts Carmes austant avant sur la rue que l'on verra estre nécessaire, y se fera par ledit maistre Jaques.

» Et sera le tout faict par ledict maistre Jaques et à ses fraiz, et au dict et regard d'ouvriers et gens ad ce congnoissans. Et pour ses peines, labeurs et salaires, mondict seigneur de Grandvelle luy a acordé et promis payer la somme de dix-sept cens frans, monnoye de Bourgoingne : sur quoy il a receu réalment de mondict seigneur la somme de cent frans, dicte monnoye; et la reste luy sera payé en faisant ledict ouvraige *prout* etc., promettans d'une part et d'aultre etc., obligeans etc., soubmettans etc., renonceans etc.

» Faict et passé audict Besançon, soubz le seel de la court archiépiscopale dudict Besançon, par *injunximus* et *monitorium*, le dix-huitiesme jour du mois de novembre l'an mil cinq cens quarante et neufz. Présens : Nicolas Guenot, de Sainct-Genin en Savoye, et Jehan Baron, d'Ornans, tesmoins ad ce requis. (Signé) De Vayvre. »

« Jehan de Vayvre, nostre recepveur, a furny et délivré des deniers de sa recepte la somme de cent frans déclarée ou marchier devant escript : pour ce nous voulons qu'elle luy soit allouhée en son prouchain compte, et toutes aultres qu'il luy payera sur ledict marchier, sans aultre mandement que le présent. Faict les an et jour susdicts à Besançon.

» (Signé) N. PERRENOT. »

« L'an mil cinq cens cinquante et cinq, le troisiesme jour d'aoust, en la cité de Besançon, compte final a esté faict et arresté par et entre maistre Jehan Amyot, secrétaire de ma dame madame de Granvelle, pour et ou nom de madicte dame, et maistre Jacques Grandjehan, masson, citien de Besançon, de tous les ouvraiges par ledict masson faictz en la chappelle de madicte dame, faicte et construicte en l'église des Carmes de ladicte cité de Besançon, suyvant le marchefz cy-devant escript, et aultres ouvraiges faictz en ladicte chappelle non comprins oudict marchefz : desquelx a esté convenu et accordé sur le rapport en faict par Jehan Bourdot, Richard Maire et Pierre Varin, massons, citiens dudict Besançon, commis à la part de madicte dame, et maistre Jaques Granjehan. Et s'est treuvée madicte dame doibgeante audict Grandjehan la

somme de deux cens ung frans monnoye, laquelle luy a esté délivrée réalment et de faict, à la part de madicte dame, par les mains dudict Amyot : dont ledict Grandjehan s'est tenu et tient pour contant et entièrement satisfaict, et en quicte madicte dame et tous aultres. Auquel maistre Jehan Grandjehan ont estez renduz réalment tous acquis par luy faictz pour la réception de sommes de deniers sur lesditz ouvraiges de ladicte chappelle. Faict les an, jour, lieu et mois dessus dits. Présens : messire Jaques Hugonet, de la Chaulx, prestre; Jehan de Montrichier, escuyer; et François Bourcet, menusier, citien dudict Besançon, tesmoings ad ce appellez et requis. — (Signé) J. Amyot; Jacque Grandjehan; *à requeste desdictes parties* Bernard. »

PIÈCES DE VERS

DITES

A LA SÉANCE ET AU BANQUET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Le mardi 13 décembre 1881

Par M. Ch. GRANDMOUGIN.

I

DANS LA LANDE

(Souvenir de la Haute-Saône)

Brûlant soleil caniculaire,
Que par toi mon esprit s'éclaire
Dans sa plus noire profondeur !
Plateau désert où l'herbe à peine se balance,
Apaise mes soucis dans ton vaste silence
Et ta rayonnante splendeur !

Près de la croix abandonnée,
Sur une terre gazonnée
Je vais m'asseoir devant les grands horizons bleus,
Puis, par delà les blés et les gorges profondes,
Contempler les amas de nos montagnes rondes
Aux profils vagues et houleux.

Volez blancs papillons et mouches d'émeraude !
Grillons noirs, bruissez sous quelque pierre chaude !
Alouettes, mêlez dans l'azur clair vos cris !
Parmi l'âpre rocaille et les mousses dorées
Embaumez, serpolets fleuris et centaurées !
Etincelez, micas d'argent des gros murs gris !

Plantes aux pénétrants parfums, roches pelées,
Mugissements lointains des bœufs dans les vallées,
Sereine majesté du soleil triomphant,
O campagne, éternel et mobile poème,
Accueille bien celui qui te chante et qui t'aime,
Franche-Comté, console et berce ton enfant !

Oui, dis-lui qu'il n'est rien de beau que la nature
Et rien de vrai que l'amitié ;
Dis-lui bien que l'amour et sa folle torture
Ne méritent souvent qu'une immense pitié !
Dis-lui qu'au fond de tes abîmes,
Sur tes plateaux fleuris, sur les rocs de tes cimes,
Des extases toujours sublimes
Envahissent les cœurs à l'idéal ouverts,
Et que le langage des choses
Sait nous plonger, aux jours moroses,
Dans d'intimes apothéoses
Où nos pensers joyeux forment un univers !

Dis-lui que loin du monde où bourdonnent les haines,
Il se consolera bien vite de ses peines
Sur tes monts embaumés aux salubres haleines,
Dans tes grottes d'où l'eau jaillit à flots glacés,
Et que les choses éternelles
Demeurent douces et fidèles
Aux cœurs qui restent remplis d'elles
Et que les hommes ont blessés !

Charles GRANDMOUGIN.

II

DINER DE BANLIEUE

(Souvenir de Paris)

Le restaurant, faux chalet suisse
Et tout bariolé de hurlantes couleurs,
Nous offre galamment, comme premier supplice,
Des tonnelles sans feuilles et des bosquets sans fleurs !

Un vieil orgue de Barbarie
Pleure sur le quai, devant nous ;
Sur la terrasse où chacun crie
Le bruit clair des couteaux se mêle à des glouglous !

Des usines au loin fument : la Seine pue,
Le soleil s'est éteint dans un ciel éclatant,
Des tramways poussiéreux, à la forme trapue,
Sous nos yeux, à grand bruit, passent en trompettant.

Et d'immenses pierres de taille,
Ornant des rives sans gazons,
S'alignent en rang de bataille
Devant les pignons frais et plâtreux des maisons !

En face le bois de Boulogne,
Morne sur le fond gris du ciel,
Se mire au fleuve avec la superbe vergogne
D'un bois qui serait naturel !

Un énorme bourgeois derrière nous réclame,
Entremêlant ses cris de grognements profonds :
Depuis un grand quart d'heure il met toute son âme
A demander en vain du sel et des siphons !

Pour nous, riant de sa souffrance,
Nous prenons un bouillon où ne flotte aucun œil,
Des goujons frits au beurre rance,
Du Bordeaux (retour d'Argenteuil).

Ou bien, nous contemplons, afin de nous distraire,
Mon couteau courageux qui plie en s'appuyant
Sur un filet de bœuf très dur, mais littéraire,
Que l'on nomme Châteaubriant !

Au Gruyère apocryphe et desséché qui sue,
Au café tout boueux et qui sent le brûlé,
Succède une eau-de-vie âcre et sans doute issue
De quelque vieux bois distillé.

Et cependant, de l'eau monte une lourde brume,
Des étoiles au loin montrent des feux tremblants,
Et le garçon, debout sur une chaise, allume
Le gaz, emprisonné dans des globes tout blancs !

Chacun fait une triste mine
Sous le vacillement blafard de ses rayons
Et bientôt l'hydrogène en fuite se combine
Avec de forts parfums d'égoûts et de graillons.

C'est là que Zola voudrait vivre,
Comme Mignon qui rêve à ses verts citronniers,
Oui, c'est là que son œil aimerait tant à suivre
Le passage ronflant des tramways familiers !

C'est là qu'il *tomberait* la Provence et la Grèce,
Et c'est là que son nez, par la rose irrité,
Aspirerait avec ivresse
Tous les parfums sans nom de la modernité !

Charles GRANDMOUGIN.

III

TOAST A LA SUISSE

Par delà nos sapins et nos plaines gelées,
Nos fleuves clairs, nos rocs et nos larges vallées,
Je bois, comme Français et comme troubadour,
A la Suisse voisine, amie, hospitalière,
Dont les pics solennels sont baignés de lumière,
Dont les lacs transparents et bleus parlent d'amour !

A la Suisse où j'ai dit mes œuvres, où mes rimes
Ont chanté nos forêts, nos fleuves et nos cimes,
Où j'ai trouvé des cœurs qui répondent au mien ;
A la Suisse qui vit loin des combats et vibre
Pour ce qui peut charmer tout homme vraiment libre,
Et reste unie à nous par plus d'un fort lien !

Avec ce vin français, maintenant, chère Suisse,
Terre d'indépendance et terre de justice,
Je bois allègrement à la Franche-Comté ;
Et boire à mon pays, Suisses, c'est boire au vôtre,
Car ils restent toujours soucieux l'un et l'autre
Et de leur République et de leur Liberté !

Charles GRANDMOUGIN.

UNE INSCRIPTION ROMAINE

SUR BRONZE

MENTIONNANT LES EAUX THERMALES

DE L'HELVÉTIE

ÉTUDIÉE

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE ZURICH.

Séance du 14 février 1880.

Cette notice, lue à la section d'archéologie du congrès de la Sorbonne, le mercredi 31 mars 1880, a eu l'honneur d'être appréciée en ces termes par l'éminent secrétaire de la section, M. Chabouillet, dont les comptes-rendus critiques ont si grandement contribué à élever le niveau des études archéologiques dans les départements français :

« M. Auguste Castan, secrétaire honoraire de la *Société d'Emulation du Doubs*, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, n'ayant pu assister à la réunion, M. Chabouillet a donné lecture du mémoire envoyé par notre savant collègue : *Une inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie.* La section d'archéologie ayant décidé que ce mémoire, accueilli avec une approbation unanime à la Sorbonne, serait publié par la *Revue des Sociétés savantes*, il suffira de dire que M. Castan y décrit et y commente un fragment de l'inscription en lettres découpées d'une lame de bronze trouvée à Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône). J'ajouterai cependant qu'en même temps M. Castan corrige dans ce mémoire la lecture donnée par M. Théodore Mommsen, d'un fragment d'inscription d'une lame de

» bronze analogue que l'on conserve au Musée d'Avenches (1)
» Sur le fragment de la lame de bronze d'Avenches, tout le monde,
» et M. Mommsen lui-même qui jadis croyait y voir HEC GE-
» MELLIANVS F, lira désormais avec M. Castan HEL·GEMEL-
» LIANVS·F. En effet, sur le fragment de Baumotte-lez-Pin,
» on lit : AQVIS HEL GEM, c'est-à-dire AQVIS HELVETICIS
» GEM (2). Il est donc certain qu'il faut admettre sur ces deux
» fragments la même inscription, soit AQVIS HEL[*veticis*] GE-
» MELLIANVS·F. On lira certainement avec le plus grand intérêt
» les observations de M. Castan. Surtout on lui saura gré de la
» déférence de bon goût avec laquelle, tout en contredisant l'émi-
» nent historien et archéologue allemand sur l'autorité d'un mo-
» nument que celui-ci n'avait pu connaître, notre collègue explique
» comment le directeur du *Corpus inscriptionum latinarum* a été
» induit en erreur par un de ces accidents qui arrivent aux maîtres
» les plus expérimentés. De tels accidents ne diminuent en rien
» leur mérite; toutefois il importe de les signaler, non seulement
» afin de ne pas laisser subsister des lectures fautives, mais sur-
» tout parce que ce sont des leçons qui doivent rendre modestes et
» réservés ceux qui débutent dans les recherches de l'épigraphie,
» sans cependant les décourager de ces difficiles et attrayantes
» études (3). »

Quand César disait que le sol de la Séquanie était le meilleur terroir de la Gaule (*ager optimus totius Galliæ*) (4), il avait certainement en vue la région comprise entre l'Ognon et la Saône, où tous les genres de production agricole se trouvent

---

(1) Voy. *Inscriptiones Helveticæ*, nº 343-4. Cet ouvrage forme le X^e^ volume des *Mélanges de la Société des antiquaires de Zürich*.

(2) L'abréviation HEL est figurée par les trois lettres H, E, L, liées. Mieux conservé sur la lame de Baumotte-lez-Pin, ce monogramme donne clairement HEL.

(3) *Revue des sociétés savantes des départements*, 7^e^ série, t. IV, 1881, pp. 68 et 69.

(4) *De Bello gallico*, I, 31.

réunis. Abondamment peuplée durant les périodes de paix, fréquemment envahie par le barbare du Nord en quête d'un climat meilleur, cette région montre, côte à côte, les ruines de somptueuses villas romaines et les mottes qui servirent de bases aux rustiques châteaux des envahisseurs venus de la Germanie.

Parmi les lieux de cette contrée qui méritent d'attirer l'attention des archéologues, le village de Baumotte-lez-Pin m'avait été signalé de longue date par l'honorable M. Vaillandet, médecin de la compagnie du chemin de fer à Pin-l'Emagny. Ce village de Baumotte doit son nom moderne à une *baume*, ou grotte, curieuse à visiter; il a pour site un petit vallon très sain, qui verse les eaux de ses sources abondantes dans les prairies de la rive droite de l'Ognon. « Sur le penchant d'une colline qui est au sud de Baumotte, dit le *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône* (1), restes (aujourd'hui recouverts de terre) de constructions qui étaient solidement établies et dont les mortiers ont conservé une force d'adhérence remarquable. La superficie de ces ruines est d'environ 10,000 mètres carrés. »

Cette masse de ruines, qui caractérise l'emplacement d'une splendide résidence de l'époque gallo-romaine, n'a jamais été sérieusement fouillée. Les objets qui en proviennent sont ceux que le soc de la charrue a fait sortir accidentellement du sol. M. Vaillandet m'a communiqué quelques-uns d'entre eux, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils sont pour moi le gage assuré des résultats intéressants que donnerait une fouille bien conduite dans la villa de Baumotte-lez-Pin.

En dehors de plusieurs monnaies gauloises et romaines, M. Vaillandet possède de cette provenance un petit couteau ou couperet votif en bronze, ayant son manche terminé par une ébauche de tête de bœuf, ce manche étant d'ailleurs agré-

(1) L. Suchaux, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône :* au mot *Baumotte.*

menté de petits ronds analogues à ceux qui décorent les vêtements de certaines statuettes appartenant à l'art gaulois. La formule votive, renfermée dans un petit cartouche légèrement oblong, a été frappée sur la lame au moyen d'un poinçon gravé en creux ; elle se compose des cinq lettres ATLVS, ce que j'interprète ainsi : *Atilius libens votum solvit*, c'est-à-dire : *En accomplissement d'un vœu d'Atilius.*

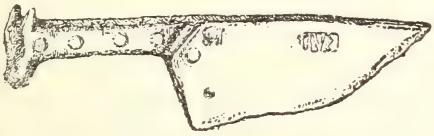

Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône)
Deux tiers des dimensions de l'original.

Ces couteaux votifs se rencontrent dans les sépultures gallo-romaines des deux premiers siècles de notre ère. J'en ai fait connaître plusieurs qui accompagnaient des restes humains incinérés : leurs dimensions sont plus grandes que celles du couteau votif de Baumotte ; mais, comme lui, ils affectent approximativement la forme d'un triangle rectangle. Cinq proviennent du plus ancien cimetière gallo-romain de Besançon : trois dans ce groupe sont en bronze et deux sont en fer ; le plus remarquable montre sur l'une des faces de sa lame de bronze l'inscription votive : SVADVRX V.S.L.M (1). Un sixième, qui est en fer et ne porte aucune inscription, a été trouvé dans l'épiderme d'une tombelle gauloise, avec trois médailles romaines dont la plus récente est à l'effigie de Marc-Aurèle (2).

Le couteau votif de Baumotte a trop d'analogie avec le plus

---

(1) *Le Champ de Mars de Vesontio*, pl. IV, fig. 10 : *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, p. 15, et *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. V, 1869.

(2) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, pl. II, fig. 14 : *Revue archéologique*, 1re série, t. XV, pl. 338, fig. 14 ; et *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. III, 1858.

important de ceux de Besançon, pour qu'on ne le considère pas comme également sorti d'une sépulture de la haute époque gallo-romaine : il résulterait de sa découverte que la villa de Baumotte renfermait les tombeaux de la famille opulente qui l'habitait.

Au nombre des objets plus récemment fournis par le même terrain, il convient de citer la partie haute d'un moule en terre cuite, de couleur grisâtre, d'où l'on tirait les épreuves d'un médaillon de forme ronde, ayant 94 millimètres de diamètre. Le fragment qui nous est parvenu représente un peu plus du quart de l'objet. On y voit en bas-relief la partie supérieure du corps d'un jeune homme qui, de la main droite, semble tendre une javelle de blé à un vieillard assis dont nous n'avons que le visage. C'est une scène de la vie rurale très grossièrement rendue. Au revers de ce morceau de moule, se trouve une section d'inscription circulaire, en grandes lettres d'un très faible relief. Les quatre lettres qui nous en restent sont ERRA. Faut-il voir dans ce lambeau de mot une partie du nom de la personne qui exploitait le moule (SERRA*nus*, ERRA*tius*), ou bien y avait-il au dos de cette pièce une légende caractérisant la scène représentée : *t*ERRA*e uber-tas*, par exemple? Volontiers on conjecturerait que ce moule appartenait à une série représentant les quatre éléments.

J'arrive à l'objet de même origine qui a motivé la rédaction de cette note. C'est une petite bande de bronze assez résistante, ayant, sur chacune de ses rives supérieure et inférieure, deux ailettes propres à la fixer : les ailettes du haut sont recourbées en façon d'agrafes, celles du bas sont planes et percées d'un trou ; un clou est resté dans le trou de l'une d'elles. La bande fait un peu le ventre, comme si on l'avait préparée pour revêtir une légère saillie. L'une des extrémités paraît intacte ; l'autre résulte d'une fracture. Entre les deux rives horizontales de cette pièce on voit courir une rangée de lettres découpées et évidées : deux signes séparatifs qui s'y mêlent ont approximativement la forme d'un cœur évidé et posé hori-

zontalement. Après ce signe qui se présente au début de l'extrémité intacte, on lit le mot AQVIS, suivi d'un caractère dans lequel je vois en amalgame les trois lettres HEL. Un second signe séparatif précède la première syllabe d'un nom d'individu : GEM.

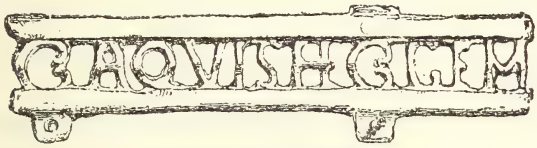

Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône)
Deux tiers des dimensions de l'original.

Le premier mot AQVIS, au datif ou à l'ablatif, ne pouvait donner lieu au moindre doute quant à sa signification ; c'est le nom générique d'une localité possédant des eaux thermales : *Aix* en français, *Baden* en allemand. Mais, de même que les diverses localités qui portent actuellement le nom d'*Aix* ont dû être spécialisées par des surnoms individuels, de même les localités antiques du nom d'*Aquæ* se distinguaient entre elles par des qualifications le plus souvent topiques : *Aquæ Mattiacæ*, *Aquæ Tarbellicæ*, *Aquæ Convenarum*, *Aquæ Neriomagienses*, etc.

Une qualification de cette nature était à désirer après le mot AQVIS, et la triple lettre qui le suit immédiatement me parut être cet appendice : aussi n'hésitai-je pas à la considérer comme l'abréviation de l'adjectif HEL*veticis*. HEL est, en effet, la formule dont usaient les graveurs de lettres pour peindre le plus abréviativement possible l'adjectif HEL*veticus* (1).

La localité balnéaire mentionnée dans notre inscription appartenait donc à l'Helvétie. Or, l'Helvétie de l'antiquité ne

(1) CIVIS HEL*veticus*. CONVENTVS HEL*veticus* (Mommsen, *Inscriptiones helveticæ latinæ*, nos 75 et 133).

possédait qu'un seul lieu renommé par ses eaux thermales : c'était le *vicus* qui se nomme aujourd'hui Baden, aux environs de Zurich, et dont les habitants, à l'époque romaine, s'appelaient *Aquenses* (1).

Voulant examiner les inscriptions romaines qui pouvaient concerner cette localité, j'eus recours au recueil des *Inscriptiones helveticæ latinæ*, formé par M. Mommsen. Et voilà qu'en feuilletant ce livre, il me tomba sous les yeux un article dont je vais donner la traduction française :

« N° 343⁴. — Au musée d'Avenches, lame de bronze avec lettres qui y jouent le rôle d'ornements et à travers lesquelles on verrait le cuir sur lequel l'objet serait fixé. (Inscription) HEC·GEMELLIANVS F » (2).

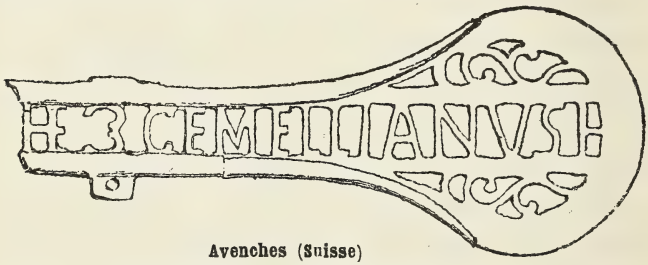

Avenches (Suisse)
Deux tiers des dimensions de l'original.

M. Mommsen avait lu HEC où je voyais HEL; mais il avait donné complétement le mot suivant dont je ne connaissais que les trois premières lettres; de plus sa caractérisation de l'objet convenait bien au fragment rencontré à Baumotte. Je fus immédiatement convaincu que le musée d'Avenches,

---

(1) Greppo, *Etudes archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, 1846, in-8, pp. 40-42.

(2) « Aventici in museo, lamina ærea litteris quasi ad ornamenti speciem adornatis, ut si laminam corio exempli gratia adsueris, inter litteras corium appareat.

HEC GEMELLIANVS F

» Descripsi. »

ancienne capitale de l'Helvétie romaine, possédait un second exemplaire de l'inscription que j'étudiais, exemplaire mutilé dans un autre sens que le nôtre et pouvant conséquemment servir avec celui-ci à faire connaître la physionomie d'ensemble de l'objet. Les quelques lettres communes aux deux fragments permettraient au surplus de juger de l'identité ou de la dissemblance des exemplaires.

Par les soins obligeants de M. Auguste Caspari, conservateur du musée d'Avenches, j'eus rapidement de bonnes empreintes et une description minutieuse du fragment signalé par M. Mommsen. Il y eut pour moi évidence immédiate quant à l'identité des deux exemplaires; ils étaient bien l'un et l'autre sortis du même moule. Si M. Mommsen avait lu HEC où je lisais HEL, c'est que, dans l'exemplaire d'Avenches, le signe séparatif est affecté d'une fracture qui lui donne, d'un peu loin pourtant, l'apparence d'un C retourné. Mon interprétation de la lettre qui est triple pour moi, tandis qu'elle n'est que double pour M. Mommsen, se trouvait singulièrement confirmée par la rencontre d'un exemplaire de l'objet sur le territoire de la capitale de l'Helvétie romaine. AQVIS HEL*veticis* est donc bien ce qu'il faut lire en tête de notre inscription.

Un dessin scrupuleusement fidèle, que je dois à l'amitié de M. Alfred Vaissier, conservateur adjoint du musée des antiquités de Besançon, montre isolément et en concordance le fragment de Baumotte et celui d'Avenches. Ce dernier morceau donne la fin du nom d'individu dont nous n'avions que les trois premières lettres : ce nom est GEMELLIANVS. A la suite de ce mot, M. Mommsen trouve encore une lettre F qui, à cette place, s'interpréterait par *Fecit*. Je ne crois pas à l'existence de cette lettre : le jambage et la traverse qui en ont donné l'illusion ne sont là que pour encadrer un double ajourement d'ornementation pure. Si l'on eût voulu fabriquer une F, on aurait réservé par en haut l'épaisseur d'une traverse, à la façon de ce qui avait été fait pour les E, et de

plus on aurait détaché du cadre de l'objet la traverse médiane.

Avec le seul fragment rencontré à Baumotte, il n'était guère possible de concevoir une idée exacte de ce qu'avait été l'objet. Le complément arrivé d'Avenches facilite singulièrement cette restitution. Dans l'objet ainsi complété, je vois une pièce d'applique qui se termine par un épanouissement ajouré. Cette pièce me semble avoir été le revêtement ornemental d'une des pentures de la porte d'un petit oratoire (*ædicula*) qui aurait abrité l'image des nymphes tutélaires des *Aquæ Helveticæ*. L'objet ainsi envisagé ne se comprendrait pas isolément : il faudrait lui supposer des pendants en plus ou moins grand nombre. Deux de ces pendants sont conservés au musée d'Avenches : ils sont identiques comme dimensions et comme forme à celui qui nous intéresse ; mais leur ornementation ne consiste qu'en rinceaux découpés d'assez bon style.

Ce qui ne peut laisser aucun doute, c'est que nous sommes en présence de deux exemplaires d'un même objet, et que cet objet ayant fait partie d'un ensemble, les deux localités où l'objet s'est rencontré devaient posséder chacune un exemplaire de l'ensemble. Or, l'objet nous paraissant avoir été la penture avec inscription votive d'une porte d'ædicule dédiée aux nymphes des eaux thermales de l'Helvétie (*Aquis Helveticis*), nous sommes conduit à croire que deux ædicules similaires avaient été érigées par un personnage du nom de Gemellianus, dans la principale ville de l'Helvétie et dans une opulente villa du pays des Séquanes. Qui sait si Gemellianus n'était pas un des hauts fonctionnaires de cette *Provincia Maxima Sequanorum*, constituée en 238 par l'empereur Maximus Pupienus (1), et qui rattachait à la Séquanie la majeure partie du territoire

(1) Perreciot, *Quelle fut l'étendue de la province séquanaise dans les différentes divisions que les Romains firent des Gaules, en quel temps l'appela-t-on Maxima Sequanorum ?* (1771) dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. IV, pp. 1-108.

helvétique? Notre inscription pourrait bien être contemporaine de cette création administrative, car la triple lettre qui s'y trouve est une forme graphique qui est particulièrement fréquente au troisième siècle (1).

Possédons-nous la formule complète de la dédicace inscrite par les ordres de Gemellianus? Il pourrait se faire qu'une autre penture eût présenté la première partie de cette formule votive. En effet, dans la plupart des stations balnéaires, le culte des divinités locales était associé à celui d'un dieu de l'Olympe classique, que l'on nommait avant elles dans les inscriptions : *Appollini et Nymphis, Neptuno et diis aquatilibus,* etc. (2). On a pourtant des exemples de formules votives s'ouvrant comme la nôtre par une invocation directe aux sources divinisées : *Aquis Albulis sanctissimis Ulpia Athenaïs,* etc. (3). Ainsi notre inscription pourrait fort bien n'avoir été composée que de ces trois mots :

AQVIS HEL*veticis* GEMELLIANVS, c'est-à-dire : *Ædicule votive de* GEMELLIANUS *aux nymphes* D'AIX (*ou* BADEN) EN HELVÉTIE.

Quoi qu'il en soit du degré de probabilité de quelques-unes de mes conjectures, je crois être en droit de considérer comme acquis les trois résultats suivants :

1° Complément d'un nom d'individu dans une inscription latine imparfaitement publiée ; 2° rectification de deux erreurs de lecture dans la transcription de ce texte faite par M. Mommsen ; 3° révélation d'un premier exemple du nom entier de la station de Baden-lez-Zürich à l'époque romaine. En effet, les habitants de cette localité sont appelés simplement *Aquenses* dans la seule inscription lapidaire qui les mentionne : d'où l'on pouvait conclure que le nom de leur *vicus* était uniquement *Aquæ*. Mais l'existence d'un surnom distinctif pour cette

(1) MOMMSEN, *Inscript. helvet.*, nos 322 et 334.
(2) ORELLI et HENZEN, *Inscript. lat.*, nos 1335, 5109, 5767.
(3) ORELLI, nos 1641 et 1642.

localité était présumable : d'Anville, qui tenait cela pour certain, n'hésita pas à désigner Baden-les-Zürich par les mots *Aquæ Helveticæ* (1). Le bronze de Baumotte transforme, selon moi, en certitude cette induction plausible de l'un des érudits français qui ont le mieux mérité de la géographie historique.

(1) *Notice de la Gaule*, pp. 76-77.

LA
GROTTE DE QUINCEY (HAUTE-SAONE)
DITE
TROU DE LA CHÈVRE

Par M. A. TRAVELET

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Séance du 13 août 1881.

Dans une notice relative à la grotte de Frotey-lez-Vesoul, publiée par la Société d'agriculture de la Haute-Saône dans son *Bulletin* de 1880, et résumée dans la première livraison de la *Revue* intitulée *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, dirigée par M. de Cartailhac, j'ai décrit la vallée de la Colombine, petite rivière qui se réunit au Durgeon près de Vesoul.

A 4 kilomètres de cette ville, se trouve une nouvelle grotte située dans un coude brusque de la vallée; elle est qualifiée depuis longtemps du nom de *Trou de la Chèvre*. Elle est située à 15 mètres au-dessus du fond de la vallée. Elle présente deux ouvertures.

Cette grotte est signalée dans la *Statistique géologique et minéralogique de la Haute-Saône*, faite par M. Thirria, inspecteur général des mines, en 1833 (page 221). A cette époque, on ne recherchait que les ossements des animaux de l'époque quaternaire, et cette grotte n'avait donné que des résultats négatifs.

Les recherches que j'ai faites sur les plateaux jurassiques qui limitent ce terrain dans la Haute-Saône m'ayant donné des échantillons remarquables de l'époque préhistorique, j'ai songé à examiner toutes nos grottes.

En terminant une excursion sur les plateaux entourant la vallée de la Colombine, je suis entré dans la grotte du *Trou de la Chèvre,* et j'y ai trouvé un fragment de charbon incrusté dans un morceau de stalagmite.

Certain de la présence d'un foyer préhistorique dans cette grotte, j'y suis revenu quelques jours après avec mes collègues en archéologie, MM. Chapelain et Paul Petitclerc.

Après avoir découvert l'emplacement du foyer, j'ai relevé le plan et les coupes de la grotte.

Le dépôt préhistorique consiste en ossements d'hommes et d'animaux ayant servi à leur nourriture, en fragments de poteries diverses, et même en coquillages d'hélix de petite dimension. Ces débris sont enchâssés dans une couche de stalagmite déposée sur le rocher et dans ses fentes; j'ai dû les extraire à coups de ciseau.

Une liste détaillée de ces objets est annexée à la présente notice.

Les déterminations des ossements ont été faites par M. Fliche, inspecteur des forêts, professeur à l'Ecole forestière, qui nous avait déjà donné son concours bienveillant pour la grotte de Frotey-lez-Vesoul.

Le foyer est placé admirablement. De ce point, par la grande ouverture de la grotte, on voit tout le plateau formant la rive gauche de la vallée.

Comment ce foyer a-t-il été détruit? Telle est la question que je me suis posée en présence d'une station aussi bizarre et dont nous ne connaissons aucun exemple.

En parcourant toute la grotte, notamment vers la plus petite ouverture, je n'ai rien trouvé, si ce n'est quelques fragments de stalagmite avec du charbon.

Le sol rocheux est recouvert d'éclats de pierre venant du toit de la grotte. Ce calcaire se délite facilement. Le seuil de la grotte est formé par une accumulation de débris analogues.

Au pied du foyer se trouve une excavation remplie d'é-

normes blocs venant également du toit et que je n'ai pas pu faire enlever. C'est leur chute qui a écrasé le foyer

En nous enfonçant dans la grotte, nous avons trouvé, à 20 mètres du foyer, une bifurcation ; le sol se relève à gauche, et il est couvert d'une couche épaisse de stalagmite, venant d'une source aujourd'hui disparue, mais dont l'origine devait être dans la partie postérieure du massif, car le passage est barré au milieu par une magnifique colonne de stalagmite ornée de larmes en relief, indiquant probablement la rencontre de deux sources puissantes.

A droite, le dépôt de stalagmite cesse, le sol s'abaisse et présente une chute verticale de 5 mètres de haut en plusieurs escaliers.

On entre dans une nouvelle grotte sans aucun dépôt, si ce n'est quelques débris de pierres rassemblés dans le point le plus bas, qui correspond à une petite ouverture ronde que l'on aperçoit dans la vallée. Cette ouverture et la roche environnante sont parfaitement arrondies et lissées par les eaux. On aperçoit enfin, dans cette seconde grotte, des crevasses indiquant le passage des sources qui l'ont creusée.

Il semble résulter de ces diverses observations qu'à l'époque quaternaire la source stalagmitique n'existait pas, et qu'une dernière fracture survenue postérieurement à la présence de l'homme lui a donné naissance.

LISTE DES OSSEMENTS ET FRAGMENTS D'OSSEMENTS TROUVÉS DANS LA GROTTE DE QUINCEY.

1° *Ossements humains :* 1 molaire de vieillard.

D'un individu jeune : 1 vertèbre cervicale, 1 incisive, 1 phalange et 1 phalangette, 1 radius, 1 métacarpien, 1 vertèbre coccygienne, un fragment de l'omoplate, un fragment du bassin et la tête du fémur.

D'individus adultes : 2 phalanges, 1 vertèbre dorsale, des

capsules de tête de radius et des fragments d'atlas, de sternum, de bassin, de côtes et d'autres ossements dont un atteint d'ostéite.

2° *Ossements d'animaux :* 1 fragment d'omoplate et 1 fragment de vertèbre appartenant à un jeune bœuf, 1 vertèbre caudale et 1 fémur d'un renard.

2 métatarsiens d'un animal se rapprochant du castor.

Les poteries, peu abondantes, sont en terre noire à grain de quartz ; elles sont rougies d'un côté par le feu. Un fragment de bord de vase montre deux filets grossièrement produits par trois sillons aigus.

En résumé, il semble que cette station n'a été habitée que par une seule famille. Quoi qu'il en soit, elle appartient à l'époque de la pierre polie.

QUATRE STÈLES FUNÉRAIRES GALLO-ROMAINES

DE LA BANLIEUE DE BESANÇON

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 14 mai 1881.

Lorsque la ville gallo-romaine de *Vesontio* eut cessé d'inhumer ses morts dans la portion de presqu'île dont elle avait fait un *Champ de Mars*, de nouveaux cimetières furent ouverts sur les hauteurs qui dominent la rive droite du circuit du Doubs, principalement dans les cantons qui longtemps ont retenu les vocables de *Champ-Noir*, *Pater* et *Paradis* [1]. Le centre de ces cantons se nomme encore actuellement *En Chastres*, appellation qui dérive du latin *in castris;* c'est le seul témoignage survivant de l'ancienne existence en cet endroit d'un camp retranché, *castrum*, qui couronnait le *calvus mons*, aujourd'hui *Charmont*, sur les pentes duquel s'étagent les habitations du canton nord de la ville moderne.

Conformément aux usages funéraires des Romains, les nouveaux cimetières avaient été placés le long des routes par lesquelles le centre politique et militaire de *Vesontio* se reliait aux villes importantes des contrées voisines. Plusieurs de ces cimetières ont déjà fourni des révélations intéressantes pour nos annales. Jean-Jacques Chifflet parle du *Champ-Noir*, voisin des arènes, comme d'une mine inépuisable d'urnes, de patères, d'ampoules de verre, de tessons mêlés à la cendre et

(1) A. Castan, *Le Champ de Mars de Vesontio*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. V, 1869, p. 34.

aux charbons (1). « L'on a trouvé à Besançon, ajoute Dunod, particulièrement à *Champ-Noir,* un grand nombre d'inscriptions sépulchrales (2). » Un autre groupe de sépultures, celui du *Pater*, aux environs de la gare actuelle du chemin de fer, a rendu l'épitaphe de la prêtresse *Geminia Titulla* qui exerçait à Besançon l'office de mère des sacrifices (*mater sacrorum*), au troisième siècle de notre ère (3). De ce dernier groupe proviennent également les épitaphes qui font l'objet de la présente note. Le terrain qui les a restituées se trouve derrière la gare du chemin de fer, en un endroit où la route de Metz fait un coude pour repartir en ligne droite vers le hameau de Saint-Claude-lez-Besançon. Ce terrain a pour sous-sol un roc fendillé, qui est revêtu d'une couche de terre généralement épaisse de cinquante centimètres. On avait entamé le roc de ce sous-sol pour donner une profondeur convenable aux sépultures de l'époque gallo-romaine. Celles-ci renfermaient des squelettes orientés de diverses manières, mais ayant le plus fréquemment la tête au nord et les pieds au sud. De gros clous, rencontrés avec les ossements, témoignaient que les corps avaient été mis dans des cercueils de bois. Des vases en terre jaunâtre et poreuse, ainsi que des flacons en verre d'une facture assez élégante, composaient le mobilier funéraire. Nous n'avons malheureusement que des débris de ces objets, les terrassiers qui les rencontraient ne leur ayant pas épargné les coups de pioche. Il en fut de même pour les premiers fragments de tombes renversées qui apparurent ; plusieurs ont été retaillés et réemployés en manière de moellons. Le propriétaire du sol intervint, toutefois, en temps utile pour sauver l'essentiel de ce que sa fouille mettait au jour, c'est-à-dire tout ou partie de quatre stèles funéraires avec épitaphes,

(1) J.-J. Chifflethi *Vesontio*, I, p. 91.

(2) *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 206.

(3) A. Castan, *L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e série, t. IV, 1879, p. 11-18.

en pierre de *vergenne*, sorte de calcaire tendre qui a été l'élément principal de toutes les constructions gallo-romaines de notre contrée. Remercions donc M. Gilbert Habrial de son heureuse intervention et du cadeau qu'il a fait au musée des antiquités de la ville des monuments épigraphiques que nous allons décrire.

I. — Le plus ancien de ces monuments n'est que la faible partie d'une épitaphe de grandes dimensions. Ce fragment, de 63 centimètres de hauteur sur à peine 18 de large, ne présente, dans sa partie inférieure, que la moitié d'une grande lettre M, au-dessous de laquelle se montrent, en plus petits caractères, les trois lettres ERI.

C'était un monument dédié à la mémoire, *diis* M*anibus*, d'un homme portant le surnom de *sev*ERI*nus*, ou d'une femme ayant eu pour surnom *sev*ERI*na*.

Ce fragment isolé, provenant d'un monument brisé de longue date, semblerait, en raison de la belle facture des lettres qu'il porte, devoir être attribuée au IIe siècle de notre ère.

II. — Stèle funéraire à couronnement triangulaire, de 72 centimètres de haut, mais fortement endommagée et n'ayant plus que 34 centimètres de largeur. Légèrement creusée en forme de niche, elle montre la figure à mi-corps, en assez haut relief, d'un homme barbu et drapé dans une toge, lequel tient de la main droite, par une anse, un coffret ou *scrinium* (1). De chaque côté de la tête, sur l'encadrement de la niche, étaient d'une part la lettre D qui se lit encore, et de l'autre la lettre M qui a disparu. C'est le *Diis manibus* par lequel toutes les épitaphes romaines débutent. Le bas de la

(1) Un objet identique se trouve dans la main gauche d'un personnage représenté en pied sur l'une des stèles funéraires de Luxeuil. « Il serait possible, dit M. Ernest Desjardins, que cet attribut, joint au *volumen* qu'il porte dans la main droite, eût quelque rapport avec la condition de scribe. » (*Les monuments des Thermes romains de Luxeuil*, dans le *Bulletin monumental*, 5e série, t. VIII, 1880, p. 219-220.)

stèle est rempli par un élégant cartouche qui renferme le nom du personnage représenté. Une éraflure a fait disparaître au moins la moitié de ce nom : il n'en reste que les deux premières lettres CA et la moitié de la troisième. Ces trois lettres forment, selon nous, le commencement du nom latin CAT*ius* assez fréquent dans les inscriptions romaines.

Dans la lettre A de ce mot, l'une des branches du chevron se trouve prolongée par en haut, ce qui donne à cette lettre quelque chose de l'aspect du *lambda* minuscule de l'alphabet grec. Cette allure de lettre ne permettrait guère de faire remonter la stèle qui nous occupe au delà du IIIe siècle.

III. — Stèle funéraire, intacte, de 60 centimètres de hauteur sur 32 de large : sa partie supérieure est un fronton en triangle, dans lequel se voit un croissant lunaire. L'épitaphe est ainsi conçue :

D M
MEMORIA
INVETIVS
DOMITIAN
VS. AN LXXV

D(iis) M(anibus) memoria ; Invetius Domitianus an(norum) LXXV.

C'était le monument funéraire d'Invetius Domitianus, mort à 75 ans. Le nom *Invetius* ne se rencontre, que je sache, dans aucune des listes dressées d'après les inscriptions romaines. J'y verrais volontiers un nom gaulois transformé par une terminaison latine. Quant au surnom *Domitianus*, il semblerait indiquer que le personnage inhumé était un affranchi ou un descendant d'affranchi de la famille *Domitia*.

Les caractères de cette épitaphe ont de l'analogie avec ceux du monument de la prêtresse *Geminia Titulla*. J'attribuerais, conséquemment, leur gravure au IIIe siècle de notre ère.

IV. — Stèle funéraire brisée d'ancienne date en trois mor-

ceaux qui se raccordent : hauteur, 68 centimètres, largeur, 38. Fronton triangulaire renfermant un croissant. Quelques caractères oblitérés, qui apparaissent sous les premiers mots de l'épitaphe actuelle, ainsi que la disposition biaise du fronton, indiquent que cette stèle est un monument réemployé. Les lettres de l'épitaphe courent entre des lignes de réglure tracées à la pointe.

Cette épitaphe a toutes les analogies possibles avec la précédente, attribuée par nous au IIIe siècle ; elle est ainsi libellée :

D M
me MORIA
MEGETHIVS
MINETI
AN XXIII

D(iis) M(anibus) [me]moria ; Megethius Mineti [filius], an(norum) XXIII.

C'était donc la pierre tumulaire de Megethius fils de Minetus, décédé à l'âge de 23 ans.

Le surnom *Megethius*, dérivé du grec Μέγεθος *grandeur*, était porté, au Ve siècle, par un légat impérial de la province d'Afrique, *Thersius Crispinus Megethius* (1). Quant au surnom *Minetus*, qui désigne le père de notre *Megethius*, il y aurait peut-être lieu d'y voir une altération du mot *Minatus* rencontré, comme désignation individuelle, sur une urne cinéraire récemment trouvée à Rome (2).

En somme, les épitaphes que nous venons de transcrire accroîtront utilement le nombre si restreint des inscriptions gallo-romaines qui ont été extraites du sol de la Séquanie.

---

(1) L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 2736. — G. Wilmanns, n° 762.

(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, 3e trimestre, p. 185 ; communication de M. de Laurière.

NOTE

SUR LES

BRACELETS EN BOIS D'IF

DU MUSÉE DE BESANÇON

Par M. le docteur Albert GIRARDOT.

Séance du 12 novembre 1881.

On trouve souvent dans les sépultures gauloises du premier âge du fer de gros bracelets de couleur brun foncé, à parois épaisses, à ouverture variable, tellement étroite chez certains, que la main d'une femme adulte ne pourrait y pénétrer, beaucoup plus large chez d'autres. La forme de ces bracelets varie aussi : la plupart sont cylindriques, d'autres sont coniques, quelques-uns ne sont que de simples anneaux. Le musée de Besançon possède, des uns et des autres, une riche collection.

La plupart des spécimens sont d'une très bonne conservation, présentant des teintes de bois plus ou moins foncées et susceptibles de recevoir, par le simple frottement, un très beau poli.

Tous nos archéologues les considéraient comme formés de bois d'if. C'était aussi le premier sentiment de M. Ed. Toubin dans la description qu'il faisait de bracelets analogues, trouvés par lui dans la forêt des Moidons (1). « Ils offrent ceci de » singulier, disait-il, que le bois, en vieillissant, ne s'est pas » fendu parallèlement à l'axe du cylindre, de bas en haut, » mais en travers, perpendiculairement à l'axe. »

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, années 1871-1872, p. 294, et 1874, p. 54.

Des doutes ayant été émis par M. L. Clos, la note suivante fut ajoutée à la relation des fouilles : « D'après des expériences » chimiques faites par M. Boulangier, professeur au lycée de » Lons-le-Saunier, la matière des bracelets serait, non du » bois, mais une argile agglomérée au moyen d'une sub- » stance analogue à la cire ou au bitume. »

En conséquence, l'année suivante, M. Toubin crut pouvoir convenir qu'il avait été « trompé par l'apparence. »

Au mois de juillet dernier, la question se présenta de nouveau devant la Société d'Emulation du Doubs, à l'occasion de la découverte par M. le capitaine Paul Besson, dans les travaux du champ de tir de Pontarlier, de deux bracelets analogues aux précédents.

Après un examen superficiel de ces objets, et malgré les affirmations positives contenues dans les *Mémoires* de notre Société, quelques objections se produisirent encore. Le doute sur la nature ligneuse des bracelets s'accentua davantage à la vue d'une empreinte fort nette, analogue à celle d'un coquillage ou débris fossile, dans le cœur du bracelet partagé en deux : les cannelures régulières sont en saillie sur une des tranches et se reproduisent en creux sur l'autre.

La question méritait d'être examinée de plus près. C'est en vue de l'élucider que de menus fragments de l'un des échantillons me furent remis, ainsi qu'à M. Paillot, pour en faire l'étude.

Tous ces bracelets présentent des fentes ou des stries, dirigées perpendiculairement à leur axe dans la plupart des cas, quelquefois cependant un peu obliquement. Ces fentes et ces stries, bien visibles à l'œil nu, le deviennent encore davantage par l'examen à la loupe; on reconnaît alors facilement la structure feuilletée du bracelet, qui se montre ainsi comme formé d'une multitude de lamelles très minces accolées entre elles.

La substance du bracelet brûle avec une flamme jaune, en répandant une odeur balsamique; calcinée sur une lame de

platine, elle se réduit en cendres grises en perdant 60 pour 100 de son poids. Cette substance est absolument insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et l'essence de térébentine. Plongée dans ces liquides, elle ne leur communique aucune coloration, même après plusieurs jours de digestion. En présence des acides, elle s'est comportée de deux façons : un fragment a fait effervescence, l'autre n'a pas été attaqué.

Ces essais nous permettaient déjà de conclure que la substance soumise à notre examen est bien du bois. Cette structure feuilletée n'appartient guère à l'argile, et la combustion avec odeur balsamique encore moins. Ajoutons que plusieurs de ces bracelets portent à l'intérieur les marques de l'instrument tranchant qui les a façonnés.

Le microscope, enfin, en nous montrant la fibre végétale elle-même, est venu apporter à notre manière de voir une dernière preuve, celle-ci décisive : malgré la dureté de la matière, nous avons pu, à différentes reprises, isoler des fibres et des groupes de fibres ligneuses, parfaitement caractérisées.

M. Toubin appuie son opinion sur une analyse chimique, mais il ne nous dit pas comment a été faite l'analyse qu'il mentionne. S'est-on borné, comme il est fort à croire, à reconnaître la présence de certains corps comme la silice et l'alumine? Cela n'infirmerait en rien nos conclusions. Il est bien des manières d'expliquer la présence d'éléments minéraux dans un bois resté enfoui sous terre pendant des siècles : un de nos fragments contenait du carbonate de chaux, comme l'a prouvé son effervescence au contact de l'acide; s'il avait séjourné dans une couche d'argile, il se serait pénétré peu à peu de cette matière, et contiendrait de la silice et de l'alumine.

L'hypothèse qui considérait ces bracelets comme formés d'une argile agglomérée au moyen d'une substance analogue à la cire ou au bitume, tombe d'elle même devant le résultat de l'analyse micrographique qui nous a montré la fibre ligneuse.

Le bois dont sont formés ces bracelets ne peut être, au dire de M. Paillot, bien compétent en pareille matière, que du bois d'if. Nul autre n'a un tissu aussi dense et aussi serré avec des fibres aussi fines.

Contrairement à la supposition que l'on fait tout d'abord, ainsi que cela est arrivé à M. Toubin, ces bracelets ont été creusés, non dans le sens de l'axe du bois, mais perpendiculairement à cet axe : c'est ce qu'indiquent clairement les stries marquées à leur surface ; ils ont donc été façonnés dans le cœur du bois. On peut expliquer de plusieurs manières ce mode de fabrication : peut-être a-t-on voulu éviter la présence de l'aubier, de couleur blanc jaunâtre, à la surface extérieure du bracelet ; peut-être a-t-on employé pour la fabrication des racines d'if souvent aplaties latéralement et dans lesquelles le bois de cœur a subi la même déformation que l'aubier ; peut-être, et c'est l'hypothèse qui me semble la plus probable, s'est-on servi de planches épaisses, provenant d'une section longitudinale de la tige et passant par son centre? On aura enlevé l'aubier de chaque côté de la planche, de façon à n'avoir plus qu'une lame de bois de cœur ; dans cette lame on aura taillé des cylindres, régularisés au tour extérieurement et évidés au ciseau intérieurement.

Ces bracelets n'ont pu subir aucune rétraction depuis le jour où ils ont été fabriqués ; ceux dont nous avons signalé l'ouverture étroite étaient placés au bras de l'enfant qui les gardait ainsi pendant toute sa vie, sans pouvoir les quitter jamais.

Ainsi se trouvent confirmées les observations faites, dès 1858, par notre commission des célèbres fouilles d'Alaise. « Les os des bras (de nos squelettes), écrivait alors M. Auguste Castan, étaient encore engagés dans de gros anneaux d'un bois brunâtre, extrêmement compacte, et que M. Delacroix a très justement reconnu être de l'if. Ces singuliers bracelets ne présentent qu'une ouverture de 56 millimètres ; ils n'ont donc pu être introduits dans un bras parvenu à la grosseur virile,

et l'on doit penser avec M. Quicherat que ces ornements ou, suivant moi, ces amulettes, étaient passés au bras des individus dès leur plus tendre enfance. »

« Je n'ai pas, ajoutait M. Castan dans un second rapport, à revenir ici sur le caractère mystique que j'ai attribué à cet embarrassant ornement, dans lequel je persiste à voir une amulette votive du genre des lourds anneaux de fer dont les plus braves d'entre les Cattes se chargeaient les bras, jusqu'à ce qu'ils se fussent rachetés de cet esclavage volontaire par la mort d'un ennemi. »

SIMON RENARD

SES AMBASSADES, SES NÉGOCIATIONS

SA LUTTE AVEC LE CARDINAL DE GRANVELLE

PAR

M. TRIDON

ANCIEN PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE

CENSEUR HONORAIRE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Séances publiques des 18 décembre 1879 et 13 décembre 1881.

Les documents qui concernent le franc-comtois Simon Renard, chevalier, seigneur de Bermont, existent disséminés dans de nombreux recueils, dont les principaux sont :

1° La *Collection manuscrite des Papiers Granvelle,* conservée à la Bibliothèque de Besançon : une partie en a été publiée, il y a une quarantaine d'années, par Ch. Duvernoy, sous la direction du savant Ch. Weiss, dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, avec le titre de *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle ;* l'autre est en voie de publication, par les soins de M. Edmond Poullet, dans le recueil des *Chroniques belges,* et formera la *Suite des Papiers d'Etat du cardinal Granvelle ;*

2° Trois volumes de cette *Suite des papiers d'Etat du cardinal Granvelle,* qui ont déjà paru ;

3° La *Correspondance inédite de Philippe II d'Espagne,* publiée par M. Gachard (Bruxelles) ;

4° Les *Archives de Simancas, de Bruxelles, de Vienne,* qui ont fourni nombre de pièces importantes aux deux précédentes publications ;

5° *Plusieurs dépêches inédites de Simon Renard,* résumées pour la plupart, qui existent aux *Archives nationales de France,* carton K, 1488 ;

6° Les *Ambassades de Messieurs de Noailles en Angleterre,* publiées par l'abbé Vertot.

Parmi les personnages dont émanent les innombrables pièces contenues dans ces divers recueils, nous citerons principalement Charles-Quint, son fils Philippe II et plusieurs de leurs secrétaires; — sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie, sa fille Marguerite, duchesse de Parme, et le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, qui eurent successivement le gouvernement des Pays-Bas; — le chancelier Granvelle (1) et le Cardinal son fils; — les diplomates Simon Renard et Antoine de Noailles; — Maximilien Morillon, prévôt d'Aire, et depuis évêque de Tournai, « l'un des plus chers amis du cardinal Granvelle, » dit l'abbé Boisot, « son confident, son grand-vicaire, son intendant, son tout, » le mieux renseigné, le plus exact, le plus net, le plus franc de ses correspondants; — Jean Bave, secrétaire de Charles-Quint et plus tard de Marguerite de Parme, homme d'une haute valeur, au jugement et à l'expérience duquel le cardinal ne craignait pas d'avoir recours; — Viglius de Zwichem, que l'abbé Boisot regarde comme le plus habile des ministres espagnols et flamands, employé en plusieurs négociations et finalement président du conseil d'Etat des Pays-Bas, collaborateur dévoué du cardinal Granvelle, mais timide à le défendre; — l'écuyer Pierre Bordey, attaché à la cour de Bruxelles, parent et ami des Granvelle. Morillon, Bave, Viglius, Bordey, n'aimaient pas Simon Renard. Mais à côté de l'antipathie qu'ils témoignent pour cet ennemi du Cardinal, il respire dans leur correspondance un je ne sais quoi de sincère et de convaincu qui commande la confiance.

Outre ces documents, qui consistent généralement en dé-

(1) Après la mort du chancelier de Charles-Quint Gatinara, Nicolas Perrenot lui succéda dans la garde des sceaux, mais sans prendre le titre de *chancelier* qui fut supprimé. C'est donc à tort que la plupart des historiens lui ont attribué ce titre. A leur exemple, nous l'appelons conventionnellement *le chancelier Granvelle.*

pêches officielles et en lettres privées, nous avons consulté : *Decades de bello belgico*, composées en latin par le jésuite romain Strada (1572-1649), ouvrage dans lequel Granvelle est traité durement et Renard avec plus d'indulgence, et qui n'est, à proprement parler, qu'un panégyrique d'Alexandre Farnèse; — *Projet de la vie du cardinal Granvelle* (lettre à Pélisson, dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. IV, Paris, Simart, 1727), par l'abbé Boisot (1638-1694), bisontin, abbé commendataire de Saint-Vincent de Besançon, l'érudit qui consacra tant d'argent, de recherches et de veilles à réunir et à mettre en ordre la *Collection Granvelle*, telle qu'elle existe à la Bibliothèque de Besançon; — *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal Granvelle*, par le bénédictin franc-comtois dom Lévêque (1713-1781), auteur qui se montre, comme le précédent, d'une extrême sévérité à l'égard de Simon Renard; — *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre, fille aînée de Henri VIII*, par le P. Griffet; — *Histoire d'Angleterre*, par Lingard; — *Histoire de Philippe II d'Espagne*, par M. Forneron (1881); — enfin une *Etude historique sur Simon Renard...*, in-4° de 300 pages, *autographié*, signé Vunière.

Ce dernier écrit, que son auteur adressa de Limoges, en 1877, au bibliothécaire de Besançon, nous donnait enfin une véritable monographie de Simon Renard, remplie de documents puisés aux sources mêmes. Il semble qu'après avoir lu un travail de cette valeur, nous eussions dû renoncer à l'entreprise dont nous publions aujourd'hui le résultat. Mais, outre que probablement l'ouvrage n'aura été *autographié* qu'à un petit nombre d'exemplaires, notre plan et nos appréciations n'étant pas les mêmes que les siennes, nous avons passé outre, non sans lui faire plusieurs emprunts que nous avons eu soin de mentionner en leur lieu (1).

(1) Toutes les dépêches que nous indiquons en note, sans en donner la source, appartiennent aux *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*.

Telles sont les principales sources d'où nous avons tiré les éléments de notre travail. Nous devons y joindre le nom de notre savant bibliothécaire, M. Castan, correspondant de l'Institut, qui, avec une courtoisie tout amicale, a mis à notre disposition ses conseils judicieux et les ressources de sa vaste et solide érudition. Qu'il reçoive ici l'expression de notre sincère gratitude.

Besançon, le 28 mars 1882.

SIMON RENARD

PREMIÈRE PARTIE

AMBASSADES ET NÉGOCIATIONS

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRE AMBASSADE EN FRANCE

1549-1551

I

« La Franche-Comté est dans une situation très propre à nuire aux Français dans l'occasion, et les sujets qui l'habitent ont constamment fait preuve de fidélité et d'attachement aux princes nos ancêtres. Il importe donc grandement de la fortifier, défendre et conserver. » Ainsi s'exprimait Charles-Quint dans l'*Instruction*, datée d'Ulm, qu'il adressait à son fils Philippe, le 18 janvier 1548. Il aurait pu ajouter que cette province était aussi celle à laquelle il devait les plus habiles de ses ministres et de ses diplomates (1).

En effet, c'était le temps où les deux Granvelle, ces grands hommes d'Etat, travaillaient à affermir sur ses bases mal assises son colossal empire.

Nicolas Perrenot de Granvelle avait succédé, en 1530, au

(1) Michelet, *Renaissance*, p. 256, les qualifie trop dédaigneusement de « Procureurs diplomates. »

chancelier impérial Gatinara. Il devint l'unique confident, l'*alter ego* de son souverain, et pendant vingt ans il ne cessa de le servir avec autant de succès que de dévouement, soit à titre de conseiller, soit comme négociateur auprès des diverses cours et plus spécialement dans ces diètes germaniques où il s'agissait de faire, au profit de l'empereur, l'unité politique de l'Allemagne, pour mieux y défendre l'unité religieuse en péril.

Le travail excessif auquel il se livrait ruina sa santé et abrégea ses jours. Atteint d'hydropisie, il mourut à Augsbourg, le 27 août 1550, dans sa soixante-sixième année. Sa mort fit événement dans le monde politique. « Le 29 août, fut célébré à la cathédrale un service auquel présida le duc d'Albe, en sa qualité de grand-maître de la maison de l'empereur ; tous les princes, tous les membres de la diète, tous les officiers de la cour y assistaient. Le corps du défunt fut porté à Besançon pour y être inhumé (1). »

Ce fut pour Charles-Quint une perte sensible. Ayant appelé l'évêque d'Arras, pour lui donner les charges que son père avait occupées, il lui dit avec bonté : « J'ai plus perdu que vous, car j'ai perdu un ami tel que je n'en trouverai plus de semblable ; vous, si vous avez perdu un père, je vous reste pour vous en tenir lieu (2). »

Antoine Perrenot, célèbre sous le nom de cardinal Gran-

---

(1) M. Gachard, article *Charles-Quint*, *Biographie nationale be lge* t. III, pp. 797 et suiv,

(2) La prétendue lettre de Charles-Quint à son fils, dans laquelle se trouverait cette réflexion bien connue : « Nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos, » n'existe nulle part. D'ailleurs l'empereur, ayant alors Philippe avec lui, n'avait pas besoin de lui écrire.

« Granvelle (Nicolas-Perrenot), selon l'opinion des juges les plus compétents, était le premier homme d'Etat de son époque. La modération formait le fond de son caractère. La confiance qu'il inspirait à Charles-Quint était sans bornes ; ce prince ne faisait rien sans le consulter, et son opinion était celle qu'il suivait presque toujours. — On ne pouvait lui reprocher que son désir d'amasser et d'enrichir sa famille ; il recevait volontiers les présents qu'on voulait lui faire ; le bruit public était que les accords avec les princes et les villes d'Allemagne, en 1546 et

velle, « égala son père en beaucoup de choses, dit l'historien Strada, et le surpassa en plusieurs autres, principalement pour la vivacité d'esprit et l'éloquence. » Ajoutons que, s'il avait sa volonté ferme et persévérante (sa devise était *durate*), il n'avait ni sa modération, ni sa prudence.

Il était l'aîné des cinq fils du chancelier et naquit à Besançon en 1517. Charles-Quint, qui fut à même d'apprécier de bonne heure ses rares aptitudes, le fit nommer, dès l'âge de vingt-six ans, à l'évêché d'Arras. A ce titre, il siégea au concile de Trente et s'y distingua parmi les principaux orateurs (1).

Depuis plusieurs années déjà, il était associé aux travaux de son père; il l'avait secondé particulièrement dans les négociations qui aboutirent au traité de Crespy avec François Ier (1544). Après son retour du concile, il entra au conseil d'Etat et prit ensuite une part active aux affaires religieuses d'Allemagne. Au commencement de 1547, nous le trouvons à Ulm, puis à Nuremberg, suppléant, auprès de l'empereur, son père alors malade en Franche-Comté. A cette époque il avait toute la confiance du souverain et supportait, si l'on en croit sa correspondance, tout le fardeau des affaires (2). Le démembrement de la ligue de Smalkaden fut

---

1547, lui avaient valu *un puits d'or*. Aussi, né pauvre, laissa-t-il sa nombreuse postérité dans une brillante position de fortune. » (M. Gachard, *Biogr. nat. belge.*) Il avait épousé Nicole Bonvalot, femme d'un haut mérite, qui lui donna quinze enfants, dont quatre vécurent peu. Des onze survivants, il y avait cinq fils et six filles.

François Bonvalot, son beau-frère, occupa avec distinction, en 1530 et 1532, le poste d'ambassadeur de Charles-Quint près la cour de France; il était à la fois abbé de Luxeuil, de Saint-Vincent de Besançon et doyen de Beaupré. Elu en 1544 archevêque de Besançon, après la mort du cardinal Pierre de la Baume, la cour de Rome lui préféra Claude de la Baume, neveu du précédent, qui n'était alors âgé que de sept ans; il parvint toutefois à conserver l'administration temporelle et spirituelle du siège jusqu'à ce que le titulaire fût en âge d'en prendre possession.

(1) Le concile de Trente s'ouvrit le 13 décembre 1545.

(2) « Je corresponds avec les ministres (ambassadeurs), à mon advis,

en grande partie son ouvrage, et il prépara ainsi la journée de Mühlberg, si fatale au parti protestant (1).

II

Vers le même temps apparut sur la scène politique un personnage dont le nom se lie étroitement à celui d'Antoine Perrenot de Granvelle, et qui occupe à côté de lui une place considérable dans l'histoire du seizième siècle; nous voulons parler du franc-comtois Simon Renard.

Il naquit à Vesoul vers 1513 (2), et appartenait, dit-on, par

---

à leur contentement, et tous font bon devoir à mon endroit, hormis qu'ils sont longs à l'accoutumé. Le duc (d'Albe) me fait grande faveur; mais je tiens qu'elle vient en partie du Maître qui me fait venir vers soi tous les jours, et aucunes fois deux fois, et me remet quasi tout ce qui survient; ce qui me charge, avec la faute de gens, plus que je ne puis porter; et enfin jusques à vostre retour, je ferai le mieux que je pourrai. » A son père, d'Ulm, 12 février 1547.

(1) Le 24 avril 1547, le duc d'Albe, qui prit une part importante à la bataille, n'avait pas alors la réputation de grand capitaine qu'il acquit depuis, et, dit l'abbé Boisot, « Charles-Quint ne lui donna jamais d'armée à commander en chef, quoiqu'il lui ait donné le titre de général. » Aussi l'évêque d'Arras, dans la relation qu'il écrivit à l'ambassadeur en France, Jean de Saint-Mauris, omet-il même de le nommer, pour rapporter à l'empereur toute la gloire de cette fameuse journée. On voit, du reste, par la note précédente, qu'il ne régnait pas à cette époque grande sympathie entre le général majordome et le prélat ministre.

(2) On montre à Vesoul, rue Georges-Genoux, n° 43, tout près de la Place Neuve, la maison où serait né Simon Renard. Du moins est-il de tradition locale qu'il habita cette maison pendant qu'il était lieutenant d'Amont. Nous ne savons qu'approximativement la date de sa naissance, n'ayant pu la préciser en consultant les registres paroissiaux de la ville de Vesoul, qui n'existent qu'à partir de 1553. C'est l'année 1513, comme l'indiquent, *moyennant une légère modification*, les chiffres inscrits sur son portrait, chef-d'œuvre d'Antonio Moro, que possède, ainsi que celui de sa femme, le musée de Besançon. D'après ces chiffres, il aurait eu 30 ans en 1553. « Or, remarque M. Castan dans son *Catalogue du musée de Besançon* (1879), Renard mourut en 1573, âgé d'une soixantaine d'années; donc il devait avoir environ 40 ans et non 30 en 1553. Nous croyons, nous, qu'il y avait primitivement 39, et qu'une retouche

sa mère à la famille des Bonvalot. Etant étudiant à l'université de Louvain, il y rencontra le futur cardinal Granvelle et inspira à ce jeune homme une affection qui, bien qu'il ait prétendu plus tard le contraire, fut l'origine de son élévation (1). Rentré dans sa ville natale avec le diplôme de *docteur ès droits*, il y exerça la profession d'avocat et plaidait certainement à la fin de 1541 (2).

Peu après cette date, le cardinal Pierre de la Baume, archevêque de Besançon, le fit nommer lieutenant du bailli d'Amont (3).

Dans l'exercice de cette charge, d'ailleurs fort importante par elle-même, il se distingua de telle sorte que sa province le jugea digne de faire partie, lui troisième, d'une députation qu'elle envoya à la diète, et qu'ensuite le chancelier Gran-

---

intéressée aura supprimé la queue du 9, pour le transformer en un zéro. Cela put se faire en 1557, quand Renard commanda le portrait de sa jeune femme, Jeanne Lullier, âgée de 22 ans ; on concevrait qu'il eût alors désiré la modification d'un chiffre qui dénonçait son âge de 43 ans. » — Il se pourrait aussi que cette modification fût l'effet d'une simple inadvertance. En tout cas, il est à remarquer que le zéro actuel est plus petit et placé plus haut à droite du chiffre 3, que ne l'aurait été un zéro primitif.

(1) Sur leur commun séjour à l'université de Louvain, voir la lettre de Granvelle du 5 janvier 1555, citée en note, II[e] part., chap. I[er].

(2) Mandement de nouvelleté rendu par Odo Martin ...., lieutenant-général de M. le bailly d'Amont...

« En une cause entre les religieux de l'hôpital du Saint-Esprit (de Besançon) et dame Marguerite de Neufchatel, abbesse de Remiremont : Girard Belin, procureur du sieur Claude Buffet, est assisté de messire *Simon Renard, docteur es droits, leur advocat.*

» Le procureur de l'abbesse a pour conseil François Terrier.

» Donné judicialement à Port-sur-Saône, aux jours généraux de feste sainct Andrey, par nous y tenuz, pour le danger de peste raingnant à Vesoul, commencez seoir le jeudi premier jour du mois de décembre, l'an mil cinq cent quarante et ung. » (*Archives du Saint-Esprit de Besançon*. ch. LXV, XXIV. Note communiquée par M. Castan.)

(3) Le bailli titulaire d'Amont était alors François de la Baume, neveu et pupille du cardinal Pierre. — Le bailliage d'Amont comprenait, outre le département actuel de la Haute-Saône, une partie des arrondissements de Baume et de Montbéliard.

velle, qui d'ailleurs affectionnait en lui l'ami de son fils aîné, le fit appeler, en 1547, au poste de *conseiller maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de l'empereur, pour les affaires de Bourgogne* (1).

En cette nouvelle qualité, il rejoignit Charles-Quint à Nuremberg et le suivit dans sa campagne de Saxe, où l'auteur de l'*Etude autographiée* raconte comment il aurait contribué, par un coup d'audace, à la victoire de Mühlberg (2).

Quelque temps après, il fut envoyé à Milan à titre de gouverneur provisoire du duché ; puis, cette mission remplie, il vint reprendre sa place auprès de l'empereur dans cette fameuse diète d'Augsbourg qui, sous la pression du vainqueur de Mühlberg, décréta le formulaire de l'*Interim*, cet instrument de paix religieuse auquel les deux partis furent contraints de se soumettre (3). Après la clôture de la diète, il re-

---

(1) La patente originale de nomination, datée d'Ulm, le 4 février 1547 (1546 vieux style), existe à la Bibliothèque de Besançon. — Plus tard, au milieu de sa lutte contre le cardinal, Simon Renard écrivit dans un mémoire adressé à Philippe II : « Le chancelier insista pour me faire accepter la charge de maître des requêtes, etc. »

(2) Le 24 avril 1547, Charles-Quint, à la tête d'une armée de 23,000 piétons et 6,000 cavaliers, arriva sur la rive gauche de l'Elbe, en face de la ville de Mühlberg, que paraissait vouloir défendre l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, avec des forces de beaucoup inférieures en nombre. Vers 9 heures du matin, l'avant-garde rencontra un pont de bateaux qui reliait les deux rives du fleuve. Les Saxons qui en avaient la défense, le voyant sur le point d'être pris, le coupèrent en trois parties, dont ils emmenèrent deux en aval du fleuve ; mais quelques arquebusiers espagnols se jetèrent à l'eau, leurs épées entre les dents, et nageant vers les bateaux, ils les ramenèrent après avoir tué ceux qui les conduisaient. Grâce à ce coup hardi, le pont put être reconstruit et livra passage au gros de l'armée ; un corps de cinq à six mille hommes, commandé par le duc d'Albe, ayant déjà passé le fleuve à gué et l'empereur avec lui. Voy. *Biogr. nat. belge*, t. III, p. 733.

M. Vunière ne dit pas d'où il a tiré son récit, dont Renard est le héros. Mais ni l'empereur, ni l'évêque d'Arras, ni l'historien Davila, qui rapportent ce fait d'armes, ne font mention de lui.

(3) L'*Intérim* était un formulaire destiné à suspendre en Allemagne la discorde religieuse, en attendant que le concile général, réuni à

çut, en témoignage de la satisfaction impériale, des lettres de noblesse avec le titre de chevalier; il y ajouta celui de seigneur de Bermont et obtint un blason (1).

Il était déjà, comme on le voit, un personnage considérable, et les talents dont il avait fait preuve durant ses deux années de collaboration avec Charles-Quint et les deux Granvelle le désignaient d'avance pour occuper, à la première occasion, de plus hautes et plus difficiles fonctions. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Après avoir brisé la ligue protestante de Smalkaden et plié le corps germanique presque entier sous la dure loi de l'*Interim*, Charles-Quint n'entendait pas s'arrêter là. Il voulait établir solidement en Allemagne, avec la suprématie impériale, le règne exclusif de la religion catholique; ensuite rendre l'empire héréditaire au profit de ses descendants, comme l'étaient ses autres couronnes. Or, il sentait le besoin de se hâter, car de violents accès de goutte, qui minaient sa santé en épuisant ses forces, l'inquiétaient assez pour l'avoir déjà porté à écrire, dans l'*Instruction* à son fils, que nous avons mentionnée plus haut, son testament politique.

Seulement la sécurité dont il avait besoin pour mener à bien cette entreprise ardue commençait à lui faire défaut. Lui qui, dans son particulier, s'était réjoui de la mort de François Ier, comme d'un événement propice à ses desseins (2), et qui avait reçu officiellement de la part du conné-

---

Trente, pût y mettre fin. Charles-Quint, après l'avoir fait voter par la diète, qui se tint à Augsbourg de septembre 1547 à juin 1548, en imposa par la force l'observation aux catholiques et aux protestants, qui le repoussaient également. Les républiques maritimes du Nord et la ville de Magdebourg résistèrent les armes à la main.

(1) Ce fut en 1548. Le blason qu'il se composa portait : *d'azur à l'ancre marine, entre deux dauphins d'argent renversés, entortillés et mordant les deux branches de l'ancre, au chef enté d'or, à l'aigle de sable à deux têtes.*

(2) Voir les lettres de l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris à l'Empereur son maître, au sujet de la mort de François Ier, publiées par

table de France, Anne de Montmorency, touchant le caractère et les dispositions du nouveau roi, les assurances les meilleures (1), il n'avait pas tardé à reconnaître qu'il n'avait rien gagné au change, et que le jeune Henri II n'était pas mieux intentionné, pour l'observation des traités, que ne l'avait été son père (2). C'était une guerre en perspective, laquelle venant à éclater avant qu'il eût achevé son œuvre en Allemagne, pouvait mettre en péril l'existence même de la monarchie. Il lui fallait donc gagner du temps, et puisque la rupture était inévitable, l'ajourner autant que possible.

La tâche était difficile; elle exigeait, entre autres facultés, une vigueur et une activité dont l'ambassadeur en France, Jean de Saint-Mauris, affaibli par l'âge et les infirmités, n'était plus susceptible. Sur le conseil du chancelier, Charles-Quint choisit, pour le remplacer, son maître des requêtes, Simon Renard.

III

Ce fut le 29 janvier 1549 que Renard fut nommé à l'am-

M. Castan dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1878, pp. 420 et suiv.

(1) Après l'avènement de Henri II, le connétable avait fait déclarer par l'évêque de Vannes, Marillac, son nouvel ambassadeur, « que le règne du nouveau roi seroit tout différent de celui du roi défunt; que sous ce règne, ce qu'on affirmeroit seroit trouvé véritable; que le *oui* seroit *oui* et le *non* seroit *non*. » Granvelle à Renard, 14 septembre 1551 (par erreur, *année* 1550) dans les *Papiers d'Etat*.

(2) « Tout porte à croire que mes démarches empressées auprès du roi actuel n'auront pas un succès plus heureux (que celles qu'il avoit faites jadis pour vivre en paix avec François Ier), car les pratiques qu'il favorise en divers lieux me font croire qu'il est déterminé à suivre les traces de son père, dont il a hérité la haine que les rois ses aïeux ont de tout temps manifesté à l'égard des miens..... Les rois de France ont coutume de violer les traités et d'usurper sur leurs voisins .... Quoiqu'il en soit, je vous conseille de faire votre possible pour vivre en paix avec le nouveau roi..... Pour le moment, un peu de repos est indispensable à la monarchie. » *Instruction de Charles-Quint à son fils*, déjà citée.

bassade de France (1). La finesse et la fécondité de son esprit, la hardiesse et la ténacité de son caractère, les séductions de sa parole le plaçaient à la hauteur de sa nouvelle mission, Aussi cet avancement n'étonna-t-il personne; il lui valut même de hautes félicitations (2) et des honneurs publics. Dans un voyage qu'il fit alors en Franche-Comté, la cité impériale de Besançon, qui d'ailleurs avait reçu de lui « plusieurs bons et notables services, » lui fit une réception distinguée (3). La municipalité délégua quatre de ses membres pour lui souhaiter, en son nom, la bienvenue et lui offrir un présent consistant en une certaine quantité « d'hypocras, de vin blanc clairet, d'avoine, etc. » De plus elle lui accorda gracieusement, sur sa demande, l'autorisation d'emmener pour quelque temps, à titre de maître d'hôtel, l'écuyer Etienne Quiclet, son parent, alors *contrerole* et *entremetteur* de la cité, lui conservant néanmoins son office de *contrerole* (4).

---

(1) Il y a aux *Archives nationales*, carton K. 1488, une copie de la cédule en date du 1er février 1549, par laquelle Charles-Quint informe le trésorier d'Espagne, Alonzo de Rocca, qu'il a fixé les gages de son nouvel ambassadeur en France à 8 ducats (de 375 maravedis) par jour à partir du 1er de ce mois, qui seront payés, 5 sur la trésorerie d'Espagne et 3 sur les pays de Flandres. Il lui alloue de plus une gratification de 920 livres de Flandres, pour frais d'équipement et de voyage, « le tout en sus et par dessus les gages ordinaires de son état de conseiller et maître des requêtes. »

(2) Par une lettre sans date, écrite en espagnol, et commençant ainsi : « *Magnifique et bien aimé*, » qui existe aux *Archives nationales*, Philippe, prince d'Espagne, félicite Renard, installé déjà dans ses nouvelles fonctions. Il se réjouit du choix que l'empereur, son père, a fait de lui, à cause de la bonne opinion que l'on a de sa personne, et il tient pour certain qu'il apportera dans son nouvel office le zèle et le dévouement dont il a fait preuve jusqu'ici dans les affaires dont il a été chargé. Il a lu avec intérêt le contenu de ses dépêches à l'empereur, et lui recommande de lui écrire à lui-même tout ce qu'il croira utile de lui faire savoir, particulièrement en ce qui touche les affaires des Espagnes et des Indes. — Quant à la portion de ses gages d'ambassadeur à prendre sur les revenus d'Espagne, le prince pourvoira avec un soin particulier à ce qu'il en soit payé en temps utile.

(3) Le 8 mars 1549.

(4) « Messieurs (les Gouverneurs de Besançon) advertis que Monsieur

Ce fut très probablement après cette visite à sa province natale que Simon Renard se rendit à la cour de France (1).

---

le Lieutenant d'Amont, conseiller de l'Empereur en court, lequel a faict plusieurs bons et notables services à ceste cité, doibt en brief arriver en icelle, ont conclud que l'on lui fera ung présent de par ladicte cité, de quatre symases d'ypocras, quatre moyens potz de vin blanc et claret, huit torches et quatre bichotz avenne, le tout par le trésorier commis à ce. » (La dépense, non compris l'avenne, se monta à la somme de « huit francs, neuf groz, trois blans, trois deniers.) — « Outre plus ont commis Messieurs de Vers, Jantet, Pétremand et Oultrey pour, quant le dict sieur conseiller d'Amont sera arrivé, aller devers luy le saluer de la part de Messieurs les Gouverneurs et luy mercier les biens qu'il a faict à ceste cité.

» Monsieur le conseiller d'Amont, commis ambassadeur en France pour S. M. l'Empereur, a fait requérir Messieurs les Gouverneurs vouloir consentir et donner licence au contrerole Quiclet d'aller avec luy et en son service pour quelque temps, saus le déporter dudict estat de contrerole : ce que mesdicts sieurs luy ont accordé ; et cy après sera advisé par mesdicts sieurs de conmettre tel qu'ilz treuveront estre convenable pour exercer ledict estat de contrerole jusques au retour dudict Quiclet. » (*Délibérations et comptes de la municipalité de Besançon*, 6, 8 *et* 9 *mars* 1549. Note communiquée par M. Castan.)

Etienne Quiclet, dont nous aurons à nous occuper plus tard, fut nommé, en 1548, *contrerole*, c'est-à-dire intendant des travaux publics de la cité. Depuis plusieurs années déjà, il était employé comme *entremetteur*, particulièrement pour les intérêts que la municipalité avait à défendre auprès du gouvernement impérial, comme lorsqu'il s'agissait soit d'activer la solution de procès que la ville soutenait en appel devant le Conseil aulique (1548), soit de la faire exempter de sa part d'une contribution de guerre que Charles-Quint demandait aux cités impériales (1545-1550), soit de négocier les conditions d'un secours militaire à introduire dans la ville, en cas d'invasion de la Franche-Comté par les Français (1552-1555). Dans ces diverses entremises, Quiclet s'aidait des bons avis et des bons offices du chancelier Granvelle et de son fils l'évêque d'Arras.

Il se maria en Allemagne, comme semble l'indiquer le nom de sa femme, Diane de Cleberg. — Il possédait assez bien l'allemand pour être chargé de rédiger les lettres que la municipalité écrivait dans cette langue.

Dès l'année 1543, il avait reçu, en récompense des services par lui rendus à la cité (*Délibération municipale du* 28 *juin*), l'exemption de toutes les charges publiques qui pesaient sur les habitants. (Résumé d'une note de même source communiquée par M. Castan.)

(1) Si Renard avait pris possession de son poste avant de venir en

Il emportait une instruction très explicite dans laquelle l'empereur, avec les conseils et par la plume de son chancelier, lui traçait la conduite à tenir dans les différents cas, et les points sur lesquels il aurait à porter son attention et à fournir des renseignements (1) : ainsi, la politique et les négociations que Henri II était soupçonné ou convaincu de mener avec les divers Etats d'Italie, avec les cantons suisses, les protestants d'Allemagne et les villes rebelles, avec les rois de Suède et de Danemarck, le roi de Navarre, le Turc et les Barbaresques ; ce qui se passait entre les villes du Piémont occupées par les Français et celles qui avaient des garnisons impériales ; l'accueil que trouvaient en France les fugitifs et les bannis des pays de la domination austro-espagnole ; les démarches des autres ambassadeurs ses collègues et leurs rapports avec le prince et ses conseillers, qu'il devait surveiller, tout en leur témoignant sa volonté de vivre avec eux en bonne intelligence ; enfin la situation intérieure de la France, en ce qui concernait la cour, les finances, les impôts, la réduction de la Guyenne révoltée, les mouvements de troupes, les armements maritimes, l'état des places frontières, etc.

Pour les négociations à suivre avec le roi et le connétable, il avait l'ordre formel de s'en tenir à ce qui lui aura été enjoint par le maître, sans plus ni moins ; de faire ses remontrances avec modestie, hormis quand on lui commandera de parler vivement, et si l'on se démesurait en propos avec lui en chose mal fondée ; de tenir soin principalement de ne rien allouer ni approuver de ce qui lui sera dit, afin qu'on ne puisse prétendre plus tard qu'il s'en soit contenté, de quoi

---

Bourgogne, il n'y avait pas longtemps, attendu qu'on trouve aux *Archives nationales* une dépêche que son prédécesseur, Jean de Saint-Mauris, écrivit de Poissy au prince Philippe, à la date du dernier jour de février.

(1) Cette instruction, datée de Bruxelles, en janvier 1549, existe au tome III des *Papiers d'Etat*.

l'on se habille quelquefois en ceste cour ; enfin *de ne donner aucun avis à Sa Majesté* sur ce qu'il lui écrira, mais remettre le tout au bon vouloir d'icelle.

On voit que, dans ce remarquable travail, vrai chef-d'œuvre d'esprit politique, rien n'est oublié de ce qui doit fixer l'attention et régler la conduite de l'ambassadeur dans cette cour de France où les intentions et les actes excitaient également la défiance de son souverain. Un point pourtant est à noter entre tous, c'est la minime part qui est faite à l'initiative personnelle de Renard, soit que Charles-Quint ait cru nécessaire de guider de très près ses débuts sur un terrain difficile et nouveau pour lui, soit qu'il n'ait fait que céder à son désir habituel de paraître tout diriger par lui-même. L'ambition entreprenante de l'orgueilleux débutant dut en ressentir une pénible déception. Mais la ligne à suivre était tracée ; il n'avait qu'à s'y conformer de point en point. C'est ce qu'il fit avec la plus docile exactitude (1).

Parmi les conseillers du roi de France, celui que Charles-Quint tenait pour le principal et le plus influent, et auquel par conséquent il voulait que son ambassadeur s'adressât de préférence pour toutes les affaires à traiter, c'était le connétable, Anne de Montmorency. Il est certain que, en dehors du conseil d'Etat dont ils faisaient également partie, Montmorency, le duc Claude de Guise et le jeune d'Alban de Saint-André, l'ami d'enfance préféré de Henri II, formaient, sous le

(1) La correspondance inédite de Simon Renard, concernant sa première ambassade en France, témoigne de la curiosité active et judicieuse avec laquelle il poursuivait l'objet de sa mission. Afin d'y mieux voir, il suivait Henri II dans ses diverses résidences, comme on le voit par celles de ses dépêches qui sont datées de Paris, de Poissy, de Blois, d'Amboise, de Montargis, de Melun, de Compiègne. Un jour on trouva qu'il y regardait de trop près ; il fut invité à s'éloigner de la cour et à séjourner à Compiègne jusqu'à nouvel ordre. C'est ce qui résulte d'une lettre en date du 19 septembre 1549, dans laquelle le chancelier Granvelle se montre fort mécontent de ce procédé, et parle d'user de représailles à l'égard de l'ambassadeur français.

patronage de la favorite surannée et toujours omnipotente (1), Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, une sorte de triumvirat qui partageait le gouvernement avec elle et l'exploitait au grand profit de leurs familles respectives (2). Cette grande puissance du connétable et de Diane de Poitiers est constatée par les attaques même dont elle était l'objet dans les écrits du temps. Des pamphlets d'une extrême violence pénétraient jusqu'au sein de la cour. On y lisait : « Le roi est un sot de souffrir près de lui un tel *âne* et une telle *bourrique*, tout chargés d'or, d'argent, d'offices, de bénéfices. » Ils contestaient au connétable le droit de porter l'épée royale lors de l'entrée solennelle du nouveau roi dans sa bonne ville de Paris et revendiquaient cet honneur pour le duc de Vendôme (3).

Il s'en fallait cependant que l'influence du connétable sur

---

(1) A l'avènement de Henri II, Diane de Poitiers avait 48 ans, c'est-à-dire 20 ans de plus que son royal amant.

(2) Autour du connétable se groupaient ses cinq fils et ses deux neveux, Gaspard de Chatillon et d'Andelot, le premier alors colonel général de l'infanterie, et plus tard célèbre sous le nom d'amiral de Coligny. Au dire de Renard, cette famille était pour la guerre avec l'Angleterre. La famille lorraine des Guises se composait alors du duc Claude qui en était le chef, de son frère Jean, cardinal de Lorraine, et de ses sept fils, dont les deux plus fameux furent François, duc d'Aumale, un des amis d'enfance de Henri II, et, comme étant l'aîné, futur héritier du titre paternel, et Charles qui devint à son tour cardinal de Lorraine. Claude avait de plus une fille, Marguerite, veuve du roi d'Ecosse Jacques V, dont la fille, enfant, Marie Stuart, avait été amenée à la cour de France et fiancée au dauphin François, qu'elle épousa dans la suite.

Le duc Claude mourut en avril 1550, et son frère le cardinal Jean le 18 mai suivant.

(3) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, gendre du roi de Navarre, Henri d'Albret, que sa médiocrité personnelle rendait incapable de contrebalancer la puissance des Guise et des Montmorency, avait, par son nom et par ses prétentions, une importance avec laquelle il fallait compter. Aussi cette question de savoir qui porterait l'épée royale parut-elle au roi lui-même de telle conséquence, remarque Renard, qu'elle lui fit ajourner jusqu'au 15 juin 1549 la cérémonie de l'entrée. Le connétable eut gain de cause. — Renard à l'empereur, 8 mai 1549. (*Arch. nat.*)

l'esprit du roi fût aussi solide et aussi absolue que l'étaient celle de Diane de Poitiers et celle des Guises; ils étaient fréquemment en désaccord, comme on le voit par les dépêches de Simon Renard. Outre son avarice peu scrupuleuse, qui déplaisait fort au jeune monarque (1), Montmorency personnifiait à la cour le parti qui voulait paix et alliance avec l'empereur contre l'Angleterre. Aussi Henri II, qui par instinct politique préférait le système opposé, prêtait-il plus volontiers l'oreille aux conseils des Guises, lorsque ces habiles étrangers, dont l'ambition de famille s'accordait cette fois avec l'intérêt et l'honneur de la France, lui montraient d'une part les progrès menaçants de Charles-Quint, de l'autre l'Allemagne et l'Italie n'attendant qu'un signal de lui pour secouer le joug impérial.

Cette prépondérance du parti de la guerre dans la politique de Henri II ne pouvait échapper à Simon Renard, qui fut promptement en mesure de confirmer sur ce point les appréhensions de son maître. Il était évident pour lui que le roi de France entendait reprendre les armes le plus tôt possible, c'est-à-dire lorsqu'il aurait complété son système d'alliances, achevé ses armements de terre et de mer et réglé le différend qu'il avait avec l'Angleterre au sujet de l'Ecosse et du Boulonnais, triple objet sur lequel portent principalement les dépêches que l'ambassadeur impérial échangea avec Charles-

(1) Renard, dans sa dépêche du 8 mai, raconte comme un bruit de cour que le connétable, pour obtenir du conseiller Magret un rapport favorable dans une affaire qu'il avait devant la cour de *las querelas* (*sic* en espagnol), lui fit donner quittance de six mille onces d'or dont son père, ancien trésorier, était redevable au trésor royal, attendu, dit-il au roi, que ledit trésorier avait à réclamer beaucoup plus pour avances faites par lui à la couronne. La partie adverse protesta et adressa une requête au roi qui, après l'avoir examinée longtemps en silence, dit sèchement au connétable : « Cette remise de six mille onces d'or est trop forte; » puis il décida que la requête serait soumise au Conseil. — Renard promit à l'empereur de le tenir au courant de l'affaire, si elle allait plus loin; mais il n'en est plus question dans sa correspondance.

Quint, les deux Granvelle, la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas (1), le roi et la reine de Bohême, vice-souverains d'Espagne (2).

IV

Chercher partout, même hors de l'Europe, des ennemis à Charles-Quint et des alliés à la France, encourager et soutenir les sujets révoltés de son rival, accueillir ses bannis et s'en servir contre lui ; voilà toute la diplomatie de Henri II, telle qu'elle ressort de la correspondance des divers agents impériaux et en particulier de celle de Simon Renard.

En Allemagne, il achète le Rhingrave au prix de 20,000 écus ; il travaille à attirer le duc de Wurtemberg dans la ligue qu'il négocie avec les Suisses ; « il fait pratiques autant qu'il peut pour empêcher les effets de la victoire de Sa Majesté et pour entretenir dans leur révolte » les villes rebelles (3) ; il répand le bruit qu'un soulèvement général se prépare contre l'*Intérim*, et que l'empereur lève des troupes et fait des emprunts pour le réprimer.

---

(1) Marie, sœur de Charles-Quint, était veuve du roi de Hongrie Louis II, qui avait péri en combattant, devant Sczegedin, le sultan des Turcs, Soliman le Grand, en 1526.

(2) Maximilien d'Autriche, roi de Bohême, fils aîné du roi des Romains Ferdinand, avait épousé Marie, fille de l'empereur son oncle. Les deux époux gouvernèrent conjointement l'Espagne pendant plusieurs années, à partir du 1er octobre 1548. Le 24 avril 1549, Renard les informa de sa nomination à l'ambassade de France. Il se dit leur très humble serviteur et les prie de prendre en bonne part les informations qu'il leur écrira, et d'excuser les omissions et les erreurs que l'insuffisance de ses renseignements lui ferait commettre. Il leur envoie copie des dépêches qu'il a déjà adressées à l'empereur.

(3) Renard tient de l'ambassadeur de Venise, Lorenzo Contarini, que le roi de France a envoyé vers ceux de Brême et de Magdebourg pour les encourager à tenir bon, et leur a fait des promesses d'argent dont ils se montrent fort satisfaits. — Renard à l'empereur, 8 mai 1549, 5 et 17 janvier 1550 ; à Leurs Altesses les vice-souverains d'Espagne, 30 avril et 9 juillet 1549. (*Archives nationales.*)

En Suisse, après de longues négociations dans lesquelles l'or et l'intrigue avaient eu le principal rôle, sans compter l'influence personnelle du cardinal Jean de Lorraine, Henri II réussit à renouveler, le 7 juin 1549, la ligue héréditaire de la France avec la plupart des cantons. « *Amis d'amis, ennemis d'ennemis :* » c'est ainsi, suivant Renard, que les Suisses formulèrent leur engagement. Charles-Quint avait essayé de faire échouer l'affaire ; le connétable fut chargé de s'en plaindre à son ambassadeur, en lui faisant entendre qu'on pourrait, le cas échéant, user de représailles : menace dérisoire qui depuis longtemps n'était plus à réaliser (1).

En Italie, les amis de la France étaient en conspiration permanente sous la protection du duc de Brissac, qui occupait un grand nombre de places en Savoie et en Piémont. Simon Renard revient fréquemment sur « les pratiques » que le roi de France menait dans les villes, et sur ses entrevues mystérieuses avec des émissaires et des espions italiens. Il y rattache le passage, dans la Méditerranée, d'un certain nombre de galères qui ont dû quitter les ports de Bretagne, sous prétexte, dit-il, qu'elles ne sont plus en état de tenir la mer sur l'Océan.

Depuis l'échec de la conjuration de Fiesque (1547), la république de Gênes est au pouvoir du parti impérialiste, des « *chevaliers* », des nobles. Henri II soutient contre eux le parti vaincu, « le *commun*, » le peuple, après avoir recueilli son chef. Renard l'accuse de chercher à persuader aux Génois que l'empereur aspire à leur ôter leurs libertés comme il a fait à ceux de Florence. En même temps il tentait de s'emparer par un coup de main de la place de Nice où il avait des intelligences ; mais il échoua, grâce à Renard, qui avait pu avertir son maître assez à temps, et qui reçut à

(1) Renard à Leurs Altesses, 30 avril ; à l'empereur, 27 juin. (*Arch. nat.*) — Charles-Quint n'aimait pas les Suisses. Dans l'*Instruction à son fils*, il les accuse de convoiter une partie de la Franche-Comté : « Il ny a pas, dit-il, à s'y fier, non plus qu'aux François. »

cette occasion des témoignages de la satisfaction impériale. « Nous vous en savons très bon gré, lui écrivait Charles-Quint, et le tenons à très agréable service (1). »

Le pape Paul III avait été longtemps l'allié de la France contre Charles-Quint, à qui il ne pouvait pardonner d'avoir fait l'*Intérim* en dehors de lui et de lui avoir refusé le duché de Milan pour son fils, Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme. C'était pour soustraire le concile général à son action qu'il l'avait transféré de Trente à Bologne. Mais plus tard, affaibli par l'âge et intimidé par l'attitude menaçante de l'empereur, il perdit peu à peu son énergie et sa résolution.

Afin de retenir cette précieuse alliance du Saint-Siège qui menaçait de lui échapper, Henri II secourut le petit-fils de Paul III, Octave Farnèse, qui revendiquait les armes à la main la place de Plaisance, que les assassins de son père avaient livrée au gouverneur impérial du Milanais, Fernand de Gonzague. D'autre part, il envoya près du vieux pontife plusieurs cardinaux français, pour l'engager à maintenir le concile de Bologne. C'est du moins ce que paraît signifier le passage suivant d'une dépêche de Renard à l'empereur (22 mai) : « Les cardinaux se disposent à partir pour Rome aussitôt après l'entrée du roi à Paris. On dit que ce voyage ne sera pas au profit de la religion chrétienne » A quoi le chancelier Granvelle répondit qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de l'alliance du roi et du pape, attendu qu'ils étaient l'un et l'autre sans bonne foi (2). En effet, Paul III, cédant à la pression impériale, suspendit le concile de Bologne en septembre 1549 ; mais il ne l'avait pas encore ramené à Trente, lorsqu'il mourut le 10 novembre suivant.

Alors s'ouvrit un conclave qui devait durer trois mois, grâce aux rivalités des trois partis, *français*, *impérial* et *Farnèse*.

---

(1) Renard à l'empereur, 8 mai et 1er juillet 1547, et 28 mars 1550. (*Arch. nat.*) — L'empereur à Renard; Gand, 15 juillet 1549.

(2) Le chancelier à Renard, 10 septembre 1549.

Renard en suivit les travaux et les intrigues avec une attention toute particulière, qui, en lui faisant ajourner la plupart des autres affaires, comme il le déclara lui-même, lui permit de transmettre à ses souverains, avec détail et précision, tous les renseignements de bonne source qu'il pouvait se procurer à cet égard. Henri II avait recommandé à ses cardinaux la candidature du cardinal Salviati; ceux-ci s'acquittèrent si scrupuleusement de leur mission, que l'ambassadeur impérial n'hésitait pas à leur attribuer « les partialités » qui longtemps paralysèrent les travaux du conclave. Charles-Quint se montra fort mécontent ; on lui prêtait à la cour de France l'intention de rappeler ses cardinaux, et, s'il arrivait que l'élection se fît malgré leur absence, d'élever une protestation motivée touchant le désordre qui régnait dans l'assemblée. Enfin le cardinal Del Monte fut élu et prit le nom de Jules III (février 1550). Simon Renard écrivit alors à l'empereur : « C'est le parti français dirigé par le cardinal de Guise qui a fait l'élection ; le légat a promis au roi de le servir auprès du Pape. » L'ambassadeur de Charles-Quint, en déplorant ce choix, ne prévoyait pas que le nouveau pape allait se jeter dans les bras de son maître (1).

A Naples, la politique française s'appuyait sur le vieux parti angevin à qui le duc d'Aumale, François de Guise, se présentait en qualité d'héritier par les femmes des droits de Réné d'Anjou à la couronne des Deux-Siciles. Elle comptait aussi sur l'irritation que Charles-Quint avait excitée dans la population napolitaine, pour avoir tenté, en 1547, d'établir à Naples l'Inquisition espagnole, et elle cherchait, par des promesses d'argent, à s'assurer le concours des lazzaroni, pour le cas où la guerre viendrait à éclater (2).

---

(1) Renard à l'empereur, 24 novembre 1549, 17 janvier, 5 et 22 février et 1er septembre 1550. — A Leurs Altesses le roi et la reine de Bohême, 21 février 1550. (*Arch. nat.*)

(2) Les Caraffa et les Strozzi, des plus prononcés pour la France, avaient été bannis de Naples par les Espagnols. Léon Strozzi, prieur

Pour Venise, la vieille république marchande, dont la politique n'avait d'autre règle que l'intérêt, inquiète du voisinage de Charles-Quint, elle voyait à cultiver l'amitié de Henri II un moyen d'en atténuer le danger. Aussi tout en évitant de heurter le premier, la sérénissime Seigneurie montrait-elle en toute occasion ses préférences pour le second. Simon Renard, qui vivait avec l'ambassadeur vénitien dans d'assez bons termes pour en tirer des renseignements utiles, ne se méprenait pas sur le caractère et la portée de cette politique double ; il relevait avec soin, pour les signaler à son maître, toutes les occasions de la constater. D'ailleurs il lui était commandé de régler sa conduite sur celle de l'ambassadeur, « en tenant toujours pour maxime que l'empereur veut rester ami de la Seigneurie (1). »

Ce n'était pas assez pour Henri II de souffler la révolte en Allemagne, de supplanter son rival auprès des cantons suisses et de miner son influence dans les Etats italiens, il tenait encore à se ménager, pour le jour de la rupture, des diversions armées contre l'Espagne, les Deux-Siciles et l'archiduché d'Autriche. Aussi le voyons-nous, dans les dépêches de Renard, lui beaucoup plus dévot que son père, négocier avec les Turcs et les Barbaresques, échanger avec eux des émissaires et leur envoyer des présents avec des promesses engageantes, pour les décider à agir contre Charles-Quint dans l'Est et dans le Sud. Comme preuves à l'appui, l'ambassadeur trans-

---

de Capoue, dans l'ordre de Malte, entra au service de Henri II, et Renard signale plus d'une fois le zèle et l'activité qu'il déploya pour la cause de son royal protecteur. Il s'en retira en 1551, peut-être lorsque les Turcs, alliés du roi de France, se furent emparés de Tripoli d'Afrique, qui appartenait à son ordre.

Au nombre des Florentins que les Médicis avaient bannis après avoir ressaisi le pouvoir en Toscane, et qui trouvaient un asile en France, était un autre Strozzi, Pierre, un marin distingué que Henri II fit général des galères, puis maréchal de France.

(1) Renard à l'empereur, 22 février, 2 et 15 avril, 17 août 1550. — A Leurs Altesses, 18 août 1549. (*Arch. nat.*) — Charles-Quint à Renard, 28 mai 1549.

mit à l'évêque d'Arras une copie qu'il s'était procurée des dépêches qu'un sieur Lavigne portait au sultan de la part du roi de France (1).

Une autre diversion non moins dangereuse menaçait Charles-Quint du côté des Pyrénées. Depuis que la maison d'Albret avait été chassée de la Navarre espagnole, en 1512, par Ferdinand le Catholique, et réduite à ne posséder plus, avec sa couronne royale, que la Navarre française ou Basse-Navarre, elle avait toujours conservé des partisans au delà des Pyrénées et entretenu des intelligences avec eux. C'était là une force que Henri II comptait bien utiliser quand le moment serait venu. Il était donc en relations suivies avec le roi actuel, Henri d'Albret, que la cour de Bruxelles qualifiait dédaigneusement de *sieur d'Albret* ou de *M. d'Albret;* il pensait à lui pour épouser en secondes noces sa sœur Marguerite, et le connétable y travaillait activement, par haine, disait-on, pour le duc de Vendôme son gendre (2). Le danger qui pouvait

---

(1) Février 1550. — Le Chérif (le roi de Maroc que Renard appelle aussi le Calife et le Carife) s'est emparé du royaume de Fez et veut attaquer l'Espagne d'un côté, pendant que le roi de France et M. d'Albret l'attaqueront de l'autre. — Le connétable s'est informé auprès de l'ambassadeur de Portugal de ce que sont les limitrophes de son maître en Afrique. L'ambassadeur a répondu que le Calife possédait deux places frontières, Maroc et une autre, et qu'il pouvait mettre sur pied des forces considérables de terre et de mer. On dit que le roi de France pousse le Turc à attaquer l'Allemagne au moment où l'empereur serait occupé à défendre l'Espagne contre le Chérif. — Renard à l'empereur, 11 mars, 31 avril, 8 mai 1549. (*Arch. nat.*)

Il est certain que le roi de France a envoyé au Calife, pour lui persuader d'attaquer l'Espagne, lui promettant de faire alliance perpétuelle avec lui et de lui donner l'appui de sa flotte préparée en mer. Et l'on présume que cette pratique a été proposée par le prieur de Capoue.....

Deux Maures du Calife sont venus dans cette cour. — Renard à l'empereur, 9 juillet, 11 novembre 1549; 28 mars 1550. (*Arch. nat.*)

« Le frère du greffier du Bureao (*sic*) de Votre Majesté m'a dit que le Roi a envoyé deux messagers à Argel (Alger?) et au Grand Turc à Constantinople, avec des présents; ils ont dû s'embarquer à Marseille; mais on ne sait quels messagers, ni avec quels présents. » (28 mars 1550.)

(2) « On continue à parler du mariage de M. d'Albret avec Madame

venir de ce côté préoccupait très sérieusement l'empereur, non moins que Leurs Altesses gouvernantes d'Espagne et Renard lui-même, qui mettait à les informer de ce qu'il pouvait apprendre autant de diligence qu'ils lui témoignaient d'empressement à le recevoir et de satisfaction pour son exactitude à le leur transmettre (1).

Charles-Quint et ses conseillers n'acceptaient pas sans contrôle et les yeux fermés les renseignements que leur fournissait l'ambassadeur Renard. Ils les rectifiaient et les complétaient au moyen de ceux qui leur arrivaient de diverses autres sources, et à côté des éloges et des encouragements, ils lui adressaient de temps en temps des observations et des conseils utiles (2). Malgré, toutefois, les lacunes et les erreurs inévitables qui s'y rencontraient, les dépêches ne permettaient

---

Marguerite. Le Roi lui a mandé de venir à la cour après Pâques. On persuade à M. de Vendôme (qui avait épousé Jeanne, née d'un premier mariage de Henri d'Albret) que ce mariage sera sa ruine. On impute cette affaire au connétable, qui est son ennemi. » — Renard à l'empereur, 28 mars 1550. (*Arch. nat.*)

(1) Tantôt il s'agit d'un fort que le roi fait construire aux frontières du Roussillon, tantôt ce sont les pratiques du gouverneur du Languedoc avec Perpignan, et celles du commandant de Bayonne avec Fontarabie, le tout en faveur du sieur d'Albret. Plus tard, des Espagnols viennent solliciter le roi d'attaquer l'empereur et reçoivent de lui un parfait accueil, et, de son côté, d'Albret n'attend plus que le signal du roi. Renard affirme tenir du secrétaire même du roi de Navarre la plupart des renseignements concernant ce prince. — Renard à l'empereur, 11 mars et 9 juillet 1549, 27 janvier 1550. (*Arch. nat.*)

« Magnifique et bien aimé seigneur, nous avons reçu vos lettres et les copies de celles que vous avez écrites à Sa Majesté; nous avons lu les renseignements que vous nous donnez sur les projets des François contre Fontarabie, en faveur du sire d'Albret, et touchant la faveur avec laquelle le roi a reçu à sa cour certains Espagnols venus pour le prier d'armer contre Sa Majesté. Nous vous félicitons de la vigilance que vous mettez à nous avertir si particulièrement de ce qui se passe. Continuez à voir et tâchez de savoir la vérité sur tout cela et nous en informez, principalement de ce qui concerne Fontarabie, et quels sont ceux qui vont de ce côté. » — Leurs Altesses les vice-souverains d'Espagne à Renard, 27 janvier 1550. (*Arch. nat.*)

(2) « Conjoignant vos advertissements avec aultres que l'on a de plu-

pas à l'empereur de se faire illusion sur cette vaste trame dans laquelle le roi de France travaillait à l'envelopper. Dans l'impossibilité où il se trouvait d'y mettre ordre par les armes, il s'en tenait à des protestations, à des réclamations et parfois même à des essais de menaces que Renard était chargé de transmettre. Par une dépêche du 28 mai 1549, il lui ordonna de réclamer, 1° contre les prétentions du roi sur deux villages d'Artois et contre les torts et griefs que du côté de France, sous prétexte de leur différend avec les Anglais, se

---

sieurs coustels, l'on en peut faire jugement plus assheuré. » — L'évêque d'Arras à Renard, 1er janvier 1551.

Le chancelier, alors malade en Franche-Comté, envoya à Renard des félicitations affectueuses. Il conçoit que l'ambassadeur « soit en peine pour enfoncer jusqu'au bout » les nouvelles qui se publient à ses oreilles. Cela tient, selon lui, à la dissimulation naturelle aux Français et à la versatilité du Conseil, où l'on parle souvent à la légère, « suivant les affections, partialités et divisions » de ceux qui en font partie. (21 septembre 1549.)

Charles-Quint voudrait savoir si les galères dont a parlé Renard ont réellement quitté les ports de Bretagne; mais il n'est pas, selon lui, vraisemblable que ce soit pour aller rejoindre le Chérif. — Il n'en recommande pas moins à Renard de dire à l'ambassadeur de Portugal qu'il a eu tort « de magnifier » au connétable la puissance du Chérif. — Charles-Quint à Renard, 28 mai 1549.

Charles-Quint insiste, avec exemples à l'appui, sur « le peu de foy que l'on doibt bailler à ce que journellement ceux de delà (les Français) disent à leur accoutumé. » (*Ibid.*)

Les ducs de Poméranie ont fait soumission complète à l'empereur; le dire aux Français « au reboutement de tant d'intelligences dont ils se glorifient. » (*Ibid.*)

« Avoir pour maxime de non croire facilement ni se déclairer avec ceulx qui se démontrent estre mal contents du Roy. » En tirer ce qu'on pourra sans rien dire dont ils puissent faire leur profit. (*Ibid.*)

« Je vous exhorte à continuer de bien en mieulx et que vous pesez toujours les advertissements que l'on vous donne, selon la correspondance de ceux que vous pouvez avoir de plusieurs lieux, affin que ceux que vous écrirez ici soient certains ou pour le moins bien fondez et vraysemblables. Il n'est pas besoin de vous avertir que en ce coustel-là il ne faut croire à tout, et que bien souvent rencontre-t-on (juste) jectant le jugement de leur intention au pis. » — L'évêque d'Arras à Renard, 28 mai 1549.

font journellement au dict côté d'Artois, nonobstant les déclarations que par son ordre l'évêque d'Arras avait faites déjà à l'ambassadeur français Marillac ; 2° contre les insupportables « nouvelletés » que les Français ne cessent de commettre en l'Italie, et de signifier de la part de son maître : que si le roi refuse les restitutions, réparations et indemnités qui lui sont justement demandées, et continue à user de dissimulation, on aura recours à d'autres moyens.

Henri II protesta de son désir de vivre en paix et amitié avec l'empereur ; c'était sa manière accoutumée de faire droit aux réclamations de l'ambassadeur. Renard n'en obtint pas davantage sur d'autres points d'importance diverse, soit qu'il se plaignît de l'accueil que trouvait auprès du roi le ravisseur d'une noble demoiselle sujette de son maître (1) ; soit qu'il poursuivît le recouvrement des titres concernant la Franche-Comté qui étaient restés à la Chambre des comptes de Dijon (2) ; soit qu'il demandât de la part de Charles-Quint le passage à travers la France, plus certains bons offices, pour les soldats chargés d'aller réduire la principauté d'Orange qui s'était insurgée contre son jeune souverain, Guillaume de Nassau (3) ; soit qu'il insistât pour la restitution de plusieurs caravelles espagnoles capturées en pleine mer par des vaisseaux français, ou du butin que des sujets du roi avaient enlevé sur les domaines de l'abbaye de Roncevaux. Le Con-

---

(1) Charles-Quint à Renard, 28 mai 1549.

(2) *Ibid.*

(3) Le secrétaire Jean Bouton à Renard, 3 mai. — Renard à ***, septembre. — Le jeune Guillaume de Nassau, né en 1533, avait hérité de la principauté d'Orange en 1544. Son père, Guillaume le Vieux, tenait pour le parti de l'empereur et faisait sa cour aux Granvelle. Il avait obtenu comme une faveur que le dernier des fils du chancelier, Frédéric de Champagney, se chargeât de l'éducation de son fils, le même qui devait plus tard faire passer tant de mauvaises nuits au cardinal Granvelle et à Philippe II. — Voy. une lettre de Guillaume le Vieux à l'évêque d'Arras; Siegen, 9 juillet 1549.

seil privé, écrivit-il à Leurs Altesses, donne satisfaction par lettres, mais les faits ne répondent pas aux paroles (1).

Une fois pourtant, vers cette époque, Renard eut la bonne fortune de pouvoir envoyer de la cour de France à son souverain quelques propos flatteurs pour son orgueil paternel. « Le duc de Guise m'a dit que le prince d'Espagne avoit fait merveille aux tournois de Bruxelles (2). Quelqu'un de la suite de la reine-mère a raconté que Madame Marguerite (sœur de Henri II) était enchantée d'apprendre les exploits de Son Altesse, et s'était montrée très favorable aux Espagnols le jour du baptême (3). »

Paroles en l'air, que certainement le roi n'avait pas soufflées, car il était loin alors de vouloir Philippe pour beau-frère et ne prévoyait guère que dix ans plus tard il l'accepterait pour gendre. Charles-Quint, de son côté, n'en fut qu'à moitié satisfait, parce qu'il avait appris par une autre voie que les Français trouvaient son fils « hautain et trop retiré. » Et comme s'il eût soupçonné Renard d'user de réticence sur ce point, il lui fit demander expressément par l'évêque d'Arras de s'expliquer plus clairement au sujet des jugements que l'on portait à la cour de France sur l'adresse des princes et gentilshommes qui avaient pris part aux joûtes, déclarant, avec un dépit mal dissimulé, « que d'ailleurs il ne faisait pas grand compte de ce qu'ils en voudroient juger par delà (4). »

On voit par ce qui précède que, dans cette lutte de chaque

---

(1) Renard à Leurs Altesses : octobre et 3 décembre 1549.

(2) Il s'agit des fêtes offertes par la ville de Bruxelles au prince Philippe d'Espagne, pendant son premier séjour aux Pays-Bas.

(3) Renard à l'empereur, 22 mai 1549. (*Arch. nat.*)

(4) « Je ne suis pas surpris que les Français trouvent le Prince hautain et trop retiré, congnoissant leurs coutumes. Mais je suis en opinion que, au secret de leur estomac, ils sentent qu'il soit si vertueux, gentil prince et de bonne expectation, comme l'on le peult tenir, et tant prudent et entendu plus que l'on ne le pourroit juger à son aage. » Philippe avait alors 22 ans, étant né en 1527. — L'évêque d'Arras à Renard, 28 mai 1549.

jour où il dépensait, à la grande satisfaction de ses maîtres, tant de zèle, d'activité, d'intelligence, Simon Renard ne pouvait rien sur cet étrange caractère de monarque dans lequel se trouvaient réunis la faiblesse à se laisser dominer et l'entêtement à suivre l'impulsion de qui le dominait. Henri II échappait trop ordinairement à l'influence du connétable (1); et tel était son parti pris contre Charles-Quint, qu'il ne cherchait pas même à sauver les apparences envers lui, au moment où son différend avec l'Angleterre menaçait de dégénérer en guerre ouverte.

V

Le différend de Henri II avec l'Angleterre portait 1° sur l'intervention du roi de France dans les affaires d'Ecosse et l'enlèvement de la jeune reine Marie Stuart; 2° sur sa prétention à recouvrer le Boulonnais que François Ier avait laissé conditionnellement aux mains de Henri VIII (2). Charles-Quint, qui ne voulait de guerre avec personne, repoussa les avances que lui fit le gouvernement d'Edouard VI, pour s'assurer son alliance en cas de rupture avec la France; mais il était loin de voir d'un œil indifférent cette éventualité qui devait lui garantir une sécurité temporaire; et, à ce simple point de vue, la question lui semblait mériter de sa part une sérieuse attention. C'est ce qui explique la place considérable qu'elle occupe dans les dépêches échangées entre la cour de Bruxelles, où l'empereur se trouvait alors, et son ambassadeur en France.

Il n'y avait pas longtemps que Simon Renard était ins-

(1) L'évêque d'Arras dit quelque part que la crainte de nuire à sa propre fortune en s'aliénant son Prince, rendait le connétable indécis, hésitant, et formait un obstacle de plus à son influence.

(2) Par le dernier traité conclu entre Henri VIII et François Ier, le roi d'Angleterre s'était engagé à rendre Boulogne et son territoire, moyennant une indemnité de 2 millions d'écus. Or Henri II prétendait rentrer en possession de l'un et de l'autre sans en avoir auparavant payé la rançon.

tallé à son poste que déjà il envoyait à son souverain des informations importantes (1). Elles portaient que Henri II menait de front les négociations et les armements ; que ces négociations étaient tantôt à la paix, tantôt à la guerre, et que, selon la tournure qu'elles prenaient, les armements menaçaient l'Angleterre ou l'empereur. Il raconte aussi que, au moment où le monarque français prodiguait aux Anglais les assurances les plus pacifiques, le colonel-général de l'infanterie, Coligny, tentait sur un des forts voisins de Boulogne un coup de main qui échoua et n'en mit pas moins les Anglais dans une violente colère contre son auteur et contre le connétable. « Cette famille, disaient-ils, veut gouverner le royaume, mais elle sert mal le roi, comme on le verra si la guerre éclate au sujet du Boulonnais (2). » Invité à s'expliquer, Henri II leur répondit que c'étaient les représailles de leurs propres incursions. Bientôt il les somma d'évacuer *le royaume de sa fille*, sommation dont ils ne tinrent aucun compte, puis il envoya de l'artillerie du côté de Boulogne (3).

Le 9 juillet, Renard écrivait : « Les cartes se brouillent au sujet du Boulonnais. » Un mois plus tard il eut la satisfaction d'annoncer à l'empereur la reprise des hostilités (4). En effet, le roi envahit le Boulonnais à la tête d'une forte armée, et le florentin Pierre Strozzi défit une escadre anglaise à la hauteur de Guernesey.

Les débuts des Français en Ecosse et devant Boulogne furent brillants ; Renard ne pouvait le nier, et, comme pour l'en mieux convaincre, la reine en personne voulut lui en faire part (5). L'enthousiasme était au comble. On saluait les nouveaux armements du roi comme un gage de nouveaux

(1) Renard à l'empereur, 15 mars ; 15 avril 1549. (*Arch. nat.*)
(2) Du même au même, 8 mai. (*Arch. nat.*)
(3) Du même au même, 22 mai. (*Arch. nat.*)
(4) Renard à Leurs Altesses, 9 juillet 1549. — A l'empereur, 8 août. (*Arch. nat.*)
(5) Renard à Leurs Altesses, 18 août. (*Arch. nat.*)

succès. « Ces nouvelles emprinses du roi, » disait l'ambassadeur, « ont rendu les Français tellement violents et présomptueux, qu'ils publient que leurs exploits s'accordent avec leur devise de la lune croissante (1). » Il ajoute, il est vrai, qu'en regard de cet enthousiasme, tout officiel sans doute, la nation murmure, en prévision d'un accroissement d'impôts qui effectivement ne se fit guère attendre (2).

L'hiver qui ralentit les hostilités activa les négociations, sans néanmoins suspendre les préparatifs de terre et de mer, « le conseil de guerre » ayant décidé que si la paix ne se faisait pas, on frapperait, au printemps prochain, un grand coup dans le Boulonnais et en Ecosse. Renard avait sur ces deux points des gens qui le tenaient au courant de ce qui s'y passait. Quant à prévoir l'emploi que le roi ferait de ses forces, lorsque la paix avec l'Angleterre les aurait rendues disponibles, il n'avait pour cela que des renseignements contradictoires, et il en tirait des conclusions dont l'empereur avait lieu d'être surpris, car elles ne concordaient pas mieux que les renseignements eux-mêmes (3).

Pour Charles-Quint, son attitude entre les deux parties belligérantes était, selon toute apparence, celle de la neutralité. A part le contre-coup des hostilités qui ne pouvait man-

---

(1) Renard à l'empereur, 2 septembre. (*Arch. nat.*)

La devise est celle-ci : *Totum donec impleat orbem* (jusqu'à ce qu'elle arrive à son plein). — Le croissant était l'emblème de la Diane mythologique. Henri II, encore dauphin, l'adopta comme symbolise de sa passion pour Diane de Poitiers; cette passion se retrouve symbolisée aussi, dans le monogramme ⅅ, sur tous les frontons, sur toutes les frises des édifices royaux de ce temps. On le voit vingt fois reproduit sur la plus belle des façades du Louvre... On le voit jusque sur les parois de la chapelle de Fontainebleau. Ce chiffre, cependant, est officiellement celui du roi Henri et de la reine Catherine, un H accolé de deux C; mais il est facile de le prendre pour un H associé avec la lettre D, et il n'est pas douteux que Henri ne l'ait choisi à cause de l'équivoque. V. *Hist. de France*, par Henri Martin, t. VIII, p. 362.

(2) Renard à l'empereur, 17 septembre 1549. (*Arch. nat.*)

(3) Renard à l'empereur, 12 janvier, 5 et 22 février 1550. (*Arch. nat.*)

quer de se faire sentir sur l'une et l'autre frontière, ce qui donnait lieu à des plaintes réciproques, Henri II n'éleva contre l'empereur qu'un seul grief d'importance : il fit entendre à Renard, par la bouche du connétable, que son maître entretenait des intelligences secrètes avec le gouvernement anglais à la double fin de marier la fille de l'archiduc Ferdinand, roi des Romains, au jeune roi Edouard VI et *la fille* (sic) de ce prince à l'archiduc (1), et d'entraver les négociations pour la paix. A l'en croire, l'empereur se disposait même à prendre ouvertement parti pour les Anglais, sous prétexte du mariage arrêté entre le dauphin de France et la jeune reine d'Ecosse.

A supposer que cette accusation fût sincère de la part de Henri II, elle correspondait trop peu aux véritables dispositions de Charles-Quint, pour être fondée (2); et, l'eût-elle été, les négociations qui la motivaient n'auraient point empêché la conclusion de la paix. Cette paix, à laquelle les Vénitiens passaient pour avoir aidé en secret (3), fut proclamée le 24 mars 1550. Les Français la célébrèrent par des

---

(1) Renard à l'empereur, 5 et 22 février 1550. (*Arch. nat.*)

Edouard VI n'avait que douze ans, étant né en 1538. L'abréviateur espagnol de la dépêche de Simon Renard aura écrit *fille* au lieu de *sœur*. Quant à l'archiduc auquel il s'agissait de marier cette *sœur*, était-ce Ferdinand lui-même, ou bien son second fils l'archiduc Charles qui, quelques années plus tard, fut l'un des prétendants à la main de Marie Tudor ?

(2) On ne peut nier que Charles-Quint ne désirât sincèrement la paix, comme il en sentait le besoin..... On voit, par l'*Instruction à son fils*, qu'il désirait pour ce prince un mariage français, lui recommandant de ne rechercher les Anglais qu'à la condition de ne rien stipuler avec eux (le gouvernement anglais était alors protestant) « qui pût directement ou indirectement, disait-il, porter atteinte à notre sainte foi, ainsi qu'à l'autorité du saint-siège apostolique. » S'il eût changé d'avis deux ans après et jugé conforme à ses principes et à ses intérêts de s'allier par mariage avec un roi hérétique, on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas dès lors offert son propre fils pour époux à une sœur d'Edouard VI, comme il le fit après la mort de ce prince.

(3) L'évêque d'Arras, dans une lettre à Renard du 14 janvier 1554,

feux de joie et par le son des cloches (1) ; et certes ils avaient lieu de s'en montrer heureux et fiers, puisque, outre la satisfaction d'avoir eu raison de l'ennemi héréditaire, elle leur valait le recouvrement du Boulonnais moyennant 400,000 écus, au lieu des deux millions stipulés entre François Ier et Henri VIII, et délivrait l'Ecosse leur alliée de l'occupation anglaise.

VI

A côté des choses de la politique internationale et de la guerre, la cour de France, l'administration intérieure, les finances n'étaient pas oubliées dans les dépêches de Simon Renard. Nous y lisons que l'entrée solennelle du roi dans sa capitale, après plusieurs ajournements successifs, eut lieu le jour de la Trinité et celle de la reine le mardi suivant, et que le connétable y porta l'épée de France ; qu'il y régna une pompe extraordinaire accompagnée du plus complet désordre. L'ambassadeur parle avec dédain des joutes et tournois dans lesquels figurèrent des hommes d'armes « qui ne méritaient pas le nom d'hommes (2). » L'hiver suivant, nouvelles fêtes à l'occasion du baptême d'un fils du duc d'Aumale. Le roi et le duc Claude de Guise étaient les parrains, et madame Marguerite, la marraine. Il y eut des joutes, des tournois et « des combats de barques à la façon des navires de guerre. » Le duc offrit au roi deux banquets suivis de spectacles et de mascarades (3).

Au mois d'août, ce fut le baptême d'un fils nouveau né du roi (4). Renard écrivit à l'empereur une relation détaillée de

---

rappelle que les démarches secrètes d'un agent vénitien, appelé Bernaldi, avaient aidé à la conclusion du traité de Boulogne et à la restitution de cette place aux Français.

(1) Renard à l'empereur, 28 mars 1550. (*Arch. nat.*)

(2) Renard à l'empereur, 27 juin 1549, et à Leurs Altesses, 9 juillet. (*Arch. nat.*)

(3) A l'empereur, 5 février, 1550. (*Arch. nat.*)

(4) Le futur Charles IX.

la cérémonie et des fêtes qui la suivirent, sans oublier la réception distinguée que trouva à la cour don Francisco Paso, que Charles-Quint avait envoyé pour le représenter dans cette circonstance (1).

Les banquets somptueux et les fêtes brillantes ne préservaient point Henri II et sa cour des accidents, des soucis, des rivalités pernicieuses. Renard écrit à ce sujet : « Le roi a fait une fort mauvaise chute de cheval; il était déjà fort triste d'avoir appris l'insuccès de la tentative faite pour délivrer de prison le landgrave de Hesse...; il a été très malade d'un catharre. La cour est plus divisée que jamais; la duchesse de Valentinois grandit en faveur et en puissance et les Guise avec elle. C'est sans doute à quoi il faut attribuer la disgrâce du chancelier Olivier, adversaire inflexible des prodigalités de la cour; c'était un grand et habile conseiller. Le nouveau chancelier (le président Bertrandi, créature de Diane et des Guise) est un homme dangereux, de peu de savoir et d'expérience. Le connétable dissimule de moins en moins son opposition à la conduite que tient son maître à l'égard de l'empereur (2). »

Pour subvenir aux frais de sa politique entreprenante et belliqueuse, et pour alimenter les folles dépenses de la cour ainsi que les dilapidations de la favorite et de sa haute clientèle, il fallait à Henri II des sommes énormes. On disait son trésor endetté de 400,000 écus, empruntés à gros intérêts; et la levée des nouveaux impôts qui avait déjà, l'année précédente, causé la grande révolte de la Guyenne, rencontrait au duché de Bourgogne une forte opposition. Cette province fondait son refus sur des immunités particulières dont elle se prétendait en possession. Le roi, résolu à passer outre, envoya à Dijon le duc Claude de Guise, avec ordre de briser les résistances par la force, si la persuasion était insuffisante (3).

(1) Renard à l'empereur, 1er septembre 1550. (*Arch. nat.*)
(2) Renard à l'empereur, 10 et 22 janvier, 11 avril 1551. (*Arch. nat.*)
(3) Renard à Leurs Altesses, 30 avril 1549. (*Arch. nat.*)

Une dépêche de Renard à l'empereur, du 5 janvier 1550, nous apprend qu'il s'agissait d'une taxe de 60,000 écus sur le sel destinée à l'entretien de la gendarmerie française qui venait d'être rétablie. C'était d'ailleurs à toutes les provinces que le roi demandait une contribution double de celles qu'elles avaient accoutumé de payer ; et à cet effet il convoqua pour le 20 octobre 1549, les Etats provinciaux du royaume, *chacun dans son district* (*sic*). Son ordonnance de convocation portait « qu'il fallait de nouveaux sacrifices en vue du siège de Boulogne et de la ligue avec les Suisses, et pour la force du royaume (1). »

VII

Outre les renseignements que Simon Renard puisait dans ses relations officielles, il en recevait en secret de diverses personnes placées à portée des meilleures sources, telles que le fils du maître d'hôtel de Coligny, le secrétaire du roi de Navarre, celui du connétable, l'argentier du roi et d'autres dont il parle sans les nommer. De plus, il entretenait sur différents points, même à la cour de France, des espions, dont le nombre, s'il faut l'en croire, se montait à trente-deux.

Le chef de l'espionnage impérial à la cour était un certain Tiberio de la Rocha, dont il est souvent question dans les dépêches et qui se faisait payer fort cher ; on l'appelait *le Capitaine*. C'est de lui et de ses agents que parle l'évêque d'Arras dans une dépêche où il exhorte Renard « à continuer de bien à mieux » et ajoute : « De ce coustel (en France) il ne faut croire à tout... ; et vous avez ceux avec lesquels M. de Saint-Mauris a tenu intelligence, desquels on a sou-

(1) Renard à l'empereur, 2 et 17 septembre 1549. (*Arch. nation.*) — Henri II avait aussi recours à l'altération des monnaies. C'est ce qu'indique une lettre du 31 mars 1550, par laquelle la reine de Hongrie demande à Renard des spécimens des nouveaux écus d'or « que le Roy fait forger pour hausser la valeur, » afin de mettre au même titre la monnaie d'or des Pays-Bas.

vent eu de bons avertissements, surtout de *Oldatius*, et je suis certain que vous les saurez très bien entretenir pour les faire continuer en leurs bons offices (1). »

Le Capitaine était venu faire offre à l'empereur de retirer du service de Henri II plusieurs Italiens et de surprendre Lyon et d'autres places. Mais l'empereur lui fit répondre par l'évêque d'Arras qu'il n'en viendrait là que lorsqu'on l'aurait forcé à la guerre ; qu'en attendant il valait mieux s'en tenir, lui et les autres, à des informations secrètes sur ce qu'ils auraient appris des affaires « de delà. » Le ministre recommanda à Renard de tirer simplement de ces hommes et des autres les renseignements et éclaircissements dont il avait besoin, sans leur faire ni déclarations, ni confidences dont ils pussent tirer parti au préjudice de l'empereur. Tiberio s'en retourna avec un présent de 200 écus (2).

Comment et avec quoi Renard faisait-il les frais de cet espionnage organisé ? On ne le saurait dire, lorsqu'on voit combien lui-même était mal payé de ses propres gages. C'était surtout quant aux cinq ducats par jour qui lui avaient été assignés sur la trésorerie d'Espagne, que la cédule impériale restait le plus souvent lettre morte. Il lui fallut passer trois mois, six mois, dix mois même, sans rien toucher de ce côté-là. Ses lettres sont pleines de réclamations et de plaintes qu'il adressait aux ministres espagnols, à Leurs Altesses, au prince Philippe, à l'empereur, leur exposant sa pénurie, aggravée encore par l'extrême chèreté de toutes choses à Paris, et l'impossibilité où il se trouvait de faire à la cour la figure à laquelle sa charge l'obligeait (3).

---

(1) L'évêque d'Arras à Renard, 28 mai 1549.

(2) L'évêque d'Arras à Renard, 29 juin.

(3) A Leurs Altesses, 23 et 30 avril, 23 septembre 1549 ; 31 août et 6 septembre 1550. (*Arch. nation.*) — A l'empereur, 8 août 1549 : « Sire, je suis contraint d'importuner Votre Majesté pour le paiement de mon traitement qui est assigné en Espagne, pour la nécessité d'argent où je me retrouve, vous suppliant très humblement ordonner au trésorier qu'il y pourvoie et me face tenir argent le plus tôt qu'il sera possible. »

En tenant compte de ce que les réclamations et les plaintes de Renard peuvent avoir d'exagéré dans la forme, on est obligé de reconnaître, d'après ses dépêches mêmes, que la trésorerie d'Espagne était toujours en retard avec lui; ce qui lui créait de grands embarras et l'engageait *dans de mauvais chemins*, comme il l'écrit lui-même (1).

Au mois de septembre 1550, il sollicita de l'empereur une gratification pour suppléer à l'insuffisance de ses gages, que d'ailleurs on lui payait si mal. L'évêque d'Arras lui avait conseillé cette démarche, avec promesse de l'appuyer sérieusement (2). Mais, outre que cette demande spéciale trouva Charles-Quint dans un moment de mauvaise humeur contre lui, elle ne pouvait guère, malgré la faveur et l'appui du ministre, prétendre à un meilleur succès que les autres. Après une longue attente, Renard, dont la situation pécuniaire ne faisait qu'empirer, écrivit à l'empereur pour le prévenir que, si l'on n'y mettait pas ordre, il serait forcé de résigner sa charge (3). A la suite de cette dépêche, et en attendant que le maître prît une décision favorable, Granvelle vint au secours de son ami, et lui fit remettre une avance de 500 écus qu'il accompagna d'une lettre des plus affectueuses (4). Le lendemain, 26 juillet 1551, il avait la satisfaction de l'informer que Sa Majesté venait d'envoyer en Espagne l'ordre de faire droit à ses réclamations; mais il ne disait pas s'il s'agissait de gratification ou simplement d'arriéré de traitement.

---

(1) Au trésorier Juan Vasquez de Molina, 21 février 1550. (*Archives nat.*)

(2) Granvelle à Renard, Augsbourg, 16 septembre 1550.

(3) Le 10 juillet 1551, Renard écrivit de nouveau à Juan Vasquez : « Je ne voudrais pas vous importuner davantage au sujet de mes gages. J'ai écrit à Sa Majesté... Si l'on n'y met pas ordre, je serai forcé d'abandonner ma charge, à cause de la nécessité que je souffre. Je vous prie d'y remédier par la voie qui vous paroîtra la meilleure. » (*Archives nat.*)

(4) Lettre citée par l'abbé Boisot, puis par dom Lévèque, à la date du 25 juillet 1551. (Voir plus loin, II^e^ part., chap. I^er^.)

En même temps, comme tout présageait alors une rupture prochaine avec la France, il lui annonçait un autre envoi de 600 écus « pour employer, disait-il, à gagner quelques amis, pour en cas que vous deussiez partir de là. »

En effet, la guerre fut déclarée par Henri II le 12 septembre 1551, et Renard dut quitter la France sans avoir reçu d'Espagne plus de 3,000 écus sur ses gages d'ambassadeur, témoin la lettre qu'il écrivit d'Inspruck au secrétaire d'Etat Ayala, en date du 5 décembre suivant, pour le prier de percevoir le surplus et de l'employer au remboursement des avances qu'il avait reçues de l'évêque d'Arras (1). Sans doute ce remboursement eut lieu, attendu que, dans aucune de ses lettres ultérieures, Granvelle ne donna à entendre, par allusion ou autrement, que Renard fût encore son débiteur. Mais il restait dû à ce dernier un arriéré qui alla s'arrondissant dans la suite et se montait en 1562 à 20,200 florins ; c'est du moins ce qu'il affirmait alors. Il continua jusqu'à la fin de sa vie à en réclamer le paiement ; lui mort, sa veuve et ses enfants firent de même, et une preuve que leur réclamation n'était pas sans fondement, c'est que 24 ans plus tard, en 1597, Philippe II finit par leur accorder 9,000 francs, à la condition que désormais ils n'élèveraient de ce chef aucune autre revendication. Mais n'anticipons pas sur les événements et revenons à la cour de France, où l'ambassadeur impérial n'en avait pas fini avec cette politique de Henri II, si française au fond, si peu loyale dans la forme.

VIII

Henri II s'empressa de faire notifier officiellement à l'empereur, par son ambassadeur Marillac, la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, et de lui renouveler à cette

(1) Après avoir dit que, pour ses deux ans et neuf mois d'ambassade en France, il n'a reçu d'Espagne que 3000 écus, il prie Ayala de per-

occasion ses protestations ordinaires de bonne amitié. Granvelle, accoutumé à suspecter les dispositions du monarque français, vit là non-seulement une pure ironie, mais encore un prétexte « pour voir la santé de l'Empereur et pour assentir ce que l'on projetait du voyage pour l'Allemagne. » Il ne dit pas ce qu'en pensait son maître, qui toutefois fit présent à Marillac d'une chaîne de 500 écus (1).

Evidemment Charles-Quint ne pouvait se faire illusion sur le sens de cette démarche, car déjà, par la dépêche du 28 mai 1550, la même qui portait la nouvelle du traité de paix, Simon Renard lui avait donné les avis suivants : « Le roi va faire passer en Piémont les lansquenets qui étaient dans les forts de Boulogne, et, s'il en veut avoir davantage, deux Allemands de Misnie lui en ont promis. Dans trois jours partiront les deux colonels pour tenir prêts les deux mille Suisses à la disposition du roi; ils ont reçu chacun une chaîne d'or... » « Le secrétaire du connétable m'a dit que le roi a envoyé prévenir en Allemagne que Votre Majesté se dispose à commencer par le Piémont la guerre qu'elle prépare contre ses adversaires dans l'Empire. — On parle beaucoup des projets du roi sur le Piémont, Milan, Naples, la Sicile... Il est toujours

---

cevoir le surplus, « selon, dit-il, que l'empereur l'a ordonné, pour le délivrer au procureur et sollicitor du sieur d'Arras, auquel je dois la somme, pour la m'avoir avancée en France. » Cette lettre est autographe et écrite en français. (*Arch. nat.*)

(1) Granvelle à Renard, 7 avril 1550. — Charles-Quint se rendit, en effet, à la diète d'Augsbourg (juillet 1550-février 1551), pour y travailler à un double objet : 1° compléter l'œuvre de l'*Interim* pour la pacification religieuse de l'Allemagne; 2° obtenir des Electeurs, en faveur de son fils Philippe, la succession à la couronne impériale. Il y rencontra une forte opposition, encouragée par les intrigues du roi de France, et subit un double échec. Loin d'assurer à son fils la couronne impériale, ce ne fut même pas sans beaucoup de difficultés qu'il parvint à la transmettre à son frère Ferdinand, qui pourtant était roi des Romains depuis 1531; au lieu de la pacification religieuse, il eut le traité de Friedwald, conclu entre Henri II et les princes protestants d'Allemagne, et la prise d'armes qui, l'année suivante, faillit lui coûter sa liberté et l'empire.

question du mariage de M. d'Albret avec Madame Marguerite ; le roi l'a invité à venir à la cour après les fêtes de Pâques... »

A ces bruits plus ou moins fondés, s'ajoutait une série de faits qui ne pouvaient laisser de doutes sur les véritables desseins du roi de France. Ainsi, son gouvernement laissa publier à Paris un libelle intitulé *Le Parangon de vertu*, rempli de calomnies et de diffamations contre l'empereur ; Renard fut chargé par la reine de Hongrie de protester contre la tolérance dont cet écrit était l'objet (1). — Les Ecossais, que leurs pirateries avaient mis en guerre avec Charles-Quint depuis plus d'un an, poursuivaient leurs exploits maritimes et venaient de capturer six caravelles portugaises qui revenaient des Indes avec une riche cargaison. Henri II choisit ce moment pour faire savoir à l'ambassadeur impérial que si son maître ne faisait pas la paix avec les Ecossais, il était résolu à les aider contre lui (2). Quelques semaines auparavant, les galères françaises avaient fait main-basse sur un navire allemand, qui fut consigné à Brest. Delà des plaintes adressées par l'évêque d'Arras à l'ambassadeur Marillac, et par Renard au connétable. Marillac, selon son habitude, feignit de ne rien savoir et répondit d'une manière évasive. Le connétable donna des paroles flatteuses sur le compte de l'évêque d'Arras et du feu chancelier son père ; et presque aussitôt six navires espagnols étaient capturés à l'ouest, sur les côtes d'Espagne (3). Lorsque, vers le même temps, l'établissement de l'Inquisition aux Pays-Bas fit fuir les marchands anglais qui trafiquaient à Anvers, Henri II les accueillit à Rouen et leur accorda

(1) La Reine de Hongrie à Renard, 31 mars 1550.

(2) Renard à l'empereur, 17 août 1550. (*Arch. nation.*) — Le commandant français du port de Brest ayant mis l'embargo sur ces caravelles, Renard fit des démarches pour en obtenir la restitution. C'est alors que, tout en lui donnant bon espoir, le roi lui fit ou lui fit faire la déclaration dont il s'agit.

(3) Granvelle à Renard, 2 et 16 septembre 1550.

toutes les libertés et garanties qu'ils lui demandèrent, infiniment plus qu'il n'en accordait à ses propres sujets. Renard, qui signale le fait, prétend que les Français ne savent quelle chose imaginer pour irriter les Anglais contre Charles-Quint, et que ceux-ci, trompés par eux, accusent ce monarque d'avoir voulu leur fermer le marché des Pays-Bas en y introduisant l'Inquisition, et de se disposer même, d'accord avec le pape, à prendre les armes pour les replacer sous son autorité spirituelle et soutenir dans leur pays ceux du parti catholique contre ceux du parti contraire (1).

Comme de raison, la cour partageait les sentiments du maître et approuvait cette politique ambiguë. Les difficultés que Charles-Quint rencontrait dans la diète, et plus particulièrement l'absence des électeurs de Saxe et de Brandebourg, qui protestaient ainsi contre la détention arbitraire du landgrave de Hesse, leur beau-père (2), étaient dans toutes les bouches. Les choses, disait-on, iront mal de ce côté pour l'empereur (3). Le roi faisait de son mieux pour qu'il en fût ainsi ; et c'est peut-être lui que Renard avait en vue, lorsqu'il écrivait sans plus d'explications, qu'une conspiration se tramait dans l'ombre. Soit qu'il prévît déjà la ligue de Friedwald entre la France et les protestants d'Allemagne, ainsi que la trahison de Maurice de Saxe (4), soit qu'il fit allusion à une

(1) Renard à Charles-Quint, 1er septembre 1550. (*Arch. nat.*)

(2) Renard à Leurs Altesses, 31 août. (*Arch. nat.*)

(3) Renard à l'empereur, 1er septembre. (*Arch. nat.*)

(4) Maurice de Saxe avait quitté la ligue de Smalkaden et s'était vendu à l'empereur, moyennant les dépouilles de son parent, Jean Frédéric, électeur de Saxe et chef de la Ligue. Après la bataille de Muhlberg, affectant les apparences de la fidélité et du dévouement, il se soumit des premiers à l'*Interim*, et se chargea de réduire par les armes la ville de Magdebourg qui, d'accord avec les villes maritimes, repoussait le fameux formulaire. Mais, bien avant la chute de cette place, qui capitula le 16 décembre 1551, il s'était rapproché en secret de ses anciens alliés, et telle était la confiance qu'il inspirait à Charles-Quint et à son premier ministre, qu'il put, sans éveiller le moindre soupçon, non-seulement réclamer contre la captivité du landgrave de

tentative qui eut lieu en décembre suivant, pour délivrer le landgrave (1), il est un point sur lequel il ne se trompait pas, c'est qu'il se tramait quelque chose.

L'évêque d'Arras, lui, trouvait que les négociations avec la diète étaient en bonne voie et n'apercevait aucune apparence de conspiration. Il l'écrivit à Renard, avec cette restriction pourtant : « Et toutefois sommes tous avec les yeux ouverts, et se font les diligences requises; vous, de votre coustel, continuez à faire le mesme (2). »

En effet, si le roi de France ne démasquait pas encore le rôle qu'il avait pris dans les affaires d'Allemagne, sa conduite sur d'autres points justifiait la défiance de l'empereur et du premier ministre, et la tenait en éveil. C'est ainsi que, au commencement de novembre, ses troupes s'emparèrent d'Aspremont, dans l'archevêché de Metz, et du couvent de Barges, limitrophe entre le Piémont et le Milanais, qu'on se hâta de fortifier. Nouvelle protestation de l'évêque d'Arras. « J'ai dit à Marillac : Et pensez-vous, M. l'ambassadeur, que l'Empereur doive toujours souffrir que vous occupez et fortifiez ce qui est sien (3) ? » Renard parla dans le même sens au connétable, et en outre lui demanda raison « des insolences des Français rière la comté de Bourgogne. » Charles-Quint eut bien bon contentement de ce qu'il avait fait quant à ce dernier point, mais il lui sut mauvais gré de n'avoir pas obtenu la restitution des deux places usurpées. Granvelle avertit son ami du mécontentement qu'il avait encouru et fit en sorte, comme il le lui avait promis, que

---

Hesse, son beau-père, et s'absenter de la diète en signe de protestation, mais encore reconstituer la ligue protestante et prendre la principale part au traité de Friedwald.

(1) Renard à Leurs Altesses, le 27 décembre. (*Arch. nat.*)

(2) Granvelle à Renard, Augsbourg, 9 septembre 1550. — Le 19 novembre suivant, parlant du siège de Magdebourg que dirige le nouvel électeur, Maurice de Saxe, il ne doute pas du succès final.

(3) Granvelle à Renard, 19 novembre.

ni son crédit, ni ses intérêts n'eussent à en souffrir. (1).

L'année 1550 touchait à sa fin, et depuis près de deux ans que Simon Renard surveillait la conduite politique de Henri II et défendait auprès de lui les intérêts de son maître, Charles-Quint et ses conseillers avaient pu se convaincre des dispositions hostiles du monarque français. Restait à savoir où il voulait en venir, et à quand la rupture, s'il avait résolu de rompre.

« Jouez bien vostre personnage, écrivit à ce propos Granvelle à l'ambassadeur, pour, par ce bout, voir de tirer, s'il est possible, leur intention à cler. Car il nous vauldroit trop mieux entrer en guerre certaine et y adventurer le tout pour le tout (2). » D'autre part l'empereur lui commanda de dire au connétable qu'il ne tenait qu'à lui de faire restituer Aspremont et Barges, et que, si cette affaire amenait une rupture, il en résulterait pour lui un surcroît d'impopularité dans le royaume (3).

Quel fut le résultat des nouvelles démarches auxquelles dut se livrer Simon Renard? Ses dépêches du mois de décembre ne le disent que trop. Dans sa conviction, la guerre se prépare en Italie et aux Pyrénées, et elle se portera d'abord sur Fontarabie (4). En Allemagne, la tentative qui vient d'avoir lieu avec la complicité de la France pour tirer de prison le landgrave de Hesse, lui paraît, malgré son échec, un symptôme alarmant, surtout si l'on y rattache l'absence des électeurs de Brandebourg et de Saxe de la diète d'Augsbourg (5). Il ne voit pas non plus sans inquiétude les rassem-

(1) D'Augsbourg, 22 novembre 1550. — « Vous avertis que Sa Majesté a commandé avec un petit de colère le présent despêche. »

(2) D'Augsbourg, 22 novembre 1550.

(3) Charles-Quint à Renard, d'Augsbourg, 20 novembre 1550.

(4) Renard à l'empereur, 6 et 18 décembre; à la reine de Hongrie 6 décembre.

(5) A la reine de Bohême, 27 décembre. (*Arch. nat.*) — Le 10 janvier 1551, Renard écrivit à l'empereur : « Le Roi est fort triste et mal à l aise d'avoir appris que le Landgrave n'étoit pas délivré, que le plan

blements de troupes que l'arrivée au duché de Bourgogne du nouveau gouverneur, François, duc de Guise, donne occasion ou prétexte de faire aux portes de la Comté, par où la capitale Dole serait menacée d'un coup de main (1).

Commencée sous ces fâcheux auspices, l'année 1551 ne s'achèvera pas sans avoir vu la guerre éclater entre les deux rivaux. Jusque-là, sans cesser l'un de la préparer, l'autre de la motiver sans la vouloir, ils continueront à protester réciproquement de leurs intentions pacifiques; cependant que l'ambassadeur de Charles-Quint persistera à signaler l'orage qui s'avance, et que son ministre, dans les intermittences d'un optimisme mal fondé, s'efforcera d'espérer contre l'espérance même. C'est ainsi que par une dépêche écrite d'Augsbourg, le 1er janvier 1551, tout en félicitant Renard d'avoir si parfaitement « répliqué à ceux de France, que Marillac s'est plaint qu'il eût usé de braverie avec le connétable, » il lui recommanda de laisser dormir l'affaire d'Aspremont et de Barges, attendu qu'elle devait être, ainsi que les autres points en litige, débattue entre l'empereur et la *reine* (peut-être sa sœur Eléonore, reine douairière de France) qu'on attendait prochainement. Il ne désespérait pas de voir se prolonger la paix « comme tous les gens de bien doivent le désirer; » et il le désirait tellement lui-même, qu'il ne pouvait achever de prendre au sérieux les démonstrations belliqueuses des Français. « Ils font, dit-il, semblant de vouloir mouvoir. » Il ne croyait pas d'ailleurs qu'ils eussent à compter sur le Turc, qui savait trop que les promesses de l'empereur sont plus sûres que celles du roi, et il parlait, sans trop s'en in-

---

avoit été éventé, que l'Empereur tenoit plusieurs prisonniers par lesquels il sauroit les pratiques et projets;..... aux frais de qui se levoient les soldats et à quelle fin cela se faisoit et la pratique du comte Casel (peut-être quelqu'un de la famille du Landgrave), et le voyage du Rhingrave... » (*Arch. nat.*)

(1) François Bonvalot à M. de Vergy, gouverneur de Franche-Comté, 31 décembre 1550.

quiéter, d'un corps de 8,000 hommes rassemblé, disait-on, du côté de Reims, pour marcher ou secourir de Magdebourg, « à l'instigation des François, comme aucuns veulent dire. »

Mais Renard était loin de partager l'espoir que fondait Granvelle sur la prochaine réunion de l'empereur et de la reine. Les dépêches qu'il envoya à Augsbourg et à Bruxelles, pendant le premier mois de 1551, sont pleines de renseignements qui montrent l'action manifeste du roi de France dans tout ce qui se fait contre Charles-Quint, et son parti pris de faire partout échec à la politique impériale, jusqu'au jour où il lui conviendra d'entrer en guerre ouverte avec elle.

IX

Octave Farnèse, loin d'avoir repris Plaisance à Gonzague, avait eu ensuite à défendre le duché de Parme lui-même contre son aïeul Paul III, qui voulait le replacer sous l'autorité directe du Saint-Siège. Le nouveau pape, Jules III, pour reconnaître l'appui que le parti Farnèse avait prêté à son élection, abandonna d'abord à Octave la possession du duché. Mais plus tard il le revendiqua pour le restituer à l'Eglise. Octave repoussa cette prétention « et, d'accord avec ses trois frères dont l'un, Horace duc de Castro, devait épouser Diane, fille naturelle de Henri II, il se mit sous la protection du roi de France. Par un traité signé le 27 mai 1551, Henri II s'engagea à faire passer à Parme 2,000 fantassins et 200 chevaux; il promit de plus à Octave un subside de 12,000 écus par année. »

« A la nouvelle de ces négociations, Jules III réclama l'assistance de l'empereur, qui avait trop d'intérêt à empêcher les Français d'occuper Parme, pour la refuser. Il prêta au pape 200,000 écus, et ordonna à Fernand Gonzague de réunir ses forces aux troupes pontificales (1); » Jules III, en retour d'un

(1) M. Gachard, *Biogr. nat. belge*, t. III, p. 818.

tel service, convoqua de nouveau, selon le désir de Charles-Quint, le concile général à Trente.

Henri II mit tout en œuvre pour empêcher la réunion du concile, qui du moins ne put avoir lieu qu'au premier septembre suivant. Renard raconte qu'à cet effet il interdit dans ses états la publication d'une bulle d'indulgences que le pape avait donnée pour la bonne réussite du concile, qu'il se déclara résolu à empêcher les évêques français de s'y rendre et parla même de lui opposer un concile national. Le connétable, qui partageait sur ce point les idées de son maître, alla un jour jusqu'à interpeller violemment le nonce devant témoins et lui signifier que le roi ne voulait pas avoir à sa cour des ambassadeurs de ses ennemis (1).

Cependant Fernand Gonzague avait entrepris au nom du pape la conquête du duché de Parme. Au moment où, malgré ses efforts pour l'empêcher, un corps franco-italien venait de renforcer les garnisons de Parme et de la Mirandole, on annonça en France que Parme avait capitulé. A la nouvelle de ce revers supposé, le roi, qui se trouvait à Nantes, entra dans une grande colère. Il annonça qu'il irait en personne reprendre cette place ; et, comme les Suisses refusaient de l'y suivre pour ne point traverser les possessions de l'empereur (2), le cardinal de Lorraine (3) fut chargé de faire passer des troupes en Piémont pour le gouverneur, duc de Brissac, et à Marseille pour s'y embarquer à destination d'Italie. Renard remarqua que le prélat menait en même temps « certaines pratiques en Lorraine, » de concert avec son frère le duc de Guise.

Les choses n'allaient guère mieux pour Charles-Quint du côté de la comté de Bourgogne. Henri II ayant envoyé de nouvelles troupes dans le duché voisin, leur arrivée jeta l'a-

(1) Renard à Charles-Quint, 2 avril 1551. (*Arch. nat.*)

(2) Même dépêche.

(3) Charles de Guises, déjà cardinal depuis 1547, avait pris le titre de cardinal de Lorraine depuis la mort de son oncle le cardinal Jean : 18 mai 1550.

larme chez les Comtois. Simon Renard en informa l'empereur (1); et l'administrateur de l'archevêché de Besançon, François Bonvalot, écrivit à M. de Vergy, alors à Gray, pour le presser de mettre Dole en état de défense : « car, disait-il, les Français sont capables de tout; il y a urgence de prévenir Sa Majesté et de la prier de dire ce qu'il lui plaît que l'on fasse...; ils ne se doutent pas là bas de ce qui se prépare ici (2). » Lorsque Renard se plaignit des violences auxquelles ce voisinage donnait lieu, le roi lui fit répondre par le connétable que c'étaient là des faits d'indiscipline qu'on ne pouvait toujours empêcher, mais qui n'étaient jamais impunis. « Sur cette réponse, écrivit l'ambassadeur à M. de Vergy, on se peut assurer, du moins jusqu'à ce que le roi approche de plus près. » Mais il n'en insistait pas moins sur la nécessité d'entretenir les forts de la province en bon état de défense, sans tenir compte des plaintes peu patriotiques qui s'élevaient au sujet des dépenses qui devaient en résulter, « considérant si l'on doit se fier aux bonnes paroles de ceux de par de çà, puisqu'elles sont fondées sur mauvais vouloir (3). » L'empereur envoya des ordres en conséquence.

Pour ce qui se passait vers les Pyrénées, voici le résumé des dépêches de Renard. Le sieur d'Albret se dispose à commencer l'attaque avec son gendre, le duc de Vendôme, aussitôt la paix rompue entre l'empereur et le roi de France. Henri II lui a garanti la solde de 10,000 hommes de pied et de 3,000 cavaliers, et pendant que le gouverneur de Bayonne fait avancer des troupes vers Fontarabie, sous prétexte de se garder de ce côté, on rassemble des soldats en Guyenne, soi-disant pour refaire les garnisons de Bordeaux et de Bayonne, « mais bien plutôt pour une méchante fin (4). » Une flotte de

(1) 22 janvier 1551. (*Arch. nat.*)

(2) Février 1551.

(3) Renard à M. de Vergy, 7 avril.

(4) Renard au prince d'Espagne, 10 janvier 1551; — à l'empereur, 22 janvier; — à la reine de Hongrie, 11 avril : « Tout se fera au nom

guerre doit appuyer le long des côtes les opérations résolues contre la Navarre; elle est en armement dans les ports de Bretagne et de Guyenne. Renard, en envoyant ces renseignements à la reine de Hongrie, qui les lui avait demandés, conseille de faire bonne garde dans les ports espagnols et de n'y admettre aucun inconnu (1).

Ces projets et ces préparatifs contre la Navarre espagnole déplaisaient fort au connétable; peut-être sa haine pour le duc de Vendôme était-elle pour quelque chose dans ce mécontentement. Renard, s'il faut en croire sa lettre du 22 janvier à l'empereur, aurait su en profiter pour lui faire adopter l'idée de contrecarrer ces pratiques du roi. Il l'aurait même amené à s'en expliquer avec tant d'emportement qu'on eût dit qu'il avait plus à cœur les intérêts de l'empereur que ceux de son souverain (2).

Ailleurs, la diplomatie française déploie la même activité, poursuit les mêmes intrigues soit pour faire échouer la candidature du prince Philippe à la couronne impériale et concerter avec les princes protestants d'Allemagne une prise d'armes contre l'empereur, soit pour s'assurer la coopération armée du Turc et des Barbaresques (3). Henri II a des espions partout et en nombre; on signale leur présence dans le camp de Fernand Gonzague devant Parme; on la signale même à la cour de l'empereur et jusque dans ses appartements particuliers (4).

---

dudit sire d'Albret; et si l'on objecte que c'est aux frais du Roi et contre les traités, on répondra que le Prince de Piémont est de même assisté par l'Empereur. » — 10 janvier, au prince Philippe. — En ce moment le marquis de Marignan faisant des levées dans le Milanais, le roi fit demander dans quel but; on lui répondit que c'était pour la Hongrie ou le Piémont. (*Arch. nat.*)

(1) La reine de Hongrie à Renard, 21 janvier 1551; — Renard à la reine de Hongrie, 27 janvier. (*Arch. nat.*)

(2) *Arch. nat.*

(3) Renard au prince d'Espagne, 10 janvier; — à l'empereur, 22 janvier. (*Arch. nat.*)

(4) Renard à l'empereur, 22 janvier. (*Arch. nat.*)

Il est donc impossible de se faire illusion sur le but que poursuit le roi de France, tant il prend peu la peine de le dissimuler ; aussi, Renard, dès le 10 janvier 1551, écrivit-il au prince d'Espagne : « Je pense que Votre Altesse aura vu par plusieurs écrits que les François..... se préparent tout à fait à la guerre sur terre et sur mer, et qu'ils veulent porter partout la discorde et la ruine. » Seulement il lui semblait qu'ils cherchaient à pousser l'empereur à rompre le premier, et peut-être ne se trompait-il pas, car le retard que Henri II mettait à l'exécution de ses projets, bien connus désormais, ne pouvait guère s'expliquer que par le désir de rejeter sur son rival l'odieux d'une nouvelle guerre allumée au cœur de la chrétienté ; à moins de supposer qu'il n'était pas encore prêt. Tel serait aussi le motif des déclarations pacifiques qu'il fit porter à l'empereur par Marillac et à l'ambassadeur Renard par le connétable. Il ne médite ni ne prépare la guerre. Il n'est jaloux de personne et se contente du sien. Dans ses négociations, ses alliances et ses armements, il n'a d'autre but que de pourvoir à sa propre sûreté. Il avoue sa ligue avec les Suisses et les pensions qu'il paie en Allemagne ; mais il nie *tout rapport avec le Turc depuis sept à huit ans*. S'il entretient des troupes en Champagne et en Bourgogne, c'est parce qu'on ne pourrait les nourrir dans le Nord. Pour les faits dont on se plaint en Franche-Comté, ils sont purement accidentels et toujours punis (1).

Marillac ayant prié Charles-Quint de lui dire ce qu'il pensait de ces déclarations, le monarque lui répondit que les apparences l'autorisaient à croire le contraire, et après avoir énuméré ses raisons, il conclut en disant que, pour lui, il désirait la paix.

En racontant à son ambassadeur l'entretien qu'il avait eu avec Marillac, Charles-Quint lui témoigna sa satisfaction pour ce qu'il avait fait dans cette circonstance et lui recom-

(1) Renard à M. de Vergy, 7 avril 1551.

manda de mettre toujours autant de soin à se procurer des renseignements et à les transmettre (1).

Vers le milieu d'avril, Henri II, sans doute pour le motif que nous avons indiqué déjà, renouvela à l'ambassadeur impérial les mêmes assurances et les lui fit renouveler par le connétable, tandis que Marillac les répétait à l'évêque d'Arras. Cette démarche eut pour effet de donner très bon espoir à Granvelle et d'ébranler momentanément la conviction opposée de Simon Renard qui écrivit ensuite à M. de Vergy : « Le Roy de France est refroidi d'emprinses pour le présent, et semble qui continue ses apprêts plus tôt pour deffence que pour offence (2). »

Au mois de mai, nouvelle démarche du roi tendant à confirmer l'effet des précédentes. Il envoya Marillac faire part à l'empereur des honneurs qu'il se disposait à rendre au prince Philippe, lors de son prochain passage par la France pour aller d'Italie en Espagne, et lui dire ensuite qu'il était heureux des protestations de bonne amitié que Sa Majesté lui avait fait transmettre, mais qu'il ne pouvait croire qu'Elle voulût aider le pape contre Octave Farnèse.

Charles-Quint chargea l'ambassadeur français de remercier le roi de sa part pour les honneurs qu'il préparait au prince son fils et de lui certifier que ses dispositions à lui étaient toujours les mêmes. Il lui donna les motifs de son opposition, soi-disant désintéressée, à ce qu'il appelait la rébellion d'Octave, vanta la modération et la loyauté de sa propre politique à l'égard du roi de France et se plaignit avec une certaine amertume de n'être point payé de retour (3).

Cet échange de remontrances et de plaintes, entremêlées de quelques bonnes paroles hypocrites, ne modifia en rien le vé-

---

(1) Charles-Quint à Renard, Augsbourg, 4 mars.

(2) Renard à M. de Vergy, 22 avril ; — à l'empereur, 20 avril ; — à la reine de Hongrie, 21 avril. (*Arch. nat.*)

(3) Voir, *Papiers d'Etat*, la lettre du 13 mai par laquelle Charles-Quint fait à Renard un récit détaillé de cette conférence avec Marillac.

ritable état des choses. Henri II était bien résolu à la guerre, et Charles-Quint prétendait n'avoir rien fait pour la motiver, comme si les envahissements de sa politique en Italie et en Allemagne n'eussent justifié pleinement cette résolution. A y regarder de près, et la part faite des instincts belliqueux du roi, de ses ressentiments personnels et des ambitions qui s'agitaient autour de lui, ses provocations systématiques étaient, pour ainsi parler, défensives ; et le soin de sa sûreté le poussait fatalement à prendre les armes. C'est ce que Charles-Quint semblait ne pas comprendre, lorsqu'il fondait tant d'espoir sur le crédit du connétable et sur l'habileté de son ambassadeur en France, et qu'il savait parfois mauvais gré à celui-ci de ne pouvoir surmonter le parti pris de l'adversaire.

Simon Renard, qui jugeait d'un autre point de vue la politique de son souverain, s'était promptement raffermi dans sa conviction que le roi de France, malgré sa persistance à soutenir le contraire, voulait absolument la guerre et la voulait à bref délai. Dès le 27 mai, il écrivit à la reine de Hongrie : « L'envoi de Monluc à Rome est plutôt pour la guerre que pour la paix (1). » Un mois plus tard, il informait le prince d'Espagne que « les choses en France étaient du tout inclinées à la guerre ; » que le roi se montrait fort mécontent de ce qui se passait devant Parme ; que le duc de Guise était allé en Champagne où l'on rassemblait une armée destinée pour le Piémont suivant les uns, pour la Lorraine ou la comté de Bourgogne suivant les autres. Il n'était pas jusqu'aux préparatifs qu'avait annoncés le roi pour honorer le prince à son passage, qui ne parussent suspects au clairvoyant ambassadeur (2).

---

(1) *Arch. nat.*

(2) 25 juin 1551. (*Arch. nat.*) — « Le Roy est très mécontent que les passages d'entour de Parme soient occupés, plusieurs gens de pied soient été deffaits, le bestial de la ville emmené,... que le Pape continue au chastoy de la rebellion de Octave Farnèse. »

..... « Le Prieur de Capoue est parti pour Marseille avec ordre du Roy de mettre en mer tous les vaisseaux qu'il pourra ; et comme il s'est

Il croyait savoir aussi que les Anglais négociaient un traité d'alliance avec le roi contre l'empereur, « par la crainte qu'ils ont de Sa dicte Majesté (1). »

L'évêque d'Arras, au contraire, tout disposé à prendre au sérieux les belles paroles de Henri II et du connétable, cherchait des arguments à l'appui dans la situation actuelle des affaires et tâchait de les faire goûter à son ami l'ambassadeur en France. « Je ne vois, lui écrivit-il, que les choses preignent encoire si grand chemin de rupture que vous divulguez qu'il y a à craindre !... et que les François puissent mouvoir de sitôt. » Ils n'ont encore ni Allemands, ni Suisses sur pied ; ils n'ont pu obtenir le passage par Gênes pour les troupes qu'ils envoient au secours d'Octave Farnèse ; s'ils parlent de faire passer des galères de l'Océan dans la Méditerranée, c'est un advertissement où il y a peu de fondement et d'apparence. » Ils n'ont pas à compter sur les protestants d'Allemagne : le duc Maurice poursuit « gaillardement » le siège de Magdebourg dont le résultat ne saurait être douteux ; « et, quoi qu'ils en veuillent dire, » il n'y a pas apparence que l'Allemagne soit disposée à remuer, à moins peut être que le roi ne prenne tous les frais à sa charge. « Ce que je redouterais le plus, remarque Granvelle, des pratiques qu'ils mènent en ladicte Germanie, *serait quelque soudain mouvement contre la personne de Sa dicte Majesté.* »

De la part du Turc, Granvelle crut d'abord qu'il n'y avait rien à craindre, trompé par ses agents qui lui écrivaient de

---

curieusement informé de l'époque où Votre Altesse doit s'embarquer, je soupçonne que ce soit pour donner quelque ennui à son passage... »

« Le Roy a délibéré envoyer un gentilhomme au passage de Votre Altesse, pour, sous couleur du faire de courtoisie, explorer la compagnie de Votre Altesse. »

(1) En effet, le traité d'alliance entre les deux pays et de mariage entre Edouard VI et Elisabeth de France fut conclu le 6 juillet 1551. Mais la mort prématurée du jeune roi annula la clause du mariage. Elisabeth, fiancée depuis au fils de Philippe d'Espagne, don Carlos, finit par épouser Philippe lui-même.

Constantinople que Soliman II était trop occupé de la guerre contre le sophi de Perse, pour songer à toute autre entreprise; et l'ambassadeur français en Turquie, d'Aramont, ayant rapporté des lettres par lesquelles le sultan promettait au roi Henri le concours très prochain de sa flotte, il tourna la chose en plaisanterie et écrivit que « ces lettres étaient venues à droit propos, pour penser par icelles faire peur aux enfants. » Il fut bien forcé, au bout de quelques mois, de se rendre à l'évidence, lorsqu'il apprit que la flotte turque était dans les eaux de la Sicile et qu'elle avait, le 17 juillet, saccagé la ville d'Agosta. Il est vrai qu'il eut lieu presque aussitôt de se rassurer à la nouvelle que cette flotte venait de subir une défaite devant Malte qui, disait-on, la mettrait pour longtemps hors d'état de nuire, et que les Génois avaient fermé leur port à ses débris ; mais elle lui réservait, à lui comme à tous ceux qui la disaient détruite, un prochain et éclatant démenti.

Quant à l'opposition que Henri II faisait à la réunion du concile à Trente, Granvelle ne pouvait croire « que les Français voulussent empescher une si sainte œuvre, et que le connétable s'éloigne tant du service de Dieu et de la religion... » « Et enfin, concluait-il, s'ils le font, il faudra regarder à faire au contraire le mieux qu'on pourra, avec espoir que Dieu y aidera, puisque c'est son négoce. »

En exposant à Renard ces divers motifs d'espérer beaucoup, l'évêque d'Arras ne se sentait pas tellement rassuré qu'il ne se préoccupât du cas où les Français déclareraient la guerre et des mesures à prendre dans cette prévision. Si malgré les protestations et les procédés tout pacifiques de Sa Majesté, ils viennent à rompre, « je me doute, écrit-il fièrement, que le jeu ne s'achèvera comme ils voudroient.... L'empereur y mettra le vert et le sec, puisque cela éclaircira ce que l'on a si souvent considéré, *que pendant que la France aura force, elle machinera toujours pour troubler la quiétude de la chrétienté.* »

Et, comme s'il y avait probabilité de guerre, il recommande

à l'ambassadeur de faire en sorte de savoir si réellement et quand les galères partiront dans la Méditerranée; à quel point en sont les préparatifs de terre et de mer; quels corps de troupes on met en mouvement et combien; les lieux de rassemblement, les routes par lesquelles on les dirige, avec ou sans artillerie, ce qu'il y a de navires de guerre à Marseille et dans les ports de l'Océan ; quel est l'état des finances; si les revenus sont considérables ; s'il y a de nouvelles taxes; quelles sont au juste leurs pratiques en Allemagne et en Italie ; n'épargner ni peine ni argent pour être informé de tout. « Voir si X... (le connétable) s'est enfin laissé persuader de trouver bonne la guerre qui seroit sa certaine ruyne et peut-être, avec l'ayde de Dieu, celle de son maître. Du reste, dit Granvelle en terminant, on ne rompra pas les premiers. »

Enfin, comme il fallait tout prévoir, il envoya à Renard une somme de 600 écus pour être employés à acheter « des amis » à la cour de France, dans le cas où il serait forcé de quitter son poste (1).

Mais ces instructions devenaient superflues, Henri II était prêt, et la guerre allait éclater. Il commença par la déclarer au pape en sa qualité d'allié du duc de Parme, cela le 1er septembre, jour de la réouverture du concile de Trente ; puis il protesta officiellement contre ce concile, comme n'étant pas œcuménique (2), et défendit à tous ses sujets, par un édit formel, d'envoyer de l'argent dans les pays de la dépendance temporelle du Saint-Siège. D'autre part, « après avoir fait saisir dans son royaume des navires et des biens appartenant aux sujets des Pays-Bas et autorisé d'autres actes d'hostilité contre ces provinces, il manda au duc de Brissac, gouverneur de Piémont, de commencer la guerre, sans la déclarer aupa-

(1) Granvelle à Renard, d'Augsbourg, 22 et 29 avril; 26 juillet et 16 août 1551.

(2) Ce fut le célèbre Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, qui fut chargé d'aller, de la part du roi, déclarer la guerre au Pape et protester contre la réunion du concile.

ravant;... ce que fit ce général dans la nuit du 2 septembre, en enlevant aux impériaux deux des places qu'ils occupaient en Piémont. Dans le même temps, ses galères capturaient de nombreux vaisseaux marchands espagnols ou belges, les uns en pleine mer, les autres à l'ancre sur la côte de Catalogne ; et l'ambassadeur français d'Aramont, étant venu avec deux galères se joindre à la flotte turque qui assiégeait Tripoli d'Afrique, dont l'ordre de Malte était en possession, déterminait le gouverneur, par ses pratiques, à rendre la place aux musulmans, quoiqu'elle eût été battue pendant six jours à peine et qu'elle n'eût pas eu encore à soutenir d'assaut (1).

Granvelle envoya à Simon Renard un récit détaillé de ces exploits déloyaux, qui constituaient autant de faits de guerre, et le chargea de protester énergiquement auprès du roi et du connétable, leur demandant s'ils avaient oublié les déclarations que Marillac avait faites de leur part à l'empereur touchant le caractère pacifique et droit de son jeune souverain (2). L'ambassadeur n'eut pas le temps de s'acquitter de cette commission. Deux jours auparavant, le 12 septembre 1551, le roi lui avait fait signifier son congé par le connétable, en l'accompagnant de l'exposé suivant des griefs qu'il disait avoir contre Charles-Quint : n'avoir tenu aucun compte des efforts tentés par le roi de France pour vivre en bonne amitié avec lui, et procurer par là le bien de la chrétienté ; avoir dédaigné les démonstrations qu'il en avait faites, comme s'il était de rang inférieur et de moindre qualité ; avoir traversé ses desseins en Suisse et voulu empêcher la conclusion de la paix entre la France, l'Angleterre et l'Ecosse ; avoir entrepris de retirer de la protection du roi Parme et la Mirandole, et à cet effet s'être ligué contre lui avec le pape ; avoir fait publier

(1) Voir M. Gachard, *Biographie belge*, t. III, p. 819.

(2) Granvelle à Renard, Augsbourg, le 14 septembre 1551. — Dans les *Papiers d'Etat*, cette lettre est donnée par erreur comme étant du 14 septembre 1550.

que la venue du Turc « fust à son instigation, » tandis que des lettres d'Italie affirmaient que c'était à l'instigation des agents impériaux (1); bref, « avoir nourri l'amitié en paroles, et, dans ses délibérations, avoir fait tout le contraire; » à tel point que ledit roi avait décidé de ne pas le souffrir davantage. En conséquence, il ordonnait à l'ambassadeur impérial de se retirer à Melun et d'écrire de là à ses souverains qu'ils eussent à lui renvoyer ses ambassadeurs, lui refusant à lui-même tout sauf-conduit jusqu'à ce qu'il sût comment on agirait avec eux.

Simon Renard, par une dépêche du même jour, rendit compte à l'empereur de cette déclaration, qui du reste ne devait pas le surprendre. Il l'informa en outre que le roi avait pris toutes ses mesures pour faire lever le siège de Parme et de la Mirandole, et qu'il se disposait à se mettre en route pour le Piémont, précédé par le duc de Guise qui devait l'attendre en Dauphiné (2). Après avoir fait à Melun une quinzaine de jours d'arrêts, pendant que Charles-Quint et son ministre, encore à Augsbourg, préparaient le départ des ambassadeurs français, l'évêque Marillac et l'abbé de Bassefontaine, Simon Renard put quitter la France; son ambassade avait duré deux ans et huit mois (3).

X

Telle fut l'issue de cette lutte diplomatique, dans laquelle de part et d'autre, à la cour de France surtout, on rivalisa de mauvaise foi et de dissimulation pour se tromper mutuellement. Charles-Quint n'avait pas à s'en féliciter, à moins de considérer comme un succès d'avoir pu conjurer pendant près de trois années une rupture qui devait éclater tôt ou

(1) Henri II oublie de dire ce que l'empereur aurait eu à gagner d'attirer la flotte turque sur les côtes de ses provinces méridionales.

(2) Renard à l'empereur, 14 septembre 1551. (*Arch. nat.*)

(3) Il partit vers la fin de septembre.

tard. Quant à Simon Renard, entravé par les instructions d'un maître trop peu confiant, et d'ailleurs se heurtant au parti pris qui prévalait à la cour de France, nous l'avons vu accomplir sans bruit et sans éclat sa première ambassade; nous le verrons dans la seconde, plus libre de ses mouvements, lutter victorieusement contre de puissants obstacles et exécuter, dans le *mariage anglais*, un chef-d'œuvre de diplomatie.

Lorsqu'il reçut à Fontainebleau la déclaration de guerre, ils étaient, lui et tous ses gens, malades de la fièvre qui sévissait dans la ville et les environs. Guéri ou non, au moment où il sortit de France, il alla rejoindre l'empereur à Augsbourg et y reprit ses anciennes fonctions (1).

Il suivit ensuite l'empereur à Inspruck, où il se rendait pour surveiller le concile de Trente. C'est de là que Renard écrivit le 5 décembre au secrétaire d'Etat Ayala une lettre déjà citée, par laquelle il affirme n'avoir touché sur le trésor d'Espagne, pendant toute la durée de son ambassade, que 3,000 écus. Il y était encore à la fin du même mois, et échangeait avec François Bonvalot des dépêches au sujet des dangers que pouvait courir la comté de Bourgogne et des mesures à prendre pour l'en préserver. Renard prévoyait une attaque des Français pour le printemps prochain, attaque qui n'eut pas lieu; François Bonvalot éprouvait le besoin de ne pas y croire, tant il était convaincu que, malgré toutes les peines qu'ils prenaient, lui et M. de Vergy, la province ne serait pas en état de se défendre. L'argent et les hommes faisaient également défaut; la noblesse manquait de bonne volonté et n'était pas équipée (2); » il était indispensable que l'empereur leur vînt en aide. François Bonvalot priait Renard de parler

(1) Charles-Quint écrivit encore d'Augsbourg à M. de Vergy, le 19 octobre 1551. C'est à tort que Renard affirma plus tard à Philippe II que sa charge de maître des requêtes lui avait été retirée à son départ pour l'ambassade de France, puisque les appointements lui en avaient été maintenus.

(2) Fr. Bonvalot à M. de Vergy, 29 janvier 1552.

dans ce sens à l'évêque d'Arras et de lui montrer sa lettre, pour le convaincre qu'il faisait son possible et « que riens ne demeurait à sa faulte (1). »

On lit dans le mémoire justificatif dont nous avons déjà fait mention, que Renard, mécontent de n'avoir reçu aucune récompense spéciale pour son ambassade de France, aurait demandé à retourner simplement à sa lieutenance d'Amont, lorsque l'empereur le délégua, avec quelques autres personnages, au concile de Trente; que là il aurait reçu les plaintes des archevêques électeurs de Cologne et de Mayence, qui accusaient l'évêque d'Arras d'être la cause des troubles qui désolaient l'Allemagne, et pris l'engagement de transmettre leurs doléances à l'empereur; mais que le souverain l'ayant chargé d'aller, à sa sortie du concile, tenir en son nom les Etats de Bourgogne, il ne lui avait pas été possible de remplir sa promesse. Ce sont là des récriminations rétrospectives qu'on ne peut vérifier, faute de preuves, et que rien dans les correspondances antérieures ne ferait prévoir.

Mais, dans le temps que le conseiller Renard s'acquittait successivement de sa double mission, un orage aussi dangereux qu'inattendu se formait contre Charles-Quint au cœur même de l'empire. Le 5 octobre 1551, quelques jours après le renvoi réciproque des ambassadeurs, les princes protestants d'Allemagne avaient signé avec Henri II le *traité de Friedwald*, par lequel ils s'engageaient à attaquer l'empereur à l'improviste, tandis que le roi de France envahirait pour son compte la Lorraine française. Maurice de Saxe était le chef secret de la ligue. Trompant la confiance du souverain à qui il devait tout, il l'avait, avant et après la reddition de Magdebourg, arrivée le 16 décembre 1551, amusé par de belles paroles jusqu'au jour où, paraissant soudain à la tête d'une armée de 25,000 hommes, il s'élança vers les provinces méridionales de l'empire et publia dans un manifeste qu'il avait

(1) Fr. Bonvalot à Renard, 22 décembre 1551.

pris les armes pour défendre la religion protestante, maintenir les constitutions de l'empire et délivrer les deux princes prisonniers (1).

Nous n'avons pas à raconter ici dans quel trouble et quel désarroi la nouvelle de cette brusque attaque jeta Charles-Quint et son entourage (2), ni comment Maurice, précipitant sa marche, tout en négociant pour la forme, faillit mettre la main sur l'empereur, alors qu'il était malade à Inspruck, et si peu préparé à le recevoir, qu'il dut, pour lui échapper, s'enfuir presque seul à travers les montagnes du Tyrol, jusqu'à Villach en Carinthie (3). Mais nous nous étonnons que, au lieu de s'en tenir avec Henri II à une tactique de *mines* et de *contre-mines,* comme on disait alors, Charles-Quint et son premier ministre n'aient pas su démêler, sur les indications de Simon Renard, les fils de la conjuration qui se tramait presque sous leurs yeux, et se mettre en mesure de repousser l'assaut dont ils étaient menacés. Toujours est-il qu'après la déroute d'Inspruck, l'empereur fut contraint de subir *la*

---

(1) Le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, celui qui avait été dépouillé au profit de Maurice. (18 mars 1552.)

(2) On peut s'en faire une idée par la lettre suivante, que le secrétaire Bave écrivit d'Inspruck (6 mai 1552) à Renard, qui, selon toute apparence, était encore en Franche-Comté : « J'ai voulu vous advertir comme jusques à maintenant ne s'est succédé grand chose de la négociation avec le duc Mauris, quoyqu'elle ne soit rompue; et doit être icy ce soir le Roy des Romains pour communiquer sur toutes choses, concernant cette guerre, avec l'Empereur. Et ainsi pouvez penser que non sachant quelle conclusion ils prendront, qui deppendra de ce que à présent succédera de la dicte négociation et avis que l'on aura des progrès du roy de France (Henri II s'était emparé des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, et avait occupé le duché de Lorraine, avait ensuite envahi l'Alsace, échoué dans un coup de main sur Strasbourg et reporté les hostilités dans le Luxembourg) et aussi de celle du dict Mauris et de ses collègues, qu'est sur Ulm, que mal vous sçauroye escrire le partement d'ici, ni où que tirerons, pour selon ce vous régler. Mais il conviendra que le faites selon les nouvelles que pourrez avoir d'icy et que pourrez partir. »

(3) Les 18 et 19 mai.

transaction de Passau, par laquelle il renonçait à l'*Interim* et signait en quelque sorte sa déchéance en Allemagne. Ensuite le siège de Metz, dont l'issue fut aussi désastreuse que la conduite en avait été inhabile et imprévoyante, porta un coup fatal à son influence en Europe.

Abattu par tant de revers, sans compter la guerre difficile qui continuait avec la France, découragé, malade, il semblait avoir terminé son rôle politique et n'avoir plus qu'à réaliser ses velléités intermittentes d'abdication et de retraite, lorsqu'il crut trouver, dans la situation de l'Angleterre, la seule chance qui lui restât de raffermir sa puissance ébranlée

CHAPITRE II

AMBASSADE EN ANGLETERRE

(1553-1555)

I

Le roi Henri VIII, après avoir acheté, au prix d'un schisme avec Rome, le singulier agrément de divorcer cinq fois et de posséder successivement six épouses, avait réglé ainsi l'ordre de succession au trône : d'abord, le fils qu'il avait eu de Jeanne Seymour, sa troisième femme, et qui lui succéda en 1547 à l'âge de neuf ans sous le nom d'Edouard VI; après lui, Marie, née de sa première épouse, Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint; et en troisième lieu, Elisabeth, fille d'Anne de Boulen, la remplaçante malheureuse de Catherine d'Aragon. Le principal résultat du règne d'Edouard VI fut, au dehors, l'abandon de l'alliance impériale pour l'alliance française, et, à l'intérieur, la substitution du calvinisme à la réforme bâtarde de Henri VIII, substitution qui partagea dès lors le royaume en deux camps ayant chacun sa bannière religieuse. Les catholiques mettaient leur espoir dans Marie, qu'on savait résolue à venger sur l'hérésie les malheurs de sa mère; les protestants, pour le cas où Edouard VI mourrait sans héritier, comptaient sur Elisabeth. Outre ces deux sœurs du jeune roi, d'autres personnages du sang royal avaient aussi leurs partisans : c'étaient Jeanne Gray, petite nièce de Henri VIII, que le duc de Northumberland, régent du royaume, avait fait épouser à son propre fils, Guilford Dudley; puis le cardinal Pole et le comte de Courtenay, deux rejetons de la Rose rouge, le premier exilé du royaume par Henri VIII, le second que le régent retenait en prison.

Du milieu des soucis et des fatigues de la guerre qu'il soutenait contre Henri II, Charles-Quint observait avec attention ces divisions, ces rivalités, ces espérances opposées. Au commencement de juillet 1553, le jeune roi Edouard VI était en danger de mort. Il crut le moment venu de réaliser un plan dont il espérait de magnifiques résultats, et qui se résumait en ceci : placer sur le trône sa cousine Marie Tudor, lui donner pour époux son fils Philippe, et, au moyen de cette union, ramener à la fois le royaume dans le giron de l'Eglise catholique et assurer à sa maison la domination sur l'Europe occidentale. Sans perdre de temps, il envoie en Angleterre une ambassade extraordinaire composée de Jean de Montmorency, sieur de Corrières, de Jacques de Marnix de Sainte-Aldegonde et du sieur de Barmont, Simon Renard.

Ce dernier, au sortir des Etats de Bourgogne, était allé retrouver à Villach son souverain, le triste échappé d'Inspruck; il l'assista dans les négociations de Passau, et, après l'avoir suivi dans la désastreuse campagne de Metz, rentra avec lui à Bruxelles. Il occupait alors comme diplomate, à côté de l'évêque d'Arras, le premier rang dans l'estime et la confiance de l'empereur. Aussi, quoique le dernier en nom des trois ambassadeurs envoyés en Angleterre, était-il de fait le chef de l'ambassade, en attendant de rester seul chargé de mener l'entreprise à bonne fin.

Avec la mission apparente de visiter de la part de leur maître le royal moribond, les ambassadeurs allaient pour s'assurer du véritable état des choses, se tenir prêts à tout événement, veiller à la sûreté de Marie et lui assurer la couronne. Mais ils étaient à peine arrivés à Londres, qu'Edouard expira le jour même (1), sans avoir reçu leur visite. Northumberland tint cette mort secrète pendant trois jours, au bout desquels, en vertu d'un testament qu'il avait dicté à son faible pupille, avec la complicité du Conseil épuré par ses soins et

(1) Le 6 juillet.

l'appui moral de l'ambassadeur français, comte Antoine de Noailles, il fit reconnaître pour reine sa bru Jeanne Gray, à l'exclusion de Marie Tudor. Celle-ci, échappée à grand'peine à la poursuite de Northumberland, s'enfuit dans le Nord où elle se fit proclamer, et, après dix jours d'efforts désespérés et de succès inattendus, elle releva sa fortune au moment où tout semblait perdu.

Les ambassadeurs impériaux, pris au dépourvu et gardés à vue par l'usurpateur, n'avaient pu ni rejoindre Marie, ni rien faire d'utile à sa cause. Leur présence et leur action furent sans effet dans cette révolution purement anglaise; ils n'en virent même pas clairement les causes, comme il résulte de l'extrait suivant d'une dépêche qu'ils adressèrent au prince d'Espagne : « Soit que la force et l'industrie de ma dite dame soit esté supérieure, ou que ceux du Conseil ayant eu peur ou aultrement, ils ont fait publier le dix-neuvième jour de ce mois pour royne d'Angleterre, madite dame Marie, aiant rappelé au Conseil milord Paget qui en avait esté débouté par ledit duc. En laquelle publication, le peuple a fait si grande démonstration de réjouissance que l'on ne saurait estimer, tant en feux de joie, en largesse publique, en banquets publiques dans les rues, en cris de joie, son de cloches et artillerie et aultres telles allégories accoutumées (1). »

---

(1) Les ambassadeurs à Philippe d'Espagne, 19 juillet 1553.

Le même jour, ils écrivirent à l'empereur : « Les raisons qui ont pu mouvoir les susdits (ceux du Conseil) à faire la dite nouvelle publication, nous sont encore incertaines, sinon que l'on discourt (qu')ils ont vu le peuple ému (Northumberland n'était aimé de personne et on l'accusait d'avoir empoisonné le feu roi), la force de madite dame accroistre; et l'on a ce matin adverti que sept navires de guerre des meilleurs du royaume s'estoient rendus à madite dame, sur lesquels il y avoit cent ou six-vingt pièces d'artillerie et environ mil personnes qui s'étoient déclarez à la dévotion de madite dame... Et l'on entendoit de tous coustelz que la pluspart de la noblesse favorizoit à ladite dame. »

Le comte d'Arundel et lord Paget furent chargés d'aller porter à Marie cette grande nouvelle et lui demander pardon, au nom du Con-

Néanmoins Charles-Quint prit soin de s'attribuer aux yeux de la nouvelle reine une part importante dans le triomphe de sa cause. Il lui fit transmettre, avec ses félicitations, l'assurance que, s'il n'avait pas armé pour elle, c'était par prudence et pour ne pas compromettre les intérêts qu'il voulait servir ; que d'ailleurs il n'avait rien négligé pour gagner les personnages influents et pour empêcher l'intervention française sur laquelle avait compté Northumberland. Il y joignit les conseils suivants sur la conduite à tenir pour affermir le présent et assurer l'avenir : 1° Punir sans délai les principaux chefs de la rébellion et accorder à tous les autres, spontanément, un pardon complet, ce qu'elle fit en livrant à la justice sept coupables seulement, mais sans vouloir, comme le demandait l'empereur par la bouche de Renard, leur adjoindre Jeanne Gray, qui n'était à ses yeux ni coupable ni dangereuse ; 2° surveiller les relations et les démarches d'Elisabeth et se défier de l'ambassadeur français qui, après avoir soutenu Northumberland, « courtise » Courtenay et cherche à le rapprocher de cette princesse ; 3° ne procéder à la restauration catholique que lentement, avec circonspection, et toujours de concert avec le Parlement, et à ce propos il loue Marie d'avoir, sur l'avis de ses ambassadeurs, permis que le roi Edouard fut enterré selon le nouveau rite de l'église protestante. Il lui recommande en outre modération, prudence, économie, « sans se laisser persuader du contraire par aucuns particuliers, de sorte que chacun voie clairement qu'elle ne se propose d'autre fin que le bien du royaume, et qu'en

---

seil, « à deux genoux, le poignard contre l'estomac... » Toutefois Marie ne déposa les armes qu'après avoir acquis la certitude que ces avis et démonstrations ne cachaient aucun piége et que sa cause était réellement triomphante. Le 22 juillet, les ambassadeurs purent écrire à l'empereur : « La proclamation et publication de la royne d'Angleterre, faicte en la personne de madame Marie, a pris tel progrès depuis nos dernières lettres à Vostre Majesté, qu'elle est et demeure vraie et héréditaire royne d'Angleterre, sans difficulté, doubte ou empeschement... »

toutes choses elle se montre, comme elle doit l'être, bonne anglaise (1). »

II

Les ambassadeurs, chargés de lui transmettre ces conseils d'une sage prévoyance, avaient ordre aussi de *lui insinuer la nécessité de se donner un soutien par mariage*. Et c'est ici que Charles-Quint commence à prendre à partie le *lieutenant d'Amont*, comme il appelle Simon Renard, et à laisser voir qu'il compte sur lui pour le succès de la grande et difficile affaire dans laquelle il eut surtout pour collaborateurs, outre l'empereur, le secrétaire Bave, le président Viglius et l'évêque d'Arras, mais dont il recueillit devant l'histoire, malgré l'insuffisance du résultat final, le principal honneur.

Le difficile de l'entreprise n'était pas seulement de faire agréer à la reine Philippe d'Espagne pour époux, c'était encore et surtout de vaincre les répugnances et les oppositions de toute sorte qu'elle allait rencontrer chez la nation même. Outre leur répulsion traditionnelle pour les étrangers et en particulier pour les Espagnols, dont ils savaient la domination détestée aux Pays-Bas, les Anglais voyaient, dans la naissance et dans l'éducation de Philippe, un double danger pour leurs libertés publiques et pour l'existence du protestantisme, déjà très répandu et très populaire, sans compter la crainte de se voir entraînés par lui dans une guerre avec la France. Aussi le Conseil et les ministres, interprètes du sentiment national, s'accordèrent-ils d'abord à repousser sa candidature, avant même qu'elle eût été posée; ils mirent en avant plusieurs noms, entre autres le cardinal Pole, le comte de Courtenay, un des fils du roi des Romains. Antoine de Noailles, ligué avec eux contre le fils de Charles-Quint, exploitait habilement les motifs qui devaient le rendre impopulaire, et travaillait, au nom du roi son maître, à détourner

(1) Charles-Quint à ses ambassadeurs, 29 juillet, 1er et 9 août 1553.

Marie Tudor d'une pareille union et à faire prévaloir auprès d'elle la candidature du comte de Courtenay. Son auxiliaire le plus ardent était le chancelier Gardiner, évêque de Winchester, qui, sans nommer Courtenay, déclara à Simon Renard que la nation n'accepterait jamais un prince étranger et moins encore un espagnol, et que le Conseil et lui, si la reine les consultait sur le choix d'un époux, ne lui en conseilleraient pas d'autre qu'un Anglais. Au reste, cette déclaration de Gardiner n'apprenait rien à Renard qui ne lui fût déjà connu, et la correspondance échangée vers cette époque entre l'ambassadeur français et sa cour prouve qu'il était parfaitement renseigné (1).

Pour lutter avec quelque espoir de succès contre une opposition semblable, il fallait s'envelopper de secret et de mystère. C'est ce que comprit la reine, aussi bien que Charles-Quint et ses représentants, et, lorsqu'elle eut fait connaître à ceux-ci sa décision de prendre un époux et de s'en remettre à l'empereur son cousin du soin de le lui choisir, il fut convenu qu'elle ne les verrait que rarement et en secret et qu'elle ne communiquerait avec l'empereur que par leur intermédiaire.

Il se passa quelque temps avant que Renard fût reçu pour la première fois en audience particulière. Il ne pouvait, sans risquer de se faire reconnaître, pénétrer dans la Tour de Londres, où elle passa les premières semaines de son règne. « Les portes en sont si bien gardées, écrivait-il à Granvelle, qu'il n'est pas possible de les franchir sans estre recongnu. Elle m'avait fait dire si je me pouvais desguiser et prendre un manteau, mais m'a semblé pour le mieux et plus sûr d'attendre qu'elle soit à Richemond (2). »

En attendant, Renard exposa à Granvelle la manière dont il entendait s'y prendre pour découvrir les sentiments de Marie

(1) Voir Vertot, t. II, *passim*.
(2) 7 août 1553.

à l'égard de Courtenay, ainsi que ses dispositions quant à un mariage étranger, et pour appeler son attention sur le prince d'Espagne : à quoi le ministre répondit que l'empereur trouvait ce plan « très-bien », et le lui faisait savoir, mais que pour ce qui était de Courtenay, il fallait y aller avec une réserve extrême, et simplement dire à la reine *qu'on en parle,* sans insister davantage; « car, ajoutait-il, si elle y avait fantaisie, elle ne laisserait, si elle est du naturel des aultres femmes, de passer oultre, et se ressentirait à jamais de ce que vous lui en pourriez avoir dit. Bien lui pourriez-vous parler des commodités plus grandes qu'elle pourrait recevoir de mariage estranger, sans trop toucher à la personne où elle pourrait avoir affection. Et, si dans ce cas elle-même parle de l'Empereur, vous lui parlerez de l'aultre (Philippe) comme plus convenable; mais que ce soit de telle sorte qu'elle ne puisse penser que cela vienne d'aultre que de vous (1). »

Mais avant l'arrivée de ces recommandations prudentes, Simon Renard avait eu à Richemond son premier entretien avec la reine et le 15 août il écrivait à Granvelle : « Quand je lui fiz l'ouverture du mariage, elle se prit à rire non une fois, mais plusieurs fois, me regardant d'un œil signifiant l'ouverture lui estre fort agréable, me donnant assez à congnoistre qu'elle ne taschoit ou désiroit mariage d'Angleterre, mais estranger, et, selon que je me suis aperçu, elle entend que Sa Majesté (l'Empereur) nommera, estimant qu'elle lui nommera personnage à son gré, et suis en bon espoir que, si Sa Majesté s'incline en Monseigneur nostre prince, ce sera la plus désirée nouvelle que l'on lui sçauroit apporter... En ceci convient penser qu'il y aura difficulté d'y faire consentir le Conseil et ceux de par deçà, sans que l'on gagne les principaux tant du pays que dudit Conseil, soit par places, offres d'argent, promesses ou aultres tels et semblables moïens. Car j'ai déjà évanté que les François, partiaux et luthériens, cherchent

(1) Granvelle à Renard, 14 août 1553.

toutes les occasions qu'ils peuvent excogiter et mènent de grandes practiques pour divertir l'affection du peuple et troubler le royaume; et n'y a moïen sinon ledit mariage et religion, mais plutost le point de mariage, pour estre naturellement ennemie la nation d'Angleterre des étrangers (1). »

Néanmoins il se proposait de profiter au plus tôt des dispositions si favorables à Philippe d'Espagne, qu'il avait cru remarquer chez la reine : « Et ne manquerai pas, dit-il, à la première conjoncture, négocier ce point par la dextérité, fidélité et secret que Sa Majesté et vous confiez de moi, et de temps à aultre vous en rendre compte particulier, sans adresser mes lettres à Sadite Majesté, mais à vous, pour non descouvrir à personne ce que desirez estre retenu et tu. »

L'occasion attendue se présenta peu après. Dans un second entretien, l'ambassadeur ayant dit à la reine qu'il était bruit de son mariage avec Courtenay, elle répondit qu'elle n'avait jamais parlé à ce jeune homme, sinon le jour où elle le fit sortir de prison, et que, loin de penser à l'épouser, elle ne voyait personne parmi ses sujets qui pût lui convenir. Elle demanda à Renard si l'Empereur avait quelqu'un à lui proposer. « Sa Majesté, répondit-il, ne m'en a rien écrit; mais, si difficile qu'il soit de trouver un personnage ni trop jeune ni trop âgé correspondant à vostre grandeur, elle est preste à vous conseiller, si vous lui faites congnoistre votre inclination, et à user en ceci d'office de vrai père. Quant à moi, j'ai pensé à plusieurs princes catholiques. » Et Renard de lui nommer plusieurs princes qui tous étaient d'excellents partis; « malheureusement, ajouta-t-il, ils sont trop jeunes, n'ayant pas même 27 ou 28 ans (c'était l'âge de Philippe); pour des partis plus agés, ceux que je connais sont ou trop vieux ou indisposés. »

Alors, *sans que Renard eût seulement prononcé le nom de Philippe,* elle lui dit incontinent que Son Altesse était engagée

(1) 15 août 1553.

avec la princesse de Portugal. A cette ouverture tant désirée, le rusé diplomate répond nonchalamment qu'il ne croit pas qu'il y ait de ce côté des engagements formels, qu'il a bien entendu parler avant la guerre actuelle d'un projet de ce genre, mais que depuis lors l'empereur et son fils ont eu beaucoup plus à s'occuper de choses militaires que de mariages. Et comme Marie, dissimulant mal la préoccupation que lui causait déjà la pensée du prince, objectait qu'il aurait mal fait d'épouser sa cousine germaine, que les autres partis étaient bien jeunes et qu'elle serait leur mère à tous, qu'elle était plus âgée que Son Altesse de 12 ans, qu'il voudrait demeurer en Espagne, qu'il tiendrait à administrer lui-même ses propres Etats, ce qui ferait un obstacle de plus aux yeux du peuple anglais, etc., etc.; — Renard amena adroitement l'éloge du prince, vanta « le grand sens, jugement, expérience et modération reluisant en lui, » non sans faire remarquer qu'il était déjà veuf et père d'un fils de 6 à 7 ans. « Sans attendre la fin de ce discours, elle jura que jamais elle n'avait senti aiguillon de ce qu'on appelle amour, ni entré en pensement de volupté, qu'elle n'avait pensé à mariage sinon depuis qu'il a plu à Dieu la promovoir à la couronne, et que celui qu'elle fera sera contre sa propre affection, pour le respect de la chose publique..... » Elle conclut en disant qu'elle s'en remettait à l'empereur comme à un père du soin de lui choisir un époux et de négocier l'affaire avec le Conseil, à qui elle n'oserait s'en ouvrir elle-même (1).

Après Courtenay, celui des autres prétendants qui, malgré sa qualité d'étranger, réunissait le plus de partisans, c'était le fils du roi des Romains, Charles d'Autriche. Il était patronné par lord Paget, et son nom éveillait bien des sympathies, parce qu'on savait que les Flamands, dans leur répulsion pour les Espagnols en général et pour le fils de Charles-Quint en particulier, manifestaient le désir d'avoir le prince

(1) Renard à Granvelle, 8 septembre 1553.

autrichien pour souverain après la mort ou la retraite de l'empereur son oncle; l'on fondait sur un mariage entre lui et la reine Marie l'espoir de réunir un jour les Pays-Bas à l'Angleterre et de donner, par suite, aux Anglais un pied dans l'empire (1).

Cette candidature, sans être aussi à craindre que pouvait l'être celle de Courtenay, ne laissait pas d'inquiéter Renard, d'autant plus qu'en la combattant ouvertement, on courait risque de causer entre Charles-Quint et son frère une brouille qu'il importait grandement d'éviter. C'est pourquoi il conseilla d'abord à Granvelle de mettre tous ses soins à populariser dans les Pays-Bas le futur avènement du prince Philippe, et à réconcilier entre eux les Espagnols et les Flamands; « car en ce seul point consiste la perfection de votre travail et labeur (2). »

Sans doute, il n'était pas absolument impossible d'écarter les compétiteurs de Philippe en s'adressant par présents et par promesses à l'extrême avarice et à l'ambition individuelle des seigneurs; « mais, ajoute Renard en confidence, je congnois la dite Royne tant facile, tant bonne, tant peu expérimentée des choses du monde et d'Estat, tant novice en toutes choses, et ceux de cette nation tant sujets à l'avarice, que si l'on les veut pratiquer et racheter de présents et promesses, on les convertira où l'on vouldra, et je suis en opinion que, si Dieu ne la garde, elle se trouvera trompée et abusée, soit par pratiques des François, soit par conspiration particulière de ceux du pays, soit par poison ou aultrement. » Renard redoutait particulièrement Elisabeth : « C'est un esprit d'incantation;

(1) Le 20 juin 1548, à la suite d'une négociation provoquée par la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et conduite par Viglius et les deux Granvelle dans la diète d'Augsbourg, ces provinces furent incorporées à l'empire germanique, tout en conservant leur autonomie; elles formaient le cercle de Bourgogne. La Franche-Comté y fut comprise comme ancien fief impérial. V. *Biogr. nat. belge*, t. III, p. 768.

(2) Renard à Granvelle, 9 septembre 1553.

elle jette déjà les yeux sur Courtenay pour alliance, parce qu'elle congnoit la mère dudit Courtenay avoir accès envers la Royne, et qu'elle couche ordinairement avec elle (1). »

Ainsi Renard en venait à croire que le trône même de Marie Tudor était encore menacé et que cette princesse qui, selon lui, « ne pensait à aultre chose sinon à remettre la messe et religion sur pied, pourrait bien se voir renverser en une matinée. » C'est du moins ce qu'il écrivit à Granvelle, en ajoutant qu'il n'avait encore été reçu par elle en particulier que deux fois jusqu'au 9 septembre, en ce moment où il importait qu'il pût fréquemment l'entretenir.

Par la même dépêche, il se plaignit des mauvais offices de l'ambassadeur ordinaire, Jean Schefne, qui ne lui pardonnait pas d'avoir obtenu ces deux audiences, et d'avoir été chargé par ses autres collègues d'ambassade de tenir la plume et de porter la parole en leur nom, et qui semblait même croire qu'il voulait le supplanter dans sa charge. Et il conclut brusquement par prier le ministre de prouver le contraire en le relevant bientôt de sa mission, qui d'ailleurs était, disait-il, accomplie.

Ce n'était là qu'une boutade, calculée ou non, qui dissimulait mal de la part de Renard le désir de rester seul chargé de diriger les négociations et d'en assurer le succès. Tout conduire et tout faire, pour triompher sans partage, voilà ce qu'ambitionnait cet homme habile et jaloux de primer. Il obtint ce qu'il voulait : l'ordre à ses collègues de quitter leur poste immédiatement après le couronnement de la reine, des félicitations du maître pour sa conduite passée, et la faculté de prendre à l'avenir, si les circonstances l'exigeaient, conseil de sa propre prudence. « Persévérez, lui écrivait Granvelle, et, si vous réussissez, il vous en pourra résulter tant de proffit et de réputation, que vous vous devrez tenir pour heureux d'y avoir esté employé. » Quant à son rappel, il n'y devait

(1) Renard à Granvelle, 9 septembre 1553.

plus songer jusqu'à ce que l'entreprise eût abouti à une issue quelconque (1).

La lettre de l'empereur en date du 20 septembre, n'était pas moins encourageante. Renard venait de l'informer que Marie avait *rebouté Courtenay*, lorsque Gardiner le lui avait conseillé pour époux et que le libertinage de ce seigneur l'avait perdu dans son esprit. Il félicite l'ambassadeur d'avoir si bien engagé la question du mariage, et le charge de voir la reine en particulier et de lui déclarer de sa part que s'il était « en âge, disposition et santé, » il ne lui offrirait pas d'autre parti que lui-même; mais que, à son défaut, il lui offrait son fils, ce qu'il avait de plus cher. En réponse aux objections qu'elle pourrait faire, il faudrait insister sur les avantages qui devaient résulter du mariage; et, à cette occasion, Charles-Quint déroula des plans d'une audace telle qu'on refuserait d'y croire, s'ils n'étaient tout entiers dans sa dépêche. Si Dieu fait naître un fils de l'union projetée, il en pourra résulter la réunion perpétuelle de l'Angleterre et de la monarchie espagnole sous un même sceptre, « qui serait un vrai moyen pour tenir les François en frein et les ranger à la raison, et même pour devoir espérer que, par le moyen de cette conjonction, avec l'assistance que l'on pourrait espérer de la couronne d'Espagne et royaumes y adjoints, les roys d'Angleterre pourroient recouvrer la Guyenne, possédée injustement par ceux qui la tiennent, et peut-être le royaume de France. » En attendant on fermerait la mer du Nord aux Français et on les aurait bien vite chassés de l'Ecosse pour

(1) Le 13 septembre 1553, l'évêque d'Arras écrivit à Renard que l'empereur avait « entière satisfaction du bon, prudent et discret devoir qu'il rendoit en la négociation »; que Sa Majesté avait résolu de rappeler ses collègues « afin que aucuns ne le traversât dans son œuvre, s'y estant montrez peu affectionnez, et pour non si bien entendre le cours de cette négociation, et pour aussi qu'il garderoit mieux le secret qu'est tant requis... Et cette négociation est tant importante, que, qui en pourra venir à chief, il vous en pourra résulter, etc... »

réduire une bonne fois ce pays en l'obéissance du royaume d'Angleterre.

III

Au moment où elle accueillait, comme nous l'avons vu, avec intérêt et complaisance les premières insinuations de Renard au sujet du mariage espagnol, Marie s'occupait d'une autre question qui avait son importance : la question du sacre. Fallait-il se hâter? fallait-il attendre ? Ceux du Conseil insistaient pour un ajournement jusqu'à ce que le Parlement eût été rassemblé. Renard, au contraire, pressait la reine d'en finir au plus tôt. Outre que ce pouvait être un moyen de couper court aux complots, elle aurait ensuite tout le temps d'introduire dans le Parlement des prélats catholiques, dont le concours était indispensable pour le rétablissement de la religion. Ce conseil prévalut, et le sacre fut célébré le 1er octobre dans l'église de Westminster, avec une pompe et un éclat merveilleux. Renard, qui y assistait avec ses collègues, raconte qu'Elisabeth y portait la couronne et qu'elle dit bas à l'ambassadeur français qu'elle était bien pesante; à quoi celui-ci répondit : « Ayez patience, elle vous paraîtra légère quand elle sera sur votre propre tête (1) »

Cependant, les partisans de Courtenay, Gardiner à leur tête, redoublaient d'efforts et de pratiques pour détourner la reine de tout mariage étranger. Il y eut, au sein même du Parlement, une manifestation en faveur de leur candidat, que Renard attribua aux menées du chancelier. L'ambassadeur français leur prêtait un concours actif, moins, il est vrai, pour servir le prétendant que pour évincer la candidature déjà éventée de Philippe d'Espagne. Afin de s'insinuer dans la confiance de Marie, il flattait sa vanité en l'assurant que

(1) Cette particularité n'est pas mentionnée dans la relation du couronnement que le comte de Noailles adressa à son souverain. (Vertot, t. II, p. 197.)

son maître attachait le plus grand prix à l'avoir pour médiatrice entre l'empereur et lui. L'ambassadeur de Venise, Jean Micheli, marchait d'accord avec celui de France (1). La Seigneurie, tout en faisant beau semblant à Charles-Quint, était hostile à tout ce qui pouvait accroître sa puissance, et préférait voir ses propres rivages exposés aux attaques de Soliman-le-Grand, allié de Henri II. Micheli lui-même en fit la déclaration à Simon Renard, qui écrivit à ce sujet : « Tel est l'égoïsme de ces Vénitiens, qu'ils lui sacrifient l'intérêt commun de la chrétienté. C'est une vraie calamité (2) ! »

Charles-Quint, que son ambassadeur tenait au courant de cette intrigue, s'en exagéra la portée jusqu'à craindre que la reine ne finît par céder. Dans cette prévision, il eut soin de ménager à son fils le pis-aller éventuel d'un mariage portugais, en même temps qu'il recommandait à Renard de ne pas trop s'avancer en paroles contre Courtenay, attendu que, dans le cas où la candidature de Philippe viendrait à échouer, ce serait lui qu'il appuierait de préférence à tout autre (3).

Mais il avait dans Simon Renard un agent adroit et résolu

---

(1) Ce fut le 6 septembre qu'Antoine de Noailles fut averti que la reine « avoit voulu escouter la praticque des ministres de l'empereur, pour la marier avec le prince d'Espagne. » Le lendemain il le fit savoir en confidence à Courtenay et lui conseilla ce qu'il avait à faire d'abord pour traverser ledit mariage. Il visita au même effet l'ambassadeur vénitien, qu'il disposa sans peine à le combattre aussi comme très dangereux pour sa République. — Ant. de Noailles au roi, 22 septembre 1553. (Vertot, t. II, p. 174.)

(2) Renard à la reine de Hongrie, 21 octobre 1553. — Ant. de Noailles au roi de France, 26 octobre.

(3) Le 15 octobre, l'évêque d'Arras écrivit à Renard, de la part de l'empereur et à l'insu de la reine de Hongrie et de son secrétaire de Praet, que, dans le cas où, après avoir exposé à ceux du Conseil les meilleures raisons en faveur du prince d'Espagne, il les verrait persister dans leur préférence pour Courtenay, il s'empressât d'en informer l'empereur, sans en faire semblant à personne autre..... L'ambassadeur de Portugal près la cour de Bruxelles insistait pour obtenir de l'empereur une réponse favorable, « et, disait Granvelle, l'on l'entretient le mieux que l'on peut pour voir ce qui succedéra de vostre négociation afin que

qui n'entendait point alors abandonner la partie. Vers cette époque, il rallia lord Paget à la cause de son maître et en reçut secrètement des renseignements et des conseils fort utiles (1); et cependant il continuait à s'emparer peu à peu de l'esprit de la reine. Pour suppléer aux entrevues que la prudence commandait de rendre très-rares et de n'avoir que la nuit, il entretenait avec elle une correspondance par lettres, active et secrète; il parvint ainsi à lui faire goûter les raisons qui rendaient nécessaire un mariage étranger et les motifs de la préférence qu'il sollicitait pour le fils de l'empereur. A cet effet, il lui avait adressé, le 11 octobre, un mémoire dans lequel étaient réunis les arguments *pour et contre*, pour en faire l'usage que bon lui semblerait, la suppliant très humblement de le prendre en bonne part et de le tenir secret.

Le soir du même jour, après avoir pris connaissance de ce mémoire, elle manda l'ambassadeur, et, dans l'entretien qu'elle eut avec lui, elle reconnut qu'elle ne pouvait épouser qu'un prince étranger, catholique, et qui fût d'âge à lui donner certitude d'avoir des enfants et à pouvoir les élever.

Elle lui dit ensuite, ce qu'il savait déjà, que, de tous les ministres, le plus opposé au mariage espagnol était le chancelier, et lui fit connaître les raisons qu'il invoquait pour l'en détourner, en prenant soin d'affirmer qu'elle ne les admet-

---

l'un n'empesche l'aultre. Et gardez-vous bien de parler chose qui soit préjudiciable contre ledict Courtenay; car, n'y parvenant ledict prince, peut-être n'y auroit-il aultre pour qui l'empereur voulût plus faire... »

(1) Renard à l'empereur, 5 octobre 1553. V. Griffet, *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, p. 69. — Cet opuscule, très utile a consulter, a été composé principalement à l'aide de plusieurs dépêches originales de Simon Renard, des plus intéressantes, qui, vers le milieu du siècle dernier, furent extraites du recueil manuscrit des *Ambassades de Renard* en 3 volumes, que possède la bibliothèque de Besançon, et données en communication au Père Griffet, jésuite. Celui-ci oublia de les restituer, et le 3e volume qui les avait fournies en attend encore la rentrée. Heureusement il en existe des copies authentiques aux Archives de Bruxelles et ailleurs. V. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 374.

tait pas; elle ajouta que l'ambassadeur français faisait l'impossible pour le traverser (1).

En ce qui concerne Courtenay, dont elle aimait la famille, à cause des persécutions qu'elle avait souffertes sous le règne précédent, s'il était vrai, comme le prétendit le comte de Noailles, qu'elle eût éprouvé pour lui un sentiment plus tendre et pensé sérieusement à l'épouser, il n'en était plus ainsi. A ceux qui le lui conseillaient pour époux, elle objectait « sa grande jeunesse et le peu d'expérience et suffisance qu'il pouvoit avoir au maniement des affaires. » Noailles, qui avait signalé ce fâcheux symptôme à son maître, l'informa ensuite qu'il savait de bonne source « que la reine est en mauvaise opinion de ce seigneur, pour avoir entendu qu'il fait beaucoup de jeunesses, et mesme d'aller souvent avec les femmes publicques et de mauvaise vie, et suivre d'autres compagnies, sans regarder la gravité et rang qu'il doit tenir pour aspirer en si haut lieu (2). »

Ainsi Renard avait triomphé des dernières hésitations de Marie Tudor, lorsque, le 22 octobre, le chancelier revint à la charge avec plusieurs conseillers, entre lesquels il avait partagé les arguments à faire valoir pour mieux en assurer le succès, Marie répondit « de manière, dit Renard, *à couper court ce chemin audict évesque.* »

Elle était d'autant plus mécontente de Gardiner, qu'elle attribuait à ses secrètes menées la résolution que venait de prendre la Chambre des communes de lui présenter une adresse pour la prier de se donner un époux et de le choisir parmi la noblesse du royaume. S'il faut en croire Noailles, ce serait à lui-même et non au chancelier que reviendrait le mérite de cette résolution (3). Quoi qu'il en soit, « Marie, qui avait hérité de la fermeté et de l'obstination de son père, et

(1) Renard à Philippe d'Espagne, 22 octobre 1553. Griffet, *Nouveaux éclaircissements*, p. 71.

(2) Ant. de Noailles à Henri II, 25 septembre et 17 octobre 1553.

(3) Ant. de Noailles à Henri II, 4 novembre.

dont les déterminations se fortifiaient par la résistance au lieu d'en être ébranlées, déclara qu'elle soutiendrait la lutte contre toutes les ruses du ministre (1). »

C'est pourquoi elle fit demander de sa part à l'empereur les conditions et les articles du mariage, afin de les communiquer au Conseil ; puis, sans plus attendre, dans la nuit du 30 octobre, elle s'enferma dans son oratoire avec lady Clarence, une de ses suivantes, et Simon Renard. « Le Saint-Sacrement y estoit, raconte celui-ci ; la reine me déclara comme, depuis que je lui avois présenté les lettres de Votre Majesté, elle n'avoit dormi, mais avoit toujours pleuré et prié Dieu qu'il la voulût inspirer et conseiller ; se mettant à genoux, elle dit le *Veni Creator Spiritus* ; miss Clarence et moi fismes le semblable. Après que ladite dame fut relevée, se sentant conseillée de Dieu qui lui a déjà fait tant de miracles à son endroit, elle me donna le mot de mariage pour Son Altesse devant ledit saint Sacrement, sentant absolument son inclination tendre là. Si elle avoit invoqué le Saint-Esprit, j'avois invoqué la Trinité pour l'inspirer à cette désirée réponse (2). »

Le lendemain, 31 octobre, pendant que l'ambassadeur impérial écrivait à son maître la relation de cette scène mystique, la reine lui fit remettre un billet tout entier de sa main, pour lui demander si réellement il n'y avait jamais eu « de contract touchant mariage » entre Philippe et la princesse de Portugal, et quelle marche elle devait suivre pour entamer l'affaire avec le Conseil (3).

---

(1) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 388.

(2) Renard à l'Empereur, 31 octobre 1553. Cette lettre curieuse, une de celles qui manquent au 3e volume des dépêches originales de Renard, a été reproduite dans l'*Etude sur Simon Renard* de Vunière et dans l'*Histoire de Philippe II* de H. Forneron.

(3) Voici le texte de ce billet que le P. Griffet a reproduit dans son opuscule, p. 73, comme l'ayant copié sur l'original, tout entier, dit-il, de la main de Marie.

« Monsieur, j'avois oublié de vous demander une question l'autre nuit, c'est-à-dire si vous êtes bien asseuré que jamais n'a été quelque

Sur le premier point, il lui répondit de manière à lever tous les scrupules. Sur le second, il lui conseilla d'appeler avec lui, en sa présence, Gardiner, Paget et d'Arundel, et de leur faire part de la proposition impériale ainsi que des divers avantages qu'elle présentait, sans se déclarer tout à fait déterminée à l'accepter. Lorsqu'elle eut exécuté cette première partie d'un plan concerté entre lui et Paget, Renard remit à six des principaux ministres, en séance du Conseil, des lettres personnelles que leur adressait l'empereur. Par ces lettres, le monarque, sans leur parler encore du prince son fils, leur demandait d'engager vivement la reine à ne pas tarder davantage de se choisir un époux. Tous se montrèrent reconnaissants de cette attention et promirent de faire leur possible pour que la reine se décidât promptement et que son choix fût conforme à l'intérêt de l'Etat et à sa propre dignité (1).

Il ne suffisait pas de préparer habilement les voies au projet dans les conseils de la reine, il fallait aussi avoir raison de l'opposition qu'il soulevait au sein du Parlement qui, d'ailleurs, n'en avait point reçu communication officielle. Après avoir différé plusieurs semaines de recevoir les délégués chargés de lui présenter l'adresse préparée par la Chambre des communes, Marie les fit venir vers le milieu de novembre, et prenant elle-même la parole au lieu du chancelier, elle leur fit une réponse sèche et hautaine qui se résumait en ceci : qu'elle avait bien le droit de se choisir un époux selon son inclination et pour le bien de son royaume, et qu'il n'ap-

---

contract touchant mariage entre le Prince et la fille du Portugal, pour ce que le bruit couroit de cela si généralement, vous requérant sur votre fidélité et conscience de m'en écrire la vérité; car nulle autre chose dans le monde ne fera rompre ma promesse à vous faite, durant ma vie, Dieu m'assistant avec sa grace, vous priant aussi de m'envoyer votre avis en quelle sorte j'ouvrirai cette affaire à ceux du Conseil, car je n'ai point encore commencé avec aucun d'eux, parce que je voudrois plutôt qu'ils commenceroient avec moi. Ecrit en hâte ce vigil de tous les saints Votre bonne amie, Marie, reine d'Angleterre. »

(1) Griffet, *Nouveaux éclaircissements*, p. 75.

partenait à qui que ce soit d'y trouver à redire. Cette réponse, dont Simon Renard rendit compte à l'empereur, avait sans doute été, comme tout le reste, concertée entre lui et la reine; elle a plus de vraisemblance que celle, beaucoup plus mesurée, que rapporte la dépêche de l'ambassadeur français (1).

Un décret de dissolution compléta ce défi porté au Parlement. La Chambre des lords n'avait protesté que par son silence; Marie et son conseiller y introduisirent de nouveaux membres ecclésiastiques, pratiquèrent avec succès les seigneurs opposants et se créèrent ainsi une majorité favorable (2). Pour la nouvelle Chambre des communes, on ferait en sorte de l'avoir docile et dévouée.

Restait à évincer le fils du roi des Romains. Marie adressa à Ferdinand une lettre écrite sous la dictée de Renard, dans laquelle la dissimulation le disputait à l'ironie. Elle n'a pu encore, dit-elle, au milieu des graves affaires qui l'occupent, se décider quant au choix d'un époux; ceux du Conseil et du Parlement lui font entendre qu'un mariage anglais vaudrait mieux. Quand elle aura pris un parti, elle s'empressera de l'en informer, et elle ajoute : « N'est besoin d'avoir autre témoignage des grandes qualités et vertus qui sont en Monseigneur mon cousin, attendu que les effets et actions le témoignent assez (3). »

---

(1) Griffet, *Nouveaux éclaircissements*, p. 124. — Ant. de Noailles au roi, 24 novembre.

(2) Ant. de Noailles au roi, 30 novembre.

(3) La minute de cette lettre, écrite dans le courant de novembre 1553, est de la main de Renard.

Ainsi que la dépêche du 31 octobre, celles des 28 et 29 du même mois et des 6 et 8 novembre dont Granvelle accusa réception à Renard, excitèrent, par l'importance des résultats qu'elles annonçaient, une vive satisfaction à la cour de Bruxelles. Granvelle écrivit à Renard le 13 novembre : « Vous verrez par les lettres que Sa Majesté vous escript le contentement qu'elle a de votre négociation, et certes avec très-grande raison; et encores que Sa Majesté recongnoisse vos peines, travaulx et industrie, de mon coté y tiendray très-volontiers la main, e le contentement que j'ay de la négociation est si grand, que je vous

IV

C'est ainsi que, sous la direction de Simon Renard et avec son habile concours, Marie Tudor marchait résolument à son but sans le découvrir encore. A la suite de l'engagement qu'elle avait pris devant Dieu d'épouser le prince d'Espagne, elle jugea qu'il était temps de procéder à l'échange des portraits. Renard fit part de son désir à l'évêque d'Arras, et bientôt il reçut de la reine de Hongrie un portrait de Philippe qu'elle possédait et qui était l'œuvre du Titien. La princesse lui recommandait de faire remarquer à la reine d'Angleterre que ce portrait datait de trois ans, et qu'à cette époque chacun le trouvait ressemblant ; que, depuis lors, le temps et le voyage d'Augsbourg à Bruxelles en avaient vieilli la couleur, qui n'était plus celle de l'original, « outre que maintenant il sera plus formé et plus barbu que lorsque le portrait se fit (1). »

Presque en même temps arriva en Angleterre le peintre Antonio Moro ; il venait de la part de Granvelle avec mission d'exécuter un portrait de Marie, destiné à son fiancé, le même sans doute que l'on voit aujourd'hui au musée de Madrid (2).

---

voudroye donner de ma part *les allébrices* (allégresse, réjouissance). » Il importait désormais de poursuivre vivement l'affaire. A cet effet, l'empereur se propose d'envoyer en Angleterre quelques-uns des principaux seigneurs flamands, « pour y faire réquisition sollennelle dudit mariage, » et coopérer à sa conclusion. Granvelle se charge d'y pourvoir et tiendra la main à ce que « de brief l'on passe oultre en la négociation. »

(1) La reine de Hongrie à S. Renard, 19 novembre 1553. — « Pour juger de la ressemblance, il faut voir le portrait à son jour et de loin, comme sont toutes peintures dudit Titien, qui de près ne se recongnoissent. »

(2) Cette particularité, dont il n'est point question dans les lettres de Granvelle et de la reine de Hongrie, relatives à l'envoi du portrait de Philippe, est rapportée par M. Alfred Michiels dans son ouvrage sur *l'art flamand dans l'Est et le Midi de la France*. Cet écrivain prétend, page 116, que « le portrait de Marie *la sanglante* détermina la seconde union de Philippe II. » A supposer, ce qui n'est pas, que ce soit seu-

Renard profita de la présence à Londres du grand artiste flamand, pour se faire peindre lui-même, comme plus tard à Bruxelles son épouse Jeanne Lullier ; et telle fut l'origine des deux chefs-d'œuvre dont nous avons parlé au début de ce travail, qui décorent le musée de Besançon.

Les soins à donner à ces choses d'art et de sentiment ne nuisaient point à la lutte que poursuivait l'ambassadeur contre les dernières résistances officielles. Dans ses conférences particulières avec les opposants du Conseil et du Parlement, il insistait sur les raisons les plus propres à les détacher de Henri II et à les ramener à Charles-Quint, sinon à mettre ouvertement leur pays en guerre avec la France : d'une part un dévouement sincère et désintéressé qui ne demandait qu'une occasion de se montrer et d'agir, de l'autre, une haine héréditaire déguisée sous de faux-semblants d'amitié et n'in-

---

lement après avoir vu le portrait de cette reine de 38 ans, que Philippe aurait consenti à épouser l'original, la description suivante qu'en a faite M. Michiels, page 114, d'après la toile conservée au musée de Madrid, expliquerait difficilement cette impression décisive : « On ne croirait pas voir une anglaise; le large front quadrilatéral portant deux coques de cheveux, l'œil enfoncé dans un orbite plein de chair, les demi-sourcils qui partent du centre de la figure et s'arrêtent au milieu de l'arcade, le nez un peu court, les lèvres arquées, les pomettes saillantes, la forte mâchoire, mais surtout l'air de dissimulation, de volonté sournoise et réfléchie, transportent l'imagination au delà du Rhin, en pleine Allemagne. » — L'auteur de cette critique semble avoir oublié que Marie était encore moins allemande qu'anglaise, étant née d'un père anglais et d'une mère espagnole.

L'ambassadeur vénitien, J. Micheli, a écrit de Marie : « Elle a été plus que médiocrement belle... Elle est de petite taille; sa personne est maigre et délicate et ne rappelle en rien ni son père ni sa mère. Elle a des yeux noirs et perçants qui inspirent à la fois la crainte et le respect. »

« Petite, frêle, ridée, couperosée, avec les cheveux rouges, les yeux gris, le nez large, la voix rude, elle était atteinte d'une maladie de cœur qui lui donnait des étouffements... et amenait des crises de plusieurs jours. » (Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 24.) — Ce fut sous ce prétexte, écrit Ant. de Noailles (14 novembre), qu'elle demeura plusieurs semaines avant de recevoir l'adresse des Communes.

tervenant dans les affaires du royaume que pour y souffler la discorde et l'exploiter à son profit. A l'appui de ces arguments, il semait à pleines mains, au nom de la reine, les promesses, les assurances, les présents et les grosses sommes d'argent envoyées par l'empereur. La conquête la plus importante qu'il ait faite ainsi, fut celle de Gardiner, cet intraitable chancelier qui, le 5 novembre précédent, lui avait témoigné si formellement sa répulsion pour le prétendant espagnol (1).

Tout le terrain que gagnait Renard était du terrain perdu par l'ambassadeur français qui, sans cesser d'intriguer et d'agir, était bien forcé de reconnaître les succès de son habile antagoniste. Il les enregistrait jour par jour, pour ainsi dire, dans ses dépêches : la négociation pour le mariage de la reine avec le fils de l'empereur se poursuit activement, mais dans le plus grand secret; la disgrâce de lord Courtenay est complète, et sa mère, dame d'honneur de la reine, qui semblait ne pouvoir se passer d'elle, a été éloignée du palais; ses partisans sont très irrités; ils ont conspiré pour assassiner Paget et d'Arundel et soulever ensuite le Cornouailles et le Devonshire, afin de forcer la reine à renoncer au prince d'Espagne, ou bien de mettre à sa place Elisabeth et Courtenay. Mais celui-ci, tremblant pour ses jours, recula au moment d'agir, et se serait même réfugié en France, si Noailles ne l'en eût dissuadé; toujours est-il que la prise d'armes a été ajournée (2).

En vue de calmer cette effervescence et de donner le change aux mécontents, Marie rapprocha de sa personne la mère du prétendant national et le reçut lui-même; elle ordonna aussi à ses ministres de faire bon accueil à l'ambassadeur français, qui, du reste, ne se laissa pas prendre à ce jeu. Dans une conférence qu'il eut avec lord Paget, il soutint, nonobstant toutes dénégations, que le mariage était arrêté et qu'il était

---

(1) Griffet, *Nouveaux éclaircissements*, p. 81.
(2) Ant. de Noailles au roi de France, 9 et 14 novembre.

plein de menaces pour le roi de France. « La reine, écrivait-il, a telle et si extrême affection pour l'effet de son mariage, qu'elle en oublie toutes aultres choses, pour venir au but de l'exécution d'icelluy, étant si fort possédée, non seulement de l'empereur, mais encore *de son ambassadeur* qui est icy, qu'il n'est presque journée qu'il n'aille en la chambre de la dite dame, seul, lui parler une ou deux heures; et encore, oultre qu'il y ait esté le soir ou le matin, il ne laisse quelque fois de lui envoyer lettres (1). »

En effet, Marie était pressée d'en finir. Il y avait quelques semaines déjà que Renard avait reçu les « conditions et articles » qu'elle avait fait demander à Charles-Quint et qu'il fallait faire accepter au Conseil et au Parlement, pour arriver à la conclusion du mariage. Chacun de ces articles s'appuyait sur des explications destinées à détruire les objections qui ne manqueraient pas de s'élever et à forcer l'adhésion des plus récalcitrants. Les principales garanties offertes par l'empereur étaient les suivantes : Philippe n'aura de la royauté que le titre et laissera le pouvoir à la reine; nul étranger ne pourra posséder des charges dans le royaume; les lois et les privilèges de la nation seront inviolables; les enfants mâles qui naîtront de Philippe et de Marie hériteront non-seulement de l'Angleterre, mais aussi de la Bourgogne et des Pays-Bas. En attendant, on promettait la réunion prochaine des Pays-Bas à l'Angleterre. Ces articles et conditions furent d'abord proposés à l'examen du Conseil dont la grande majorité s'était ralliée aux projets de la reine. La discussion ne souleva aucune difficulté sérieuse, et, à part quelques modifications de détail, on tomba d'accord sur tous les points. Ensuite, la reine assembla un grand nombre de lords et, par son ordre, le chancelier leur donna lecture des propositions impériales, en y joignant un exposé des négociations qui avaient précédé et des grands avantages que comportait l'union pro-

(1) Ant. de Noailles à Henri II, 14 décembre 1553.

jetée. S'il en faut en croire Noailles, la lecture et les commentaires furent accueillis par un silence glacial (1). Mais Marie n'en considérait pas moins son mariage comme irrévocablement arrêté. C'est pourquoi, renonçant au secret dont elle avait entouré jusque là ses rapports avec l'ambassadeur impérial, elle l'envoya chercher à trois heures après-midi, le 17 décembre, et lui annonça que, de l'avis de son Conseil, elle entendait traiter désormais avec lui sans aucun mystère (2).

Tout étant prêt pour la conclusion du mariage, l'empereur fit partir de Bruxelles l'ambassade extraordinaire qu'il avait préparée à cet effet. Elle se composait du comte de Lalaing, des sieurs de Corrières et de Nigry et du comte d'Egmont, qui en était le chef, avec une suite de soixante à quatre-vingts gentilshommes. Ils arrivèrent à Londres le 2 janvier 1554. Simon Renard crut remarquer que le peuple de la capitale leur avait fait bon accueil et l'écrivit à son maître. L'ambassadeur français, au contraire, qui, grâce aux intelligences qu'il avait avec les mécontents, connaissait mieux les dispositions populaires, raconta avec plus de vraisemblance que le peuple « leur démontra petite faveur et réjouissance, de façon qu'il se jugeait évidemment que l'occasion de leur venue en ce pays n'étoit agréable à ceux de cette nation, ce que lesdicts seigneurs ont assez clairement congneu (3). »

Après avoir été reçus par la reine en audience publique, les ambassadeurs extraordinaires entrèrent en conférence avec les ministres, et, le 12 janvier, le traité de mariage fut conclu, signé et échangé de part et d'autre. Deux jours après on en fit publication dans toute l'étendue du royaume.

---

(1) Ant. de Noailles à Henri II, 15 décembre 1553.
(2) Renard à l'empereur, 17 décembre. V. Griffet, p. 127.
(3) Ant. de Noailles à la reine d'Ecosse, 3 janvier 1554.

V

Ce mariage, « qui portoit avec soy si grande jalousie, » comme écrivait Granvelle (1), et que tant d'obstacles faisaient généralement considérer comme impossible, frappa de surprise ou de dépit les diverses cours de l'Europe et couvrit de gloire le nom de son principal auteur. Admiré de tous, investi de la confiance absolue de ses deux souverains, comblé de leurs félicitations et assuré de leur gratitude, Simon Renard, au milieu des vives jouissances de son orgueil et de son ambition, pouvait aspirer plus haut encore (2).

Mais si dans le monde offficiel le succès était complet, en serait-il de même dans le public, que travaillaient sans cesse les partis politiques et religieux avec l'aide de l'étranger? Que l'heureux négociateur se soit fait quelque illusion sur ce point, il est permis d'en douter, quand on le revoit, presque sans transition, préoccupé du complot qu'il avait entrevu dans l'ombre et signalé déjà, et manifestant la crainte qu'il ne vienne, par une soudaine explosion, anéantir en quelques heures le fruit de son labeur, et ensemble la gloire et la fortune qui devaient en être le prix. Cette conspiration se tramait

(1) Granvelle à Renard, 14 janvier 1554. En lui transmettant les félicitations et les éloges de l'empereur, il le félicite et le loue pour son propre compte, mais avec une restriction très significative et sur laquelle nous reviendrons : « Grâces à Dieu du succès de l'affaire que *vous* et *moi* et *aultres* avons conduite!... »

(2) Le 7 janvier 1554, Philippe écrivit à Renard pour lui exprimer sa gratitude. On voit par cette lettre que l'ambassadeur a pris soin de le tenir au courant de la négociation, de lui envoyer copie des articles, de lui indiquer l'endroit le plus favorable pour son débarquement en Angleterre, et de désigner à son choix le présent qu'il se proposait d'envoyer offrir à la reine. « Persuadé, lui dit le prince, que votre zèle et vos efforts n'ont pas peu contribué à l'heureuse issue de cette négociation, je m'empresse de vous en témoigner ma gratitude, vous assurant en outre qu'elle a singulièrement accru, comme la raison le voulait, mon ancienne bienveillance à votre égard, et me fait désormais de ce sentiment un devoir impérieux. »

depuis longtemps, comme en fait foi la lettre de Noailles du 14 novembre précédent. Les dépêches qui suivirent le traité de mariage montrent à la fois l'étendue et la gravité de la conspiration, les rapports des ambassadeurs de France et de Venise avec les conjurés, et combien le premier désirait leur obtenir de son maître un secours effectif (1). Renard ne se trompait donc pas; il pensait même, ainsi que ses collègues

---

(1) « Cette commune (la ville de Londres) en augmente sa fureur (de la conclusion du traité de mariage), parlant d'icelluy plus licentieusement et avecques plus de scandale, et se promet de le détruire. Toute la noblesse, hormis quelque nombre de ceux qui sont à lentour de ladite reine, suit cette voie..... » — M. d'Oysel, ambassadeur de France en Ecosse, à Henri II: de Londres, 14 janvier 1554. — Il dit que quelques-uns même du Conseil sont très mécontents de ce qui s'est fait et que depuis deux ou trois jours « le sieur James Crot et sir Thomas Wiat, qui est ung autre gentil chevalier et fort estimé parmi cette nation, sont entrés en espérance qu'ils les tireront à leurs propos. »

Antoine de Noailles confirme ces informations qu'il avait lui-même communiquées en partie à M. d'Oysel, et ajoute : « Il est bruit que le prince d'Espagne a déjà fait voile...., qui est cause de faire advancer et prendre les armes à ceux qui délibèrent le chasser, lesquels je n'ai encores vu si prêts de faire quelque bon effect pour achever leur entreprise qu'aujourd'huy....; et je vois s'apprester une telle subversion et trouble parmy ce peuple, qu'elle ne sera aysée à esteindre, et crois certainement que *pour peu que les principaux d'icelle soyent confortez et secouruz*, qu'ils viendront au bout de leurs desseins. » ..... « Et *ce qui me donne encore plus d'espérance*, est qu'ils ont recouvert à eux le comte de Pembroke qu'ils avoient perdu, comme j'ai écrit par cy devant, (c'était une erreur). — Au roi, 15 janvier.

Les conjurés demandent à Noailles « que les seigneurs et capitaines ayant charge au long des costes de Normandie et de Bretagne, » soient à leur poste pour surveiller le passage du prince d'Espagne « et recevoir les advertissements que les susdits leur donneront. » ..... Et que Villegagnon et quelques autres capitaines de marine se tiennent à portée des ports de Cornouailles, pour être en communication avec eux, « les confortant dextrement avec tels moyens et langage » que le roi jugera utile à ses propres affaires.

Noailles désire savoir « s'il plaît à Sa Majesté de faire quelque entreprinse des places et lieux où les susdits personnaiges se pourront adresser pour luy donner leurs intelligences et l'advertir d'heure à aultre de ce qu'ils exécuteront. » — Au roi, 15 janvier.

d'ambassade, que l'explosion n'attendrait pas que le mariage fût accompli.

En conséquence, ils pressaient l'empereur de leur faire parvenir les pleins pouvoirs de Philippe et la dispense du Pape, afin que du moins le comte d'Egmont pût, comme il en avait reçu mission, épouser la reine par procuration. Ils insistaient aussi sur le parti qu'on pouvait tirer de nouvelles largesses distribuées à propos, et ils préparaient une liste de personnages à gratifier, notamment ceux qui avaient fait bon office dans la négociation du mariage. D'autre part, et d'accord avec l'empereur, ils recommandaient à la reine une surveillance rigoureuse à l'égard des suspects, avec plus de modération dans les affaires religieuses, et lui conseillaient d'enfermer Elisabeth à la Tour et d'envoyer sous un prétexte Courtenay à la cour de Bruxelles (1).

Les prévisions qui avaient dicté ces instances et ces conseils ne se réalisèrent que trop tôt. Onze jours après la publication du traité de mariage, le 25 janvier, une insurrection éclata sur quatre points du royaume à la fois, sérieuse surtout dans le comté de Kent, où elle avait pour chef un gentilhomme brave et déterminé, Thomas Wyat. On savait à la cour d'Angleterre aussi bien qu'à la cour de France que le but de cette insurrection était de renverser Marie Tudor et de placer sur le trône Elisabeth avec lord Courtenay (2). Elle avait pour adhérents plus ou moins actifs tous ceux qui ne voulaient ni d'un prince espagnol, ni de la restauration catholique déjà commencée par la reine. Elle comptait sur l'assistance effective du roi de France, dont Noailles avait donné l'espoir aux principaux chefs, et un navire de la marine vénitienne devait lui débarquer plusieurs canons.

La prise d'armes avait été fixée pour le jour où le prince espagnol débarquerait en Angleterre. Mais Courtenay, soit

(1) Les ambassadeurs à l'empereur. 18 janvier 1554.
(2) Ant. de Noailles au roi de France, 15 janvier.

peur, soit prudence, recula une seconde fois et vint tout révéler au chancelier; cette trahison força les conjurés à précipiter la crise (1). Wyat marcha sur Londres, dont la population sympathisait avec lui et lui avait fourni de nombreuses recrues. Il était, si l'on en croit Noailles, à la tête de 7 à 8000 hommes et de plus de soixante canons de marine que lui avait livrés le vice-amiral Winter; il arriva jusqu'à une lieue de la capitale, sans que la petite armée de la reine ait rien pu tenter pour arrêter ses progrès (2).

Cette marche hardie jeta le trouble et la discorde dans le Conseil. Les ministres, ne sachant quel parti prendre et quel conseil donner à la reine, affectaient lâchement de dire en public que, loin d'avoir jamais conseillé un mariage étranger, ils s'y étaient toujours montrés contraires, et, dans le particulier ils rejetaient les uns sur les autres la responsabilité des malheurs dont on était menacé. L'inquiétude et l'embarras du comte d'Egmont et de ses collègues étaient grands aussi. Ils se retirèrent « dans deux ou trois logis joignant l'un l'autre (3), » et de là écrivirent à l'empereur deux dépêches chiffrées, pour l'informer de ce qu'ils savaient touchant l'état

---

(1) « Courtenay a découvert l'entreprise qui se préparait en sa faveur; si bien que les entrepreneurs ont été forcés de prendre les armes six à huit semaines avant l'époque fixée. Thomas s'est mis en campagne hier, et ses forces augmentent d'heure en heure.... Ceux sur qui la reine croit pouvoir compter passent à l'insurrection.... Elisabeth s'éloigne de plus en plus; on dit qu'elle a déjà assemblé des gens à sa dévotion; sa sœur s'en défie et lui écrit souvent..... On ne sait où ira la reine..... Il est probable que le passage d'Angleterre à Boulogne sera bientôt intercepté..... On s'attend à un mouvement dans Londres... » Noailles conseille à son maître de ne faire aucun tort aux Anglais en courant sur leurs terres (Calais) ou autrement, « mais, dit-il, *au contraire de leur faire et souffrir par les vostres, sous main, tout plaisir et bon traitement.* » — Dépêche de Noailles à Henri II, du 26 janvier 1554, interceptée par Renard.

(2) Ant. de Noailles au roi, 28 janvier, 1er et 4 février.

(3) « L'inquiétude est grande parmi les étrangers, mais surtout parmi les impériaux. Le comte d'Egmont et ses collègues se sont retiré dans deux ou trois logis joignant l'un l'autre.... » — Ant. de Noailles au roi.

des affaires et lui représenter la nécessité d'envoyer au secours de la reine des troupes de terre qu'il consentit enfin à promettre (1). Deux jours après, sur le conseil de ses ministres, Marie donna congé aux ambassadeurs impériaux, bien qu'ils lui offrissent de rester près d'elle et de mourir, s'il le fallait, pour son service. Ils sortirent précipitamment de Londres, le 1er février, assaillis par les imprécations populaires, et s'embarquèrent à l'entrée de la nuit sur des vaisseaux marchands (2). Arrivés à Flessingue, ils complétèrent par une nouvelle dépêche la relation de leur fâcheuse aventure (3).

Sur ces entrefaites, Wyat s'était emparé du faubourg de Southwark, situé au midi de Londres. Les ponts ayant été rompus, il comptait sur un soulèvement pour entrer dans la ville. Renard, avec son intelligence et son énergie accoutumées, soutint le moral de la reine, releva celui des ministres, et leur dicta la conduite à tenir. Après un essai de négociations tenté pour gagner du temps et qui d'ailleurs n'aboutit à rien, tant les exigences de Wyat étaient inadmissibles, la reine se rendit à l'hôtel de ville, où elle avait convoqué une assemblée générale. Là, prenant elle-même la parole, elle prononça une harangue si habilement conçue, pour regagner la confiance et rendre Wyat odieux, qu'elle enleva les applaudissements de l'auditoire. Ce fut un succès décisif : le lendemain et jours suivants, pendant qu'on faisait publier dans tout le royaume que la tête du chef de la révolte était mise à prix, les bourgeois de Londres allèrent en grand nombre grossir l'armée royale.

Wyat alors comprit qu'il fallait se hâter et payer d'audace, d'autant plus que le manque d'argent et de vivres, joint au

---

(1) Dépêches chiffrées des 27 et 29 janvier.

(2) Renard à l'empereur, 8 février. — Ant. de Noailles au roi, 1er et 3 février.

(3) Les ambassadeurs à l'empereur, de Flessingue, 3 février. (*Nouveaux éclaircissements*, p. 136 et suiv.)

changement survenu dans Londres, éclaircissait son monde. Etant donc parvenu à passer le fleuve avec une troupe peu nombreuse, il s'avança dans la plaine de Saint-James, où le comte de Pembroke et lord Clinton s'étaient retranchés avec environ 12,000 hommes et de l'artillerie, et se disposa à les attaquer (1).

A cette nouvelle, les ministres recommencèrent à perdre la tête. Ils firent réveiller la reine à deux heures du matin pour lui proposer de monter en bateau et de pourvoir à sa sûreté par la fuite. Marie fit venir aussitôt l'ambassadeur Renard pour avoir son avis. Il lui dit que fuir c'était tout perdre et qu'elle devait rester dans Londres jusqu'à la dernière extrémité. Pembroke et Clinton, qu'elle consulta de même, lui donnèrent un conseil analogue, ajoutant qu'ils répondaient de la victoire. Ce parti plaisait à son caractère; elle s'y arrêta résolument et n'eut pas lieu de s'en repentir. Le 9 février, Wyat fut mis en pleine déroute et vint se faire prendre aux portes de Londres. Sur les autres points, l'insurrection échoua devant l'indifférence des masses et la fidélité de la noblesse, et en moins de quinze jours l'ordre matériel fut partout rétabli (2).

Renard pouvait à bon droit réclamer sa part dans l'heu-

---

(1) Ant. de Noailles à M. d'Oysel, 13 février 1554.

(2) « Wyat pensant les forces de ladite dame n'estre telles et pensant les conjurez et hérétiques devoir prendre son parti, comme homme désespéré, print le chemin de Saint-James sans ordre, et poussa jusques en la ville avec trois ou quatre cents hommes; et les gens de ladite dame mirent en fuyte et déroute les autres rebelles, en prirent prisonniers jusqu'à quatre ou cinq cents, en tuèrent environ deux cents, en blessèrent autant ou plus. Ledit Wyat fut pris à la porte de la ville; tous les capitaines tués... Et ainsi Dieu donna victoire à ladite dame sans perdre que deux hommes et trois qui furent blessez, qu'est miracle évident. »

Renard loue la belle conduite de la noblesse dans cette bataille et nomme les seigneurs les plus marquants. Il accuse Courtenay et le comte de Worcester de s'être tenus sur les derrières de l'armée royale, « sans coup frapper, » répandant l'alarme autour d'eux et répétant que

reuse issue de cette aventure. Aussi est-ce avec un visible contentement de soi-même qu'il informe l'empereur que ceux du Conseil se sont mis avec lui dans les termes d'une familiarité tout amicale et « confessent que la seule constance de ladite dame a causé la victoire, car, *se retirant de Londres*, l'état de tout le royaulme estoit perturbé et en danger de ruyne (1). »

Il voyait avec joie le calme se rétablir, Wyat et son entreprise tomber dans la défaveur publique, comme il arrive souvent aux causes vaincues, un grand nombre de seigneurs se prononcer pour le mariage espagnol et le peuple lui-même revenir, en apparence du moins, de ses préventions contre Philippe. Selon lui, la crise périlleuse qu'on venait de traverser aurait tourné à l'affermissement de la royauté nouvelle, à la condition toutefois d'en prévenir le retour par des mesures promptes et énergiques, savoir : supplice des principaux coupables et rupture avec le roi de France, sinon avec Venise. Marie, qui avait juré de se montrer impitoyable, envoya d'abord à l'échafaud Jeanne Gray et son époux, ceux qui le méritaient le moins, étant restés complétement étrangers à la dernière révolte, et dont le seul crime était d'avoir eu l'un et l'autre un père ambitieux et rebelle (2). Renard demandait aussi la tête d'Elisabeth et de Courtenay; mais comme il n'était pas démontré qu'ils eussent trempé dans la conjuration dont ils devaient, en cas de succès, recueillir le fruit, la reine voulut pour eux une procédure régulière. En attendant, on se contenta de les tenir en lieu sûr, ainsi que plusieurs autres grands coupables (3).

---

les rebelles avaient l'avantage et que tout était perdu, « qu'a été singulièrement noté. » — Renard à l'empereur, 8 et 9 février. Voir aussi *Nouveaux éclaircissements*, p. 145 et suiv.

(1) Renard à l'empereur, 9 février 1554.

(2) Le 12 février.

(3) Courtenay fut arrêté chez le comte Sussex et emprisonné; ce fut la reine qui le fit savoir à Renard (mi-février).

Elisabeth, retirée dans un de ses châteaux, y avait rassemblé des

La complicité des Français et des Vénitiens était manifeste. Les deux ambassadeurs n'en vinrent pas moins féliciter la reine de sa victoire sur une cause qui était la leur. Marie, conseillée par ses ministres, dissimula de même. Comme la Seigneurie continuait à faire montre de bonne amitié et rejetait sur les passions personnelles de l'ambassadeur l'attitude qu'il avait pu tenir dans les derniers troubles, on fit semblant de croire à ces assurances. Antoine de Noailles, accompagné de son frère François, qui était venu en Angleterre pour une mission spéciale, reçut de la reine un accueil plein de courtoisie (1). Henri II ne lui avait pas commandé cette démarche; lorsqu'il en connut le résultat, il loua sa hardiesse intelligente et le lui fit écrire par le connétable (2). Seulement la démarche avait été tardive, et, trois jours auparavant, Simon Renard croyant à une abstention de sa part, l'avait signalée à l'empereur comme un aveu de sa complicité et de son dépit. Il en concluait que le moment était venu de le renvoyer et de mettre les Anglais en guerre avec son maître, qui du reste

---

gens et se mettait en état de défense : « Elle est malade, écrit Renard (9 février), et, par rapport que l'on a, elle dépend plus de victuailles en huict jours qu'elle ne souloit faire en cinq mois. »

Elle rentra à Londres le 24 février. « Madame Elisabeth arriva hier habillée tout en blanc, avec grande compagnie de gens de la Royne et des siens. Elle avoit faict descouvrir la litière pour se monstrer au peuple, ayant visage poli, pâle et haultain, pour desguyser les regrets qu'elle a. La Royne ne la voulut voir et la fit loger en un quartier de sa maison duquel elle ne peut sortir, ni ses serviteurs, sinon qu'ils passent parmi la garde... L'on conseille à la Royne de la faire mettre en la Tour, puisqu'elle est accusée par Wyat, nommée par la lettre de l'ambassadeur français, et qu'il est certain que l'entreprise étoit en sa faveur. Et certes, Sire, si, pendant que l'occasion se présente, la Royne ne la saisit, elle ne sera jamais en sureté, car j'ai peur que la dame Elisabeth soit tirée de prison quand la Royne partira pour le Parlement, et que par trahison on ne la délivre, ou Courtenay, ou tous deux, qui seroit pire. » — Renard à l'empereur, 24 février. V. Vunière, *Etude sur Simon Renard*, et Griffet, p. 150.

(1) Ant. de Noailles à Henri II, 17 février.

(2) Le connétable à Ant. de Noailles, 27 février.

s'y attendait, comme ses lettres en font foi (1). Mais si disposée que fût Marie Tudor à suivre ce parti, elle s'en laissa détourner par le Conseil et par l'empereur, qui lui firent comprendre qu'il importait avant tout de mener à bonne fin l'union commencée et de fermer la bouche à ceux qui accusaient Charles-Quint d'avoir voulu par cette union s'assurer les secours de l'Angleterre dans sa lutte contre Henri II.

Il fut convenu qu'on surveillerait de plus près les démarches de l'ambassadeur français. Celui-ci ne tarda pas à s'en apercevoir, et d'ailleurs la reine ne lui laissa pas ignorer combien elle était irritée contre son maître et contre lui. Dans son audience du 1er mars, elle lui reprocha avec colère d'avoir encouragé et soutenu la dernière rébellion et de tenir encore la même conduite avec certains complices de Wyat réfugiés en France. Antoine de Noailles nia tout ce qu'il put, promit entière satisfaction sur le reste et s'empressa d'écrire au connétable par quelle fourberie on pourrait rendre sa promesse illusoire (2).

---

(1) Renard, aux raisons qu'il faisait valoir pour amener cette rupture, ajoutait cette considération, qu'il savait de bonne source que les princes allemands, unis au roi de Danemarck, préparaient pour le printemps prochain une prise d'armes contre l'empereur, sous prétexte qu'il n'observait pas les traités, refusait de leur donner ce qu'il leur avait promis, et négligeait les affaires de l'Empire. Naturellement le roi de France « pratiquoit » avec eux, et l'on assurait même que le roi de Bohême était de la « menée. » — Renard à l'empereur, 14 février.

(2) « Je me suis deslogé depuis quelques jours de la maison de la Chartreuse, dont, comme je crois, l'on m'a voulu getter par opinion que je négociois là trop secrettement, et m'a ladite dame baillé cestecy de Bridoel entre laquelle et le logis du chancelier, n'a que la rivière à passer. » — Dépêche sans date d'Ant. de Noailles au connétable, t. III, p. 131.

Le plus important des complices de Wyat réfugiés en France était un certain Caro, qui conspirait encore, et que la reine voulait absolument « recouvrer. » A ce propos, Antoine de Noailles écrivit au connétable, dans la lettre citée ci-dessus : « Et me semble, Monseigneur, que pour leur fermer la bouche et oster toute occasion d'estre les premiers à se plaindre, que si ledit Caro n'a encores moyen d'entrer à son entreprinse, qu'il seroit bon le faire receller en quelque lieu, et estant as-

VI

Au commencement de mars, Charles-Quint voyant l'autorité de la reine restaurée et la tranquillité générale rétablie, chargea le comte d'Egmont de retourner en Angleterre avec la ratification des articles et la procuration du prince Philippe qui le déléguait pour épouser Marie en son nom. Simon Renard, qui accompagnait ce seigneur dans ses démarches officielles et lui prêtait au besoin l'autorité de sa parole, raconta à l'empereur, dans ses dépêches des 4 et 8 mars, les audiences solennelles que lui donna la reine, sa visite au conseil des ministres et la cérémonie du mariage « *par mots de présent* » qui fut célébrée par le chancelier, évêque de Winchester, en présence du lieutenant d'Amont et des ministres, dans une chambre du palais où le Saint-Sacrement était exposé (1).

Peu après, le comte d'Egmont s'embarqua pour l'Espagne, afin de hâter la venue de Philippe et de lui faire cortège à son débarquement.

Il s'en fallait beaucoup que le calme fût rentré dans les esprits, comme Simon Renard l'avait cru d'abord, et que le peuple acceptât les faits accomplis. Il voyait de mauvais œil les complices de Wyat conduits par centaines au gibet ou à l'échafaud, nobles seigneurs et simples gentilshommes, capi-

---

seuré de sa personne, satisfaire à son ambassadeur, qui est par delà, de toutes commissions et aultres faveurs qu'il pourra demander pour le chercher et prendre, jusques à le faire crier par les villes et lieux où ils disent qu'il habite, si besoin est. » — t. III, p. 136.

(1) Après que le comte d'Egmont et le lieutenant d'Amont eurent été introduits, la reine se mit à genoux et dit qu'elle prenait Dieu à témoin qu'elle n'avait jamais consenti à épouser le prince d'Espagne par aucun sentiment de cupidité ou d'affection charnelle, mais uniquement pour l'honneur, le bien et le profit de son royaume, pour le repos et la tranquillité de ses sujets, et que ce mariage ne l'empêcherait jamais de garder inviolablement le serment qu'elle avait fait à la couronne le jour de son sacre. (Griffet, p. 156 et suiv.)

taines et soldats pris les armes à la main. Le chef, après en avoir chargé plusieurs, entre autres Elisabeth et Courtenay, se rétracta sur l'échafaud (1), et la foule, vivement impressionnée par ses rétractations, crut qu'ils étaient innocents. Toutefois la reine et ses conseillers n'en tinrent aucun compte, notamment en ce qui concernait la princesse, sa sœur, et le duc de Devonshire, qui durent passer en jugement et dont le sort fut décidé plus tard.

A en croire Antoine de Noailles, Marie Tudor était altérée du sang de ses sujets (2) ; au lieu qu'il est plus vrai de dire qu'elle était hésitante et portée à temporiser, à ce point que Charles-Quint et son ambassadeur se crurent plus d'une fois obligés de la stimuler par leurs avis et leurs remontrances (3). Quelle que fut sur ce point sa part d'initiative, l'opinion publique n'en rejeta pas moins l'odieux sur elle et, par suite, sur son royal époux. Dès le lendemain du mariage par procuration, le lundi 9 mars, à Londres, deux ou trois cents enfants qui sortaient des écoles se partagèrent en deux troupes, « dont ils appelaient l'une l'armée du roi et de M. Wyat, et l'autre, celle du prince d'Espagne et de la royne d'Angleterre. » Ils engagèrent entre eux une mêlée furieuse qui dura jusqu'à ce que le *prince d'Espagne* fût pris et conduit au gibet, « et sans quelques hommes qui tout à propos y accoururent, ils l'eussent estranglé, ce qui se peut clairement juger par les marques qu'il en a et aura encore d'icy à longtemps au col. » La reine, très mécontente, fit passer les plus jeunes par le

(1) Le 8 avril 1554.

(2) « Au surplus je vous dirai, Sire, comme elle ne laisse vivre un seul homme qu'elle pense seulement lui devoir troubler son Estat, comme il se put voir encore hier par Thomas Gray, frère du feu duc de Suffolk, qui eut la tête coupée. » — Ant. de Noailles au roi, 29 avril.

(3) « Certes, Sire, j'ay continuellement admonesté ladite dame pour le prompt chastoy des prisonniers et donné Thucydide translaté en françois, pour veoir les conseils qu'il donne et les punitions que l'on doibt faire des rebelles. » — Renard à l'empereur, 17 mars 1554. (Dépêche citée par Vunière, *Etude sur Renard*.)

fouet, mettre les plus grands en prison, et voulait même, à ce qu'il paraît, « que l'un d'eux soit sacrifié pour tout le peuple (1). »

A ces causes de mécontentement s'ajoutait la question religieuse. Marie, dont Simon Renard et l'empereur, d'après son conseil, modéraient en cela l'impatience, ne procédait que par degrés à la restauration catholique. Elle commença par faire rétablir par le Parlement les choses en l'état où les avait laissées Henri VIII, avec la messe et la liturgie, et prit le titre de *suprême chef de l'église d'Angleterre et d'Irlande* (2). Mais les protestants et l'ambassadeur français avec eux, sachant bien qu'elle ne s'en tiendrait pas là, poussaient le peuple à se revolter au nom d'Elisabeth et de Courtenay, et, pour le surexciter et l'attrouper dans la rue, avaient recours aux impostures les plus étranges (3).

---

(1) « Par là, vous pouvez voir comme le prince d'Espagne sera le bienvenu dans ce pays, puisque les enfants le logent au gibet. » — Le protonotaire François de Noailles au connétable de Montmorency, 12 mars 1554.

(2) Ant. de Noailles à Henri II, 23 avril.

(3) « J'ay su comme les hérétiques du lieu ont appelé en une maison de Londres une femme et un homme pour mutiner le peuple, leur ayant faict dire que l'on ouiroit une voix contre une paroy, qu'estoit une voix angélique ; que quand on luy disoit : Dieu garde et saulve la Royne Marie ! l'aultre ne répondoit ; et quand on disoit : Dieu garde madame Elisabeth ! l'aultre répondoit : Ainsi soit-il ! Puis luy interrogeait-on ce que c'étoit que la messe ? l'aultre répondoit que c'étoit une idolâtrie ; et sur cette invention se sont assemblés plus de dix-sept mille hommes autour de la maison, à onze heures du matin. Le Conseil a envoyé l'amiral Paget avec le capitaine des gardes, et l'on a prins l'homme et la femme pour entendre d'où vient cette invention que chacun juge avoir esté faicte pour favoriser les prisonniers, mesme la dicte dame Elisabeth qui est arrêtée à la Tour (elle en devait sortir à la mi-mai), eslever le peuple contre la Royne, exciter les hérétiques et troubler le royaulme. » — « La femme qui faisoit la voix, qui s'appeloit Elisabeth Crofts, fut trouvée dans sa cachette ; elle avoua qu'elle avoit été payée pour jouer son rôle et fut mise au pilori... » — Dépêche de Renard à l'empereur, citée par Vuillère (*Etude sur Renard*) et par Griffet (*Nouv. éclaircissements*, p. 178).

Cette agitation renaissante, ces symptômes de nouveaux troubles portèrent la dissension dans le Conseil. Plusieurs ministres, principalement l'amiral Paget et le grand majordome, comte d'Arundel, en rejetèrent la faute sur le chancelier, l'accusant auprès de la reine de ménager les plus hautes têtes, celles d'Elisabeth et de Courtenay, par exemple, et de frapper inutilement des centaines d'autres victimes. Simon Renard, qui partageait leur avis sur ce point, et qui de plus reprochait à Gardiner « sa chaleur exhorbitante pour les choses religieuses, » en revint bientôt à considérer la situation comme très-menaçante. Ne sachant comment faire pour donner à l'empereur les garanties qu'il ne cessait de demander pour la sûreté de son fils en Angleterre, il lui écrivit le 14 mars : « Quand je considère l'état présent des affaires de la reine et du royaume....., mon esprit est tellement troublé, que je n'aperçois aucun moyen de rassurer parfaitement Votre Majesté, et que je suis prêt de succomber sous le poids de ses commandements. Je vois en même temps que les choses sont présentement trop avancées pour pouvoir reculer, et qu'il faut bien se contenter d'agir sur des espérances, sans exiger des cautions et des garanties que l'on ne peut jamais obtenir (1). »

Pour comble d'embarras, l'argent manquait, et tel était le peu de confiance qu'inspirait au dehors la royauté restaurée de Marie Tudor, qu'on ne put amener les banquiers d'Anvers à consentir en sa faveur un prêt de 100,000 écus, dont la reine de Hongrie elle-même se portait caution.

L'évêque d'Arras, que Renard tenait au courant de tout, lui demandait avec inquiétude s'il y avait réellement danger à faire venir le prince Philippe, et faisait appel à tout son dévouement pour la reine. « Je crains, disait-il, quand je voys la bonne royne d'Angleterre entourée de ceux qui la servent si divisez .... » Il recommande à l'ambassadeur de lui parler

(1) V. *Nouveaux éclaircissements*, p. 180.

« dextrement » de l'emprunt qu'on n'a pu réaliser, sans cependant « la désespérer. » Il faut qu'il la conseille et l'encourage et qu'il ait à lui des gens fidèles et dévoués pour donner plus d'autorité à ses paroles et à ses actes, et pour veiller à sa sûreté personnelle (1).

Contrairement aux appréhensions de son ambassadeur et de son premier ministre, Charles-Quint se persuadait que la présence de son fils remédierait au mal, et le pressait de quitter l'Espagne. Sur ses instances, la cour d'Angleterre consentit à s'occuper avec lui des préparatifs et des mesures que réclameraient à son arrivée les convenances et la dignité du prince, comme la sûreté de sa personne. Renard, que son office auprès de la reine absorbait tout entier, pria son maître de confier à un autre le soin de cette importante affaire, et l'empereur lui adjoignit son ancien collègue d'ambassade, Jean de Montmorency, sieur de Corrières, qui arriva au commencement de mai. Déjà la flotte qui devait aller au devant du royal époux était prête, et les seigneurs choisis par Marie, d'accord avec l'ambassadeur impérial, pour faire partie de sa maison, avaient prêté serment de fidélité entre les mains de ce dernier (2). Afin de mieux les gagner, et avec eux d'autres personnages influents, à la politique de Charles-Quint, Renard distribuait des sommes d'argent, en attendant les largesses, présents et pensions, que Philippe, disait-il, se réservait le plaisir de leur donner de ses propres mains. Il insinuait à chacun l'espoir d'être compris dans la liste que l'empereur avait demandée à cet effet; c'était là, pensait-on, un moyen de leur faire désirer la prompte arrivée du prince.

La conduite du nouveau Parlement, réuni le 15 mars, compensa dans une certaine mesure le peu de contentement que la reine et son conseiller intime recevaient d'autre part. S'il refusa de leur donner satisfaction sur certaines demandes

(1) 2 avril 1554.
(2) Ant. de Noailles au connétable, 31 mars 1554.

trop hardies, il se montra conciliant dans les questions religieuses, et lorsque le chancelier lui présenta le traité de mariage avec les articles et conditions, il le jugea si avantageux à tous égards, qu'il le vota sans opposition.

Avant de se séparer, il accueillit avec une extrême faveur le discours de clôture que Marie en personne prononça devant lui. On cria six fois avec ensemble : « Dieu sauve la reine! » et tous lui donnèrent l'assurance que le prince son époux serait reçu en Angleterre avec tout le respect dû à son rang (1).

Cependant le Conseil était plus divisé que jamais, et cette division produisait les effets les plus alarmants. On en jugera par le tableau suivant que Renard et son collègue tracent à leur maître dans leur dépêche du 20 mai 1554 :

« La discorde du dit Conseil est si grande, si découverte, si tendue les uns contre les autres, qu'ils oublient le service de la Reine pour penser à leurs rancunes et passions particulières, tellement que l'on ne fait rien, si ladite dame ne le commande expressément. Paget est avec les hérétiques contre le chancelier et les catholiques : aïant advis la dite dame que ledit Paget et ceux de son parti s'arment et que, s'ils peuvent prévenir, ils s'empareront dudit chancelier (2); et, d'autre part, ledit chancelier avec ses adhérents s'arment au vu et su de la dite dame et lui conseillent de partir le plus tôt qu'elle pourra de cette ville, et de mettre en la Tour le comte d'Arundal et Paget, pour ce que l'on entend que le dit comte

(1) Renard à l'empereur, 6 mai 1554. V. *Nouveaux éclaircissements*, p. 189.

(2) Antoine de Noailles écrit au roi, le 19 mai, que Gardiner a pris l'avantage sur ses adversaires et « qu'il a fait tomber le sort sur Paget, de façon que celui-ci a été contraint se jetter à genoux devant la royne, avec la larme à l'œil, ce qui ne l'a su toutefois garder d'être fort reculé. » Il croit que l'ambassadeur de l'empereur « a tenu en cet endroit le parti dudit chancelier. » Le lendemain Simon Renard et son collègue informaient leur maître que Paget, suspect de connivence avec Elisabeth et les hérétiques, s'était attiré de la part de la reine des paroles sévères.

fortifie un château qu'il a près de la mer et lève plusieurs gens de chevaux sans l'autorisation de la dite dame, et que, de jour à autre, il y vient plusieurs soldats en ce lieu de Londres par quatre ou cinq, et que Paget pratique plusieurs gentilshommes pour les divertir de l'affection de la dite dame. Outre ce, moi, le lieutenant d'Amont, j'entends que l'on est averti des espions qu'il se brasse une grande révolte, tellement, Sire, que cette discorde ne se peut apaiser sans grand trouble, et, dans ce cas, il vaut mieux que ce soit avant la venue de Son Altesse qu'après ; et l'on ne saurait s'imaginer l'inconstance de ceux de par deça, ni la confiance qu'ils donnent à ceux qui les veulent tromper. »

Les ambassadeurs ajoutent que les hérétiques et les Français sèment « placards et billets les plus scandaleux et séditieux qui sont esté vus, par lesquels ils disent estre temps de prendre les armes en main pour la liberté du royaulme. » La reine en a trouvé dans sa chambre et jusque sur sa table ; ils étaient remplis d'injures et de menaces contre les Espagnols, contre son époux et contre elle-même. Ils eurent pour premier effet de susciter des assassins résolus à la poignarder (1).

Ce fut au milieu de ces luttes et de ces provocations que se dénoua le procès d'Elisabeth et de Courtenay. On ne pouvait nier leurs intelligences avec les rebelles ; la reine et Renard

---

(1) Avec leur dépêche du 20 au 25 mai 1554, les ambassadeurs Renard et Montmorency envoyèrent à l'empereur une *ballade* dirigée contre Philippe et Marie, « qui a esté trouvée par les rues, qu'est un *ditté* le plus scandaleux et séditieux qui soit esté vu. »

Ant. de Noailles écrivait au connétable, le 13 mai : « On a trouvé depuis quelques jours tout plein de lettres semées par le logis de ceste royne et jusques dans sa propre chambre, parlant au désavantage de ladite dame et de ses principaux conseillers. » Elle fait crier et publier tous les jours par la ville qu'il y aura cent écus de récompense pour qui fera connaître ceux qui les ont fabriquées ou répandues. « Toutefois j'ai entendu que, nonobstant tout cela, ceste nuit mesmes il s'en est trouvé de plus injurieuses. »

les croyaient assez coupables pour mériter la mort. Mais Gardiner, en s'appuyant sur l'insuffisance légale des preuves, fit prévaloir l'opinion contraire, de sorte que, pour tout châtiment, ils furent séquestrés, lui dans le château de Forthringhay, elle dans celui de Woodstock. Les ambassadeurs impériaux racontèrent à ce propos que lorsque Elisabeth sortit de la Tour pour sa nouvelle destination, le peuple de Londres, la croyant rendue à la liberté, en manifesta sa joie en tirant trois coups de canon sur son passage, au grand déplaisir de la reine et du Conseil (1).

Marie s'affligeait non seulement de tous ces désordres, mais aussi du retard de son époux et du silence qu'il gardait avec elle. Elle en perdit le repos et tomba malade ; elle parut à Renard « envieillie et fatiguée, » au point de lui faire craindre, dit-il, « qu'elle ne puisse porter enfant. » Prenant en dégoût le séjour de Londres, elle partit à la fin de mai, avant le moment conseillé par l'empereur et l'évêque d'Arras, et se rendit à Richemond, accompagnée d'une cour nombreuse où figuraient, à côté de Simon Renard et de Gardiner, lord Paget et le comte d'Arundel. Alors, selon l'ambassadeur français, Renard régnait absolument sur l'esprit de la reine, et Paget, devenu suspect, en était à regretter la part qu'il avait prise à ce mariage (2).

La veille de son départ, Marie reçut le comte de Noailles, qui avait demandé audience, sans autre objet, dit Renard, que de voir « si elle étoit bien disposée ou non. » Comme il se plaignait du peu de correspondance que trouvait son maître à son désir de continuer à vivre en paix avec la reine, elle lui

(1) A l'empereur, du 20 au 25 mai 1554.

(2) « La royne est encore à Richemond..... L'ambassadeur ancien (Renard) demeure près de la dite royne en telle faveur et autorité, que les plus grands du pays en ont déjà murmuré, mesmes d'aucuns qui ont esté deslogez pour luy ; et dadvantage j'ay sceu de bon lieu que Paget déclara naguères à un sien amy se repentir bien fort d'avoir tenu la main à ce mariage. » — Ant. de Noailles à Henri II, 5 juin.

répondit sèchement « que le roy de France et ses ministres avoient témoigné peu d'affection et d'inclination à la paix, et qu'elle ne voudroit avoir fait les actes dont elle s'est aperçue, pour tous les royaumes du monde, pour le bien de sa conscience. »

A ces paroles sévères et bien méritées, Noailles entra dans une grande colère, Il s'en prit au chancelier et, par la violence de ses reproches, l'obligea à lui dire des vérités non moins dures : sur quoi il demanda au roi son rappel et écrivit à Renard de lui obtenir un sauf-conduit de l'empereur. Mais ce ne fut que plus tard qu'il fut relevé de ses fonctions (1). De cet incident Renard concluait avec satisfaction que la guerre entre la France et l'Angleterre était inévitable (2).

VII

Il paraît qu'après le départ de la reine, les scènes de désordre et de violence que nous avons rapportées plus haut, avaient cessé et que les deux ambassadeurs étaient plus rassurés. En effet, ils écrivirent de Richemond à l'empereur (fin juin) que bien qu'il existât de nombreux éléments de troubles, on pouvait espérer qu'il n'y aurait pas de révolte à Londres, et que, par conséquent, ils se disposaient à partir pour Southampton, où le prince devait débarquer, afin de voir à ce que tout fût

(1) Fin mai 1556.

(2) Les deux ambassadeurs à Charles Quint, fin juin 1554. — Noailles se vengea de Marie par les médisances qu'il écrivit sur son compte. « Il lui semble que tout le monde veut empescher la consommation du mariage.....; elle est en continuelle et extresme colère contre presque tous les siens, et mesme est mal contente de son propre mary qui tarde tant à venir..... L'on m'a dit que quelques heures de la nuit elle entre en telle resverie de ses amours et passions, que bien souvent elle se met hors de soi....., ce qui vient du déplaisir qu'elle a de voir sa personne si diminuée..... » La crainte que l'affaire ne tourne mal fait que « toutes les heures elle change d'advis et opinions, de sorte que en son fait n'a que toute incertitude ; qui m'a contraint par cy-devant vous donner plusieurs advis divers et contraires. » — Au roi, 17 juin.

préparé pour lui faire une réception digne de son rang. Renard avait emprunté à cet effet une somme de 4,000 écus, en outre de celles qu'il avait déjà employées à de nombreuses largesses (1).

Philippe allait donc enfin arriver. Mais il importait qu'il démentît par sa conduite en Angleterre les bruits fâcheux que la malveillance faisait courir sur son compte. C'est pourquoi Simon Renard rédigea pour lui, sans doute sur l'ordre de la cour de Bruxelles, un plan de conduite qui témoigne à la fois de sa parfaite connaissance du terrain épineux et mouvant sur lequel son prince allait s'engager, et fait le plus grand honneur à son tact et à sa prévoyance (2). Aux sages et utiles conseils que renferme ce remarquable document, il en joignit

---

(1) « Pour aiguiser le cueur des principaulx et assurer la venue de Son Altesse, » l'ambassadeur Renard avoit offert pension de 2000 écus anglais (soit 3000 florins) aux comtes de Pembroke, d'Arundel, Derby et de Shrewbury, et de 1000 écus français au comte de Sussex, à lord Dower, au grand trésorier, au contrôleur et au secrétaire Wodon, et 500 écus à Walgrave, à Englishfield et aux gouverneurs de Calais et de Guines. Il distribua en outre pour 4000 écus de chaînes d'or. Déjà l'empereur avoit fait un présent de 5000 écus à plusieurs gentilshommes et officiers, qui avoient aidé la reine dans la dernière insurrection. (*Instruction pour le prince Philippe*, dans les *Papiers d'Etat*, t. IV, juin ou juillet.)

(2) « Il convient que Son Altesse, entrant en ce royaume, *accarasse* toute la noblesse et soit conversable avec elle; qu'il se fasse voir souvent au peuple, qu'il démontre ne se vouloir autrement occuper de l'administration du royaume, sinon la remectre au Conseil, et luy recommander justice et police; et *accarassant* les nobles, parlant avec eux quant l'occasion s'en présentera, les menant à la chasse, usant de libéralité, il n'y a doubte que non-seullement ils obéiront et aimeront Son Altesse, mais l'adoreront.

» *Item*, conviendra faire démonstration requise envers le peuple, luy confirmant espoir de bénignité, justice et liberté.

» *Item*, pour ce que Son Altesse ne scait le langage anglois, il sera expédient choisir un truchement, pour deviser et parler avec eux, et se parforce d'apprendre quelques motz d'anglois pour les saluer.....

» Et convient que Son Altesse forme un conseil de personnages expérimentés et de diverses nations, qui perpétuellement entendent aux affaires d'Etat, et qu'il se confie en Paiget, qu'a esté instrument avec

un autre qui les complète et qui revient plus d'une fois dans sa correspondance : celui de ne rien précipiter dans les affaires religieuses, comme s'il eût prévu que c'était là un écueil contre lequel iraient échouer les efforts qui lui restaient à faire pour l'achèvement de son œuvre.

Cependant les préparatifs étaient terminés et Philippe n'arrivait pas On annonçait que la peste s'était déclarée sur les navires destinés à l'accompagner dans sa traversée, et qu'au port de la Corogne, où l'embarquement devait avoir lieu, les vivres pour les hommes et les chevaux manquaient également. De là des délais sans fin. D'autres nouvelles non moins alarmantes arrivaient des Pays-Bas, où l'empereur, à la suite de la prise de Marienbourg par le connétable de Montmorency (1), avait subi, disaient les hérétiques et les Français, une véritable déroute. A Plymouth, la discorde régnait entre les flottes impériale et anglaise, réunies dans ce port pour attendre le prince espagnol. Les matelots et soldats de Charles-Quint étaient maltraités par ceux de la reine, et son amiral

---

l'ambassadeur pour conduicte et direction du mariage, qui est homme d'esprit. »

— Conseil d'amener le duc d'Albuquerque, qui a laissé d'excellents souvenirs en Angleterre, et qui pourrait rendre de grands services par la connaissance qu'il a du royaume et des personnes.

« *Item*, il ne convient nullement que Son Altesse souffre venir dames d'Espagne par deçà pour maintenant.

» *Item*, il ne convient que aucuns souldars des navires débarquent en terre, pour éviter la suspicion dont les François font courir le bruit, que Son Altesse veult par force conquérir le royaume.

» *Item*, pour se plus asseurer, Son Altesse pourroit traiter avec les seigneurs et nobles qui viendront avec luy, que, au lieu des pages et laquetz, ils prengnent souldars qu'ilz habilleront de leurs livrées pour, s'il estoit besoing, s'en ayder, et qu'ilz ayent arquebutes ès cofres.

» *Item*, que les nobles portent leurs armes, soubs couleur de la guerre qu'est entre l'Empereur et le roy de France.

» *Item*, que Son Altesse désembarquant soit armée à couvertement.

» *Item*, que les navires demeurent à l'entour des ports..... » — *Instruction pour le prince Philippe.*

(1) Mi-juin 1554.

de La Chapelle, abreuvé de dédains par l'amiral Howard lui-même et à bout de vivres, commençait à perdre patience. Il s'en plaignit à Renard, qui fut obligé d'emprunter 5000 écus pour lui remonter le moral et le ravitailler (1).

Simon Renard s'alarmait avec raison des conséquences que pouvaient avoir tous ces contre-temps. « La Reine entre en désespoir, » écrivait-il à son maître. « Ceux du parti opposé ont temps et moyen de maligner..., et certes je n'ose particulariser davantage le changement que le dit retardement pourroit causer.....» Et plus loin : « La noblesse et le peuple entrent en désespoir sur les nouvelles que répandent les Français des affaires de V. M. On dit qu'elle a fait le mariage pour y remédier..., tellement que les visages changent et les volontés sont incertaines..... Il y a plusieurs particuliers mal affectionnés que les présents pourront changer; je fais mon possible pour contenir et entretenir les principaux (2). »

Enfin Philippe débarqua à Southampton, le vendredi 20 juillet 1554, accompagné des plus grands seigneurs espagnols, entre autres les ducs d'Albe et de Medina-Cœli, l'Amirante de Castille, le ministre Ruy Gomez, etc., chacun d'eux avec une suite nombreuse. Il y trouva une cour brillante de gentilshommes anglais, choisis, sur les indications de Simon Renard, pour former sa maison. Avant qu'il mît pied à terre, le comte d'Arundel lui présenta solennellement l'ordre de la Jarretière, et, les jours suivants, il reçut de la part de son heureuse épouse deux diamants, un poignard artistement ouvragé et orné de pierres d'un grand prix, et deux robes dont l'une était, selon Renard, « autant belle et riche que l'on saurait estimer. »

Marie était venue au-devant de Philippe jusqu'à Winchester. Ce fut là que le prince, à peine débarqué, lui fit porter par le comte d'Egmont, avec l'hommage de sa royale affec-

(1) Renard à l'empereur, 2 et 4 juillet.
(2) Mêmes dépêches.

tion, l'avis officiel de son arrivée. Le lendemain, Renard se rendit de sa part près de la reine et du Conseil, pour prendre connaissance des mesures arrêtées concernant la célébration du mariage; et, quatre jours après, le mercredi 25, le mariage fut célébré dans la cathédrale par l'évêque chancelier Gardiner, « en grande célébrité et solennité, racontent les ambassadeurs impériaux, au contentement du peuple et des seigneurs qu'ils y ont assisté, comme ils en ont fait démonstration, et ne saurions exprimer par ceste lettre la bonne grâce que Son Altesse a représentée en tout et partout; l'ayant préavertie que comme ce royaume est populaire, aussi convient-il accarasser le peuple, pour contenir l'ambition et inconstance de la noblesse (1). »

Avant la cérémonie, l'évêque avait lu à haute voix l'acte par lequel Charles-Quint donnait pour dot à son fils le royaume de Naples et le duché de Milan. Cette lecture, si l'on en croit Renard et son collègue, fut écoutée par les seigneurs avec les marques d'une vive satisfaction (2).

Le lendemain, le Conseil fut admis à présenter ses hommages à Philippe et à lui demander ses instructions pour l'avenir. Il en reçut l'accueil le plus courtois, et, ce qui produisit surtout la meilleure impression, ce fut d'entendre le prince déclarer qu'il était venu pour travailler au bien du royaume et non pour rien changer aux lois et au gouvernement, et que c'était à la reine que le Conseil aurait à s'adresser comme par le passé.

L'attitude de Philippe, lors de son entrée solennelle dans la capitale (3), au milieu d'un brillant cortège de grandes dames anglaises et de seigneurs, confirma ces premières impressions. Renard affirme que le peuple de Londres, qu'on avait d'abord trompé sur son compte, fut saisi à sa vue « d'étonnement et

(1) Les ambassadeurs à l'empereur, 26 juillet.
(2) Même dépêche.
(3) Le 17 août.

d'admiration, tellement que le jugement qu'il a fait est d'avoir un bon prince, benin, humain, d'espoir de justice et de police, et demeurant fort satisfait de sa personne (1). »

Il ne faut pas oublier les largesses que, suivant la liste préparée à cet effet, Philippe répandait parmi les membres les plus influents du Conseil, de la noblesse et du clergé; elles aidèrent beaucoup à le rendre populaire aussi bien dans les provinces que dans la capitale.

La nouvelle de ces heureux débuts combla de joie la cour de Bruxelles; l'empereur, dans sa gratitude pour la grande part que Renard y avait eue, fit donner à son courrier cent écus à titre « d'allébrices (2). »

VIII

La mission de Renard et de son collègue semblait terminée. Montmorency demanda son congé à Philippe et l'obtint, mais il ne partit que longtemps après. Simon Renard ne put obtenir le sien de l'empereur, qui lui fit écrire par Granvelle et lui écrivit lui même que sa présence en Angleterre était plus utile au roi son fils que partout ailleurs, « pour la connaissance » qu'il avait « des personnes et des humeurs de par delà (3). »

A l'appui de sa demande de rappel, Simon Renard disait que pour ce qui restait à faire, tout autre que lui en viendrait facilement à bout. Ce n'était là qu'un prétexte, car il voyait bien qu'il ne suffirait pas d'avoir placé le fils de son souverain auprès de Marie Tudor sur le trône d'Angleterre, mais que pour tirer de ce magnifique succès les conséquences religieuses et politiques qui en devaient sortir, il fallait lui donner solidité et durée. Si donc il sollicitait son congé, c'était

(1) Renard à Charles-Quint, 23 août.

(2) Granvelle à Renard, 30 juillet.

(3) Renard à Charles-Quint, 23 août. — Charles-Quint à Renard, 1er septembre.

évidemment afin de se soustraire à cette nouvelle tâche qui était, non moins que la première, entourée des difficultés les plus graves. La preuve en est dans la correspondance qu'il continua avec sa cour, pendant les longs mois qu'il lui fallut encore demeurer à son poste.

Dès la fin d'août, tout en répétant que Philippe était très-sympathique aux Anglais et que ceux-ci témoignaient une grande affection au couple royal, « à moins pourtant qu'ils ne dissimulent, » Renard signalait avec inquiétude à l'empereur les progrès de la discorde au sein du Conseil, l'antipathie des Anglais pour les Espagnols, la colère des hérétiques, les pratiques des Français.

La rivalité d'ambition et d'influence qui régnait entre le chancelier d'une part, le comte d'Arundel et lord Paget d'autre part, divisait toujours le Conseil et paralysait la marche des affaires. Rien de ce qui s'y traitait n'était tenu secret. On y passait le temps en discussions, en récriminations stériles. Gardiner et ses amis accusaient Paget de travailler à lui faire retirer les sceaux, pour les donner au cardinal Pole. Le lord trésorier Paulet, fort de ses bons services et de l'appui de Renard, défendait sa place contre les prétentions rivales du comte d'Arundel et de lord Paget (1). Les ambassadeurs impériaux entreprirent de faire cesser ces dissensions, mais ils avaient affaire à des hommes beaucoup plus soucieux de leurs intérêts propres que du bien public; ils n'aboutirent à rien (2).

Les Anglais et les Espagnols ne s'entendaient pas mieux. Les premiers évitèrent d'abord tous rapports avec les seconds, si bien que ceux-ci ne trouvaient pas même à se loger chez

(1) Renard continuait à prêter à Paget des relations mystérieuses avec l'ambassadeur de France. Il raconte à ce sujet l'aventure du secrétaire de cet ambassadeur qui, un soir, à dix heures, tomba dans un fossé où il se fût tué, sans le secours d'un des serviteurs de Paget, *qui se trouva là fort à point.* — A l'empereur, fin août 1554.

(2) Renard à l'empereur, du 15 au 20 octobre, et du 23 novembre.

les habitants de Londres. Aussi beaucoup de seigneurs de la suite du roi se hâtèrent-ils de partir pour les Pays-Bas, et il n'en resta que quelques-uns pour accompagner leur maître à son entrée dans Londres ; encore ceux-ci menaçaient-ils de suivre l'exemple des autres. Simon Renard fut très-contrarié de ce brusque départ ; « ils se plaindront, écrivit-il à l'empereur, de ce qu'ils ont été en ce commencement traités plus durement qu'ils n'eussent pensez, et craindrais que par icelles doléances, une inimitié ouverte et perpétuelle n'en ressortît et de préjudiciable conséquence (1). » Il se passa près de deux mois avant qu'il pût annoncer à son souverain que, grâce à certains arrangements conformes « au naturel de la nation anglaise, » la noblesse, toujours émerveillée « des vertus et de l'humanité du Roi, » commençait enfin à s'entendre et à converser avec les Espagnols, et que ceux-ci n'avaient plus à se plaindre, en fait de logements, que de l'excessive chèreté des loyers. Il ne fallait plus, à son avis, que l'hiver, avec ses fêtes et ses grands bals de cour, pour rendre le rapprochement complet. Mais ce n'était là qu'une agréable illusion destinée à s'évanouir bientôt (2).

Malgré les déclarations qu'avait faites Philippe en faveur de la liberté religieuse, les protestants n'avaient pas cessé de croire aux projets de restauration catholique que nourrissait la cour, et de voir dans l'influence espagnole une menace terrible suspendue sur leur tête ; et déjà, comme pour leur donner raison, l'évêque de Londres, le fougueux et intolérant Bonner,

---

(1) « Il y aura bien à faire pour les accorder, écrivait Renard à Charles-Quint, par la faulte du langage et pour estre les Anglois tels que je les ay deschiffrés à V. M., abhorissant les estrangers, n'estant accoutumez d'en voir si grande multitude, aiant jà faict plusieurs destrousses et larcins sur eulx en désembarquant, et sur les chemins, estant mal et estroitement logez. » — 23 août.

(2) « Ainsi, Sire, les choses se vont accommoder, à quoy sert la saison d'hiver et ce que en la cour l'on y danse souvent, que les Espagnols et Anglois commencent à converser entre eux. » — Renard à l'empereur, 18 octobre 1554.

venait de préluder aux persécutions, en annonçant par un mandement l'établissement de l'Inquisition, avec son nom et ses formes, dans toute l'étendue de son diocèse (1). Plusieurs paroisses de la capitale protestèrent contre les *articles* (c'est ainsi qu'on appelait le mandement), à quoi l'évêque répondit qu'il était accordé aux intéressés jusqu'au 1er novembre pour venir à résipiscence. « On est fort mécontent ici, écrit en substance Renard à Granvelle, et je crains qu'il n'en soit de même ailleurs. Il s'est tenu dans les halles des assemblées, où l'on a mal parlé des articles et du chancelier ; les souverains eux-mêmes n'y ont pas été épargnés ; c'est cependant à leur insu que Bonner a lancé ses articles et sans avoir demandé l'autorisation ou l'avis du Conseil. Mais comme ils ont été imprimés *avec privilège de la Reine*, les mécontents en attribuent l'initiative à leurs Majestés ; ils annoncent même que le roi veut s'emparer de la Tour de Londres (2). »

Au milieu de ces éléments de désordre, « les Français ne dormoient en pratiques, » comme l'avait écrit Renard dès la fin du mois d'août. Leur ambassadeur et l'ambassadeur de Venise, son acolyte, soufflaient la défiance et l'irritation parmi les hérétiques, entretenaient de nombreux espions, qui allaient médisant des Espagnols et semant de fausses nouvelles, pour indisposer le peuple. Leur but était, comme Renard le croyait avec raison (3), de susciter de nouveaux troubles dans le pays et de se joindre à l'un des partis pour renverser Marie, chas-

(1) Septembre.

(2) Renard à Granvelle, du 15 au 20 octobre.

(3) « Comme je vous puis assurer, tous les sujets, tant grands que petits, sont aussy malcontents de ce mariage, qu'ils furent oncques, n'attendant que l'heure qu'il y ait quelqu'un si gentil entrepreneur que de se mettre aux champs, pour le suivre tous d'un bon vouloir, et de chasser de ce royaume ce nouveau prince qu'ils ont à contre cœur autant que toutes choses au monde, et me semble que si le roy n'eust si tost rompu son camp comme il a fait (après sa victoire de Renty sur l'empereur), que cela leur eust toujours accru davantage cette bonne volonté qu'ils ont de remuer ménage quand ils en auront la commodité. » — Ant. de Noailles à M. d'Oysel, 12 septembre 1554.

ser Espagnols et Impériaux et placer sur le trône soit Elisabeth, soit même la jeune reine d'Ecosse, Marie Stuart, fiancée au dauphin de France. Ce n'était d'ailleurs que la continuation de cette politique d'intrigues et de cabale que le comte de Noailles avait inaugurée à la mort d'Edouard VI, et que l'ambassadeur de Charles-Quint avait tant à cœur de paralyser. Rien donc d'étonnant que, grâce à l'influence de son infatigable adversaire, Noailles ait été le seul des ambassadeurs étrangers à ne recevoir aucune invitation pour la cérémonie du mariage royal et que, lors de l'entrée solennelle de Philippe dans la capitale, la reine l'ait fait dédaigneusement engager par ses ministres à se joindre au cortège. On en usa tout autrement avec l'ambassadeur de Venise, tant on craignait, à Londres et à Bruxelles, d'indisposer la puissante Seigneurie.

Si mérité que fût cet affront, Noailles le sentit et s'en plaignit à Gardiner, ce qui ne l'empêcha pas d'aller offrir ses « congratulations » à la reine d'abord, au roi époux ensuite, en son propre nom, n'ayant reçu de son souverain, confessait-il, ni commission ni lettre à cet effet. Il donna et reçut des assurances de bonne amitié aussi peu sincères d'un côté que de l'autre (1). C'est pourquoi, lorsqu'il demanda un engagement formel d'observer les anciens traités conclus entre les deux royaumes, Philippe répondit qu'il suivrait en cela l'exemple des Français, « pourvu toutefois qu'on ne lui fournît pas occasion du contraire (2), » faisant sans doute allusion aux avis que Renard avait reçus, touchant les armements considérables, les impôts supplémentaires et les emprunts du roi de France, ainsi que « la pratique » qu'il menait en Allemagne.

---

(1) Ant. de Noailles au connétable, 18 août 1554; — à Henri II; 26 août et 9 décembre. « ..... Me souvenant toujours de ce qu'il a plu à Votre Majesté me commander, d'entretenir les choses en cet estat et paistre ceux-cy de mesme viande et en telle dissimulation qu'ils me repaissent, comme à la vérité ils font toujours... »

(2) Charles-Quint à Renard, 1er septembre 1554.

Toutefois, si, dans la pensée de Charles-Quint, il valait mieux, pour affermir son œuvre en Angleterre, faire la paix avec la France que de chercher à allumer la guerre entre les deux nations; si c'était sincèrement qu'il chargeait le chancelier Gardiner et le cardinal Pole de s'entremettre pour cet objet; Henri II, de même que le connétable, n'était pas aussi absolument opposé à toute idée de réconciliation que le prétendait Simon Renard, et, tout engagé qu'il était avec les mécontents et les conspirateurs, il n'entendait pas pousser à bout les souverains anglais. La preuve en est dans une dépêche datée du 5 novembre, par laquelle son ambassadeur raconte avec une réelle satisfaction l'accueil presque cordial que la reine a fait à son frère, le protonotaire, lorsqu'il le lui présenta en qualité de négociateur pour la paix, et conseille, comme moyen d'obtenir des conditions plus avantageuses: 1° d'inquiéter le gouvernement anglais par de nouveaux armements et de nouveaux succès en Italie, 2° de montrer d'autant moins d'empressement à traiter que les impériaux en montrent davantage.

IX

Il est vrai que, vers ce temps-là, se présentaient des conjonctures également faites pour encourager la politique que l'ambassadeur de Charles-Quint défendait à outrance, et pour inspirer au roi de France et à ses conseillers des dispositions pacifiques : on publiait officiellement que la reine Marie était enceinte.

Déjà, dès le milieu d'octobre, Renard avait écrit à l'empereur : « Et si le bruit de la grossesse de la reine se confirme, comme il y a quelque apparence, la succession au trône étant assurée, toutes querelles et controverses de ce royaume seront apaisées (1); » et, six semaines plus tard, au roi des Romains :

(1) 18 octobre 1554.

« La reine se trouve déjà fort enceinte, ayant senti l'enfant, ayant les signes des mamelles et autres extérieurs si probables, que l'on ne doute plus (1). » Le cardinal Pole qui rentrait alors dans sa patrie avec le titre de légat et la double mission de replacer le royaume sous l'autorité du Saint-Siège et de réconcilier l'empereur et le roi de France, salua publiquement la reine par ces paroles sacrées : « *Ave Maria ; benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui* (2). » Ensuite une circulaire, signée de onze des principaux seigneurs du Conseil, fut adressée aux évêques pour les inviter à faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises, en actions de grâces de cette grossesse, « et, portait la circulaire, à commander qu'en tous les services divins qui se feront, l'on prie pour la prospérité et conservation de la royne, du roy et de leur fruict, afin qu'il nous puisse estre rendu en son terme, pour nous estre après elle vray successeur et héritier de ceste couronne (3). » L'espoir d'avoir prochainement un prince héritier s'empara des esprits et engendra un enthousiasme général. Antoine de Noailles n'était pas éloigné d'y croire (4) ; pour son maître, il chargea le protonotaire de dire à la reine qu'il tenait à savoir si la grossesse était certaine, qu'il le désirait vivement et se réjouirait de l'apprendre (5).

Ce fut au milieu de cette joie publique que s'ouvrit la nouvelle session parlementaire (6), et que le cardinal-légat saisit la chambre de la question religieuse qu'il avait charge de faire résoudre. Simon Renard, qui redoutait la précipita-

---

(1) 30 novembre 1554.

(2) « Je vous salue Marie..., vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. » — Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 54.

(3) Circulaire du 27 novembre ; Vertot, t. IV, p. 29.

(4) « Je vous dirai d'avantage, Sire, comme la dicte dame nous a par toutes ses contenances fait tacitement congnoistre qu'elle estoit enceinte. » — Ant. de Noailles à Henri II, 5 novembre 1554.

(5) Renard à l'empereur, 23 novembre.

(6) Le 16 novembre.

tion et les moyens violents au service de la restauration catholique, s'efforçait de modérer sur ce point l'impatience de ses souverains et leur avait fait différer près d'une année la rentrée du noble cardinal. « C'est bien assez, écrivit-il à Philippe, d'avoir rétabli la messe ; pour le reste il faut attendre encore et tenir compte de l'état du royaume (1). » A la fin de novembre, le légat trouva les esprits d'autant mieux disposés, qu'il apportait une déclaration longtemps sollicitée, par laquelle le souverain Pontife confirmait la sécularisation des biens des anciens couvents entre les mains des détenteurs actuels (2). Il obtint du Parlement un bill d'obédience au Saint-Siège ; ensuite il leva, au nom du pape Jules III, toutes les censures antérieurement prononcées, et donna l'absolution au Parlement et au royaume.

Le dimanche 2 décembre, une messe solennelle fut célébrée à Saint-Paul de Londres. Le roi y assista avec le légat, en présence d'une multitude que la grande basilique avait peine à contenir. L'évêque chancelier y prêcha sur l'heureuse restauration qui venait de s'accomplir et rétracta publiquement l'adhésion que le roi Henri VIII lui avait arrachée, lors de sa rupture avec Rome. Renard affirme qu'on ne remarqua dans l'assistance aucun signe de mécontentement, et qu'il y eut au contraire manifestation de *contentement et d'allégresse*, tant de voir le roi et le légat, que d'entendre la rétractation du chancelier (3). L'ambassadeur francais qui, faute d'invitation, n'avait pas assisté à la cérémonie, n'en donna à sa cour qu'une relation sommaire, qui ne peut nous servir à contrôler celle de Simon Renard en ce qui concerne l'attitude et les

(1) 15 octobre. — Dès le 13 novembre 1553, Renard, sur l'avis de Paget, avait écrit à Bruxelles : « Il ne convient pas que, pour maintenant, le cardinal Pole approche d'avantage ; » cet avis fut adopté.

(2) « Cette confirmation est grande besogne et de grand exemple pour la République chrestienne et principal fruict du mariage de la dite dame. » — Renard au roi des Romains, 30 novembre 1554.

(3) Renard à l'empereur, 21 décembre 1554.

manifestations de l'assistance (1). On peut croire néanmoins que, s'il se fût produit quelque incident fâcheux, il n'aurait pas manqué de le savoir et de l'écrire.

Le Parlement, poursuivant la restauration religieuse, annula toutes les lois et décisions contraires, qui dataient des deux derniers règnes, et donna force de loi aux *articles* de l'évêque de Londres. Il montra moins d'empressement à faire au roi époux la situation politique que demandaient avec lui la reine, l'ambassadeur impérial et les courtisans. Il lui refusa la succession au trône et le couronnement (2), et ne lui accorda que des pouvoirs et des prérogatives délimités, de telle sorte qu'il lui serait interdit de disposer à son gré des finances et des forces du royaume. Antoine de Noailles fut heureux de signaler à sa cour le profond mécontentement qu'en ressentirent les deux souverains et l'avantage qui devait en résulter pour les affaires du roi de France (3).

---

(1) Ant. de Noailles à Henri II, 9 décembre.

(2) A propos du couronnement, Renard écrivait à l'empereur dès le 23 novembre : « Plusieurs n'en sont pas d'avis, comme emportant un effect trop plus grand en ce royaume que ailleurs. On pense que le Parlement ny consentiroit pas... »

L'ambassadeur français raconte ainsi les tentatives qui furent faites à cette fin : « Ces jours passés, il y eut un personnage de la haute chambre auquel il sembla, pour ne perdre temps, devoir porter (comme il fit) une billette à la basse,par laquelle il mettoit en avant s'il n'estoit pas raisonnable que le filz secourust le père. » La proposition fut repoussée « ni depuis n'en a esté parlé. » — A Henri II, 26 décembre 1554.

..... « Le roi s'attendoit à se faire couronner, comme depuis six jours il en avoit particulièrement faict rechercher ceux de la basse chambre du dict Parlement, qui lui ont tout d'une voix rejetté. Ce qui me semble, Sire, estre chose fort utile pour le bien de vos affaires et l'entretenement de la commune amytié d'entre vostre royaume et cestuy-cy. » — Du même au même, 14 janvier 1555.

(3) « Ce qui a tellement déplu à ce dict roy et royne, que le 16 de ce mois ils allèrent par eau tous deux clore et terminer ledict Parlement, sur les quatre heures du soir, assez petitement accompagnez, et sans aucune cérémonie... » — Ant. de Noailles au connétable, 20 janvier 1555. — Le connétable, par lettre du 20 janvier, exprima à l'ambassadeur le contentement qu'en éprouvait le roi Henri II.

X

Malgré cet échec et sans se dissimuler qu'il restât beaucoup à faire encore, Simon Renard jugea les choses « assez bien encheminées » pour permettre à Philippe d'accomplir prochainement un voyage aux Pays-Bas, dont il était question depuis plusieurs mois, et que l'ambassadeur avait fait ajourner jusqu'ici (1). C'est pourquoi il rédigea pour lui vers cette époque un mémoire ou exposé des raisons qui rendaient le voyage nécessaire, des affaires auxquelles il importait de mettre ordre auparavant et des moyens à employer pour y parvenir. On y voit la preuve que ce n'était point alors par dégoût de son hymen mal assorti et parce qu'il désespérait de discipliner cette nation inconstante et insoumise, que le prince espagnol se disposait à quitter l'Angleterre, mais qu'il s'agissait réellement pour lui de venir en aide à l'empereur, son père, que les fatigues, les soucis, les déceptions et aussi les excès de table avaient vieilli avant l'âge, et de partager le gouvernement de sa vaste et chancelante monarchie, en attendant le moment peu éloigné où il lui en faudrait porter seul tout le poids.

Ce mémoire, tracé de main de maître, se compose de deux fragments dont nous ne pouvons donner ici qu'une courte et succincte analyse (2). En voici sommairement le préambule : « Puisqu'il a plu à Dieu d'encheminer si heureusement les affaires du royaume (mariage, religion, grossesse, contentement général), et qu'il ne reste plus qu'à faire de bonnes lois pour la sûreté des bons et la terreur des méchants, il semble que Votre Majesté doit avoir souvenance de la santé de l'em-

(1) Au milieu d'octobre, Renard regardait le départ de Philippe comme très dangereux non-seulement pour la sûreté de la reine, mais aussi pour la position du roi époux : « de l'yssue certaine, incertain retour se recevra, » écrivit-il à l'empereur, le 13 octobre 1554.

(2) Janvier et février 1555, au t. IV des *Papiers d'Etat*.

pereur et se mettre en devoir d'embrasser, comme il le désire, l'administration de ses affaires qui sont aussi les vôtres. Que Votre Majesté considère la triste situation des Etats héréditaires : d'une part la guerre ouverte avec la France, d'autre part la secrète envie de plusieurs souverains d'Italie, d'Allemagne et d'ailleurs, toujours disposés à nuire. Excepté l'Espagne, qui n'a eu à supporter que de lourdes contributions en argent, il n'est pas un royaume, une province, que l'excès des maux qu'ils ont soufferts ou souffrent, ne mettent en danger de ruine; Naples, la Sicile, Milan, les Pays-Bas en butte à des attaques, travaillés par des pratiques sans fin, s'épuisent à défendre leur repos et leur indépendance; les domaines de Vos Majestés sont engagés ou vendus et leurs finances très obérées; leurs vassaux et sujets, ébranlés, intimidés d'entendre dire à quel point les affaires de Sa Majesté Impériale en étaient réduites, et désespérant d'y voir porter remède, se sont crus longtemps à la veille de passer sous la domination de princes ennemis. Aujourd'hui ils n'ont d'espoir qu'en V. M.; c'est d'elle seule qu'ils attendent le terme de leurs maux, « comptant sur sa grande prudence, providence, et diligence pour restituer la république, remédier le passé, pourvoir le présent et respecter l'avenir (1). »

Après avoir, par ce sombre tableau, montré à Philippe combien sa coopération était indispensable à l'empereur son père, et lui avoir fait remarquer en même temps que ce premier voyage déciderait du plus ou moins de prestige et d'autorité dont il jouirait à l'avenir auprès de ses sujets et de toute la république chrétienne, Renard reprend ainsi :

« Considérant l'estat du royaulme et le projet de voyage, jç n'ay voulu délaisser comprendre par cestuy escript ce que m'a semblé convenir plus estre pesé pour achever l'œuvre commencée, retenir la dévotion du royaulme, user de l'occasion que Dieu a mis ès mains de V. M. pour les affaires de

(1) Premier fragment; janvier 1555.

la royne, et finalement faire que de l'alliance vos royaulmes et pays pregnent prouffit... et continuelle amitié (1). »

Et d'abord il ne faut pas perdre de vue que les ennemis de Sa Majesté « discourront » du voyage; qu'ils auront l'œil au guet pour voir quel effet il produira sur l'esprit public ; « qu'ils considéreront s'ils pourront prendre occasion de maligner, de publier fuite plutôt que absence nécessaire, convenable et délibérée mûrement; » enfin qu'ils profiteront, pour nuire, de la mauvaise administration des affaires du royaume, du mécontentement des hérétiques persécutés, des incertitudes au sujet de la succession au trône et de beaucoup d'autres éléments de désordre intérieur.

Afin de leur ôter ces occasions de troubler le royaume, Simon Renard propose d'opérer par le sommet la réforme administrative, par conséquent de dissoudre le Conseil trop nombreux pour que l'entente y règne, de le recomposer avec quelques-uns des anciens membres qui seront chargés « des affaires d'Etat, justice et finances (2), » et de traiter les autres avec assez d'honneur et de libéralité pour obtenir d'eux la même fidélité que s'ils continuaient à en faire partie.

Il est d'avis d'y conserver, à titre de trésorier, lord Paulet, malgré les hautes convoitises dont sa charge est l'objet, attendu qu'il est capable et « bon impérial. » Le vrai moyen de remédier à la pénurie du trésor, c'est que le personnel employé au service des finances soit soumis à une surveillance et à un contrôle sévères et que le roi ait la haute main sur cette branche d'administration comme sur toutes les autres (3).

---

(1) Second fragment; février 1555.

(2) Le chancelier, le trésorier, le comte d'Aruntel, lord Paget, l'évêque d'Ely, le contrôleur Englishfield, auxquels on adjoindra le cardinal Pole et avec lui les autres grands officiers et hauts personnages, *lorsqu'ils se trouveront à la cour*. Sa Majesté leur recommanderait union et bonne confraternité, et ferait appel à toute leur intelligence et à leur zèle pour la bonne gestion des affaires, avec promesse de les soutenir et défendre, et de leur prouver sa gratitude.

(3) Le trésor est vide et l'empereur, après le dernier subside de

La restauration catholique n'étant pas encore solidement assise, trop de précipitation et de rigueur pourrait tout remettre en question. Ce n'est point en allumant les bûchers qu'on ramènera le peuple hérétique; « c'est par doctrine et prédication, persuasion et mansuétude, » et en corrigeant les désordres des gens d'église.

Mais le point essentiel entre tous, c'est la grossesse de la reine. Bien que toutes les apparences autorisent à y croire, il se pourrait que ce fussent des apparences trompeuses, et, dans ce cas, les fruits de l'alliance seraient en danger et la chance retournerait aux Français et aux hérétiques. Dans cette prévision, il faut absolument retirer Elisabeth des mains de ces derniers, et, pour cela, lui assurer d'abord la succession conditionnelle au trône, puis la marier à un prince étranger sincèrement dévoué à Philippe, après l'avoir envoyée à la cour de Bruxelles, pour y résider jusqu'à ce que son mariage pût avoir lieu.

Passant aux affaires extérieures, Simon Renard répète que le roi de France ne veut pas sincèrement la paix, que s'il semble désirer la médiation de l'Angleterre entre l'empereur et lui, c'est pour complaire aux souverains de ce pays et les détourner de s'armer pour la querelle de son rival; que, par conséquent, il ne déposera les armes que devant une réunion des forces anglaises et impériales, réunion que Philippe obtiendra sans peine de la noblesse et du peuple, car pour eux les Français sont toujours l'ennemi héréditaire. Pendant qu'on les attaquera par le nord, une flotte anglaise parcourra les côtes, pour les tenir en haleine sur plusieurs points à la fois et les obliger à diviser leurs forces. En attendant, on fera bien aussi de remplacer à la cour de France l'ambassadeur anglais,

---

300,000 écus qu'il a fait parvenir d'Espagne, a déclaré que les besoins multipliés de son propre gouvernement ne lui permettaient pas de le renouveler de longtemps. L'ambassadeur lui-même a contracté, pour le service de ses souverains, de nombreuses dettes qu'il ne saura comment acquitter, s'ils ne lui en fournissent les moyens.

trop avare de renseignements, et de réorganiser le personnel de l'ambassade.

En Allemagne, l'attitude des princes et leurs négociations avec le roi de Bohême deviennent inquiétantes. Le roi de France est avec eux Peut-être sera-t-il bon de poursuivre un accord et même une alliance de famille avec le roi des Romains et le roi de Bohême, et d'envoyer à la diète de Francfort, pour s'assurer, moyennant pension ou autrement, les services de quelques princes.

Plusieurs cours italiennes ne se montraient pas plus favorablement disposées. Renard conseille de recourir aux mêmes moyens pour les ramener à l'empereur. Il conseille aussi de profiter du mécontentement que montrent les Suisses à l'égard du roi de France, pour les détourner de son service, et de suivre à cet effet l'exemple des princes de l'antiquité, qui achetaient à prix d'or le silence des grands orateurs. Enfin il recommande de jeter de nombreux espions en France, en Allemagne et dans le reste de la chrétienté, pour se tenir toujours au courant de ce qui se passe à l'étranger.

Comme complément à ces diverses mesures et pour en assurer l'efficacité, il importe : 1° que le roi n'entreprenne le voyage des Pays-Bas qu'après les couches de la reine, son épouse ; 2° qu'il ne se sépare point d'elle sans lui avoir fait goûter les motifs de son départ, et sans avoir placé auprès de sa personne un personnage expérimenté, pour la conseiller et pour veiller à l'accomplissement de ses décisions souveraines ; 3° qu'il fasse connaître officiellement au Conseil, aux principaux membres du Parlement, au maire de Londres et au conseil de la ville les raisons qui l'obligent à un éloignement temporaire, et qu'il leur recommande la personne de la reine, la paix du royaume, la fidélité à remplir leurs offices, s'engageant à ne négliger rien de son côté pour maintenir l'union et l'amitié entre les deux peuples, et à reconnaître par des gratifications tous les services rendus pendant son absence.

Par cet ensemble de moyens, on assurera à tout le royaume

« bonne police, bonne justice, exacte observation et exécution des lois; » on bridera au dedans les mécontents et les conspirateurs et on réduira à l'impuissance leurs alliés et complices du dehors.

En rédigeant ce plan de conduite, très-habile et très-sage assurément, Simon Renard n'était pas aussi certain du succès qu'il affectait de le paraître, ou bien il faut que l'état des choses ait singulièrement empiré en quelques semaines, sans quoi on ne s'expliquerait pas la lettre pleine de tristesse et de découragement qu'il écrivit vers la fin de février à Charles-Quint, pour lui faire accepter l'ajournement du voyage de son fils Philippe et obtenir son propre rappel.

Il y expose les mêmes faits, mais sous des couleurs beaucoup plus sombres : — La division et le désordre persistent dans le Conseil, où plusieurs membres, avec Arundel et Paget, ont presque cessé de paraître, tandis que la plupart des autres, coalisés contre le chancelier Gardiner, repoussent systématiquement toutes ses propositions et paralysent ainsi la marche des affaires; — les Anglais et les Espagnols sont plus que jamais éloignés de s'entendre, et les derniers sont de plus en plus en butte à la haine populaire; — le spectacle des bûchers allumés pour les protestants produit dans le public un effet déplorable (1); « les évêques, et particulièrement celui de Londres, brûlent plusieurs hérétiques de jour à autre, et le courage intrépide que les victimes montrent au milieu des flammes devient contagieux et leur crée des imitateurs parmi les indécis (2) ; » la foule s'émeut de ces exécutions, elle mur-

(1) « Cejourd'huy a été faite la confirmation de l'alliance entre le pape et ce royaume par un sacrifice public et solennel d'un docteur prédicant nommé Rogerus, lequel a été brulé tout vif, pour être luthérien. Mais il est mort persistant dans son opinion. A quoy la plus grande part de ce peuple a pris tel plaisir qu'ils n'ont eu crainte de faire plusieurs acclamations pour conforter son courage. » — Fr. de Noailles au connétable, 4 février 1555.

(2) « L'évêque de Londres ayant demandé à un bourgeois s'il endurerait le supplice du feu, celui-ci répondit qu'il en pouvait faire l'é-

mure contre les souverains à qui elle les attribue et tient sur leur compte des propos étranges ; — les bruits les plus alarmants sont mis en circulation : on dit que la reine n'est pas enceinte ; que les conjurés veulent tirer de prison Elisabeth et Courtenay pour les marier ensemble et les mettre sur le trône, et que, si l'on tente d'envoyer la princesse hors du royaume, le peuple, dont elle est l'idole, s'y opposera par la force ; — les Français continuent à démentir par leurs actes leurs déclarations pacifiques : ici ils se joignent aux mécontents de toutes les classes pour souffler l'esprit de révolte (1), au dehors ils poussent à outrance la guerre avec l'empereur; ils ont récemment lancé en mer 17 navires pour arrêter au passage le duc de Savoie qui se rendait en Angleterre. « Mais le coup a manqué, et Noailles s'en est arraché la barbe de dépit. »

De ce concours de difficultés et de risques graves, Renard concluait que Philippe ne pouvait songer à partir avant les couches royales. Pour lui, loin de vouloir, comme il en était question, demeurer auprès de la reine pendant l'absence du roi son époux, il suppliait l'empereur de le relever de son poste le plus tôt possible. Outre le découragement qu'il éprouvait d'avoir à lutter contre ces difficultés sans cesse renaissantes, seul et sans espoir d'en triompher, « pour avoir perdu, s'il faut l'en croire, tout crédit, réputation et influence (2), » il

---

preuve ; et, ayant fait apporter une chandelle allumée, il mit la main dessus sans la retirer ni se mouvoir. On dit même que plusieurs ont voulu, sans y être contraints, monter sur le bûcher à côté des suppliciés et brûler avec eux. » Renard à l'empereur, fin février 1555.

(1) Renard affirme que les parents et partisans d'Elisabeth soutiennent et soudoient nombre de traîtres ; il cite entre autres l'amiral Howard. — Le *capitaine* (Tiberio) a passé aux Français ; il est présentement à Londres, où il espionne pour leur compte.

(2) Ant. de Noailles, qui était au courant de tout ce qui se passait au Conseil, écrivit quelques mois plus tard : « L'ambassadeur Renard s'en va d'icy dans trois jours, mal content de ce roy et de son conseil qui ne luy communique aucune chose de ses affaires. Luy semblant que ledit Seigneur luy doit beaucoup pour avoir esté le moyen de conduire

se disait entouré d'ennemis conjurés contre sa vie : les hérétiques qui lui attribuaient le rétablissement du papisme en Angleterre; les partisans d'Elisabeth et de Courtenay, qui l'accusaient d'y avoir introduit les Espagnols; le comte d'Arundel lui-même, qui se persuadait que le projet de marier son fils à Elisabeth avait été éventé par lui; enfin les fils du duc de Northumberland, ainsi que les parents et amis d'autres conjurés et rebelles qui, pour venger le supplice ou la prison des leurs, avaient une fois déjà tenté de le faire assassiner par quatre gentilshommes venus sous prétexte de souper avec lui. « Je suis certain qu'on me tueroit incontinent après le dit partement, » ajoute-t-il tristement..... « Le souvenir d'avoir esté tant de fois en danger de ma vie et la crainte d'y estre tousjours ne me permettent pas que je puisse faire plus long séjour; et je crois aussi que V. M. ne me le commandera, la suppliant très-humblement ne prendre de mauvaise part si, avec le congé qu'il luy aura plu m'accorder, je me retire et m'en vais par delà (1). »

A ces informations alarmantes, s'ajoutait le témoignage du secrétaire intime de Philippe, Ruy Gomez, que son maître avait envoyé à l'empereur, pour lui faire mieux comprendre de vive voix comment la situation actuelle du royaume exigeait que son départ fût ajourné jusqu'après les couches de la reine. Charles-Quint se laissa persuader; il accorda à la fois le sursis demandé par son fils et le congé tant sollicité par son ambassadeur.

XI

Ce fut Ruy Gomez qui rapporta à Simon Renard la lettre par laquelle l'évêque d'Arras lui annonça qu'il allait être

---

son mariage. Mais je crois descouvrir que de ce costé vient son mal, pour se trouver, tant son maistre que ses familiers serviteurs fort, mal contents de sa pratique. » — Au connétable, 11 septembre 1555.

(1) Renard à l'empereur, fin février 1555.

rappelé (1). Mais il ne l'avait pas encore reçue que, par un revirement soudain, qui montre dans quel état de trouble et de perplexité il se trouvait alors, il résolut de rester à son poste et en informa l'empereur en ces termes : « Sire, voyant les choses de ce royaulme réduites à ces troubles et difficultés, je n'ai voulu faire autre instance pour mon congé, pour monstrer à Vostre Majesté que, si je puis servir, je n'entends me soustraire à aucun des offices auxquels le devoir m'oblige et m'attache. »

Peut-être en ce moment fondait-il quelque espoir sur une décision importante, en effet, qu'il n'avait cessé de conseiller, et qui venait d'être arrêtée dans les conseils de la couronne : l'interdiction des supplices pour cause d'hérésie. Cette mesure était due au roi Philippe qui, justement effrayé de l'irritation que ces exécutions propageaient dans le public et des dangereuses conséquences qui pouvaient en résulter pour le trône lui-même (2), avait compris et fait comprendre à son intolérante épouse que c'était le cas de faire céder le scrupule religieux à la raison d'Etat (3).

Un autre motif pour Simon Renard de reprendre courage, c'était l'espoir que la reine Marie était réellement enceinte et que la naissance d'un héritier du trône pourrait encore tout sauver. A Hamptoncourt, où il était avec la cour, depuis la fin du mois de mars, il semble oublier les autres questions brûlantes du moment pour concentrer sa sollicitude attentive sur les progrès de la grossesse. Dans sa correspon-

---

(1) Cette lettre était datée du 1er mars 1555.

(2) Ant. de Noailles témoigne, ainsi qu'il suit, de l'impopularité croissante des deux souverains : « Si l'empereur désire la paix ou trève, si faut-il penser que ces roy et royne en ont encores plus d'envie pour les dangers qu'ils voyent tous les jours se présenter au gouvernement et maniement de ce royaume, *estant si hays et mal voulus de leurs subjects qu'ils n'attendent* (que) *l'heure d'y voir un grand désordre.* » — Au connétable, 25 mai 1555.

(3) Les exécutions furent interrompues durant 5 mois par l'influence de Philippe. V. Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 58.

dance avec l'empereur, la reine de Hongrie et le roi des Romains, il se montre rassuré et indique même les premiers jours de juillet comme l'époque fixée par les médecins pour l'événement décisif.

Renard parlait surtout d'après la reine, qui persistait à se croire enceinte, tandis que son intrigant adversaire, l'ambassadeur de France, dont l'espionnage pénétrait jusque dans la chambre royale, savait de la principale sage-femme qu'il n'y avait pas de grossesse, mais qu'on n'osait encore le dire à la reine (1). Vers le milieu de juin, Marie fut pendant plusieurs jours plus malade qu'à l'ordinaire, de telle sorte que médecins et sages-femmes crurent ou firent semblant de croire qu'elle allait accoucher. Noailles remarque à cette occasion que les gens attachés au service particulier des deux souverains font sonner si haut la prétendue grossesse, que cela suffit pour empêcher d'y croire, lors même qu'on ne saurait pas « que le ventre de la reine n'est pas aujourd'hui plus gros qu'il y a quatre mois (2). »

A cette première déception en succéda une seconde, qui découragea les espérances de Renard et le mit dans une extrême perplexité. « Ce n'est plus dans huict ou dix jours que la reine doit accoucher, » écrivit-il à l'empereur, le 27 juin. Les médecins et les dames de cour se sont trompés de deux mois Si pourtant, malgré ce retard, les couches pouvaient réussir, tout ne serait pas encore perdu. Dans le cas contraire, il prévoit plus de trouble et de désordre qu'on ne saurait l'écrire. Comme rien n'est réglé quant à la succession, Elisabeth prévaudra, et avec elle l'hérésie et l'influence française. Il

---

(1) « J'ai su ce matin de bon lieu que cette royne est fort déçue de penser estre enceinte, estant averti que sa principale garde et sage-femme a déclaré à une dame de la chambre qu'elle ne l'est aucunement..... Ceste garde et aultres qui sont près d'elle ne luy osent dire la vérité....., vu l'affection qu'ils voient en ladite dame et son mary d'avoir lignée. » — Ant. de Noailles au connétable, 29 mai 1555.

(2) A Henri II, 20 juin 1555.

ne sait même si le roi et sa cour seront bien assurés du peuple, et finalement la tragédie sera calamiteuse (1). »

Les Français seront là pour exploiter à leur profit ce désordre auquel ils auront travaillé. En attendant, ils font semblant de vouloir la paix, lorsqu'ils désirent au plus une courte trève, et, après avoir demandé la médiation de la reine d'Angleterre, ils en paralysent les efforts par l'excès de leurs prétentions (2): cela, pendant que d'autre part ils multiplient leurs armements et traitent en secret avec le nouveau pape Paul IV, Caraffa, créature de Charles-Quint et ennemi juré de sa maison (3).

L'ambassadeur français, dans sa correspondance, justifie ces alarmes de Simon Renard, et c'est avec une satisfaction mal dissimulée qu'il signale à sa cour chaque manifestation du mécontentement et de la défiance qui agitent les diverses classes de la nation. Toutefois, s'il aime à constater que Philippe et Marie ont plus de motifs que l'empereur de désirer la paix et la désirent davantage, et que les négociations entamées sous leur médiation déplaisent souverainement au peuple et à la noblesse, qui ne s'en cachent pas et menacent de se révolter, il tient, par rapport à ces négociations, un

---

(1) « Il n'est croyable l'occasion que le retardement dudit accouchement donne aux adhérents de la dicte Elisabeth et hérétiques de calomnier et semer faux bruits. — Les visages des particuliers sont étranges; ceux en qui on avoit le plus de confiance deviennent les plus douteux et suspects; leurs façons d'agir insolentes. Il y a toujours mésintelligence entre Anglois et Espagnols; de justice et police, nulle; d'audace et malignité, plus que dans le passé; la discorde entre les conseillers s'accroît et s'est montrée profitable aux François dans l'assemblée dernière. Plus cette situation empire, plus il est urgent d'y porter le remède, assurer les choses, résoudre mûrement l'allée du roy vers Votre Majesté, et conséquemment pourvoir à tout ce qui est nécessaire. » — A l'empereur, 27 juin.

(2) Des conférences ouvertes à Gravelines furent bientôt rompues. Marie accusa Henri II de les avoir fait échouer, et s'en plaignit aigrement à Ant. de Noailles. — Renard à l'empereur. 10 juillet.

(3) Renard à l'empereur, 27 juin et 10 juillet.

rôle différent de celui dont l'accuse Renard et s'y intéresse sérieusement, à moins que ce ne soit pour être agréable au connétable, qu'il le conseille sur la marche à suivre pour en assurer le succès (1).

XII

Cependant la cour de Bruxelles pressait la venue de Philippe. L'évêque d'Arras lui écrivit le 20 août qu'il était impatiemment attendu, que la peste commençait à ravager l'armée, que l'argent manquait et qu'il était question de convoquer les Etats pour en obtenir des subsides, ce qui n'était pas sans quelque danger. Déjà le secrétaire Erasso était venu près du roi pour résoudre les questions encore pendantes entre lui et son père : l'époque précise du voyage, la réorganisation du gouvernement des Pays-Bas, les résolutions à prendre pour l'année prochaine, selon qu'il y aura paix ou guerre, « et quel ordre on donnera au royaume d'Angleterre. » « En quoi je me doute que l'on tarde trop et se perd le temps, » écrit Renard au roi des Romains ; et il ajoute cette désespérante conclusion : « *ce qui empêche de rien conclure, c'est que l'on doute que la reine soit enceinte* (2). »

Bientôt ce doute se changea en réalité. La reine elle-même cessa de se faire illusion ; sa maladie de cœur avait engendré une hydropisie. « Toutefois, écrivit alors Noailles, elle feindra le plus longuement qu'elle pourra d'estre enceinte, jusqu'à ce qu'elle voye les choses par deçà mieux establies et assurées en faveur du dict seigneur son mary (3). »

Mais le sort en était jeté. Quant la vérité eut été divulguée, le faible lien qui rattachait encore à Philippe une certaine partie de la nation, acheva de se rompre. Sa présence n'avait

(1) Ant. de Noailles au connétable, 25 mai ; — à Henri II, 20 juin ; — au connétable, 27 juillet.

(2) 2 juillet.

(3) Ant. de Noailles à Henri II, 20 août.

plus de raison d'être dans ce pays, dont la situation n'avait cessé d'empirer depuis qu'il en occupait le trône, sans qu'il eût entrepris sérieusement d'y porter remède. Il partit donc le 29 août 1555, sans souci des regrets que son absence allait causer à son épouse peu aimable et déjà surannée, et lui laissant pour toute consolation la promesse d'un prochain retour qu'elle dut attendre dix-huit mois, et l'espoir toujours déçu de pouvoir, en vertu d'une loi, placer la couronne sur la tête de son royal conjoint. S'il continua d'exercer de loin quelque intervention dans les affaires de ce royaume, ce fut au point de vue de ses intérêts propres et afin d'engager le gouvernement anglais le plus avant possible dans la querelle de sa maison avec le roi de France.

Et Simon Renard? Son génie diplomatique si fécond, si adroit, si sûr, était vaincu, mais vaincu moins encore par les volontés et les passions des hommes que par la fatalité des choses. En effet, le but qu'il poursuivait, si difficile, si ardu qu'il fût, n'était pas une chimère. Pour changer le cours des événements, et faire à notre pays, pour ne parler que de la France, de tout autres destinées, qu'eût-il fallu? Que Marie Tudor devînt mère au lieu d'être hydropique; que, docile aux avis de son conseiller, elle travaillât, de concert avec son époux, à rétablir l'ordre dans les esprits et dans l'État, au lieu d'y entretenir le trouble par d'inutiles rigueurs envers les hérétiques, et prît résolument parti pour Charles-Quint dans sa guerre contre Henri II. Et si l'on considère d'autre part que si Philippe II dut à l'intervention tardive et limitée de l'Angleterre la victoire de Saint-Quentin, et par suite le traité de Cateau-Cambrésis, et que, plus tard, il tint seul en échec la puissance d'Elisabeth unie à l'insurrection des Pays-Bas et faillit même enlever la couronne à Henri IV, on peut se demander ce qu'il serait advenu de la France, si les forces anglaises et espagnoles, réunies dans une seule main, eussent fondu sur elle au milieu des convulsions de ses guerres religieuses.

Il devait en être autrement. L'ambassadeur impérial quitta l'Angleterre quelques semaines après, mécontent de voir le roi et le Conseil oublier ses éminents services, pour rejeter sur lui la responsabilité des difficultés présentes, qui n'étaient point son ouvrage et qu'il n'avait pas tenu à lui de prévenir ou de surmonter (1). C'était un avant-goût de cette ingratitude royale qu'il eut le tort de mériter plus tard et qui lui fut si fatale. Mais alors il conservait intacte la gloire du *fameux mariage*, et sa carrière diplomatique n'était point terminée. Rentré à Bruxelles, il s'y tenait à la disposition de ses souverains, lorsqu'eut lieu dans cette capitale la célèbre séance d'abdication, dans laquelle Charles-Quint annonça solennellement au monde que son rêve de domination universelle achevait de s'évanouir (2).

---

(1) Voir ci-devant, § x, en note, la lettre d'Ant. de Noailles au connétable, du 11 septembre.

(2) Le 25 octobre 1555.

CHAPITRE III

LA TRÊVE DE VAUXELLES. — SECONDE AMBASSADE EN FRANCE

1556-1557

I

Nous connaissons la diplomatie à double face de Henri II avec l'Angleterre : ouvertement elle fait à Marie Tudor des protestations d'amitié et sollicite sa médiation dans la guerre que soutiennent entre elles les maisons de France et d'Autriche ; en secret, elle conspire avec les ennemis de son trône pour la renverser, s'il est possible, elle et son époux, ou du moins pour empêcher que Philippe et son père ne retirent du mariage anglais les avantages qu'ils s'en sont promis (1). C'est l'effet des deux influences rivales qui se disputent la direction de la politique française, le connétable de Montmorency pour la paix, les Guises et Diane pour la guerre.

L'ambassadeur impérial, Simon Renard, convaincu de la prépondérance de ces derniers, soutient invariablement qu'il faut réunir contre eux les forces de l'empereur et de l'Angleterre pour les contraindre à une paix durable. Charles-Quint, au contraire, dans son impatience de se décharger sur son fils de ses trop nombreuses couronnes, et sans espoir d'obte-

(1) Charles-Quint désirait la paix, mais le caractère des Français lui inspirait une défiance extrême. « Je crois, disait-il au nonce du pape, que, quand même je leur donnerois le tiers de ce que je possède, ils n'en continueroient pas moins à m'inquiéter et à me causer des ennuis. » (*Biogr. nat. belge*, t. III, p. 909.)

Une grande illusion de Charles-Quint, partagée par son fils et son premier ministre, était de ne pas voir que la politique extérieure des rois de France était une conséquence légitime et nécessaire de la sienne propre.

nir de la nation anglaise un concours efficace, préfère la voie des négociations. D'ailleurs il veut épargner à son successeur les embarras d'une guerre ruineuse.

C'est pourquoi, dès l'été de 1555, des conférences s'ouvrirent à Gravelines sous la médiation de la reine d'Angleterre. Interrompues bientôt, comme on l'a vu, à cause de certaines exigences des Français que les Impériaux jugeaient inadmissibles (1), elles furent reprises à la fin de la même année. Les négociateurs étaient, du côté de l'empereur, le comte de Lalaing, le premier en titre, sans doute comme étant de plus haute noblesse, et Simon Renard, le premier en fait, comme la suite le fera voir ; du côté du roi de France, l'amiral de Coligny, son cousin Ch. de Montmorency-Danville et l'abbé de Bassefontaine. Installés, ceux-ci à Saint-Quentin, les autres à Cambray, ils choisirent, pour y tenir leurs conférences, l'abbaye de Vauxelles, située à égale distance des deux villes (2).

Bien que des deux côtés on affirmât vouloir sincèrement la paix, on se heurta tout d'abord à des prétentions opposées qu'il fut impossible de concilier et qui allaient par conséquent faire ajourner pour longtemps encore la pacification définitive. L'empereur et son fils demandaient qu'on négociât, ici comme à Gravelines, sous la médiation du gouvernement anglais; le roi de France s'y refusa. Il savait que l'épouse de Philippe lui attribuait la rupture des conférences de Gravelines et qu'elle s'en était plainte publiquement et d'un ton

(1) Dans la restitution des territoires conquis de part et d'autre, les Français entendaient comprendre ce que les Impériaux appelaient les conquêtes anciennes, savoir : le Milanais et la Navarre espagnole.

(2) Renard remarque à cette occasion que, tandis que Coligny se rendait à Saint-Quentin, les populations qui voyaient là le présage d'une paix prochaine, le saluèrent sur sa route par de joyeuses acclamations; mais, ajoute-t-il, bien que le peuple soit très las de la guerre « et fort travaillé d'emprunts et de tailles, néanmoins pour l'affection qu'il porte au souverain et comme il lui semble qu'il prospère, il s'accommode à la nécessité et contribution. » — A. Philippe, V 7 et 18 décembre 1555.

fort aigre à son ambassadeur, et il pouvait, non sans raison, mettre en doute l'impartialité de sa médiation (1). Même désaccord au sujet des prisonniers de marque. Henri II voulait que la rançon de chacun fût payée en argent, et entendait ne se dessaisir pour cet objet d'aucune de ses conquêtes. Charles-Quint et Philippe, au contraire, exigeaient au lieu d'argent des restitutions territoriales. Encore mettaient-ils à part le fils aîné du connétable, François de Montmorency, et le maréchal de la Marck, prince de Sedan et duc de Bouillon. Ils recommandaient même à leurs représentants de traîner en longueur cette question des prisonniers, dans l'espoir d'amener par là les Français à accepter la médiation anglaise. Renard n'était pas de cet avis : il craignait qu'on ne leur fournît par là un prétexte de rompre encore une fois, et il s'en expliqua franchement en plein conseil d'Etat (2). Non qu'il eût repris confiance dans leurs dispositions intimes, mais, en ce moment même, le pape Paul IV, après avoir reçu à Rome la visite des cardinaux de Lorraine et de Tournon, que le roi de France lui avait envoyés, faisait porter à Philippe des conseils pacifiques, conformément, disait-il, aux déclarations que les deux cardinaux français lui avaient faites à lui-même ainsi qu'au consistoire. A en juger par sa dépêche du 24 décembre au comte de Lalaing, Renard prit d'abord au sérieux cette démarche du Saint-Père, qui selon lui pouvait être d'un grand poids dans les négociations. Mais il dut bientôt reconnaître qu'il s'était trompé. Dès le premier janvier 1556, ils écrivirent, lui et son collègue, au roi Philippe : « On fait courir le bruit que les Français ont fait ligue avec le Pape et le duc de Ferrare contre Votre Majesté, et qu'ils pratiquent en Allemagne pour faire échec aux négociations entamées par elle dans ce pays » En effet, la ligue en question avait été conclue secrètement à Rome, le 16 décembre précédent. Son but était

(1) Renard à Charles-Quint, 10 juillet 1555.
(2) Renard à Lalaing; de Bruxelles, 24 décembre 1555.

de chasser les Espagnols d'Italie, pour créer à leurs dépens des principautés aux parents de l'ambitieux pontife et donner le duché de Milan à l'un des fils de Henri II. Le cardinal de Lorraine, qui l'avait négociée, comptait bien y gagner aussi pour lui la tiare, et pour le duc François de Guise, son frère, la couronne des Deux-Siciles.

Les négociateurs français, loin d'avouer le traité secret du 16 décembre, reprochaient aux Impériaux de ne vouloir que gagner du temps, par leur persistance à demander la médiation anglaise, et par la lenteur calculée avec laquelle ils menèrent l'affaire des prisonniers. Dès les premiers jours de janvier, ils se déclarèrent résolus à se retirer si les autres ne recevaient de leur souverain, dans un bref délai, des pleins pouvoirs pour faire paix ou trêve, comme ils les avaient eux-mêmes. L'amiral de Coligny se montrait très-favorablement disposé et pressé d'en finir, comme s'il eût craint que le parti de la guerre, qui avait dû céder momentanément à l'influence du connétable, ne reprît le dessus et ne fît tout échouer. En conséquence, Renard et son collègue pressèrent leur maître de les mettre en mesure de profiter de ces bonnes dispositions en leur envoyant les pleins pouvoirs qui leur manquaient; ils le prièrent en outre de leur donner soit comme remplaçants, soit comme auxiliaires, des hommes de son choix, « *mieux instruits et imbus des affaires* (1).. . » Philippe leur adjoignit le secrétaire d'Etat Tisnacq, le conseiller Philibert et le régent de Milan Schicio. Quant aux pleins pouvoirs, il fut 15 à 20 jours sans répondre; c'était le moment où son père, Charles-Quint, complétant l'abdication de ses couronnes héréditaires, lui remettait officiellement le gouvernement des Espagnes et du Nouveau-Monde (2).

Enfin, le 2 février, il leur envoya simplement l'ordre de stipuler dans la trêve que chacun garderait les territoires,

(1) Dépêches des 11 et 15 janvier 1556.
(2) 16 janvier.

places et dépendances qu'il occupait actuellement ; il ne disait pas un mot des prisonniers. Peut-être que, convaincu de l'existence de la ligue secrète, il désespérait d'obtenir la paix, et, faute de mieux, se contentait d'une trêve. Quoiqu'il en soit, dans les séances qui suivirent immédiatement et qui furent les dernières, ses plénipotentiaires affirmèrent de nouveau que, pour lui, la trêve n'était qu'un moyen d'arriver à un accord définitif (1). Les Français affirmèrent la même chose, avec moins de sincérité sans doute ; seulement ils posèrent, comme condition *sine qua non*, le rachat de leurs prisonniers à prix d'argent, et sans aucune restitution de conquêtes.

Le 5 février, une trêve fut conclue sur cette double base de la rançon pécuniaire des prisonniers et du maintien de chacune des parties dans les lieux dont elle était en possession *le jour de la trêve*. Une déclaration sans date du roi de France stipule cette dernière clause, et porte en outre qu'il a été arrêté entre lui et l'*ambassadeur* du roi d'Angleterre qu'on nommerait des commissaires pour régler à l'amiable les difficultés qui pourraient surgir concernant les confins et limites des deux souverains. Enfin, le 13 février, Henri II, toujours afin de mettre de son côté les apparences d'une sincérité qui n'existait pas, lança une proclamation dont la traduction espagnole se trouve aux archives nationales, et qui faisait savoir qu'une trêve *sûre, franche et loyale et permettant les communications et le commerce,* venait d'être conclue entre les très-hauts, très-excellents et très-puissants princes, le roi de France Henri II et l'empereur Charles-Quint, ainsi que Philippe, roi d'Angleterre, son fils et successeur héréditaire, et enjoignait à tous ses sujets d'observer la dite trêve par terre et par mer.

Telle fut l'issue de ces conférences de Vauxelles, qui d'ailleurs ne pouvaient aboutir à un meilleur résultat, par la

(1) Les plénipotentiaires à Philippe, 5 février.

double raison que l'une des deux parties mettait à trop haut prix une paix qu'elle ne désirait pas, et que l'autre, qui la désirait sincèrement, refusait à l'adversaire, dont elle suspectait la sincérité, des concessions d'une efficacité douteuse. A part un moment d'illusion qui le porta à conseiller ces concessions, le principal négociateur, Simon Renard, garda sa conviction que les Français ne voulaient que reprendre haleine et que le moyen d'avoir la paix avec eux n'était pas de la négocier, mais de l'imposer par la force. Or, l'événement allait bientôt lui donner raison ; la trêve, conclue pour cinq ans, ne dura pas six mois.

II

Les conseillers de Charles-Quint et de Philippe II auraient voulu qu'on ajournât la suspension des hostilités jusqu'au jour de *la publication de la trêve*, dans l'espoir d'exécuter dans l'intervalle quelques reprises en Luxembourg et en Piémont. Les négociateurs le savaient-ils? Granvelle l'affirmera plus tard (1) ; mais les dépêches échangées avant et pendant les négociations, celles du moins qui nous sont parvenues, n'en font pas mention. Toujours est-il que, dans le Conseil, on sut mauvais gré à Renard d'avoir consenti à ce que la trêve eût son effet à partir du jour de *sa conclusion*, et qu'à ce sujet l'évêque d'Arras adressa pour la première fois des paroles de blâme à son « cher confrère et vray ami. » Mais il ne paraît pas que les souverains aient attaché autant d'importance à cette affaire, puisque ce fut Renard lui-même, le principal auteur de la trêve, qu'ils envoyèrent en France pour en surveiller l'exécution et travailler à la changer en une paix définitive, et que, pendant cette nouvelle mission, ils ne lui témoignèrent ni moins de bon vouloir, ni moins de confiance que pendant les précédentes (2).

(1) Voir sa lettre au président Viglius du 19 octobre 1564.
(2) Voir leurs dépêches : 7 juin, fin juin, 9 et 25 juillet 1556.

Renard partit donc pour sa seconde ambassade de France à la fin d'avril 1556, bien malgré lui, à la vérité, et par pure obéissance, comme il l'écrivit peu après au duc d'Albe : « Je suis encore relégué en ceste cour comme ambassadeur, combien que m'en sois excusé, d'autant que la commission est odieuse et de poids (1). »

En effet, malgré l'accueil flatteur qu'il trouva auprès du connétable et du roi lui-même, qui lui faisait envoyer de sa venaison ; malgré le soin qu'ils eurent l'un et l'autre de lui répéter combien ils désiraient paix et amitié avec ses maîtres, il ne pouvait oublier le traité secret conclu avec le pape (2). En outre, dès qu'il fut question des infractions à la trève qui se commettaient de part et d'autre, et surtout du retard apporté à la délivrance des prisonniers français, dont l'évêque d'Arras était même accusé de rendre la captivité plus rigoureuse (3), les termes dont on usa avec lui le confirmèrent dans son opinion que les Français n'avaient signé la trève que par nécessité, bien résolus de la rompre dès qu'ils seraient en mesure de le faire. C'est pourquoi, écrit-il à Philippe, « il plaira à Votre Majesté peser combien il importe (étant en trève avec gens de si peu de foy, qui vivent présentement avec mœurs si corrompuz, que gentils et païens ont en plus grande révérence la vertu et l'honnêteté que ceste nation) tenir en ses mains la paix et l'épée jointes (4). » Et au duc de Savoie, alors gouverneur des Pays-Bas : « Je supplie très-humblement

(1) 18 mai 1556.

(2) « Jà l'on m'a rapporté que l'on a descouvert une praticque qu'ils avoient en Italie. » — Mai 1556.

(3) Coligny dit à ce sujet à Renard : « Si le Roy s'aperçoit que l'on procède si aigrement en chose de telle qualité, il ne pourra délaisser faire le semblable, comme ne pouvant souffrir chose qui irrite sa grandeur ou la diminue. » — Se plaignant de la dure captivité que subissait son frère d'Andelot, il remarquait que pourtant il avait, lui, travaillé pour la paix plus qu'on ne pensait, « cela contre l'opinion de plusieurs de la cour de France, » comme Renard pourrait s'en convaincre avec le temps. — Renard à Philippe, 8 mai.

(4) 21 mai 1556.

Votre Altesse ne s'endormir aulcunement pendant la trève, mais tenir main à ce que l'on ne soit prévenu (1). »

Cette ardeur pour la guerre se personnifiait, comme on sait, dans les Guises et leur alliée Diane de Poitiers. La question des prisonniers était leur grand prétexte, et le cardinal de Guise s'en prenait ouvertement à Coligny de ce que la trève avait été conclue sans qu'on eût obtenu satisfaction sur ce point. « La maison de Guyse tasche par tous moyens pour rompre la trève et publie qu'elle a été désavantageuse pour le royaulme. Le Cardinal, pour complaire audit S. Roy et seconder son naturel incliné aux armes, est plus chaleureux et véhément en la persuasion de guerre qu'il ne devrait (2). » Le connétable, sans cesser de désirer la paix, récriminait de son côté sur la question des prisonniers et accusait les Impériaux d'avoir déjà violé la trève.

Renard avait réponse à tout : il n'avait tenu qu'à eux de délivrer leurs prisonniers moyennant rançon, notamment les sieurs de Montmorency et de la Marck, « attendu, disait-il, que leur rançon avait été taxée à Vauxelles, » au lieu que celle des prisonniers impériaux ne l'était pas encore. Quant aux actes contraires à la trève, il expliquait ceux-ci, niait ceux-là et feignait d'ignorer les autres. Et, si les Français, pour justifier leurs propres infractions, s'autorisaient du retard que Philippe avait mis à publier la trève, il répondait que la trève avait dû avoir son effet dès le moment de sa conclusion, et non après sa publication seulement (3). A propos de la ligue

---

(1) 6 mai. — Granvelle pensait de même sur ce point : « Et sera désolation de la république chrestienne, si Dieu par sa miséricorde ne change la volonté que démontrent les François de renouveller la guerre quand ils en auront le moïen, estant si enflés du riz de fortune et si adonnés à ambition pour remplir leurs cornes du bien d'aultruy, que si Dieu ne met bornes et limites à leur cupidité, il n'y a moïen de les contenir, moins de les révoquer à concorde. » — Au roi des Romains, 18 mai.

(2) Renard à Philippe II, mai 1556.

(3) Renard écrit de Moret au roi, le 28 mai, que, depuis la trève, les

franco-italienne, il leur déclarait ironiquement qu'il n'y croyait pas et qu'il ne pouvait supposer que la venue du cardinal Caraffa en France « fut de mauvaise intention, lorsqu'il considéroit la santé, l'âge et la sainteté du Souverain Pontife, et le zèle qu'il témoignoit pour le repos de la chrestienté, union et réformation de l'Eglise. »

Cependant il ajoutait de nouvelles informations à celles que déjà il avait envoyées à sa cour, concernant la ligue, qu'on baptisait, disait-il, *la ligue contre les Espagnols*, et qui prenait des proportions dangereuses. Tandis que le cardinal Caraffa, « appassionné pour la France, » excite Paul IV son oncle, qui n'y est que trop porté, à venger ses neveux que les Espagnols ont bannis du royaume de Naples, et à procurer par tous moyens leur élévation; tandis que les cardinaux de Ferrare, de Tournon, du Bellay et d'Armagnac, actuellement en Italie, y cherchent des adhérents à la politique papale, Henri II, conseillé par les Guises et activement servi par les pratiques d'Antoine de Noailles, fomente sous main la conspiration anglaise et travaille à la rattacher à la ligue anti-espagnole (1). D'une main il presse amicalement celle de la reine Marie, de l'autre il soutient ses sujets conspirateurs et rebelles, donnant asile et subsistance aux fugitifs et aux bannis, servant à d'autres des pensions en Angleterre même. Sans cesser de convoiter pour la fiancée du dauphin la succession de Marie Tudor, il est d'intelligence avec Elisabeth et lui ferait au besoin épouser Courtenay. Il tient à bien connaître l'état des esprits et spécialement l'accueil que fait le public au projet de couronner Philippe d'Espagne, car il est

---

Français ont déjà fait pour plus de 150,000 écus de prises; qu'ils répondent à ses réclamations de manière à gagner du temps, jusqu'à ce qu'ils trouvent une occasion de rompre, par où lesdites prises demeureront égarées et perdues. Il ajoute que les secrétaires d'Etat vont jusqu'à refuser de faire les dépêches de certaines restitutions résolues en Conseil du Roi.

(1) Renard à Philippe, 27 et 31 mai 1556.

résolu d'empêcher à tout prix ce couronnement, dût-il sacrifier la trève et l'amitié de la reine (1).

La coalition des mécontents d'Angleterre et d'Italie sous la main du roi de France devait avoir pour effet de chasser de ces deux pays le fils de Charles-Quint, afin d'y faire place à la domination ou à l'influence des ennemis de sa maison. Pour entraîner les Anglais, on comptait sur Courtenay, qui se trouvait alors à Venise, et que le duc de Ferrare « pratiquoit » pour le décider à entrer au service de Henri II. Simon Renard se croyait assez sûrement renseigné sur ce dernier point comme sur tous les autres, pour conseiller à son maître de vérifier le fait à Venise et de voir s'il ne lui importerait pas de faire arrêter le prétendant anglais, au cas où il traverserait ses Etats. (2).

Autres détails significatifs : des capitaines viennent journellement à la cour, apparemment pour y chercher des ordres ; le rhingrave fait, dit-on, des levées en Allemagne et d'autres avec lui ; on prête au roi le dessein arrêté de marier une de ses filles au jeune duc de Lorraine, qu'il garde près de lui, afin d'occuper sous son nom les principales places de son duché. On annonce aussi la mise en mer de vingt-six galères équipées pour une direction inconnue (3).

Le 8 juin, Simon Renard écrivit à Ruy Gomez que depuis quelques jours le roi tenait conseil chaque matin pour examiner si l'on continuerait à négocier pour la paix, si l'on s'en

---

(1) Voir les dépêches d'Ant. de Noailles au roi, 7 mai, et au connétable, 12 mai.

(2) Renard à Philippe, 25, 27, 31 mai 1556. — « La pratique d'Angleterre est en armes sous le nom de Courtenay pour troubler le royaume et la sérénissime Reine, car je l'ai entendu des personnes qui sont de la mêlée et partie ; et l'on attend la venue de Courtenay, lui ayant envoyé un courrier. — Parmi les espions dont Renard se sert, il en est un qu'il appelle *le Banquier* et dans lequel il a toute confiance.

(3) 27 et 31 mai. — « La plupart des capitaines françois cassés sont arrivés en la court... »

tiendrait à la trève, si l'on recommencerait la guerre; que les Guise, d'accord avec le cardinal Caraffa, plaidaient pour la guerre et le connétable pour la paix. Sa lettre, très-explicite et très-intéressante, reproduit à la fois les raisons respectives de chacun, qui se résumaient dans les ambitions personnelles et dans les jalousies réciproques, et les arguments que de part et d'autre on s'efforçait de faire prévaloir dans l'esprit du souverain.

Selon les Guise, un traité de paix aurait pour Henri II ce double danger, d'affaiblir sa position dans la péninsule en lui aliénant le pape et les princes italiens et en décourageant les fugitifs et bannis de cette nation, et de permettre à Philippe II d'aller en Angleterre mettre ordre aux affaires du royaume et par là s'y affermir ainsi que la reine son épouse. Si, au contraire, il profitait de la prochaine abdication de la couronne impériale par Charles-Quint, pour reprendre les armes, il pourrait compter sur le secours des princes protestants d'Allemagne et aurait facilement raison d'un adversaire qui n'avait ni goût ni aptitude pour les choses de la guerre et qui de plus était à bout de ressources.

Le connétable faisait valoir en faveur de la paix la pénurie du trésor, l'épuisement du royaume, la pauvreté et le mécontentement de la noblesse, le grand âge et l'égoïsme du pape, le danger d'une rupture avec la reine d'Angleterre (1). C'était donc en toute loyauté que, depuis la reprise des négociations, il proposait à la cour de Bruxelles d'en finir quant aux pri-

(1) « Vieux, pesant l'avenir, connaissant à fond les affaires du Roy et les limites de ses forces, le mauvais estat de ses finances, la pauvreté du royaume, la grande richesse et puissance de la monarchie espagnole (qui eût mis en grand danger le royaume de France, *si l'on ne se fust arresté devant Metz*), considérant les humeurs des seigneurs et partialités dangereuses, » enfin désirant accroître l'illustration de sa famille par une paix dont il serait l'auteur, le connétable se flattait de l'espoir que le royaume n'en recevrait aucun préjudice, et qu'il en profiterait même pour se fortifier sur les frontières de l'empire affaibli. — juin 1556.

sonniers, afin d'ôter par là un prétexte de rupture au parti qui poussait Henri II à la guerre. Cette proposition était appuyée par Simon Renard ; Ruy Gomez et le duc de Savoie la firent accepter à leur souverain. En conséquence, vers la fin de juin, l'ambassadeur impérial reçut du gouverneur des Pays-Bas, avec des félicitations pour lui, la nouvelle qu'on était tombé d'accord avec l'ambassadeur français l'Aubépin, sur la rançon des prisonniers, et qu'il n'y avait plus qu'à les relaxer de part et d'autre (1).

Philippe, toutefois, et ses conseillers avec lui, persistaient dans leur défiance. « Quelque chose qu'on parle de paix, disait Renard dans sa lettre à Ruy Gomez, il convient penser à la guerre et se tenir prêt à offense et défense, pour avoir expérimenté tant de fois leur foy, ruse et loyauté » ; et le duc de Savoie à Renard : « plus en leursdits propos ils sont doux, plus convient-il que vous soyez vigilant pour descouvrir leurs menées publiques et secrètes ». Aussi, malgré les derniers arrangements conclus au sujet des prisonniers, ajournait-on leur délivrance. C'est qu'en effet les événements qui se passaient en Italie et qui avaient leur contre-coup à la cour de France, n'étaient rien moins que rassurants. Voici en résumé comment Renard en rendit compte à son souverain :

Le pape Paul IV, ayant banni de ses Etats les Colonna, ennemis de sa maison, confisca sur eux divers domaines limitrophes du royaume de Naples, qu'il érigea en duché en faveur de son neveu, Jean Caraffa, gouverneur général des Etats de l'Eglise ; il fortifia Poliano, capitale du nouveau duché. Le duc d'Albe, vice-roi de Naples, qui voyait un danger dans le voisinage des fortifications nouvelles, éleva des protestations et donna des soldats à Antonio Colonna, pour aller interrompre les travaux par la force. Des courriers du pape en apportèrent la nouvelle à Fontainebleau, où se trouvait la cour, avec

(1) Renard à Ruy Gomez, 12 juin 1556 ; — à Philippe II, 28 juin ; — Le duc de Savoie à Renard, fin juin.

ordre au cardinal Caraffa de regagner en hâte l'Italie, après s'être assuré des secours du roi, moyennant la promesse *d'un million d'or*. Caraffa jurait bien haut « qu'il alloit de bon gré en la négociation de la paix, mais que, puisqu'on recherchoit le Saint-Père et empeschoit son autorité, il emploieroit la vie, le sang et biens de luy et ses amys pour y résister. »

Avant de transmettre ces graves nouvelles, Renard, désireux de voir de près ce fougueux personnage, lui avait fait une visite toute de dissimulation, louant très-fort ses grands mérites, sa dignité, l'importance de sa mission, le caractère élevé du pontife qu'il représentait, et concluant par dire qu'il se mettait à ses ordres.

Le cardinal, non moins dissimulé, affirma qu'il ne cherchait en tout que le service de Dieu et le bien de la chrétienté; que c'était en vue de procurer l'un et l'autre, qu'il était venu traiter de la paix, ainsi que du concile que le pape voulait convoquer à Rome, et que nulle affection particulière ne serait capable de le détourner de son devoir. Il se félicitait d'entrer en rapports avec l'ambassadeur impérial, dont il avait entendu dire beaucoup de bien, et il réclamait ses bons offices, pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission (1).

Renard ne pouvait croire à la sincérité de Caraffa; il ne crut pas davantage à son expérience et à ses talents diplomatiques. Mais il redoutait assez son caractère remuant et ses dispositions belliqueuses, pour vouloir le faire arrêter dans sa traversée de Marseille à Rome. « Si l'on pouvoit le surprendre à son retour, écrivit-il à Philippe, ce seroit advantage, m'en remettant à ce que V. M. en trouveroit pour le mieux (2). »

Cependant, le légat, assuré des secours du roi de France, brûlait de mettre aux prises le pape et le roi d'Espagne. Dans un festin donné par Henri II, à l'occasion du baptême d'une de ses filles, il fit, en présence de tous les ambassadeurs, une

(1) Renard à Philippe II, de Moret, 20, 24 et 28 juin 1556.
(2) 30 juin.

violente sortie contre les ennemis héréditaires du Saint-Siège (les Colonna) et contre *ceux qui, voulant dominer partout* (Charles-Quint et Philippe II), leur fournissaient de l'argent et des troupes. Renard prit la défense de ses maîtres; il reprocha au légat de sacrifier ainsi sa mission de paix à des intérêts particuliers et lui fit hardiment la leçon, « afin de non montrer visage de crainte, pour le mettre davantage en colère et le faire parler et faire congnoistre de quels ministres Dieu est servi. » Caraffa, l'interrompant vivement, lui imputa entre autres choses, de vouloir, à la faveur de son absence de Rome, faire saccager la ville éternelle. Il eut aussi des paroles de hauteur et de dédain pour les autres ambassadeurs et obligea celui de Venise à lui donner un démenti. Enfin, tout l'auditoire fut scandalisé de cette violence d'attitude et de langage, et Antoine de Noailles dit à l'oreille de Renard « qu'il seroit désavoué. »

En effet, cette scène était souverainement injurieuse pour le roi, plus que pour tout autre, « ayant eu lieu, remarqua Renard, au palais, en public, par estranger, après avoir esté appelé au festin. » Aussi fut-elle jugée sévèrement à la cour et au Conseil; mais il n'en fut fait aucun semblant au légat, et le roi se contenta d'en envoyer le compte-rendu au pape (1).

Par conséquent, les Guises n'en continuèrent pas moins à seconder les efforts de Caraffa, pour décider leur maître à la guerre. Un moment même, le connétable, irrité de ce que le sire de Bugnicourt, par ordre supérieur apparemment, avait haussé la rançon de son fils, fit taire tous ses autres griefs (2) et se mit d'accord avec les Guises et Saint-André, au sujet de la ligue et des mesures à prendre pour la défense de Poliano;

(1) Renard à Philippe II, 9 juillet 1556.

(2) Une preuve de la prépondérance des Guises : toutes les ordonnances en matière de finances que préparait le connétable, devaient obtenir l'approbation et la signature du cardinal, avant d'être soumises à celle du roi, « estant bridé de ce coustel-là, parce qu'il y a grand bruit que ledict connétable ayt faict sa main sur les finances en

il déclarait hautement que le roi aiderait le pape, et le légat affirmait de son côté que l'an prochain la guerre serait menée en Italie, de telle sorte que le roi d'Espagne y perdrait Naples ou le pape ses Etats. « On dit publiquement ici, écrit Renard, que le fait des prisonniers fera rompre la trêve par deçà; » il demande en conséquence plusieurs courriers pour expédier les dépêches, attendu que, « dans les termes de rupture où l'on est, » il ne peut plus se servir de l'intermédiaire du connétable.

Cependant les Français activent leurs menées en Italie et leurs préparatifs de guerre. Ils entretiennent des intelligences dans la ville de Sienne, retombée au pouvoir des Médicis; ils s'efforcent de vaincre les dernières hésitations du duc de Ferrare et de retenir Octave Farnèse, sur le point de céder aux sollicitations de Philippe II; Caraffa offre aux Vénitiens les places de Cervia et de Ravenne, en échange de leur concours; le duc de Brissac, illustré par la défense de Sienne, a reçu l'ordre de ne pas licencier ses soldats et de les tenir en Piémont; d'autres troupes sont dirigées vers la Toscane; on prépare à Marseille les galères qui doivent transporter les détachements destinés à partir avec le légat, comme avant-garde; des rassemblements de troupes ont lieu en Champagne et vers les frontières du Luxembourg, et l'on s'occupe activement de renforcer et de ravitailler la place de Marienbourg. Enfin, le roi s'est fait dresser « un pourtraict des chemins de Flandre. »

Simon Renard, qui accompagne de détails étendus et précis les informations qui précèdent, ne doute pas que les Français ne prennent prétexte de l'affaire des prisonniers, pour rompre la trêve (1). Il pense néanmoins, et d'autres avec lui, que si

---

ses dernières guerres : aussi a-t-il acquis pour 300,000 écus de biens. » Renard remarque aussi que le connétable a suivi le roi à Anet, bien malgré lui et pour ne pas déplaire à la duchesse de Valentinois. — 7 juillet 1556.

(1) V. aux *Archives nationales*, un résumé en espagnol de cinq dépêches de Renard à Philippe II, des 9, 13, 14, 18, 19 juillet, dont la pre-

l'on pouvait enfin parvenir à une libération réciproque, il n'y aurait pas de rupture avant le printemps, attendu que les Français ont, pour demander un sursis, des motifs de plus d'une sorte. Outre les hésitations d'Octave Farnèse et du duc de Ferrare et la réserve prudente des Vénitiens en Italie, la pacification religieuse, signée à Augsbourg par tous les Etats de l'empire, le 25 septembre 1555, l'accord rétabli entre les membres de la maison d'Autriche, et la prochaine transmission de la couronne impériale par Charles-Quint à son frère Ferdinand (27 août), avec reversibilité sur la tête du roi de Bohême, Maximilien, ne laissaient au roi de France aucun espoir de diversion du côté de l'Allemagne. En Angleterre, les ennemis de la reine, répandant le bruit de sa mort, avaient tenté de soulever les comtés de Sussex et de Suffolk, et de faire reconnaître pour roi un Courtenay supposé, en l'absence de l'autre; mais les habitants, au lieu de les suivre, se tournèrent contre eux et faillirent leur faire un mauvais parti : ils furent tous pris et mis en prison, ce qui prouvait, selon la remarque de Renard, le peu de popularité du véritable Courtenay. C'était à la fois, pour le roi de France, un échec indirect et, pour Philippe II, une chance de plus d'amener le gouvernement anglais à s'armer pour sa querelle.

Mais le principal obstacle pour Henri II consistait dans la difficulté de se procurer de l'argent, et dans la pauvreté du peuple et de la noblesse, qui ne désiraient pas la guerre. Une sècheresse persistante faisait craindre la disette ou plutôt la famine. « Le roy, écrivit Renard, a été contraint de remettre la moitié de la taille de 800,000 écus, qui lui avoit esté accordée

---

mière seule existe *in extenso* au tome IV des *Papiers d'Etat*. On trouve dans ce résumé des indications précises comme celles-ci : « On met en état les 43 galères pour le passage de 3000 soldats et de Caraffa. » — « Le roi ne veut pas se servir des Italiens contre la Toscane; il emploiera à cet effet le capitaine Lamala avec 2000 François. » — « On lèvera six enseignes d'Allemands » — « On donnera ordre à ce qu'il y ait 400 hommes d'armes en Italie, 100 au duc de Ferrare, 100 à son fils, 100 au duc de Parme, 100 au comte de la Mirandole. »

au royaulme pour la solde de 50,000 hommes de pied, et de mettre une taille en Piémont de 20,000 écus par mois pour souldoyer les frais et munitions, au grand désespoir des habitants à qui l'on avoit promis de les soulager au lieu de les charger(1). »

IV

Ainsi Henri II n'avait pas moins d'intérêt à différer de quelques mois la rupture, que son adversaire à l'éviter tout à fait. Mais comment sortir de cette sorte d'impasse, tant que, d'un côté, on ferait de la libération préalable des prisonniers une condition absolue pour le maintien de la trève, et que, de l'autre, on s'obstinerait à les retenir à titre d'otages, en prévision d'une rupture?

Simon Renard, comme on l'a vu, conseillait à son maître de céder sur ce point, afin de gagner du temps, puisque, faute du secours de l'Angleterre, il n'était pas en mesure de rompre le premier. Il y eut un moment où il put croire que Philippe se rangeait enfin à ce parti, lorsqu'il sut qu'il avait fait « modérer » la rançon de François de Montmorency et écrit au connétable pour l'en informer (2). Mais presque aussitôt le sire de Bugnicourt reçut l'ordre de trouver des expédients pour traîner en longueur l'élargissement du noble prisonnier, tout en affectant de le hâter. Ensuite le duc de Savoie déclara au maître d'hôtel de Bassefontaine (3) qu'on ne rendrait ni Montmorency ni les autres; que les déportements des Français et l'activité de leurs préparatifs de guerre du côté des Pays-Bas, avaient changé sur ce point les résolutions du roi, et que, lors même que Sa Majesté serait disposée à souffrir de telles bravades, lui, gouverneur de ces provinces, ne les souffrirait pas. On considérait donc à Bruxelles la rupture comme

(1) Renard à Philippe II, 7 juillet 1556.
(2) Voir dépêches du mois de juillet citées plus haut.
(3) 24 juillet.

certaine, et l'on s'étonnait que l'ambassadeur français ne fût pas encore rappelé.

Le duc de Savoie, en informant Renard de ces incidents et de quelques autres, dont la cour de France pourrait faire autant de griefs, lui ordonna de se tenir toujours prêt à tout justifier, de voir si le connétable continuait à se montrer « si aigre, » depuis la lettre du roi, et de chercher à savoir de lui, « qui tient en France si principal lieu, » ce que le Conseil aurait décidé. Il lui recommandait en outre de s'enquérir avec soin des dispositions actuelles du gouvernement vénitien, du duc de Ferrare et d'Octave Farnèse, de voir comment on pourrait gagner celui-ci, et cependant de continuer à fournir des renseignements détaillés et précis sur les préparatifs de guerre du roi de France et sur l'état de ses ressources, afin que Philippe pût agir lui-même en conséquence (1). La réponse de l'ambassadeur, écrite de Paris (2), ne devait pas laisser de doutes sur les dispositions belliqueuses de Henri II et de ses conseillers, lesquelles s'accentuaient davantage, à mesure que le cours des événements leur apportait de nouveaux encouragements et de nouveaux griefs. L'adhésion plus que probable du duc de Ferrare, qui cédait peu à peu aux sollicitations du pape, du roi de France et des Guises et à leurs séduisantes promesses; l'arrivée du commandant de la citadelle de Milan, Juan de Luna, qui, fuyant la vengeance de Fernand de Gonzague, venait secrètement offrir ses services au roi Henri et lui faire des révélations d'une extrême gravité, tant sur l'état du Milanais et les affaires générales du roi d'Espagne, que sur la manière dont ce prince était servi par ses conseillers (3); la nouvelle qu'on venait de découvrir

(1) Le duc de Savoie à Renard, 25 juillet 1556.

(2) Renard à Philippe II, 27 et 29 juillet.

(3) L'année précédente, Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais, avait été, par ordre de l'empereur, l'objet de poursuites provoquées, disait-on, par l'évêque d'Arras dont il était l'ennemi. Après s'être justifié des accusations portées contre lui, il voulut se venger de

à Rome un complot tramé entre Philippe et le duc de Toscane, dont l'agent principal n'était autre que le résident espagnol près le Saint-Siége, Garcilasso de la Vega, et qui, au dire de Paul IV, avait pour but de surprendre et de saccager la Ville éternelle ; l'arrestation d'un ingénieur du duc de Savoie, qui relevait pour ce prince le plan des places frontières de Picardie : ces faits, rapprochés de certains autres et particulièrement de la nouvelle attitude du connétable, qui se rendait inabordable à l'ambassadeur impérial (1), donnaient à celui-ci la ferme conviction que la guerre était proche, et que le roi de France n'attendrait pas pour s'y décider que le duc d'Albe eût commencé les hostilités contre Poliano. Il annonça positivement que les considérations qu'on pouvait tirer de l'âge du pape, « de sa légèreté et de sa passion, n'empêcheroient pas les Français de pousser la ligue à bout, et que cette ligue tendait à guerre offensive et défensive contre Philippe II » : offensive et à bref délai si, comme on n'en doutait plus, le duc de Ferrare donnait son adhésion ; défensive dans le cas contraire. Enfin, le 11 août suivant, il put avertir son maître que cette adhésion du duc était enfin arrivée et que le légat se disposait à partir, après avoir conclu avec le roi Henri « guerre offensive et défensive (2). » Et, en effet, la guerre

---

ses accusateurs, au nombre desquels était Juan de Luna. De là la fuite de ce dernier. Renard racontant à son souverain, sur la foi d'un ami parfaitement placé pour avoir des renseignements certains, que le fugitif avait été reçu par le roi, au château de Chantilly, à la suite d'une conférence avec le connétable dans la forêt voisine, dirigea contre les conseillers de Philippe II et par conséquent contre l'évêque d'Arras, une attaque indirecte, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

(1) « Le Connétable est parti avec le Roi pour Fontainebleau..... Il exclut l'ambassadeur de l'accès de la Cour, pour non avoir moïen d'entendre leurs menées. » — Renard au roi, 27 et 29 juillet. — Le 11 août, Renard informe son maître que le connétable évite toute négociation avec lui, étant tout occupé « à négocier la guerre. »

(2) « L'adhésion du duc de Ferrare est arrivée..... On a écrit aux capitaines qui doivent passer en Italie, de se hâter et de se mettre aux ordres du légat... »

contre l'Espagne venait d'être résolue secrètement, en conseil du roi, le 31 juillet.

Pour arriver, dans ses informations, à un tel degré d'exactitude, il fallait à Simon Renard de nombreux espions et des intelligences suivies à la cour de France, dans les provinces, dans les places, dans les ports du royaume, ainsi qu'à l'étranger. Il en résultait des frais considérables, auxquels ses souverains ne se pressaient pas toujours de pourvoir. Dans sa dépêche du 29 juillet, il le rappelle à Philippe, en le priant de lui faire tenir de l'argent; « car, dit-il, le mien que j'avois s'en va faillir, de sorte que je n'en ai pour l'ordinaire ni extraordinaire. »

Sa pénurie ne l'empêchait pas, en attendant la très prochaine rupture, de continuer la lutte sur le terrain diplomatique, et de retourner adroitement contre les Français les imputations diverses qu'ils formulaient contre son maître. Dans une entrevue qu'il finit par obtenir du connétable à Fontainebleau, le dernier dimanche d'août, Montmorency cherchant à atténuer les torts du pape, et ayant déclaré que si la guerre se rallumait par son fait, « le roi de France ne pourroit délaisser ses alliés, » il objecta que, dans sa conviction, il était impossible que le roi et son conseil ne vissent pas clairement, à la conduite de Paul IV, que ce pontife ne désirait ni la paix, ni le repos de la chrétienté; que, par conséquent, « le dict S^r^ Roy devoit réfléchir avant de l'assister en son tort, et, si autrement advenoit, l'on jugeroit que, pendant la trève, l'on auroit traité avec le pape chose contraire. A quoi répliqua ledit Connétable, qu'il avoit souvent dit au S^r^ Roy les partialitez commencez par le Pape ne pouvoir tendre à bonne fin (1). »

Ici encore reparaissent les fluctuations du connétable. Evidemment ses préférences étaient pour la paix, et, s'il se montrait parfois belliqueux, c'était par peur des Guises et pour atténuer le reproche que, selon Renard, ils lui faisaient

(1) Renard à Philippe II; de Moret, 1^er^ septembre 1556.

d'avoir été, avec son neveu Coligny, l'auteur de la trêve de Vauxelles. « Le cardinal de Lorraine ne ménage pas le Connétable sur ce point, et l'amiral, qui a reçu de tout autres démonstrations que celles qu'il attendoit, garde depuis trois mois sa maison sans en bouger (1). »

V

Cependant les hostilités avaient commencé en Italie. Une insurrection en faveur des Colonna, qui éclata dans les domaines dont le pape les avait dépouillés, en devint le signal. Paul IV accusa le vice-roi de Naples de l'avoir provoquée et se déclara résolu à la guerre (2). Le duc d'Albe, dans une réplique sévère et menaçante, lui reprocha de sacrifier à l'élévation des siens ses devoirs les plus sacrés, et de méconnaître le dévouement de l'empereur et du roi, son fils, envers le Saint-Siège, au point de se liguer avec leurs ennemis pour les chasser de l'Italie. Il termine en l'invitant à changer de conduite, faute de quoi il saurait bien l'y contraindre ; il l'assure d'ailleurs qu'il demande au Ciel de le conserver pour le bien de l'Eglise et qu'il baise ses pieds sacrés (3). Bientôt il se mit en campagne, de concert avec le duc de Toscane, Cosme Ier, pour secourir les Colonna et leurs sujets fidèles, « et refréner l'insolence du Pape » : ils avaient 18 à 20,000 hommes (4).

C'était pour Henri II le moment de porter secours à son

---

(1) Renard à Philippe II, 6 septembre 1556.— Il répond ainsi au blâme que lui a valu à lui-même la conclusion de cette trêve.

(2) Renard à Philippe II, 11 août. — Le 15 septembre, le marquis de Pescaire écrivit de Milan à Simon Renard : « Le Pape a jeté le masque. » — Et Renard à la princesse de Portugal : « Il ne faut espérer de lui que ce que l'on attend d'un ennemi plein de mauvaises affections, vengeance et avarice. »

(3) Le 21 août.

(4) Renard à la princesse de Portugal, 15 septembre 1556. — Jeanne, deuxième fille de Charles-Quint, veuve de l'infant de Portugal don Juan, gouverna le royaume d'Espagne de 1554 à 1559.

fougueux allié. Mais il n'était pas encore en mesure de le faire. Simon Renard, qui suivait ses préparatifs militaires, ses levées d'impôts (1), ses menées à l'étranger (2) et n'en laissait rien ignorer à son souverain, affirmait qu'il ne serait prêt

(1) « Le Roy fait lever les mêmes subsides, impôts, tailles, taillons, décimes et accrus, comme en temps de guerre, hormis qu'il a réduit l'entretien des 50,000 hommes que *ceux du menu de France* (le tiers Etat?) devoient soudoyer, de 800,000 écus à 400,000; et resserre le plus qu'il peut ses finances pour l'année qui vient. L'on est après pour mettre les *écus-soleil* à cinquante sols... Le Roy gagne beaucoup sur le monnoyage, parce que personne ne fait monnoyage, sinon lui seul et par son autorité (il n'y avoit pas même exception en faveur du roi de Navarre). » — Renard à Philippe II, 14 septembre 1556.

« Le roi de France a eu dispense du Pape pour prendre un décime sur chaque bénéfice. Mais, d'autorité et par force, il accroît quand il veut de deux décimes, tellement qu'il relève la moitié du revenu des biens de l'Eglise... »

« En outre, dans ses guerres précédentes, il a imposé chaque clocher à 20 livres, et a inventorié tous les reliquaires d'argent, pour les prendre quand il vouldra, et si la trêve ne se fût faite, il les eût prins pour la guerre, car il n'avoit plus moïen de finances... Davantage les prélats et gens d'Eglise qui ont quelque répargne, sont travaillés par emprunts, et l'on prend les graines qu'ils ont; ayant aussi prêté leur vaisselle d'argent, ceux qui en ont eu; tellement que quand le dit sieur roy de France commande, il est obéi soit par crainte, force ou volonté. » — Renard à la princesse de Portugal, 15 septembre.

(2) Le roi a envoyé le sieur de Sipière vers le roi de Bohême, pour découvrir ses dispositions envers le roi d'Espagne et s'informer de ce qui se passe en Allemagne. On dit à la cour que c'est afin d'ouvrir des négociations, pour un mariage entre la fille de ce prince et le dauphin. Mais Renard croit avec raison que ce n'est là qu'un prétexte.

Le roi se sert aussi d'un abbé de Saint-Salut qui, sous couleur d'une mission de paix qu'il aurait reçue du pape, va et vient mystérieusement d'une cour à l'autre. Il vient de quitter Paris pour aller on ne sait où. Renard croit que c'est en Angleterre, où, dit-il, il intrigue particulièrement auprès du cardinal Pole, « pour empescher l'établissement de Sa Majesté (Philippe II) dans ce royaulme. » C'est un homme à surveiller. A propos de cet intrigant, Renard va jusqu'à affirmer qu'il a été question, en présence du roi de France, de faire empoisonner la reine d'Angleterre, et que le roi « a gousté la pratique. » Il prétend le tenir de bonne source et en a prévenu l'ambassadeur anglais, Wothon, qui a dû en écrire à sa cour. — Renard à Philippe II, 7, 14 et 24 septembre.

qu'au printemps prochain et qu'il regrettait que Paul IV n'eût pas temporisé jusqu'à cette époque, maintenant surtout que le duc Octave venait de lui signifier sa résolution de demeurer neutre. Craignant donc que le pape ne fût pas en état de soutenir seul la lutte, « il chercha à surseoir par dissimulation et dolosité, » pour parler comme Renard : de là les conférences successives que, vers la fin de septembre, l'ambassadeur eut avec le connétable et les audiences qu'il reçut du roi.

Au début de ces conférences, le connétable annonça à Renard que son maître, voulant prouver une fois de plus combien il était sincère à désirer la paix, venait d'ordonner dans tous les ports du royaume que, si l'empereur et les reines douairières de France et de Hongrie ses sœurs, dans leur traversée pour aller en Espagne, étaient repoussés par la tempête sur quelque point de son littoral, « ils fussent accueillis, secourus, honorés et assistés comme sa propre personne. » A quoi l'ambassadeur répondit sèchement que, en pareil cas, son souverain agirait de même (1).

Ensuite on discuta sur les violences qui se commettaient aux frontières, sur la libération des prisonniers et les hostilités engagées entre le pape et le duc d'Albe. Sur le premier point, Renard fit remarquer que, si la délimitation des frontières n'avait pas encore eu lieu, la faute en était aux Français qui ajournaient indéfiniment la nomination de leurs commissaires, tandis que le roi d'Espagne avait désigné les siens depuis longtemps. Quant aux prisonniers français, un accord définitif fut conclu entre le duc de Savoie et Bassefontaine, ensuite duquel François de Montmorency et d'Andelot

(1) Renard à Philippe II, le 24 septembre 1556. — Charles-Quint, après avoir remis la couronne impériale à son frère Ferdinand, roi des Romains, au commencement de septembre 1556, s'embarqua le 14 du même mois à Flessingue, avec ses deux sœurs Eléonore et Marie, pour retourner en Espagne. Il y avait plus de douze ans qu'il n'avait revu ce pays.

sortirent de prison (1). Mais une fois son fils et son neveu rendus à la liberté, le connétable, imitant la conduite qu'il avait tant de fois reprochée aux Espagnols, prit à tâche de différer la délivrance de leurs prisonniers, sous prétexte qu'il n'avait pas encore les renseignements nécessaires pour établir le chiffre de leur rançon. « Je prévois que ce que j'ai souvent répété à V. M. adviendra, écrivait Renard à son maître, et que le connétable taxera excessivement les dits prisonniers, puisqu'il a tiré ses parents hors de prison (2). » Il aurait pu confesser de plus que cette prévoyance lui avait fait défaut, lorsque, peu de temps auparavant, il donnait au roi le conseil de céder sur le point des prisonniers. Toujours est-il que, trois semaines plus tard, les Français n'en avaient délivré que quelques-uns, au lieu que le roi d'Espagne en avait relaxé un grand nombre. C'était un calcul du connétable, qui prétendait par là procurer à Paul IV un armistice dont il avait grand besoin, et subordonnait à cet objet le maintien de la trève et la poursuite des négociations pour la paix.

Simon Renard dut adresser sur ce sujet des représentations

---

(1) Dès le 27 août, Philippe II avait annoncé à Renard qu'il lui envoyait le cahier de la modération de la rançon des prisonniers français, concertée avec Bassefontaine. Le 22 septembre suivant, le duc de Savoie lui transmit les articles suivants :

1° Les prisonniers français seront remis en liberté en payant une année de leur revenu et de leurs appointements, plus les dettes et dépenses faites pendant leur captivité ;

2° Les fils de famille, l'équivalent d'une année de revenu des biens qu'ils auraient à prétendre de la succession de leurs parents ;

3° Les gentilshommes servants (officiers de la maison d'un souverain) paieront de plus chacun 300 francs ;

4° Le comte de Pont-de-Vaux et M. de la Roche-Guyon paieront, en sus d'une année de revenu, 300 écus pour leur qualité.

L'ambassadeur d'Espagne dira qu'on se plaint à tort que les sieurs de Chaulnes et d'Estrées sont maltraités, d'autant qu'ils ne font que trop de pétulances avec les filles là où ils sont. Il tiendra la main à la prompte délivrance des prisonniers d'Espagne qui sont à la Bastille.

(2) 27 septembre.

énergiques, sans même attendre que le duc de Savoie lui eût ordonné de le faire (1). L'armistice demandé serait tout à l'avantage du Pape, puisqu'il le laisserait en possession des forts qu'il avait construits aux confins du royaume de Naples, à moins qu'il ne consentît à les remettre en main tierce *non suspecte*. Comme d'ailleurs c'était lui qui, le premier, avait déclaré la guerre, le roi de France ne lui devait aucun secours, si, comme on l'affirmait, la ligue n'était que défensive; que lors même qu'elle serait offensive et que Henri II se croirait tenu d'intervenir, il suffirait qu'elle n'eût pas été formée contre le roi d'Espagne, pour que la trêve en demeurât indépendante. Il y avait donc lieu de continuer à négocier sur les points principaux, pour finir par la question romaine; et, en s'y refusant, le roi de France prouverait, contrairement à l'opinion de Philippe et de son ambassadeur, que c'est chez lui un parti pris d'aider le pape à troubler, dans l'intérêt de sa maison, le repos de la chrétienté.

Telles étaient, en résumé, les remontrances de Simon Renard. Le connétable répliqua en soutenant que si le pape avait commencé la guerre *en paroles*, le duc d'Albe l'avait commencée par les armes, et que le monarque espagnol, dans sa haine pour le souverain pontife, ne projetait rien moins que de renouveler contre lui l'exploit sacrilège du duc de Bourbon. C'est pourquoi, sans se refuser aux négociations pour la paix, son maître soutiendrait le pape jusqu'au bout : si ce n'était assez de 10,000 hommes, il lui en enverrait 20,000; et lorsqu'on aurait repoussé le duc d'Albe, « l'on pousseroit oultre et se jetteroit aux lieux que l'on trouveroit ouverts. » Ce

(1) Dans sa dépêche du 21 octobre à Renard, le duc de Savoie passant en revue la situation faite aux principaux prisonniers d'Espagne : « Floyon, dit-il, dont on a augmenté la rançon, a été mis en la Bastille dix mois durant, en une chambre où il n'a vu ni soleil ni lune, ayant eu quatre serrures sur la porte... Ils demandent au sieur de Hamalle un quart d'escu par jour pour sa garde, encores qu'il soit esté traicté comme l'on pourroit faire une personne criminelle. »

qui signifiait que, si le duc d'Albe ne posait pas les armes, la trêve serait gravement compromise (1).

Henri II confirma à l'ambassadeur de Philippe II ces déclarations du connétable, non sans pousser vivement ses préparatifs. Dans un conseil secret, réuni sous sa présidence, auquel assistait le duc de Brissac, on arrêta les résolutions suivantes : dépêcher en Suisse et en Allemagne pour activer les levées; envoyer au-delà des Alpes 6,000 Suisses, 7 à 8,000 lansquenets, 4 ou 5,000 Français, sans compter 3 ou 4,000 Italiens, soi-disant pour secourir le pape, mais en réalité pour faire une guerre « diversive » et attaquer le Milanais qui, d'après les révélations de Juan de Luna, devait être en fort mauvais état de défense.

Malgré les mesures prises pour fermer aux espions l'accès de la cour et leur cacher l'arrivée et le départ des courriers, ces résolutions secrètes n'échappèrent point à Renard, qui put les transmettre comme certaines à son souverain, en lui renouvelant, pour la centième fois, le conseil de mener de front les négociations et les préparatifs de défense. « Tous les doulx propos tenus pour entrer en communication et accord, ne tendent à aultre fin, sinon pour tromper et endormir Vostre Majesté. Et je sens leurs forces si prêtes, qu'il est besoin que V. M. haste ses préparatifs (2). »

En réponse à ces informations et particulièrement aux termes de bravade et de menace dont avait usé le connétable, Renard reçut de Bruxelles l'ordre de revoir ce dernier et de lui demander nettement *si l'intention du roi, son maître, était d'observer la trêve en Piémont, en Lombardie, en Toscane et dans le reste de l'Italie, comme aussi du côté des Pays-Bas et de l'Espagne, sans nulle arrière-pensée d'y porter la guerre au nom du Pape, bornant l'assistance qu'il avait promise en qualité de confédéré, aux différents points sur lesquels le Pontife a résolu*

(1) Renard à Philippe II, 27 septembre 1556.
(2) Renard à Philippe II, 25 et 27 septembre.

de porter ses attaques. Dans ce cas, Philippe verrait avec plaisir se renouer les négociations pour la paix, suivant la forme qui conviendrait le mieux à la cour de France, et il ferait son possible pour accorder le Pape et le duc d'Albe (1). L'ambassadeur devait en outre insister sur l'affaire des limites et des prisonniers, compléter ses renseignements sur l'état des finances françaises, et vérifier ses précédentes informations quant aux levées de Suisse, d'Allemagne et d'ailleurs, au sujet desquelles les agents du roi d'Espagne n'avaient rien pu découvrir (2).

VI

Sur ces entrefaites, une dépêche du cardinal Caraffa était arrivée à la cour de France, annonçant que Marc-Antoine Colonna n'était plus qu'à un mille de Rome, pillant la campagne, et que le pape aux abois réclamait instamment l'assistance du roi son allié. A cette nouvelle, Henri II, ayant réuni le Conseil, décida qu'il ne pouvait délaisser de secourir le Saint-Père, et ne le saurait faire sans rompre avec Philippe; qu'autrement ce serait décourager tous autres de faire ligue et alliance avec la France. Aussi lorsque Renard vint exposer au sein du Conseil l'objet de sa mission spéciale, le connétable, au lieu de lui répondre nettement, se mit à récriminer : « Le duc d'Albe avait pris l'offensive; le roi Philippe levait des troupes en Suisse et en Allemagne et rompait la trève. Par conséquent son maître n'avait plus qu'à se mettre en état de défense et à renvoyer à d'autres temps la suite des négociations commencées. Pour lui, il continuait à désirer la paix autant que personne. » Il l'affirmait, du moins, et Renard croyait qu'en effet c'était contre son gré, et, malgré ses efforts pour l'empêcher, qu'on « s'encheminoit à la guerre. »

Le roi, dans une audience particulière, tint à l'ambassa-

---

(1) Ruy Gomez à Renard : de Gand, 2 octobre 1556.

(2) Le duc de Savoie à Renard, 4 octobre.

deur espagnol un langage analogue, mais avec moins de formes et d'un ton plus décidé. « Je le trouvai, écrit Renard, disposé à la guerre, selon que, par les espions, j'avois été préadverti, et j'ai conclu de sa réponse qu'il entend que c'est Vostre Majesté qui a rompu la trêve le premier, par ce que le duc d'Albe a fait..... Et se préparent tous ceulx de par deçà à la guerre, selon que le dit S[r] roy de France m'a confessé (1). »

En effet, « les accrues d'impôts, » les négociations avec les banquiers, les envois d'argent et les levées à l'étranger, les mouvements de troupes, les revues, les pratiques avec certaines places des Pays-Bas, les démarches que l'on faisait auprès du duc de Ferrare, à l'effet d'attaquer le Milanais de deux côtés à la fois : c'étaient là autant d'indices qui, avec d'autres encore, confirmaient, selon Renard, les déclarations du roi et du connétable (2).

Philippe, néanmoins, fit une nouvelle tentative en faveur de la paix. Il chargea son ambassadeur de dire à Montmorency que le duc d'Albe ayant fait au pape et au cardinal Caraffa des propositions fondées en raison et en équité et très susceptibles d'aboutir au résultat désiré, c'était le cas de chercher des moyens pratiques pour arriver à une paix générale. Il offrait d'envoyer à cet effet, avec mission spéciale de conclure, le secrétaire Ruy-Gomez, dont le roi et le connétable réclamaient depuis longtemps la venue, certifiant « qu'il ne

(1) Renard à Philippe II, 7 octobre 1556.

(2) Le maître d'hôtel du Rhingrave part pour faire des levées en Allemagne ; on envoie « des maçons » en Italie pour fortifier les places ; le sieur d'Estrées tient son artillerie prête ; l'amiral de Chatillon va en Picardie ; on doit envoyer en Suisse 80,000 francs pour deux paies, et pour deux paies aux garnisons de Piémont, sur neuf ou dix qu'on leur doit ; on négocie un emprunt de 300,000 écus avec les banquiers, et ailleurs un emprunt d'un million de francs ; on accroît les tailles de 3 ou 4 sols par livre ; on rassemble des troupes et on passe des revues sur divers points. — Ils ont des pratiques aux Pays-Bas et en particulier dans la place de Hesdin. Mais ce qu'ils veulent entreprendre de ce côté, Renard n'a pu encore le découvrir. « J'y travaille, dit-il, tant que je puis. » — Renard à Philippe II, 7 octobre 1556.

négligeroit rien pour assurer le succès d'une entreprise qui intéressoit à un si haut point le bien général de la chrestienté. »

A ces instructions il joignit divers avis, « afin, écrivit-il à Renard, de vous mettre en mesure d'affirmer en temps et lieu que nous faisons, dans l'intérêt de la paix, bien au-delà de ce que l'on pourroit attendre de nous (1). »

On ne voit pas que la cour de France ait donné suite à ces dernières propositions et que les négociations aient été reprises entre les deux souverains. De part et d'autre, on employa la fin de l'année 1556 à se préparer à la guerre. Pendant que Paul IV temporise avec le duc d'Albe, Philippe II presse Elisabeth d'Angleterre d'accepter pour époux le duc de Savoie, mariage que Henri II redoutait le plus au monde (2) ; le cardinal de Guise travaille à réconcilier la duchesse de Lorraine avec le roi son maître ; l'ambassadeur français à Venise, de concert avec les Caraffa, sollicite, au prix des offres les plus séduisantes, le concours de la Seigneurie. Mais celle-ci, qui voyait déjà de mauvais œil les empiètements des Français en Italie et l'ambition du duc de Ferrare, leur allié, n'avait garde de s'en faire des voisins, en les aidant à prendre le Milanais. Elle préférait attendre le moment de s'interposer entre le pape et Philippe II, pour les réconcilier, à quoi elle réussit peu après.

Quand s'ouvrit l'année 1557, le duc de Guise était en Piémont, où il attendait 4,000 Suisses, en outre des 6,000 qui avaient déjà rejoint ses drapeaux. De son côté, le duc de Ferrare « fit battre le tambourin » le 1er janvier pour faire 6,000 hommes de pieds, 200 hommes d'armes et 400 cavaliers légers. Paul IV crut le moment venu de rompre les négociations en-

(1) Philippe II à Renard, 1er novembre.

(2) Le roi dit à ce propos à l'ambassadeur de Venise que, pour brouiller les cartes, il ferait déclarer Elisabeth bâtarde par le pape et lui opposerait la reine d'Ecosse ; « à quoi Philippe doit avoir l'œil. » — Renard à Philippe II, 12 janvier 1557. (*Arch. nat.*)

tamées avec le duc d'Albe : c'est ce qu'il fit, s'engageant à ne plus traiter avec le roi d'Espagne, à mener la guerre à outrance et à y mettre, s'il le fallait, tout le revenu de l'Eglise et le bien du Saint-Siège. Il voulait même, au dire de Renard, livrer aux Français Bologne et Pérouse, et les introduire par surprise dans plusieurs places du royaume de Naples (1).

Le connétable partageait avec le duc de Guise la conduite de la guerre : ils devaient tous deux ouvrir les hostilités le même jour, l'un au-delà des Alpes, l'autre en deçà, sans déclaration préalable. En conséquence, dans la nuit du 6 janvier, l'amiral de Coligny et son frère d'Andelot tentèrent de surprendre Douai et Bapaume avec 5,000 fantassins et 1,500 cavaliers tirés des garnisons. Ils avaient préparé ce coup de main dans le plus grand mystère, et, pour le tenir secret jusqu'au bout, fait arrêter à la frontière tous les sujets de Philippe II qui tombèrent sous leur main. En cas de succès, on devait publier aussitôt la déclaration de guerre et mettre la main sur l'ambassadeur d'Espagne. Mais ils rencontrèrent une résistance à laquelle sans doute ils ne s'attendaient pas, et durent abandonner l'entreprise (2).

---

(1) Renard à la princesse de Portugal, les 2, 12 et 15 janvier 1557. (*Arch. nat.*) — « Les affaires sont troublées à la guerre et je n'attends rien sinon la nouvelle de la rupture..... Dieu y mette la main ! » — Autographe de Renard au secrétaire Juan Vasquez de Molina, 2 janvier. (*Arch. nat.*)

Depuis le commencement de novembre jusqu'à la déclaration de guerre, les *Papiers d'Etat* sont muets quant à la correspondance directe entre Simon Renard et la cour de Bruxelles, où résidait encore Philippe II. Les *Archives nationales* ne nous en apprennent guère plus pour les mois de novembre et de décembre. On n'y trouve que quelques dépêches adressées par Simon Renard à Philippe, à la princesse Jeanne de Portugal (20 décembre 1556, 2, 12, 13, 14, 15 janvier 1557), et au secrétaire de cette princesse, Juan Vasquez de Molina (2 et 14 janvier), et qui, de même que celles qui se rapportent à la première ambassade en France, ne sont pour la plupart que des résumés ou des reproductions, soit en espagnol, soit en français.

(2) « Coligny et d'Andelot, passant de nuit devant Douai avec leurs troupes, avoient remarqué deux auberges situées près des portes et

Cet échec fit ajourner quelque peu la dénonciation de la trêve; on voulait savoir si le duc de Guise avait rompu en Italie. Simon Renard, bien convaincu que l'on tenait la guerre « pour à moitié ouverte, » crut néanmoins devoir protester auprès du connétable contre « ces nouvelletés si étranges, disait-il, et de si dangereuse conséquence, si contraires à droit et à raison, que je ne saurais croire qu'elles soient faites du su et vouloir du Roy, ni de votre Excellence... Par icelles est violée et attouchée la trêve jurée si solennellement à Dieu et aux hommes; ce qui me donne tant plus d'espoir que vous y remédierez, comme vous avez coustume, et ne permettrez à personne d'en user (1). »

Cette démarche *in extremis* demeura sans effet. Renard, du reste, n'en fut pas surpris, comme le prouve la dépêche par laquelle il informa son maître de ce qu'il avait écrit au connétable et de la réponse de ce dernier, en lui demandant de nouvelles instructions. Il ne doutait pas que la guerre ne dût éclater sous peu de jours, et il écrivit à ce propos : « Les peuples de ce royaulme sont fort étonnés de cette guerre, et si Vostre Majesté avoit moyen d'entrer en France, elle épouvanteroit grandement le roy et ses subjects (2).

Il adressa à la vice-reine d'Espagne et à Juan Vasquez des avertissements analogues, afin qu'ils prissent les mesures qu'ils jugeraient convenir. Il leur réclama en même temps un homme à lui, qu'il avait envoyé en Espagne, trois mois auparavant, avec mission de lui rapporter les arrérages de son

---

tentèrent de s'en emparer. Mais comme les gens de ces hostelleries poussèrent des clameurs et que les sentinelles donnèrent l'allarme, ils durent se retirer en lieu sûr..... Si le coup eût réussi, je tiens pour certain qu'ils auroient déclaré la guerre, et j'ai su d'une manière indubitable qu'après la déclaration j'eusse été arrêté. Le sieur de Rostain, gentilhomme de la Cour, avoit été désigné pour cela et se tenoit prêt à l'exécuter. » — Renard à la princesse de Portugal, 12, 13, 14, 15 janvier 1557. (*Arch. nat.*)

(1) Renard au connétable, 13 janvier 1557.

(2) Au roi, 13 janvier. (*Arch. nat.*)

traitement. Comme les Français avaient fait main basse, du côté de Bayonne, sur plusieurs sujets espagnols, il craignait qu'il ne fût du nombre, et en danger avec lui l'argent dont il était porteur et qui lui faisait absolument faute depuis tant de mois qu'il n'avait rien reçu. « Et pouvez estimer que à la chèreté qui règne, je ne puis vivre ni m'entretenir, sans estre payé de mon traictement (1). »

Enfin, le dénouement que le clairvoyant ambassadeur annonçait depuis si longtemps, arriva. François de Guise entra en Romagne, après avoir passé le Pô sous la protection des 7,000 hommes du duc de Brissac. Il avait abandonné le projet primitif de conquérir le Milanais, avec l'aide du duc de Ferrare, soit, comme le pensait Renard, qu'il ne crût pas prudent d'attaquer ce duché, où le marquis de Pescaire avait, disait-on, rassemblé de grandes forces; soit plutôt que, dans un but d'ambition personnelle, comme il en fut accusé, il préférât marcher directement à la délivrance des Etats pontificaux, puis à la conquête du royaume de Naples, où il se portait comme le représentant de la maison d'Anjou. Mais sa campagne ne fut qu'une suite de déceptions. En Romagne, les Caraffa n'avaient à lui donner ni hommes ni argent. A Rome, Paul IV le paya de belles paroles et de stériles promesses. En vain il entreprit de chasser le duc d'Albe des Etats romains. Le général espagnol était de taille à se mesurer avec lui, et de plus il avait sous la main des forces supérieures. Après avoir longtemps manœuvré sans succès pour l'attirer à une bataille, Guise allait probablement lui faire payer cher un coup de main manqué sur Rome, lorsqu'il reçut, avec la nouvelle du désastre de Saint-Quentin (2), l'ordre de repasser les Alpes. Pour le pape, ayant vu sa petite armée défaite devant Poliano, et ne pouvant plus compter sur le secours de la France, il se rapprocha du roi d'Espagne

(1) De Poissy, 14 janvier 1557. (*Arch. nat.*)
(2) 10 août 1557.

et, grâce à la médiation de Venise, il signa avec lui une paix avantageuse (1).

Depuis longtemps l'ambassadeur Renard avait rejoint son souverain. Le 27 janvier précédent, une lettre du connétable, datée de l'Isle-Adam, l'avait prévenu officiellement que la guerre était déclarée et qu'il aurait à garder les arrêts dans son logis de Gournay, sans aucune communication avec le dehors, jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à la mise en liberté de l'ambassadeur français, Bassefontaine. N'ayant pu détourner le roi, son maître, de recommencer la guerre, Montmorency, dans cette lettre, s'efforçait de l'innocenter et rejetait toute la responsabilité et l'odieux de la rupture sur Philippe et ses conseillers. A l'en croire, le roi de France n'avait jamais songé à rompre avec le roi d'Angleterre « ès costés de deçà; mais étant provocqué et picqué comme vous savez qu'il a esté par une infinité d'entreprises qui se sont faites sur ses places (2), et les courreries que l'on a encommencé sur ses pauves subjects et qui s'y continuent encore journellement, il est si grand et magnanime prince, que, après les avoir si longuement dissimulées, il luy a été impossible qu'il les ait pu comporter plus longuement. » — C'était à regret que le roi avait fait consigner l'ambassadeur espagnol, et par pures représailles des arrêts bien autrement prolongés et sévères, prétendait-il, que le sien avait dû garder depuis le commencement du mois, sans avoir même la faculté d'enyoyer à sa cour ni lettres ni dépêches.

A propos des arrestations opérées de part et d'autre, le connétable certifia que les Espagnols avaient devancé en cela les Français de plusieurs semaines, déclarant d'ailleurs que, pour la libération des personnes arrêtées, le roi Henri règlerait sa conduite sur celle du roi Philippe, et que, s'il s'en trouvait quelqu'une nantie d'une somme d'argent destinée à l'am-

(1) 14 septembre.

(2) Témoin le coup de main tenté sur Douai et sur Bapaume.

bassadeur d'Espagne, on s'empresserait de le faire relaxer.

Simon Renard n'entreprit pas de réfuter par écrit les erreurs volontaires contenues dans cette lettre ; c'eût été peine perdue. Il aima mieux solliciter du duc de Savoie la mise en liberté de Bassefontaine, pour hâter sa propre délivrance (1). Ce ne fut toutefois qu'après un grand mois de cette captivité, éprouvée déjà par lui à la fin de sa première ambassade en France, qu'il put retourner aux Pays-Bas.

VII

En ce moment, la cour de Bruxelles pressait le gouvernement anglais de se déclarer contre la France, dans la guerre qui venait de recommencer. Elle se prévalait d'une récente conspiration tramée contre la reine Marie, dans laquelle on avait, comme dans toutes les précédentes, reconnu la main de Henri II. Afin de suivre de plus près les négociations et d'agir avec plus d'efficacité sur l'esprit de sa royale épouse, Philippe II retourna en Angleterre vers le milieu de mars 1557. Il emmena avec lui l'ancien ambassadeur, Simon Renard, qui n'avait encore rien perdu de sa considération et de son influence (2), et qui, par l'expérience qu'il avait des choses de ce pays, et les hautes relations qu'il s'y était faites, pouvait aider puissamment au succès de l'entreprise. Il fallut lutter quelques mois encore avant de vaincre les dernières résistances (3). Enfin une proclamation royale annonça à

(1) Renard au duc de Savoie ; de Gournay, le 6 février 1557.

(2) Le 2 novembre 1556, le duc de Savoie, exprimant à Renard sa haute satisfaction, lui écrivait : « Continuez la bonne diligence dont vous usez pour enfoncer et découvrir les desseins et occurrences de par delà. »

Vers le même temps, la gouvernante d'Espagne lui fit écrire qu'elle désirait que ce fût lui qui la tînt au courant des nouvelles d'Italie, à cause de la confiance qu'elle avait dans sa véracité et son exactitude, qui surpassaient, à son avis, celles de tous les autres correspondants. — Le secrétaire Ayala à Simon Renard ; de Valladolid, le 22 novembre.

(3) L'évêque d'Arras insistait sur la nécessité de décider les Anglais

la nation que le roi de France, ayant mis le comble à ses perfidies envers le royaume et la couronne, il y allait de l'honneur et du salut de tous de lui déclarer la guerre; et, en effet, la déclaration lui fut signifiée à Reims, où il se trouvait alors, par le héraut Guillaume Norry, le 7 juin 1557 (1).

Au retour de ce deuxième voyage en Angleterre, qui termine, à proprement parler, sa carrière diplomatique, Simon Renard accompagna Philippe II à l'armée, comme membre du conseil privé, car il n'était pas, de tous les conseillers, celui dont les avis étaient le moins goûtés du monarque. Le 10 août 1557, lorsque se livra la bataille de Saint-Quentin, il était à Cambrai, auprès de son souverain qui, n'aimant pas le bruit du canon, se tenait prudemment à distance (2). Ensuite il le suivit au camp devant Saint-Quentin. Là, le vainqueur, Emmanuel-Philibert (3), d'accord avec ses plus habiles

---

le plus tôt possible, « afin, écrivait-il, de prévenir le tort considérable que pourroient nous causer les François, par les intelligences qu'ils entretiennent dans le royaume et les intrigues de leur ambassadeur. » Il voudrait qu'on amenât les Anglais à chasser d'un seul coup l'ambassadeur de France et tous les Français qui se trouvent dans le royaume. — A Philippe II, 20 avril et 21 mai 1557.

(1) Marie Tudor fournit à Philippe 8,000 hommes, sous le commandement du comte de Pembroke, et une somme de 7,000 livres.

(2) Peut-être faut-il croire que cette absence fut involontaire, lorsqu'on le voit écrire le lendemain à son père : « Mon regret d'avoir été absent dépasse tout ce que Vostre Majesté peut supposer. » V. Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. I, p. 92.

M. Mignet dit (*Charles-Quint*, p. 276) que Charles-Quint, dans sa retraite de Yuste, ne put se consoler que son fils n'eût pas assisté à la bataille. — Granvelle avait une toute autre opinion de Philippe, lorsqu'il écrivait à Renard, le 29 janvier 1551 : « Je vous advise que nos voisins auront affaire, après son père, que Dieu garde longuement! à un aultre galant qu'ils ne pensent. »

(3) Emmanuel-Philibert, dit *Tête-de-Fer* ou le *Prince aux cent yeux*, duc de Savoie, naquit en 1528. A la mort de son père, Charles III, ses états étaient presque complétement au pouvoir des Français. Il entra, en 1548, au service de Charles-Quint et montra de bonne heure les talents d'un grand général. Il prit une part glorieuse aux dernières campagnes de l'empereur, reçut de Philippe II le gouvernement des

lieutenants, proposa au roi de marcher rapidement sur Paris, que la destruction de l'armée française, la captivité du connétable et l'absence du duc de Guise laissaient sans défense. Ce plan eût été celui de Charles-Quint. Néanmoins Simon Renard le combattit en plein Conseil, et il le fit avec tant de succès, que le duc de Savoie reçut de Philippe II l'ordre d'assurer avant tout ses derrières, par la prise de Saint-Quentin et de quelques autres places. Cet ordre venait à point pour tirer le roi de France d'une situation des plus critiques. La défense héroïque de Coligny dans Saint-Quentin et les sièges du Catelet, de Ham, de Noyon et de Chauny, qui ne succombèrent pas non plus sans quelque résistance, désorganisèrent l'armée espagnole et donnèrent aux débris de l'armée française le temps de se rallier, jusqu'au jour où le duc de Savoie se vit enfin arrêté dans ses stériles conquêtes, par le retour de François de Guise. De sorte que, en considérant les résultats de cette décision malheureuse, on serait tenté de suspecter la fidélité du trop éloquent conseiller, si plus tard on ne le voyait, dans un de ses mémoires justificatifs, en revendiquer pour lui toute l'initiative (1).

Pays-Bas et gagna, à 29 ans, la bataille de Saint-Quentin. Le traité de Cateau-Cambrésis lui fit épouser Marguerite, sœur de Henri II, et lui rendit la majeure partie de ses états.

(1) Charles-Quint, apprenant à Yuste, le 5 septembre, la nouvelle de la bataille de Saint-Quentin et la situation respective des deux parties belligérantes, demanda tout d'abord : « Mon fils est-il à Paris? » Son majordome Quijada écrivait le 19 septembre suivant : « Sa Majesté se montre très impatiente et fait le compte que le Roy, son fils, devroit être déjà sous Paris. » (Mignet, *Charles-Quint*, p. 278.)

Mais alors il était trop tard. Après avoir saccagé Saint-Quentin, l'armée espagnole, travaillée à la fois par les mauvais temps, la disette et l'indiscipline, commença à se fondre. Les Anglais, irrités de la barbarie et de la rapacité des Allemands, s'en allèrent. Les Allemands eux-mêmes, qui étaient en très grand nombre, se vendirent à Henri II, et vinrent, par régiments entiers, rejoindre le noyau de l'armée française sous Paris. Aussi Granvelle écrivit-il à Philippe, du camp de Ham, le 21 septembre, que, s'il n'y avait pas à craindre d'attaque de la part des Français, il ne serait pas prudent non plus de rien tente

Cette influence de Simon Renard dans les conseils de Philippe II, contrebalançait alors celle de l'évêque d'Arras qui, selon toute apparence, craignit pour un temps d'avoir en lui un rival, en attendant d'y trouver un ennemi. Mais Granvelle reprit peu à peu l'avantage, et tout porte à croire qu'il était maître du terrain, lorsque s'ouvrirent, au mois d'octobre 1558, les conférences d'où devait sortir le traité de Cateau-Cambrésis, attendu qu'il y tint le premier rang parmi les plénipotentiaires du roi d'Espagne. Renard, au contraire, n'y parut point (1). La seule trace qui nous reste de sa participation à ces négociations fameuses, consiste dans un fragment sans date et sans adresse, conservé dans les papiers d'Etat, et ayant fait partie d'une instruction qu'il aura rédigée, soit par ordre de son maître, soit de son propre chef, pour servir aux plénipotentiaires.

Comme alors il s'agissait à la fois, selon lui, de conserver à Philippe l'alliance anglaise, après la mort prochaine de Marie Tudor (2), et d'obtenir des Français la restitution de leurs nombreuses conquêtes; sur le premier point, il recommande deux choses : 1° ne traiter que de concert avec les Anglais et leur assurer le recouvrement de Calais (3), afin de leur ôter tout sujet de mécontentement et de révolte; 2° faire voir au roi combien il importe de régler sans retard la succession au trône d'Angleterre, et de prendre résolution en ce qui concerne les prétentions et le mariage d'Elisabeth.

Sur le second point, il déclare qu'on ne réussira qu'à la condition « de conduire les choses par bon ordre et de négocier selon les humeurs des François, » et qu'il faut considérer

---

contre eux pendant le reste de l'année. V. Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. I, p. 98.

(1) Les plénipotentiaires de Philippe étaient, avec l'évêque d'Arras, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le secrétaire intime Ruy Gomez, le duc d'Albe et le président Viglius.

(2) Marie Tudor mourut le 17 novembre 1558.

(3) Calais avait été repris aux Anglais par le duc de Guise, le 8 janvier 1558.

d'une part leur répugnance à rendre des conquêtes qui leur ont coûté 24 années de guerre et de sacrifices ; de l'autre, le caractère de leur prince, qui est « de peu de conscience, ambitieux et *saturnien* (*sic*), du tout incliné aux armes, » et, de plus, les divers mobiles d'intérêt et de passion auxquels obéissent les principaux conseillers de la couronne : le connétable, actuellement prisonnier, se préoccupant avant tout de la fortune de sa maison et de sa propre délivrance ; le maréchal de Saint-André, son compagnon de captivité, « qui ne se soucie des affaires générales et est tout à se faire riche ; » les Guises, qui tiennent à la guerre, comme étant pour eux une source de profit et de puissance (1). Ce document ne pouvait qu'être très utile aux négociateurs, émanant d'une plume aussi autorisée. Mais quel que soit le parti qu'ils en aient tiré, le principal honneur du traité de Cateau-Cambrésis n'en revient pas moins au chef de la délégation, l'évêque d'Arras, et sa correspondance prouve que c'est un honneur mérité. Dissimulant habilement l'épuisement des Espagnols et leur impuissance à continuer seuls la guerre, et sacrifiant à propos l'alliance anglaise, il sut amener les Français à restituer, à quelques exceptions près et presque sans compensation, toutes leurs conquêtes en Corse, en Luxembourg, ainsi qu'au-delà et en-deçà des Alpes, et gagner à son souverain leur alliance à la place de celle de l'Angleterre, que l'avènement d'Elisabeth rendait désormais impossible (2).

---

(1) Renard remarque que le connétable, guidé par ses préoccupations égoïstes, évitera de donner au roi des conseils précis, qu'il pourrait se voir reprocher plus tard, et que, par conséquent, il n'y a aucun fond à faire sur sa parole ; « et si l'on peut négocier avec lui par écrit, c'est le meilleur, ce qu'il fuyt tant qu'il peult. » Et surtout qu'on se garde bien de le laisser retourner en France, sous prétexte de gagner les Guises, car le désaccord entre eux et lui « n'est tel qu'on le presche, et s'entendent mieulx qu'il ne semble et qu'ils ne desguisent... » « Un seul bon moïen se représente, pour gagner la volonté du sieur de Guise, qui est de marier la fille de madame la duchesse de Lorraine avec son fils. »

(2) Isabelle, fille aînée de Henri II, d'abord fiancée au triste

Simon Renard dut souffrir doublement du triomphe de Granvelle. Après avoir passé par tous les enivrements du succès et de la renommée, comme négociateur du mariage anglais, voir s'évanouir, avec les dernières traces de ce mariage, ce qui lui restait de gloire et de faveur royale, c'était dur! Ce qui l'était davantage, c'était de se sentir supplanté dans l'une et l'autre par un homme, autrefois son ami, et que, depuis quelque temps déjà, il se croyait en droit de considérer comme un ennemi déclaré. Dès lors, il n'eut plus qu'une pensée, qu'un but : obtenir vengeance et relever sa fortune par tous les moyens, dût la puissance de son souverain en être ébranlée.

Mais avant de le suivre dans la lutte où il devait trouver, au lieu du résultat qu'il poursuivait, l'humiliation et la ruine, il convient de revenir en arrière et de rechercher comment et pourquoi l'amitié, qui avait régné si longtemps entre Granvelle et lui, se refroidit peu à peu et fit place à une haine réciproque et profonde.

Edouard VI, devait ensuite épouser l'infant don Carlos : les négociateurs espagnols et Philippe lui-même le demandaient ainsi; mais les Français insistèrent pour avoir le roi d'Espagne en personne, et l'on céda. Le traité fut signé le 3 avril 1559.

DEUXIÈME PARTIE

LUTTE ENTRE SIMON RENARD ET LE CARDINAL DE GRANVELLE

1559-1573

CHAPITRE PREMIER

LA LUTTE PENDANT LE MINISTÈRE DE GRANVELLE AUX PAYS-BAS

1559-1564

I

Au fort de la lutte entre Simon Renard et le cardinal de Granvelle, en 1565, on racontait, aux Pays-Bas, que l'épouse du garde des sceaux de Charles-Quint, Nicole Bonvalot, avait, de bonne heure, deviné chez le premier un mélange d'ambition et d'envie qui pourrait bien quelque jour devenir funeste à ses bienfaiteurs (1). C'est là sans doute ce qui a fait dire à Strada que Renard fut, dès le collège, l'ennemi de son noble compagnon d'études. Si cette accusation est fondée, il faut que

(1) « Prosper, le maître d'hostel de Madame la Duchesse, me demanda l'autre jour s'il estoit vrai, comme il l'avoit entendu dire, que Madame de Granvelle avoit prédit à feu Monseigneur, que Dieu absolve, ce qui adviendroit de Renard. A quoy je fis réponse que je n'en savois rien; mais que jamais Renard n'auroit connu la cour sans feu Monseigneur, et que depuis il s'estoit monstré si ingrat et se monstroit encore journellement, qu'il estoit impossible que Dieu laissât impunie une telle ingratitude connue pour telle de tout le monde. » — Pierre Bordey à Granvelle, 17 janvier 1565. — *Manuscrits Granvelle*, t. XVI.

Renard ait su cacher bien adroitement son manque de cœur, sous le masque d'une amitié vraie, puisque, par l'intermédiaire du fils, il arriva jusqu'au père et gagna sa bienveillance. Frappé de sa rare intelligence, beaucoup plus que des sinistres prédictions de sa clairvoyante épouse, le garde des sceaux de Charles-Quint se chargea de la fortune de Renard et fit de lui, à deux années d'intervalle, un maître des requêtes de l'empereur, puis un ambassadeur à la cour de France. Jusqu'à sa mort, il l'aida de ses conseils et de ses encouragements affectueux, montrant par là combien il tenait à le voir réussir, et il terminait ordinairement ses lettres par cette formule : « Et entièrement vostre comme père. » Dans celle du 21 septembre 1549, la dernière qu'il lui écrivit, atteint déjà de la maladie qui devait l'emporter l'année suivante, il lui disait : « Et certes vous faites en tout si bon devoir et office, que l'on ne pourroit mieux ; et vous me congnoissez que si j'entendois aultre chose, je vous en advertirois pleinement comme je voudrois faire en l'endroit d'un de mes fils. »

L'évêque d'Arras, associé depuis plusieurs années aux travaux de son père et, à la fin, chargé seul du fardeau des affaires, persévéra de même dans son attachement pour Renard, comme ses lettres en font foi. Lorsque survint la mort du garde des sceaux, son père, il en écrivit la nouvelle à son ami, et après lui avoir dit qu'il avait reçu ordre de l'empereur « de continuer en la garde des sceaux et ès négociations comme devant, » il ajouta : « me trouverez envers vous le mesme homme (1). »

Ces sentiments, dont on ne saurait suspecter la sincérité, se retrouvent dans la plupart des dépêches du nouveau premier ministre à l'ambassadeur, lesquelles finissaient le plus souvent ainsi : « Vostre bon confrère et vray ami. » Tantôt il lui écrit : « Je désire que toutes les négociations soient telles qu'elles contentent Sa Majesté, pour la singulière affection

(1) D'Augsbourg, 2 septembre 1550.

que je vous porte et le désir que j'ai que, de jour à autre, il congnoisse combien vous le pouvez servir; » — tantôt : « Je ferai jusqu'au bout pour vous comme pour un mien frère, et avec très grand désir que l'empereur accepte de vous service (1). » Un jour que l'empereur, mécontent du peu de progrès d'une négociation particulière, engagée avec le roi de France, s'en était pris à son ambassadeur et avait manifesté à ce sujet, dans le Conseil, une irritation menaçante pour lui, Granvelle combattit adroitement les préventions impériales et fit si bien que, quelques mois plus tard, Renard recevait du maître lui-même l'assurance de sa haute approbation. S'agit-il d'aider son ami à obtenir une gratification, au même titre que les autres ambassadeurs, il prend l'affaire à cœur autant que si c'était la sienne : « Ecrivez à Sa Majesté, mettez-y votre rhétorique; et je ne manquerai pas de faire de mon costé bon office (2). » Que si le secours demandé se fait trop attendre, il lui ouvre sa propre bourse, et il y apporte une délicatesse de procédé dont on ne saurait se faire une idée, qu'en lisant la lettre d'envoi suivante : « Monsieur l'ambassadeur, il me gréveroit trop de vous voir en nécessité par faute de qui que ce soit...., et que par ce bout vous fussiez empesché d'accomplir vostre charge avec la réputation qui vous convient et au service de celui que vous servez. C'est pourquoi j'ay ici délivré 500 écus miens à un marchand Lucquois... pour vous les faire

(1) 26 juillet 1551. — « Vous avez usé de bons termes en demandant raison des insolences des François rière la Comté de Bourgogne, et à ce que j'ai pu apercevoir, Sa Majesté a heu bien bon contentement de ce que avez fait. » — 19 novembre 1550.

(2) Le mécontentement momentané que l'empereur avait montré contre Renard, venait mal à propos pour le succès de sa demande. Granvelle lui écrivit alors : « Comme j'ai vu Sa Majesté faschée en ceste négociation pour laquelle on despêche ce courrier, je ne suis esté d'advis d'y passer (parler de la demande) pour ce coup. » Il veut prendre le maître dans un bon moment et ne désespère pas de réussir, promettant de faire toujours « office de vray ami. » — Granvelle à Renard, 16 septembre et 19 novembre 1550. — Charles-Quint à Renard, 16 mars 1551.

parvenir où que vous soyez; desquels je vous prie de vous servir, si vous en avez à faire, et ce sans mystère, ni cérimonies; et vous me les pourrez rendre après avec votre commodité, ou je les recouvrerai avec le temps sur vos gages d'Espagne, car je désire que vous soyez accommodé et vous pousser tout oultre le plus que je pourray (1). »

Enfin, les préoccupations domestiques de Renard, celles par exemple qui avaient pour objet la grossesse de sa jeune épouse, Jeanne Lullier, n'inspiraient pas moins d'intérêt à son noble ami; témoin la lettre suivante que celui-ci lui écrivit pendant sa première ambassade en France : « Je vous prie remercier de ma part à mademoiselle vostre compagne ses recommandations et lui rendre les miennes réciproques; et quant à son renvoi, puisqu'elle est enceinte, je ne le vous puis déconseiller, quoique je ne croie pas à une rupture prochaine, mais pour vous laisser plus libre pour les affaires, en vous ostant cette sollicitude. Je suis d'avis qu'elle s'en retourne, puisque, après ses couches et en esté, vous la pourrez rappeler, si les choses demeurent en paix comme tous gens de bien le doivent désirer. » (Augsbourg, 1er janvier 1551.)

Lorsqu'on parcourt les lettres de Simon Renard, on est frappé, ainsi que Granvelle devait l'être lui-même, du peu de réciprocité dont elles témoignent envers ce dernier. A part de rares passages où il est question de quelques bons offices rendus ou à rendre (2), l'affection ne s'y montre guère, et elles

---

(1) Cette lettre que donne dom Lévêque, après l'abbé Boisot, avec la date du 25 juillet 1551, n'a point paru dans les *Papiers d'Etat*, et nous ne l'avons pas trouvée non plus dans la *Collection manuscrite des Papiers Granvelle*. Il est certain néanmoins que Renard reçut de l'évêque d'Arras, pendant son séjour en France, un ou plusieurs prêts qu'il n'avait pu encore rembourser à la fin de 1551, comme le prouve sa lettre au secrétaire d'Etat Ayala, que nous avons plus haut citée en note.

(2) « Je vous prie m'encheminer l'Antinoüs avec charette, quoy qu'il couste. » « Je vous mercie le livre que vous m'avez envoyé, *De litteris mysticis*. » — Granvelle à Renard, 7 août et 19 novembre 1550.

Le prieuré de Morteau étant sur le point de vacquer, l'évêque d'Arras

conservent le ton froidement officiel, usité d'ambassadeur à ministre, ce qui vérifierait déjà les prévisions le concernant, qui furent attribuées plus tard à la mère du cardinal. Ce ne fut toutefois qu'après la conclusion du mariage anglais que l'évêque d'Arras lui laissa voir quelques symptômes de refroidissement. La meilleure entente avait régné d'abord entre eux pour la conduite des négociations; or, comme nous l'avons vu, le ministre ne marchanda point à l'ambassadeur les éloges et les encouragements, tant de la part du souverain qu'en son propre nom. Renard y répondit de son côté par l'offre de lui écrire en secret et pour lui seul les choses qu'il voudrait ne communiquer à personne (1). Mais le sentiment de ses propres mérites, stimulé par les félicitations qui lui arrivaient de Bruxelles, lui fit oublier, aussi bien dans cette correspondance privée que dans ses dépêches à l'empereur, ce qu'il devait aux légitimes prétentions de son éminent collaborateur. Aussi Granvelle, tout en le louant comme il le méritait, crut-il devoir lui rappeler que n'ayant pas été seul à la peine, il ne devait pas être seul à l'honneur, et il lui lança cette brève et sévère exclamation : « Grâces à Dieu du succès de l'affaire que *vous et moi et aultres* avons conduite ! » Ce n'était pas d'ailleurs sans un douloureux sentiment de fierté blessée, qu'il se voyait oublié dans le concert universel qui élevait aux nues le nom de son heureux ami. Il s'en expliqua nettement à l'empereur par sa dépêche du 3 septembre 1554, lui rappelant tout ce qu'il avait consacré de labeurs et de veilles à cette grande affaire (2).

---

informa son ami que « ce bénéfice lui seroit merveilleusement à propos, » et, sur sa demande, Renard ouvrit des négociations avec Charles de Guise, le nouveau cardinal de Lorraine, possesseur de l'abbaye de Cluny, dont relevait le prieuré en question, et les conduisit à bonne fin. — Granvelle à Renard, 16 septembre 1550.

(1) 23 août, 13 septembre, 19 novembre 1553. — 7 et 14 janvier, 2 avril, 30 juillet, 4 août, 3 septembre 1554.

(2) Charles-Quint avait chargé Erasso, un de ses secrétaires, de recommander de sa part, en Angleterre, l'ambassadeur Renard et ceux

Néanmoins, après le reproche indirect et bien mérité qu'il avait adressé à Renard, il continua longtemps encore à le traiter en ami, toujours soucieux de son avancement, de sa considération, de sa susceptibilité même, soit qu'il lui explique pourquoi le sieur de Corrières, envoyé pour le suppléer dans les préparatifs que nécessitait le prochain débarquement de Philippe d'Espagne, lui arrivera avec le titre d'ambassadeur (1), soit qu'il lui fasse part de la grande joie que ce débarquement a causée à l'empereur et de celle qu'il en éprouvait

---

qui avaient concouru avec lui au succès du mariage. Or, cet Erasso ne pardonnait pas à Granvelle certaine leçon de délicatesse qu'il en avait reçue. Granvelle du moins le croyait ainsi, et, craignant d'en être desservi, il écrivit à l'empereur une longue lettre, dans laquelle il lui disait : « Non pas qu'il ne me semble très bon que l'on recongnoisse les services de qui ha bien servi, ce qui est trop juste et raisonnable; mais je crains que, parlant de l'ambassadeur comme il mérite, pour le devoir qu'il a rendu et des aultres en général que Vostredicte Majesté lui ha commandé, le dict Erasso ne procure que je ne soye comprins sous icelle. Et si plaisoit à Vostredicte Majesté considérer ce qui s'est passé, elle se souviendra de ce que j'en écriviz audict ambassadeur pour mouvoir la practique (du mariage) avant que personne en sut parler, luy donnant le chemin qu'il devoit suivre ; et l'ay soutenu par le commandement de Vostre Majesté contre les arguments que l'on ha voulu faire au contraire, dressé toutes les lettres et instructions pour tous ceulx qui y ont vacqué, les articles et autres instruments avec l'assistance du président Viglius, avec très grand travail et sans que aultre y aye mis la main; *et sur les lettres de nostre ambassadeur, confuses, je l'ay redressé et encouragé quand'il voulait tout laisser.* Mais comme il n'a plu à Vostredicte Majesté voir les despêches et instructions, longues de plusieurs feuillets, mais seulement les signer, elle n'aura congneu la peine que j'en ay heu, ny l'industrie avec laquelle j'ay assisté ledict ambassadeur, ce qui m'a cousté maintes mauvaises nuictz. Et me greveroit fort que y ayant rendu si grand debvoir, je y fusse par Erasso, sur le fondement susdit, calomnié. » — 3 septembre 1554.

(1) Jean de Montmorency, sieur de Corrières, que nous connaissons déjà, n'avait consenti à retourner en Angleterre qu'avec son ancien titre d'ambassadeur. Granvelle, après avoir expliqué à Renard les raisons qui avaient dicté le choix de l'empereur, l'engagea à vivre dans les meilleurs termes avec ce collègue temporaire; « car, remarque-t-il, il est seigneur très bien voulu de plusieurs, et s'il voulait faire mauvais

lui-même (1), soit enfin qu'il l'ait proposé pour un siège vacant au conseil privé des Pays-Bas et qu'il lui expose les motifs qu'il fait valoir à l'appui de sa candidature (2).

Sa dépêche du 1er mars 1555, par laquelle il lui annonçait son congé, était encore d'un ami, mais d'un ami froissé. « Ruy Gomez vous porte le congé que vous avez tant désiré. L'empereur et la reine de Hongrie ont demandé au roi d'Angleterre de recongnoistre le notable service que vous lui avez fait. En oultre, je l'ay conjuré (Ruy-Gomez) jusqu'aux larmes

---

office, il y auroit par deçà plusieurs qui l'écouteroient, dont je vous avertys comme vostre amy. » — 2 avril 1554.

(1) « L'Empereur a été si content d'apprendre le bon office que vous avez fait à l'arrivée du Prince, qu'il a fait donner à vostre courrier 100 écus pour les allévrices. » — Du camp de Doulchy, 30 juillet 1554.

« Je reçois incrédible contentement, voyant le mariage pour lequel *nous avons* si longuement travaillé, consumé avec contentement des parties..... Il y aura, comme vous le dites, assez de difficultés comme toujours il intervient en choses grandes, mais faut procurer de les vaincre; et vous pourrez bien encheminer le sieur Roy et ceulx de sa suyte, et descouvrir les practiques et menées que vous dictes s'intentent, pour y remédier par temps et par vostre advis, proponant les deux points tant nécessaires en administration publique, *pœnæ et præmia*, et que, avec la douceur et bénignité, il accompagne la sévérité, guydant les choses par la main de la Royne et de son Conseil. » — Granvelle à Renard, 4 août 1554.

(2) « Je vous ay proposé pour tenir la place du conseiller Waldvich (mort récemment); et ce que l'on vous y a objecté sont deux choses : l'une, votre indispos tion de la goutte, par laquelle l'on craint que vous ne pourriez porter la peine d'estre à toute heure de jour et de nuit vers la Royne (de Hongrie) quand elle appelle; l'aultre, que vous n'oyez le langage flamand. Quant au premier, j'ay remonstré que vous n'en étiez souvent attainct, et qu'il faut que ladicte Dame supporte ceux qui la serviront, si elle les veult garder plus longuement qu'elle n'a fait ceux qui jusqu'icy se sont employés à son service; et quant au poinct de la langue flamande, *que je me souviens que vous en aviez apprins raisonnablement lorsque j'estoye à l'estude à Louvain*, et que du moins l'entendiez-vous, et espéroye qu'avec un peu de practique vous seriez pour passer tost en icelle plus avant. Je ne sçay ce qu'ils résoudront; mais du moins ai-je voulu faire ce que je dois et au service du Maistre et à vostre endroit..... Vostre bon confrère et entier amy, (Signé) l'Evesque d'Arras. » — Bruxelles, 5 janvier 1555.

et par nostre amitié d'y estre le bon moïenneur, pour que vous en puissiez avoir incontinent le fruit, ce qui me donnera autant de contentement que s'il redondait à moy-mesme (1). J'espère aussy que la Royne d'Angleterre ne vous laissera partir sans faire à vostre endroit quelque notable démonstration. » Mais après lui avoir recommandé de faire, de son côté, en sorte que les bons offices du président Viglius et du secrétaire Bave ne fussent pas oubliés, « quant à moi, ajouta-t-il avec amertume, je suis en possession de pourter le vin et de boyre l'eau. »

Le 6 juillet suivant, il lui écrivit encore une lettre très affectueuse, la dernière qui nous soit parvenue (2). Mais au printemps de 1556, et ce fut la première fois, il lui parla sévèrement, comme nous l'avons vu, au sujet de la trève de Vauxelles, dont il avait été le principal négociateur. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point les reproches qu'il lui adressa étaient mérités; toujours est-il que Renard y voulut voir l'effet d'une malveillance jalouse qui, s'il fallait en croire ce qu'il avança dans la suite, aurait commencé de bonne heure à se manifester par des menaces et par une série de procédés hostiles, menaces et procédés dont nous n'avons pas trouvé trace dans leur correspondance. C'est pourquoi il prit peu à peu

---

(1) Il est probable que ces recommandations préparèrent l'entrée de Renard au conseil d'Etat des Pays-Bas; il y fut nommé le 7 novembre suivant.

(2) Dans un conseil tenu à Bruxelles, à propos de négociations à entamer avec Henri II, il avait été question d'un billet de la main de Renard, trouvé parmi les dépêches relatives à sa première ambassade en France. Renard, craignant qu'on ne voulût tirer de ce billet des conséquences fâcheuses pour lui, en écrivit à l'évêque d'Arras, qui lui répondit que c'était uniquement pour servir à la négociation « et non pour lui avoir voulu faire grief: n'ayant vu, dit-il, personne de tous ces seigneurs qui se sont trouvés à l'assemblée qui aye fait en vostre endroit office autre que bien affectionné. Et quand quelqu'un l'eust voulu faire, j'eusse fait ce que je dois à nostre amitié; et pouvez bien sur ce point demeurer à vostre repoz...» « Vostre bon confrère et vray ami. » — Bruxelles, 6 juillet 1555.

l'offensive contre l'évêque d'Arras, et, pendant que celui-ci, revenant à la charge auprès de Charles-Quint, se plaignait d'être le seul à n'avoir reçu aucune récompense, bien qu'ayant travaillé jour et nuit « autant que nul autre, et en plusieurs endroits beaucoup plus (1), » lui, de son côté, représentait à la fois à Philippe et le tort que lui avait fait, quant aux affaires d'Italie, la politique du Conseil et par conséquent celle du premier ministre (2), et les avantages que lui avait procurés, prétendait-il, la trêve de Vauxelles (3).

II

Sur ces entrefaites, se présenta pour lui une occasion ou plutôt un prétexte de prendre ouvertement à partie l'évêque d'Arras. Dans les premiers jours de décembre 1555, à l'époque où se négociait la trêve de Vauxelles, le parlement de Dole

---

(1) Dépêche du 25 juin 1556.

(2) Dans ses lettres des 27 et 29 juillet 1556, où il racontait à Philippe II la venue à la cour de France du commandant de la citadelle de Milan, Juan de Luna, qui fuyait la vengeance de Fernand de Gonzague, Simon Renard s'éleva contre *ceux* (les conseillers de Philippe et à leur tête l'évêque d'Arras, ennemi personnel de Fernand) qui, au lieu d'opposer aux pratiques des Français des pratiques contraires, et de travailler à réunir autour de leur souverain les princes et seigneurs italiens, pour l'aider à chasser les Français de la péninsule, lui avaient, par des poursuites dirigées contre Fernand, aliéné les parents, les amis et même quelques ennemis de ce dernier...

Il reviendra plus d'une fois encore sur l'insuffisance diplomatique des mêmes hommes. On lit dans sa dépêche du 14 septembre : « Sire, si Vostre Majesté considère combien importent les pratiques, elle treuvera qu'il est aisé par icelles contreminer les desseins des François et leur faire la guerre par la mesme voie qu'ils la veullent faire. »

(3) Dans sa dépêche du 6 septembre, Renard dit formellement que la trêve de Vauxelles n'a pas été moins profitable aux intérêts du roi d'Espagne, que préjudiciable à ceux du roi de France, et énumère les avantages que, selon lui, son maître a su en retirer. Par là, il entendait sans doute se justifier des reproches que cette même trêve lui avait déjà valus dans le Conseil, et répondre d'avance à ceux qui, plus tard, pourraient vouloir s'en faire une arme contre lui.

avait fait arrêter, à Bucey-les-Gy, l'ancien maître d'hôtel de Renard, Etienne Quiclet, sous la prévention de haute trahison (1). Des pièces saisies en sa possession, des interrogatoires auxquels ils fut soumis et de la question qu'il subit à diverses reprises, il résulta que, dès l'année 1551, il s'était mis en rapport avec le ministre français, l'Aubépin, abbé de Bassefon-

(1) Le 6 décembre 1555, on trouva à la porte de Rochefort, à quelques lieues de Dole, deux lettres, la plus grande partie en chiffres, l'une adressée à M. de Rouvray, capitaine d'Auxonne, l'autre à Gille Freret, marchand à Paris. Le parlement de Dole, ayant fait déchiffrer ces lettres, apprit ainsi que quelqu'un de Besançon servait d'*espye* au roi de France et au connétable. Or, vers le 6 décembre, un serviteur de Quiclet, André le Picard, avait été vu à la porte d'Arènes, à Besançon, se lamentant d'avoir perdu, entre Dole et Rochefort, un paquet de lettres que lui avait confié son maître. De cette coïncidence, le parlement conclut que l'*espye* en question n'était autre que Quiclet, et il le fit arrêter à Bucey.

Le 15 du même mois, un conseiller du parlement, nommé Le Clerc, vint notifier ces faits à la municipalité de Besançon et requérir que l'on envoyât immédiatement au domicile de Quiclet, rue de Charmont, pour mettre la main sur les papiers du personnage. La perquisition eut lieu et l'on saisit un coffre contenant « plusieurs pièces de lettres missives en chiffres » ainsi que plusieurs titres en parchemin confiés à Quiclet par Simon Renard..... Le coffre fut porté à la municipalité. On y porta ensuite deux cent seize lettres missives et autres de Quiclet, que sa femme, après son arrestation, avait données à cacher à une servante...

Le 2 août 1556, arrivèrent à Besançon Joachim de Hontzoche, conseiller privé du roi d'Angleterre, et Jacques Hessèle, procureur général de Sa Majesté ès pays de Flandres, accompagnés du conseiller Colin, de Dole, de Guillaume de Saint-Moris, avocat général, de Marin Benoît, procureur général, et de Claude Delesmes, l'un des greffiers du parlement. Les deux premiers étaient les commissaires de l'empereur, chargés de vaquer à l'instruction du procès intenté à Quiclet, comme présumé coupable du crime de lèse-majesté...

La femme de Quiclet et son neveu, Jacques Quiclet, curé de Vauconcourt, furent deux fois mis en arrestation. — Le 30 mars 1557, l'arrêt imposé à Diane de Cléberg, *veuve* d'Etienne Quiclet, fut totalement levé : il lui était permis d'aller où bon lui semblerait, moyennant caution juratoire de se représenter quand elle serait mandée. — (Note communiquée par M. Castan, d'après le recueil manuscrit des délibérations de la municipalité de Besançon.)

taine, et que, plus tard, celui-ci l'avait présenté au connétable de Montmorency, puis au roi Henri II, comme un homme qui pouvait leur être très utile; que, plusieurs années durant, il avait vendu au gouvernement français les secrets politiques de son chef, et que celui-ci, averti par l'évêque d'Arras, pendant son séjour en Angleterre, de se défier de son maître-d'hôtel, lui avait néanmoins remis un mémoire concernant les affaires d'Etat, pour l'emporter sur le continent. Il était en outre question de certaines lettres autographes, qui étaient de nature à compromettre sérieusement l'ambassadeur. Cette affaire faisait grand bruit en Franche-Comté : tout le monde, amis et ennemis, en parlait, se préoccupant des conséquences qu'elle pourrait avoir pour lui. La cour de Bruxelles n'y resta pas non plus indifférente : une enquête fut commencée sur ce qu'on appelait déjà *la complicité de Renard.*

Informé de ce qui se passait, l'ambassadeur écrivit à Philippe II une lettre datée de Paris, le 14 septembre 1556. Il s'y plaint amèrement des calomnies dont il est l'objet et de l'acharnement avec lequel ses ennemis travaillent à sa perte. Profitant, dit-il, de son absence, l'abbé Richardot et son serviteur Nicolas, *logeant tous deux chez l'évêque d'Arras*, ont cherché à suborner les gens de sa maison (1). Deux commis ont été envoyés dans la prison de Dole pour interroger Quiclet à son sujet. Ils ont fait arrêter Jean Renard, son frère, chanoine de Besançon, et l'ont forcé de nommer les espions dont il s'était servi pendant son ambassade de France. Ensuite ils ont envoyé à Paris un certain Masson, ancien page de l'abbé de Luxeuil, oncle de Granvelle, avec mission de dénoncer ces espions. Ceux-ci ont disparu depuis, et avec eux un témoignage précieux qu'il eût pu invoquer pour sa justification.

(1) « Pendant la trêve, un homme d'église et un serviteur de l'évesque d'Arras ont réuni plusieurs de mes serviteurs et les ont interrogés sur ma conduite. Mais ils n'ont rien trouvé à mon désadvantage. Ils m'en veulent parce que j'ay occupé une ambassade qu'ils désiroient pour un des leurs; pourtant je m'en suis excusé. » — Au roi, 14 septembre 1556.

Grâce à ces démarches, à ces enquêtes, il n'est bruit en France et à la cour que d'un procès criminel qui serait intenté à l'ambassadeur, « par où sa considération et son crédit sont tout à fait ruinés. » Il conclut en demandant son rappel et des commissaires pour entendre sa justification.

Philippe II prescrivit à Renard de demeurer encore, lui promettant « que le procès ne seroit pas vidé avant qu'il eust été ouy et confronté avec Quiclet. » Néanmoins, et malgré cette royale promesse, une sentence de mort fut rendue, et Quiclet subit sa peine à Dole le 27 mars suivant. Déjà, comme on le voit, Renard n'avait pas dissimulé, dans sa lettre à Philippe, la part qu'il attribuait dans ces poursuites à Granvelle et à ses amis. Plus tard, il l'accusa d'avoir envoyé un affidé en Bourgogne, chargé de hâter l'exécution de Quiclet, afin de le perdre lui-même plus sûrement, en rendant toute confrontation entre eux impossible.

Ces accusations étaient-elles aussi fondées qu'elles étaient graves? Nous n'en avons d'autres preuves que la lettre précédente. Or, il est constant, quoique elle donne à entendre le contraire, que l'initiative du procès Quiclet-Renard appartient, non pas à Granvelle, mais au parlement de Dole. Elle allègue aussi que l'évêque d'Arras et ses amis en voulaient à Renard d'occuper une ambassade qu'ils désiraient pour un des leurs, comme s'il avait été bien difficile au premier ministre de faire donner, s'il l'eût voulu, cette ambassade à quelque autre. Ajoutons que cette assertion contredit formellement le grief suivant, formulé ailleurs par Simon Renard, à savoir que les deux Granvelle, lorsqu'ils lui procuraient tant de missions diverses, n'avaient d'autre but que de le tenir le plus possible éloigné des souverains.

Quant à l'argument tiré de l'exécution précipitée de Quiclet, à supposer qu'en effet ce soit l'évêque d'Arras qui en ait donné l'ordre, il nous semble que, s'il eût réellement juré dès lors la perte de Renard, au lieu de faire disparaître avec le condamné la possibilité d'une confrontation, qui, après tout, pou-

vait tourner contre son complice présumé, et de couper court à l'enquête commencée, il aurait tout simplement laissé cette enquête suivre son cours, et fait arriver les pièces de conviction sous les yeux du roi.

A notre avis, Granvelle n'éprouvait pas alors pour Simon Renard la malveillance de vieille date que supposait celui-ci. Au dépit de voir passer à son ami toute la gloire du mariage anglais, venait s'ajouter la crainte d'avoir en lui un rival désireux autant que capable de le supplanter dans la faveur du maître ; il n'en fallait pas davantage pour éteindre peu à peu l'affection dans son cœur et y éveiller un sentiment contraire. A cette époque, en effet, Simon Renard n'avait rien perdu de son crédit et de son importance auprès de Philippe II, et si, d'autre part, on considère le ton général des lettres que Granvelle écrivit à son souverain, pendant cette année 1557, et les protestations exceptionnellement obséquieuses de fidélité et de dévouement qu'il y multiplie, sans d'ailleurs dire un mot de Renard, on supposerait volontiers qu'il croyait à une sorte de crise, pendant laquelle le monarque espagnol, si hésitant par caractère, eût flotté entre les deux rivaux avant de se livrer définitivement (1). Voilà qui expliquerait suffisamment le changement survenu dans les dispositions de Granvelle ; pour de l'envie et de la haine, sa correspondance n'en trahit rien encore. Mais Renard en jugeait autrement, surtout depuis l'affaire Quiclet, et il rendait avec usure au premier ministre les sentiments dont il le prétendait animé à son égard.

L'ouverture des conférences de Cateau-Cambrésis, pour lesquelles il se le vit préférer, et le succès éclatant qui les couronna, ne pouvaient que l'aigrir davantage, en ajoutant à ses préventions haineuses le chagrin de sa propre décadence. Ensuite, la façon dédaigneuse dont Philippe II, quittant les Pays-Bas pour retourner en Espagne (2), le laissa dans ses

(1) Voir surtout les lettres des 21 mai et 21 juin 1557.
(2) Fin août 1559.

fonctions de conseiller, sans espoir d'obtenir davantage, mit le comble à son exaspération contre l'homme aux conseils duquel il attribuait cet inique procédé. Il ignorait qu'à ce moment même, tout investi qu'il était de l'absolue confiance de Philippe, Granvelle, loin de faire récompenser les services d'autrui, ne parvenait qu'à grand'peine à vaincre, en faveur des siens propres, l'indécision et l'ingratitude de son égoïste maître (1).

III

La situation dans laquelle Philippe II laissa les Pays-Bas, offrait à Simon Renard une chance de satisfaire à la fois son ressentiment et de relever sa fortune politique (2). A demi

(1) Dans un mémoire adressé à Philippe II, avant son départ pour l'Espagne, Granvelle lui expose ses embarras pécuniaires et les 25,000 écus de dettes qu'il a contractées, dit-il, au service de l'empereur et au sien, faute de traitements suffisants et de gratifications, lui qui n'a marchandé, dans ce service, ni son temps, ni sa peine, ni ses intérêts privés, ni sa sûreté même. Il rappelle sommairement le grand nombre d'importantes affaires qu'il a négociées et menées à bonne fin, sans avoir rien voulu des souverains étrangers... « S'il falloit en venir à un développement, je remplirois des volumes entiers et fatiguerois la patience de mon souverain... Le monde attend ce que Vostre Majesté va faire pour moi dans cette occasion. Je la supplie d'avoir égard à la nécessité qui me presse et à la voix du peuple qui ne forme son opinion sur les choses que par comparaison... Le cardinal de Trente, pour avoir servi une seule année dans le Milanois, a reçu une pension de 10,000 écus... Beaucoup d'autres ont obtenu des gratifications, ou bien ont été indemnisés des dépenses qu'ils ont supportées au service de Vos Majestés ; et moy, vieux serviteur de vostre maison, je n'ay rien receu à aulcun tiltre. » — Si le roi ne le met en état de pourvoir à ses besoins et de payer ses dettes, il sera contraint de se retirer dans son diocèse pour y vivre fort à la gêne.

Assurément Granvelle n'était pas aussi pauvre qu'il le prétendait. Il possédait de nombreux bénéfices. Mais son goût pour le faste et les arts l'entraînait à de grandes dépenses, auxquelles ses souverains étaient loin de pourvoir autant qu'il l'aurait voulu. A l'époque dont il s'agit, il sollicita longtemps, avant de l'obtenir, l'abbaye de Saint-Amand, qui valait, il est vrai, 14 à 15,000 florins de revenu annuel.

(2) Au milieu du seizième siècle, les provinces des Pays-Bas formaient un des cercles de l'empire germanique, tout en conservant leur

ruinées, pour avoir subi le contre-coup de la longue rivalité des maisons de France et d'Autriche, les Provinces joignaient à ce premier motif de mécontentement, une antipathie profonde pour le régime espagnol, qui, pour elles, réalisait l'idéal de l'absolutisme politique et de l'intolérance religieuse. Le maintien des garnisons espagnoles dans les places fortes, la réorganisation diocésaine, résolue d'accord avec Rome et sans l'intervention des grands pouvoirs provinciaux (1), la crainte de voir le Saint-Office venir aggraver la rigueur de l'Inquisition, telle que l'avaient établie les Edits ou *Placards* de Charles-Quint, motivaient cette antipathie (2).

---

autonomie sous la souveraineté de la maison d'Autriche. Leur constitution intérieure était une sorte de féodalité, tempérée par de fortes institutions municipales et représentatives, et dans laquelle trouvaient place : 1° l'aristocratie des seigneurs avec leurs grandes fortunes territoriales et leur nombreuse clientèle ; 2° les chefs du clergé, riches abbés pour la plupart ; 3° les bourgeois des villes, qui possédaient des franchises plus ou moins étendues et nommaient presque partout, par élection annuelle, leur administration municipale.

Chaque province avait son assemblée particulière, composée de représentants des trois ordres, où se décidaient les affaires importantes, particulièrement les questions d'impôt. Pour les grandes questions d'intérêt général, les assemblées provinciales formaient, par voie de délégation, l'assemblée unique des *Etats-Généraux*.

(1) Parmi les principales causes qui avaient favorisé l'introduction et les progrès du protestantisme aux Pays-Bas, Charles-Quint et après lui Philippe II plaçaient avec raison le petit nombre des évêchés, — trois seulement : Tournai, Arras et Utrecht, — et par conséquent l'étendue démesurée des circonscriptions diocésaines, dont plusieurs avaient même leur siège au dehors. Delà, pour les évêques, l'impossibilité de surveiller et de diriger leur clergé, qui, par suite, était tombé dans le relâchement de la discipline et des mœurs, et laissait les peuples dans l'ignorance de la Foi. Pour y porter remède, Philippe II décida, avec l'approbation du pape Pie IV, la création de 14 nouveaux sièges, ce qui en porta le nombre à 17, dont 4 métropolitains. Chaque siège devait être doté avec les biens des couvents situés dans sa circonscription. Granvelle échangea alors son évêché d'Arras contre le nouvel archevêché de Malines.

(2) Philippe II, si jaloux de sa prérogative souveraine, tenait infiniment plus encore au règne exclusif du catholicisme dans ses Etats. Autant il portait d'indécision dans le temporel du gouvernement, au-

L'évêque d'Arras, que Philippe venait de donner pour premier ministre à la nouvelle gouvernante, Marguerite, duchesse de Parme, sa sœur, avec mission d'exécuter ses décisions suprêmes, passait à tort pour en avoir été l'inspirateur, et dut bientôt à cette prévention injuste une immense impopularité (1). Il déplaisait singulièrement aux grands, aux *sei-*

---

tant il se montrait inébranlablement résolu, quand les intérêts catholiques étaient en jeu. On en trouve la preuve dans les nombreux passages de sa correspondance, où il se déclare prêt à tout sacrifier, même sa couronne, même cent vies s'il les avait, pour cette sainte cause. — Voir, entre autres dépêches, celles du 7 septembre 1560 a Granvelle, et du 12 août 1566 au pape Pie V. — Ces sinistres résolutions n'étaient un mystère pour personne. C'est pourquoi l'on crut généralement aux Pays-Bas que l'établissement des nouveaux évêchés n'était qu'un acheminement à l'introduction de l'Inquisition d'Espagne. De là des protestations très violentes, d'autant plus fondées, qu'il y eut des tentatives d'intervention de la part des inquisiteurs de Séville, et que le monarque espagnol demeura près de trois ans avant de se décider à démentir officiellement, sur le conseil de Granvelle, le projet en question.

(1) Granvelle était resté étranger à la création des nouveaux sièges ; ce fut à son insu que Philippe II en arrêta le plan, et en conduisit, par l'entremise du docteur Sonnius, la négociation avec la cour de Rome, et il n'en reçut communication qu'après le retour de Sonnius. Il n'était pas franchement partisan de cette innovation, car au milieu des soins et des efforts qu'il lui consacrait en pure perte, il lui arriva plusieurs fois de la déplorer comme un malheur. — « M'ayant dit Sa Majesté son intention après les bulles dépeschées que Sonnius raporta de Rome, *j'y ay aidé pour obéir*. » — Granvelle au prévôt Fonck, 2 janvier 1562.

« Ha raison Madame de dire que ce des éveschés a grandement incommodé les affaires. » — A Viglius, 30 novembre 1564.

« Mais tout cela (ce qu'il en souffre lui-même) n'est rien en comparaison du dommage qui en résulte pour le bien public. Je jure que je ne dis pas ici la centiesme partie de ce que je pense..... Plust à Dieu qu'on n'eust jamais songé à l'establissement des nouveaux sièges! Amen! Amen! Amen! » — A Vargas, ambassadeur d'Espagne à Rome, 14 septembre 1561.

Granvelle goûtait moins encore l'idée d'introduire le Saint-Office, et soutenait qu'il devait suffire de la stricte exécution des Placards, — impitoyable envers les prédicants, les obstinés, les perturbateurs; modérée, indulgente envers les inconscients, les inoffensifs, les repentants, — pour avoir raison de l'hérésie. Chez lui, en effet, la haine des

gneurs, comme on les appelait, par sa qualité d'étranger, par son esprit dominateur, par ses manières hautaines, son faste et sa noblesse de fraîche date. Aussi les trouva-t-il tout d'abord disposés à paralyser son gouvernement et à défendre contre lui, avec les libertés publiques, leurs propres prérogatives.

Or, c'était une opposition redoutable, destinée qu'elle était à réunir peu à peu autour d'elle le pays presque tout entier. Outre le prestige et l'influence qu'ils devaient à leurs privilèges héréditaires, à leur grande fortune territoriale, à l'hospitalité magnifique de leurs logis, au nombre des gentilshommes et des pensionnaires qu'ils entretenaient à grands frais autour de leur personne, les seigneurs exerçaient, soit comme gouverneurs de provinces, soit comme conseillers d'Etat ou des finances, une autorité considérable dans le gouvernement et dans l'administration, dans l'Etat, dans l'armée et dans l'Eglise. Ils intervenaient dans les élections municipales et dirigeaient les assemblées des Etats. La moyenne et la petite noblesse, ainsi que les gens de robe, étaient plus ou moins dans leur dépendance (1).

Comprenant combien il importait d'assurer à la gouvernante

---

nouveautés religieuses était moins d'un théologien que d'un homme d'Etat ; et, s'il proscrivait la liberté de conscience, c'était surtout au point de vue des conséquences révolutionnaires qui pouvaient en résulter dans l'ordre politique et dans l'ordre social, comme les anabaptistes de Munster en avaient donné la preuve. Sous ce rapport, il était plus libéral que son maître ; il était par anticipation de l'école de Richelieu. Subordonnant aux intérêts du trône tout le reste, même la question religieuse, on peut croire que, ministre de Louis XIII, il se fût prêté à une tolérance compatible avec ces intérêts souverains, et qu'il eût signé la paix d'Alais avec les protestants de cette époque (1629).

(1) Les gouverneurs de provinces étaient, dans toute l'acception du mot, les lieutenants du prince, dominant l'ordre militaire comme capitaines-généraux, et l'ordre civil comme gouverneurs, grands-baillis, veneurs, forestiers, lieutenants de fiefs, ayant, grâce à ces attributions multiples qui se complétaient les unes les autres, presque tous les attributs de la souveraineté entre les mains. Sous Marguerite de Parme, ils agrandirent encore leur position traditionnelle, et de fait ils devinrent les maîtres dans leurs gouvernements, avec lesquels la régente ne

et au premier ministre le concours de cette puissante aristocratie militaire et civile, Philippe II, avant son départ, distribua aux seigneurs tous les gouvernements vacants, plusieurs sièges au conseil d'Etat, plusieurs places dans l'ordre nobilissime de la Toison-d'Or, et de fortes gratifications pécuniaires, sans compter les plus encourageantes promesses. Mais, en plaçant Granvelle aux côtés de la gouvernante, il avait d'avance annulé l'effet qu'il espérait de ces faveurs si largement départies (1).

Les chefs de l'opposition aristocratique étaient Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gouverneur de Hollande, Zélande, Utrecht et Westfrise; le comte d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois; le marquis de Berghes, gouverneur de Hainaut, avec les citadelles de Valenciennes et de Cambray; le comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg; le comte de Hornes, grand amiral; le baron de Montigny, frère du précédent, gouverneur du Tournaisis.

IV

Simon Renard, avec sa soif de vengeance et son ambition déçue, avait sa place marquée parmi ces nobles mécontents. D'ailleurs, l'éclat de son passé diplomatique, ses talents incontestables, les séductions de sa parole, assuraient à ses avis, auprès des seigneurs, la même autorité dont ils jouissaient au sein des conseils. Il acquit en particulier un ascendant marqué sur le comte d'Egmont, dont il devint en peu de temps le familier et le commensal ordinaire, comme il devint plus tard celui du prince d'Orange.

Il avait à peine attendu la rentrée de Philippe II en Espagne,

---

communiquait que par leur intermédiaire. — V. *Chroniques belges*, tome I^er^, p. 154.

(1) Au prince d'Orange 40,000 écus, au comte d'Egmont 50,000, au marquis de Berghes, aux comtes de Hornes et de Meghem et au seigneur de Glaïon 15,000, au comte d'Aremberg, 6,000, etc., etc.

pour prendre un rôle actif dans l'opposition, si l'on en juge par les réflexions suivantes que Granvelle écrivit, dès le 2 octobre 1559, au secrétaire d'Etat espagnol, Gonzalo Perez, qui, pendant son séjour à Bruxelles, avait logé chez Renard : « Il me peine qu'icy les volontés ne soient pas les mesmes que chez vous, ce à quoi ayde bien de sa part *mon ami*, votre hoste, qui est le conseiller et qui parle le plus librement, voulant, comme je le suppose, se venger de Sa Majesté, en payement de ce qu'on a tant tardé à vérifier les faultes et les soupçons qui résultoient contre luy du procès du traître Quiclet, son parent, majordome et secrétaire... On travaille tant à exciter le peuple contre les soldats espagnols que, d'après ce que je vois, il faudra les retirer d'icy (1). »

De quoi s'agissait-il dans ces conciliabules des seigneurs, où Simon Renard *était le conseiller et parlait le plus librement?* On y décidait d'encourager les évêques métropolitains du dehors et les abbés nationaux dans leur refus de céder la place aux nouveaux évêques ou à leurs délégués, de signifier à la duchesse et à ses conseillers que les Etats n'accorderaient pas un écu des subsides demandés, tant qu'on n'aurait pas retiré les garnisons espagnoles et soumis aux Etats Généraux la double question des évêchés et du Saint-Office; enfin, de faire savoir au roi que la présence de Granvelle était le principal obstacle au bon ordre et à la bonne administration des Provinces.

Dès l'été de 1561, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, parlant au nom de tous, adressèrent à Philippe, par l'entremise d'Erasso, cet ennemi de Granvelle (2), une requête secrète, pour lui exposer que, contrairement à la promesse qu'il leur avait faite au moment de quitter les Flandres, toutes les affaires d'importance se traitaient en dehors du Conseil d'Etat, dans un comité secret, composé de deux ou trois personnes,

(1) V. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier.
(2) Erasso était alors conseiller d'Etat en Espagne.

sous la direction absolue du premier ministre (1), et qu'on laissait le reste au Conseil ; que par conséquent, ne voulant pas avoir à répondre de ce qui se faisait sans eux, ils priaient Sa Majesté d'accepter leur démission de conseillers, ou d'ordonner que toutes choses fussent désormais communiquées, traitées et résolues en plein Conseil d'Etat (2). Deux lettres personnelles du comte à Erasso accompagnaient la requête ; elles avaient été écrites en espagnol, sous sa dictée, par un ami de Renard, le *contador* Castellanos (3). Elles recommandaient l'affaire à la diligence et à la discrétion d'Erasso, et l'une d'elles se terminait par cette remarque : « On ne saurait s'imaginer la manière dont agit le cardinal, ni l'autorité absolue qu'il s'arroge (4). »

Le 26 février précédent, Granvelle avait été promu au cardinalat. Philippe l'en félicita dans les termes les plus flatteurs, espérant, disait-il, que cette élévation méritée ne pourrait que tourner au profit de l'autorité royale et à celui de la religion (5) : espérance illusoire, que la requête des seigneurs, comme on vient de le voir, ne tarda pas à dissiper. Une réponse évasive du roi, dans laquelle il évitait de se prononcer sur leur grief principal, vint encore aigrir leur antipathie pour le cardinal-ministre, d'autant plus qu'on leur écrivit d'Espagne que, dans certaines vues d'intérêt personnel, il cherchait à les mettre mal dans l'esprit du roi.

---

(1) Philippe, avant son départ pour l'Espagne, avait prescrit à la duchesse de Parme de communiquer seulement à un comité composé de Granvelle, du président Viglius et du baron de Barlaymont, les affaires concernant la collation des charges, offices et bénéfices, et notamment le renouvellement des magistrats des villes. Ce comité secret prit le nom de Consulte. — V. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 236.

(2) 23 juillet 1561. (*Correspondance de Philippe II.*)

(3) Le contador était une sorte de contrôleur ou inspecteur des revenus royaux aux Pays-Bas.

(4) 27 juillet et 15 août. (*Correspondance de Philippe II.*)

(5) 17 mars 1561.

A cette époque, Granvelle ne se savait pas encore le point de mire de l'opposition aristocratique. Il en fut informé par le comte d'Egmont, au mois de mars 1562. Ce seigneur, quoique lié aux autres par la communauté des intérêts et des prétentions, ne savait pas dissimuler comme eux. Aussi inspira-t-il au ministre une estime affectueuse, qui ne se démentit jamais, et qu'il devait retrouver intacte dans ses jours de malheur. « Je le considère, écrivait au roi le cardinal, comme un des hommes les plus loyaulx et en qui Vostre Majesté peut avoir le plus de confiance, si toutefois les apparences ne sont pas trompeuses (1). »

Bientôt l'hostilité des mécontents commença à se faire jour dans le public, sous forme de libelles, « de pasquilles (écrits satiriques), » de caricatures, dont les nouveaux sièges, les Placards, le clergé, le pape, le cardinal faisaient tous les frais, et qui circulaient non seulement dans les Provinces, mais aussi en France, en Franche-Comté et jusqu'en Espagne (2). Le cardinal y était le plus maltraité. On employait contre lui tour à tour l'odieux et le ridicule : on l'attaquait dans sa vie privée (3) ; on conspuait sa dignité cardinalice; on l'accusait d'exciter son souverain à couper la tête aux principaux seigneurs et à réduire les Pays-Bas par la force, après quoi il se joindrait aux Guises, pour exterminer les huguenots de France. Le cardinal eut avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont un entretien, dans lequel il s'efforça de leur faire voir que ces dernières accusations étaient autant de calom-

(1) 12 mars 1562.

(2) Des colporteurs vendaient une image où le cardinal était représenté couvant des œufs d'où sortaient des évêques en rampant, tandis que le diable, planant sur sa tête, le bénissait et disait : « Celui-ci est mon fils bien-aimé. »

(3) Granvelle envoya au roi un spécimen de ces pamphlets, avec une lettre où se trouvait cette réflexion : « Ils (les seigneurs) seroient fort aises que je ressemblasse au pourtraict qu'ils font de moy; il régneroit entre eux et moy une parfaite intelligence, car il y auroit communaulté de mauvaises mœurs. » — 13 mai 1562.

nies. Mais il ne put y réussir, non plus qu'à les ramener dans sa maison et à sa table, que les opposants avaient désertée et fait déserter à leurs amis ; de telle sorte que le fier ministre dut leur substituer la société des conseillers en longue robe, des gentilshommes et des simples bourgeois, dans l'espoir de recruter des partisans parmi eux.

V

Granvelle ne mettait pas en doute la participation de Simon Renard à ces poursuites méchantes et déloyales. Il le présenta au roi, par allusion (« un certain personnage »), non seulement comme ayant imaginé les prétendues négociations avec les Guises et la fable des têtes à couper, mais encore comme l'auteur présumé de quelques-uns des pamphlets mis en circulation, attendu, disait-il, que les mêmes calomnies avaient eu cours auparavant dans l'hôtel d'Egmont, qu'il fréquentait assidûment (1). Il supposait aussi, non sans quelque raison, qu'il avait part à des correspondances secrètes, qui s'échangeaient entre les mécontents des Pays-Bas et la cour de Madrid.

Deux partis divisaient alors cette cour : ils avaient pour chefs, l'un, les ducs d'Albe et de Féria ; l'autre, le ministre favori de Philippe II, Ruy Gomez de Sylva, prince d'Eboli ; le premier soutenant le cardinal, le second plus favorable à ses adversaires. A celui-ci appartenait un Franc-Comtois, le sieur de la Chaux, gentilhomme de la chambre, très lié avec Simon Renard et tout disposé à le défendre auprès de Ruy Gomez et auprès du roi lui-même.

Renard n'était pas moins servi par la haine que portait aux Granvelle la famille de Rye, l'une des plus considérables de la Franche-Comté, dont le chef, Marc de Rye, marquis de Dissey, était gouverneur de Dole. Il avait ainsi un double

(1) Dépêches des 13 mai et 14 juin 1562.

intermédiaire pour propager, dans la Comté de Bourgogne et en Espagne, les bruits injurieux et les pamphlets qui avaient cours aux Pays-Bas, et dont il était l'un des principaux auteurs. Telle était du moins la conviction du cardinal.

Il paraîtrait, d'après une lettre rapportée par dom Lévêque, que, avant de signaler au roi Simon Renard, comme un actif et dangereux auxiliaire des opposants, Granvelle essaya de le ramener au devoir, en invoquant les souvenirs de leur ancienne amitié. « Mon cher ami, lui aurait-il écrit, je vois bien que la reconnaissance est une vertu oubliée à présent dans le monde. Ne vous souvenez-vous plus que c'est moi qui vous ai toujours soutenu, défendu et protégé partout? Est-ce que l'amitié que je vous ai toujours témoignée, devait m'attirer un tel procédé de votre part? La qualité de mon compatriote et votre mérite personnel m'avaient engagé à vous placer et à vous faire connaître au prince. J'y ai réussi; est-ce ainsi que vous reconnaissez mes bontés et que vous récompensez mon amitié, par les témoignages de l'ingratitude la plus noire? Pensez à vous-même et je serai toujours votre serviteur. » (Signé) « Cardinal de Granvelle. »

Cette lettre, dans l'hypothèse peu vraisemblable où elle serait sortie de la plume de Granvelle, demeura sans effet (1),

(1) Dom Lévêque a inséré cette lettre sans date à la page 327 du tome Ier de ses *Mémoires sur le cardinal Granvelle*, avec cette note à la marge : « Mémoires de Granvelle, t. 19, p 101, traduit de l'espagnol. » Ce qu'il entend par *Mémoires de Granvelle* ne peut être que la collection des *Papiers Granvelle*. Or, le tome XIX de cette collection manuscrite, et la page 101 en particulier, ne renferment que des lettres d'une autre époque et de provenance différente. En second lieu, dans tout ce qui nous reste des lettres échangées entre le cardinal et Simon Renard, il n'y en a pas une seule écrite en espagnol. Aussi bien, franc-comtois l'un et l'autre, il était naturel qu'ils correspondissent entre eux dans leur langue maternelle. Enfin, il règne dans la lettre en question un ton de protection hautaine moins propre à ramener un caractère tel que Renard, qu'à produire l'effet opposé. Granvelle, en l'écrivant, serait allé contre son but, Nous concluons que c'est là une pièce apocryphe, composée, selon toute apparence, pour défendre la mémoire du cardi-

et le ministre, résolu à rendre guerre pour guerre, ne garda plus de ménagements avec Renard. Non content de le dénoncer au roi comme on l'a vu plus haut, il se répandit contre lui en récriminations et en menaces, et réveilla dans ses discours le souvenir de Vauxelles et du procès Quiclet.

Afin de parer le coup à Madrid même, Simon Renard adressa, dans les premiers jours de mai 1562, une requête à Philippe II, pour se plaindre des calomnies que le cardinal et ses acolytes répandaient sur son compte, faire sa propre apologie et demander justice. Il s'engageait à confondre ses accusateurs, dont il citait les noms à la suite de celui de Granvelle, espérant, disait-il, que, s'il était reconnu « qu'ils n'avoient agi que par malveillance, vindicte et fausses suggestions, son honneur lui seroit gardé et maintenu, et que ses calomniateurs subiraient tels chastiments qu'ils auraient mérités, sans respect de grandeur, crédit et faveur de celui qui lui avoit procuré ces traverses. »

En réponse à cette requête, le roi d'Espagne commença par accorder des juges au plaignant, comme celui-ci le demandait, et lui ordonna de comparaître devant le parlement de Dole. Ensuite, comme Renard, qui avait de bonnes raisons pour esquiver cette juridiction, s'excusait sur le mauvais état de sa santé, sur ses embarras d'argent et sur le refus que feraient assurément ses créanciers de le laisser partir, il eut l'idée de faire instruire son procès aux Pays-Bas; mais ce fut pour y renoncer bientôt, la régente et le premier ministre lui ayant fait comprendre que le moment était mal choisi, attendu

---

nal contre l'accusation, longtemps réitérée, de s'être acharné gratuitement à la perte de son ancien ami et de l'avoir fait assassiner.

Au reste, le livre de dom Lévêque fourmille d'erreurs et d'à peu près. Pour n'en citer qu'un exemple, il dit, tome I[er], page 333 : « *Le prince d'Orange fut exilé du Conseil*, lorsqu'il fut question de créer *un magistrat* pour la ville d'Anvers; » au lieu que, pour être exact, il aurait dû dire que le prince et les comtes d'Egmont et de Hornes furent exclus des délibérations importantes que la *Consulte* avait usurpées sur le *Conseil d'Etat*, y compris le renouvellement du *magistrat* des villes.

que l'opposition des seigneurs s'accentuait de plus en plus, et que la ligue qu'ils formaient entre eux avait trop besoin de Renard, pour ne pas intervenir en sa faveur, et était trop puissante déjà, pour ne pas rendre toute procédure illusoire. La conclusion fut que le meilleur était de l'éloigner des Pays-Bas (1). Encore fallait-il s'y prendre de manière à ne pas essuyer un refus de sa part, ni mécontenter les seigneurs avec qui il était en intimité croissante (2). Après en avoir conféré avec le cardinal, Marguerite proposa à Philippe de lui donner soit l'ambassade d'Angleterre, soit une mission à Venise ou en Comté (3). Le roi d'Espagne, par crainte des mauvais offices qu'il pourrait faire encore en Angleterre ou à Ve-

(1) « *Le tout est soufflé et inventé par ce coquin de Renard, qui pense par ce moyen s'ingérer dans les affaires et satisfaire l'ambition dont il est dévoré.* » — Granvelle à l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 21 juillet 1562. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

La duchesse écrivit au roi, son frère, qu'elle tenait de la bouche de Barlaymont que les seigneurs, en ce moment réunis à Bruxelles, ne désiraient autre chose que du trouble dans le pays. « Et quoique ce ne soit pas mon habitude, continue-t-elle, de rapporter des choses qui puissent faire tort à qui que ce soit, je ne puis pourtant laisser, à ce propos, de faire savoir à Vostre Majesté que, quand on parle de sa venue au pays, ils disent qu'ils ne savent pourquoy elle y viendroit, ni ce qu'elle auroit à y faire, s'expriment en des termes qui semblent mettre en doute qu'elle soit maistresse de ces Provinces. » *La duchesse ne doute pas que Renard ne soit l'auteur de toutes ces pratiques, et elle engage le roi à le retirer des Pays-Bas.* Elle lui représente, au surplus, contrairement à l'opinion exprimée par les seigneurs, que sa venue prochaine peut seule assurer la conservation de ces Etats. — 31 août. (*Correspondance de Philippe II.*) — Philippe II à la duchesse, le 17 juillet précédent.

(2) « Depuis huit jours Renard est presque chaque jour chez le prince d'Orange. » — Granvelle à Gonzalo Perez, 12 octobre 1562.

(3) La mauvaise volonté contre le cardinal continue; toutefois il ne perd pas courage. La gouvernante n'a pas fait faire de recherches sur les pasquinades qui se sont publiées, de crainte de trouver des coupables qu'on ne pourrait punir. Elle a parlé avec le cardinal du parti à prendre envers Simon Renard, qui est en grande partie l'auteur de ce qui arrive et qui est connu d'ailleurs pour avoir mal parlé du roi et de la feue reine d'Angleterre, etc..... — 10 octobre. (*Corresp. de Philippe II*, tome I^er.)

nise, jugea qu'il valait mieux l'envoyer en Franche-Comté. En conséquence, il adressa à la duchesse, pour lui être remise, une lettre spéciale qui renfermait l'ordre d'aller *résider* et *servir* dans cette province.

VI

Ce fut le 17 janvier 1563 que Renard reçut cette lettre des mains de la duchesse. Toute mitigée qu'était la volonté royale, elle ne le trouva pas plus disposé à l'obéissance. Il n'y vit, ce qu'elle était en effet, qu'un moyen détourné de l'éloigner des Pays-Bas, son point d'appui pour la guerre contre le cardinal, et la résidence la plus sûre pour lui. D'ailleurs, l'attitude de plus en plus hostile des seigneurs contre le premier ministre l'encourageait à la résistance. A cette époque, le baron de Montigny, qui venait de remplir une mission en Espagne, au lieu de travailler à rétablir la concorde, comme le roi l'en avait chargé, unissait ses efforts à ceux de son frère, le comte de Hornes, pour compléter l'organisation de la ligue anticardinaliste (1).

Un des premiers actes de cette ligue fut de préparer une adresse au roi, pour protester contre ce qu'ils appelaient la tyrannie du cardinal. Barlaymont, d'Aremberg et le duc d'Arschot, ayant refusé d'être des leurs et de signer l'adresse, ils les qualifièrent de *cardinalistes,* de *familiers de l'Inquisition,* et tout en continuant à les voir, dans l'espoir de les

(1) Montigny rentra à Bruxelles le 23 décembre 1562. — Pressé par le roi d'Espagne de s'expliquer franchement sur ce qui se passait aux Pays-Bas, il avait fini par alléguer les trois griefs suivants : 1° l'érection des évêchés qui avait été négociée sans que personne des Provinces le sût et y intervînt; 2° le bruit répandu qu'on voulait introduire dans ces Provinces l'Inquisition à la manière d'Espagne; 3° la haine que tout le monde avait conçue contre le cardinal Granvelle, et non seulement les nobles, mais le peuple, haine qui allait si loin, qu'elle pouvait faire craindre quelque soulèvement — Philippe à la gouvernante, 23 décembre 1562. (*Corresp. de Philippe II*, t, I;)

amener à eux, leur déclarèrent qu'ils tiendraient désormais pour ennemi quiconque serait avec le ministre.

Ce n'était pas au moment où il voyait la position de Granvelle si sérieusement menacée, que Simon Renard pouvait songer à quitter la place; ce qui faisait dire au cardinal : « Renard paroît déterminé à ne pas obéir aux commandements du roi; il veut s'appuyer sur les seigneurs, leur faisant entendre que l'ordre de Sa Majesté lui est venu, parce qu'il leur a donné conseil. Il prétend que nous avons rédigé ici les lettres en blanc, et il persuade à beaucoup de monde que toutes les dépêches que nous disons venir du roy, c'est moi qui les fais. C'est un homme très pernicieux et très dangereux (1). »

Ce court passage d'une lettre à Gonzalo Perez eut ensuite son commentaire dans d'autres dépêches beaucoup plus explicites. Dans la première (12 mars), dont la minute en italien est tout entière de la main de Granvelle, Marguerite, rendant compte à son frère de l'entretien qu'elle eut avec Simon Renard, lorsqu'elle lui remit la lettre royale qui lui ordonnait d'aller en Franche-Comté, juge sévèrement l'attitude qu'il eut alors, ainsi que les raisons sur lesquelles il fondait son refus d'obéir, « faux prétextes, dont il cherchoit, disait-elle, à colorer sa maulvaise volonté. » Elle le représente travaillant à se faire un parti au sein du conseil privé, et insinuant à chacun de ses membres qu'il est de leur intérêt à tous de faire cause commune avec lui, parce que l'arbitraire dont on le rend aujourd'hui victime pourrait bien les atteindre à leur tour. Il a présenté à la gouvernante deux requêtes successives, à l'effet d'être admis à *se purger* de certains faits dont on l'accuse, insistant pour qu'elle fasse examiner ces requêtes par le conseil privé et par le conseil d'Etat. Mais, convaincue qu'il ne veut par là que gagner du temps, elle n'en a tenu aucun

(1) Granvelle à Gonzalo Perez, 29 janvier 1562. (*Correspondance de Philippe II*, tome I.)

compte, et elle conseille à Philippe soit de le suspendre de ses emplois et d'ordonner une enquête sur son passé diplomatique, soit de lui signifier que, puisqu'il refuse de se rendre en Comté, il ne veut plus de ses services ni là, ni ailleurs; ou bien, à défaut de cette alternative, de faire en sorte que quelqu'un de ses amis, M. de la Chaux, par exemple, l'engage à se soumettre simplement à l'ordre du souverain, puisque cet ordre ne fait que le changer de résidence, sans lui rien ôter de ses offices, traitements et pensions.

Granvelle, par deux dépêches des 10 et 13 mars, aggrave, en les développant, les accusations contenues dans la précédente. Depuis qu'il a reçu la lettre du roi, Renard devient de plus en plus embarrassant. Sous prétexte des privilèges du Brabant, violés dans sa personne, et du déni de justice qu'on lui fait, il ne cesse d'attaquer, par ses discours et ses écrits, la prétendue tyrannie du premier ministre; il en parle à tous ceux qu'il rencontre, visite à ce sujet les seigneurs et les autres conseillers, et leur présente, ainsi qu'à Madame, des suppliques de sa façon, en vue de provoquer des protestations contre l'arbitraire auquel il est, dit-il, en butte.

Afin de neutraliser l'effet de ces menées, Granvelle a dit et fait dire, pour le répandre dans la ville, que Renard agit méchamment envers lui, à qui il doit tout; que Sa Majesté a bien le droit de l'employer dans telle partie de ses Etats qu'il lui plaît, et que son refus obstiné d'obéissance ne témoigne point d'une conscience tranquille; que, d'ailleurs, il sait assez quelle a été sa propre conduite, pour ne pas trouver étonnant que le roi ait eu connaissance de quelques-unes de ses lettres; qu'enfin il ferait beaucoup mieux d'obéir que d'empirer sa position, déjà si compromise et par les charges qui résultent contre lui du procès Quiclet, et par ses méfaits d'autre sorte. Le cardinal ajoute qu'il a distribué plusieurs copies de certaines lettres de Quiclet et de Renard, très accusatrices pour ce dernier; il ne parle pas, dit-il, d'un grand nombre d'autres pièces authentiques qui, s'il faut l'en croire, existent soit au

dossier du procès, soit entre ses mains à lui, et qu'il tient en réserve pour plus tard. Par cet ensemble de moyens, il a la conviction d'avoir prévenu un soulèvement.

Pour ce qui est des libelles fabriqués contre lui, il dédaigne d'y répondre. A ceux qui lui en parlent, il se contente de dire que, en l'accusant d'avoir rédigé lui-même sur un blanc-seing le commandement *soi-disant royal*, Renard cherche à accréditer dans les Provinces l'opinion qui s'y montre déjà, à savoir, que tout se fait à Bruxelles sur des blancs-seings, ou bien que les pièces sont envoyées en Espagne toutes dressées, pour y être transcrites et recevoir la signature du maître. Au surplus, les méchants propos d'un individu aussi mal famé ne sauraient atteindre un honnête homme aux yeux des gens de bien (1).

Quelque degré de véracité qu'on attribue aux lettres que nous venons d'analyser, on ne peut toutefois s'empêcher de reconnaître que Renard, après avoir reçu la lettre du roi, mit tout en œuvre pour se soustraire à l'ordre qu'elle renfermait, et qu'à cet effet il resserra les liens qui l'unissaient aux membres de la ligue. Vers le milieu de février 1563, il obtint du prince d'Orange et du comte d'Egmont une déclaration écrite, attestant qu'il n'était pour rien dans le différend que les seigneurs avaient avec le ministre (2). Cette déclaration, que le cardinal considéra comme un certificat de complaisance arraché à l'esprit de parti, était d'un grand prix pour Renard; il s'empressa de l'annexer, comme pièce justificative, à une nouvelle requête qui avait pour objet de faire connaître au roi les motifs de sa non-obéissance et les persécutions qu'il avait

(1) Nous ne devons pas oublier que Granvelle remplit ici le rôle d'accusateur contre un ennemi qu'il juge très dangereux ; et que, dans son désir de le perdre, en se préservant lui-même, il se peut qu'il ait exagéré la gravité des préventions relevées à sa charge, et imaginé l'existence de quelques-unes des lettres et autres pièces authentiques dont il parle, d'autant plus qu'il n'en a jamais produit les originaux.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 237.

à souffrir. Mais la requête et son annexe se croisèrent en route avec une lettre de Philippe II (1), que ce prince avait écrite, après avoir pris connaissance de celle citée plus haut de Granvelle à Gonzalo Perez. Il recommandait à la gouvernante de faire en sorte que Renard partît des Pays-Bas, si déjà il ne les avait quittés.

Devant cette persistance de la volonté souveraine, Renard résolut de tenter un suprême et énergique effort pour la fléchir et la désarmer. C'est pourquoi il expédia à Madrid une troisième requête qui, réunie à la précédente, dont elle n'était qu'une reproduction très développée et très habile, forme une sorte de mémoire justificatif, qui n'occupe pas moins de vingt pages in-4°, et dont l'analyse ne saurait donner qu'une idée fort imparfaite (2).

Il y fait un long exposé de ses 22 années de services publics, à partir du jour où le cardinal de la Baume le fit nommer lieutenant d'Amont, et il affirme avec une certaine complaisance que, dans toutes ses missions, négociations, ambassades, il a toujours agi « sincèrement et loyalement, diligemment, confidemment, seurement, remédiant les choses désespérées et les convertissant au désir de ses souverains, le tout avec de grands dangers et hasards de sa vie. » A propos de son ambassade anglaise, il rappelle superbement à Philippe que c'est lui, *lui seul*, qui l'a fait roi d'Angleterre et l'a maintenu sur son trône, en dépit des difficultés et de tous les périls dont Sa Majesté n'a pas perdu le souvenir (3). « Et néanmoins, pour-

(1) Du 25 février 1563.

(2) V. *Papiers d'Etat*, tome V, page 12 et suiv.

(3) « Et tout malade qu'étoit le suppliant — après le siège de Metz — Sa dicte Majesté impériale voulut qu'il allât en Angleterre. Et sans respecter le dangier de sa personne, ny sa maladie, ny la dangereuse et hazardeuse commission, le suppliant passa en Angleterre, et, avec les seigneurs avec lesquelz il estoit, il traita la négociation de telle sorte que, nonobstant les menasses du duc de Nortomberland, toutes ses praticques furent renversées, la volonté de Sa Majesté impériale accomplie, le conseil d'Angleterre gaigné, la couronne conservée à la royne

suit-il, je remporte, au lieu d'honneur, desréputation et infamie; au lieu de mercède, ruine et pauvreté ; au lieu d'accroissement de faculté, reboutement ; au lieu de liberté, servitude ; au lieu de repos, travail ; au lieu de contentement, regret et conséquemment une mort langoreuse. »

A l'en croire, l'auteur de tous ses malheurs, c'est Granvelle qui, dès le temps où il était maître des requêtes de l'empereur, ayant remarqué que Sa Majesté « goûtoit fort sa manière de servir, » résolut, d'accord avec le chancelier son père, de saisir toutes les occasions de le tenir éloigné d'Elle. De là les missions au Milanais, au concile de Trente, les négociations de Vauxelles, les ambassades en France et en Angleterre. C'était là, il faut en convenir, une manière ingénieuse d'interpréter les bienfaits des Granvelle ; elle mettait fort à l'aise cette indépendance du cœur, qui paraît avoir été l'un des traits distinctifs du caractère de Renard.

Avec le temps, cette jalousie s'était doublée de haine, comme il l'éprouva plus d'une fois, notamment lorsque son nom fut laissé « en blanc » sur la liste des récompenses que dressa Sa Majesté, avant de s'éloigner des Pays-Bas. Depuis lors, elle n'avait cessé de se donner carrière (1). Non content

---

Marie, toutes les intelligences des Français rompues et descouvertes, les chiffres deschiffrés, le mariage de la maison de Suffock avec le fils dudict duc dissolu, la nouvelle royne chastiée, et tout le royaume remis en union et concorde, et à la dévotion de Sa Majesté impériale. Et par après, comme il fust question de l'aliance de la dicte royne Marie, et que Sa Majesté impériale commanda au suppliant de la traicter seul, il s'y emploia de telle sorte, qu'*en peu de jours* (*sic*) il exécuta vostre commandement, et fit roy Vostre Majesté du royaume d'Angleterre, par la dicte aliance, nonobstant toutes difficultez qu'il représenta suffisamment à Vostre Majesté par messages exprès...; et sçait Vostre Majesté si le suppliant a craint sa vie, quand les mutineries et batailles se sont données audict Angleterre, quand l'on a conspiré sa mort par trois ou quatre fois, et qu'il a soubtenu tant de travaulx pour asseurer l'entrée et venue de Vostre Majesté audict royaume. » — *Dernière requête*, tome V, page 21.

(1) « Il a traversé mon service jusques à m'en séquestrer et frustrer,

de lui avoir fait refuser le prix de ses bons et loyaux services, le ministre l'a signalé à la sévérité du souverain, comme conspirateur et comme traître. Et maintenant qu'il voit que ses procédés odieux à l'égard d'un ancien serviteur, qui a fait tout le contraire de ce dont il l'accuse, soulève le blâme unanime des seigneurs et des Conseils, il lui fait donner l'ordre d'aller en Bourgogne, « pour y estre persécuté et molesté le reste de ses jours. » Il se garderait bien de lui accorder des juges aux Pays-Bas, certain que, s'il s'y faisait une enquête, elle mettrait au grand jour tout à la fois « ses propres passions et calomnies et l'innocence du suppliant. »

Et quel moment choisit-il pour le bannir du pays? Celui où son état de santé, qui empire de jour en jour, lui rend tout déplacement impossible, et le met hors d'état, soit d'obéir à l'ordre qu'il a reçu, soit de se rendre en Espagne pour faire connaitre la vérité au roi. Il est « extrêmement malade des gouttes, de scyatique, et de gravelle et de fièvre, » sans se pouvoir aider des bras pour boire ou manger, ni marcher et se soutenir sans potences. Il y a plus de six semaines qu'il garde le lit, et il ne sait s'il aura le moyen d'en sortir de six mois. Non moins nécessiteux que malade, faute d'avoir été payé de l'arriéré de ses gages, qui se monte à 20,200 florins, il a 12,000 florins de dettes, et il a mis ses biens en vente sans pouvoir trouver d'acheteur. Ses créanciers parlent de le faire emprisonner, et, fût-il valide, ne le laisseraient certes point partir; outre qu'il ne saurait où prendre les 3,000 florins qu'il lui en coûterait pour effectuer le voyage de Bourgogne avec sa femme, ses six enfants et son mobilier.

A défaut de ces divers obstacles, le danger qu'il courrait en Bourgogne suffirait seul pour lui en interdire le voyage. Il déclare « qu'il ne seroit pas assuré d'y vivre trois jours sans outrages ou partialité, et sans danger de sa personne, » à cause

---

et empesché le paiement de mes gages et traitements ordinaires. Il va jusqu'à vouloir mal à tous ceulx qui me sont amis et me fréquentent. »

de la grande autorité que le cardinal s'y est arrogée, et « parce que tous ceux qui sont entremis aux affaires d'Estat du pays, » sont ses beaux-frères, parents, alliés ou créatures ; à quoi il ajoute une nomenclature piquante des charges et emplois détenus par chacun d'eux, sans compter les abbayes, prieurés et autres bénéfices dont le cardinal et les siens sont pourvus (1).

Enfin, il annonce au roi qu'il s'est démis de tous ses offices entre les mains de la gouvernante, et qu'il envoie en Espagne un procureur chargé de soumettre cette démission à son approbation. Il demande à être dispensé dorénavant de tous autres services, persuadé que l'intention de Sa Majesté n'est pas, puisque le corps ne peut plus travailler, qu'il puisse être forcé à chose impossible. Autrement il préférerait quitter les Pays-Bas et se retirer à l'étranger.

En conséquence, après avoir protesté qu'il ne fallait rien moins que ces graves motifs réunis pour le décider à désobéir au commandement de son souverain, il supplie Sa Majesté de ne pas se prêter aux passions de ses ennemis, ni le condamner sans l'entendre ; « de lui garder l'honneur que son innocence mérite, » de lui faire payer ses gages arriérés, pour lui permettre de payer ses dettes (2) ; enfin de le laisser finir ses

(1) « 1° La présidence du parlement de Dole, avec plusieurs sièges dans cette cour ; 2° toutes les charges de fiscaux dans les baillages d'Amont, d'Aval et de Dole ; 3° tous les offices de la saulnerie ; 4° l'estat de gruyer ; 5° le gouvernement du Charolais ; 6° les principales capitaineries du pays ; 7° l'estat de bailli de Dole ; 8° les trésoreries générales du pays, celle de la saulnerie et celle de Dole.....

« Tous offices et bénéfices, graces, placets de bénéfices passent pour la plupart par ses mains, jusques à avoir faict déporter le frère du suppliant de l'estat d'official de Besançon, pour y entremettre un sien parent. Dix ou douze abbayes du dict pays sont tenues tant par lui que les siens, et plusieurs prieurez et aultres bénéfices... »

(2) « Le suppliant prie Votre Majesté de le faire payer de ses gages, traictements, pensions et salaires à lui justement deus, pour ses services passés, en récompense de tous lesquels il n'en a jamais eu un *patard*, ny pu avoir un seul bénéfice où les aultres les prennent par dix et douze. »

jours « au milieu de sa femme et de ses six petits enfants, là où il a choisi le lit de mort (1). »

VII

Nous savons déjà à quoi nous en tenir sur la part qui revient au cardinal dans les causes qui l'ont mis en guerre avec Simon Renard ; et celui-ci, avec sa plume si adroite, si éloquente parfois, ne réussit pas à prouver que tous les torts soient du côté de son ami et pas un du sien. Il affirme, avec l'assurance indignée d'un innocent persécuté ; mais trop souvent ses affirmations sont contredites par le bon sens et démenties par les faits. Que, la rupture une fois consommée, Granvelle, qui voulait absolument priver ses adversaires du concours de l'homme qu'il redoutait le plus, ait quelquefois manqué de mesure dans l'exposé et dans l'appréciation de son rôle parmi eux, et atténué la valeur des motifs qu'il invoquait pour excuser sa désobéissance, il ne pouvait guère en être autrement. Mais cela n'explique pas, ce qui d'ailleurs nous paraît presque inexplicable, que lui, qui, si longtemps, avait prodigué à Renard les témoignages d'une amitié sincère, ait pu, sans grief aucun, et seulement pour obéir « à sa passion », passer envers lui de l'affection à la haine, et recourir aux plus odieuses calomnies pour le perdre dans l'esprit de leur commun souverain. Ce n'est pas davantage un motif de croire que, s'il eût pensé n'avoir à craindre de lui que la faveur dont l'honoraient les principaux seigneurs, il se fût exposé, pour le bannir, à se les aliéner davantage encore, alors qu'il avait tant à cœur de calmer leur irritation.

Ces considérations, qui étaient de nature à frapper le roi Philippe et ses conseillers, ne prévalurent point complétement contre l'habile plaidoirie de Renard, puisque, après l'arrivée des deux requêtes, le roi qui, le 25 février précédent, avait écrit à la duchesse de presser son départ pour la Bourgogne,

(1) Renard avait à peine une cinquantaine d'années.

abandonna sa première volonté d'être obéi sur-le-champ. Il est vrai qu'à la dernière requête était jointe une déclaration des médecins certifiant le mauvais état de la santé du plaignant, et une apostille par laquelle la gouvernante confirmait cette déclaration et conseillait au roi de l'admettre à purge. Il est vrai aussi que, presqu'en même temps, il partait de Bruxelles une autre requête dont l'objet était le rappel du cardinal (1). Bien que revêtue des seules signatures du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et de Hornes, Marguerite savait par Barlaymont qu'elle était l'œuvre collective des seigneurs, et que Montigny et de Berghes, qui en avaient été les inspirateurs, s'ils ne l'avaient pas signée, de peur de se compromettre, avaient accepté d'avance et par écrit les conséquences qui pourraient s'en suivre (2).

Granvelle comprit le danger de cette double attaque; il s'efforça de la conjurer, soit par ses lettres à Gonzalo Perez, soit en s'adressant au roi lui-même. Renard, dit-il en substance, depuis le second commandement qu'il a reçu, se tait et fait le malade pour ne point partir. S'il atteint son but, d'autres oseront beaucoup aussi, et l'autorité de Sa Majesté sera foulée aux pieds. De leur côté, ses amis travaillent de concert contre le cardinal, et, parmi les plus ardents, le marquis de Dissey, qui vient d'envoyer à cet effet à Madrid un homme à lui, le franc-comtois Portessin (3), le même qui écri-

(1) Le 11 mars 1563.

(2) Les seigneurs affirmaient ne vouloir personnellement aucun mal au cardinal. Seulement ils ne pouvaient supporter qu'il retînt dans ses mains tout le maniement des affaires, sans leur y laisser la moindre part, et, en particuler, qu'il leur fît refuser l'entrée de la Consulte.

Le comte d'Egmont, que sa loyauté et son dévouement au roi rendait flottant entre la ligue et le ministre, déclara qu'il aimait ce dernier, et qu'il voudrait le voir pape, vice-roi de Naples ou tout autre chose, mais que sa présence aux Pays-Bas n'était pas supportable, et que, pour lui, il se faisait un devoir de s'unir aux autres seigneurs, pour demander son éloignement.

(3) Peut-être ce Portessin n'est-il autre que le docteur franc-comtois, de même nom, que nous retrouverons plus loin.

vit de sa main les fameux billets de six lignes fabriqués par Renard, et dans lesquels le cardinal était vilipendé.

Aux Pays-Bas, ils publient l'alternative que, dans leur nouvelle requête, ils ont posée au roi et leur résolution de sortir du Conseil au cas où l'éloignement du ministre leur serait refusé. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont menacent même de quitter la capitale, trouvant que la réponse à leur requête se fait trop attendre. Au reste, le prétendu absolutisme du cardinal n'est pour eux qu'un prétexte; ce qu'ils se proposent, en exigeant son renvoi, c'est de s'emparer du gouvernement et d'établir *une sorte de république,* dans laquelle la prérogative royale n'existerait plus que de nom. Leur persévérance à paralyser le gouvernement de la duchesse, par les difficultés qu'ils lui suscitent de toute part, n'a pas d'autre objet. En le rendant impossible, ils espèrent le déconsidérer tout à fait et avec lui la domination espagnole. De là la persistance des bruits concernant le Saint-Office, l'opposition aux nouveaux sièges, le refus des subsides, la prétention à réunir les Etats-Généraux. De là aussi et surtout, — car c'était aux yeux de Philippe le point capital, — l'indulgence, pour ne pas dire la faveur, dont jouissent auprès de plusieurs seigneurs les nouveautés religieuses, et qui les aide à se propager et à s'affermir. Les plus prononcés dans ce sens sont le marquis de Berghes et le baron de Montigny; ils soutiennent qu'il est mal de verser le sang pour motif de religion, réclament la tolérance et prêchent d'exemple en mangeant gras tout le carême. D'autres, tels que le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Mansfeld, partagent la même opinion, sans oser encore en faire montre; et, soit désir de leur être agréable, soit crainte de leur déplaire, les officiers inférieurs, chargés de seconder les inquisiteurs dans la poursuite et la punition des hérétiques, s'en acquittent avec une extrême mollesse (1).

(1) Granvelle à Gonzalo Perez, 20 mars, 14 avril, 22 mai. — Au roi, 14 avril, 9 mai 1563.

Dans ce tableau de la situation des provinces et des conséquences qu'il en redoutait, Granvelle faisait preuve de justesse et de pénétration. Sa grande erreur était d'oublier ou de ne pas voir que les seigneurs qu'il accusait à bon droit de travailler pour eux-mêmes, défendaient en même temps les franchises politiques et la liberté religieuse de leur pays contre les entreprises de l'absolutisme espagnol. Préoccupé avant tout de sauvegarder la prérogative royale, et convaincu que le maintien de cette prérogative était étroitement lié au sien propre, il ne négligeait aucun argument pour faire partager cette conviction à son maître, et pour le prémunir contre les instances de ceux qui lui demandaient son renvoi; et c'est ainsi qu'il fixa pour une année l'égoïsme irrésolu du monarque, et recula d'autant l'heure de sa chute, que ses ennemis tenaient déjà pour certaine.

Le 6 juin 1563, Philippe envoya aux trois seigneurs sa réponse depuis longtemps attendue. Elle portait en substance que leur requête, dictée sans aucun doute par leur affection et leur zèle pour son service, avait le tort de manquer de précision quant aux raisons et aux faits sur lesquels elle prétendait s'appuyer; que, par conséquent, en attendant de retourner aux Pays-Bas, comme il avait résolu de le faire au plus tôt (1), il désirait que l'un d'eux vînt « lui donner compte et raison particulière de cette affaire; car, remarquait-il, ce n'est pas ma coustume de, sans cause, grever aulcun de mes ministres. » Sans désigner personne pour cette mission, il préférait le comte d'Egmont. Le cardinal était également de cet avis : ils y voyaient l'un et l'autre un moyen de regagner ce seigneur et de semer par lui la division dans la ligue (2).

Plus explicite envers ses conseillers d'Espagne, Philippe leur déclara qu'il préférerait perdre sa couronne, que de se

(1) Philippe pensait si peu à faire ce voyage, qu'il écrivit à Granvelle quelques jours après (13 juin) qu'il ne pouvait venir, attendu qu'il n'avait ni argent, ni troupes, et qu'il ne savait pas la langue.

(2) Philippe II à la duchesse, 15 juin 1563.

rendre coupable envers le premier ministre de l'injustice que lui demandaient les seigneurs flamands ; et, sans aller aussi loin dans sa réponse directe à Granvelle, il l'assura que « aulcune machination de ses ennemis ne sauroit lui nuire dans son esprit », et que, pour sa conduite envers Renard, il l'approuvait pleinement et la trouvait digne de sa prudence et de sa modération accoutumées (1).

Granvelle affecta de se montrer très sensible à ces déclarations généreuses et en exprima au souverain toute sa reconnaissance. En réalité il y mettait peu de confiance, sachant bien que Philippe n'était pas de caractère à risquer son propre repos, pour maintenir envers et contre tous la position d'un ministre. Et d'ailleurs la victoire momentanée qu'il venait de remporter sur ses adversaires politiques, n'avait-elle pas son contrepoids dans une décision royale du 15 mai précédent, qui était pour son ennemi personnel un succès relatif ? Cette décision portait : « Après s'estre faict rendre compte des diverses requestes présentées par le conseiller Renard, tant à Elle-mesme qu'à la Duchesse et au Conseil privé, et des autres escrits y joints, Sa Majesté reçoit le suppliant à purge, et en sera la cause instruicte selon que ledict suppliant entendra par sa dicte sœur....., se réservant Sa Majesté d'estre avertie du résultat dudict procès de purge, avant que de le vuyder.... » Ce ne sera qu'après « ladicte parinstruction » que Sa Majesté se prononcera sur les démissions remises entre ses mains, et sur la pension de mille florins en question. Sa Majesté laisse à la duchesse le soin d'examiner ce qu'il y a de fondé dans la réclamation d'arrérages de traitements présentée par Renard, et par quels moyens on pourrait y faire droit.

---

(1) Philippe II à Granvelle, 13 juin. — Gonzalo Perez à Granvelle, 15 juin 1563.

VIII

Remarquons cependant qu'en chargeant la duchesse sa sœur de faire instruire le procès de purge, sans dire par quels juges, Philippe II laissait ouverte la route vers le parlement de Dole, c'est-à-dire la route de Bourgogne. Il était donc encore possible à Granvelle de se débarrasser de la présence de Renard, et de sauvegarder en même temps le prestige de la volonté royale. Il insista dans ce sens auprès du roi, de la gouvernante, de Gonzalo Perez, leur représentant qu'il importait avant tout de faire cesser cette résistance d'un sujet aux ordres de son souverain, et qu'un moyen d'y parvenir était de renvoyer le récalcitrant devant « ceulx de Dole, les mesmes devant lesquels s'estoit démené le procès de Quiclet, » d'où étaient sorties les révélations à sa charge (1). Lui donner des juges aux Pays-Bas, il y fallait songer moins que jamais, car il avait si bien réussi à persuader aux seigneurs « qu'il souffroit persécution pour s'estre mis de leur costé », que ceux-ci feraient l'impossible pour que l'instruction ne donnât qu'un résultat négatif, à quoi ils réussiraient certainement (2).

Quant à ses griefs personnels, le cardinal n'était pas en-

(1) Au roi, 14 juillet 1563. — A Gonzalo Perez, 25 juillet. — « Renard est fort mal placé ici, et depuis le décret rendu sur son mémorial, il a recommencé à faire le pis qu'il peut; d'Egmont le visite furtivement. »

(2) Granvelle est d'avis qu'on s'assure si Renard est réellement en état de voyager, et que, dans ce cas, on lui commande d'aller en Bourgogne, où, par ordre du roi, le parlement de Dole, « rejetant les suspects, l'admettra à purge; que si, au lieu d'obéir, il recourre en Espagne, pendant ce temps ses mauvais offices perdront grand crédit, et, craignant d'irriter le Maistre, il ira plus retenu, comme l'on a vu que, pendant que son procureur a poursuivy en Espagne, l'on n'a ouy bruyt de lui; et estant Sa Majesté advertye, elle pourra temporiser la response, ce qui vaut encore mieux que de, faisant icy procès, accroistre la desréputation de Sa Majesté, non pas à faute d'étoffe, mais de personnes qui voulussent enfoncer la chose, et par trop de faveur. »

Dans le cas où réellement il serait malade, la duchesse pourrait lui faire dire que le roi exige que, aussitôt guéri, il se rende en Bour-

core disposé « à faire à Renard l'honneur de le prendre à partie. » Il voulait d'abord que le fiscal fît son office, et ce n'est qu'après avoir vu comment « il se seroit démeslé du Maistre, » qu'il aviserait pour son propre compte (1). En attendant, il s'enquérait des nouvelles charges qui se pourraient découvrir dans sa conduite passée, et il envoya à cet effet plusieurs lettres en Franche-Comté (2).

Pendant que Granvelle travaillait ainsi à se défaire de Simon Renard, les seigneurs redoublaient d'efforts pour le

---

gogne, où il sera admis à purge, après avoir récusé « toute personne suspecte » — Granvelle à la duchesse, mi-juin 1563.

« L'affaire Renard a porté un coup mortel à l'autorité du Roy, par l'exemple de l'impunité dans sa résistance aux ordres de Sa Majesté. Il a feint une maladie pour ne pas aller en Bourgongne..... Pour mon compte, je ne souffrirois pas une semblable résistance de la part d'un subordonné, et le Roy, en la tolérant, compromettroit sa dignité personnelle ... Quant au jugement qu'il réclame, on ne peut le lui refuser; mais ce jugement ne peut avoir lieu aux Pays-Bas, où tous les seigneurs sont pour lui, et où aulcun juge n'oserait aller contre leurs désirs. » — Granvelle à Gonzalo Pérez, 17 juin, 25 juillet.

(1) « Je ne veux lui faire cest honneur qu'il a toujours cherché, que de m'avoir pour partie. Et lors même qu'il diroit vouloir estre purgé de ce que j'ay dict de luy, qui est que je le tiendray pour meschant et traistre jusques à ce qu'il se purge de ce qui résulte contre luy du procès de Quiclet et aultres choses, et les copies que j'ay donné de quatre lettres siennes, de Quiclet et miennes....., et aucunes aultres copies des lettres qu'il a cy-devant escript à Quiclet ....., estant chose qui résulte du procès criminel de Quiclet, je n'entends m'y faire partie. Que le fiscal y mette la main, et que l'on luy subministre en ce et aultres choses ce qui pourra servir..... Pour mon particulier, j'espère bien que Sa Majesté ne voudra comporter que un tel galand comme luy ose contre moi, à tort et sans raison, ce qu'il a osé. » — Granvelle à la duchesse, mi-juin.

(2) « Le conseiller Renard, quoique Sa Majesté luy ait commandé, n'a voulu bouger d'ici, et ayant faict si grande instance pour estre admis à purge, Sa Majesté le lui a accordé, et nous attendons de voir de quel humeur il se voudra purger et avec quelle médecine. Et comme il a vescu de sorte que par delà plusieurs le congnoissent pour personnage qui vault bien peu de bon argent, si vous pouvez par delà descouvrir quelque chose de ses vertueuses actions et sçavoir quelqu'un qui pertinemment en puisse déposer, vous me ferez plaisir de m'en avertir

renverser lui-même. Le 20 juillet, ils firent auprès de la duchesse une démarche collective; là le prince d'Orange protesta au nom de tous de leur dévouement au souverain, et déclara qu'en demandant le rappel du cardinal, ils n'avaient d'autre mobile que l'intérêt de Sa Majesté et le bien du pays. Quelques jours après, les trois seigneurs conseillers d'Etat, prince d'Orange, comtes d'Egmont et de Hornes, adressèrent par écrit à Philippe II des protestations semblables, avec une nouvelle sommation d'opter entre leur présence et celle du cardinal dans les conseils du gouvernement. Ils lui demandèrent en outre la réunion des Etats généraux, comme le seul moyen d'obtenir les aides qu'on attendait vainement des assemblées provinciales (1).

---

et de, à cest effect, en parler comme de vous-mesme à ceulx qui vraisemblablement pourroient vous en dire quelque chose. » — Granvelle au prieur de Bellefontaine, 15 juin 1563.

« Et quant au Renard, je ne sçay, sinon après avoir ouy dire que estant ambassadeur en France pour feu Sa Majesté l'Empereur, il avait donné conseil à Mgr de Vendome (Antoine de Bourbon, devenu roi de Navarre en 1555) de quelque chose qui importoit contre Sadicte Majesté; et que depuis, estant en Angleterre, il avoit faict plusieurs choses contre la charge que l'on luy avoit donné pour son debvoir; ce que je tiens que Votre Révérendissime Seigneurie sçait trop mieux que je ne faiz; et quand elle s'en voudra informer de ceux qui estoient lors avec luy, je tiens qu'elle en sçauroit la vérité. Bien puis-je dire avec tous ceux qui ont quelque peu de jugement, qu'il est le plus ingrat que l'on sçauroit dire, et, pour son ingratitude, si je sçavois chose qui luy peust nuire, ou le chastier de sa non congnoissance, je le déclarerais en publicque. » — Le sieur de Châteaurouillaud au cardinal Granvelle, son beau-frère; Salins 26 novembre.

(1) Les comtes d'Egmont et de Hornes, déjà signataires de la lettre collective, l'appuyèrent chacun d'une lettre personnelle, conçue dans le même sens. Celle du comte de Hornes renfermait le passage suivant : « J'assureraí à Vostre Majesté qu'il importe à son service de remédier aux affaires de ces Etats et de résoudre ce qu'on lui écrit touchant le cardinal de Granvelle, qui, Vostre Majesté peut en être certaine, rend peu de service ici, par la haine que lui porte la plus grande partie de la nation. Et quant à ce qui touche la religion, je promets à Vostre Majesté que tous les seigneurs sont prêts à la faire observer, puisque nous savons à quoy nous oblige nostre debvoir..... Et que Vostre Ma-

On verra plus loin quels furent les résultats de cette nouvelle attaque des seigneurs contre le premier ministre. Pour lui, obligé de faire face de deux côtés à la fois, il y déploya une énergie et une habileté dignes d'un meilleur succès. Aux seigneurs il riposta vigoureusement. Hormis le comte d'Egmont qu'il persistait à tenir pour un loyal serviteur du roi et un ami de la religion (1), les autres, selon lui, tout entiers à leur ambition et à leurs rancunes, font bon marché de leurs devoirs envers la religion et le roi. Le marquis de Berghes et le baron de Montigny sont, entre tous, les plus agressifs et les plus malfaisants. Le premier poursuit avec une obstination « effrontée » la réunion des Etats généraux, dans l'espoir d'en être « le coq, » comme il l'est déjà des Etats de Brabant, et de dicter par eux ses volontés au monarque ; l'autre le seconde de son mieux. Tous deux se permettent des propos hardis sur le compte du souverain lui-même ; Montigny a de plus la spécialité d'égayer de ses plaisanteries irréligieuses la table du prince d'Orange. Granvelle signale encore le comte de Hornes qui, au mépris d'un ordre formel d'expulsion, retient chez lui un mauvais sujet de Génois, un assassin, qui passe pour avoir offert de tuer le cardinal (2).

Les mauvais conseils de Renard, non moins que l'exemple de sa désobéissance impunie, encouragent les seigneurs à oser toujours davantage. « Son arrogance n'a plus de bornes. L'es-

---

jesté veuille estre persuadée que jamais nous ne ferons aultre chose que ce que doibvent de loyaulx vassaux et serviteurs. » — 4 août 1563. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(1) Un jour que d'Egmont se trouvait, seul des Trois, au conseil d'Etat, avec Madame, le président Viglius et Granvelle, il déclara expressément que toujours il trouverait bon que les édits concernant la religion, reçussent leur exécution ; « ce qui prouve, remarque Granvelle, que son esprit serait bon, s'il n'était gâté par les autres, et qu'il y aurait moyen de le retirer de la ligue. » — A Gonzalo Perez, le 5 juillet.

(2) « C'est la rumeur publique ; mais il n'y a pas moyen de parler de ceste affaire au comte, ni de le contraindre à renvoyer cest homme de chez luy, car il n'est pas mesme permis de parler à présent. »

poir de l'impunité l'a fait sortir du lit, et maintenant il va, vient et chasse, sans que personne ose lui dire la moindre chose. » Il souffle aux seigneurs toutes sortes d'insinuations méchantes ; il stimule leur irritation, en attribuant avec eux à l'influence de Granvelle le retard que le roi met à leur répondre ; il a même su leur persuader qu'il les avait accusés de lèse-majesté, et qu'il avait dit que, pour en finir avec eux, il faudrait leur couper la tête. D'Egmont s'en étant plaint à la gouvernante, comme d'un obstacle à toute réconciliation, Marguerite chercha à le dissuader et lui dit, par allusion à Renard, que ce ne pouvait être là « qu'une invention de quelque esprit pernicieux, poussé par le désir de semer à son profit la zizanie dans le pays (1). »

L'année 1564, qui s'ouvrit au milieu de cette lutte violente, trouva les provinces dans une situation toujours des plus critiques. L'affaire des subsides traînée en longueur dans les Etats de Brabant (2) ; les services publics en souffrance ; la justice mal administrée ; l'hérésie en progrès et traitée avec indulgence, contrairement aux ordres rigoureux qui arrivaient de Madrid ; l'impopularité croissante du régime espagnol et du ministre qui le personnifiait en chef : voilà ce qu'avait produit l'opposition systématique des seigneurs, sous l'impulsion de leur conseiller.

Granvelle, malgré les témoignages d'intérêt et de confiance qu'il recevait de Philippe II, et les encouragements affectueux de ses amis, ne se dissimulait point l'inanité de ses efforts, et s'attristait de voir mollir l'attitude du roi et de la gouvernante

(1) Granvelle au roi, 24 juillet, 29 août, 6 septembre, 19 novembre, 10 décembre 1563.

(2) Au moment où s'assemblèrent les Etats de Brabant, la duchesse avait reçu du prince d'Orange et du marquis de Berghes les meilleures assurances, mais elle sut par Barlaymont que la résolution concernant les subsides serait traînée en longueur, jusqu'à ce que l'on connût la détermination prise par le roi relativement à la lettre que les Trois lui avaient écrite. — La duchesse au roi, 11 décembre. (*Corresp. de Philippe II*, t. I.)

en face de ses adversaires (1). Rongé de soucis, épuisé de fatigues, il sentit défaillir à la fois ses forces et son courage. « Vous ne me reconnaîtriez plus, écrivait-il à Gonzalo Perez, tous mes cheveux ont blanchi (2). » Il ne croyait pas cependant que le mal fût déjà sans remède, pourvu que Philippe II vînt à bref délai visiter les Provinces, avec un million comptant, du crédit, pas trop d'Espagnols, et qu'il mît résolument la main à l'œuvre, pour regagner les principaux seigneurs et régler, avec l'aide des Conseils et de concert avec les Etats provinciaux, les affaires les plus importantes. Parfois même il s'imaginait que sa seule présence, que « la vue de son visage » suffirait pour tout faire rentrer dans l'ordre ; avec cette restriction, il est vrai, que, pour peu qu'il différât le voyage, il arriverait trop tard (3). Mais Philippe ne devait jamais venir. Il allait y suppléer par une double résolution, qui a rendu fameuse dans l'histoire des Pays-Bas cette année 1564 : sacrifier le cardinal à la Ligue et priver la Ligue du concours pernicieux de Simon Renard.

---

(1) On voit, par une lettre du garde des sceaux d'Espagne, Charles Tisnacq, à Granvelle, du 30 décembre, que, à cette époque, Philippe et la duchesse laissaient traîner l'affaire de Renard, bien que celui-ci fût en bonne santé. Tisnacq dit n'avoir jamais reçu du roi à ce sujet « que des paroles générales. » Il n'ose insister, de peur de paraître vouloir pénétrer « le secret. »

(2) Granvelle à Gonzalo Perez, 8 septembre et 30 octobre 1563.

(3) « Il suffirait d'un signe de croix pour les mettre tous en déroute, » tandis qu'en tardant trop, il y aurait lieu de craindre que les mieux disposés ne finissent par se laisser gagner et engager trop avant, et qu'ainsi le mal fût irremédiable. ... Il faudra faire des démarches pour gagner les seigneurs les plus influents, principalement le comte d'Egmont; si quelques-uns manquaient au respect qu'ils doivent à leur souverain, intimer « à un seul » l'ordre de se retirer chez lui, et le remplacer de suite, mais en évitant de s'attaquer dans ce cas aux deux principaux, le comte d'Egmont et le prince d'Orange, et tous les autres plieraient la tête. — Granvelle au roi, 14 juillet, 12 novembre, 10 décembre.

IX

Dès le mois d'août précédent, Marguerite de Parme avait envoyé à Madrid son secrétaire intime Armenteros, porteur d'une dépêche, par laquelle, tout en faisant des talents et du dévouement du cardinal un éloge complet, elle représentait au roi son frère qu'il y aurait un réel danger à vouloir le maintenir aux Pays-Bas (1). Philippe, ébranlé par cette déclaration, voulut avoir l'avis du duc d'Albe et lui envoya communication des dépêches des trois seigneurs.

Illustré déjà par sa belle défense du royaume de Naples contre le duc de Guise, Alvarès de Tolède, duc d'Albe, joignait à des talents militaires de premier ordre une haute capacité politique. Mais il partageait toutes les idées de son maître en matière d'absolutisme politique et religieux, et portait dans leur application une volonté de fer, une dureté inflexible, impitoyable, que Granvelle était loin d'égaler. Voici un extrait de sa réponse :

« Chaque fois que les dépesches de ces trois seigneurs flamands me passent devant les yeux, elles excitent ma colère de telle sorte que, si je ne faisois tous mes efforts pour en calmer l'élan, les idées que j'exprimerois à Vostre Majesté, lui sembleroient celles d'un frénétique....

» Dans tous les soulèvements qui ont lieu contre les prin-

(1) La longue instruction que la duchesse donna à Armenteros, le 12 août 1563, en le chargeant d'aller faire connaître au roi la véritable situation des Provinces, renferme un passage dont voici la substance : La gouvernante a tenté sans succès toutes les voies d'accommodement entre les seigneurs et le cardinal ; elle en éprouve un vif chagrin. Elle connaît tout le mérite de son ministre, sa haute capacité, son expérience des affaires d'Etat, le zèle et le dévouement qu'il montre pour le service de Dieu et du roi..... Mais d'un autre côté, elle est forcée de reconnaître que vouloir le maintenir aux Pays-Bas contre le gré des seigneurs, pourrait entraîner de grands inconvénients et même le soulèvement du Pays. — V. *Corresp. de Philippe II*, tome I.

ces, la marche ordinaire est de s'attaquer à quelqu'un de leurs ministres: aussi le cardinal n'est-il qu'un prétexte pour les seigneurs....

» La cause première de toutes ces altercations n'est aultre que Renard; et, si l'on ne lui commande de sortir des Pays-Bas, j'ay la certitude qu'à chaque heure la situation ne fera que s'agraver sous ce rapport et sous d'aultres encore..... Vostre Majesté peut estre certaine que, tant que cet homme sera en Flandre, cet estat de choses ne peut cesser, car il est le creuset où s'élaborent tous les désordres. »

Quant aux seigneurs, le mieux, selon le duc, était de chercher à les diviser en gagnant le comte d'Egmont et, par lui, les plus influents, puis de disgracier les autres et d'attendre un temps opportun pour couper la tête aux plus compromis. Que si Sa Majesté préférait s'en tenir à l'éloignement du cardinal, elle devrait s'y prendre de manière à paraître, non pas céder à la peur, mais consentir à une retraite volontaire (1). C'est à ce dernier parti que s'arrêta Philippe II.

Tandis que son sort était à la veille de se décider à la cour d'Espagne, Granvelle continuait à tenir son maître au courant des faits et gestes de Renard. Tantôt il raconte que celui-ci a éventé, on ne sait comment, des négociations entamées secrètement en vue d'un mariage entre Marie Stuart, devenue veuve, et l'infant don Carlos, et qu'il a fait part de sa découverte au barbier de feu l'empereur et à un autre individu « qui sont d'excellentes trompettes (2). » Tantôt il revient sur les effets, toujours plus marqués, de l'influence funeste qu'il exerce sur le comte d'Egmont (3). A propos de l'activité qu'il

---

(1) Le duc d'Albe au roi: Huesca, les 21 octobre et 22 septembre 1563.

(2) « Renard a pénétré la négociation..... Il ajoute expressément que le but de cette alliance est de faire la guerre à la Reine d'Angleterre. » — Granvelle au roi, 21 janvier 1564.

(3) « Je vois croistre le ressentiment de ce seigneur; il est excité tantost par Renard lui-mesme, qui le visite depuis deux mois avec une grande assiduité, tantost par les affidés de cet homme, qui les fait

déploie au service de la ligue anti-cardinaliste, Granvelle sait de bonne source qu'il travaille à l'étendre jusqu'en Franche-Comté, ou du moins à en former une sur ce modèle, avec la même livrée; que, pour y aider, ses partisans vont quêtant, parmi la noblesse de la province, des signatures à mettre au bas de « certains articles de dénonciation » dressés contre le cardinal; et qu'il a lui-même envoyé au président du parlement de Dole « un agent exprès, afin de se procurer certaine lettre, au moyen de laquelle il prétend établir, » dit Granvelle, « que j'opprime la justice et tyrannise les ministres. » Granvelle tenait le tout pour certain, car il en écrivait à ses amis de la Comté comme de choses qui se passaient sous leurs yeux (1).

En dénonçant au roi cette dernière manœuvre de son ennemi, le ministre pria Sa Majesté, pour le cas où quelque prétendue lettre de lui arriverait jusqu'à elle, de ne pas se prononcer sans l'avoir entendu (2). Mais la précaution était

---

parler comme si tout ce qu'ils disent venoit d'eux, parce que des paroles se résumant de la mesme manière, et arrivées de divers côtés, agissent avec beaucoup plus de force..... » — « Il faut agir avec d'Egmont autrement qu'avec les aultres, le traictant avec un empressement affectueux. Je lui crois de bonnes intentions et un cœur droit; mais il est égaré par ceux qui l'entourent. » — Granvelle au roi, 21 janvier 1564.

(1) « Les articles de dénonciation contre moy, que les correspondants de Renard font signer en Bourgogne, ont pour but d'ourdir dans ce pays une ligue semblable à celle de Flandre.....» — Granvelle au roi, 21 janvier 1564.

« Je soupçonne que ces articles ont été fabriqués par ce gentil Renard...., son ambition se servant de gens que, par son caquet, il abuse, pour les rendre ses ministres et exécuteurs de ses passions. » — Granvelle à M. de Ray, 13 janvier.

(2) Granvelle ne sait de quelle lettre il s'agit, en ayant écrit un si grand nombre. Il craint que Renard ne produise des fragments tronqués, dénaturés. « C'est pourquoy, dit-il au roi, j'ose me promettre de la bienveillance de Vostre Majesté que, si jamais Renard envoyoit une lettre semblable, ou qu'un aultre le fist d'après ses insinuations, elle voudra bien, jusqu'à ce qu'elle ait entendu ma défense, ne pas prendre sur mon compte une opinion différente de celle que mérite mon zèle pour son service. Dans le cas où quelque pièce de ce genre viendroit

inutile. Le lendemain, 22 janvier, Philippe II renvoya Armenteros avec plusieurs lettres, dont une de sa main, pour le cardinal, portant en suscription le mot *secreta*. Cette lettre était pour l'inviter à s'éloigner momentanément des provinces et à se rendre en Bourgogne, sous prétexte d'intérêts et d'affections de famille (1).

C'était une disgrâce véritable. Mais Granvelle, avec un égal souci des droits de la couronne et de sa dignité personnelle, dissimula son dépit assez habilement, pour que, si l'on excepte le roi, la gouvernante et lui-même, tout le monde, même ses amis les plus intimes, dût se borner à des conjectures sur le véritable motif de son départ, à moins d'admettre, sur son affirmation, qu'il s'agissait simplement d'une absence volontaire et momentanée. C'est sous ce jour que l'affaire se présente, toutes les fois qu'il en est question dans ses lettres, sans même en excepter celles qui étaient pour le roi, pour la gouvernante et pour l'empereur Ferdinand, afin de donner le change aux secrétaires d'Etat des trois cours (2).

à sa congnoissance, je la supplie très instamment de se faire envoyer par le président de Dole toutes les lettres originales, sans exception, qu'il a reçues de moi. » — 21 janvier.

(1) Ce n'est que de nos jours que les savantes recherches de M. Gachard ont mis au jour la lettre royale autographe du 22 janvier 1564. Elle est analysée dans le tome I de la *Correspondance de Philippe II*. Voici un extrait de cette analyse : Le Roi a pensé, d'après ce que le cardinal lui a écrit, qu'il serait très à propos qu'il quittât les Pays-Bas, pour quelques jours, et qu'il allât voir sa mère, avec la permission de la duchesse de Parme. De cette manière, l'autorité du roi et la réputation du cardinal seront sauves...

(2) De leur côté, le roi et la duchesse observaient la même consigne dans leur correspondance. Le 9 mai 1564, Viglius transcrivit textuellement à Granvelle le passage suivant d'une lettre de Philippe à sa sœur : « Je ne sçaurois trouver mauvais le congé que vous m'écrivez avoir donné au cardinal de Granvelle, de se pouvoir absenter pour deux ou trois mois et entendre à ses affaires particulières, attendu que celà luy importoit, et qu'il n'y avoit apparence de mouvement des voisins, bien que je congnoisse la faulte que fera son absence à mon service. »

Le 6 août, le roi engage Granvelle à mépriser les contes qu'on fait

Ses airs et ses discours répondaient sur ce point à sa correspondance : ils étaient d'un ministre en faveur et non d'un disgracié. Il faut lire la lettre qu'il écrivit à Philippe, le 25 février, sous la première impression du coup qui le frappait. Tout y respire le calme et l'autorité d'un esprit supérieur et sûr de soi, qui juge magistralement les actes et les discours des hommes et des corps politiques, toutes les fois qu'il ne confond pas l'intérêt public avec la volonté du maître, ni la cause de la religion avec celle de l'intolérance, et qui se préoccupe des affaires d'Etat avec autant d'attention et de sollicitude, que s'il devait les gouverner toujours. Il est heureux d'apprendre que Sa Majesté travaille à ramener le comte d'Egmont, mais il s'inquiète que ce soit Erasso qui ait été chargé d'écrire à ce seigneur, et qu'on ait choisi pour agir dans le même but, à Bruxelles, le contador Castellanos, qui est à la fois un affidé d'Erasso et un ami de Renard. « A vrai dire, écrit-il, je n'aurai pas d'espoir tant que je verrai la familiarité qui règne entre Renard, le comte et toute la famille de ce dernier. Je ne sais d'ailleurs ce que font ensemble Castellanos et Renard, qui ne se quittent presque pas, et s'ils travaillent à relever les affaires ou à les ruiner de fond en comble. (1) »

---

courir sur les motifs de sa retraite en Bourgogne, sûr qu'il est de l'inaltérable affection de son maître.

(1) « Renard fait ce qu'il peut pour se relever... Castellanos s'est logé près dudict Renard, tenant continuellement communication avec lui et les seigneurs qui sont en faveur auprès d'Erasso. » — Morillon à Granvelle, 18 avril 1564.

« Je suis certain que Renard fera le pis qu'il pourra, car sans trouble du publicque, son cas se porteroit mal. Mais j'espère qu'il lui adviendra comme dit le proverbe allemand : *le fourbe se prend dans ses propres filets.* » — Le secrétaire Pfintzing à Granvelle : Barcelone, 20 février.

Tisnacq écrivait à Granvelle au sujet de Renard : « Il ne fait pas bon se jouer au Maistre, et qui mange de l'oye du Roy, au bout de cent ans en rend la plume. » — 18 février.

« Sa Majesté voit aujourd'hui avec évidence tout le dommage que peuvent causer à son autorité la désobéissance et l'audace de Renard, du moment qu'elles demeurent impunies. Elle ne voit pas moins tout

Les seigneurs, il est vrai, n'avaient pas lieu d'être satisfaits. Au premier désappointement de n'avoir reçu par la voie d'Armenteros aucune réponse du roi, succéda le dépit qu'ils en ressentirent, lorsque leur courrier la leur eut rapportée le 1er mars. Elle était courte et sèche : le monarque y désapprouvait la requête et surtout la publicité qu'elle avait reçue. N'ayant encore rien décidé à son sujet, il commandait aux Trois de rentrer au Conseil d'Etat, en attendant sa résolution ultérieure. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont étaient les seuls seigneurs alors présents à Bruxelles. La tristesse et le mécontentement qu'ils témoignèrent de cette lettre, firent craindre à la duchesse qu'après que les autres seigneurs en auraient eu connaissance, il ne fût pris quelque résolution contraire au service du roi. (1) Déjà des « pasquinades » contre le cardinal circulaient par toute la ville. On commençait aussi à y porter une livrée que la Ligue, qui s'appela depuis *Ligue des flèches*, avait adoptée, et qui causait « un grand scandale. (2) »

Dans cette conjoncture, la gouvernante engagea Granvelle à annoncer son départ, ce qu'il fit sur le champ et de très bonne grâce, n'attendant plus, disait-il, pour se mettre en route,

---

ce qu'un pareil état de choses donne d'assurance aux méchants. Tant que le comte d'Egmont sera ici, je crois que Renard serait mieux autre part, fût-ce en Bourgogne, en Espagne ou partout ailleurs. » — Granvelle au roi, 25 février.

« Le Roi est si mauvais chasseur de *renards* et les laisse devenir si gros, qu'il n'est pas surprenant qu'ils lui jouent ensuite de si mauvais tours. » — Le duc de Villa-Hermosa à Granvelle, 22 février.

(1) La duchesse au roi, 26 mars 1564.

(2) Cette livrée consista d'abord dans une *robette* avec des ailerons aux manches, sur lesquels étaient représentées des têtes de fous, coiffées de chaperons de fous. Comme on voulait voir dans les têtes celles du cardinal, du duc d'Archot et d'autres cardinalistes, la duchesse obtint, non sans beaucoup de peine, qu'on fît disparaître les têtes et chaperons de fous. On y substitua des boutons d'argent portant un faisceau de six flèches entrelacé de fleurs, avec cette devise : *Force est trop*. La livrée changea alors son premier nom de *Livrée des sotelets*, contre celui de *Livrée des flèches*, et la ligue s'appella *Ligue des flèches*.

que l'arrivée de son frère, le sieur de Chantonnay, qui revenait de son ambassade de France et qui devait l'accompagner.

Huit jours plus tard, le 13 mars 1564, il partit de Bruxelles avec un appareil digne du haut rang qu'il abandonnait, et escorté « de grande troupe et belle compagnie, dont tous en général ont esté grandement esbahys ; de sorte que cela a fait à plusieurs changer d'opinion, qui avoient pensé que c'estoit une fuyte (1). »

Afin de compléter l'illusion, en simulant quelque mission politique, ou bien une simple excursion de plaisir, il se dirigea d'abord vers la Lorraine, où il trouva une réception princière à la cour de Nancy. De là il reprit la route de Franche-Comté et arriva à Besançon le 29 du même mois.

---

(1) L'écuyer Pierre Bordey à Granvelle, 18 mars.

CHAPITRE II

SIMON RENARD TRIOMPHE AVEC LE PARTI ARISTOCRATIQUE

1564

I

Aux Pays-Bas le départ du ministre fut salué par des transports de joie, qui attestaient son impopularité. Si plusieurs s'en attristaient comme d'un présage de malheur, la plupart y voyant un signal de délivrance et de paix, le célébraient par des manifestations bruyantes. On se disputait la lecture des libelles et des pasquilles qui circulaient dans la foule, ou s'étalaient sur les portes et les murs des édifices publics, et dont l'un avait pour titre : *Les adieux et plaintes des cardinalistes, des nouveaux évêques non encore reçus et des dames* (1).

On se demandait aussi quel pouvait être le véritable motif de sa retraite. Les uns prétendaient que c'était la peur et que Granvelle s'était enfui, portant lui et sa suite, sous leurs vêtements, des armures à l'épreuve de l'arquebuse. D'autres ne tardèrent pas à avancer que « *regis jussu abierat* (2). » Viglius, qui n'était pas dans le secret, considérait ce propos comme une invention, soit de Renard, soit d'Armenteros, « cet homme double, » qui tout en faisant beau semblant à Granvelle, était au mieux avec ses ennemis et avec Renard en particulier. Toujours est-il que des Pays-Bas il passa promp-

(1) « Ils ont ces jours passés attaché aux portes de la maison de ville de Louvain quelques libelles diffamatoires contenant réjouissance de votre partement, attendu que les théologiens et papistes ont perdu leur chef et pilier. » — Morillon à Granvelle, 24 mars 1564.

(2) « Qu'il était parti par ordre du Roi. »

tement en Bourgogne, où les amis de Renard, le marquis de Dissey en tête, s'empressèrent de le propager ; de là, il parvint en France, en Espagne et jusqu'à la cour de l'empereur Ferdinand Ier, toujours par la même voie, si l'on en croit Granvelle et ses correspondants (1).

A la cour de Bruxelles il y eut comme une explosion de contentement. « La cour, écrivait Viglius à Granvelle, ressemble à une escole dont le maistre a le dos tourné. » La plupart des seigneurs absents de la capitale s'empressèrent d'y rentrer. Les Trois vinrent annoncer à la duchesse qu'ils retournaient au conseil d'Etat, mais avec la résolution d'en sortir de nouveau, si le cardinal revenait, comme il le faisait annoncer par ses amis. Le comte d'Egmont lui dit, à ce propos, que la réalisation de ce projet coûterait assurément la vie au cardinal et exposerait le roi à perdre les Provinces. Marguerite s'effraya de ces menaces et de ces pronostics, et, sans avoir encore secoué l'ascendant de son ministre absent, néanmoins elle engagea le roi son frère à l'employer ailleurs, pour éviter des complications dangereuses. Barlaymont lui-même était de cet avis ; il s'en était expliqué en plein conseil, avant même le départ du ministre et en sa présence (2).

Délivrés de l'homme qui formait le principal obstacle à

---

(1) On a semé en Franche-Comté que depuis le départ du cardinal, les Etats avaient été assemblés et les aides accordées, et que tout allait bien présentement, et qu'Armenteros avait dit aux seigneurs que le roi avait commandé au cardinal d'aller en Bourgogne et de ne plus retourner aux Pays-Bas. Granvelle écrit à Madame qu'il n'en croit rien. « Ce sont, dit-il, des inventions *renardesques* dont je ne sçais que dire. » — Granvelle à Madame, 3 mai 1564.

Toutefois, dans l'été de 1565, le prince d'Orange savait que le roi avait écrit à Granvelle pour lui faire quitter les Provinces ; il en parla à un gentilhomme envoyé aux Pays-Bas par M. de Vergy. Le cardinal en marque son étonnement au roi. Il n'a, dit-il, montré sa lettre qu'à Madame de Parme ; mais Madame la montra à Armenteros qui, peut-être pour complaire aux seigneurs, leur en aura révélé le contenu. — 18 juin 1565 (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(2) La duchesse au roi, 29 mars 1564. (*Corresp. de Philippe II*, t. I.)

leurs projets, les seigneurs eurent bientôt fait attribuer au conseil d'Etat, où leur parti avait la prépondérance, toutes les affaires d'Etat de quelque importance, annulé ainsi la Consulte et réduit au rang de subalternes le conseil privé et celui des finances, qui auparavant marchaient de pair avec le premier. Et comme d'autre part le vote des subsides rencontrait dans les Etats provinciaux des difficultés auxquelles eux-mêmes n'étaient pas étrangers, ils prirent de là prétexte pour demander avec de nouvelles instances la réunion des Etats généraux. C'était là que devait se régler, suivant eux, la question des subsides, ainsi que les points les plus graves de la question religieuse ; ils y tenaient d'autant plus, qu'ils étaient certains d'avoir la direction de cette assemblée, comme ils avaient déjà celle du conseil d'Etat.

La duchesse de Parme continua pendant les premiers mois à correspondre avec Granvelle, pour lui demander et recevoir ses conseils ; on la vit même faire son éloge devant les conseils réunis et soutenir, dans certains cas, ses idées (1). Mais ensuite, circonvenue adroitement par les seigneurs, elle subit peu à peu leur ascendant, entra peu à peu dans leurs vues, et à force de les entendre répéter que le cardinal avait fait tout le mal, que son départ allait remédier à tout, et que, s'il restait encore quelques difficultés pendantes, ses intrigues et celles de ses amis en étaient seules la cause, elle en vint à le croire, à le répéter avec eux et à l'écrire même au roi (2). Elle cessa d'avouer devant eux sa correspondance avec son

(1) Dans une lettre du 8 juin au cardinal, elle le qualifie encore : « *Monsieur mon bon cousin.* »

(2) « Vostre Majesté peut être plus que certaine que, si le cardinal n'estoit parti, les choses seroient actuellement dans un tel estat de trouble et d'agitation, que je ne sais comment V. M. elle-mesme auroit pu y remédier. Je pense avec les seigneurs que s'il revenoit, son retour seroit cause qu'on retomberoit dans une situation pire que jamais....., et qu'il auroit pour effet immanquable de le faire assommer, sans que nul d'eulx pust y mettre empeschement..... Il s'en suivroit la perte de la religion et, en outre, quelque grand soulèvement...,. La haine des

ancien ministre, lorsqu'elle la subissait encore, comme à contre cœur, et, si elle entendait prononcer son nom au sein du Conseil, « elle devenait pourpre. » En un mot ils parvinrent à la dominer de telle sorte, qu'elle ne sut presque plus rien leur refuser. Les cardinalistes intimidés prirent le parti de se taire, hormis quelques uns, tels que Viglius, Barlaymont, le duc d'Archot. Ainsi le gouvernement, selon que l'avait prédit Granvelle, passa tout entier aux mains de l'aristocratie militaire, qui le conserva dix-huit mois (1).

II

Simon Renard n'était pas homme à ne vouloir de la défaite de son ennemi qu'une satisfaction platonique. Sans cesser les hostilités contre lui, il se voua, avec toute l'ardeur d'une ambition pleine d'espoir, à l'œuvre révolutionnaire poursuivie par la ligue des Flèches. A défaut de Granvelle, dont le témoi-

---

seigneurs contre lui s'accroist de jour en jour...» — La duchesse au roi, 12 juin 1564.

Toutes les vues du cardinal Granvelle, du président Viglius et de leur « *séquelle* » tendent à ce que le roi, en arrivant aux Pays-Bas, trouve ces provinces en révolution ; ils espèrent alors pêcher, comme on dit, en eau trouble et atteindre le but qu'ils poursuivent depuis longtemps, celui de s'emparer de toutes les affaires. — La duchesse au roi, 29 août 1564.

La gouvernante n'est pas d'avis qu'on fasse résider le cardinal dans son archevêché de Malines. Outre l'inconvénient reconnu de sa présence aux Pays-Bas, elle y voit celui des exemples qu'il donnerait à Malines et ailleurs, « car, remarque-t-elle, le Roy sait mieux que moy quelle est la vie du cardinal. » — La duchesse au roi, 29 novembre. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(1) « Madame a journellement à sa table le prince d'Orange, le marquis de Berghes et le comte d'Egmont. Ce dernier y est souvent seul et longtemps, il y va quelquefois à dix heures du soir... Et si le Président arrive quand ils sont là, elle est fort gesnée, craignant de paroistre traicter avec luy sans eux. »

« Le Président estant allé l'autre jour chez la duchesse, fut deux heures avant d'avoir accès, et fut enfin conduit par Armenteros... » — Morillon à Granvelle, 26 juillet, 21 août.

gnage, sans être sciemment calomnieux, ne pouvait toujours se soustraire aux inspirations de son juste ressentiment, le prévôt Morillon, ordinairement très bien informé, le président Viglius, le secrétaire Bave, l'écuyer Bordey, bien placés aussi pour voir et pour entendre, nous offrent de précieux renseignements sur sa conduite et son influence pendant cette période.

Les seigneurs, depuis leur victoire, ne se quittaient presque plus et ne faisaient pour ainsi dire pas un repas les uns sans les autres. Parmi leurs nombreux habitués, Renard devint le plus assidu et le plus indispensable; et lui, dont Morillon souhaitait la langue au conseiller Hopperus, pour en faire un meilleur usage, il donnait un libre essor à sa verve mordante dans leurs conférences quotidiennes, où ils s'élevaient contre la persécution des hérétiques, censuraient le luxe et l'avidité des gens d'Eglise et insistaient sur la nécessité de réformer sans violence l'Eglise et l'Etat. Il avait, pour le seconder et le suppléer dans ces conférences, le doyen de Louvain, Molinius, et le docteur bisontin Portessin, aumônier du comte d'Egmont et précepteur de son fils. Et telle était la vertu pénétrante de leurs discours, que d'Egmont lui-même en fut tout à fait « tourné, » pour parler comme Morillon, au point de critiquer *post pocula* le gouvernement politique et religieux du roi (1).

---

(1) « Ils font peu de repas les uns sans les aultres, et n'oublient leurs conférences et consultations avec Renard, se servant (quand il ne se peut trouver avec eux ou que aucuns d'eulx ne se trouvent devers lui) du prescheur Portessin qui leur fait divers discours sur la réforme de l'Eglise et le gouvernement de l'Etat. » — Bave à Granvelle, 29 avril 1564.

« Portessin preschant l'Evangile le jour de Pasques fleuries, n'a failly de taxer les prélats qui vont avec housses de velours, et fait ce qu'il peut pour complaire aux uns et mordre les aultres... » — Morillon à Granvelle, 1er avril.

« Cela vient de l'escole de Renard, qui est souvent près d'Egmont et Hornes, qui va souvent aussi vers lui ; et ce que trouve Renard se confirme par Portessin qu'est un dangereux et mauvais foi, plein de pas-

Les seigneurs ne se montrèrent point ingrats envers Renard : ils pressèrent la duchesse de le mettre à même de faire « sa purge » devant la justice du pays, ce qui, selon eux, aurait eu lieu depuis longtemps, si le cardinal ne s'y fût opposé, et de lui rendre sa charge de conseiller, qu'il avait volontairement résignée. Sur le premier point, elle répondit en se retranchant derrière la décision royale à intervenir, bien que cette décision lui fût déjà connue, car Philippe après avoir, par une lettre du 23 avril, consulté la gouvernante et Viglius sur l'intention qu'il avait d'appeler Renard en Espagne, soi-disant pour affaires de service, venait de les informer qu'il était résolu à le faire (1).

Quant à sa rentrée au conseil d'Etat, l'occasion semblait des plus favorables. Il s'agissait alors d'un traité de commerce entre les cours de Bruxelles et de Londres ; l'affaire se discutait les trois Conseils réunis. Les seigneurs, qui savaient Renard très au courant des choses d'Angleterre, se dirigèrent en cette circonstance uniquement d'après ses avis, et demandèrent à la gouvernante, le comte d'Egmont avec plus d'insistance encore que les autres, de le rappeler au conseil d'Etat, où son expérience éclairerait utilement la marche des

---

sion et véhémence. Aussi a-t-on dit au conseil d'Etat qu'il faut pour trouver finances, vendre les biens des gens d'Eglise, comme l'on a fait en France, et qu'ils sont trop gras... » — « Et pour faire un bon triumvirat pour *réduire les canons* (du concile de Trente) j'entends que le bon Molinyus se joint avec *les deux bons gallands précédents*... » (Renard et Portessin.) — Morillon à Granvelle, 4 mai 1564.

« Le comte d'Egmont a dict au conseiller Hopperus, *post pocula*, que ce n'estoit point à Granvelle que l'on en vouloit, mais au Roy, qui administre très mal le public et mesme ce de la religion, comme l'on luy a assez adverti. » — Viglius à Granvelle.

(1) Le roi Philippe, après avoir consulté Madame et Viglius sur ce qu'il devait faire avec Renard, les informa qu'il était décidé de l'appeler en Espagne, sous couleur de se renseigner par lui sur certaines affaires concernant son service. A ce propos, Viglius écrivit à Granvelle que « *Renard* était trop renard pour se laisser attirer en Espagne, qu'il n'obéirait point au roi et *ne tiendrait compte de lui oster ses Estats sur la confidence de la protection des seigneurs.* » — Viglius à Granvelle, 8 juin.

négociations (1). Elle ne le voulut point, ne pouvant, disait-elle, oublier qu'il avait refusé d'obéir aux ordres de son souverain; d'ailleurs c'était volontairement qu'il s'était retiré des conseils. Pour vaincre sa résistance, ils crurent devoir se servir du nouvel ambassadeur de Philippe II en Angleterre, Diego de Sylva, qui se disposait à se rendre à son poste. Castellanos fut chargé de mettre ce personnage en rapport avec Renard, et, dans les fréquents entretiens qui s'en suivirent, l'ancien diplomate sut donner à l'ambassadeur une telle opinion de ses talents, que celui-ci le recommanda « fortement » à la duchesse, comme capable de rendre à son gouvernement les meilleurs services (2). En outre, c'est Morillon qui l'affirme, Diégo de Sylva aurait déclaré qu'il tenait Renard « pour un grand remueur de ménage (3). »

Mais ce second jugement qui semble contredire le premier, ne ferait que le compléter en ce sens, qu'il importait d'autant plus à la gouvernante d'utiliser les rares capacités de Renard, qu'elle le savait plus disposé à en faire ailleurs un mauvais usage (4). Quoi qu'il en soit, elle, qui déjà ne savait plus que

---

(1) Les seigneurs voulaient faire venir Renard au conseil d'Etat, pour donner son avis sur les difficultés pendantes avec l'Angleterre; mais la duchesse n'a pas voulu en entendre parler... On dit qu'il est bien souvent en conférence avec les seigneurs... Viglius insinue qu'il pourrait bien ne pas être étranger à la désapprobation qu'ils ont exprimée de ce qui s'est fait avec l'Angleterre. — Viglius à Granvelle, 22 mai 1564.

« On a longuement délibéré sur les affaires d'Angleterre au conseil d'Etat, où assistoient aussy ceulx du conseil privé et des finances... Hopperus traita aussy longuement avec ceulx d'Anvers... » L'opinion de Granvelle, qui était la plus sage, l'emporta avec l'appui de Son Altesse, « qui le jour précédent parla aussi fort bien de V. I. S., qui peut croire que Renard n'avait dormi, qui le jour précédent et ledit samedi fut sur Egmond, et quand il est question d'opiner, l'on ajourne pour cependant communiquer à Renard. » — Morillon à Granvelle, 24 mai.

(2) Viglius à Granvelle, 8 juin.

(3) Morillon à Granvelle, 9 juin.

(4) Renard est allé souvent avec Castellanos vers le nouvel ambas-

céder aux seigneurs, eut cependant encore le courage de persister dans son refus motivé. Seulement l'éloge que Diego de Sylva lui avait fait « des qualités et suffisances de Renard », d'une part, et de l'autre le concours énergique et dévoué que lui prêtaient les seigneurs, lui donnèrent à réfléchir et la confirmèrent dans l'idée qu'il serait à la fois dangereux de pousser le procès de Renard, et impossible de faire prendre à celui-ci la route d'Espagne. Telle fut en substance la réponse que, d'accord avec le président Viglius et le secrétaire Armenteros, elle fit à la seconde lettre du roi son frère, tout en l'assurant qu'elle se tenait prête à exécuter ses ordres (1).

III

Tandis qu'il travaillait, avec l'aide de ses anciens patrons, au relèvement de sa fortune, Renard ne perdait pas de vue les exigences de sa haine contre Granvelle.

Le 19 juin 1564, il y avait, à Luxembourg, un nombreux

---

sadeur en Angleterre pour le renseigner sur ce qui concerne son office en Angleterre et sur les affaires des Pays-Bas. Le dit ambassadeur ayant entretenu les seigneurs pour savoir leur avis et en rendre compte à Sa Majesté, a fortement recommandé Renard à Son Altesse, qui l'a conté à Viglius, comme pouvant rendre grand service, et d'Egmont a appuyé dans le même sens, à cause de sa connaissance des affaires d'Angleterre. Madame a refusé à cause de sa désobéissance et de sa sortie volontaire du Conseil. — Viglius à Granvelle, 8 juin.

(1) Interrogé par la duchesse sur ce qu'il pensait de cette affaire, Viglius, n'osant trop s'avancer en présence d'Armenteros, « qui ne négligeoit aucune occasion de le charger, » se borna à dire qu'il ne pensait pas que Renard consentirait; que d'ailleurs Madame et Armenteros pouvaient essayer, s'ils le trouvaient bon. Alors Madame et Armenteros dirent « qu'il estoit trop fin pour se laisser appeler sous couleur des aultres affaires, et que ainsi elle l'écrivoit à Sa Majesté, le remettant à elle. » — Renard est toujours avec ces seigneurs et ils le soutiennent fort... Viglius a remarqué que Madame s'en tient, à l'égard de Renard, à la réponse qu'elle a faite à d'Egmont, lorsque celui-ci voulait qu'il intervint dans la délibération des affaires d'Angleterre, et à l'ambassadeur qui le lui recommandait instamment. — Viglius à Granvelle, 10 juillet.

concours de seigneurs anti-cardinalistes, réunis à l'occasion du baptême d'un fils du comte de Mansfeld, gouverneur de la province. Sur la fin d'un spectacle militaire donné par le comte, on vit arriver trois individus masqués et travestis, l'un en cardinal, l'autre en ermite et le troisième en diable. Le cardinal allait à cheval et les deux autres à pied, l'ermite en avant, tenant des « patenôtres » qu'il rongeait de temps en temps, et, le diable par derrière, fustigeant avec des *queues de renard* le cheval du prélat. La foule des spectateurs, parmi lesquels figuraient, aux côtés de l'amphytrion, le prince d'Orange, le duc des Deux-Ponts, deux comtes de Nassau, les comtes de Hornes, de Sayn, de Hoogstrate, le baron de Montigny, Schauenbourg, Mondragon, etc., les accueillit avec des applaudissements et des huées, et, lorsqu'ils furent arrivés sur le lieu du tournoi, les combattants expulsèrent brutalement le cardinal, « qui fut, écrit Morillon, par le fils de Mansfeld, massacré à force de coups et son habit déchiré. »

Il était facile de reconnaître, dans cette farce inconvenante, la malveillance inventive de Renard. Le comte d'Egmont, qui n'y avait point assisté, lui en sut mauvais gré et demanda à quoi cela pouvait servir. Pour les autres seigneurs ses amis, après lui avoir adressé publiquement leurs félicitations, ils prirent sa défense, en soutenant que la chose ne s'adressait nullement au cardinal, « et que ce n'estoit chose nouvelle en Allemagne d'amener en tels triomphes semblables joyusetés (1). »

Pour la duchesse, elle était tellement subjuguée par les seigneurs, qu'elle n'en souffla mot aux amis de Granvelle.

Un peu plus tard (fin juillet), Renard, dont l'audace et les espérances grandissaient avec le pouvoir des seigneurs et de leur tout dévoué Armenteros (2), communiqua au président

(1) Morillon à Granvelle, 30 juin.

(2) Viglius n'osait s'expliquer clairement dans ses lettres, de peur qu'elles ne fussent interceptées, et, s'il le faisait, « le cardinal ne voudroit y adjouster foy, ne pouvant s'imaginer le changement si grand. »

et adressa ensuite à la duchesse une requête à l'effet d'être réintégré dans ses fonctions de conseiller, et d'obtenir une solution à cette affaire de purge, que, disait-il, la malveillance de ses ennemis empêchait toujours d'aboutir. Dans cette requête, après avoir rappelé les services par lui rendus en Bourgogne, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Concile, en Italie, en France, en Angleterre, il cherche à se justifier des accusations dont il a été l'objet et qui ont amené la perte de tous ses emplois et pensions, et il demande en conséquence que les seigneurs soient appelés à déclarer s'il a été, comme on le prétend, l'instigateur de leur inimitié contre le cardinal, et le président Viglius, à dire ce qu'il sait des griefs relevés contre lui dans le procès Quiclet. En attendant le résultat, Renard affectait des airs triomphants, comme s'il eût été absolument certain de reprendre sa place dans les Conseils et de gagner son procès. « Et n'est petit advantage pour luy, écrivait à ce propos Viglius (2 août), que ces seigneurs ont tout crédit vers son Altesse. » S'il parlait du cardinal, c'était toujours la plainte ou la menace à la bouche. Un jour « après avoir beaucoup vomi plusieurs choses contre luy, » il ajouta : « qu'il garde bien de m'animer davantage, car s'il me fait descouvrir le pot aux roses, il me forcera de lui brasser tel breuvage que je ruinerai du tout et luy et sa maison (1). »

Il ajoutait : « Si Sa Majesté passe les choses ainsy, je ne vois pas pourquoi me doije rompre la tête ici plus longuement. » — 9 juillet 1564.

...« Quant à Armenteros, il gouverne plus que jamais et ne vaque office ni bénéfice qui ne passe par ses mains... Quand les deux autres secrétaires d'Estat lisent quelques lettres à Son Altesse, ils sont debout et la tête nue, cependant qu'Armenteros est couvert et assis... » — Bave à Granvelle, le 22 août.

Renard a dit à Viglius, le 21 de ce mois, que, puisque le cardinal ne revenait pas et que lui ne voyait pas la fin de son affaire, il désirait rentrer au conseil privé, afin de la pousser lui-même. Viglius lui répondit de s'adresser à Madame. Morillon ne sait ce qui s'en est suivi, mais il croit que si Renard rentre au Conseil, « il prétendra plus avant.» — Morillon à Granvelle, 26 juillet.

(1) Pierre Bordey à Granvelle, 4 août.

Granvelle supporta l'exhibition outrageante de Luxembourg avec une dignité calme, se bornant à la faire savoir au roi; il eut soin, à la vérité, d'en conserver une relation en latin parmi ses manuscrits, où elle existe encore. Retiré alors en Franche-Comté, au sein de cette pittoresque et fertile province, où il aimait tant à se retrouver après une longue absence (1), il se consolait des froideurs de son souverain et de l'abandon de la duchesse de Parme, par l'espoir que la marche des événements les forcerait un jour à revenir à lui l'un et l'autre; et il partageait son temps entre les livres, les jouissances de la famille et de l'amitié, et les correspondances politiques et privées qu'il entretenait avec les diverses cours de l'Europe (2), sans toutefois perdre de vue et les empiètements de la ligue des Flèches et les efforts que Renard faisait, sous le patronage des seigneurs, pour conquérir un poste digne de son ambition. Il s'en explique librement dans plusieurs lettres très curieuses, qui ne sont qu'un long exposé, quelquefois contradictoire, de ses griefs, de ses craintes et de ses espérances. En ce qui concerne Simon Renard, il n'est ni surpris, ni jaloux du succès que l'entremise de ses puissants protecteurs lui a procuré auprès de l'ambassadeur Sylva, et il ne lui fait « ni chaud ni froid » qu'on lui donne part au maniement des affaires, attendu, pense-t-il, que « plus il y sera avant entre-

(1) « Je suis en doux lieux où je vous ai souhaité mille et mille fois, parce que je suis certain que vous les jugeriez à propos pour philosopher, et dignes de l'habitation des muses, avec force belles montagnes hautes jusqu'au ciel, fertiles à tous côtés et remplies de fort belles vignes et de toutes sortes de bons fruits; les rivières et les vallées belles et larges, l'eau claire comme du cristal; une infinité de fontaines, truites et ombres innumérables et les meilleures du monde; les champs en bas fort fertiles et fort belles prairies, et en l'un des côtés chaleurs grandes, et en l'autre, quelque chaud qu'il fasse, un frais délectable; et n'y a faute de bien bonne compagnie du pays, de parents et d'amis, avec vins les meilleurs, comme vous savez, du monde. » — Au vice-chancelier impérial, Seld; d'Orchamps-Vennes, 5 juillet 1564.

(2) « Ces jours passés, il m'a fallu dépescher pour Espagne, France, Angleterre, les Pays-Bas et l'Italie. » — Au baron de Bolwiller, 5 juillet.

mis, moins il y durera (1). » Du reste, il pardonne tout le passé et en laisse le jugement à Dieu. Il serait même disposé à rendre à Renard son amitié et son appui, s'il le croyait capable de devenir homme de bien, et de rendre encore d'utiles services (2). Par malheur, il est convaincu du contraire, et il ne doute pas que, s'il rentrait aux affaires, « ce ne lui fust un degré pour passer plus avant, » au grand dommage de l'autorité royale et de la chose publique. Les seigneurs eux-mêmes, quoiqu'ils se servent de lui, par l'envie qu'ils ont contre le cardinal, et malgré les belles promesses qu'il ne manque pas de leur faire, en retour de l'aide qu'il attend d'eux, connaissent trop bien cette nature ambitieuse et ingrate, pour se résoudre à la porter au pouvoir, et c'est évidemment ce qu'entendait le comte d'Egmont, lorsqu'il disait à Viglius qu'il fallait faire Hopperus président du Conseil, « avant que quelque orgueilleux entrât aux affaires (3). » Le roi n'y consentirait pas davantage. Néanmoins, il est à regretter que la certitude du mal qu'il y ferait ne permette pas « de lui donner la

---

(1) A son avis, on ferait mieux de donner sur le champ à Renard une importante position dans le maniement des affaires, que de le laisser cabaler dans l'ombre, parce que, de cette manière du moins, on saurait bientôt à quoi s'en tenir sur ce qu'il vaut. Le seul inconvénient, c'est qu'il aurait, dans un poste semblable, toute espèce de facilité pour faire disparaître des pièces qui, en vérifiant ses trames secrètes et sa trahison, sont de nature à le compromettre essentiellement. — Granvelle à Armenteros, 30 juin 1564.

(2) « Et si je me pouvais assurer que Renard seroit dores en avant homme de bien, non seulement je luy pardonneroye mais l'aideroye et chériroye et procureroye que la république en reçeut service. Mais je suis loin de penser qu'il sera jamais homme de bien, et ma théologie ne dit pas que l'on doive souffrir de sorte que par là vous donnez moyen à vos ennemys de vous pis faire. » — Granvelle à Viglius, 20 août.

(3) « Le danger seroit, si, comme il est diabolique et bataillard, il leur persuadoit que, ayant les affaires en main, il les laisseroit du tout seigneurs d'iceux, et qu'il tiendroit contre l'autorité du Maistre pour agrandir la leur; et lors feroient-ils ce qu'ils voudroient... » — Granvelle à Viglius, 20 août.

charge principale, car ce serait le plus court chemin pour le desrocher. » Il n'est pas moins fâcheux qu'on n'ait pu vider son procès et le faire sortir des Pays-Bas, où, pour servir les visées ambitieuses du marquis de Berghes, on sait qu'il travaille à procurer la réunion des Etats généraux. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, si la justice du prince n'a son lieu, je serai enfin contraint, puisque tout se souffre avec si grande offense à Dieu et desréputation du Maistre et de tous ceux qui se mêlent de ses affaires, je serai contraint de la me faire moi-mesme, et en son endroit (Renard) et d'autres, et si la chose dure trop, je le ferai, advienne ce qui en pourra advenir. » Au reste, pourvu que les intérêts de la religion et du souverain soient sauvegardés, il ne craint point Renard pour son propre compte et se moque de ses menaces. Il ne lui fera pas l'honneur, qu'il ambitionne, de le prendre à partie, attendu qu'il a « assez d'estoffe » à fournir au fiscal pour le faire condamner et pendre. Lorsque le moment sera venu de retourner à son poste, il le fera, dût-il y aller de sa tête. En attendant, il engage le président à tenir bon et à temporiser, lui promettant de le soutenir auprès du roi. Il se réjouit ironiquement de voir comme « ces seigneurs s'évertuent à faire la cour à Son Altesse, à quoy, dit-il, je ne vaux plus rien (1).

Tandis que Granvelle déplorait ainsi l'impunité de Renard et sa persévérance à mal faire, Philippe II se décidait à exécuter une résolution arrêtée dans son esprit, depuis la mascarade de Luxembourg, et qu'il avait déjà fait connaître à la duchesse, sa sœur. Au mois d'août 1564, Renard reçut l'ordre de se rendre en Espagne, pour y donner des renseignements sur certaines affaires concernant son service. Cette nouvelle fit évènement aux Pays-Bas. On le savait engagé si avant avec les seigneurs, et si bien en voie d'arriver à un poste élevé, que personne ne voulait croire qu'il se montrât cette fois plus disposé à obéir que les précédentes. « Renard

(1) Granvelle à Viglius, 9 et 20 août 1564.

est toujours avec les seigneurs, écrivait Viglius au cardinal, et ils le soutiennent fort... Il est trop *renard* pour se laisser attirer en Espagne, et Madame aura fort à faire de le faire obéir, si elle veut écouter les réclamations des seigneurs. » A quoi le cardinal répondit : « Si Renard s'en va, ce dont je fais grand doute, l'on s'apercevra bientost aux Pays-Bas du mal qu'il y faisait. Qu'il aille en Espagne, et qu'il y fasse le pis qu'il pourra, il n'y saura faire le centiesme du mal qu'il a fait par delà (1). » La gouvernante et le secrétaire Armenteros n'espéraient pas davantage qu'il consentît à partir. Il démentit toutes ces prévisions.

Soit qu'il craignît de pousser à bout, par un nouveau refus d'obéissance, le mécontentement du roi, soit qu'il se flattât réellement de faire tourner à son avantage le voyage d'Espagne, il résolut d'obéir et annonça que Sa Majesté l'appelait auprès d'elle, pour y remplacer le garde des sceaux d'Espagne, Charles Tisnacq, destiné, selon lui, à succéder au président Viglius. C'était, assurait-il, le voyage le plus allègre qu'il eût jamais fait; il tendait grandement à son propre honneur pour éclaircir la vérité et confondre ses calomniateurs, redresser la justice, réformer les abus, de telle sorte qu'on entendrait bientôt parler de lui. A force de répéter ces déclarations à tout venant, avec l'aplomb et la jactance qui lui étaient propres, il finit par persuader à beaucoup de gens, amis et ennemis, qu'il disait vrai. Les seigneurs lui firent la cour comme à quelque puissant personnage, et lui prodiguèrent leurs visites, au point de ne quitter presque plus sa maison. De leur côté, les correspondants de Granvelle, qui avaient commencé par croire à une disgrâce, et par espérer qu'il n'aurait pas à se louer du voyage, s'il avait lieu (2), ne savaient plus qu'en penser; ce qui faisait dire au

(1) « Et que me fera-t-il? Laissez-le faire; seullement qu'il ne trouble plus les Pays-Bas; peut-estre trouvera-t-il là à quy parler, » — A Viglius, 19 septembre 1564.

(2) « S'il lui prend mal du voyage, nulle peine qu'il pourra souffrir,

secrétaire Bave : « On croit généralement que Renard est appelé par le roi pour grandes affaires, et estre employé en charges très importantes. On n'ose y contredire, jusqu'à ce qu'on connaisse l'accueil que le roi lui aura fait. Autrement ses favoris oseraient bien hardiment soutenir le contraire (1).

Renard cependant, pour ne négliger aucun moyen de gagner sa cause à Madrid, demandait instamment à la duchesse de faire droit à la requête qu'il lui avait présentée. Elle lui accorda à lui et aux seigneurs un semblant de satisfaction, en ordonnant qu'il en fût donné communication au conseil d'Etat (2). Après avoir entendu cette lecture, les Trois offrirent de dire ce qu'ils savaient. Le président déclara que pour lui, devant être appelé comme témoin, il n'avait rien à dire auparavant, et que d'ailleurs il lui paraissait convenable que le roi prît d'abord connaissance de l'affaire. La duchesse qui, au fond, était de cet avis, en resta là quant à l'offre des sei-

---

quelle qu'elle soit, n'égalera jamais au malheur que sa trop grande ingratitude mérite; car il est cause de tous les troubles. » — P. Bordey à Granvelle, 30 août 1564.

Bave croit qu'il se flatte en vain de prendre la place de Tisnacq; il espère que, loin de là, le roi ne lui permettra pas de venir à la cour, et qu'il lui assignera pour résidence une ville éloignée. » — A Tisnacq, septembre.

« Renard s'en va, comme il dit, content, parce que le roi le veult employer en ses affaires, mesme au lieu de Tisnacq, qu'il envoye ici successeur du président Viglius, et lui donnent les seigneurs grande assurance, pourvu qu'il soit net quant à ce de trahison. Le comte d'Egmont a promis à Renard de lui donner assistance pourvu qu'il ne soit pas coupable de trahison, auquel cas il donnerait la corde pour le pendre, et qu'il n'eût menti touchant le cardinal. » — Morillon à Granvelle, 7 septembre.

« Je le souhaite déjà à deux cents lieues loin pour luy abréger son voïage, estimant qu'il ne se trouvera peu esbahy quand l'on l'enverra tenir garnison quelque part. Messieurs d'Egmont, de Hornes et de Montigny sont continuellement chez luy, et tiens pour évangile que si Sa Majesté n'eust sonné la grande cloche, il se fust piéça remis au conseil d'Estat. » — Morillon à Granvelle, 2 septembre.

(1) Bave à Granvelle, 18 octobre.

(2) Le 4 septembre.

gneurs. Mais, quelques jours plus tard, elle dit à Viglius qu'après avoir pris l'avis du Conseil, elle désirait qu'il lui mît par écrit ses souvenirs concernant le procès Quiclet. Quoique cette demande eût lieu de le surprendre, il s'abstint de répliquer, car il espérait pouvoir y satisfaire avec la copie d'un recueil sommaire que le feu conseiller Hontzoche lui avait autrefois communiqué, s'en référant pour le surplus « aux confessions et procédures » qu'on pourrait se procurer aux greffes du Parlement de Dole. Dans le récit qu'il écrivit à Granvelle de cet incident (28 septembre), il ajouta : « Quand même il n'y aurait aultre chose que ledict sommaire, le roi verra bien comment feu l'empereur et Sa Majesté ont esté servys de luy, et s'il (Renard) a esté trompé, jamais *renard* ne le fut plus lourdement (1). »

Si Renard n'obtint de ce côté aucun résultat utile, il n'en affecta pas moins, dans ses préparatifs de départ, toutes les apparences d'un parfait contentement. Après avoir pris congé de la gouvernante, dit adieu à ses nobles amis et reçu les embrassements du comte, qui, tout ému « et plorant de grosses larmes ne lui pouvoit dire mot, » à son tour il sortit de Bruxelles le 25 septembre 1564, un peu plus de six mois après la retraite de son ennemi, retraite à laquelle il avait tant contribué, peu rassuré sur l'avenir et dissimulant de son mieux l'inquiétude dont il était tourmenté. Mais ce fut avec une suite moins brillante et un équipage plus modeste : pour le transport, douze chevaux avec quelques voitures ; « pour compagnie, des gens légiers et mal conditionnés, » écrivait Morillon. Bave remarqua que ses serviteurs « étaient tous racaille et canaille. »

Pour subvenir aux dépenses du voyage, il avait cinq mille

(1) Ce passage, rapproché d'une réponse que, suivant Morillon (28 septembre), Viglius avait faite à la duchesse, à savoir « *qu'il ne tenoit Renard pour traitre, mais bien pour extrémement négligent,* » prouverait que le président, pour qui la conduite criminelle de Renard aux Pays-Bas ne faisait pas de doute, inclinait à croire que si, dans

florins que la duchesse lui avait fait délivrer à compte sur l'arriéré de ses gages, et, de plus, ce qu'il était parvenu, non sans peine, à se procurer d'argent auprès des banquiers d'Anvers. Il laissa, probablement par économie, sa nombreuse famille à Bruxelles (1).

---

ses fonctions diplomatiques, il avait trahi les intérêts de ses souverains, ç'avait été sans intention de le faire.

(1) « Le conseiller Renard a dit adieu aux seigneurs. La sepmaine passée fit dimanche dire la messe de Sainct-Esprit et print congé de Son Altesse ainsi qu'elle sortit de son oratoire, et partit d'icy lundy, après disner, vers sa cense sur le chemin de Haulx, bien accompagné et équipé de chariots et chevaulx qu'il eut jusques à XII, et sortit de là hier matin, et doibt aujourd'huy coucher à Mons pour aller par France, par où toutefois il avoit dit ne vouloir passer. L'on dit qu'il at des gens légiers et mal conditionnés avec lui... et le filz du président Longin, qui sera pour l'achever de peindre.

« Le dict Renard a esté à Anvers pour avoir argent, encores que Son Alteze luy ait faict délivrer deux mil florins (la duchesse écrit au roi 5,000), et at fort bien tenu sa morgue vers les marchantz, se pourvantant qu'il fera parler de soy, et qu'il redressera la justice, promettant jà à aucuns expéditions de leurs procès, pour ce pendant estre accommodé d'eux en ce qu'il avait de besoin, et s'est montré fort allègre. L'on dit qu'il emporte beaucoup de lettres de recommandation des Seigneurs au Roy. Lorsque le Président luy dit l'adieu et bon voïage, il répondit qu'il ne pouvait sinon bien négocier... Il a dit que disant l'adieu à Monsieur d'Egmont, icelluy seigneur l'embrassa, plorant de grosses larmes et qu'il ne luy pouvoit dire mot... » — Morillon à Granvelle, 27 septembre 1564.

« Le jour que je partis de Bruxelles, il me vint dire l'adieu et que en long temps il n'avoit fait voyaige plus allègrement qu'il pensoit faire cestuy-cy, pour une fois faire congnoistre la vérité..... Estant empesché en mes apprestes, le despeschay avec trois paroles. Il mouvera en Espagne *omnem lapidem*, et ne scay si Monsieur Tisnacq et Courteville tiendront bon... Il faudroit bien que le Roy leur dit un mot de garder bien devant eux les papiers, surtout ceux qui luy toucheront. » — Viglius à Granvelle, 28 septembre.

CHAPITRE III

DISGRACE DÉFINITIVE DE SIMON RENARD

1564-1573

I

Il prit sa route à travers la France, et, à peine entré en Espagne, il s'arrêta à Vittoria, où sa goutte paraît l'avoir retenu quelque temps, à moins que ce ne fût, comme l'avait prédit Morillon, afin de pressentir depuis là quelle réception l'attendait à la cour d'Espagne (1). Malade ou non, l'on con-

(1) « Renard répand le bruit qu'il va occuper vostre place à Madrid; s'il part, ce qui n'est pas sûr, il demeurera en chemin, sous couleur de ses gouttes, attendant ce que le temps pourra luy apprendre. » — Bave à Tisnacq.

« Renard pourroit bien à son accoustumé feindre d'estre malade pour demeurer en chemin; l'argent que l'on luy a donné a esté une partie de ce qui luy estoit deu de ses gages. Il s'en faut qu'il parte aussi bien accompagné et aussi content qu'on vous l'a dit; l'on verra quelz miracles fera le sainct quand il sera arrivé. » — Granvelle au baron de Bolwiller, 21 octobre 1564.

« Il vient d'arriver d'Espagne un courrier des marchands qui a rencontré à Vittoria Renard, qu'il appelle *l'ambassadeur Renard....*; et à la mine qu'il tient, semble *quod eat ad triumphum.* » — Viglius à Granvelle. 6 décembre.

Morillon, à propos de cette rencontre, suppose que Renard aura prétexté sa goutte pour s'arrêter à Vittoria, afin de voir quel accueil lui auront préparé à la cour les recommandations dont il s'est fait précéder..., et de pouvoir rétrograder au besoin. Mais quoi qu'il lui arrive, Morillon pense « qu'il ne pourra faire ni chaud ni froid à Granvelle, et que même il ne sera pas fâché de se rhabiller avec lui, s'il le peut. » Morillon serait émerveillé, si l'on ne lui tenait pas compte en Espagne de ce qu'il avait refusé d'obéir et ne s'était point purgé à propos de l'affaire Quiclet. — A Granvelle, 9 décembre.

çoit que Renard n'ait avancé qu'avec une extrême circonspection sur la route de Madrid. Bien qu'il eût lieu de compter sur de puissants appuis, sur des amitiés influentes, sur la recommandation de la gouvernante elle-même, qui avait prié le roi, son frère, de lui faire rendre prompte et impartiale justice : « attendu, disait-elle, que tout le pays a les yeux sur cette affaire (1) ; » néanmoins il lui était impossible de ne pas voir que la lutte engagée depuis si longtemps entre Granvelle et lui touchait à son dénouement, sans que l'adversaire parût disposé à mettre bas les armes, et cela devait lui donner à réfléchir.

Le cardinal, de son côté, n'était pas sans appréhension sur les conséquences possibles d'un suprême assaut de la part de son redoutable ennemi. Il s'en inquiétait d'autant plus que, depuis sa retraite, Philippe II lui témoignait moins de confiance, moins d'intérêt pour sa querelle, et que, dans ses lettres fort peu nombreuses d'ailleurs, il affectait de l'entretenir de questions de politique générale, ne touchant que rarement aux affaires de Flandre, et toujours d'une manière brève et évasive (2). C'est ce qui explique ce mélange contradictoire de dédain irrité et de générosité menaçante, qui souvent se retrouve au fond de ses paroles, lorsqu'il déclare n'avoir rien à craindre de Renard et ne lui vouloir aucun mal (3). De là

---

(1) En annonçant au roi que Renard vient de prendre congé d'elle, la duchesse le lui recommande, pour qu'il veuille l'écouter avec bénignité et lui faire rendre prompte justice, par des hommes non suspects. D'après l'avis de ceux des finances, elle lui a fait payer, à compte sur ses gages, 5,000 florins, comme le moins qu'on pût faire pour le voyage d'un homme si infirme. — Au roi, 30 septembre et 29 novembre 1564. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(2) Néanmoins Granvelle, dans sa lettre du 8 octobre, remercie le roi de lui avoir écrit de sa main, à la date du 6 août précédent, une lettre pleine de faveur et d'encouragements ; heureux de voir ses services ainsi appréciés par son prince, il s'inquiète peu des propos de ses détracteurs...

(3) « Je ne veux plus m'en rompre la tête. Je n'ai que craindre de luy, ni ne prétends rien en ce qu'il peut prétendre, et est trop bas

aussi le soin avec lequel il fit parvenir au roi, soit personnellement, soit par des intermédiaires dévoués, tous les témoignages, tous les arguments susceptibles de justifier ses propres accusations, et de parer d'avance les nouvelles attaques dont il se sentait menacé (1).

Ses lettres au roi des 8 octobre 1564, 20 janvier et 17 février 1565, dont la première ne comprend pas moins de

---

pour me mettre la main sur la tête. » Granvelle pense que Renard, qui le craint, le servirait pour ce motif même, s'il revenait en crédit, « et, dit-il, m'en pourroye servir sans m'y fier, et auroye lors meilleur moyen de le défaire... »

...« Vous savez l'opinion que feu l'Empereur et la reine de Hongrie avoient de lui, et pourquoi l'on envoya Tisnacq à Bruxelles et Bave à Vauxelles, et ce que contenoient les lettres écrites de sa main à Quiclet .. » Granvelle rappelle à Viglius, comme une chose à lui connue, la conduite de Renard dans les négociations de Vauxelles. Il lui rappelle aussi certain chiffre que Renard laissa tomber près de la chaise percée, en Angleterre, pour Quiclet, lorsque celui-ci fut envoyé par les Français pour recouvrer ce chiffre. Il y a bien d'autres choses « dont il informera fort bien les fiscaux, si l'on veut procéder à sa purge. » Du reste, il déclare n'y pas tenir pour son compte, quoique les de Rye sachent faire. « Je le laisse pour tel qu'il est ; bien scay-je qu'il a esté pernicieux par delà, et vous le savez aussi, estant publicque et notoire... » — Granvelle à Viglius; de Baudoncourt, 19 septembre, 11 et 28 octobre 1564.

(1) Après avoir confié au secrétaire Bave le soin d'agir auprès de Tisnacq, avec l'autorité de son caractère et de son intelligence, et de le prémunir contre la langue artificieuse de Renard, il écrivit à Gonzalo Perez qui d'ailleurs connaissait bien le personnage; il lui rappela qu'il était cause de tout le mal survenu aux Pays-Bas, « pour avoir suggéré aux seigneurs toutes les idées qu'ils avoient dans la tête, » et conclut que, si on le laissait arriver à la cour, on ne tarderait pas à s'en repentir. « Il cherchera indubitablement à faire des siennes et à y jeter le trouble dans les esprits. Que s'il veut paraître devant ses juges, je me charge, ainsi que je l'écris à S. M., de fournir d'ici aux fiscaux assez d'étoffe pour procéder contre lui... Il est quelquefois bien de fouetter, comme l'on dit, *le chien devant le loup* ; or la manière dont on se conduira envers cet homme tire peut-être beaucoup plus à conséquence pour le service de Sa Majesté qu'on ne sauroit se l'imaginer en Espagne, surtout sous le rapport de l'exemple, non seulement en Flandre, mais encore dans les autres parties des Etats de S. M... C'est vraiment une bonne idée de sa part de baser sa justifica-

40 pages in-folio manuscrites, sont de véritables plaidoyers, dans lesquels il sait habilement mettre en opposition, d'une part, la reconnaissance et le dévouement qu'il porte à son souverain, sa préoccupation et sa connaissance approfondie des affaires en général et de celles des Pays-Bas en particulier, et, d'autre part, la malveillance et les mauvais offices de Renard et de ses amis, aussi bien à l'égard du prince, qu'à l'égard du ministre. Passant en revue, avec diverses autres questions, celles qui servent de motif ou de prétexte au désordre croissant dont souffrent les provinces, il loue ou désapprouve, conseille ou repousse les différentes solutions auxquelles, selon lui, il convient ou ne convient pas d'avoir recours ; et il le fait avec l'autorité insinuante d'un ministre également sûr de sa propre valeur et de l'insuffisance de son maître. S'il se plaint des attaques auxquelles il est en butte, il a soin de montrer au roi que son prestige et ses intérêts souverains en subissent le contre-coup. Les seigneurs qui, Montigny à leur tête, calomnient le cardinal, applaudissent aux mascarades dirigées contre lui, et le desservent auprès de la duchesse, sont aussi ceux qui vont répétant que Sa Majesté n'ira pas aux Pays-Bas, qu'elle n'en a nulle envie, et font des vœux pour qu'il en soit ainsi.

A l'instigation du prince d'Orange, les de Rye, de concert avec Renard, et secondés par Moron, un protégé du cardinal, devenu son ennemi, ont persuadé au gouvernement des Pays-Bas d'ordonner une enquête sur l'administration des salines

---

tion sur le témoignage négatif des seigneurs... » — De Baudoncourt, 12 octobre 1564.

« Renard est le plus grand fabricateur de mensonges et de calomnies qui soit sous le ciel. » — 23 janvier 1565.

« Il importeroit beaucoup recouvrer, s'il estoit possible, les lettres escriptes de sa main à Quiclet ; elles estoient en une masle avec les papiers ; il faudroit regarder sy, comme il est meschant et inventif, il ne les auroit, par bon moyen et par tierce main, distraict de la main de la femme du feu conseiller Hontzoch, qu'est simple, après la mort de son mary. » — Granvelle à Viglius, 19 septembre.

de Franche-Comté. Des commissaires furent nommés à cet effet, et on leur adjoignit ledit Moron, « pour conduire le chariot (1). » Or, maintenant que l'enquête est commencée, on voit clairement que son but est à la fois de faire tout le mal possible à la famille Granvelle, comme ils le disent publiquement, et de servir les prétentions du prince d'Orange sur lesdites salines, prétentions mal fondées, écrit Granvelle, que le roi ne doit point admettre. « Il est estrange, remarque-t-il, que Renard estant au service de Vostre Majesté, et recevant des gages d'elle, favorise le prince au préjudice de vos finances (2). » Que s'il obéit à l'ordre d'aller en Espagne, il tâchera d'y nuire, étant de caractère à ne pouvoir s'en empêcher. Sa langue malicieuse n'épargnera personne, pas même le roi, à plus forte raison Granvelle, qui demande en conséquence que, s'il avance ou publie contre lui quelque accusation grave, Sa Majesté lui fasse la grâce de l'en avertir et de suspendre son jugement, pour lui laisser le temps d'y répondre; il s'engage d'ailleurs à produire, le jour où l'on donnera des juges à son ennemi, assez de preuves écrites et de témoignages, pour le convaincre de cabale et de trahison (3).

---

(1) Selon le mot de Viglius.

(2) Granvelle raconte à ce propos le fait suivant. Le prince avait élevé contre le domaine royal une revendication de grave importance, encore pendante devant le grand conseil de Malines. Durant les débats auxquels cette affaire donna lieu dans le conseil privé, Renard, qui avait cessé depuis longtemps de prendre part aux travaux de ce conseil, eut grand soin de n'y plus manquer un seul jour, enregistrant tout ce qui s'y disait, et révélant le côté faible de la cause au prince, qui utilisa ces renseignements pour la rédaction de ses mémoires et consultations. Seulement, afin de se mettre à couvert, le fourbe emprunta une main étrangère pour copier les notes qu'il transmettait au prince; mais cette ruse devint inutile, par suite de l'indiscrétion du copiste, le nommé Muretel, originaire du comté de Bourgogne et fort suspect d'hérésie. — Granvelle au roi, 17 février 1565.

(3) « Il paraît que Renard se prépare enfin à exécuter les ordres du roi et à se rendre en Espagne; cependant Granvelle n'y croira que quand il le verra en chemin. S'il y va, il ne manquera pas d'y intriguer comme il l'a fait toute sa vie, et il jettera les hauts cris au cas

En attendant, et afin de montrer au roi qu'il n'était pas seul à affirmer la culpabilité de Renard, il pressa Viglius d'écrire à Sa Majesté dans le même sens, et de ne pas oublier les propos équivoques que, pendant la guerre religieuse de France, ce brouillon tenait journellement au coin du feu à Assonleville et à d'autres conseillers, et « ce qu'il disoit pour les mutiner, » lorsqu'il reçut pour la première fois l'ordre de se rendre en Bourgogne. Viglius n'avait rien à refuser à son illustre ami ; on ne voit pas néanmoins qu'il lui ait donné satisfaction en cette circonstance : « il avait alors trop peur de son ombre (1). »

Quoi qu'il en soit, les diverses communications transmises à la cour d'Espagne par les soins de Granvelle, y parvinrent en temps utile; il en fut tenu compte, selon que l'avait prédit Morillon, et Renard en eut bientôt la preuve (2).

---

que le roi ne lui donne une charge égale à son ambition, qui est telle, selon le cardinal, qu'il ne sait si le titre de roi suffirait à sa vanité. Granvelle offre de donner les notions nécessaires pour prouver les méfaits de Renard. Celui-ci, dit-il, s'est procuré une attestation des seigneurs; mais il ne manquera pas de personnes qui certifieront qu'il a travaillé de tout son pouvoir à exciter les troubles de Flandre et à rendre les Espagnols odieux aux Flamands » — Granvelle au roi, 8 octobre 1564. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

« Renard doit estre maintenant à la cour de V. M.; je suis certain qu'il taschera d'y nuire; il est dans sa nature de ne pouvoir faire aultrement. Mais enfin il ne pourra y nuire autant qu'en Flandre. Dans les lettres qu'il écrira à ces seigneurs, il ne manquera pas, selon son habitude, de dire beaucoup de mal et de la cour de V. M., et de sa personne, et de l'Espagne, et de toute la nation. » — Granvelle au roi, 20 janvier 1565. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(1) Morillon à Granvelle, 21 août 1564.

(2) « Je pense que si le Roy a receu vos lettres à temps, il ne lui fera grande feste. » — Morillon à Granvelle, 30 décembre.

II

Arrivé à Madrid, le 23 novembre 1564, il s'empressa d'écrire à sa femme. Par sa lettre, qui évidemment n'était pas pour être tenue secrète, il l'informait qu'il n'avait pas trouvé à la cour « les choses si aigres comme l'on disoit, » et qu'il avait reçu la visite de Ruy Gomez et d'autres personnages (1). Mais, à supposer que la première impression ait été ce qu'il publiait, elle fit place à un prompt désappointement. En effet, il lui fallut attendre un mois avant d'être reçu par le roi, et, lorsque enfin il parut devant Sa Majesté, Philippe remarquant qu'il était « impotent, » le fit asseoir, et après avoir entendu sa harangue (2), il lui dit que le moment était mal choisi pour une audience, qu'il était obligé de s'absenter pour les fêtes de Noël, et qu'à son retour seulement il lui donnerait sa réponse. Renard rendit compte à sa femme de cette singulière réception ; mais il le fit par lettre chiffrée, ce qui signifiait assez qu'il n'était pas satisfait. Néanmoins, il n'en laissa rien percer au dehors ; il annonça au contraire qu'il devait sous peu retourner aux Pays-Bas « bien dépesché » : « qu'est selon ses artifices accoustumés, » remarque Morillon (3). Morillon avait raison : c'était là un de ses expédients ordinaires, inventé pour tromper amis et ennemis, pour déconcerter les uns et encourager le bon vouloir des autres, pendant qu'il travaillait à triompher des lenteurs du roi et de ses préventions manifestes. Il eut beau se remuer, intriguer, faire sonner bien haut son importance et ses services : après trois mois d'efforts, il dut reconnaître qu'il avait travaillé en pure

(1) Morillon à Granvelle, 30 décembre 1564.

(2) Dans cette harangue, il fit sa propre apologie, vanta les services qu'il pouvait rendre encore, par exemple en augmentant de 600,000 écus par an le revenu du domaine royal aux Pays-Bas, et certifia, comme le faisaient les seigneurs, que l'état de la religion dans ces provinces n'exigeait nullement la venue du souverain.

(3) Morillon à Granvelle, 31 janvier et 1er février 1565.

perte; et, s'il eût pu lire dans la pensée de Philippe et dans sa correspondance, il aurait vu que, loin de revenir à lui, la faveur et la confiance royales retournaient peu à peu au ministre disgracié (1).

III

Il en était là, lorsqu'arriva à la cour de Madrid son ami le comte d'Egmont, chargé d'une mission de la part des seigneurs flamands. Ceux-ci, depuis qu'ils avaient subjugué la duchesse et usurpé le gouvernement, loin de remédier à rien, avaient laissé le relâchement et le désordre gagner partout (2), et en

---

(1) « J'ay receu quatre lettres du Roy bien favorables, que le courrier qui luy alla annoncer le voyaige de Monsr d'Egmont a rapporté, et me dit qu'après avoir ouy ledit Sr d'Egmont, il me respondra encore plus pertinemment à toutes mes lettres. Aussi ay-je lettres de Gonçaloz Perez et du secrétaire Vargas, de Ruy Gomez et d'autres ; et à ce que j'entends, Renard est encore bien loing de son compte, combien qu'il attend avec très grand désir et allègrie ceste venue de Monsr d'Egmont; mais le Roy estoit prévenu suffisamment, comme l'on m'escript..., et enfin l'on verra ce qu'il en sera. » — Granvelle à son frère Chantonnay; de Besançon, 10 mars 1565.

Il s'en fallait pourtant beaucoup que Granvelle eût reconquis à cette époque son ancienne faveur et son ancien crédit. Dans une lettre du 18 juin 1565, il se plaint au roi de l'oubli dans lequel il le laisse, après tout ce qu'il a fait et souffert pour lui. (*Corresp. de Philippe II*, t. I.)

(2) « Des Pays-Bas on escrit au Roy que tout va bien, comme je le vois suffisamment du reste par les renseignements fournis de toutes parts aux ministres (ambassadeurs). » — Granvelle à Gonzalo Perez; de Baudoncourt, 12 octobre 1564.

« Les Seigneurs ne croient plus au retour de Granvelle et à la venue du Roy : aussi chacun d'eux fait-il dans son gouvernement ce qu'il luy plaist, au grand regret des fidèles... »

« Brederode est à Bruxelles et veut payer ses créanciers de coups de baston... »

« Et l'on voit que l'on en veut aux longues robes et que l'on désire extirper les conseils, se plaignant les seigneurs de ce qu'ils ne peuvent disposer de rien, comme font Mansfeld, de Berghes et Aremberg, ce que imitent *dii inferiores*, surtout Montigny... Mansfeld a reçu les juifs, *autoritate propria*, et remis un homicide, sans parler au Conseil, moyennant 100 écus. » — Morillon à Granvelle, 9 décembre 1564.

« Bave se propose de peu hanter les grands, car ils sont outrageants

particulier dans les affaires religieuses dont la tournure inquiétante faisait craindre quelque révolte (1). Dans leur em-

---

en paroles envers ceulx qui ne sont pas leurs égaux, » comme cela est advenu à Damhouder (conseiller du roi et commissaire des finances aux Pays-Bas), qui fut appelé « marmouset » en pleine table chez lui, le jour mesme du mariage de sa fille. » — Morillon à Granvelle, 29 septembre 1564.

« Son Altesse ne se donne garde que présentement on ne cherche que d'attaquer et blasmer les actions du roi, et de ce imprimer le peuple là où faire se peut... Les Estats de Brabant se plaignent que tous offices se vendent publiquement au plus offrant... Armenteros et les siens sont trop aspres... Madame y va à bride avallée... Cela pourra faire reculer encore l'affaire des subsides qui dort entièrement... » — Morillon à Granvelle, 12 mai 1564.

« Il y a une quantité de loteries. Son Altesse a 4,000 florins de l'une d'elles.... Maistre Jean Gilles (greffier des finances).... Madame retire les dépesches de luy (*sic*), qu'elle délivre à Armenteros qui reçoit les deniers... On dit qu'ils ont déjà levé de grands deniers... » — Morillon à Granvelle, 9 décembre 1564.

(1) « Les Allemands ont fait grande insolence ces jours passez à Louvain, attachant des espaules de mouton et des chapons rotiz sur la porte de notre maistre de Lovanio, et ont voulu battre le curé de Saint-Pierre, ainsi qu'il venoit sur le tard vers sa maison. Les bourgeois les soutiennent pour non perdre le peu de prouffit qu'ilz en ont.., Le principal auteur des dites insolences est un Hongrois, boiteux et encore jeune, chanoine à Ordford, et qui se vante que le prince d'Orange le veut faire pourvoir d'une prébande de Liége. Il fut constitué prisonnier mercredy; mais par l'aide de ses compagnons et assistance des bourgeois, il fut délivré de la main de la justice. » — Morillon à Granvelle, 24 mai 1564.

Bave raconte à Granvelle (19 octobre 1564) qu'à Anvers, comme on allait brûler un jacobin apostat, il y eut plus de deux à trois cents individus qui se ruèrent à coups de pierres sur le margrave (*), sur l'escoutette (officier de police), les sergents et le bourreau. « Le dit margrave se sauva, les sergents et le bourreau furent blessés, et de peur que le malfaiteur ne fust délivré, le bourreau le tua à coups de dague et après, avec grande peine, emporta le corps et le rua par une fenestre dans la rivière, chantant les susdits à haute voix les psaumes de David ; et toutefois je n'ay entendu que jusqu'à ce jour on ait arresté

(*) Le margrave d'Anvers n'était autre que le bailli. On le qualifiait aussi margrave, parce que cette charge appartenait de droit au margrave du pays de Ryen. — Le bailli était le représentant du prince, pour la poursuite des crimes. Lui seul et ses agents pouvaient appréhender et arrêter les malfaiteurs, sauf le cas de guet-apens ou de flagrant délit.

barras, ils imaginèrent de demander au roi des concessions qu'ils disaient leur être indispensables pour remettre les choses en meilleur état, et neutraliser l'influence des cardinalistes et de leur chef absent, de laquelle venait tout le mal, à ce qu'ils prétendaient, bien qu'elle eût cessé d'exister aux Pays-Bas (1). Ce fut le comte d'Egmont qu'ils choisirent, avec l'assentiment de la gouvernante, pour porter au roi leurs doléances et leur requête. Il partit contre le gré de Philippe II, à qui pourtant il était le plus sympathique de tous les opposants, mais qui redoutait de le voir retomber sous l'ascendant pernicieux de Renard, comme il arriva en effet (2). Suivant

---

personne, ny fait aultre démonstration : ce qui fait craindre à plusieurs gens de bien encore plus grande émotion, et plusieurs parlent déjà de quitter Anvers...»

D'un côté, la duchesse, par sa lettre du 11 avril 1565, informe le roi que les affaires de la religion s'améliorent dans la ville d'Anvers; que beaucoup de personnes reviennent de leurs erreurs et se rétractent; que le carême est observé rigoureusement, non seulement par ceux de la ville, mais encore par les Anglais, Osterlings et autres nations : ce qu'elle attribue à la défense expresse qu'elle a fait faire au commencement du carême, tant à Anvers qu'à Bruxelles, de vendre de la viande et des œufs à d'autres qu'à ceux qui avaient licence du curé et du médecin, et d'en porter dans les hôtelleries...

D'autre part la faculté de théologie de Louvain écrivit au roi, le 14 mai suivant, que les maux de la religion allaient croissant; qu'elle le voyait avec une douleur profonde et le priait d'y pourvoir. — (*Correspondance de Philippe II*, tome I.)

(1) « Les affaires se font par Son Altesse, le comte d'Egmont, le prince d'Orange, le trésorier Schetz et le greffier des finances Ringot, *exclusis* Barlaymont, Viglius, Hopperus, Von der Aa et Berti... » — Morillon à Granvelle, 9 décembre 1564.

Pierre Aiguillon, chargé d'affaires du cardinal aux Pays-Bas, lui écrit : « Quant à la vente publique des emplois, c'est un fait connu de tout le monde... On dit qu'il n'y a plus de conseil, que Madame traite seule les affaires. » — 11 décembre 1564.

(2) Conformément au désir du roi, la duchesse fit représenter au comte par Armenteros qu'il serait convenable d'attendre au moins le retour de Renard, pour ne pas faire croire qu'il se rendait à Madrid en vue de le défendre. Mais d'Egmont eut l'air de rire de cette observation, disant qu'il n'était pas homme à faire un pas en faveur

les correspondances d'Espagne, Renard l'accompagnait pas à pas dans Madrid, « estant sans cesse à ses oreilles; » et ses amis annoncèrent qu'il avait reçu du roi la promesse de remplacer dans la présidence du conseil d'Etat, Viglius, dont la retraite était censée prochaine. Le bruit en arriva aux oreilles du cardinal et jusqu'à celles d'un sien ami d'Allemagne, le baron de Bolwiller, qui le lui écrivit des bords du Rhin (1).

Ce qui est certain, c'est que Renard demanda au roi la permission de s'en retourner avec le comte, et qu'il se croyait tellement sûr de l'obtenir, qu'il fit ses préparatifs à l'avance; mais que d'Egmont ayant prié le roi de l'accorder, n'en reçut qu'une réponse courte et sèche, qui lui fit comprendre qu'il n'y avait pas à y revenir. Philippe mettait pour condition essentielle au départ de Renard, qu'il se purgeât des charges

---

de Renard, et qu'il demanderait plutôt au roi de le châtier rigoureusement s'il était trouvé coupable. Il fit à la duchesse une déclaration analogue et lui donna à entendre que, lors même que son voyage n'importerait pas aux intérêts de Sa Majesté, le soin de ses affaires personnelles l'obligerait à le faire. — La duchesse au roi, 15 février 1565. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

« D'Egmont est homme bien intentionné et assez présomptueux: quoique flamand, il se laisse aisément aller à tout ce que veulent les personnes qui ont du crédit auprès de luy; avec les autres il est très réservé. Il fait profession d'estre très droict et très ferme, comme en effet il l'est en beaucoup de choses; et le seigneur prince d'Eboli, chez lequel il a dit qu'il se proposoit d'aller loger, et en qui il paroît avoir beaucoup de confiance, pourra facilement l'amener à ce qui paroîtra convenir au service du Roy. » — Armenteros à Gonzalo Perez, 24 février. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

« Quelques jours avant le départ du comte, les autres se sont réunis avec luy... On ne sçait ce dont ils l'ont chargé... On dit qu'on y a regretté l'absence de Renard. — Il partit avec quatorze chevaux de poste et six gentilshommes de sa maison, un secrétaire, un contrôleur, un cuisinier, et les autres sont ses serviteurs : tous habillés de casaques de velours noir, l'un comme l'autre, hormis celle du comte, qui est fourrée en léopard ou loup-cervier... » — Bave à Granvelle, 25 janvier 1565.

(1) Granvelle au baron de Bolwiller, de Besançon, 7 mai.

résultant contre lui du procès Quiclet ; il désigna trois juges à cet effet, et par son ordre Gonzalo Perez manda à Granvelle d'envoyer à Madrid toutes les pièces de conviction qu'il pourrait se procurer (1). Au fond, il voulait que l'affaire traînât indéfiniment, afin d'avoir indéfiniment aussi un prétexte de retenir le malheureux prévenu ; car il savait enfin à quoi s'en tenir sur la véritable situation des Pays-Bas. Les avis reçus récemment du docteur Alonzo del Canto, son affidé, avaient achevé de le convaincre que cette situation était tout l'opposé de ce qu'annonçaient les dépêches officielles, et que Renard était de complicité dans tout ce qui se faisait, soit dans les Provinces, soit en Franche-Comté, contre son autorité souveraine et contre son ancien ministre (2). Aussi, après avoir fait au comte d'Egmont un accueil digne de son rang et de son caractère (3), l'avait-il renvoyé le 3 avril, sans tenir aucun compte de l'objet principal de sa mission, ni de ses bons offices en faveur de Renard. Vainement les amis de ce dernier publiaient que le procès aurait lieu, puisque le roi le voulait, et que Renard « avait juré Sainct Pierre de dire ceste fois beaucoup de choses qu'il n'avoit jamais voulu décéler (4) : » les cardinalistes de Bruxelles, bien renseignés sur les résolutions royales, répondaient qu'il ne serait pas « dépesché » de sitôt

---

(1) Le roi à la duchesse, 3 avril 1565. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.) — Gonzalo Perez à Granvelle, 8 avril.

« Les juges que l'on a donné à Renard sont le licencié Chirogo, le régent Polo, et le régent Casato, que vous devez congnoistre, et pense bien que l'on lui demandera du procez Quiclet et d'autres choses dont je ne me mesle, et les en laisse faire pour non mesler mon particulier avec celluy du Maistre... Et quant à Moron, l'on l'a mené à l'inquisition, comme vous sçavez. » — Granvelle au baron de Bolwiller ; de Besançon, 23 octobre.

(2) Alonzo del Conto à Granvelle, 8 mars.

(3) Morillon écrivit à Granvelle (9 juillet) qu'en Espagne on estimait à 100,000 écus ce que le comte d'Egmont avait reçu du roi.

(4) Morillon n'admet pas que Renard soit homme à avoir pu taire quoi que ce soit, « lui qui a dit tant de mensonges. » — A Granvelle, fin mai.

et que Sa Majesté tenait plus à Granvelle que les seigneurs ne pensaient (1).

IV

Plusieurs mois se passèrent sans que l'affaire eût fait un pas. Le comte d'Egmont, qui était rentré à Bruxelles, écrivit à Philippe, pour réclamer contre ces lenteurs. La duchesse, sans doute à la prière des seigneurs, joignit ses instances à celles du comte, en faisant remarquer à son frère que, si Renard venait à mourir en Espagne, on ne manquerait pas de l'attribuer aux délais calculés des ministres de Sa Majesté, qui auraient voulu en cela complaire au cardinal (2). Philippe ne voulut rien entendre : il persista dans son parti pris à

---

(1) Morillon à Granvelle, 9 juillet. — Granvelle, il est vrai, ne se lassait pas de plaider sa cause auprès du roi, employant tour à tour l'attaque et la défense. Par ses lettres des 15, 18 et 19 juin, datées de Baudoncourt, il se plaint de l'oubli dans lequel le laisse Sa Majesté (ne lui ayant pas écrit depuis six mois), après tout ce qu'il a fait et souffert pour elle ; mais il n'en continue pas moins de lui écrire souvent, tant sur la politique étrangère, que sur les affaires de la monarchie en général et des Pays-Bas en particulier, et à lui faire goûter encore ses jugements et ses conseils. A propos de la Ligue des Flèches, qui se fortifie et se propage, il exprime la crainte que l'autorité du roi et celle de ses successeurs n'aient beaucoup à en souffrir. Tout récemment, un seigneur allemand, de la famille de Mansfeld, s'est montré dans Haguenau, revêtu de la livrée de ladite ligue, et a dit que beaucoup d'autres seigneurs et princes d'Allemagne, comme étant confédérés avec ceux des Pays-Bas, la portaient ou la porteraient.

Ecrivant à Gonzalo Perez sur le même sujet, il y joint de nouvelles plaintes sur les mauvais offices de Moron et de Renard en Bourgogne, et sur la part de responsabilité qui revient à ce dernier dans les propos peu bienveillants que d'Egmont a tenus sur son compte, avant son départ pour l'Espagne. Il se propose de demander au roi communication des charges portées contre lui par le conseiller Renard, afin de pouvoir y répondre catégoriquement. Il aurait désiré aller en Espagne, afin de détruire certains bruits encore plus défavorables au roi qu'à lui-même, qui y ont été répandus; mais il ne le peut. — 19 juin, 15 octobre 1565. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(2) La duchesse au roi, 18 juillet.

l'égard de Renard (1), sans même se demander pourquoi Granvelle, mis en demeure de produire les preuves dont il disait avoir les mains pleines, ne savait que s'en référer au dossier du procès Quiclet (2). Bien plus, lorsque, au mois d'octobre 1565, il se décida à réprimer énergiquement dans les Flandres la révolution politique et religieuse, au moment où il fulminait contre elle ses fameuses dépêches datées du Bois de Ségovie, il commença à le faire garder à vue (3). L'agitation dont ces dépêches devinrent le signal, le *Compromis de Bréda* (mars 1566) auquel prit part la masse des gentilshommes, la ligue dite *de Religion* ou *des Nobles*, issue de la ligue des Flèches, et qui devint plus tard la *Confédération des Gueux*, ne pouvaient que faire resserrer encore cette demi-captivité. En effet, outre que son passé donnait lieu de croire qu'il était de cœur et d'intention avec les confédérés, il mit sa maison à la disposition de Claude de Rye et du sieur de la Villette, deux anticardinalistes jurés, qui firent à cette époque un voyage à Bruxelles, dont le but resté secret n'était certes pas pour le service de la cause royale (4). Il y eut d'ailleurs une recrudescence de murmures au sujet du déni de justice dont

(1) Le 21 mai 1565, Philippe fit encore demander par Erasso à Renard son avis sur certaines affaires de Bourgogne.

(2) Granvelle s'étonne qu'on ne trouve pas de charges contre Renard, tandis qu'il y en a tant; de toute manière il conseille de ne pas le laisser retourner aux Pays-Bas. Pour gagner du temps, le roi pourrait faire apporter en Espagne le procès de Quiclet, et mander, pour servir de fiscal contre lui, le conseiller de Flandre, Hessele. — A Gonzalo Perez, 20 octobre 1565. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(3) C'est ainsi que nous croyons pouvoir expliquer le bruit qui arriva à Granvelle dans sa retraite, et qu'il transmit à Gonzalo Perez dans les termes suivants : « L'enlèvement qui a été fait à Renard de ses papiers, a causé du mécontentement aux Pays-Bas, et l'on y murmure aussi de son emprisonnement. » — 30 octobre 1565. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(4) « Claude de Rye est venu à Bruxelles avec La Villette, lieutenant du sieur de Dissey, son père. Je ne sçais pourquoy il est venu, ni ce qu'il négocie. Il est logé dans la maison de Renard, et, comme j'entends, il ient grand estat. » — Bave à Granvelle, 5 décembre 1565.

il était victime, qui détermina Marguerite à écrire au roi : « On murmure aux Pays-Bas du retard que souffre le procès de Renard (1) : » ce qui montrait, à notre avis, quel vide et quels regrets cette personnalité, si éminemment propre à la cabale et à l'intrigue, avait laissés dans le parti révolutionnaire, puisque, au milieu même de la fermentation générale, à la veille des désordres et des violences qui se préparaient, non seulement les principaux seigneurs, mais encore un grand nombre d'autres avec eux, s'obstinaient à demander justice pour lui, sans doute avec l'espoir qu'une fois justifié, il leur rapporterait sa coopération, d'autant plus précieuse que l'état des affaires se compliquait chaque jour davantage.

Quelque limitée que fût la liberté dont il jouissait alors, Renard ne laissait pas d'encourager le zèle et les espérances de ses partisans. A cet effet, il écrivit et fit écrire, dans les premiers jours de mai 1566, un grand nombre de lettres pour les seigneurs, leur annonçant qu'on lui rendait enfin justice, que son innocence était enfin reconnue et ses talents appréciés à la cour de Madrid, et que le roi, s'il ne le retenait pas pour son service, le renverrait bientôt à Bruxelles. Cela se racontait chez le comte d'Egmont. Il est vrai qu'Alonzo del Canto, parfaitement au courant de ce qui se passait à la cour d'Espagne, n'en croyait pas un mot, ni Morillon non plus (2).

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Madrid le baron de Mon-

---

(1) 9 janvier 1566. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(2) « Ces jours passés est venu celui qui partit le cinquiesme du mois passé d'auprès du Roy, qui apporta force lettres à tous nos seigneurs... L'on publie chez le comte d'Egmont le retour de Renard, et j'ai vu lettres d'Espagne qui disent que le comte de Feria et aultres de la Chambre en tiennent grand compte et non coupable, voires pour faire service au Roy, ne fut qu'il le délesse pour certain respect, *mihi autem fabulæ* (mais ce ne sont que des contes). »

« Alonzo del Conto tient pour *bayes* ce que l'on a dit de Renard et en particulier que le comte de Feria le gouste. » — Morillon à Granvelle, 9 et 16 juin. (*Suite des Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, publ. par M. Edm. Poullet, tome I.)

tigny, puis le marquis de Berghes. Ils venaient, au nom de la ligue des Nobles, demander le renvoi des Inquisiteurs, la modération des Placards et l'amnistie pour tous les signataires du Compromis de Bréda (1).

Sans être largement renseigné sur l'échange de bons offices qui dut s'établir alors entre ces deux gentilshommes et Simon Renard, leur ami, les quelques indications éparses dans la correspondance de Morillon nous permettent de croire qu'ils combinèrent leur action, eux et lui, à la double fin d'amener le roi à faire expédier le procès de *purge* et à donner satisfaction aux confédérés, et qu'ils eurent en cela l'assistance du favori tout-puissant, Ruy Gomez, qui était pour les voies de conciliation contre les mesures violentes (2).

Mais, nous l'avons dit, la résolution du roi concernant Renard était irrévocable. Quant aux demandes des confédérés, il n'y fit d'abord d'autre réponse, sinon qu'il avait besoin de réfléchir longtemps sur des questions de cette importance. Les confédérés s'irritèrent de ces ajournements. Réunis en assemblée générale à Saint-Trond, dans la province de Liége, ils resserrèrent leur ligue, ajoutèrent de nouvelles prétentions à celles qu'ils avaient fait porter au roi, et prirent sous leur protection la liberté religieuse de la bourgeoisie et du peuple. En ce moment même, Philippe, cédant aux instances

---

(1) Montigny partit de Bruxelles le 28 mai, et de Berghes un mois plus tard. A cette occasion, Alonzo del Conto écrivit au roi : « Plût à Dieu qu'ils fussent tous les deux partis il y a un an ! parce qu'*eux seuls* ont été les conseillers de tout ce qui est arrivé. » — 22 juin 1566.

(2) « On dit que Berghes et Montigny ont été aulcuns jours avec Renard ; ce n'est pas pour mes affaires. » — Morillon à Granvelle, 12 septembre. (*Suite des Papiers d'Etat*, tome I.)

A propos de Ruy Gomez, Morillon écrit par allusion : « Le Roy a près de luy des gens qui croiront que blanc soit noir, pourvu qu'ils demeurent, et qui ne manquent pas d'avertir des humeurs de par delà (d'Espagne). » — Et plus tard : « Il se dit ici clèrement, et ne le cache Barlaymont, que Ruy Gomez s'entend avec les seigneurs, et l'apparence y est, et qu'il porte Renard et feroit davantage s'il osoit. » — A Granvelle, 28 juillet et 19 novembre. (*Suite des Papiers d'Etat*, tome I.)

de la gouvernante alarmée (1), se décidait à lui écrire, le 31 juillet, qu'il accordait le triple objet de la première requête; mais il se réserva de révoquer au plus tôt cette concession arrachée par la peur, comme le prouve l'engagement qu'il en prit peu après envers lui-même, par un acte notarié (2), et envers le pape, par une lettre qui se terminait ainsi : « Sa Saincteté peut estre assurée que, avant de souffrir la moindre chose qui soit préjudiciable à la religion et au service de Dieu, je perdrai tous mes états et perdrais mesme cent vies, si je les avois, car je ne veux estre seigneur d'hérétiques (3).

V

La réponse du roi trouva la gouvernante aux prises avec une fermentation qui la débordait. Malgré sa sincérité apparente, elle fut mal accueillie par les chefs du mouvement, qui voulaient davantage, et elle devint le signal des excès qu'elle était destinée à prévenir.

Nous n'avons pas à raconter ici l'invasion des églises et des monastères par des bandes iconoclastes, et les scènes de profanation et de vandalisme dont les Pays-Bas furent le théâtre (4), ni l'attitude plus qu'équivoque des anciens

---

(1) La duchesse au roi, 1er et 7 juillet 1566. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(2) L'acte notarié de protestation, qui peut faire pendant à celui de François Ier, prisonnier de Charles-Quint, est intitulé : *Instrument passé, le 8 août 1566, au Bois de Ségovie, par devant le notaire Pedro de Hoyos, en présence du duc d'Albe, du licencié X... et d'un docteur J...* Le roi y déclare que, quoiqu'il ait autorisé la duchesse de Parme, à raison des circonstances, à accorder pardon à tous ceux qui se sont compromis durant les troubles des Pays-Bas, comme il ne l'a pas fait librement ni spontanément, il n'entend être lié par cette autorisation, mais au contraire, il se réserve de punir les coupables et principalement ceux qui ont été les auteurs et fauteurs des séditions. — (*Corresp. de Philippe II*, tome I, page 123.)

(3) 12 août. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(4) Les sectaires brisaient les images, les tables d'autel, les fonts

membres de la ligue des Flèches, celle du comte d'Egmont lui-même, en face de la démagogie déchaînée, ni l'envoi du duc d'Albe avec une armée, pour tirer vengeance des uns et des autres, ni enfin la cruauté impitoyable qu'il y déploya, après même que, grâce à l'activité de la duchesse et au dévouement de plusieurs seigneurs restés fidèles, l'ordre avait été rétabli.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que Montigny, de Berghes et Renard, leur prototype, comme disait Morillon, essuyèrent le contre-coup de la colère que Philippe ressentit de ces violences révolutionnaires. Dès la fin de 1566, les deux seigneurs commencèrent à s'inquiéter de voir le monarque espagnol différer de jour en jour la permission qu'ils lui demandaient de retourner dans leur pays. Ils en informèrent la

---

baptismaux, les orgues, les épitaphes, les sépultures, sans même épargner celles des anciens souverains du pays; ils déchiraient les livres et les ornements d'église; ils livraient aux flammes les précieux manuscrits conservés dans les bibliothèques des monastères, foulaient aux pieds le Saint-Sacrement, dispersaient les hosties consacrées... Dans la Flandre seulement, plus de 480 églises furent ainsi saccagées. Il y eut des districts entiers qui demeurèrent sans prêtres, sans religieux, sans autels, sans calices, sans livres ni ornements d'église, et où le service divin dut par suite être suspendu. — (*Corresp. de Philippe II*, tome I, page 152.)

« Aujourd'hui j'ai eu nouvelle qu'ils ont pillé et saccagé la grande église de Nostre-Dame d'Anvers et tous autres monastères, cloitres et églises paroissiales, voyant et spectant le peuple sans contredire; et estoient environ le nombre de cent, tous canailles. » — La gouvernante au roi, 22 août 1566. (*Corresp, de Philippe II*, tome I.)

« Il y a quelques jours, quelques sectaires sortirent de Malines: passant par un village où se célébrait la messe, au moment où le curé élevait le Saint-Sacrement, ils lui crièrent de prendre garde que son Dieu ne lui tombast des mains et ne lui fist quelque mal. Quand il rompit l'hostie consacrée, ils lui demandèrent avec les mesmes cris pourquoi il dépeçait son Dieu, et enfin, quand il le porta à sa bouche, ils firent entendre les cris : le Roi boit! le Roi boit! — Quelques exécutions et d'autres mesures énergiques ont un peu amélioré les affaires ; elles ont fortifié les bons, elles doivent donner à réfléchir à Orange et à Egmont...» — Armenteros à Antonio Perez, 17 novembre. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

gouvernante, en la priant d'intervenir en leur faveur (1) ; mais Marguerite qui, sous la pression des événements, se retournait peu à peu contre le parti aristocratique, ne se souciait pas de les voir venir reprendre leur place et leur rôle au sein de ce parti. Seulement, comme elle n'osait encore, par crainte des autres seigneurs, les abandonner ouvertement, le 3 janvier 1567, elle adressa à son frère une dépêche officielle en français par laquelle elle le priait de les laisser partir, et en même temps une lettre confidentielle en italien, *manu propria*, pour lui recommander le contraire (2). Cette lettre leva les derniers scrupules de Philippe II, si tant est qu'il fut susceptible d'en avoir, et il annonça formellement aux deux seigneurs qu'il avait résolu de la garder près de lui, afin, disait-il, d'utiliser leur connaissance des affaires flamandes. Lorsque Morillon connut cette grave mesure, il écrivit à Granvelle, le 24 mai suivant : « Le Roy est bien informé de tout ce qui se passe aux Pays-Bas, et de ceux qui ont bien et mal fait, et dit ouvertement que, quelque caution que Berghes et Montigny ont prétendu donner, ils n'ont pu avoir congé, et que Renard est tenu pour auteur de ce qu'est advenu. M. de Barlaymont est bien en la même opinion, et que le prince d'Orange, le marquis de Berghes, Straëlen (bourgmestre d'Anvers) et Renard sont été les premiers forgeurs de cette fourbe, et que Montigny s'y est joint. »

Vers l'époque où Morillon annonçait cette nouvelle au car-

---

(1) « Autrement, certes, Madame, aurions juste occasion de nous doloir et de V. A. et des seigneurs de par delà, pour nous avoir commandé de venir icy, pour recevoir honte et desplaisir, estans forcés journellement de voir et ouir choses qui nous desplaisent jusques à l'âme et de voir aussi le peu que Sa Majesté se sert de nous. » — Les deux seigneurs à la duchesse, 31 décembre 1566. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(2) Marguerite, alors qu'elle se plaignait au roi de la conduite des *Trois*, tenait à ne point rompre avec eux. C'est pourquoi elle lui écrivait officiellement en français par les secrétaires, et confidentiellement en italien, *manu propria*. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

dinal, le marquis de Berghes, miné, fort jeune encore, par une longue maladie, mourut à Madrid (1). Philippe s'empressa de faire saisir les papiers du défunt, et envoya aux Pays-Bas l'ordre de mettre ses biens sous séquestre, tandis que, d'autre part, il prenait ses mesures pour que Montigny fût gardé à vue et mis dans l'impossibilité de s'échapper d'Espagne. « Montigny et Renard n'en seront à leur aise, écrivit à ce propos Morillon au cardinal, et doivent estre bien esbahis de voir ce qu'ils voient, et une si grande conversion tant éloignée de leur premier dessein (2). » Autre présage pour Simon Renard, non moins sinistre que les précédents : quelques mois plus tard, Moron, son ami, celui qui avait si activement servi sa haine et celle du prince d'Orange contre le cardinal, dans l'affaire des salines de Franche-Comté, fut brûlé vif à Madrid pour motif d'hérésie (3).

---

(1) Des gens de sa maison prétendirent qu'il avait été empoisonné.

(2) Le 24 mai 1567. (*Suite des Papiers d'Etat,* tome II.)

(3) Le 31 août, Morillon écrit à Granvelle : « Nous avons nouvelle que Moron a esté bruslé en Espagne, et qu'il a découvert beaucoup de choses... Ce ne lui fut guère bonne commission d'aller en Espagne, où le prince d'Orange et le comte d'Egmont l'envoyèrent. Je croys qu'ils se garderont bien d'y aller. » (*Suite des Papiers d'Etat,* tome II.)

Granvelle fut accusé d'avoir provoqué l'arrestation de Moron comme hérétique. Il se serait servi pour cela d'un banquier espagnol appelé Curiel, duquel il a écrit :

« J'en tire commodité à cause des intelligences qu'il a en cour; car je tiens qu'il n'a pas nuyt à ce que Moron soit esté pris par l'inquisition en Espagne, dont les *renardistes* de Vesoul et d'Amance se donnent au diable, et disent que c'est moy qui fait tout cecy, et qu'aulcuns de mes amis mirent en un banquet en propos ledit Moron, qui ne se doutant pas de telles menées, parla un peu plus avant de la religion qu'il ne convenoit, et sur ce fut troussé. Et de Renard n'en osent plus mot dire, sinon qu'ils espèrent qu'il se saura très bien purger et que cela le remettra en plus grand crédit. » — Granvelle à son frère Chantonnay; d'Orchamps, 28 septembre 1565.

Dans une lettre à Gonzalo Perez, du 15 octobre 1565, il repousse l'accusation portée contre lui, d'avoir fait arrêter Moron comme hérétique. Cet homme n'a jamais rien dit en sa présence, qui ait pu lui faire soupçonner ses erreurs en matière de religion.

Ce qui devait surtout donner à réfléchir à Renard, c'est que, dans cet ensemble de mesures dirigées contre la révolution et contre ses principaux chefs, il reconnaissait l'inspiration du cardinal qui, en effet, dans son exil, avait vu revenir à lui le monarque et la gouvernante, à mesure que les événements justifiaient ses remontrances et ses conseils d'autrefois (1). Il savait d'ailleurs que le duc d'Albe, précédé par la terreur de son nom, envahissait les Pays-Bas avec une armée d'Espagnols, d'Italiens et d'autres étrangers, qui s'y conduisaient comme en pays conquis, et il devait s'attendre à n'être pas épargné dans la répression que préparait l'impitoyable dictateur. En effet, son nom fut inscrit sur la liste des personnages que le duc d'Albe désigna spécialement aux poursuites du trop fameux Conseil des troubles (2). Seulement on ne trouva aucune preuve écrite de sa complicité avec les rebelles, ce que Morillon attribuait à son adresse prévoyante ainsi qu'à la marche que suivaient dans leur travail les commissions d'enquête. « Je m'esbahis, écrivait-il à Granvelle, que, par toutes informations, l'on trouve si peu de Renard et du marquis de Berghes. Il faut dire que c'est selon le proverbe : *Quod an-*

(1) « On est adverti que le Roy a refusé congé à Berghes et à Montigny qui, suivant leur prototype Renard, vouloient s'en retourner... Dont je prends opinion que, puisque en cette affaire et en l'affaire de Renard et pour dissoudre la ligue des Flèches, le Roy a suivi l'avis de V. I. S., il le suivra aussi en ce qui touche sa venue (aux Pays-Bas), *sine quo factum est nihil* (sans quoi il n'y a rien de fait). » — Morillon à Granvelle, 5 avril 1567. (*Suite des Papiers d'Etat,* tome II.)

La correspondance entre Philippe II et Granvelle, qui comprend déjà, pour 1566, six lettres de l'un et quatre de l'autre, devint plus active en 1567 : six lettres du roi et quatorze du cardinal.

(2) Le conseil des troubles se composait de sept membres, entre autres Noircarmes, Barlaymont, le secrétaire Vargas; le duc d'Albe en était le président et le juge suprême, les autres n'ayant que voix consultative. Il commença à fonctionner le 22 août 1567, la veille de l'entrée du duc à Bruxelles. — Le duc d'Albe à Requésens, ambassadeur d'Espagne à Rome, le 14 septembre. — (*Corresp. de Philippe II,* tome I.)

nosa vulpes non facile capitur laqueo (1). Chascun de ces commissaires voudroit dresser une histoire de ce qu'il a trouvé, et cependant ils ne touchent ni ciel ni terre. C'est de Renard, du marquis de Berghes et du prince d'Orange qu'il fauldroit commencer la narration... (2) » Cependant, s'il faut en croire Barlaymont, le duc d'Albe veut savoir la source d'où tout est procédé : « je suis esbahi s'il est encore à le savoir ; je suis seur qu'il est informé de ce qui se passa au baptesme de l'enfant du comte de Mansfeld..... » Quoi qu'il en soit, Barlaymont dit que « Montigny pourra bien demeurer par delà, ainsi que Renard (3). »

A défaut d'autres charges positives, les cardinalistes signalèrent comme venant « de la bouticle de Renard » un écrit « bien malheureux et calomnieux et dont le poison estoit faict pour infester le plus sincère cœur d'homme. » Sur quoi et contre qui ce pamphlet? Morillon, qui en annonce une copie au cardinal, le fait entrevoir sans le dire. On serait tenté de croire qu'il n'est autre que celui qui se trouve au tome V des *Papiers d'Etat,* et qui parut la même année, dans lequel Granvelle est accusé d'avoir, d'accord avec son père, lors du traité de Crespy (1544), vendu à François Ier la ville, château et baillage de Hesdin en Artois, moyennant 100,000 écus comptant pour lui, et un superbe coffret pour le chancelier. Mais cette identité n'existe pas, attendu que Morillon, qui est pris à partie dans le premier, n'est pas nommé dans le second (4).

---

(1) « Qu'un vieux Renard ne se laisse pas facilement prendre au piège. »

(2) « L'on a donné sauf-conduit à Me Gilles Le Clerq, qu'il sera bien de interroger touchant Renard, le comte d'Egmont, Montigny, le comte de Hornes, le marquis de Berghes et surtout le prince d'Orange. Je ne dormiray point pour le ramentevoir où il convient. » — Morillon à Granvelle, 3 août 1567. (*Suite des Papiers d'Etat,* tome II.)

(3) 31 août. (*Suite des Papiers d'Etat,* tome II.)

(4) « Bave envoie à V. I. S. copie d'un escrit que je pense estre celui dont Viglius avoit dit avoir retiré les exemplaires. Certes c'est un bien malheureux et calomnieux escrit s'il en fust oncques un, et qui

Quant à la provenance de celui-ci, bien qu'il ne porte pas plus que l'autre la signature de Renard, il paraît qu'à son apparition, il lui fut généralement attribué. Et cela devait être; car, outre la haine amère pour Granvelle qui respire dans cet écrit, et que Renard était seul capable de ressentir à ce point, on y retrouve cette verve mordante, cette plume acérée, cet art de présenter les faits, de les dénaturer, de les supposer même, — pour en tirer contre la loyauté et l'honneur de l'adversaire des conclusions accablantes, — qui caractérisent les *Mémoires justificatifs,* et que nul, parmi les *anticardinalistes* les plus en vue, ne possédait à un égal degré (1). A tort ou à raison, Renard passa pour l'auteur de ces deux pamphlets, et il lui en fut tenu à Bruxelles et à Madrid un compte rigoureux.

Il est à remarquer toutefois que Granvelle ne manifesta aucun accès de ressentiment, ni aucun désir de vengeance envers l'auteur présumé de ce libelle diffamatoire, autant du moins que ses lettres de cette époque, qui nous sont parvenues, permettent d'en juger. Celle du 30 septembre 1567, la seule dans laquelle il soit question de Simon Renard, respire une sévérité calme et digne. Ecrite de Rome à Claude Belin,

---

vient de la bouticle de Renard, et ne suis esbahi si les seigneurs ont esté si altérez, puisque un tel poison infecteroit le plus sincère cœur d'homme... *Quant à ce qu'il me charge,* j'espère d'en respondre devant Dieu et le monde. » — Morillon à Granvelle, 3 août 1567. (*Suite des Papiers d'Etat,* tome II.)

(1) Il faut convenir qu'après avoir lu celui des deux pamphlets qui nous est resté, on est porté à se demander comment, lors de l'exécution d'un traité qui stipulait la restitution réciproque de *toutes* les conquêtes faites de part et d'autre, le représentant de l'empereur a pu se méprendre sur l'importance de la place et du territoire de Hesdin, au point de laisser l'une et l'autre entre les mains de l'ennemi, cela par pur oubli, comme il le prétendait ensuite.

Rappelons-nous, à ce propos, que les cadeaux d'argent et d'objets précieux j aient un rôle important dans la diplomatie de ce temps-là, et que le garde des sceaux Granvelle avait la réputation méritée d'en bénéficier largement. Les négociations qui ont préparé et décidé l'élection de Charles-Quint à l'empire, nous en offrent le plus incroyable exemple.

avocat fiscal du bailliage d'Amont, que le cardinal avait fait appeler à Bruxelles par le duc d'Albe, pour aider de son concours le Conseil des troubles, on y lit le passage suivant : « Obliez ces termes *de Renardistes et queues de Renard*, dont l'on use à Vesoul, et souvenez-vous de (faire) comme vous m'en avez veu user tout le temps que je suis esté en Bourgongne. Bien suis-je d'advis que vous regardez soigneusement, s'il se treuve culpe contre Renard, de procurer de dextrement la descouvrir, *sans vous y passioner*, *ny consentir aussi que l'on le charge à tort ;* mais que, si on le treuve culpable, comme je me doubte l'on trouvera, et qu'il a correspondu en ces lighes et peult-estre esté l'inventeur et procuré de mal imprimer les Espagnols, qu'il soit chastié s'il le mérite, à l'exemple d'aultres (1). »

Au reste, quand nous voyons Granvelle, après avoir applaudi aux premiers actes de la vengeance royale aux Pays-Bas, conseiller à Philippe les voies de clémence et de pardon, non seulement en faveur du comte d'Egmont dont il s'efforça de sauver la tête, mais encore comme mesure d'apaisement général, nous croyons volontiers que, satisfait d'avoir recouvré la faveur de son souverain et assuré, il le croyait du moins, la répression des troubles et la défaite de ses ennemis personnels, il renonça à donner plus ample satisfaction à ses propres griefs. Ce sont là des sentiments qui font honneur à son caractère, et, bien que ses sollicitations généreuses n'aient pu fléchir le monarque espagnol, l'histoire ne laissera pas de lui en tenir compte (2).

---

(1) *Manuscrits Granvelle*, tome XXV, folio 164, et *Projet de la vie du cardinal Granvelle*, par l'abbé Boisot, page 215.

(2) S'il félicita Philippe II de la « saincte » résolution qu'il avait prise de se faire précéder aux Pays-Bas par le duc d'Albe à la tête d'une armée, il eut soin d'ajouter que, ayant cru premièrement « que la seule présence de Sa Majesté et l'aide de ses bons et loyaux vassaulx suffiroient pour arranger les choses. il reconnaissoit que le Roy les arrangeroit bien mieux encore les armes à la main ; car, usant de clémence

Pour Renard, sans avoir encore perdu sa liberté, il était, comme nous l'avons dit, l'objet d'une surveillance particulière dans sa résidence de Ballecas (1), lorsqu'arriva, le 27 septembre 1567, la dépêche par laquelle le duc d'Albe annonçait à Philippe II le coup de filet perfide qui lui avait livré les comtes d'Egmont et de Hornes (2). Son valet de chambre a raconté qu'à cette sinistre nouvelle, il parut fort troublé, qu'il se tira violemment la barbe en prononçant des paroles de colère et de commisération, et qu'aussitôt, ayant fait apporter un coffre rempli de papiers, il en brûla une partie, en

---

lorsqu'il estoit en mesure de châtier, sa clémence en éclateroit davantage. » — De Rome, 17 août 1567. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

Et s'il se montra courtisan jusqu'à écrire à son maître qu'il était *très joyeux* de ce qu'avait fait le duc d'Albe, il y joignit des paroles de commisération pour le comte d'Egmont, en qui, jusqu'à sa sortie des Pays-Bas, il n'avait jamais remarqué, disait-il, des sentiments opposés à la religion et au service du roi, persuadé que, dans ce que sa conduite pouvait avoir de condamnable, il s'était laissé abuser par d'autres, tout en croyant servir son souverain et son pays. — De Rome, 2 novembre. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

« Ce qui se fera par la clémence aux Pays-Bas sera plus durable que ce qui s'y fera par la force. » Granvelle est toujours persuadé que M. d'Egmont a été abusé par d'autres...; il ne doute pas que le roi ne se souvienne des services que ce seigneur lui a rendus par le passé... On a publié en Flandre et écrit à l'empereur que le cardinal avait conseillé l'arrestation de d'Egmont et de Hornes, Sa Majesté sait ce qu'il en est... — Granvelle au roi; de Rome, 12 novembre. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

(1) Cette surveillance n'était pas tellement rigoureuse, qu'il ne lui fût permis d'aller à son gré de Ballecas à Madrid, comme le prouve la lettre d'Andrès Gallen citée en note à la page suivante.

(2) Ce fut dans un conseil, où ces deux seigneurs avaient été convoqués avec d'autres par le duc d'Albe, sous prétexte d'examiner certains projets de fortifications, qu'ils furent arrêtés, le 9 septembre 1567.

Le duc d'Albe, écrivant à Requésens le récit de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, « on auroit pu en prendre davantage, remarque-t-il, mais l'intention du Roy n'est pas de verser *le sang de ses sujets, et moi de mon naturel je ne l'aime pas davantage.* » Il espère que ces seigneurs sauront se justifier d'une manière éclatante. — 14 septembre. (*Corresp. de Philippe II*, tome I.)

envoya une autre en lieu sûr et garda le reste avec lui (1).

Montigny venait d'être enfermé au château de Simancas. Jacques de Vandenesse, juge à la cour de justice du Brabant, l'y rejoignit trois semaines plus tard, et ni l'un ni l'autre ne devait en sortir vivant. Au mois de mars 1570, en conséquence des interrogatoires que Montigny avait dû subir, le duc d'Albe le condamna à mort. Il devait être décapité et sa tête promenée au bout d'une pique. Mais Philippe II préféra le faire étrangler dans sa prison et publier ensuite officiellement qu'il était mort de maladie (2).

Cependant le duc d'Albe faisait rechercher avec soin, parmi les pièces des procès auxquels les troubles avaient donné lieu, des révélations à la charge de Simon Renard. Non qu'ils éprouvassent, lui et son souverain, le moindre doute sur sa complicité avec les auteurs de ces troubles, ni le moindre scrupule à le punir comme tel; seulement, au lieu de le laisser mourir à petit feu comme Vandenesse, ou de le tuer dans l'ombre comme Montigny, ils préféraient apparemment pouvoir, en s'appuyant sur des preuves positives, le supplicier avec éclat à Madrid, de même qu'ils avaient fait à

(1) Andrès Gallen à Chantonnay; de Madrid, 13 novembre 1567. (*Correspondance manuscrite de Chantonnay*, à la Bibliothèque de Besançon.) — Cette lettre continue ainsi : « Il seroit vraiment à propos de donner avis de cela au Roy. Il y a peu de jours Renard vint icy, descendant au logis d'un chapelain flamand du Roy et non, comme il avoit coustume, chez le comte de Lalaing. Combien il seroit intéressant de savoir ce qui s'est dit entre MM. de Berghes et de Montigny et ce gentilhomme ! »

(2) Le 14 octobre 1570. — M. Gachard a découvert aux archives de Simancas une lettre de fra Hernando, le moine qui avait confessé et assisté Montigny dans ses derniers moments, et par laquelle il rend au roi un compte détaillé de cette fin tragique; plus une dépêche circonstanciée de Philippe au duc d'Albe sur le même sujet. (*Correspondance de Philippe II*, tome I.)

Les correspondances ne disent pas si Montigny fut conduit à Bruxelles pour comparaître devant le Conseil des troubles, ou s'il subit dans sa prison les interrogatoires à la suite desquels il fut condamné à mort par le duc d'Albe.

Bruxelles, avec le comte d'Egmont, le comte de Hornes et tant d'autres.

A défaut de matières suffisantes pour dresser un réquisitoire contre Renard, on lui remit un simple questionnaire avec ordre d'y répondre : singulière forme d'instruction à laquelle il refusa de se prêter. Philippe II concluait de ce refus qu'il serait bon de le faire arrêter, sans en demander davantage (1). Néanmoins les recherches ordonnées par le duc d'Albe suivirent leur cours, pendant que Renard protestait de son innocence et implorait la clémence du souverain pour sa femme et ses enfants, privés d'appui, et pour lui-même, dont la santé était détruite et les membres perclus (2). Deux fois le duc, malgré son vif désir de trouver des preuves contre lui, fut obligé d'avouer au roi que les résultats obtenus étaient insignifiants, et il finit par émettre l'avis que, puisque Sa Majesté avait tous les papiers entre les mains, elle pouvait prendre une décision conforme aux intérêts de son service (3).

Est-ce seulement à la suite de cette déclaration que Philippe II donna à Renard une prison véritable, ou bien l'avait-il déjà fait depuis l'époque où il en exprima l'intention au duc d'Albe? Nous ne saurions le dire ; mais le fait de l'emprisonnement n'est pas douteux, puisque l'on voit, par une lettre de Morillon, que Jeanne Lulier adressa une requête au roi pour lui en demander les motifs (4).

De Ballecas, où il était encore en 1570, Renard fut transféré à Madrid. Ce fut là que vers la fin de 1572, ils firent, lui et sa femme qui était venue le rejoindre, leur testament col-

---

(1) Au duc d'Albe, 2 mai 1569. (*Corresp. de Philippe II,* tome I.)

(2) Il existe aux archives de Simancas une pièce datée de 1570, par laquelle l'alcade Salazar certifie avoir reçu de Renard, à Ballecas, la déclaration qu'il ne pouvait signer, étant privé de l'usage de ses mains. — Vunière (*Etude autographiée sur Simon Renard*).

(3) Le duc d'Albe au roi, 31 octobre 1571 et 1573. (*Correspondance de Philippe II,* tome II.)

(4) Morillon à Granvelle, 8 janvier 1574. — Il remarque qu'on lui sut en haut lieu mauvais gré de cette démarche.

lectif, dans lequel figure une « aumône » de cent francs à l'hôpital de Vesoul, avec mention d'un premier don de mille francs, qu'ils avaient « employé pour la réédification d'icelluy. » Rien dans ce testament ne respire la prison. Si ce sont les dernières volontés d'un prisonnier, du moins le choix du notaire, la teneur des articles, les noms et qualités des exécuteurs testamentaires n'annoncent pas un prisonnier d'importance. Il semble même que le séjour de Renard à Madrid se rattache à celui de la cour qui s'y trouvait alors (1).

---

(1) Il existe dans un recueil de l'abbé Boisot, à la bibliothèque de Besançon, une copie de ce testament. En voici un extrait, que nous devons à la complaisance de M. Castan :

« Nous Symon Renard, docteur ès drois, conseillier d'Estat et maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy nostre Sire, et damoiselle Jehanne Lulier, mary et femme, seigneur et dame de Barmont au conté de Bourgoingne... »

« Item donnons et légons en aulmone à l'hospital de Vesoul, oultre la somme de mil frans que jà y avons emploié pour la réédification d'icelluy, cent frans pour une fois, ou la rente l'équipollant en bled, à charge que les paouvres qui se trouveront en icelluy, ung chascun jour de dimenche, ayent souvenance et mémoire de nous et qu'ilz facent prière à Dieu pour la rémission de nos peschez. »

Ils donnent une somme de quatre mille francs « pour dot et mariage » à chacune de leurs quatre filles, Françoise, déjà mariée au sieur de Munans, Jeanne, Eléonore et Marie; et « au surplus instituent leurs vrais héritiers, seuls et pour le tout, Philippe, Charles et Frédéric Renard, leurs filz... »

« Item nous nommons nos exécuteurs dudict testament et partage : le roy d'armes Claude Marion, pour vacquer à l'exécution de ceste nostre dernière volonté en cas que décédions en ce royaulme d'Espaigne, et l'official de Besançon, et le trésorier de Vesoul, noz frères (*), et Claude Vyénot, nostre recepveur audict Vesoul, et chascun d'eulx, pour entendre à ladicte exécution de ce que concernera le bien qu'avons tant au pays de Bourgoingne que en Brabant...»

« Nous avons louhé et passé cestuy présent testament és mains et par devant Charles Girod, d'Arenthod, notaire juré et coadjuteur des cours et tabellionnez des bailliages d'Amont et d'Aval audict conté de Bourgoingne pour Sadicte Majesté, en la ville de Madrid, diocèse de l'archevesché de Toledo, y estant la court de Sadicte Majesté, le sixième jour du mois de novembre, l'an mil cinq cent septante et deux. »

(*) Le trésorier de Vesoul était Humbert Lulier, son beau-frère.

Il y mourut le 8 août 1573, à l'âge d'environ 60 ans (1). Cette mort fut diversement interprétée. Les uns l'attribuèrent non sans vraisemblance, à ses longues souffrances physiques et morales; les autres affirmèrent, sans preuves, qu'il s'était suicidé. L'abbé Boisot a dit qu'il mourut « *de chagrin ou autrement.* » Il y revint à propos du pamphlet concernant l'affaire de Hesdin, et écrivit à la marge d'une copie qui était en sa possession : « Je juge que ce fut ce papier qui a causé *la mort tragique de Simon Renard*, s'il en fut réputé l'auteur. »

Ce jugement n'était qu'un écho prolongé de l'opinion que durent se former bien des contemporains, en rapprochant la fin de Renard, de celle de Montigny et de Moron, et que ses amis formulèrent plus nettement en accusant le cardinal de l'avoir fait assassiner.

Porter une pareille accusation contre Granvelle, c'était bien mal connaître le caractère de cet homme d'Etat, qui n'était ni méchant ni malfaisant par nature. Nous reconnaissons volontiers qu'une fois engagé contre son ancien ami dans une lutte qu'il n'avait acceptée qu'à regret, loin d'en avoir pris l'offensive, il rendit coup pour coup et n'y fit même pas toujours preuve d'une justice et d'une loyauté parfaites. Aussi est-ce à tort, selon nous, que la plupart des écrivains qui se sont occupés de cette lutte, oubliant que les documents

---

(1) Il fut inhumé en Espagne, comme il résulte du passage suivant du testament que son fils Philippe fit à Besançon, le 13 janvier 1579. Après avoir exprimé son désir d'être enterré à Vesoul, dans le tombeau de ses pères pour le cas où il mourrait en Franche-Comté ou pays circonvoisins, il ajoute : « Si je décède en Espagne, je veux estre inhumé ès lieu et place où le corps de mondict fut sieur et père est enterré. » — (Bibliothèque de Besançon, recueil cité; communication de M. Castan.)

Cette indication, rapprochée de la date du testament de Simon Renard et de celle de la lettre de Granvelle à Bellefontaine citée plus bas, met à néant la fable mentionnée par M. Vunière, qui fait mourir Renard assassiné à Bruxelles.

favorables à Granvelle ne se trouvent que dans la correspondance de ses amis et dans la sienne, l'ont innocenté complètement, pour rejeter tous les torts sur Simon Renard. Nous ne croyons pas davantage que ce dernier, comme il semble résulter du travail de M. Vunière, ait été victime d'un parti pris de rancune jalouse, qui se serait acharnée à sa perte et l'aurait poursuivi jusqu'à son dernier jour. Notre conviction, celle que nous nous sommes faite par la lecture attentive et consciencieuse de tous les documents que nous avons eus entre les mains, c'est que dans le ressentiment de son affection déçue, de sa dignité blessée, de sa fortune gravement compromise, le cardinal poussa les représailles jusqu'à la ruine politique de celui que longtemps il avait cru son ami et traité comme tel; mais qu'il avait l'âme trop généreuse et trop fière pour tuer un malheureux dont il n'avait plus rien à craindre. On en jugera par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit, après la mort de Renard, au prieur de Bellefontaine, dont il se savait intimement connu, et à qui, par conséquent, il ne pouvait se flatter de donner le change sur ses véritables sentiments à l'égard du défunt. « ... Encore qu'il (Renard) eust fait faulte, il ne faut pas lui en garder rancune, de sorte que cela doive durer à toujours ; ou ce ne seroit pas estre chrestien. Et je suis si loing de me vouloir attacher à telle chose, que j'ay fait offrir à la veuve de Renard de luy faire et à ses enfants tout plaisir et amytié, ny ne veux contre le défunct aultre vengeance. Voyres et diray davantage que si j'eusse eu quelque espoir qu'il eust pu changer de naturel, comme avec la malignité de la nature il avoit quelques parties qui pouvoient convenir au service, j'eusse procuré de l'advancer; mais je congnoissois le marchand, et qu'on ne s'y pouvoit fier, voyre et qu'il eut troublé le publique, qu'estoit ce qui m'a faict continuer ès termes que j'ay tenu en son endroict, plus que malveillance que je lui portasse. Et je tiens que c'est le plus seur, et pour la conscience et pour le repos d'esprit, d'en user ainsi. Bien me semble-t-il qu'on ayt regard sur

les actions de telles gens, pour s'ils se pensent advancer à mal faire, y remédier, et sinon, les comporter modestement (1). »

Quant à Renard, dont Morillon a écrit que « c'était un habile homme, adroit et bon politique, quoique ardent, présomptueux et jaloux de toute espèce de mérite qu'il jugeoit inférieur au sien, » on peut affirmer qu'il n'aimait pas Granvelle, et que ce fut sans motifs plausibles qu'il passa peu à peu envers lui de l'indifférence à la haine. On doit aussi le blâmer d'avoir sacrifié son devoir à son ressentiment, et, afin de mieux assurer sa vengeance contre le cardinal, conspiré contre son propre souverain, pour la défense d'intérêts qui n'étaient pas les siens. Mais la part faite de ses fautes, pour ne pas dire de ses crimes, dont il subit d'ailleurs une longue et douloureuse expiation, on ne peut lui refuser sa place dans l'histoire du XVI^e^ siècle, parmi les grands politiques qui ont exercé sur les destinées de leur pays une influence utile ou funeste. Par le mariage de Philippe d'Espagne avec Marie Tudor, il faillit réaliser le vaste plan de Charles-Quint qui, en réunissant sous un même sceptre la Grande-Bretagne à la monarchie espagnole, pouvait changer la face de l'Europe occidentale ; et, s'il échoua au moment où le succès lui semblait assuré, ce fut par une de ces fatalités qui défient tous les calculs et les efforts du génie humain. La célébrité qui lui avait échappé dans ses efforts pour doubler la puissance de son souverain, il la retrouva dans les conspirations et les troubles qui aboutirent à son amoindrissement. Il avait failli donner un grand royaume à Philippe II, il contribua à lui faire perdre la plus riche de ses provinces.

---

(1) Naples, le 8 janvier 1574. — Granvelle était alors vice-roi de Naples.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

I

Avant-propos. — Il existe aux Archives impériales de Vienne, dans le registre intitulé : *Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'empereur en Angleterre en* 1553 *et* 1554, une copie de plusieurs dépêches de Simon Renard, qui manquent dans la collection originale bisontine. Ces pièces, dont les unes ont été analysées ou citées partiellement par le P. Griffet, les autres mentionnées dans les *Papiers d'Etat*, viennent d'être reproduites *in extenso*, comme appendice du *Journal des voyages de Philippe II en Angleterre*, par Jean de Vandenesse, dans le tome IV de la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par deux éminents érudits, MM. Gachard et Ch, Piot. Nous regrettons que cette importante source soit venue trop tard pour notre travail, dont l'impression était déjà presque terminée.

II

Partie I, Chap. I, paragr. 4. — Ce n'est pas Frédéric Perrenot, mais son aîné, Jérôme de Champagney, troisième fils du chancelier, qui fut gouverneur du prince d'Orange. Il mourut à 30 ans, en 1554, et, après lui, Frédéric, le plus jeune de ses frères, prit le titre de Champagney.

III

Partie I, Chap. II, paragr. 2. — Celui de ses fils, que le roi des Romains proposa pour époux à Marie Tudor, était l'archiduc Ferdinand.

NATURAL HISTORY.

CLAUDIO AMBROSIO PHILIPPE,
I.V.D. in supremo Burgundiæ Senatu Con,,
siliario Regio, et Sacræ Catholicæ Majest: ad Impe,,
rialia Comitia pro Circulo Burgundico Legato Ratisbonæ.

LE PRÉSIDENT PHILIPPE

NÉGOCIATEUR FRANC-COMTOIS AU XVII^{e} SIÈCLE

Par M. Edouard BESSON.

Séance publique du 13 décembre 1881.

Messieurs,

Dans le cours de l'année présente, la Bibliothèque de la ville de Besançon acquit un ancien cuivre gravé représentant un magistrat du parlement de Franche-Comté, le président Philippe. La gravure n'avait rien de remarquable, et la physionomie du personnage représenté était loin de dénoter chez lui des facultés éminentes. Mais ce personnage avait joué à son époque un rôle marquant, il s'était trouvé mêlé à des événements graves en eux-mêmes et importants surtout pour notre pays. Voilà pourquoi mes confrères ont bien voulu me charger d'écrire sa biographie afin que ce travail accompagnât son portrait dans nos *Mémoires*.

Cette biographie débute simplement, comme celles de la plupart des magistrats de l'époque. Né à Besançon, en 1614, d'un ancien gouverneur de la cité, Philippe y fit de bonnes études au collège des Jésuites, puis alla suivre les cours de l'Université de Dole. De retour dans sa ville natale, il embrassa la carrière d'avocat, qu'il suivit avec honneur, partageant son temps entre ses travaux professionnels et la culture des lettres. Il fonda même à Besançon une académie dont firent partie plusieurs personnages marquants, entre autres le baron de Lisola. C'était précisément à l'époque où la Franche-Comté subissait les horreurs de la guerre de Dix ans; mais, durant cette affreuse période, notre ville put se tenir à l'abri des attaques des armées françaises et suédoises.

En 1642, nous retrouvons Philippe juge du tribunal de la régalie, l'une des trois juridictions de la cité, qui, dépendant de l'archevêque, formait un des derniers vestiges de la puissance ecclésiastique à laquelle Besançon avait été longtemps soumise. Malgré ce titre, et les incompatibilités qui en étaient la conséquence, il ne fut pas moins nommé membre du conseil des vingt-huit, assemblée qui s'adjoignait au corps des gouverneurs pour trancher les graves questions d'ordre public. Ce fut à ce titre qu'il reçut, en l'année 1659, la mission de défendre les intérêts de notre ville, lorsque commencèrent les négociations qui avaient pour objet de la rattacher à l'Espagne en l'échangeant contre la forteresse de Frankendal. Besançon n'est pas, en effet, comme l'a dit un grand poète notre compatriote, une vieille ville espagnole; c'est une vieille ville impériale qui demeura telle au milieu des possessions espagnoles jusqu'à l'échange dont nous parlons, pour devenir presque immédiatement française. Quoi qu'il en soit, les négociations engagées présentaient des difficultés sérieuses. Besançon voulait bien faire partie de la Franche-Comté, mais à la condition de prendre dans cette province la prépondérance qui, jusque-là, avait appartenu à la ville de Dole, et notamment de posséder dans ses murs le parlement et l'université dont l'ancienne capitale était alors le siège. Mais le cabinet de Madrid répugnait à admettre des conditions semblables, et les choses menaçaient de traîner en longueur. Aussi notre compatriote fut-il heureux de saisir le premier prétexte qui s'offrit à lui pour se soustraire aux embarras d'une intervention délicate surtout pour un magistrat bisontin ayant à ménager à la fois les intérêts du gouvernement, dont il dépendait, et ceux de sa ville natale (1). Il se fit nommer à la place de lieutenant-général au bailliage d'Ornans.

---

(1) Voir dans les *Mémoires de l'ancienne Académie de Besançon*, une *Notice sur le président Philippe*, par L. de Courbouzon (en manuscrit à la bibliothèque de Besançon), travail qui nous a été fort utile.

Peu après, il entra au parlement de Dole en qualité d'avocat général, et, comme l'affaire de l'échange de Besançon durait toujours, que d'ailleurs les principaux obstacles qui en gênaient la solution avaient disparu, il put, grâce aux relations qu'il avait conservées avec sa ville natale, aplanir les dernières difficultés et faciliter la conclusion du traité définitif, qui n'eut lieu qu'en 1664. Ce service lui valut les bonnes grâces de la cour de Madrid, et peu après il fut nommé conseiller au parlement.

Mais bientôt l'occasion s'offrit à lui de prendre part à des affaires plus graves et à des négociations plus délicates. Le roi d'Espagne, Philippe IV, mourut en 1665, et Louis XIV prétendit exercer du chef de sa femme sur la succession du monarque défunt des revendications importantes. Ces revendications visaient principalement les Pays-Bas et leur dépendance, la Franche-Comté. On écrivit beaucoup de part et d'autre pour soutenir ou combattre les prétendus droits de la reine (1); mais Louis XIV ne tarda pas à mettre en usage des arguments plus péremptoires que ceux que lui fournissait la plume de ses écrivains. Il envahit les Pays-Bas, où l'épée de Turenne lui valut promptement de faciles triomphes, et la Franche-Comté dut comprendre que pareil sort lui était réservé à bref délai. Malheureusement, elle ne pouvait compter sur ses propres forces pour conjurer le péril. La récente guerre de Dix ans l'avait dépeuplée et ruinée, et, chose plus grave, dans cet état de faiblesse, elle était divisée contre elle-même. Rivalités entre ses principales villes, rivalités entre ses corps dirigeants, rivalités entre ses premiers personnages : voilà le spectacle qu'elle offrait dans un temps où l'union la plus étroite n'eût que difficilement pu la sauver (2). D'ailleurs

(1) Dans cette polémique, les intérêts de l'Espagne, et par suite les nôtres, étaient brillamment soutenus par un de nos compatriotes, le baron de Lisola. On en trouve d'ailleurs le résumé dans le grand ouvrage de M. Mignet sur la *Succession d'Espagne*.

(2) Voir sur l'état de notre province à cette époque l'ouvrage de Phi-

l'Espagne, déjà impuissante à défendre ses possessions flamandes contre les armes du grand roi, ne pouvait secourir efficacement une province moins importante, plus isolée et plus lointaine.

Restait à invoquer le secours des nations voisines, surtout de celles que des traités antérieurs avaient fait les garantes de notre indépendance, nous voulons parler de la Suisse et de l'empire d'Allemagne. Au mois d'avril 1667, le trop célèbre abbé de Watteville fut envoyé à Berne pour y solliciter l'appui des cantons au nom de la ligue héréditaire conclue en 1511 par l'empereur Maximilien (1). Quant au corps germanique, le traité d'Union passé à Augsbourg avec Charles-Quint lui rattachait directement la Franche-Comté sous le nom de *Cercle de Bourgogne* et donnait à notre province, bien qu'elle appartînt à l'Espagne, le droit de voter dans les diètes impériales (2).

On ne songea que bien tard à mettre en œuvre cette dernière ressource. Ce fut seulement en juin, deux mois après l'entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas, que le cabinet de Madrid voulut solliciter l'intervention de l'Empire, dont les Etats se tenaient alors à Ratisbonne. Le choix des ambassadeurs fut fait par Lisola, qui résidait à Bruxelles, et de là remuait l'Europe de ses pamphlets contre la France. Il indiqua son compatriote et ancien ami le conseiller Philippe, auquel fut adjoint l'abbé de Précipiano, conseiller-clerc au parlement de Dole et récemment élu haut-doyen du chapitre de Besançon (3).

---

lippe Perraud : *Les Etats, le parlement de Franche-Comté et la conquête de* 1668.

(1) Voir sur les négociations de l'abbé de Watteville : Philippe Perraud, *ouvrage cité.*

(2) Consulter sur les rapports de la Franche-Comté et de l'empire le travail de Ch. Duvernoy : *Mouvance du Comté de Bourgogne envers l'empire germanique.*

(3) Les lettres échangées à cette occasion, ainsi que la correspondance et les rapports des deux ambassadeurs durant leur mission ont

Les deux députés n'arrivèrent à Ratisbonne que vers la fin de juillet, et, dès l'abord, purent se rendre compte des difficultés de leur tâche. A la vérité, l'empereur, que menaçait directement l'ambition du roi de France, penchait vers l'intervention en Franche-Comté, mais son influence était loin de prévaloir au sein du corps germanique, qui ne lui était guère soumis que nominalement. La politique de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, si profondément conçue et conduite avec tant de persévérance depuis près d'un siècle, avait eu pour objet et pour résultat, en abaissant la maison d'Autriche, de substituer à son influence celle de la France dans les conseils de l'Empire. Hugues de Lionne, l'habile continuateur de cette politique, avait encore, en formant la ligue du Rhin et en concluant des traités spéciaux avec plusieurs princes allemands, donné à l'action française de plus efficaces garanties (1).

Ajoutons que le corps germanique manquait de cette cohésion et de cette unité si nécessaires pour exercer une action rapide et effective dans la guerre et dans la diplomatie. Quelle similitude de vues, quel concert de projets ou d'aspirations pouvait-il exister entre tant d'Etats si divers et à intérêts si opposés : catholiques, luthériens, calvinistes; ecclésiastiques et séculiers; entre les villes, les princes et les électeurs qui formaient trois collèges distincts dans la représentation de l'empire, collèges naturellement rivaux et dont l'accord était pourtant nécessaire pour l'adoption d'une résolution quelconque ?

Telle était la situation à laquelle les deux députés francs-comtois allaient se heurter dès le début de négociations entreprises tardivement, alors que déjà la terreur des armes du roi de France s'était fortement imprimée dans les esprits et

été réunies en manuscrit et forment 7 volumes in-folio sous le titre de *Diète de Ratisbone*, qui se trouvent à la Bibliothèque de Besançon.

(1) Voir sur la ligue du Rhin et les traités particuliers qui la suivirent : Mignet, *Succession d'Espagne*.

que personne ne pouvait se dissimuler les périls d'une intervention. Et toutefois c'était précisément dans ces débuts si menaçants du règne du grand roi, dans ces premières marques d'une ambition exubérante et sans scrupule qu'il était facile de trouver un argument décisif pour entraîner contre Louis XIV les Etats de Ratisbonne. Située entre l'Autriche et la France, et soumise à leur double action, l'Allemagne, qui s'était vue si longtemps sur le point d'être absorbée par la première de ces deux puissances, pouvait maintenant l'être par l'autre. Ce péril nouveau devait lui apparaître d'autant plus clairement que depuis son avènement l'empereur Léopold avait fait preuve, à l'égard du corps germanique, d'une modération et de ménagements formant le plus saisissant contraste avec les juvéniles emportements du roi de France. Au temps même qui nous occupe, malgré ses sympathies personnelles pour la cause de l'Espagne, l'empereur ne voulait intervenir en faveur de cette puissance amie qu'à la condition d'être suivi par l'empire dans son intervention. Mais il fallait obtenir à ce sujet l'assentiment de la Diète, et c'est à quoi s'employaient activement à Ratisbonne les deux plénipotentiaires impériaux, le comte de Weisenwolf, ministre d'Autriche, et le cardinal de Thun, envoyé extraordinaire (1).

Dès le début de leurs négociations, les députés francs-comtois trouvèrent dans ces deux personnages, principalement dans le dernier, d'utiles auxiliaires et surtout des guides expérimentés au sein de ce dédale d'intérêts, de rivalités et d'intrigues dont l'ensemble formait le corps germanique. De tels auxiliaires leur étaient d'autant plus nécessaires qu'avec leur inexpérience des choses diplomatiques, ils avaient affaire à un adversaire plus habile et plus redoutable, Cet adversaire était le ministre de France au congrès, M. de Gravel, un de ces hommes de petite naissance, mais d'énergie et de dévouement, comme Louis XIV aimait à en employer, et qui sou-

(1) Mignet, *Succession d'Espagne.*

vent dans leur situation modeste lui rendaient de plus réels services que les brillants personnages placés aux postes les plus en vue. Gravel connaissait bien l'Allemagne, où il était depuis de longues années le gardien vigilant de la ligue du Rhin (1), et où son frère, l'abbé de Gravel, jouait aussi un rôle important comme plénipotentiaire attaché à la cour de l'électeur de Mayence. Il disposait de plus des puissants moyens d'action que possède toujours l'agent d'une nation riche au milieu d'un congrès de petits Etats dont les princes besoigneux sont facilement accessibles à la corruption.

Et cependant, guidés par les conseils du cardinal de Thun, nos compatriotes eurent d'abord l'avantage dans les premiers temps de leur séjour au congrès. Ils disposèrent favorablement à leurs vues le collège des villes et celui des princes, dont les délibérations conclurent à l'intervention demandée (2). Mais le collège des électeurs, où se trouvaient les principaux membres de la ligue du Rhin et dans lequel la France comptait des amis absolument dévoués, fit tout échouer par son opposition (3); le congrès refusa de garantir l'indépendance de la Franche-Comté. Le cardinal de Thun ne perdit pourtant pas courage. Dès le mois de novembre, il fit reprendre la question sous une autre forme, en demandant à la Diète de reconnaître notre province comme membre de l'Empire, ce qui impliquait l'obligation de nous garantir contre toute attaque. Mais le ministre de France avait eu le temps de raffermir les esprits un instant ébranlés, et cette nouvelle demande fut repoussée comme celle de la garantie directe (4).

A partir de ce moment, les négociations pouvaient être

(1) Il avait été envoyé en 1658 à Ratisbonne comme résident de France près la diète. Voir sur ce personnage Mignet, *Succession d'Espagne*. Voir aussi sur ses agissements relatifs à la Franche-Comté : *Diète de Ratisbone*.

(2) *Diète de Ratisbone*.

(3) Certains électeurs voulaient aussi se porter seuls intermédiaires entre la France et l'Espagne.

(4) Mignet, *Succession d'Espagne*.

considérées comme terminées. L'Empire se refusant à intervenir, l'empereur ne voulant pas intervenir seul, en présence de l'impuissance de l'Espagne, la Franche-Comté ne devait plus compter que sur elle-même. Le cardinal de Thun le comprit si bien qu'il quitta de suite Ratisbonne, laissant nos compatriotes privés de ses conseils et de sa direction, en face de difficultés sans issue. Ceux-ci ne parurent pas tout d'abord se rendre compte de la gravité de leur situation ; ils s'aliénèrent le congrès par leur hauteur et voulurent exiger impérieusement ce que la plus grande habileté, jointe aux formes les plus insinuantes, n'eût plus désormais suffi à leur obtenir (1). Ils se heurtèrent de la sorte à une série d'échecs et de refus qui ne semblèrent pas lasser leur patience, puisqu'ils prolongèrent encore trois années leur séjour à Ratisbonne. Ils y demeurèrent même longtemps après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, cherchant à obtenir pour les éventualités de l'avenir les garanties qu'on leur avait refusées dans les périls pressants de leur pays, et rencontrant les mêmes oppositions à leurs demandes. La bibliothèque de Besançon possède en manuscrit la correspondance considérable qu'ils échangèrent durant leur mission avec le parlement de Dole, le gouverneur des Pays-Bas et le cabinet de Madrid. Rien de plus long et de plus fastidieux que la lecture de ces documents. En dehors d'un tableau assez complet et assez détaillé du corps germanique représenté à Ratisbonne, ils ne renferment que d'interminables discussions de mots, destinées à masquer la nullité des résultats obtenus.

Pendant ce temps, le roi de France discutait moins, mais agissait davantage. Dès le mois de février 1668, il prenait la Franche-Comté en quinze jours, sans se préoccuper de l'empereur et de l'Empire plus que de la Suisse. A la vérité notre

(1) « Privés de sa présence et de ses conseils, les députés de Bourgogne non seulement n'obtinrent point ce qu'ils réclamaient de la diète, mais ils l'indisposèrent contre eux. » *Lettre de Gravel à Louis XIV*, du 20 décembre 1667, citée par Mignet, *Succession d'Espagne.*

province fut trois mois après rendue à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle, mais affaiblie, ruinée, livrée à toutes les divisions qu'engendrent les guerres malheureuses, n'offrant plus, en un mot, qu'une proie facile à saisir au premier prétexte (1).

Ce fut dans cette situation que le conseiller Philippe retrouva sa patrie vers la fin de 1671, lorsque, fatigué de l'inutilité d'un rôle qui commençait à tourner au ridicule, brouillé d'ailleurs avec son collègue l'abbé de Precipiano (2), il se fut décidé à quitter Ratisbonne. A son retour il ne put même pas reprendre ses fonctions au parlement. Ce grand corps, sur lequel reposait tout le gouvernement de la province, avait été, en effet, la première victime des rancunes éveillées par l'invasion française, et s'était vu remplacer, lors du retour de la Franche-Comté à l'Espagne, par une chambre de justice établie à Besançon. On lui prodiguait, en outre, les accusations les plus graves, surtout les accusations de trahison qui naissent si aisément et se développent avec tant de rapidité au lendemain des grands désastres. Philippe composa pour la justification de ses collègues un mémoire qu'il adressa à la cour de Madrid et où il démontrait que la trahison n'était pour rien dans des événements venus de la force même des choses. Il prenait ainsi un rôle d'apaisement et de conciliation qu'il lui était facile de tenir avec avantage. Comme il n'avait été mêlé à aucun des événements de la guerre récente, l'impartialité de ses jugements sur ce qui s'était passé en son absence ne pouvait être soupçonnée. Etant d'ailleurs fort lié avec les gouverneurs espagnols qui se succédèrent en Franche-Comté dans l'intervalle des deux conquêtes, il se trouvait ainsi désigné comme un intermédiaire utile entre ses compatriotes et des chefs trop peu au courant

(1) Voir sur la situation de la Franche-Comté à cette époque les *Mémoires* de Jules Chifflet, abbé de Balerne.

(2) *Diète de Ratisbone.*

des besoins et de l'esprit d'un pays qu'ils étaient venus administrer de si loin.

Mais déjà, et bien avant qu'elle fût guérie des plaies que lui avait faites la première invasion française, de nouveaux périls menaçaient notre province et Louis XIV préparait son annexion définitive. Commencée en 1672, la guerre qu'il ne faisait d'abord qu'aux Hollandais s'était peu à peu étendue à toute l'Europe. Le roi d'Espagne Charles II était entré dans le concert de ses ennemis et lui avait ainsi fourni le prétexte de nouvelles conquêtes. D'ailleurs, sitôt ce péril provoqué, le débile monarque dut comprendre son impuissance à le combattre. Obligé d'accumuler ses dernières ressources aux Pays-Bas, il se voyait encore menacé dans ses possessions de Franche-Comté et du Roussillon. Il sollicitait bien l'empereur, le duc de Lorraine, les princes allemands (1). Mais occupés qu'ils étaient à se défendre contre les généraux du grand roi, tous demeuraient sourds à cet appel, et la Franche-Comté, en face d'une invasion imminente, se vit encore une fois réduite à ses seules forces.

A la vérité, elle aurait dû dans ces circonstances critiques pouvoir compter sur l'appui des cantons suisses qui lui était garanti par les stipulations les plus formelles. Mais déjà cet appui lui avait fait maintes fois défaut, notamment à l'époque de la première conquête, et, dans cette circonstance comme dans tous les cas semblables, l'or de la France distribué à propos avait eu raison de la foi des traités. C'était là une conséquence de l'extrême vénalité qui régnait alors chez nos voisins. Nous leur payions chaque année une rente très élevée comme prix de secours éventuels qu'ils ne nous fournissaient jamais, et d'autre part, lorsque le moment était venu d'intervenir, la France à son tour achetait fort cher leur abstention. La seule manière de les intéresser au sort de notre pays était de leur en faire entrevoir l'annexion dont ils ca-

(1) Voir C. Rousset, *Histoire de Louvois*.

ressaient dès longtemps le projet et qu'ils avaient depuis Louis XI failli réaliser plusieurs fois (1). L'Espagne tenta bien de leur donner des espérances à cet égard ; mais ses avances manquèrent de franchise ; si elles avaient été plus nettes, peut-être l'issue des événements eût-elle pu être modifiée (2).

Cependant le péril croissait tous les jours, et, déjà, le duc de Navailles, à la tête de l'armée française, était aux portes de la Franche-Comté ; on résolut, dans cette extrémité, de tenter une dernière démarche auprès des cantons, et le conseiller Philippe, l'aucien négociateur de Ratisbonne, fut encore chargé de cette mission difficile, ou pour mieux dire désespérée (3). Il partit de suite pour Berne (4) où il arriva le 19 février, le jour même de l'entrée des troupes françaises dans notre pays. Il se hâta en conséquence de multiplier les négociations, les démarches et les voyages, visitant les principaux personnages des cantons de Berne et de Fribourg, passant d'une de ces villes à l'autre, et enfin se rendant à Baden, où venaient de se réunir les représentants des états helvétiques auxquels il exposa, dès son arrivée, l'ensemble de ses demandes. Elles consistaient à obtenir l'envoi d'un certain nombre de troupes avec la liberté de passage pour les secours qui pourraient nous venir du dehors. Ces demandes soulevèrent immédiatement l'opposition énergique du ministre de

---

(1) Voir Duvernoy, *Esquisse des relations qui ont existé entre le comté de Bourgogne et l'Helvétie, du* XI^e^ *au* XVII^e^ *siècle.*

(2) Voir C. Rousset, *ouvrage cité.*

(3) Lui même nous a laissé la narration détaillée de son ambassade : *Relation du voyage fait en Suisse par messire Claude-Ambroise Philippe, docteur ès droits, conseiller de Sa Majesté et son plénipotentiaire à la diète impériale de Ratisbonne, pour le royal service et le bien de la province, par ordre de Son excellence don Francesco Gonzalez d'Alveyda, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille en ses armées, lieutenant-gouverneur et capitaine général du pays et comté de Bourgogne et de Charolais* (Bibliothèque de Besançon).

(4) Avec un nommé Mouret, l'un des principaux amodiataires des sauneries de Salins.

France à Berne, l'abbé de Saint-Romain. Il invoquait les nombreux traités qui interdisaient aux Suisses de prêter aide et secours aux ennemis de la France (1). C'était toutefois à la condition que la France elle-même respectât les alliés des cantons, surtout ceux dont la Suisse était tenue à garantir l'indépendance. Le représentant de Louis XIV éludait cette condition en offrant lui-même la neutralité de notre province. Il savait, en effet, que l'Espagne était résolue à la sacrifier pour produire une diversion utile à ses autres possessions menacées également (2). D'ailleurs il s'était assuré des députés des Etats par les procédés ordinaires. Louvois ne venait-il pas de lui écrire que vingt pistoles, distribuées à chacun, suffiraient à leur faire adopter n'importe quelle résolution ?

Aussi notre compatriote, bien qu'il eût l'appui du représentant de l'Empire à Lucerne (3), vit-il repousser l'ensemble de ses revendications. Tout ce que les cantons consentirent à accorder, ce fut l'envoi d'une députation en Franche-Comté (4), avec mission, au moins apparente, d'arrêter la marche de l'armée française, en faisant reconnaître la neutralité de notre pays.

Philippe n'attendit même pas le départ des délégués des Etats. Il comprit que sa tâche était terminée, et rentra à Besançon dès le 15 mars. Les Suisses l'y suivirent de près. Ils furent magnifiquement reçus et reconduits jusqu'à Auxonne, où se trouvait le duc de Navailles (5). Mais leur démarche

(1) *Relation*, etc.

(2) Louvois lui écrivait en effet le 22 février : « Les dernières nouvelles que nous avons eues de Madrid portent que l'on a résolu de sacrifier cette province, pour, en créant quelque division en France, procurer quelque soulagement à la Flandre et au Roussillon. »

(3) Louvois écrivait un peu plus tard, le 16 avril, à Turenne : « Le roi vient d'avoir avis que la diète des Suisses s'est finie heureusement sans que le comte Casati, résident impérial, ait pu obtenir aucune résolution favorable à la Franche-Comté. »

(4) Cette députation était formée des délégués des cantons de Berne, Lucerne, Ury, Fribourg et Soleure.

(5) Voir Ordinaire, *Deux époques militaires à Besançon.*

n'avait déjà plus d'objet. Louis XIV venait d'arrêter la marche de ses troupes et d'offrir lui-même à l'Espagne la neutralité de la Franche-Comté. Le refus qu'il prévoyait ne se fit pas d'ailleurs attendre; le cabinet de Madrid voulut que notre province subît la fortune des armes, et l'on eut cet étrange spectacle d'un pays conquis plus qu'à moitié et pouvant recouvrer la sécurité et la paix, condamné cependant par la volonté de ses maîtres à continuer une lutte dont l'issue n'était pas douteuse (1).

Dans cette situation, les Suisses dont l'ambassade avait pour objet, ou du moins pour prétexte exclusif, cette neutralité refusée maintenant par l'Espagne, ne pouvaient plus que se retirer. C'est ce qu'ils firent en repassant par Besançon, où ils reçurent un accueil beaucoup moins affectueux que lors de leur première arrivée. Ils regagnèrent leur pays, et la conquête, un instant interrompue, fut reprise de suite avec un redoublement d'énergie. Louis XIV, qui était venu y présider en personne, mit le siège devant Besançon, défendue par le prince de Vaudémont, fils naturel du duc de Lorraine. La ville fut prise, mais après une résistance plus sérieuse que lors de la première conquête, et la soumission totale et définitive de la province suivit de près.

Philippe qui avait tout fait pour l'empêcher, et qui, à son retour de Suisse, avait pris part à la lutte tant qu'elle avait été possible, se tint d'abord à l'écart du pouvoir nouveau. Il avait, pendant la conquête, reçu les patentes de président du Parlement de Dole que le gouvernement espagnol s'était enfin décidé à rétablir dans un pays qui allait lui échapper pour jamais. Cette résolution était d'ailleurs restée à l'état de simple projet. Le Parlement de Franche-Comté ne fut reconstitué que deux ans après la conquête, en 1676. Mais, transférée à Besançon, la nouvelle cour de justice fut bien différente de l'ancienne, qui avait si longtemps fourni à

(1) Voir C. Rousset, *ouvrage cité.*

notre province, et souvent même à l'Espagne, des administrateurs (1), des diplomates (2), des hommes d'Etat (3), et au besoin des généraux (4). Elle dut désormais se renfermer dans les limites de ses attributions judiciaires, et ses membres ne purent plus être que simples magistrats.

Ce fut dans cette situation douce et paisible que s'écoulèrent les dernières années du président Philippe, lorsque, comprenant que ce qui s'était passé demeurerait irrévocable, il eut cédé aux instances du gouvernement français et consenti à reprendre des fonctions qu'il n'avait jusque-là exercées que nominalement (5). Il vécut, de la sorte, vingt ans encore renfermé dans l'exercice de sa profession et la culture des lettres, et consacrant ses loisirs à écrire l'histoire des négociations auxquelles il avait pris part. Pour lui, comme pour notre province, c'était le calme et le repos succédant aux orages, calme et repos qui n'étaient pas achetés trop cher; car, après tant d'épreuves subies, tant de luttes inégales et malheureuses, si les Franc-Comtois avaient perdu leur autonomie et leurs libertés, si leurs magistrats n'avaient plus l'universalité de compétence et de pouvoirs que possédait l'ancien Parlement, tous ils avaient acquis en revanche un bien inestimable : l'honneur d'appartenir à la France.

---

(1) A cette époque, l'administration se confondait avec la justice, et les parlements administraient partout.

(2) Le procureur général Antoine Brun, l'un des négociateurs des traités de Westphalie.

(3) Le chancelier Gattinara et le garde des sceaux Granvelle.

(4) Le président Boyvin, qui défendit Dole contre le prince de Condé.

(5) En 1679.

LES IMOCHAR

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ALGÉRIENNE

Par M. le général WOLFF

COMMANDANT LE 7e CORPS D'ARMÉE.

Séance publique du 13 décembre 1881.

I

L'Afrique septentrionale est occupée par les Berbères, de temps immémorial, et par les Arabes, depuis leurs invasions des septième et onzième siècles. Ces deux populations, avec des points communs, diffèrent essentiellement l'une de l'autre, par la langue, les mœurs, les institutions, et c'est bien à tort qu'elles sont confondues habituellement sous le nom collectif d'*indigènes*. Les Arabes sont tout entiers à une vie spiritualiste et contemplative, portés à l'oisiveté, insouciants de bien-être. Les Berbères, au contraire, monothéistes par tradition, sans fanatisme, sont adonnés au travail, avides de progrès. Les uns et les autres procèdent de deux civilisations bien distinctes, qui ont conservé sur le même sol leurs caractères particuliers, malgré leur communauté de religion.

Les Berbères représentent le véritable fond indigène du nord de l'Afrique, et ne sont autres que les Libyens des Grecs, les Numides, les Gétules, les Mauritaniens des Romains. C'est un mélange de races diverses, antérieures aux temps historiques, qui ont été unifiées, dès la plus haute antiquité, par un peuple conquérant, les Imochar. La personnalité de ces derniers s'est éteinte, en Afrique, au cours des siècles, excepté cependant chez les Touareg du Grand-Désert, où ils se sont perpétués jusqu'à nos jours, et où ils forment, depuis des milliers d'années, l'aristocratie du pays.

II

Il y a peu de temps encore, on ignorait absolument l'existence des Imochar, et on ne possédait que des renseignements fort incomplets sur les Berbères. M. Barth, l'intelligent et énergique explorateur de l'Afrique centrale, a été le révélateur des Imochar des Touareg, et les investigations de la science en Algérie, qui se multiplièrent sur les pas de l'armée française, auxquelles sont attachés les noms des généraux Daumas, Hanoteau, Faidherbe, du colonel Carette, du baron de Slane, du docteur Warnier, de MM. Letourneux et Henri Duveyrier, ont fait savoir que les Berbères, de caractères physiques si divers, avaient une langue, un alphabet, une législation, des annales qui leur appartenaient en propre, et que, depuis les temps les plus reculés, ils n'avaient jamais cessé d'occuper une grande place en Afrique, bien qu'ils n'en eussent pour ainsi dire aucune jusqu'à ce jour dans l'histoire.

« On ne pouvait soupçonner, il y a trente ans, dit M. Er-
» nest Renan, l'étendue et la solidité qu'on arriverait à don-
» ner à cette individualité ethnographique. La race berbère a
» non-seulement un droit de cité incontestable dans le monde
» de l'anthropologie, elle est l'objet d'une science. Autour de
» cette race indigène du nord de l'Afrique, s'est créé, en effet,
» un ensemble d'études analogues à celles dont le monde sé-
» mitique et le monde européen fournissent la matière. »

III

On s'était habitué en Europe à ne voir en Afrique que des Arabes, tandis qu'en réalité ils s'y trouvent en infime minorité. Les Berbères, qui avaient survécu aux dominations de Carthage, de Rome, des Vandales et des Byzantins, n'avaient pas montré moins de vitalité devant les deux invasions mu-

sulmanes des septième et onzième siècles. Ils avaient absorbé complètement la première, et s'ils furent moins heureux vis-à-vis de la seconde, ils avaient réussi à la tenir sous leur dépendance. La traduction du manuscrit d'Ibn-Khaldoun, par le baron de Slane, a montré sous leur véritable jour les conséquences de ces deux invasions.

Ce n'est point avec des tribus que les Arabes ont envahi le nord de l'Afrique, au septième siècle, mais bien avec des bandes de guerriers, qui avaient laissé leurs familles derrière eux, et qui ressemblaient aux bandes germaines. Comme ces dernières, elles étaient d'un faible effectif. Ce fut presque exclusivement avec des auxiliaires berbères, que les Arabes, imitant la politique qui avait rendu les Romains maîtres du monde ancien, firent la conquête de l'Afrique, de l'Espagne, qu'ils traversèrent les Pyrénées, livrèrent aux Francs les batailles de Toulouse et de Poitiers, s'établirent dans le midi de la France, et jetèrent l'épouvante dans notre pays pendant tout le huitième siècle. Les Sarrazins de nos vieilles chroniques étaient des Berbères et non des Arabes. Ceux-ci ne prirent part qu'en petit nombre à ces grands événements. Un historien musulman prétend même que dans l'armée de Tarik, le vainqueur des Goths d'Espagne, qui était lui-même berbère, il n'y avait que vingt-sept personnages arabes, dont le rôle était plus religieux et politique que militaire.

Le seul mobile de l'invasion des Arabes en Afrique fut d'y propager l'islamisme, et leur système de conquête consista à opposer les Berbères aux Berbères. L'islamisme ne cessa de grandir sur cette terre, où le monothéisme était d'aussi vieille date qu'en Orient; mais la domination arabe échoua devant la passion d'indépendance, l'énergie et la tenacité des Berbères. Les révolutions succédèrent aux révolutions sans arrêter les progrès de l'islamisme. Dès l'an 756, l'autorité des kalifes disparut à jamais de l'Espagne. Seize ans après, elle est renversée dans le Maghreb-el-Acsa, le Maroc actuel, par les Edrissites, et, en 800, elle renonce d'elle-même au Magh-

reb-el-Oust et à l'Ifrikia, moyennant un tribut annuel de 400.000 francs, en faveur d'un général arabe, qui fonde une dynastie à Kairouan. Enfin, en 972, tous les Arabes, qui occupaient encore le pays berbère, se trouvent dans la nécessité, après un reflet momentané de leur puissance première, d'abandonner leur conquête et de se replier en Egypte.

L'occupation arabe de l'Afrique avait eu un caractère exclusivement militaire, et, après l'évacuation, le petit nombre d'Arabes qui y restait, ne tarda pas à se fondre dans la population indigène. Aussi, l'armée française n'aurait-elle pas plus trouvé d'Arabes à combattre en Algérie, que de Romains, de Vandales et de Byzantins, si, au onzième siècle, les Fatimites, voyant que le pays berbère était à jamais perdu pour eux, n'y avaient poussé, pour lui créer des embarras, quelques tribus arabes, que les kalifes avaient déportées, depuis trois quarts de siècle environ, d'Arabie en Egypte.

Ces nouveaux envahisseurs arabes avaient pénétré, cette fois, en Afrique, en nomades, avec leurs familles, et s'ils y ont fait souche, c'est que les Berbères, en possession de leur autonomie, mais toujours divisés par des guerres civiles, se les sont attachés tour à tour comme auxiliaires. Néanmoins, ces Arabes de la seconde invasion ne jouèrent jamais en Afrique qu'un rôle secondaire, et les Berbères continuèrent à être maîtres de leurs destinées, jusqu'à l'époque de la domination turque, dont ils eurent d'ailleurs beaucoup moins à souffrir que les Arabes, répandus généralement dans le pays ouvert; et quand le drapeau de la France flotta sur la casbah d'Alger, nos armes, contrairement à ce qu'on a cru, se trouvèrent en présence d'un royaume bien plus berbère qu'arabe. Aujourd'hui la population d'Afrique se partage encore entre ces deux éléments dans la proportion de neuf dixièmes de Berbères et un dixième d'Arabes.

L'invasion musulmane n'en créa pas moins un monde nouveau en Afrique, particulièrement dans les villes et dans les plaines, en y introduisant une religion et une civilisation

nouvelles. Cependant, même sous ce rapport, on a exagéré ses conséquences. Elle fut impuissante à faire accepter la pure doctrine de l'islamisme dans la plupart des tribus berbères. Tout en se faisant musulmans, les Berbères ont rejeté les institutions civiles du Koran, bien qu'elles fussent inséparables de cette loi religieuse, et ils ont conservé leurs coutumes nationales. A ce point de vue seul, il existe une profonde démarcation entre eux et les Arabes : ces derniers, considérant leur législation civile comme l'œuvre de Dieu, sont condamnés à l'immobilité, tandis que les Berbères, ne l'envisageant que comme l'œuvre de l'homme, sont susceptibles de toute assimilation. C'est ce qui fait que les Berbères, tout en embrassant l'islamisme, ont échappé au fanatisme musulman, sont restés laborieux, attachés à la propriété individuelle, positifs en toutes choses, ardents à s'initier à tout ce qui peut les grandir.

IV

Le nom de Berbères, sous lequel nous connaissons aujourd'hui, en Europe, les peuples autochtones de l'Afrique, ne servait autrefois à désigner que la classe inférieure de la société. Il est vrai que l'historien Ibn-Khaldoun prétend que son emploi ne remonte pas au-delà de l'invasion musulmane, et que ce sont les Arabes qui l'ont donné aux peuples qu'ils ont trouvés en possession du sol, parce qu'ils parlaient une langue inintelligible pour eux. Il peut se faire que les Arabes aient imité en cette circonstance les Egyptiens, les Grecs et les Romains, qui avaient l'habitude d'appeler *Barbares* tous les peuples qui ne parlaient pas leur langue. Mais il n'en est pas moins certain que ce nom était en usage en Afrique bien antérieurement à l'invasion des Arabes. Le docteur Barth et M. Henri Duveyrier ont constaté, sur les lieux mêmes, que les Touareg s'en servaient, de temps immémorial, avec le sens du mot sanscrit *iwarvara*, c'est-à-dire pour désigner la basse classe de la population. Ainsi, les Touareg comprennent

des tribus nobles, qui se donnent toutes le titre d'Imochar, et des tribus serves rangées toutes sous la dénomination commune de Berbères : de sorte que dans chacune de leurs confédérations, la société est partagée en deux castes, en nobles et en tributaires, en Imochar et en Berbères.

Il en a été de même primitivement dans toute l'étendue du nord de l'Afrique. On a retrouvé, en dehors des Touareg, des traces de l'usage de ces deux dénominations. Celle d'Imochar, que l'on rencontre avec les variantes, Imohar, Imagiren, Imageren, est encore en usage dans beaucoup de tribus du Maroc. Elle a été relevée aussi sur des monuments épigraphiques de la plus haute antiquité, et dans plusieurs textes des auteurs anciens. D'autre part, beaucoup de groupes de populations, où l'on remarque encore facilement des traces du servage auquel elles ont été longtemps astreintes, portent encore aujourd'hui la dénomination de Berbères.

Il est donc bien établi que, dans tout le nord de l'Afrique, autrefois, comme actuellement chez les Touareg, la population se divisait en race conquérante, les Imochar, et en race conquise, les Berbères.

V

A en croire l'historien Ibn-Khaldoun, qui étaye son opinion des nombreuses traditions qu'il a recueillies, tous les peuples autochtones de l'Afrique septentrionale sont originaires du pays de Chanaan, et leur aïeul se nommait Mazigh. Si cet éminent écrivain arabe avait remarqué que Mazigh était le singulier d'Imaziren, synonyme lui-même d'Imochar, il aurait pu craindre que ces traditions ne concernassent que les Imochar; mais il ne s'est pas arrêté à l'idée que l'aristocratie de ces peuples pouvait avoir une autre origine que la basse classe, et comme tous parlaient la même langue, il leur a attribué, sans aucune distinction, une origine commune.

C'est ainsi, d'ailleurs, qu'en Europe, des savants autorisés,

frappés des similitudes des vocabulaires primitifs des Hindous, des Iraniens, des Grecs, des Latins, des Celtes, des Germains et des Slaves, ont admis que tous ces peuples étaient sortis d'une même contrée de l'Asie, la Bactriane. Il est difficile de concevoir que des pays aussi restreints que la terre de Chanaan, aujourd'hui la Palestine, et la Bactriane, qui est actuellement une province du Turkestan, aient pu suffire au peuplement, l'une de l'Afrique septentrionale, l'autre de l'Europe et d'une partie de l'Asie. On trouve, dans des temps plus rapprochés, la preuve qu'une communauté de langage entre plusieurs peuples n'implique nullement une communauté d'origine. Les langues française, italienne, espagnole, portugaise, wallone, provençale, roumaine et le grison, sont incontestablement issues du latin, et cependant nous savons pertinemment que les ancêtres des peuples qui parlent ces langues ne sont pas originaires du pays latin, et que la communauté de ces langues résulte uniquement de la domination d'un petit peuple conquérant, les Romains. Il en a été certainement de même, dans les temps primitifs, pour l'Europe et pour l'Afrique. L'un et l'autre continents étaient peuplés depuis longtemps, quand une race conquérante est venue y implanter sa langue, ses mœurs et ses institutions. Les Imochar sont, pour l'Afrique, cette race conquérante. Ils ont unifié à leur image le vieux fond indigène qu'ils y ont trouvé en possession du sol, et c'est sans aucun doute à eux que se rapportent les traditions que mentionne Ibn-Khaldoun, et non à l'ensemble des peuples autochtones de l'Afrique.

Nous en possédons une autre preuve dans la différence des caractères physiques des Imochar et des Berbères. L'inscription de Karnak, dans la Haute-Egypte, traduite par M. de Rougé, le célèbre continuateur de Champollion, a fait savoir que les Imochar avaient la peau blanche, les yeux bleus, les cheveux blonds, une haute stature, type qui s'est conservé jusqu'à nos jours en Afrique, le plus souvent dans les familles

qui occupent un rang élevé dans la société. Des savants ont cru voir dans ce type des débris de Vandales, ou de mercenaires gaulois : ils peuvent avoir raison, sans pouvoir nier qu'il était de beaucoup préexistant en Afrique, puisque l'inscription de Karnak est du quatorzième siècle avant notre ère. Les Berbères, de leur côté, présentent une grande variété de races, toutes distinctes de celle des Imochar, accusant des origines diverses. Le type dominant est caractérisé par une tête ronde, un teint brun, des cheveux noirs, une taille moyenne. Les Berbères, en un mot, proviennent de couches de populations superposées les unes aux autres, que des révolutions ont enchevêtrées entre elles, et qui appartiennent à tous les âges du monde.

Il faut renoncer au système d'expliquer le peuplement de l'Europe et celui de l'Afrique, quelque loin que l'on remonte dans le passé, par des immigrations en masse, sorties de contrées restreintes, privilégiées par la nature. Il existe en chaque contrée un fond indigène de population, qui est le produit accumulé des siècles, et que les invasions ont bien plus modifié dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. C'est ce qui se présente en Afrique. Les Berbères sont l'antique assise de sa population, et les Imochar, les premiers initiateurs connus de ces races diverses, qu'ils ont façonnées à leur langue, à leurs mœurs, à leurs institutions, sous l'influence de leur domination. Les Romains n'ont pas fait autrement de la Gaule une terre latine.

VI

Comme tous les peuples conquérants, les Imochar avaient une grande infériorité numérique vis-à-vis des Berbères. M. Barth estime que, chez les Touareg, ils forment à peine le dixième de la population. A l'origine de leur conquête de l'Afrique, cette proportion devait être encore beaucoup moindre. Leur domination a été, comme celle des Romains, le ré-

sultat de la supériorité de leur civilisation, et si l'unité sociale qu'ils réussirent à fonder en Afrique eut moins d'éclat que le monde romain, elle eut plus d'étendue, et surtout plus de durée, puisqu'elle était antérieure aux temps historiques, et qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

VII

La langue des Imochar, le *tamachert*, a été déjà l'objet de travaux considérables. Le baron de Slane, le général Hanoteau, M. Masqueray ont constaté, par des voies différentes, l'unité de ses dialectes actuels. Plusieurs de ses vocabulaires ont été publiés. Le général Hanoteau a reconstitué, avec une rare sagacité, les règles grammaticales des dialectes kabile et touareg. Néanmoins, malgré ces documents d'une haute valeur, les savants hésitent sur la place à assigner à cette langue, et ils ont fait de ses dialectes un groupe à part, comme si elle était étrangère aux langues sémitiques et aux langues indo-européennes.

Il ne paraît pas qu'on soit fondé à l'isoler ainsi. En dehors des mots arabes qu'elle s'est assimilée sur la terre d'Afrique, elle en contient un grand nombre d'autres de même origine, dont le sens lui appartient en propre. Elle a dû nécessairement les puiser sur la terre de Chanaan, à la même source que les Sémites. Ces mots, joints à de nombreuses affinités grammaticales, font de la langue des Imochar une sœur, et peut-être une sœur aînée des langues sémitiques. Cette opinion est d'autant plus plausible que le *tamachert* est loin d'être aussi étranger qu'on le suppose aux langues indo-européennes, qui ont, comme on le sait, de nombreux points communs avec les langues sémitiques.

Le *tamachert* s'écrit avec un alphabet qui lui est propre, mais qui n'est plus en usage que chez les Touareg.

Cette langue a disparu des villes et des pays plats de l'Afrique, mais on continue à la parler exclusivement dans les

vastes massifs montagneux du littoral, et dans l'immense territoire des Touareg.

VIII

Le nom que les Imochar se sont donné, et qui signifie : *les hommes de race supérieure*, exprime la haute opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes. A leurs yeux, il n'y avait sur la terre que des Imochar et des Berbères, c'est-à-dire des êtres privilégiés et des êtres déchus, des dominateurs et des vaincus. Le régime des castes était leur loi sociale. Il fut en usage dans toute l'étendue de l'Afrique septentrionale et centrale, mais il ne s'est perpétué jusqu'à nos jours que dans le groupe des Touareg, où M. Barthe et M. Henri Duveyrier ont pu l'étudier sur place.

La société, chez les Touareg, est encore partagée en tribus nobles et en tribus serves, c'est-à-dire en Imochar et en Berbères, vivant à part les uns des autres, bien que liés entre eux par d'étroits rapports sociaux. Les tribus nobles sont *nomades* par privilège de race. Vivre sous la tente, jouir de la liberté de se déplacer, est, chez les Touareg, avec l'oisiveté, la manifestation extérieure la plus saillante d'une noble origine. Les tribus serves, par contre, sont *sédentaires*, non par goût, mais par obligation. Elles sont rivées au sol comme marque de leur déchéance. Le travail manuel est leur unique destinée. Elles font paître les troupeaux, labourent ou se livrent à quelques industries, tandis que les tribus nobles concentrent en elles la vie politique et intellectuelle.

Ces caractères sociaux que revêtent la vie *nomade* et la vie *sédentaire*, chez les Touareg, nous montrent l'antiquité sous un nouveau jour. Il en résulte que, de temps immémorial, les neuf dixièmes de la population de l'Afrique, c'est-à-dire la population serve, étaient *sédentaires*, disséminés sur le sol en petits centres, devenant quelquefois de petites villes, autour desquels gravitaient les tribus nobles, qui ne pouvaient s'en éloigner beaucoup, étant tenues, pour vivre, de rester à proxi-

mité des établissements fixes des tribus serves, chargées de pourvoir à leurs besoins. C'est une nouvelle preuve de la stabilité, dès l'antiquité la plus lointaine, des peuples qu'on se représente adonnés à une vie errante, excluant en eux tout sentiment de patrie.

Tout est réglementé chez les Touareg entre les deux castes. La forme des habitations, le port des armes, la couleur des vêtements, la nature des redevances, y sont l'objet de prescriptions minutieuses, absolument comme sous le régime féodal en Europe. La caste privilégiée n'a négligé aucune restriction pour maintenir la caste opprimée dans des habitudes d'obéissance, ni aucune avanie pour éteindre en elle tout sentiment de dignité humaine.

Cet état social ne se retrouve plus de nos jours que chez les Touareg. Partout ailleurs, les populations Berbères du nord de l'Afrique sont émancipées. A quelle époque cette grande révolution s'y est-elle accomplie ? Dans la Kabilie, les institutions démocratiques semblent la faire remonter à une date ancienne. Dans les autres contrées, sa marche a dû être plus lente, et elle s'est développée, sans doute, à l'époque de l'invasion musulmane, sous l'influence de la morale islamique, qui tolère l'esclavage, mais prohibe l'inféodation de l'homme à l'homme. Nous savons, par Ibn-Khaldoun, qu'elle n'était pas achevée partout au XIV^e^ siècle. Elle a dû se continuer sous la domination turque, car il ne restait dans le nord de l'Afrique aucun vestige récent du régime des castes, au moment de la conquête d'Alger. Sous ce rapport, l'Afrique a eu le pas sur l'Europe en civilisation.

Dans la Kabilie, on se croirait difficilement en présence de populations de même origine et de même langue que les Touareg, si la philologie ne l'avait démontré : tellement est grand le contraste de l'état social de l'un et l'autre groupe. On s'y trouve en plein régime démocratique. Une égalité absolue règne entre les individus. Un droit coutumier est la loi de tous. La société y est partagée en communes, groupées en

tribus. Mais la tribu n'est qu'un lien de consanguinité entre les familles; la commune seule possède une organisation sociale. A sa tête se trouve un chef nommé annuellement à l'élection, assisté d'autant de notables, également élus, qu'il y a de sections dans la commune. Le pouvoir communal applique le droit coutumier dans les affaires criminelles, aussi bien que dans les affaires civiles ou de simple police. Bien qu'obligé de puiser en lui-même toute sa force, il fonctionne assez régulièrement, soutenu par l'autorité des mœurs. Néanmoins, il n'est pas rare de le voir sans action, ou dégénérer en despotisme.

Les véritables garanties des personnes résident dans deux institutions. L'une *l'anaïa*, est l'acte par lequel un homme couvre un autre homme de sa protection pour le soustraire à un danger. Son efficacité tient à ce que le Kabile se fait un point d'honneur de sacrifier sa vie plutôt que de ne pas venger la violation de *l'anaïa* qu'il a donnée. « On ne peut refuser à l'institution de *l'anaïa*, disent MM. Hanoteau et Letourneux, un caractère de véritable grandeur. C'est une forme originale de l'assistance mutuelle poussée jusqu'à l'abnégation de soi-même, et les actes héroïques qu'elle inspire font le plus grand honneur au peuple kabile. Malheureusement, la nécessité de ces dévouements est l'indice d'un état social peu avancé, où l'individu est obligé de se substituer à la loi pour protéger les personnes. »

La seconde institution est celle du *sof*, ou association d'individus pour la défense de leurs intérêts politiques et privés. Elle sert de contre-poids au pouvoir communal, car le *sof* est formé d'individus se recrutant, suivant leurs sympathies personnelles, dans toutes les communes. Le Kabile, arrivé à l'âge adulte, choisit son *sof*, mais il reste justiciable de sa commune. Cette institution constitue, en Kabilie, une force sociale considérable, et « beaucoup de chefs de *sof*, fait observer M. Renan, font preuve d'une rare souplesse d'esprit et d'une vraie connaissance du cœur humain. »

Ces mœurs démocratiques de la grande Kabilie ont évidemment leurs abus ; mais telles qu'elles sont, elles élèvent les caractères, et nulle part, en Afrique, on ne rencontre autant d'hommes d'initiative et d'énergie. Quand nous y avons porté la guerre, en 1854 et en 1857, nous y avons trouvé une énergique résistance, qui honore au plus haut point ces fiers montagnards, toujours prêts à tous les sacrifices pour vivre en hommes libres.

Les Berbères offrent un troisième type d'état social, caractérisé à la base par l'organisation démocratique de la commune kabile, et au sommet par l'organisation autoritaire de la société arabe. Les tribus qui, avant la conquête française, obéissaient à la grande famille des Mocrani, en sont un exemple. La commune y jouit, dans une certaine mesure, de garanties réelles pour la gestion de ses intérêts ; mais dès qu'on s'élève à la tribu, de la tribu à la confédération, on n'a plus devant soi qu'un pouvoir personnel absolu. Cet état social réflète évidemment l'influence de l'invasion arabe.

Un fait caractéristique, commun à tous les peuples berbères de l'Afrique, réputés trop facilement barbares, c'est la haute position qui y est faite à la femme. Chez les Touareg, par exemple, « la femme, dit M. Henri Duveyrier, y est l'égale de l'homme, si même, par certains côtés, elle n'est dans une situation meilleure. Jeune fille, elle reçoit de l'éducation... Jeune femme elle dispose de sa main... Dans la communauté conjugale elle gère sa fortune personnelle. On l'admet volontiers, quoique exceptionnellement, à prendre part aux conseils de la tribu.... Son autorité est telle que, bien que la loi musulmane permette la polygamie, elle a pu imposer à l'homme l'obligation de rester monogame.. Dans la société touareg, le rôle.... de la femme semble plutôt procéder de la civilisation chrétienne que des institutions musulmanes. »

IX

Les Imochar n'ont point imposé seulement leur langue et leur état social aux Berbères, ils ont dû se faire aussi auprès d'eux les propagateurs de la doctrine de l'unité de Dieu. Ce qui tend à le faire croire, c'est, en premier lieu, l'antiquité du monothéisme sur la terre d'Afrique, attestée par l'existence de monuments de pierre brute, semblables en tous points à ceux de l'Europe, où ils ont été inspirés par le monothéisme druidique, et semblables également à ceux de la Palestine, élevés par le monothéisme patriarcal, celui de Moïse, qui excluait toute représentation matérielle de Dieu, toute construction pour se réunir et l'adorer. Qui donc aurait implanté, en Afrique, dans les temps les plus reculés, la doctrine de l'unité de Dieu, si ce n'est les Imochar, les seuls conquérants de l'Afrique que l'on connaisse avant les Carthaginois, et qui étaient originaires de la Palestine, la terre classique du monothéisme ?

Ce qui tend encore à prouver que l'introduction du monothéisme en Afrique est bien leur œuvre, c'est qu'à toutes les époques de leur histoire, dont le souvenir nous a été conservé par les écrivains de l'antiquité, il est très peu question de paganisme parmi eux, tandis qu'on y a relevé de profondes traces de christianisme et de judaïsme. On sait que le christianisme leur est venu de la domination romaine et qu'il a persisté jusqu'à l'invasion arabe. Mais qui les a initiés au judaïsme, encore plus répandu parmi eux que le christianisme? On l'ignore. Ne peut-on pas en inférer que cette religion était pratiquée de vieille date en Afrique, qu'elle était la religion même des Imochar, qu'elle a été qualifiée indûment de judaïsme, et qu'elle n'était autre que le monothéisme patriarcal, celui auquel répondent les monuments de pierre brute de l'Afrique.

Bien des faits ultérieurs viennent à l'appui de cette opi-

nion. Ainsi, les Berbères n'ont guère reconnu, en se faisant musulmans, que le principe d'un Dieu unique, puisqu'ils ont rejeté les institutions civiles du Koran, qui sont cependant aussi obligatoires que les institutions religieuses. Beaucoup d'entre eux même ne se bornèrent pas à se montrer hostiles aux institutions civiles du Koran, ils fondèrent une secte qui a divisé longtemps le nord de l'Afrique, la secte des Almohades, dont le nom signifie *les unitaires*, et dont la doctrine était exposée, dans la langue des Imochar, en un ouvrage ayant pour titre : *Touhid*, c'est-à-dire *la profession d'un Dieu unique*. Comme l'islamisme faisait lui-même profession de *l'unité de Dieu*, le schisme des Almohades ne pouvait avoir pour but que de faire revivre l'antique monothéisme des Imochar, celui des monuments de pierre brute, qui n'admettait aucune représentation matérielle de l'Etre Suprême, aucune incarnation, aucun nom pour le désigner, aucun temple pour l'adorer, et que l'on appelait « Celui qui est et a toujours été. »

Le monothéisme est un des traits de la civilisation introduite par les Imochar en Afrique.

X

Telles furent les grandes destinées des Imochar dans l'antiquité. Ce petit peuple conquérant, originaire de la Palestine, remarquable par la beauté du sang et par les dons de l'intelligence, fonda en Afrique un vaste empire, et lorsqu'il fut à son tour en lutte avec d'autres conquérants, il puisa en lui l'énergie, la ténacité, les vertus patriotiques nécessaires pour sortir victorieusement d'épreuves séculaires.

Il eut de grands rois : Massinissa, Juba, Bocchus, Nubel, Koceila, et même une grande reine, Kabena, qui défendit vaillamment l'Afrique contre l'invasion musulmane, en ne craignant pas de demander à ses sujets de détruire, par l'incendie, tout ce qui pouvait exciter la convoitise des envahis-

seurs, et qui, après la perte de la bataille dans laquelle elle avait mis son dernier espoir, fit à ses fils, la pressant de fuir, cette héroïque réponse : « La fuite serait une honte pour mon peuple, je dois mourir en reine ; » et peu après elle tomba percée de coups.

Ce peuple conquérant eut aussi, dans ses jours d'adversité, de grands patriotes : Jugurtha, Tacfarinas, Mascizel, Igmazen, Maicera, etc.

Actuellement, dans les profondeurs du Grand-Désert, où l'une de ses confédérations, les Hoggar, vient de se rendre odieuse par le massacre de la mission Flatters, il continue à se perpétuer dans la plénitude de son indépendance.

Au Maroc, où l'empereur personnifie la société religieuse arabe, — en Tunisie, où le Bey représente la domination turque, les tribus berbères, imbues de sa passion d'indépendance, ne font acte de soumission que dans la limite de leurs intérêts.

Ce n'est guère qu'en Algérie, que les Berbères semblent se résigner à la domination française. Mais leur vitalité s'y manifeste sous un autre aspect : après leur soumission, ils se sont acquis une réputation légendaire de bravoure dans les rangs des tirailleurs algériens, en même temps qu'ils s'adonnaient plus que jamais à leurs goûts de travail et d'épargne, propres à leur race, employant leurs qualités natives à se façonner à notre civilisation, plutôt que de laisser l'avenir leur échapper dans notre colonie.

XI

Quelque grand qu'ait été le rôle des Imochar en Afrique, ce n'est cependant probablement là encore que l'un des aspects de leur histoire. La connaissance de leur langue, de leurs institutions, commence à fournir de précieux éclaircissements sur nos propres origines nationales, et à laisser entrevoir de nombreux points communs entre eux et les peu-

ples indo-européens. Le *tamachert*, en effet, a laissé de profondes empreintes dans les noms de lieux, les noms de peuples et les vocabulaires de l'Europe primitive ; et ces résultats si imprévus de la conquête de l'Algérie éclairent, au lieu de heurter, les affinités des langues indo-européennes que la découverte du sanscrit a mises en évidence.

Le moment est venu pour la science moderne de tourner les yeux vers l'Afrique. Au lieu du pays barbare que l'ignorance se complaît à y supposer, elle y trouvera des traces vivantes des temps les plus reculés, où se reflète le passé de nos ancêtres. C'est de l'Afrique que viendra la lumière sur les temps primitifs de l'Europe.

LES POTERIES ESTAMPILLÉES

DANS L'ANCIENNE SÉQUANIE

Par M. Alfred VAISSIER

CONSERVATEUR-ADJOINT DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE BESANÇON.

Séances des 12 décembre 1881 et 11 mars 1882.

I

Durant une période de quatre ou cinq siècles les potiers de l'antiquité ont tenu à imprimer leurs noms sur la presque totalité des pièces à pâtes fines qu'ils produisaient. C'était au temps de la plus grande puissance de Rome.

En empruntant à la Grèce des formes et des procédés de fabrication nouveaux, les potiers romains convertirent en marque de fabrique l'ancienne signature artistique. Ces réclames de la céramique sont si nombreuses et si variées que leur collection a donné lieu à des travaux intéressants à des titres divers.

En France nous pouvons leur demander, par exemple, dans quelles proportions l'élément gaulois contribuait au recrutement du monde manufacturier de l'époque. La lumière qui se dégage de l'étude de cette question tombe directement sur des points obscurs de l'histoire de l'art et des relations commerciales, sans parler du secours qu'elle apporte aux travaux épigraphiques.

La poterie gauloise proprement dite ne présente que des formes simples, non sans traces de quelque goût; elle a son caractère déterminé, surtout par son ornementation élémentaire composée de stries incuses, rapprochées par groupes, suivant des dispositions géométriques; c'est l'œuvre d'un

peuple sans prétentions et peu initié aux règles du goût (1).

Après la conquête romaine, les formes primitives disparaissent, et le génie gaulois semble éclipsé par celui du vainqueur. L'influence du sentiment artistique et des procédés de fabrication romains se manifeste du reste partout à la fois, en Allemagne, en Espagne et jusqu'en Angleterre, où l'on trouve des débris de vases rouges lustrés, signés comme chez nous par les *Atei*, les *Primi*, les *Secundi* et tant d'autres noms romains également très répandus.

Dans un temps où les relations commerciales rencontraient de nombreux obstacles, toute cette marchandise encombrante, fragile et de vente journalière n'avait pu provenir absolument de l'Italie; à peine peut-on supposer cette provenance pour les moules et les poinçons de décor.

Aujourd'hui l'incertitude n'existe plus au sujet des agissements du peuple colonisateur par excellence. On a sous les yeux les ruines et les débris de fabrication de nombreux établissements de potiers, tout particulièrement en France : à Orléans, à Lezoux, à Clermont-Ferrand, à Vienne, à Bordeaux, au Mans, au Châtelet en Champagne, à Bannassac, dans la Lozère, dans le Poitou, dans le département de l'Allier surtout, où, à la suite des belles découvertes de Vichy et de Toulon, si bien décrites par Tudot, on assiste aux nouvelles trouvailles de MM. Roger de Quirielle et A. Bertrand (*Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, année 1881, 3e livraison).

---

(1) Un autre caractère de la poterie gauloise, c'est la saillie aussi souvent anguleuse qu'arrondie de la partie principale de la panse des vases. Ce galbe original reparaît dans le mobilier des tombeaux francs ou burgondes (IVe au VIe siècle). Mais alors la décoration n'est plus la même; celle-ci consiste ordinairement dans les empreintes poinçonnées de petits éléments bien serrés et rangés les uns à côté des autres. Dans ces vases, on distingue deux parties : le corps, à la panse en carène, puis le col, où s'étagent souvent plusieurs cordons et qui va de plus en plus en s'allongeant. Ce complément est en général droit et peu élevé dans le vase gaulois.

On entrevoit la possibilité d'un classement des débris recueillis partout, et nous verrons plus loin qu'une petite place dans ce recensement pourrait être accordée à la Franche-Comté.

L'action commerciale des établissements industriels ne peut être appréciée que par la connaissance du périmètre de dispersion de leurs produits. Ce n'est qu'à la suite de nombreuses observations et la publication d'une quantité de listes de marques de potiers, avec les indications de provenance, que les inconnues finiront par se dégager.

A notre époque, ce travail se poursuit avec beaucoup de méthode; c'est du reste le meilleur usage que l'on puisse faire de petites inscriptions, documents plutôt qu'objets d'exposition, dont on conjure la perte possible en multipliant leurs *fac simile*.

Depuis la publication de la liste des noms de potiers donnée par M. de Caumont dans son *Cours d'archéologie monumentale*, en 1835, chaque province s'est mise en devoir de publier la sienne. La Franche-Comté devait apporter aussi son contingent.

L'historien, Jean-Jacques Chifflet a cité quelques noms dans son *Vesontio*; on en rencontre quelques autres disséminés dans les travaux plus modernes des Sociétés de la province. Nous ne connaissons toutefois que deux listes. La première, contenant 33 numéros, a été publiée par M. Lafosse, garde d'artillerie, qui, en 1841, surveillait avec intelligence les travaux de creusage pour la construction de l'arsenal de Besançon : les lectures de M. Lafosse ne sont pas toujours correctes, mais on retrouve au Musée de Besançon les deux tiers des originaux inventoriés par cet archéologue de circonstance. La seconde liste, de 14 estampilles, vient de M. Aug. Castan; elle fait partie du catalogue des objets trouvés dans les fouilles du Théâtre romain de la place Saint-Jean et donnés au Musée par la Société d'Emulation du Doubs, en 1873.

L'ensemble des marques de notre dépôt archéologique mu-

nicipal atteint le chiffre de 140, en y comprenant celles qui sont illisibles et les sigles imprimés sur briques, tuiles, lampes, antéfixes et débris de verre.

Pour compléter ce noyau déjà intéressant, M. Castan, en qualité de vice-président de la Commission d'archéologie, adressa, en décembre dernier, aux Conservateurs des Musées de la province et aux personnes qui pouvaient nous prêter leur concours, une circulaire annonçant le projet de la *publication des* fac simile *des marques de potiers trouvées en Sequanie.*

Les réponses les plus bienveillantes lui furent adressées, et l'on put se mettre immédiatement à l'œuvre.

A Montbéliard, M. Clément Duvernoy, président de la Société d'Emulation, mit à notre disposition, avec la plus grande complaisance, 50 estampilles venant toutes de Mandeure.

A Lons-le-Saunier, M. Zéphirin Robert, conservateur du Musée, nous prêta son habile concours pour prendre les empreintes de 17 marques trouvées dans les environs et recueillies par ses soins intelligents, à une époque et dans un milieu où il n'était fait aucun cas de ces débris.

A Vesoul, M. Boisselet, numismatiste et amateur distingué, nous fit part de plusieurs estampilles de Luxeuil et des notes recueillies par lui et quelques membres de sa famille depuis le siècle dernier. M. Petitclerc, conservateur des collections de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, facilita également nos recherches.

A Luxeuil, M. l'avocat Dépierres fut notre premier guide. Puis M. le docteur Paris, inspecteur des Bains, nous communiqua les échantillons de poteries antiques conservés dans la vitrine de l'établissement, et nous fit part, dans la suite, de toutes ses nouvelles trouvailles.

Il nous avait à l'avance préparé de bonnes épreuves, obtenues au moyen du papier d'étain et sur lesquelles il avait fait couler de la cire d'Espagne fondue. Cet excellent procédé mérite d'être signalé.

Enfin à Port-sur-Saône, M. Galaire, l'heureux explorateur

des nombreuses villas gallo-romaines disséminées sur le territoire de la commune, mit libéralement à notre disposition toutes les richesses de son cabinet.

En opérant cette moisson, qui triplait le nombre des spécimens conservés à Besançon, nous avons pu remarquer combien sont rares les estampilles sur tuiles et briques. Nous espérons que la publication de ce travail nous procurera des auxiliaires pour le rendre aussi complet que possible.

II

Les noms des potiers se trouvant quelquefois mêlés aux décors des vases, il est assez naturel de joindre à l'examen de ces signatures, quelques considérations sur l'œuvre artistique qui leur sert de cadre.

Les petites marques qui figurent dans nos six premières planches proviennent toutes de vases rouges lustrés. Deux font exception à cette règle (nos 3 et 164) : c'est d'abord l'estampille dite d'*Alaise*, imprimée sur terre rougeâtre, grossière et non vernissée, puis une seconde sur poterie noire (IAROI ou MARCII) trouvée dans les fouilles du Théâtre romain de Besançon. (*Mém. de la Soc. dEmul. du Doubs,* 1872, p. 500.)

Le vase rouge lustré, l'équivalent de notre porcelaine pour l'époque gallo-romaine, devait être un article recherché pour la table et pour la toilette. La dénomination de *vases sigillés* que les archéologues ont donnée à cette poterie de demi-luxe se justifie d'autant mieux que le procédé employé pour la décoration des *creux* consiste presque exclusivement dans l'application sur la terre molle d'un assortiment considérable de poinçons ou matrices en manière de sceaux qui représentent tous les objets imaginables.

On doit faire un groupe à part des jolies coupes où les rinceaux et les motifs d'une facture délicate limitent l'emploi beaucoup plus lourd de la figure. La majeure partie des au-

tres vases, très luxueux de détails, abonde en personnages où l'expression très matérielle de la force physique prime celle de la grâce et de la délicatesse. Dans l'Olympe, l'artiste choisit de préférence les dieux populaires, patrons du plaisir, de la joie et même du vice; parmi les mortels, il multiplie les figures des gladiateurs, des guerriers, des mimes et des chasseurs; les bêtes féroces et le gibier, les insectes et même les crustacés : tout y passe et s'encadre dans des panneaux limités par de légères baguettes cordelées ou dans des motifs d'architecture bien symétriquement disposés. La fermeté et l'ampleur du galbe s'accordent très bien avec l'éclat de la couleur; l'ensemble est théâtral, puissant et vraiment romain.

Il y a des figures excellentes; mais, il faut le dire, il y en a une très grande quantité de mauvaises. Voici, inscrite dans un cercle, une *danseuse nue* (n° 219, pl. XIII) qui exécute un pas de haute chorégraphie (1); si l'on fait abstraction des imperfections du moulage, on peut croire que cette figure a été empruntée à quelque fin ouvrage grec. Quelque bien pondérées que soient les lignes élégantes et hardies de la silhouette, le potier gallo-romain estimant qu'elles ne remplissent pas suffisamment le médaillon et qu'il est de la nature de la partie décorée du vase d'avoir horreur du vide, imprime deux fois de suite, devant cette composition magistrale, un petit poinçon représentant une espèce de fleur de chardon; il vient cependant d'employer déjà sur la baguette la plus voisine, ce motif qui rappelle aussi bien un écusson armorié et couronné.

Ce soldat (n° 221), armé de pied en cap et en faction sous

(1) Cette figure d'acrobate féminin a dû être reproduite très souvent, car on peut remarquer, sur le vase de Besançon, un *satyre érotique*, dont le pareil nous est venu récemment de Mandeure. Dans le médaillon qui fait pendant, on reconnaît l'*Apollon assis* de Rheinzabern. De cette fabrique bien connue de la Bavière rhénane, notre musée possède un fragment trouvé à Besançon, portant le poinçon du *Triton armé d'une massue et combattant.*

ce portique voûté que l'emploi d'un poinçon circulaire un peu trop grand transforme en arcade mauresque surhaussée, n'est-il pas curieux par son exhibition du costume militaire de l'époque?

Les petites figures vêtues ont quelquefois de la grâce; mais le plus souvent elles ont le défaut de la lourdeur romaine.

La ressource des surmoulages permettait de multiplier les sujets, mais elle était cause de ces empâtements que le défaut de soin du mouleur ne suffirait pas à expliquer. On conçoit ce que peut devenir le plus fin chef-d'œuvre après une série de surmoulages.

Quoi qu'il en soit de la valeur artistique, la plupart du temps très contestable, des reliefs sigillés, il serait utile d'en publier des reproductions sincères. Il y a de petits détails de décoration qui seraient d'un grand secours pour éclairer les origines de fabrication. Des poinçons fort simples pourraient, en cette qualité même, être considérés comme étant l'œuvre et la propriété personnelle de l'ouvrier, et équivaloir à des signatures positives.

C'est l'occasion de dire, avec M. Elie Rossignol, (*Bull. mon.* 3e série, t. V, p. 652) que « ce serait une raison de plus pour déterminer les possesseurs de moules à en publier les dessins. On pourrait arriver à établir ainsi quelles étaient les relations que devaient avoir les villes entre elles. »

Nous essayons de satisfaire à ce désir en donnant, dans notre planche XII (nos 212-214), une réduction de deux fragments de moules, encore inédits, trouvés à Luxeuil, dans l'établissement des Bains ou dans le voisinage. Le premier a été donné au Musée de Besançon par notre regretté confrère le docteur E. Delacroix et M. Descos (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, année 1862, p. 98); le second a été recueilli par M. le docteur Paris qui a bien voulu nous en faire le moulage (1). Ce dernier creux nous présente, avec une course d'a-

(1) Cette découverte, à Luxeuil, d'un second fragment de moule,

nimaux, de petits détails d'ornementation de remplissage qui rentrent dans la catégorie de ceux auxquels nous venons de faire allusion. Ce sont d'abord deux rosettes accompagnées de rubans aux franges placées à contre-sens : nous reconnaissons le même poinçon sur un fragment d'un petit vase mince bronzé, de Mandeure (n° 216) ; les banderolles, cette fois, se trouvent être les deux feuilles retombantes d'un palmier sous lequel s'abrite une femme. L'autre petit ornement, servant de support à deux fleurs de lys, est très facile à repérer partout ailleurs (n° 215).

Ce serait perdre sa peine que de chercher un sens aux plus que médiocres figures du premier moule. Après avoir examiné la coiffure pyramidale du buste de femme, dans les demi-médaillons, et celle plus curieuse encore du *bonhomme* nu et armé d'une lance, on reconnaîtra sans peine un exemple frappant du degré de banalité où le procédé abusif du décor au poinçonnage devait entraîner les fabricants de vases sigillés.

Il y aurait eu quelque espoir de régénération dans l'emploi du procédé des applications à la barbotine, dont nous donnons un spécimen (n° 218) — Musée de Besançon. — Venu aussi

---

apporte la confirmation de celle qui a été faite et décrite par le docteur Delacroix (*Un céramique romain à Luxeuil*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, ann. 1858, p. 380). On doit féliciter MM. Dépierres et Paris du soin qu'ils ont mis à conserver les débris rencontrés dans les creusages de la propriété de M. Chauvet. Il est fort possible qu'avec un peu de persévérance et de flair on mette un jour la main, à Luxeuil, sur de nouveaux amas de ces rebus si fréquents dans le voisinage des fabriques de poterie.

En même temps que des fragments de vases divers, M. Paris a recueilli plusieurs petites meules entières ou en morceaux, et en outre un certain nombre de pains de terre très fine, très cuite, très dure et très rouge, évidemment la même que celle qui était employée pour les vases sigillés. Ces pièces intéressantes, aplaties et ensablées sur une face, ont non-seulement conservé les traces des lignes de la peau des doigts qui les ont façonnées, mais encore une empreinte circulaire entourant une forte saillie bombée en cul de bouteille, qui a donné lieu à la supposition que l'on avait affaire à des bouchons d'amphores. Ne doit-on pas y voir plutôt des supports ou des cales pour la cuisson?

de Luxeuil, ce plat, décoré d'une main très sûre, mais dont le lustrage est mat et de basse époque ; il est signé cependant d'un nom tout romain : Januarius (n° 69). Ce genre de décoration plus indépendant, issu de la feuille en cœur du bord des plats si gracieux et si répandus alors, est peut-être particulier à la Gaule romaine ; mais il ne donna lieu qu'à de timides essais quelquefois très heureux. Ce sont principalement les tombeaux du IVe siècle qui nous les ont conservés.

III

Nous donnons ci-après la liste des marques de potiers gallo-romains trouvées dans la province. On peut repérer la presque totalité de ces estampilles dans les grands recueils. Quelques rares spécimens paraissent être inédits. Bien que l'on y remarque déjà plusieurs répétitions, nous ne doutons pas cependant, d'après ce que nous voyons dans nos plus récentes acquisitions, que nous ayons encore longtemps plus de chance de voir notre série s'augmenter de noms nouveaux que de marques faisant double emploi.

En supposant même quatre siècles environ de durée de fabrication, on ne peut s'expliquer cette multitude de variantes qu'en considérant la majeure partie des établissements de poterie comme des agglomérations de petites officines. Les localités où l'industrie de la poterie s'était développée devaient compter un grand nombre de petits fabricants. Pour ne citer qu'un exemple, à Montans, près de Gaillac (Tarn), M. Elie Rossignol retrouve plus de 70 marques différentes (*op. cit.*, p. 700) ; et c'est à la même page que l'auteur mentionne l'intéressante découverte d'un rebut où l'on voit deux fragments de vases différents, soudés ensemble par la cuisson, portant l'un la marque d'*Amandi*, et l'autre celle de *Crispus*. D'où il résulte qu' « *Amandus* cuisait avec *Crispus* ». Ce fait nous révèle l'association des petits fabricants et nous permet d'attacher un sens plus précis aux mots MANV

(MA, M) et FECIT (FEC, F) aussi fréquents que la désignation OFICINA (OFIC, OF).

En dehors de la vente facile dans les villes du voisinage, le concours des marchands colporteurs était nécessaire. Ceux-ci, en venant choisir l'assortiment qui convenait à leur clientèle, devaient donner leurs avis à leurs fournisseurs, qui rivalisaient de zèle pour rendre les pièces, signées de leurs noms, aussi séduisantes que possible, tant sous le rapport de la qualité que sous celui du décor.

C'est ainsi que le nom d'une immense quantité de simples ouvriers s'est répandu dans le monde romain tout entier.

Si l'on ajoute à ces considérations l'hypothèse adoptée avec raison par M. Hucher (*Bulletin monumental*, 3e série, t. V, p. 353), que la signature placée à l'extérieur des vases, au milieu du décor, serait celle d'artistes spéciaux pouvant habiter loin des groupes d'officines, on sera fixé tant sur le degré d'importance que sur le sens qu'il faut attacher aux estampilles, considérées en général comme des marques de fabrique, et l'on aura de plus la vraie raison de leur étonnante multiplicité.

Si l'on peut déjà avec une certaine probabilité déterminer, au moyen de la marque, la provenance de quelques-unes de nos pièces, il serait plus difficile de leur assigner une date précise. Sous ce rapport, Mandeure, dont le sol a rendu un assez grand nombre de vases entiers, serait un excellent repère, puisque cette ville a subi un effacement pour ainsi dire total vers le milieu du IVe siècle. La ville de Luxeuil, éprouvée dans une seconde phase des Invasions, pourrait montrer des spécimens de la décadence plus avancée.

Besançon possède plus de débris que de pièces complètes. Lors de l'introduction du christianisme dans cette vieille cité, le zèle religieux a dû inévitablement rechercher pour les détruire les vases des païens si souvent souillés d'images d'une obscénité révoltante.

Nos inscriptions doliaires, quand il s'agit des nombreuses

amphores de formes très diverses, doivent nous renseigner sur les importations de la fertile région méridionale. Quant à celles des tuiles, eu égard au poids de la marchandise, ce sont évidemment des témoignages de la fabrication locale.

Un seul fragment de brique, mais très remarquable par son estampille magistrale, serait, si l'on admettait l'interprétation citée avec réserve par l'auteur du *Corpus* de Berlin, le produit du travail d'une légion romaine. Toutefois il ne suffirait pas d'un seul exemplaire pour établir le fait intéressant de la présence à Mandeure de la légion *Prima Minervia Pia.*

En attendant la complète synthèse que peut seule donner un grand travail d'ensemble, il ne nous a point paru hors de propos de joindre ces considérations générales à notre petit *corpus,* menue monnaie de l'Epigraphie franc-comtoise.

Texte de l'Index et planches.

La série des numéros du texte de notre liste correspond avec celle des planches de *fac simile.*

Au lieu d'un numéro, un astérisque (*) précède les marques dont les originaux, mentionnés antérieurement par quelque auteur, n'ont pu être retrouvés.

L'introduction au recueil d'un certain nombre de pièces, celles de Port-sur-Saône en particulier, n'ayant pu avoir lieu qu'après le principal tirage, on a dû intercaler des planches supplémentaires où des lettres de renvoi permettent facilement le recours au texte. Pour tous les vases à couverte rouge, l'ordre alphabétique a pu être ainsi conservé.

Dans l'exécution de nos planches, nous nous sommes attachés à conserver au moyen du procédé le plus simple le caractère propre des estampilles; c'est-à-dire en faisant le transport sur pierre du dessin calqué sur papier autographique. On obtient ainsi des figures directes qui n'ont pas eu besoin d'être retournées. Ce qu'on perd en finesse d'exécution, on le gagne bien en liberté de travail et en sincérité d'expression.

Signes conventionnels et abréviatifs.

Les lettres conjuguées, disjointes pour l'impression, sont mises entre parenthèses ( ), et quelques restitutions ou des finales complémentaires entre crochets [].

L'indication du lieu de la provenance suit immédiatement l'inscription.

Le lieu de dépôt est abrégé ainsi :

(B) *Musée de Besançon.*

(M) *Musée de Montbéliard et Coll. de M. Cl. Duvernoy.*

(Coll. G) *Collection de M. Galaire à Port-sur-Saône.*

(Coll. B) *Collection de M. Boisselet à Vesoul.*

La mention de (Luxeuil) (Bains de Luxeuil) et de (Lons-le-Saunier) indique que l'original provenant de ces localités est conservé soit dans la *vitrine des Bains,* soit au *Musée de la ville de Lons-le-Saunier.*

Rétrog. *Inscription rétrograde.*

Arch. *Caractères archaïques.*

Cart. rel. *Cartouche en relief.*

Let. rel. *Lettres en relief.*

Let. inc. *Lettres incuses.*

(l. L.) *Liste Lafosse.* (V. § 1). Liste des noms de potiers trouvés dans les fouilles de l'arsenal de Besançon en 1841.

Sch. *Recueil de M. Schuermans.* V. Bibliographie.

H. de F. *M. Harold de Fontenay.* V. Bibliographie.

Bibliographie.

Schuermans. — *Sigles figulins, époque romaine.* (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* 1867.)

En publiant ce recueil remarquable, contenant 6000 numéros, l'auteur s'était « résigné à l'avance à voir avant dix

ans son œuvre qualifiée de surannée et exiger à son tour un complément. » C'est à l'obligeance de M. Harold de Fontenay que nous devons la communication d'un exemplaire de ce très utile ouvrage devenu *rarissime*.

Harold de Fontenay. — *Inscriptions céramiques gallo-romaines trouvées à Autun.* (*Mémoires de la Société Eduenne,* année 1874.)

Quarante-trois planches de *fac simile* accompagnent ce travail, exécuté avec autant de conscience que de savoir.

Un inventaire spécial aussi complet, exécuté sur place, constitue une mine précieuse pour les épigraphistes. C'est ainsi qu'elle fournit ici l'occasion de rapprochements intéressants pour deux régions voisines.

Th. Mommsen. — *Inscriptiones Confederationis Helveticæ.* (*Mittheilungen der Antiquarishen Gesellschaft in Zurich, Zehnter band,* 1854.)

Allmer. — *Inscriptions antiques de Vienne.*

Alphonse de Boissieu. — *Inscriptions antiques de Lyon.*

Lombard-Dumas. — *Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône* (Académie de Nîmes, 1878.)

Docteur Plique. — *Congrès archéologique de France, XLVII^e^ session tenue à Arras en* 1880.

Roger de Quirielle et A. Bertrand. — *Découverte d'une officine de potiers gallo-romains à Lubié, près Lapalisse (Allier).* (*Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier,* t. XVI, 3^e^ livr.)

Bourquelot. — *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXVI (3^e^ série, t. V, p. 40 à 42).

Auguste Castan. — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 1858, p. 579; 1872, p. 500.

Emile Delacroix (le docteur). — *Société d'Emulation du Doubs,* 1858, p. 38; 1862, p. 93; 1867, p. 69.

E. Tudot. — *Marques et signatures de céramistes trouvées*

dans le Bourbonnais. (*Bulletin monumental,* 3e série, t. III, p. 337 et suiv.)

E. Tudot. — *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées,* (1860, in-4).

Cl. Duvernoy. — *Notice sur le pays de Montbéliard, antérieurement à ses premiers comtes.* (*Société d'Emulation de Montbéliard,* 2e série, 4e vol., p. 64 et 76.)

ESTAMPILLES DE POTIERS

Vases à couverte rouge lustrée (1).

1. ACVT — Mandeure (Musée de Montbéliard).
Le nom d'Acutus se trouve fréquemment sur les vases sigillés; mais le cadre palmé de cette marque est plus particulier aux poteries d'origine italienne.

2 OF[icina] ALBINI — Besançon, rue du Chapitre, 3 (B).
Couverte très brillante; tournassage parfait.
France, Allemagne, Angleterre.

U (Pl. X bis). ALBVCI — Mandeure (B).
Grandes lettres en relief dans le champ d'un médaillon encadrant une figure d'un assez bon style : Jeune homme portant une amphore.

3. $\frac{\text{AL...}}{\text{...SI..}}$ — Alaise (Doubs) (B).
Sur deux lignes encadrées d'un filet. Cart. creux, let. rel. Sur le fond intérieur d'un fragment de vase en terre rouge grossière et sans engobe.
Jusqu'à ce que l'on ait rencontré une répétition moins détériorée de cette estampille, on ne saurait se prononcer absolument sur la lecture donnée ni surtout la compléter. (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1858 p. 579; — *Mém. de la Soc. Eduenne*, 1874, H. de F., p. 333; — *Dict. de la topographie des Gaules.*)

4. ANAILLVS — Besançon (B).
Très belle marque. les L archaïques. Fond épais d'une large coupe, à couverte très brillante.
Mommsen, *Augst*, ANAILL. F, et *Wilderspool*, ANAILLI. M, *Vienne*, id.

---

(1) Le n° 3 est en terre grossière rouge non vernissée, et le n° 164 en terre noirâtre.

* A(NE)XTIA. F[ecit] — Besançon, arsenal (liste Lafosse).
Un trait horizontal sur l'A final. Une inscription lapidaire de Poitiers renfermerait ce nom (renseignement communiqué par M. Chaugarnier-Moissenet, de Beaune). (ANE)XT à *Vienne*.

5. AGEDILLVS F — Luxeuil (Collection Boisselet.)
L'inscription est *rétrograde* en caractères presque cursifs. Le *fac-simile* donne l'empreinte retournée et directe; celle-ci trompe les lecteurs.

* GEDILLVS F — Luxeuil (Notes de M. Boisselet).
Schuermans, *Londres :* AGEDILLI, AGEDILLUS F, AGEEDILLUS F.

* AGRICOLA — Besançon, arsenal (l. L).
Sch., *Tours*.

6. AQVIT[anus] — Besançon (B).
France, Suisse, Allemagne, Angleterre.

7. OF. AQVIT(AN)I — Mandeure (M).
Les extrémités du poinçon échancrées.

8. AQVITAN — Besançon, arsenal (B).

Id. AQVITAN — Port-sur-Saône (Collect. de M. Galaire).

9. ΘFARDACI — Mandeure (M). Un point au milieu de l'O.
H. de F., *Autun*, 16 variantes de ce nom très commun.

10. ARD(AC) — Besançon (B).
Le D fortement ponctué.

11. OF. ARDAc — Besançon, arsenal (B).

12. ATEIXA [Atei Xanti] — Besançon (B).
L'A final est engagé dans la queue d'aronde du *titulus*.

13. ....TEI [Atei] ? — Besançon (B)

14. $\frac{\text{CN. ATEI}}{\text{XANTI}}$ — Besançon (B).
Fond d'un grand plat orné à l'intérieur d'une large zone de guillochis. Cette marque sur deux lignes, encadrée d'un filet est agrémentée d'un vase élégant. La couverte de nos *Atei* est mate et souvent peu adhérente.
(*Revue archéologique*, 1861, 2e série, t. IV, p. 264). Cette marque même gravée; Tudot s'est trompé dans sa lecture,
H. de F., *Autun*, 34 variantes rappellant la famille des ATEI.

B (pl. IX bis). ....EIC(ANT)I — Port-sur-Saône (Coll. G).

15. XA(TEI) — Besançon, place Saint-Jean.

16. ATEPO(MA)RFEC — Bains de Luxeuil.
Cart. rel., let. inc. Lecture difficile mais certaine. Vase à reliefs.
Mommsen, *Augst.*, une partie de ce nom en caractères grecs.

— ANTEROS. F. — Luxeuil (docteur Paris), trouvée récemment, propriété Chauvet.
H. de F., *Aulun*, ...EROS F., bien lu ANTEROS F., même poinçon.

17. (AT)IMO [Atimeti ou Atimi officina] — Mandeure (B).
Sch., ATIMI, *Salzbourg*.

18. *INAITTA* [Attiani] — Besançon, arsenal.
Rétrog. Cursive en relief sur le champ extérieur et au-dessous de la partie décorée d'un vase presque entier. L'ornementation consiste en un cordon continu serpentant autour du vase avec de grandes feuilles symétrique-
19. ment disposées. Décoration (19) rappelant celle du n° 131 (SACIRE). M. Lafosse a donné dans sa brochure (1842) une figure du vase d'Attiani avec la signature très exactement reproduite mais non lue. Les caractères de cette signature ont la plus grande analogie avec ceux d'une curieuse inscription cursive de *Lézoux* que M. le docteur Plique a fait connaître au Congrès archéologique tenu à Arras en 1880.

20. ATTIANI — (Lons-le-Saunier).
Allmer, *Vienne*.

* ATTICI. F — Besançon, arsenal (l. L).

21. AVITVS — Mandeure (B).
Couverte mate. Ce nom est très répandu.

22. AVRELVS FE — Besançon (B).
Caractères nettement tracés mais irréguliers, l'A est ponctué. Fond d'une coupe sigillée dont le moulage et la couverte sont des mieux réussis.
Sch., 707.

* BALBVS. F — Mandeure. Sur le fond extérieur. (Acad. de Besançon, *Documents inédits*, t, I, p. 177).

23. *Rosace* occupant au fond d'un petit vase la place de la signature.

24. BASSI — Besançon, place Saint-Jean. Couverte mate.

25. OF BASSI — Lons-le-Saunier, rue du Collège.

* OF BASSI — Bains de Luxeuil, citée par M. Bourquelot.

26. OF BASSICO — Besançon.
Couverte très glacée.
Mommsen à *Windisch*, où la marque abrégée Bassi est très fréquente comme, du reste, en nombre d'endroits.

27. BASSF — Mandeure (M).

28. OF BILLIC — Lons-le-Saunier, rue du Collège.
Ce nom est écrit le plus souvent avec un seul L.

29. BORILLI OFFIC — Besançon.

30. BORILLI OF — Mandeure (M).
Le nom de Borillus a été rencontré dans les amas de débris des fabriques de poterie étagés en manière de sédiments géologiques, aux environs de Lézoux, Auvergne (docteur Plique, *op. cit.*)
Les caractères de ces marques de Borillus sont réguliers et d'un bon style.

* BORILLI OF — Villa des Egliseries, plateau d'Amancey (Doubs).
Bâle, Allier, Londres.

31. BVTRIV — Lons-le-Saunier, Palais de Justice.
Marque répandue, même à *Londres*. Arrêts inférieurs du T et de l'R à remarquer.

32. BRITANI — Bains de Luxeuil.
Sch., BRITANI et PRITANI, *Londres* et *Windisch*.

33. *Rosace* à la place de la signature. H. de F., plusieurs analogues, *Autun*.

* BVRDO — Besançon.
Cité par Chifflet dans son *Vesontio*, p. 98, en même temps que la marque suivante :

* CVRCIMA — « *Poculum elegans in Campo Nigro repertum, rubrum cum tali inscriptione in fundo*, CVRCIMA..... *Alia postea mihi data est cum hac epigrapha :* BVRDO. »
Sch., 902, BURDO, *Normandie, Bavay. Londres*, BVRDONI, Allmer, *Vienne*.

* CATVL... — Mandeure.
Cl. Duvernoy. Sch., *France, Allemagne, Angleterre*.

34. OF (CA)IIVI ou (CA)IILVS — Besançon. Couverte brillante comme un émail.

35. Id. — Besançon. La même que la précédente, mais mal venue,

36. Id. — Besançon. Allmer, *Vienne.* OF CAILVI et CALVI.
On trouve jusqu'en Angleterre de nombreuses variantes de ce nom de potier ; cette marque est souvent confuse.

37. CAL — Mandeure (M).

38. F. CAL — Besançon.

* CELTIAN. M — Besançon, arsenal (l. L).
Sch., *Tours.*

T (Pl. X bis). .....STIIIW [Castini. m ou Cestini. m] — Mandeure (B).
On n'aurait pas donné le *fac simile* de ce cartouche saillant dont les lettres incuses sont peu distinctes, s'il n'eût été accompagné de reliefs intéressants. A quelques indices on pourrait croire que l'inscription est rétrograde, et qu'elle comporterait dans ce cas une autre lecture. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut admettre que soit l'M, soit le T sont renversés.

39. C...TVS FEC [Cattus, Cestus ou Cettus] — Mandeure (B).
Même observation que pour la précédente ; seulement l'intérêt que peut offrir cette coupe sigillée est celui d'un spécimen, fréquent à Mandeure, de l'article courant, qui témoigne d'une fabrication assez commune, bien que la pâte soit fine et dure ; le décor est lourd et décousu.
Un homme nu dans une attitude mouvementée et sans objet, deux coqs affrontés tenant à leur bec et par les deux extrémités une petite branche feuillue, une grosse tête ou masque barbu de profil, des hippocampes et un
40. petit vase figuré n° 40. *Vienne,* CATVS FEC.

41. CINTVSMI — Mandeure (M).

42. ...INTVSMVS F — Mandeure (B). Couverte très brillante.
Nom très commun.

43. OF COELI — Bains de Luxeuil.
Sch., 1514 à 1517, *Allemagne.*

44. COB(NE)RTVS F — Saint-Sulpice, près de Villersexel Haute-Saône (Collection de la Société d'agriculture de Vesoul). Cette estampille, en très bons caractères, viendrait-elle des officines de *Lézoux* (Auvergne) où l'on trouve le nom de COBNERTUS, ou bien de celles de *Rheinzabern,* où le même nom d'artiste accompagne des moulages remarquables ?

45. OCOSO ou OSCOO — Besançon. [Oficina cosi ?]
Coupe conique à couverte brillante.
Mommsen, *Augst.* (*Mus. de Zurich*) OOCIO : F, Allmer, *Vienne.*

46. INIROSEC [Cesorini] — Besançon (B).

Rétrog., cart. rel., let. inc. Grande coupe (*patina*), diam. 0m 25. Une grande figure nue, peut-être une femme, les mains paraissant attachées derrière le dos, répétée plusieurs fois verticalement ou horizontalement au milieu d'animaux sauvages qui se précipitent vers elle. Le champ est semé de feuilles ou de petites palmes. Un fragment venant de *Mandeure* (Montbéliard) a dû sortir du même moule. (*Fig.* Clém. Duvernoy, *Histoire du pays de Montbéliard*, etc.)

Tudot donne ce poinçon *rétrog.* parmi ceux des fabriques de l'*Allier*.

Mommsen, CESORIN, *Bâle* et *Augst.*

47. CIBISVS FE — Mandeure (B).

Let. inc., cart. rel. Fragment de coupe sigillée épaisse. Décor empâté sorti comme tant d'autres d'un moule usé, la frise d'oves est en dents de loup. Gladiateurs dans de petits médaillons.

Sch,, 1538, *Allemagne*. Mommsen, *Suisse*, 3 exemplaires.

* CIBIS — Luxeuil. Ce fragment de poterie sigillée ne se retrouve pas au musée de Besançon, où il aurait été déposé selon M. Bourquelot, non plus que PAULIANUS et PERAS cités aussi dans le même travail.

Bourquelot (*Ant. de Fr.*, XXVI). — E. Delacroix (*Soc. d'Emul. du Doubs*, 1862, p. 93).

48. *SCOTAS* — Voir au n° 132 *bis*.

* IMANNIC [Cinnami] — Besançon, arsenal; liste et planche de M. Lafosse, où l'on voit représenté un fragment de grand bol sigillé avec l'estampille *manny* en relief et let. inc. Cette lecture est mauvaise et nous la rectifions; les deux N sont bien figurés *rétrog.* Parmi les pièces du décor se trouve une figure nue, à moitié corps, dans un médaillon dont le cadre est formé de deux cercles renfermant dix-huit annelets. A côté on remarque l'*Apollon assis* de Rheinzabern.

Même marque à l'extérieur du vase en *Angleterre*.

* CINNAMI — Mandeure.

Vase sigillé, lecture sur un dessin de M. Morel-Macler, architecte à Montbéliard. La remarquable collection d'objets antiques sortis du sol de Mandeure, due à la sollicitude de cet amateur éclairé et persévérant, remplit presque entièrement une grande vitrine du Musée de Besançon.

Tudot, *Allier, rétrog.* Docteur Plique, *Lézoux :* CINNAMI, *Lubié.*

49. EFSNAITIMOC [Comitianus fecit] — Mandeure. Bol sigillé conservé en entier à Montbéliard.
Rétrog. inc., cart. rel. Au flanc d'un médaillon encadrant le *Triton combattant* de Rheinzabern. Des chiens courant en sens opposés et séparés par des baguettes cordelées. D'après le *fac simile* on peut voir que la lettre V est conjointe à l'N : COMITIANUS.

50. CONGI. M — Mandeure.
Sch., 1574, *Londres;* Allmer, *Vienne.*

51. COSIRV [Cosius Rufinus] — Mandeure (B),
Fond de coupe sigillée, lourde de façon, mais à pâte fine et dure.
Sch., 1635, *Amiens* et *Londres,* COSIRUFINI.

52. COSIRV — Mandeure (M). Poinçon mal venu.

53. CRESTIO — Besançon, nouvelles halles (d'après un dessin peut-être peu fidèle de M. Marnotte, architecte à Besançon.
Autun, plusieurs marques de ce nom très répandu.

* CRES... — Port-sur-Saône (Coll. Galaire).

* CRESTI — Besançon, arsenal (l. L),

V (Pl. X bis). ITSER... [Cresti] — Mandeure (B).
Caractères très nets, quoique irréguliers, *rétrog.* Couverte fine, luisante.
Orange, Lombard-Dumas, 50, où le T qui n'est pas renversé.

54. $\frac{\ldots\text{TI}}{\ldots\text{TC}}$ — Besançon. Sur deux lignes.

* DANO. (MA) — Besançon, arsenal (l. L).
Sch., 1858, *Poitou, Tours.* Tudot, D(AN)O. Mommsen, *Augst.*, D(AM)ONUS.

* DIOM — Besançon, halles (d'après un dessin de M. Marnotte)?
Sch., 1921 (*Musée de Wiesbaden*).

56. DO(NATV)S — Besançon, arsenal (B).
Petite coupe finement tournée avec gorge au rebord.
Allmer, *Vienne,* même conjugaison des lettres.

57. ELI. M — Bains de Luxeuil (B). Couverte brillante.
Tudot, 71, *Allier* (*rétrog.*).

58. EMÈ(ND) ou EMIN — Besançon (B).
Sch., 2072, *Douai*, EMIN.

59. OF ERRIS ou OF ARRIS (?) — Besançon, arsenal (B).
Lecture difficile; peut-être Apri, Aprisci, très répandu.

A (Pl. IX bis). ESVATE F[ecit] — Port-sur-Saône (Coll. Galaire).
Il n'y a pas de doute sur cette lecture. Ce nom ne se trouve pas dans les recueils consultés; la forme en paraît gauloise.

60. FELIC — Bains de Luxeuil.

C (Pl. IX bis). OF. FELIC — Port-sur-Saône (Coll. Galaire). Couverte brillante. Coupe.

61. OFI. FIRM — Besançon (B).

D (Pl. IX bis). FIRMΘ — Port-sur-Saône (Coll. Galaire). Un point au milieu de l'O.
Mommsen, *Augst.*

62. FO(NT) — Besançon, arsenal.
Ce sigle élégant n'est pas cité dans les recueils consultés. On peut lire FONTANI, bien que l'A conjoint ne soit pas barré.

63. FO(NT) — Besançon, rue du Loup.
Le même que le précédent (M. Arthaud), Besançon, rue du Loup.

64. P. HER — Besançon (B). Couverte mate et peu adhérente.
Sch., 2493, *env. de Naples*; Mommsen, 6307, n° 28*; Allmer, *Vienne* (F PHE).

65. GENETIS ou GENETIO — Groson, cendrier des salines antiques (Musée de Lons-le-Saunier). Dans ce fragment d'un vase à reliefs, la marque est placée extérieurement, au dessous et au bord de la zone décorée, tout en affectant la forme du cart. creux avec let. rel. en usage dans l'intérieur des vases.

66. GENIALIS F — Mandeure (M).
Sch., 2390, *Londres;* Mommsen, *Bâle* et *Angleterre.*

67. GER(MA)N — Besançon (B).
Fond de coupe à couverte très brillante. Nom répandu partout.

68. GER(MA)N — Luxeuil (B).
Grandes capitales rustiques en relief, parallèles à la frise d'oves.

— GER(MA)NI F... — Mandeure (B). Fouilles de 1882.

* HABILIS. F — Besançon, arsenal (l. L).
Tudot, *Allier;* Mommsen, *Augst.*

69. IANVARIVS — Bains de Luxeuil (B).
C'est l'estampille du plat décoré *à la barbotine*, figuré pl. XII, n° 217.
Nom très répandu par toute l'Europe romaine.

70. IANVARIOF — Besançon.

71. IVCV.NDI — Mandeure (M).
Double application du poinçon superposé et retourné.

72. OF IVCV(ND) — Luxeuil (docteur Paris), dans la propriété de M. Chauvet.

73. OF. IVCVN — Besançon (B).
— — Luxeuil, le même que le précédent.

74. IVNIVSF — Environs de Besançon (B).
H. de F., 394.

75. IV....TI(IↃ) — Mandeure (B).
Le sigle final est peut-être un O mal formé ou un N. Fond d'un vase sigillé à couverte brillante, le décor est lourd.
Allmer, *Vienne,* IV...TI(MA); Mommsen, *Suisse.*

— IVSTINI — Luxeuil (docteur Paris), dans le même endroit que le n° 72. Fouilles de 1882.
Les noms de IVSTVS et de IVSTINVS sont fréquents.

76. IMA.... [Cinnami] — Besançon (B).
Grandes capitales rustiques en relief à l'extérieur, sigillées. Paraît être la marque de IMANNIↃ, *rétrog., Lubié.* A. Bertrand et R. de Quirielle, *op. cit.*

77. LASTVCAF — Cabinet Bruand (B).
Très belles let. inc. sur un large cartouche saillant dont les extrémités se profilent en angle obtu. Extérieur du vase.

78. FSICVTXAL [Lactucis fecit] — Besançon, place Saint-Jean (B).
Fragment d'un vase sigillé. Cartouche en rel. avec let. inc. et *rétrog.* Nous donnons à côté la marque redressée. C'est peut-être l'empreinte même du poinçon en terre cuite trouvée à Lyon, rue du Doyenné.
De Boissieu, p. 443, n° 9; Sch. et Tudot, *Allier, Lubié Vichy.*

79. LAVRICI. M ou TAVRICI. M — (Musée de Lons-le-Sau-

nier), trouvée dans les thermes gallo-romains de Montmorot en 1828 près d'une mosaïque dont la conservation et le transport au musée sont dus au zèle de l'habile conservateur, M. Zéphirin Robert.

Mommsen, *Windisch*, LAURIC ; *Augst,, Vienne*, TAURICI OF.

80. LICINVS — Besançon (B).
Fond de vase à relief, mince, finement moulé et tourné. H. de F., *Autun*, 28 *fac simile* de ce nom.

81. LICINVS — Besançon (B).
Couverte mate, peu adhérente.

82. ...ICINVS — Besançon (B).
Couverte presque mate. Petite coupe fine.

83. LOGIRNIO — Bains de Luxeuil.
Sch., 3012, *France, Allemagne, Angleterre.*

84. LVPVS — Mandeure (M).
Sch., 3093, *Rheinzabern;* de Boissieu, *Lyon.*

85. LVS..... — Besançon (B).
Sch., 3102, LUSANUS, *Allemagne.*

86. (MMMM) — Besançon (B).
Suite de jambages ou de M conjoints. *Autun, Orange,* etc.

87. OFIcMACCAR — Lons-le-Saunier.
Fond de plat. Nom très répandu.

88. OFIcMACCAR — Besançon (B).
Même marque que la précédente.

89. (MA)C.RI.(MANV) — Lons-le-Saunier, rue du Collège.
Marque très nette au fond d'une forte coupe. *Orange, Angleterre.*

90. (MA)CRINI — Lons-le-Saunier.
Très répandu.

91. MAMMIoF — Besançon (B).
Lettres fines et d'un relief vigoureux. L'M initial détérioré se révèle par quelques indices.
Sch., 3219, MAMI, *le Chatelet.*

92. (MAI)AIIIVS ou (MI)AIINS — ? — Besançon (B).

93. id. id. id. Même poinçon. On ne saurait affirmer qu'il y ait un A dans le sigle initial, l'M est partagé par une haste verticale, Ce pour-

rait être (MANV) et AEIVS, deux I pour E. Cette estampille ne peut être repérée qu'à l'aide de *fac simile*.

94. MAIANVS — Mandeure (M).
Sch., 3184 ou 3189, où l'I est redoublé — ?

* MARONVS — Luxeuil. (D'après des notes archéologiques datant du siècle dernier, communiquées par M. Boisselet.)

95. MILONOS ou MIRONOS — Mandeure (M).
I et R douteux; ne se trouve pas dans les recueils consultés.

96. AANDVRA — Mandeure (B).
A première vue, eu égard surtout au lieu de la provenance, on a, jusqu'à présent, lu sans hésitation MANDVRA. Comme cette lecture établit une exception à la règle générale en mettant un nom de ville à la place d'un nom d'homme, un examen scrupuleux est ici de rigueur.
Il n'y a pas de doute à concevoir sur le commencement de l'estampille; malgré la brisure, on voit que le cartouche creux, de forme ordinaire, est limité à gauche par l'infléchissement naissant de la ligne supérieure. Les cinq premières lettres (AA = MA), bien que lourdes, écrasées et usées dans leur saillie, se lisent parfaitement. L'R se composerait de deux pièces, sans aucuns points de contact; le *fac simile* donne à peu près l'effet produit. On ne peut prendre la lettre finale pour un A qu'à la condition de négliger l'oubli de la traverse; or le premier A est visiblement barré. — A la suite du sigle A existe un vide où l'on remarque quelques granulations recouvertes par l'engobe brillante. La possibilité d'une détérioration du poinçon se présente naturellement à l'esprit, et au lieu d'un A, on ne doit supposer que la moitié d'un M.
Nous trouvons dans le *Corpus* de Berlin (*Angleterre*), *Patellæ*, n° 573. Londinii AANDVILM C.Combe, *Archeologia* 8, 1787, p. 131 (*Inde* C. R. Smith, Roman London, p. 104.
Dans le recueil de M. Schuermans, n° 253 : (*a*) (MA)NDVILM (*sic*) *Londres*, FR. 84.
Avant de se prononcer sur l'identité probable de notre estampille, il faudrait pouvoir confronter les originaux avec les analogues indiqués ci-dessus. *Voir* H. de F., p. 333. — Cl. Duvernoy, p. 64 (*Op. cit. Bibliog.*).

97. MARCELLIM — Mandeure (M).
Les extrémités du poinçon échancrées. Tudot, *Allier*.

98 et 99 MARTINVS FE — Mandeure (M). L'N très penché : MARTI(AN)US (?)
On a trouvé dans le département de l'Allier un poinçon au nom de MARTINI.

100. (MA)RTI. — Bains de Luxeuil.
Tudot, *Allier*, MARTIS.

101. MECCOFEC — Luxeuil (Coll. B).
Lecture difficile. Sch., 3450, *Rheinzabern.*

— OF. (ME)M — Mandeure (B). Fouilles de 1882.
France, Suisse.

102. MOM — Bains de Luxeuil.

103. ....OMFO — Mandeure. La marque est rétrograde.

104. ...OMM — Luxeuil (Coll. B). Grandes lettres en relief sur le champ extérieur d'un vase sigillé.

105. OF MOM — Mandeure (M).
Poinçonnage confus, *Orange*, Lombard-Dumas, 92 à 94.

E (Pl. IX bis). OF MO(NT)O — Port-sur-Saône (Coll. G).
Tongres, Londres, Orange, Vienne.

106. OF M....RAN.. — Mandeure (M).

107. OF, M(VR)R(AN) — Mandeure (M).
Commune en France et en Allemagne.

108. MV..... — Besançon, place Saint-Jean.
Fragment de vase sigillé ; cart. rel., let. inc.

109. NATALIS — Besançon.

110. NATALIS — Besançon.
Très commun.

F (Pl. IX bis). NEMO — Port-sur-Saône (Coll. G). Sch., 3841.

H (Pl. IX bis). OF PASSE(NI)(MA) — Port-sur-Saône (Coll. G).
H. de F., 299 et 300.

111. OF PASSIEN — Luxeuil (Coll. B).
Sch., 4130, *Bâle, Augst.* Le nom de PASSIENUS est commun.

G (Pl. IX bis). OF PA(TR)IC — Port-sur-Saône (Coll. G). Couverte brill.
Orange, Lombard-Dumas, 103.

112 OF PAVLI — Mandeure (M).

* PAVLIANVS — Luxeuil. Bourquelot, (*op. cit.*)

* PERRVS F — Port-sur-Saône (Coll. G). Sch., 4295. Mommsen, *Angleterre.*

* OFERVS peut-être PERVS — Besançon, arsenal (l. L).
Sch. et Tudot, PERUS, *Allier, Orange; Windisch,* PE(RV)S.

113. OFIC. PRIMI — Bains de Luxeuil.

114. OFIC. PRIMI — Mandeure (M). Vase sigillé.

115. OF PRIMI — Bains de Luxeuil.

» OF PRIMI — Besançon (B). Le même que le précédent.

» OF PRIMI — Port-sur-Saône (Coll. G). Le même que le précédent.

116. ....IC PRIA.. [*ofic primi*] — Besançon (B). Petite assiette entière.

117. $\frac{\text{PRI...}}{\text{MI....}}$ — Besançon. Fond d'un vase mince.

118. (fig.) *Petit poinçon de décor* répété plusieurs fois sur un vase sigillé (Besançon).

119. (RE)GINVS F — Luxeuil (Coll. B).

120. (RE)GINVS F — Luxeuil (Coll. B).

« $\frac{\text{REGINVS F}}{\text{MVSIC.F}}$ — Marque trouvée à Luxeuil au siècle dernier. (Communication de M. Boisselet.)

121. RE..... — Besançon, arsenal. Couverte mate, fabrication soignée.

122. REGIN F — Mandeure (M).
Cart. rel., let. inc. Coupe sigillée presque entière. Chiens lièvres.
Sch., 4629, *Nimègue, Rheinzabern, Canstatt.*

123. OFFRONTI ou FRONSI, l'S empâté. — Besançon (B).

124. RVTAEN — Mandeure (M).
H. de F., *Autun.*

125. RVFINVS — Besançon, arsenal (B).
Soucoupe. Couverte mate.

126. RVFINI — Bains de Luxeuil.

127. RIT(VA..) [Ritualis?] — Besançon (B). Couverte brillante.
Sch., RITA, RITUNUS, RITUS.

128. OF [s]ABIN — Besançon, port Jouan (B).
Cette marque, circulaire avec rosace cruciforme au centre, a été trouvée dans une couche épaisse de cendres noires, traces d'incendie d'une petite habitation antique.

Les travaux du chemin de fer de Morteau ont mis en évidence ce gisement qui renferme une multitude de débris de poterie commune de l'époque gallo-romaine.

Mommsen, *Londres, mus. brit.*, SABINUS FE; marque circulaire analogue.

129. SABINI — Lons-le-Saunier, près de l'église.

Petite patère très simple, mais fine et entière, conservée au Musée de Lons-le-Saunier.

130. SACADISI — Villa des Egliseries, plateau d'Amancey (Doubs) (B).

131. SACIRE ou SACERE — Besançon, arsenal (B).

Let. rel. dans un titulus en relief à queue d'aronde. Un filet serpentant garni de feuilles d'eau (V. n° 18). Au bas des chiens isolés (par des baguettes cordelées) et courant en sens opposés. Couverte de couleur rouge orangé.

H. de F., *Autun*, SACIRO F, SACIRU, *rétrog.*; Mommsen, *Augst.*

132. SALV(E.TV) — Besançon (B).

Entre deux filets. La liaison des trois lettres finales éloignerait l'idée d'une formule de salut, néanmoins un point très légèrement indiqué, aussi bien que dans la marque suivante, dénoterait de la part du potier une intention de jouer sur le mot.

I (Pl. IX bis). S(AL)(VE).TV — Port-sur-Saône (Coll. G).

Cette empreinte, avec sa conjugaison de lettres, est moins commune que la précédente.

132 *bis*. SCOTAS — Besançon, arsenal. *Fac simile* n° 48.

A *arch.* les deux S retournés. Petit vase mince.

Sch., SCOTA, SCOTIS, SCOTUS, SCOTINUS, SCOTIUS, etc. *Vienne* SCOTI.

133. SECV(ND)I — Besançon, place Saint-Jean. Nom très répandu.

Id. — Port-sur-Saône (Coll. G). Le même poinçon a servi pour la marque précédente.

Id. — Port-sur-Saône (Coll. G). Le même poinçon a servi pour la marque précédente.

134. SEC(V)ND)I — Mandeure (M). Le V *couché* à gauche.

135. OF SECVN — Mandeure (B).

136. SEC V(ND)I — Mandeure (M). Le V *penché* à gauche.

137. SEC V(ND)I — Mandeure (M). Le V *penché* à gauche.

I (Pl. IX bis). OF SECV — Port-sur-Saône (Coll. G). Echancrure concave des deux extrémités du poinçon. Assiette à couverte mate.

138. SENICA.M — Mandeure (M).
L'A n'est pas barré; belle marque.
Sch., SENECA et SENILA M.

K (Pl. IX bis). SENICIO FE — Port-sur-Saône (Coll. G).
Orange; Mommsen, *Windisch*, SENICI OFF.

139. ....NICIO [Senicio] — Mandeure (M).
H. de F., *Autun*; Tudot, *Allier*.

140. SENO(MANVT) — Besançon, arsenal (B).
Le jambage droit de l'N, avec son apex horizontal, permettrait de lire, suivant l'observation de M. Changarnier-Moissenet : SENTOMANV (?)
Sch., SENO MANV, *Poitiers*.

— OF SE(VE)RI — Besançon, arsenal (l. L).

141. OF SE(VE)RI — Mandeure (B). Partie d'une petite coupe à bords relevés, presque droits, belle fabrication.

142. FELIX SEV — Mandeure (M). Petite coupe.
Mommsen, *Windisch* (*Mus. de Zurich*).

143. M I(VL.) SE(VE) — Bains de Luxeuil. Très répandu.

144. SILVI(AN)IF — Mandeure (M). Le jambage droit du V est courbe et écarté, se rapprochant ainsi de la forme de l'U moderne. L'A évidemment conjoint n'est pas barré.

145. SILVI(AN)IF — Bains de Luxeuil, Même poinçon que le précédent.

146. SILVINIO — Besançon. Partie d'une petite coupe à bords relevés presque droits et guillochés. Couverte fine et brillante. La perfection assez générale des petites pièces s'explique en raison de leur mode de cuisson dans l'intérieur des plus grandes. Elles se trouvaient ainsi à l'abri des coups de feu.

147. OF SILV — Lons-le-Saunier.

148. SIL.... — Besançon (B). Fond largé, couverte mate.

149. SIL(VAN)VS — Besançon, rue du Loup (M. Arthaud). L'A est ponctué.

* SIL(VAN)I — Luxeuil. (Manuscrit de l'abbé Baverel, 1811.)

150. SVARA — Besançon, place Saint-Jean.
Couverte mate et peu adhérente. Sch., 5315; Tudot, *Allier*; G. de Mortillet, *Les potiers Allobroges, Bannassac*.

* SVOBN — Luxeuil. (Notes du siècle dernier, M. Boisselet.) Sch., *France, Suisse, Angleterre.*

* C.TETTY / SAMIA — Besançon, arsenal (l. L).
Voir H. de F., 381, *Autun*, etc.

152. ....T(AR) — Besançon (B). Le poinçon n'a bien porté qu'à droite; les lettres étant très hautes, une ou deux au plus doivent le compléter. Nous croyons retrouver la même marque entière dans la pl. II de la publication des *Antiquaires de Zurich* (1862), L.(TAR) près d'*Yverdon*.

153. TERTIVS — Mandeure (M). Poinçon échancré aux deux extrémités. La dernière lettre, qui peut être un S, est représentée en vérité par un C qui est un S incomplet.

L (PL. IX bis). TERTIVS — Port-sur-Saône (Coll. G) L'S est aussi incomplet et renversé.
Paraît être le même poinçon que le précédent.

154. TITVS.FEC ✝ — Mandeure (M). I et T conjugués formant une petite croix. Petite coupe conique.

163. (VE)RECVNDI — Mandeure (M).
Rétrog. let. en creux et toutes liées ensemble.
Patina sigillée, conservée entière à Montbéliard. Lions et cerfs. Le décor empâté caractérise bien l'article courant en usage dans le Mandeure antique.

* (VE)RECVNDVS — Luxeuil. Bourquelot, (*op. cit.*).

155. VIINIIRMIDIM — Luxeuil (B). II pour E, MI pour AN; l'I est cependant détaché complètement.
Allmer. *Vienne*; Tudot, *Allier*; Sch., VENERANDI *Augst, Poitou, Allier.*

156. VITALIS — Mandeure (M). Très répandu en Gaule.
L'S avec deux appendices pourrait être un sigle (SFE), ce détail vague a été négligé dans le *fac simile.*

157. VITALI — Besançon (B). Couverte brillante,

158. OF VITA — Besançon, jardin Chifflet, rue neuve Saint-Pierre. Partie de petit plateau à bords relevés.

159. OF V\I(TA)— Bains de Luxeuil. Lettres d'un fort relief.

160. VITA — Besançon.

161. VA.... ou VF... — Besançon. Fond d'une petite coupe.

* VIR(TH)VS — Besançon, arsenal (l. L).
France, Angleterre, Allemagne.

* VOLVS — Besançon, arsenal (l. L), Sch., *Tours*; H. de F., *Autun*.

162. VO—... — Asnans, près de Chaussin, Jura (Musée de Lons-le-Saunier). Lettres d'un très fort relief. Le trait incliné est un commencement de lettre V ou L.

Voir le n° 163 — après le n° 154.

Marques d'une lecture incertaine.

164. IAROI ou MARCII — Besançon, place Saint-Jean. Fragment du fond d'un grand plateau en terre grise avec couverte fine et très noire. Mommsen, MAROI, *Espagne*; MARCI, *Angleterre*.

165. ...VSINVS ? — Besançon (B).

— IIMOD — Mandeure (B). Fouille de 1882. Peut-être DOMII, *rétrog*.

166 et 167. — Besançon. Le *fac simile* direct, et le *fac simile* retourné.

168 — Montbéliard.

169. CIVL..S — Besançon.

170. OFNN ? — Besançon.

171. OFIMA.. — Besançon.

172. IoISISILLI — ? — Besançon.

173. ..IIIIIMII — Lons-le-Saunier. Paraît être la marque incertaine donnée par Mommsen, *Inscr. helv.*, p. 102, IIVNIIIMII.

174. — Lons-le-Saunier. Marque confuse provenant probablement d'un poinçonnage double

175. — Besançon.

176. CENI — Besançon.

177. (VE)I — id.

178. — — Luxeuil.

Grandes tuiles à rebords et briques.

Parmi la grande quantité des produits de ce genre rencontrés dans les établissements romains de la Franche-Comté, un très petit nombre de pièces portent l'estampille de fabrication. Dans toute la province, nous n'avons recueilli que les sept spécimens suivants, conservés au Musée de Besançon, et la mention de cinq autres dont on ne possède plus les originaux.

179. C(AVI).C ou C(ANI).C — Besançon, place Saint-Jean (B).
Fragment de tuile. Lettres en creux, le point a la forme d'un cœur.

180. C(LI).(ATL)I — Besançon (B). Lettres en creux, Le point
180 *bis*. C(LI).(ATL)I — ressemble à une piqûre de
180 *ter*. C(LI).(ATL)I — sangsue. Ces trois marques, produites par le même poinçon et rencontrées sur divers points de la ville, (le plus petit fragment au *Pont de Secours*), seraient peut-être l'indice d'une fabrication locale.

181. A(BR)CAS — Besançon (B). Lettres en creux. On ne saurait affirmer que cette marque soit entière, l'A est entamé par la brisure; le poinçon en relief devait être ébréché dans la partie supérieure de l'S. Peut-on supposer un I dans l'haste commune au B et à l'R conjoints et adossés? (Observation communiquée par M. Changarnier-Moissenet, de Beaune.)

182. [s]EDVLA[ʀ]CO — Déposée à la Bibliothèque de Besançon, puis au Musée. Les lettres en léger relief, quelques-unes incertaines comme le *fac simile* l'indique.

* CLARIAN[vs] — A été citée dans plusieurs ouvrages comme ayant été trouvée aux salines de Montmorot (Lons-le-Saunier) en 1811.

* SEDVLE — Besançon, arsenal. On ne sait ce que sont de-
* QSS — — venus les originaux de ces
* CELAIC — — trois marques signalées par M. Lafosse en 1815.
Une traverse au sommet de l'A indiquerait un T à placer avant ou après cette lettre.

— L. TOVDE — Sur le milieu d'une tuile à rebords, trouvée en 1818. (Cab. Riduet), citée et dessinée par l'abbé Baverel, f° 116.

183. (LE)CI(MR) — Mandeure (B).
Grandes lettres profondément imprimées à 1 centimètre du bord et sur le plat d'un fragment de brique de 5 cent. d'épaisseur. Une seule des dimensions latérales, conservée entière, mesure 0,25 cent. de long. Bien que cette marque soit aussi parfaite d'exécution que de conservation, il est difficile d'en donner une interprétation sûre. Doit-on lire C ou G; quant au sigle final, on peut — si l'on veut — y trouver les huit lettres MINRVAOP; mais, à coup sûr, un M et un P ou (MPR) sont conjoints.
M. Mommsen (*Inscriptiones Helveticæ : Publication des Antiquaires de Zurich*, p. 82) nous fait connaître que les

musées de Bâle et de Zurich se sont partagé huit tuiles (*tegulæ*), trouvées à *Augst* et portant cette même marque avec quelques variantes. Le mot *tegula* s'entendrait alors de briques pouvant servir de revêtement, comme dans le cas particulier où, jointes ensemble, elles recouvraient des sépultures antiques.

Les huit marques d'*Augst* débutent toutes par un sigle où l'on voit un E associé soit à un T, soit à un L, soit à ces deux lettres à la fois. Il suffit pour cela que la traverse de l'E, soit celle du haut, soit celle du bas, soit toutes les deux, se prolongent au delà de l'haste. Mais il arrive ceci de particulier que lorsqu'il s'agit d'un L, c'est-à-dire du prolongement inférieur, l'E est toujours retourné et regarde à gauche; régulièrement, dans ce cas, l'E deviendrait la première lettre.

Ces détails ont leur importance pour la recherche de la vraie lecture. Aussi donnent-ils lieu aux judicieuses observations de M. Mommsen sur la première lecture proposée par Roth. Ce dernier, considérant cette marque comme celle d'une tuile légionaire, lit :

LEGIMR ou LEGIMP.

Il complète les abréviations en conséquence. Pour ce qui concerne le sigle final, il s'appuie sur un fragment d'inscription d'*Augst* (Mommsen, *op. cit.*, n° 179) qui se termine par ces mots :

. . . VETAERANVS. . . MILITIAVIT. . . . L. P. M. SIC.

D'où les leçons :

LEG*io* I (*prima*) M*inerva Restituta*
LEG*io* I (*prima*) M*inervia Pia*
T*egula* LEG*ionis* I (*primæ*) M*inerviæ* P*iæ* R*estitutæ*.

M. Mommsen, tout en regrettant de n'avoir rien à mettre en regard de cette ingénieuse interprétation du sigle final, la retiendrait comme probable. Mais constatant que le plus grand nombre des 8 marques d'*Augst* accusent un T initial, il préférerait la lecture suivante :

TEG*ula legionis* I M*inerviæ* P*iæ*.

Notre marque de Mandeure porte (EL) ou (LE). — Il est vrai que pour avoir TE, il suffirait de retourner le sigle. — L'auteur du poinçon, évidemment à la recherche de la concision, aurait-il eu cette intention, presque indiquée par les singulières variantes du sigle initial? Cette hypothèse ne serait pas plus étrange que celle de la superposition d'une *lettre mobile* — du P final.

Nous apprenons qu'on vient de trouver à Mandeure un échantillon de cette inscription tégulaire intéressante. Malheureusement le fragment ne porte que la fin de l'estampille.

Amphores.

(*Musée de Besançon.*)

184. C.....C(LT) *ou* C.....CE, en supposant que la barre supérieure de l'E ne soit pas venue.

185. OI....NATO — Sur l'anse d'une amphore de forme sphérique (*dolium*) qui mesure 0,60 cent. de diamètre. On lit gravé sur la panse le graffiti CIII reproduit au n° 233 (quart de grandeur). C'est une indication de capacité qui rappelle celles de Pompeï : *In amphora carbone scriptum* CIII. Mommsen, *C. I. R. Pompei, vasa fictilia* 2748.
Sch., 3817; Cochet, *Normandie*, NATO.

186. Q.C(AL).(MAR)SI — Besançon, place Saint-Jean.
Anse d'amphore, terre rougeâtre ; les points sont triangulaires. Mêmes marques à *Lyon* et à *Vienne*, Arthaud et Allmer. M. de Boissieu (*op. cit.*, p. 433) donne la figure d'un sceau de bronze trouvé à Lyon et portant cette inscription interprétée ainsi : « *Quintus* CAL.... MARSVS ou MARSIVS, l'S remplaçant le T ou le C, ainsi qu'on l'observe quelquefois. »

187. SES† — Besançon, place Saint-Jean (B).
Sur le rebord saillant et large d'un col évasé d'amphore, genre *Orca*. Le signe qui rappelle la forme d'une ancre pourrait être le résultat de la conjugaison des trois lettres TIV [sestiu].

188. SE(ST)† — Besançon; place Saint-Jean (B).
Fragment analogue au précédent. La marque diffère cependant par la conjugaison de S et T.

189. M1M — Cette marque d'amphore (B) est très commune.
Vienne, *Nimes*, *Autun*, *Orange*, *Londres*. Les traces horizontales sont peut-être accidentelles dans notre exemplaire.

190. CF.(AV) ou CF.(AN) — Besançon, place Saint-Jean (B).
Sur l'épaulement d'un fragment d'amphore. Les appendices figurés au *fac simile* sur la dernière lettre paraissent intentionnels.

191. OFG(RA)RLVC — Besançon, place Saint-Jean (B).

Sur une anse d'amphore. Pour obtenir un nom avec cet assemblage de lettres, on supposerait volontiers qu'il y en a au moins deux qui se dissimulent; M, par le rapprochement de l'A et de l'R, et I dans l'haste du premier R, ou dans le G dont la courbe inférieure se relève verticalement avec un arrêt très marqué, GIRMAR... ?

M. Aug. Castan préférerait la lecture sùivante : o*ficina* GRAR*ii* LVC*ensis*.

192. MM — Besançon (B). Sur l'épaulement d'une amphore (*seria*) conservée entière.

193. HD — Besançon (B). Sur le col d'une amphore (*orca*).

194. L.SA — Besançon, place Saint-Iean (B). Anse d'amphore en terre très rouge.

195. EF — Besançon, Grande-Rue, 109 (B). A plus d'un mètre au-dessous du niveau voisin de la voie romaine dont un échantillon est conservé en place dans le mur de la cave de la maison.

— BI — Besançon, clos Saint-Paul, épaulement d'amphore. Fouille récente (1882).

196. SAXOFERRI — (B). Anse d'amphore.
Nîmes, Orange, Arles : SAXOFERRE et SAXOFERREO.

* C.ANTONIO — Besançon, mentionnée par Chifflet, *Vesontio Chiffleti, Lug*, 1518, p. 98 ; « *Habeo domi quatuor ansas veterum vasorum, ejusdem circiter capacitatis, quarum uni superscriptum* C.ANTONIO, *tribus aliis* CAMILLI MELISSI »

* CAMILLI MELISSI — Besançon. Les trois exemplaires mentionnés par Chifflet à l'article précédent.
Sch., 3503 et 3504.

Musée de Montbéliard. (Pl. IX.)

197. A.CIRGI — Mandeure (M).
Sch., 1414, *lac de Bienne, Vienne, Lyon, au Chatelet*; Mommsen, *Chavannes*, p. 81, n° 348, A. CIRGI F.

198. APFS ou (IA)PFS — Mandeure (M). Allmer, *Vienne*.

199. L.V.C(HR) — Mandeure (M). Allmer, *Vienne*.

200. QMR — Mandeure (M), Allmer, *Vienne, Aoste, Orange*.

201. SEXFA ou SE(XTI)FA? — Mandeure (M). Sur le flanc d'une grande amphore. Allmer, SEXII, *Musée de Genève*.

202. FG.F.IVSF — Mandeure (M).

203. $\frac{\text{II.N(ME)....SSI}}{\text{ETMEL.....SEI}}$ — Mandeure (M). Cette estampille très détériorée, sur une anse d'amphore, donne une variante de la marque trouvée à *Nézon*. Nous reproduisons le calque de cette dernière avec son interprétation fournie par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1878, p. 46 et 47 : DVORVM IVNIORVM MELISSVS ET MELISSA, *de la fabrique des deux Jeunes Melissus et Melissa.*

On trouve des tuiles au nom des MELISSI en *Espagne*, en *Angleterre* et en *Suisse*. Mommsen, *Augst;* voir plus haut (196 *ter*) les trois amphores du cabinet de Chifflet.

Port-sur-Saône. — Fouilles de M. Galaire (Pl. IX *bis*).

M POR.PS — Anse d'amphore. La coupe transversale de cette anse est ovale et présente extérieurement une arête en carène émoussée fort élégante.

H. de F., 521 et 522, *Autun;* Lombard-Dumas, n° 32, POR.P.S.A, *Genève*, et *Vienne*, POR.P.S.

N PORCLT (?) — Marque peu distincte.

O (MAE).(ALE)X — La conjugaison singulière des lettres de cette estampille est interprétée ainsi par M. Allmer, *Vienne*, n° 67, pl. 220.

P SALS — Une brisure ne permet pas d'affirmer que cette marque soit absolument la même que celle trouvée dans le puits d'Ainay à Lyon : de Boissieu, SAL.SE.

Q T.MCOI (?) — Lecture incertaine.

R GV — Grandes lettres.

S CSEMP.. — M. H. de Fontenay, *Autun*, donne le *fac simile*, n° 503, de la même empreinte, les trois premières lettres seulement; mais plus loin, au n° 531, il en reproduit une seconde plus complète que celle de M. Galaire : CSEMPOL; le cartouche suit une ligne courbe comme dans notre *fac simile*.

Corpus allemand, vol. 7, 244, C.SEMP [ronii] OL[ympi].

Lons-le-Saunier et Luxeuil. (Pl. X et XII)

210. A.P.C — Lons-le-Saunier, anse d'amphore, sous le dallage de l'église des Cordeliers.

210 *bis*. SQF (?) — Luxeuil (docteur Paris). Lecture incertaine.

210 *ter*. ....TVS — Luxeuil (docteur Paris). Fragment d'un bord de *terrine*.

210 *qua*. ....N(DI) [secundi ?] — Saint-Sulpice (Haute-Saône) (docteur Paris).

* MATVRI — Luxeuil. Anse d'amphore possédée par l'antiquaire Guin au siècle dernier. (Notes de M. Boisselet.)

Lampes.

(Planches X et X *bis*.)

204. [I]VNIALEXI — Besançon (B).
Lettres incuses, moulées sur le fond trop étroit pour avoir reçu l'empreinte de l'I initial. Trois rangées de pois décorent la partie supérieure.
Sch., 2830, *Tunis*, *Naples*; 2782, IVLIALEXI, *Strasbourg*.

205. (AE)GIDI — Port-sur-Saône (B).
Let. rel., terre rouge. Sch., NEGIDIUS, 3837, et 407, AEGIDIVS; Mommsen, *Augst*, IEGIDI. Commune en *Italie*.

206. XPY — Seveux (B).
Ces trois lettres grecques, incuses, paraissent gravées après cuisson sur le fond.
Lampe chrétienne.

207. PISTILLVS — Besançon. Inscription moulée en relief sur le fond; sur deux lignes, rétrog., terre jaune. Les marques du potier de ce nom, en caractères analogues, sont si fréquentes à *Autun*, que M. H. de Fontenay les croirait originaires d'*Augustodunum*.

208. bASAVGv — Une note du collectionneur Bruand, de Besançon, conteste la trouvaille de cette lampe à *Seveux*. Cette inscription, moulée en creux, est probablement la même qui est gravée dans Montfaucon. Trois rangées de pois décorent le dessus. Couverte rouge très claire peu adhérente.
Sch., 737, BASAVGV, *Musée de Brandebourg*; 4107, PASAV, *Bavière*; 4108, PASAUG, *Capoue*. Mommsen, *Musée de Bâle, ex Italia illata*, IASAVVGV.

209. FORTIS — Lons-le-Saunier, rue du Collège. Trouvée avec un grand nombre de poteries antiques intactes. On a considéré ce dépôt, dispersé depuis, comme l'assortiment d'une boutique de marchand ou de potier. Le nom de Fortis se rencontre partout sur les lampes.

X (Pl. X bis). FORTIS — Besançon (B). Lampe d'un grand modèle en terre rouge. Sous le nom, une couronne de laurier avec une palme passée dedans.

Y (Pl. X bis). STROBILI — Besançon, rue Saint-Vincent. Terre rouge. Ce nom aussi commun sur les lampes que celui de FORTIS.

France, Allemagne, Angleterre, Italie.

209 *bis*. LHOS.... [LHOSCRI] — Saint-Sulpice, près de Villersexel (docteur Paris).

H. de F., 470, *Autun, Lyon, Dauphiné*, etc.

Antéfixe. (*Seveux.*)

Planche XI.

211. SECV(ND)VRVF... — Seveux (Haute-Saône) (B).

Cet antéfixe en terre rouge existe en divers endroits plus ou moins bien conservé, ainsi que des variantes de même style ou de même fabrique. De Boissieu, Commarmond à *Lyon*, Allmer à *Vienne*, Lombard-Dumas à *Nimes*, à *Orange* et à *Avignon*. Notre reproduction est gravée en demi grandeur.

Arthaud, conservateur à *Lyon*, possédait trois tuiles à la marque de SECUNDUS RUFFUS par deux F,

Moules et fragments divers.

Planches XII et XIII.

212. Fragment d'un *moule de vase sigillé* en terre rouge, diam. 0,25 cent., trouvé à Luxeuil, aux bains, et donné au musée de Besançon par MM. Descos et E. Delacroix. (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, année 1862, p. 98.) Notre figure est 1/3 de la grandeur réelle,

213. *Détail* du moule précédent en grandeur réelle.

214. Fragment d'un *moule de vase sigillé* (docteur Paris) trouvé dans la propriété de M. Chauvet à Luxeuil (1881), demi-grandeur, d'après le moulage.

215. Marque, en grandeur réelle, d'un petit ornement répété plusieurs fois dans le décor du moule précédent. L'emploi de ce même poinçon, qui est d'une facture originale, pourrait servir à déterminer l'aire de dispersion des produits de la fabrication supposée de Luxeuil.

216. *Fragment de poterie sigillée et bronzée* venant de Mandeure (B), présentant un emploi différent d'un poinçon utilisé dans le moule 214.

217. MARCIILLO — Luxeuil (B). Deux II pour E; moulée en creux sur la base et derrière le fauteuil d'osier où est assise une *Déesse mère*, statuette en terre blanche. Figure analogue dessinée par Tudot, *Allier*; H. de F., *Autun* : signée PISTILLVS.

218. *Plat*, Luxeuil (B), en terre rouge à couverte mate, décoré au pourtour à la barbotine. Au centre intérieur IANVARIVS. (V. n° 69.)

219 (PL. XIII). Portion de la décoration d'une grande coupe (*patina*); *danseuse nue* dans un médaillon; à côté, on remarque sur l'extrémité d'un cartouche en relief, un E ou un F final aussi en relief. (*Voir le texte au § II.*)

220 (PL. XIII). Petite figure de femme vêtue; fragment (Besançon).

221. Soldat armé, fragment (Besançon).

222. XN....IX... — Fragments, Mandeure (B). Longues lettres en filets de barbotine avec couverte brune passée sur le tout.

Bronze.

Planche XIIII.

Nous ne pouvons joindre à ce travail, consacré aux poteries, les rares spécimens d'estampilles sur bronze qui suivent, qu'en les considérant comme des marques de fabriques.

Chifflet, dans son *Vesontio*, p. 153, donne la figure d'une patelle ou casserolle portant sur son manche la marque de NARCISSI. On ne sait ce qu'est devenue cette pièce, provenant de Mandeure.

Fig. a. Le Musée de Besançon possède un *vase culinaire* qui rappelle parfaitement celui de Chifflet; le trou de suspension est pareillement trilobé. Quant à l'estampille, les traces des caractères, quoique frustes, seraient suffisants pour déterminer le nom, si l'on avait la ressource de rapprochements avec des analogues moins usés par l'oxydation Le commencement du nom devrait être pris à partir du trèfle ajouré, mais en sens contraire on soupçonnerait le nom de PATERNI.

Fig. b. BANNAF — Mandeure (B). Sur une rondelle de bronze légèrement concave et percée de trois trous de fixage. Une marque semblable existe au cabinet des médailles, n° 3836. (M. Mowat,

Bulletin de la Société des antiquaires de France, t. 41, p. 131.)
Sur cette dernière, l'F final serait incertain.

Fig. c. AVIIII... — Mandeure (B). Un S (?) à la fin [AVINIVS ou AVINIS].

Verre.

Port-sur-Saône, Luxeuil, Besançon, Mandeure.

Planche XIIII.

Fig. d. G.LEVPONI. BORVONICI — Port-sur-Saône (Coll. G).
Inscription d'un faible relief, moulée sur le fond circulaire d'un vase en verre mince, blanc légèrement verdâtre.
Cette marque, d'un verrier de BORVO (Bourbonne-les-Bains), a été trouvée par M. Galaire dans les importantes fouilles d'une villa romaine de Port-sur-Saône. Elle présente d'autant plus d'intérêt qu'elle est rapprochée de la suivante, remontant évidemment à la même époque.
Voir la *Revue archéologique*, année 1880, p. 139 : *Les inscriptions antiques de Bourbonne-les-Bains*, par M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles, à Paris.

223. APPIAPINOSSI.G / GEL F.AVR. — Luxeuil (Musée de Besançon).
Fond de vase en verre mince, légèrement vert.
L'inscription est aussi d'un faible relief, mais elle est parfaitement lisible. Elle occupe entièrement deux zones circulaires concentriques, limitées chacune par des filets. A ceux-ci se rattachent de petites feuilles en forme de cœur, allongés et d'un bon style, qui remplissent la fonction de points comme dans les inscriptions lapidaires.
Bourquelot, *Soc. des antiquaires de France*, t. XXVI.

Fig, e. OBII (?) — Besançon (B), provenant du Cabinet Bruand.
Fond très mince d'un petit vase de verre blanc.
La lettre B est seule bien distincte; de chaque côté, quelques traces très légères, indices d'autres caractères.

224. *Médaillon en verre* — Mandeure (B).
Ce fragment ne paraît être autre chose qu'une estampille de fabricant sur un vase de verre vert-bleuâtre. Il représente une *Tête de face radiée et chargée de nattes*. La figure est jeune et souriante. Cette pièce peut être rapprochée de celle trouvée à *Autun* et égarée depuis, mais dont M. de Fontenay père a donné une reproduction dans les *Mém. de la Société Eduenne*, année 1844, p. 132. Au bas de ce médaillon on lisait : LAMBANVS. F.

Un fragment analogue a été trouvé également à *Autun* (Coll. Bulliot). « Il représente une *Tête de Jupiter* du plus beau travail; malheureusement la partie inférieure a été brisée et le nom du verrier a disparu. » (H. de Fontenay, n° 601, p. 424.)

Graffiti

Port-sur-Saône (Collection de M. Galaire).

Planche XV (F à M).

Ces graffiti, tracés grossièrement à la pointe, sur des fragments d'amphores ou de grands vases non vernissés, n'appartiennent pas à la classe des marques de fabrique. Après les avoir recueillis dans la recherche des estampilles de la région, nous les donnons néanmoins comme un accessoire offrant quelque intérêt. Ce sont évidemment des indications de capacité ou de nature du contenu, et quelquefois les noms des possesseurs des vases.

(*Grandeur réelle*, $\frac{1}{1}$, *demi-grandeur* $\frac{1}{2}$).

Planche XV (227 à 234).

Les graffiti suivants se trouvent sur des petits vases à couverte rouge, à l'exception du n° 233 dont il a été parlé au n° 185.

230. Luxeuil (docteur Paris).

234. Saint-Sulpice (Haute-Saône). Musée de la Société d'agriculture de Vesoul.

Les autres n^{os} sont conservés au Musée de Besançon.

Sceau romain en bronze.

Draguages du Doubs (*Besançon*).

Planche XV (235).

$\frac{\text{IISIDERI}}{\text{ORQET·A}}$ ou $\frac{\text{IISIDERI}}{\text{OR(OL)ET·A}}$ — Le Musée de Lyon possède plusieurs pièces analogues pouvant toutes donner sur l'argile une estampille fort nette en creux. Mais il est plutôt à croire que, soit en les chauffant fortement, soit en les garnissant de cou-

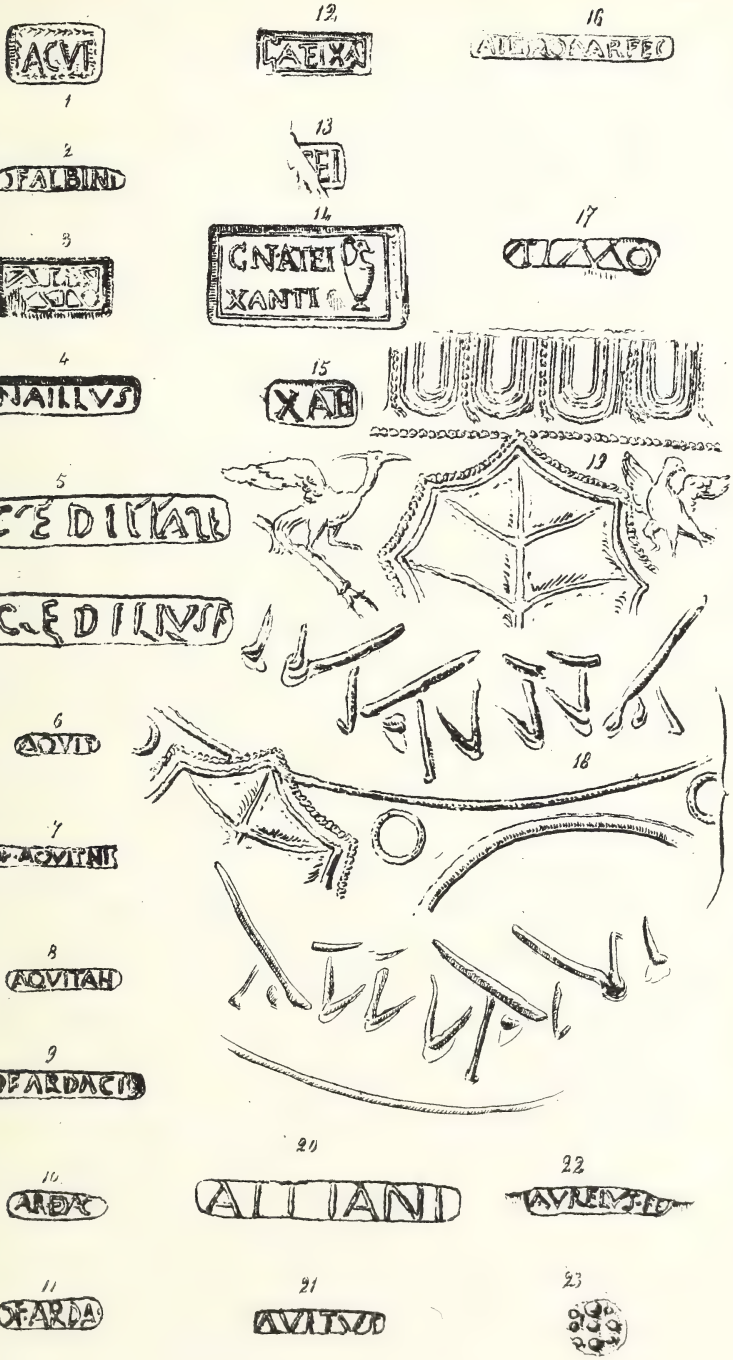
1
ACVI
2
OFALBINI
3
4
ANAILLVS
5
ACEDILIAN
ACEDILIVS
6
AQVIT
7
OF·AQVITNI
8
AQVITAN
9
OFARDACTI
10
ARDAC
11
OFARDA
12
LABIXA
13
14
GNAIEI
XANTI
15
XAB
16
17
18
19
20
ALLIANI
21
AVITSO
22
AVRELVS·FE
23

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

24
BASSI
34
OFCAILVI
47
CIBI SFL
25
OFRAIII
35
OFCAIIVI
46
COTAL
26
OFBASSICO
36
FCAIVII
45
COMITIANSFC
27
BASSF
40
37
CAL
28
OFBILLIC
38
FCAL
39
GONGI·M
29
BORILL OFFIC
41
CIVSFEC
51
OSIR
30
BORILLIOF
42
CINIVMI
52
31
BVIRV
43
TVSMVSF
53
CRESTIO
32
BRITANN
48
OFCOELI
54
44
COBNERTVSF
55
45
55
DIOM
47
56
DORES

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

57
ELIOM

66
GENIALISF

L

58
EMCIO

67
CERMN

77
LASTVCAF

68
CERMA

89
OFIIRRM

LAXTVCISF

F

78

64
FEIO

FVXLAGILE

61
OFI·FIRM

62
FON

63
FON

64
FHER

69
IAVVARIVS

G

70
IANVARIOF

J

74
IVNIVSA

65

71
IVCV·NDI

72
OFIVCVID

78
IM TID

76
IM

73
OFIVCVN

CENETI

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

79 LVRICIM

80 LICINVS

81 LICINVS

82 ICINVS

83 LOGIRNI

84 LVPVS

85 LVP

M

86

87 OFF·MATER·A

88 OFF·MATERAR

89

90 MCRINI

91 AMMI

92

93

94 MAIANVS

95

96 ANDVMA

97 MARCELLIM

98 MARTINVSFE

99 MARTINVSFE

100

101 MELCOSE

102 MOM

103

104

105

106 OFMVRAII

107 OFMVRAI

108 MV

N

109 NATALIS

110 NATALIS

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

111
OF PASSIEN

112
OF PAVLI

113
OFIGPRIMI

114
OFIGPRIMI

115
OFPRIMI

116
IGPRIS

117
PRI M

118

119
ÆGINVSF

120
ÆGINVSF

121
RE

122
REGINF

123
OFRONSI

124
RVTAEN

125
RVFINVS

126
RVFINI

127
RIVA

128

129
SABINI

130
RACADII

131
HSACERE

132
SALVEN

133
SECVNDI

134
SEC NDI

135
OFSECVN

136
SECVNDI

137
SECVNDI

138
SENICA·M

139
INICI

140
SENOMA

BRITISH MUSEUM
HISTORY.

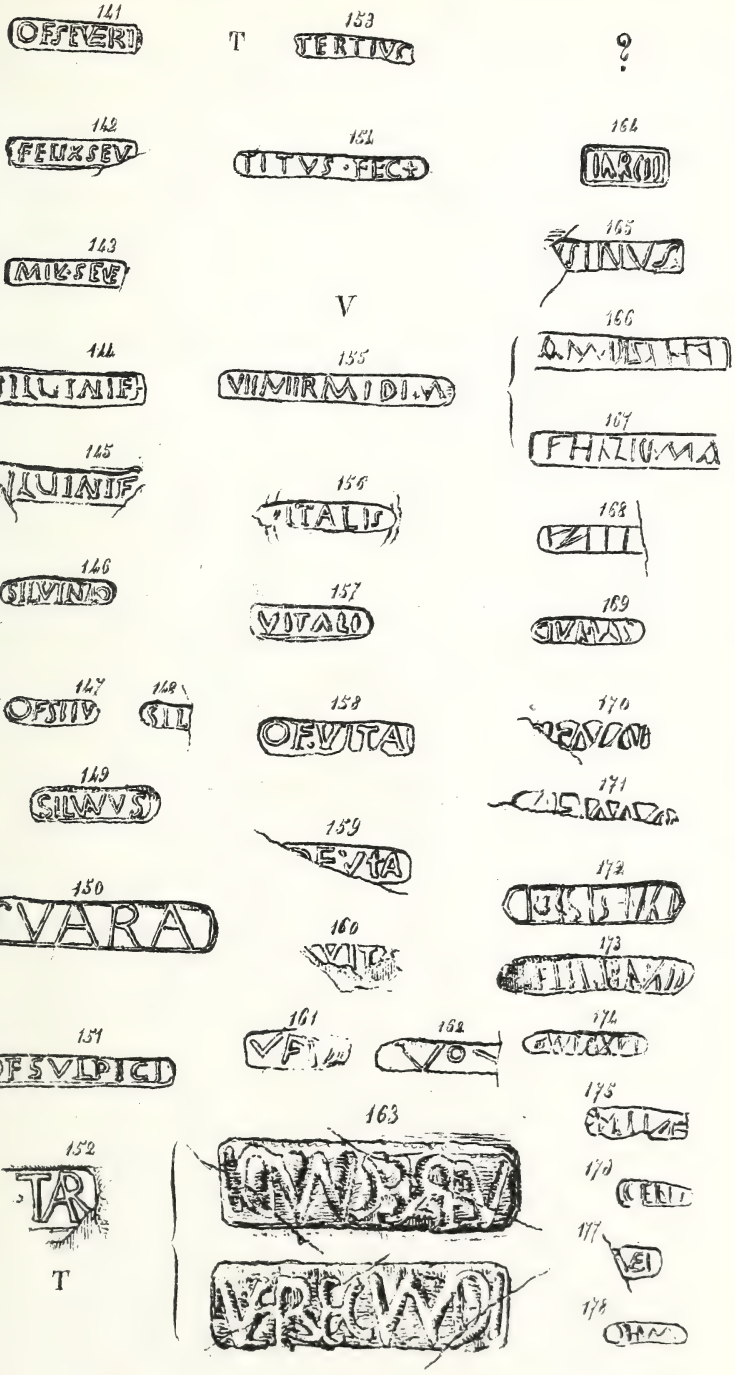
141
OFSEVERI
T
153
TERTIVS
?
142
FELIXSEV
152
TITVS·FEC+
164
143
MIXSEV
165
V
144
SILVINIF
155
VIMIRMIDIA
166
145
LVINIF
156
VITALIS
167
146
SILVINVS
157
VITALIO
168
169
147
OFSIIV
148
158
OFVITA
170
149
SILAVVS
171
159
E·VTA
150
SVARA
172
160
VIT
173
151
OFSVLPICI
161
162
174
152
TA
T
163
175
176
177
178

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

185

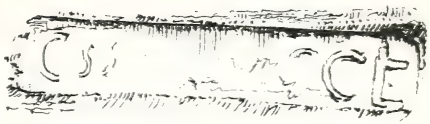

184

ESTAMP. ILLISIBLES (ANSES D'AMPHORES)

TUILES ROMAINES.

179.

180

181

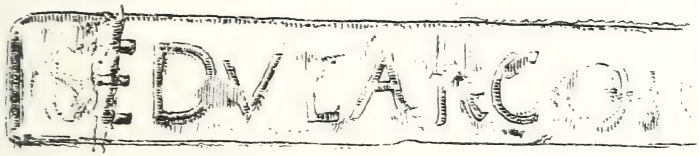

182

BRIQUE (Mandeure) 183

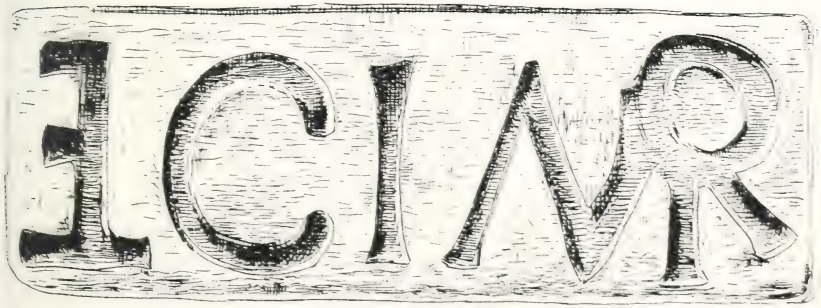

MUSÉE DE BESANÇON.

BRITISH
NATURAL HISTO

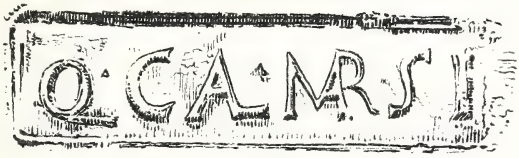

186

187

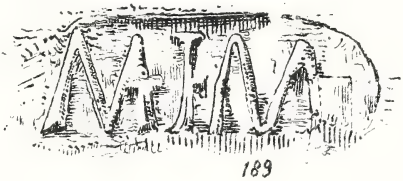

189

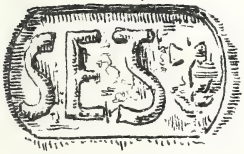

188

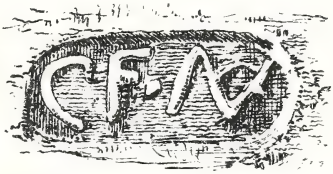

190

191

192

193

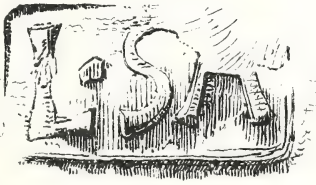

194

195

197

MUSÉE DE BESANÇON. *(AMPHORES).*

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

197

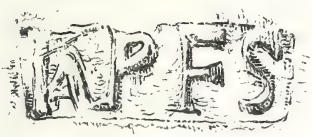

198

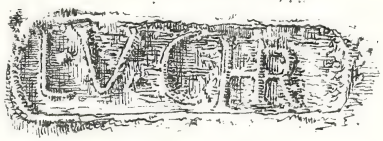

199

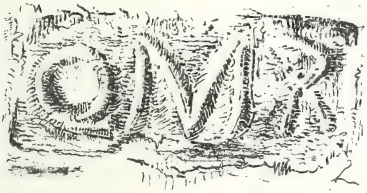

200

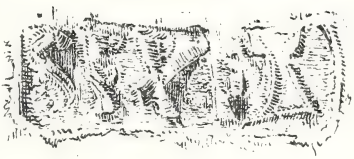

202.

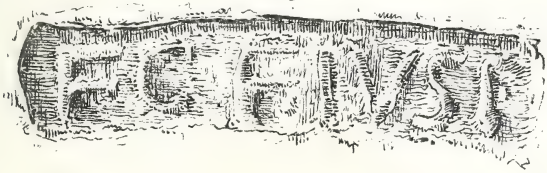

MUSÉE DE MONBÉLIARD

(AMPHORES)

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

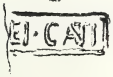

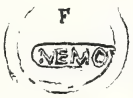

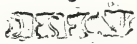

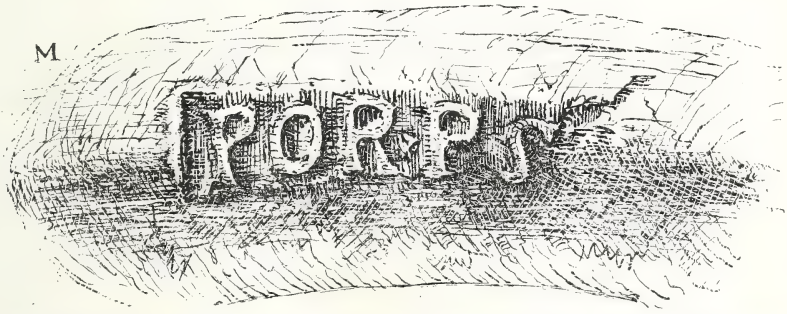

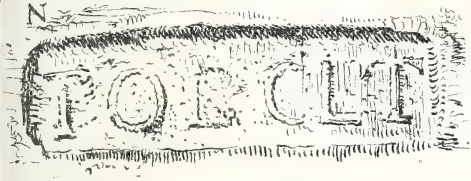

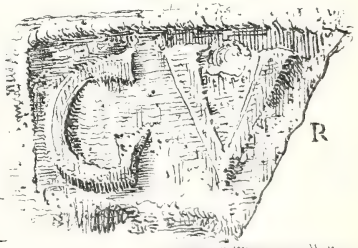

PORT-SUR-SAÔNE

(Collection de Mr Galaire)

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

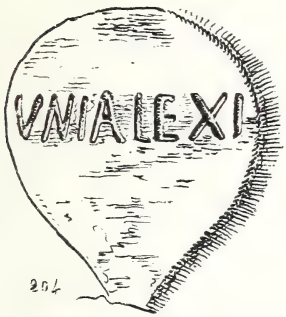

204

205

Lampes (MUSÉE DE BESANÇON.)

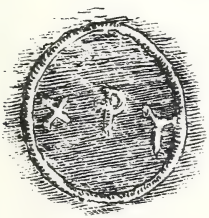

206

207

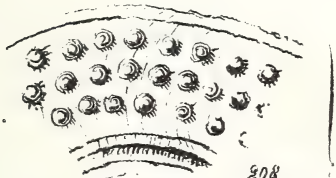

208

209

210

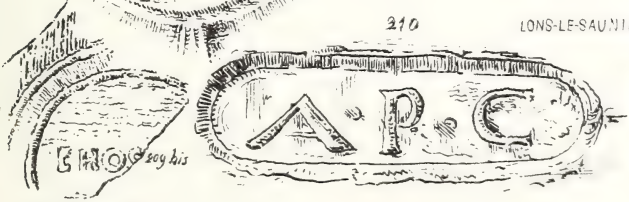

LONS-LE-SAUNIER

Lampe (Fortis) (209.)
Anse d'amphore
A P C
210.

Saint-Saulpe

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

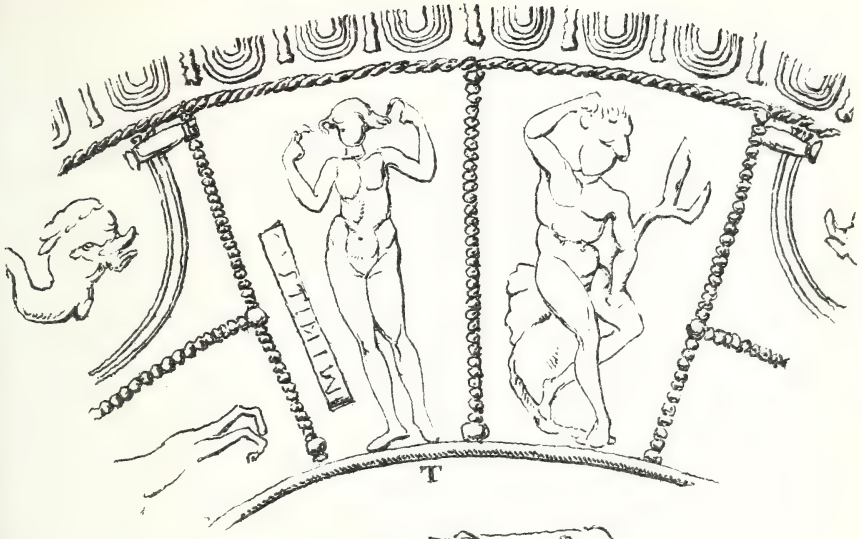

MANDEURE

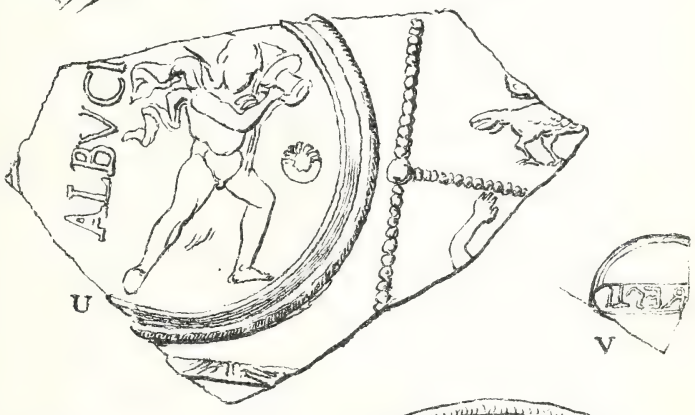

BESANÇON (Lampes)

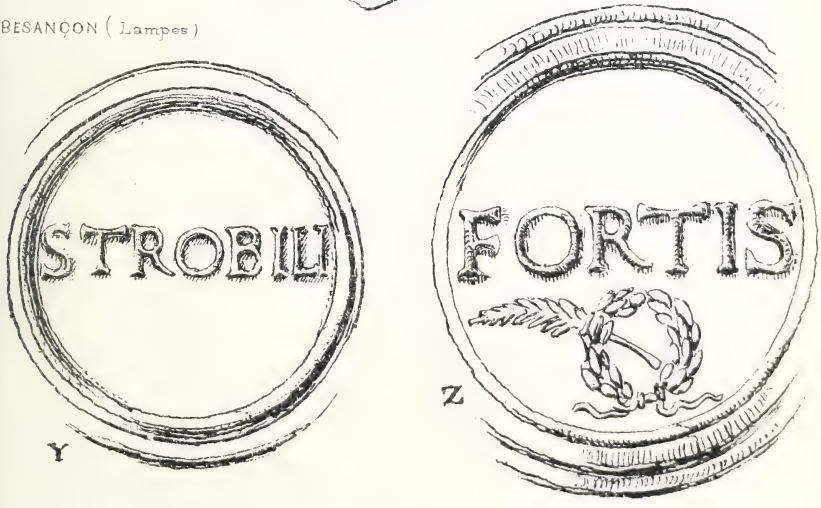

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

MUSÉE DE BESANÇON.

BRITISH MUSEUM

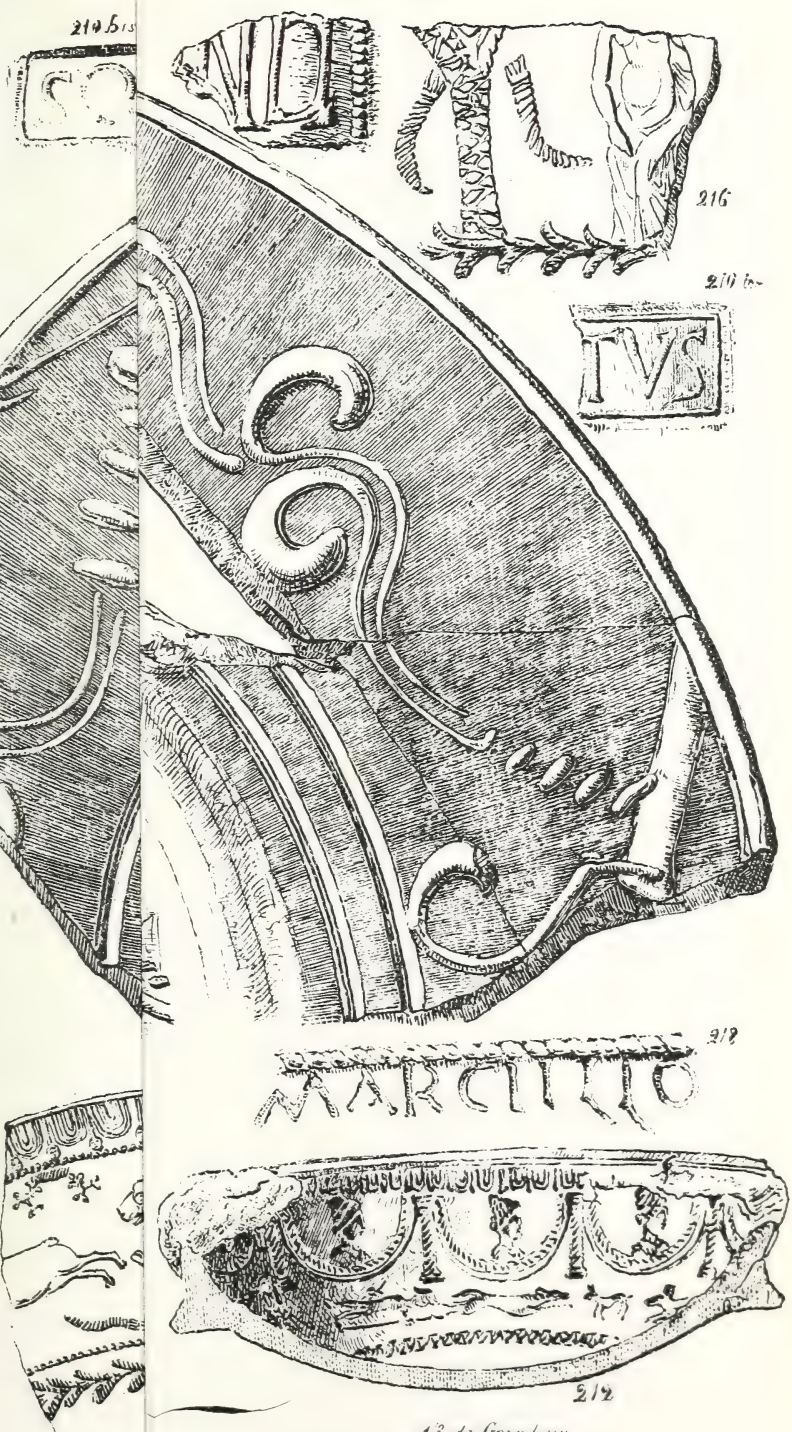

13 de Grandeur

BRITISH MUSEUM

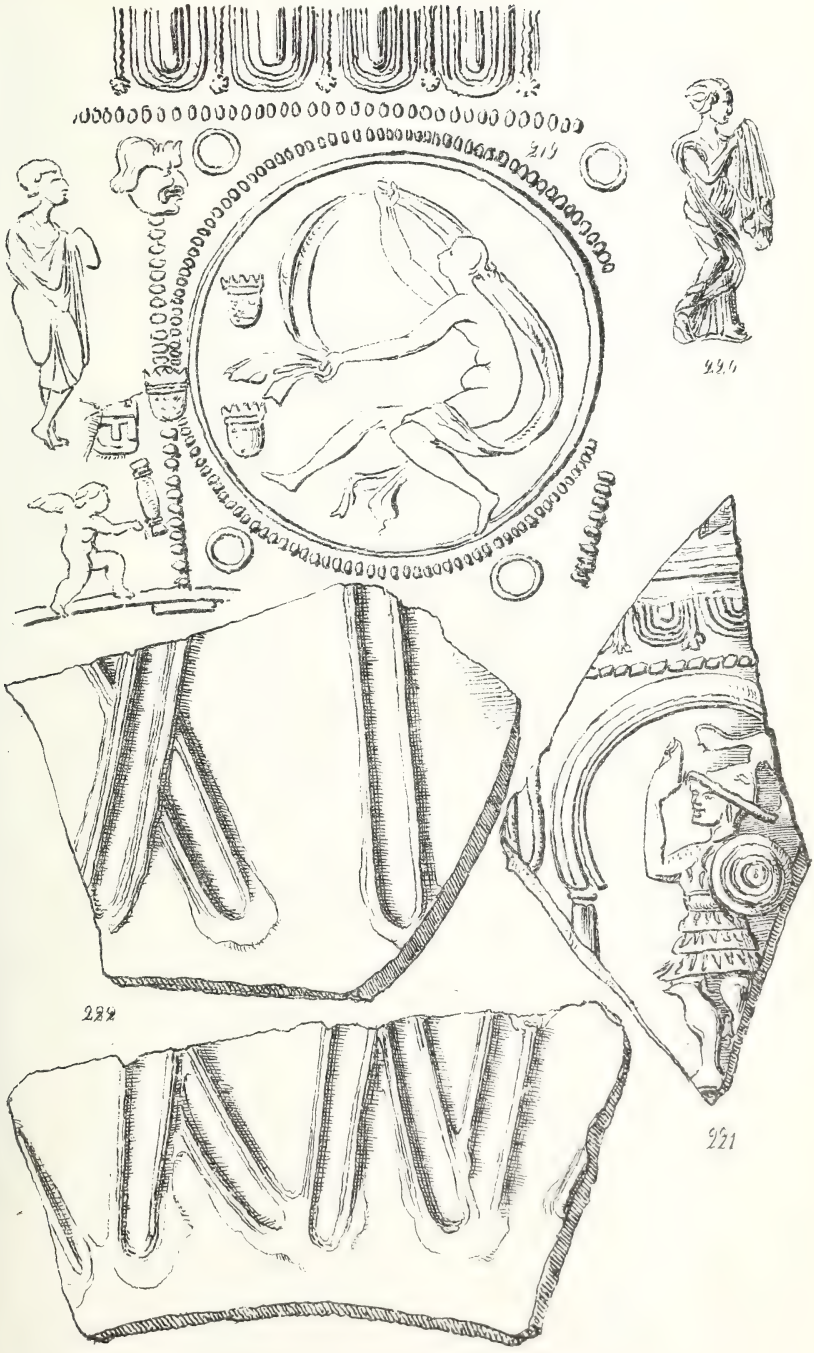

MUSEE DE BESANÇON.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

BRONZE.

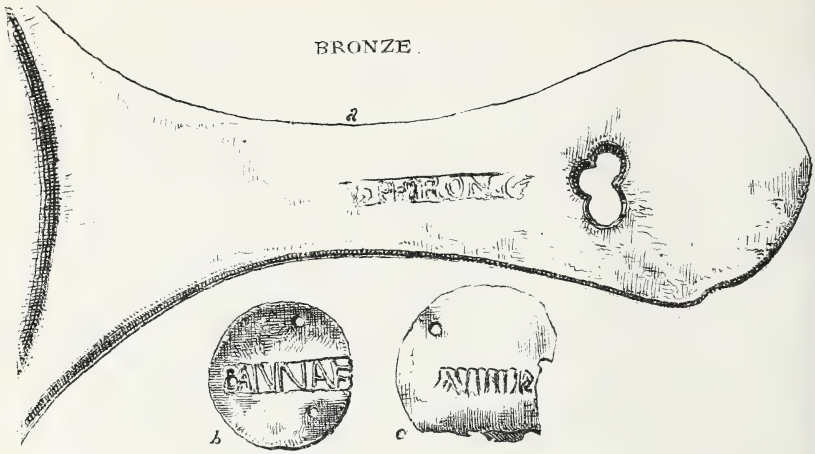

a

b

c

VERRE

PORT-SUR-SAÔNE

(Collection de M.r Galaire)

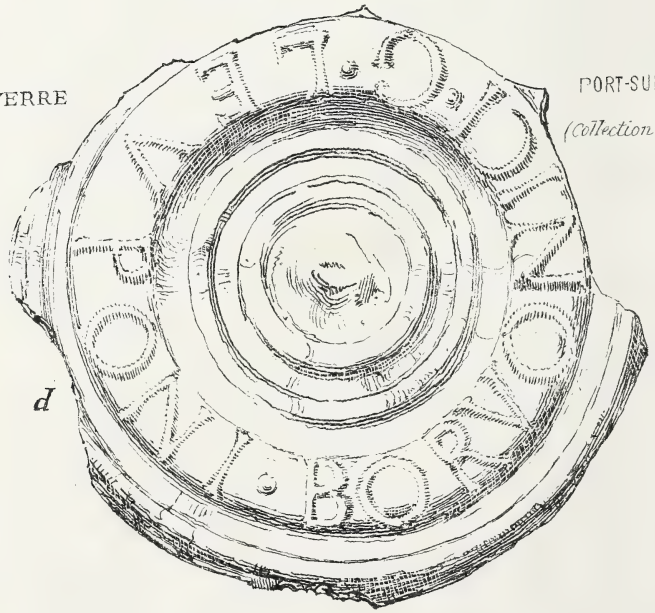

d

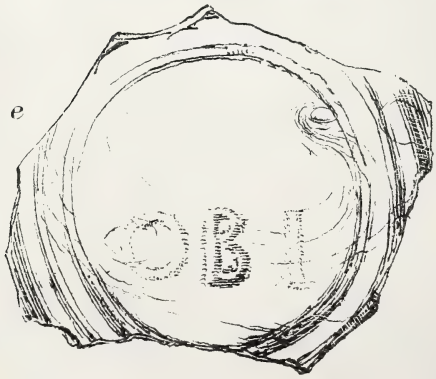

e

BESANÇON.

VERRE

223

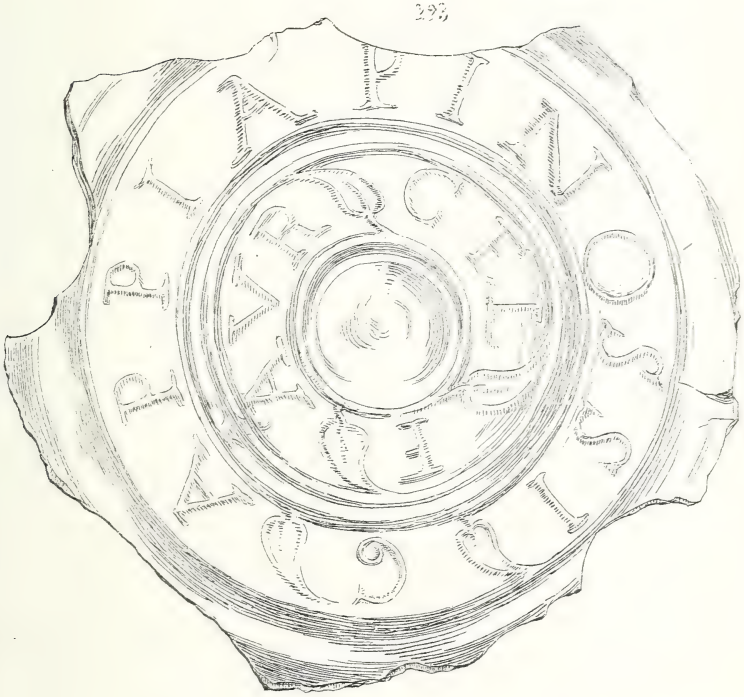

224

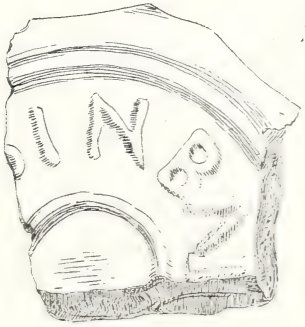

MUSÉE DE BESANÇON

BRITISH
NATURAL HISTORY

NATURAL HISTORY.

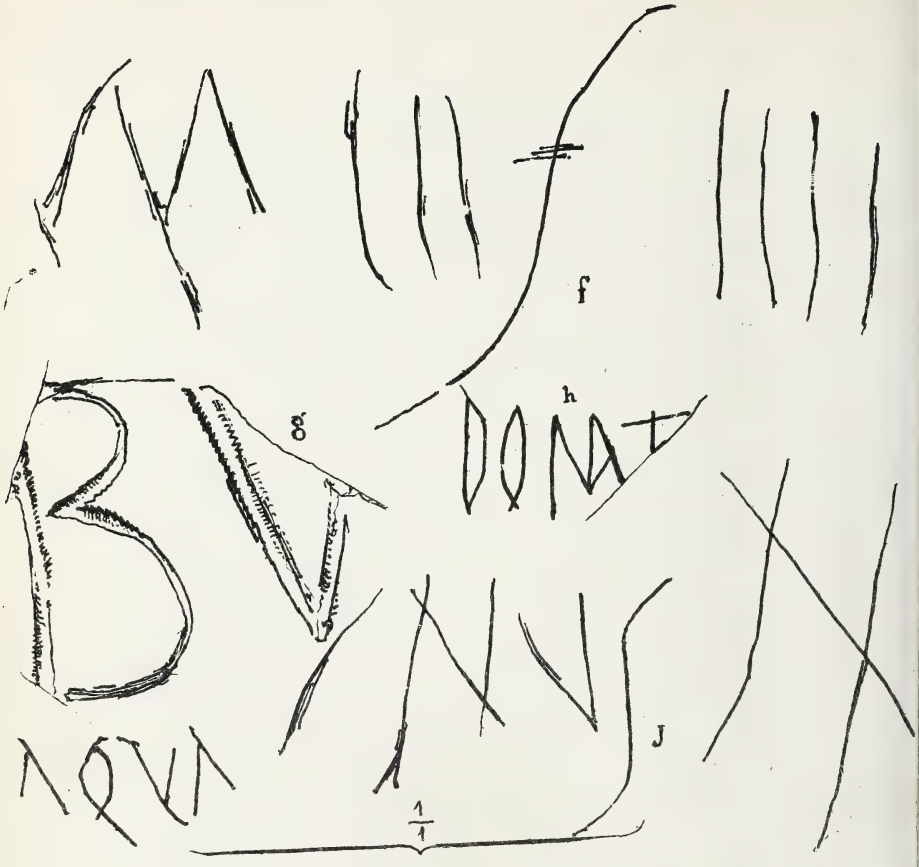

GRAFFITI

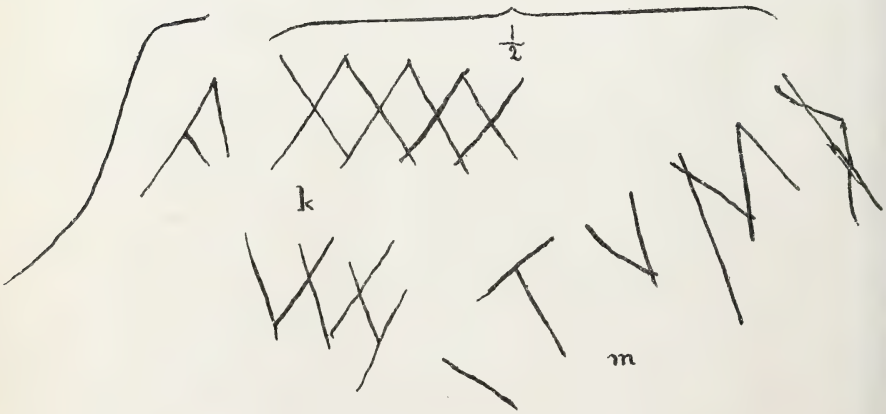

PORT-SUR-SAÔNE

(Collection de Mr Galaire).

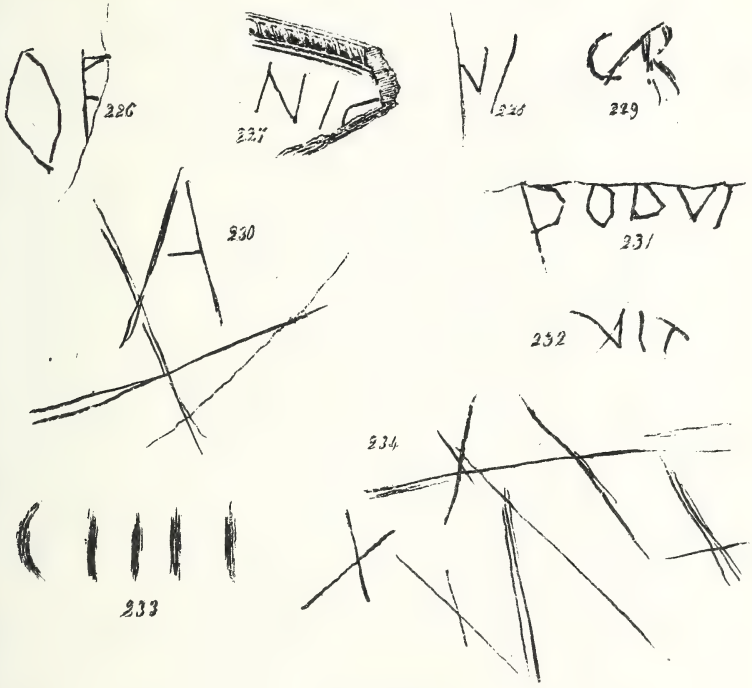

GRAFFITI.

235

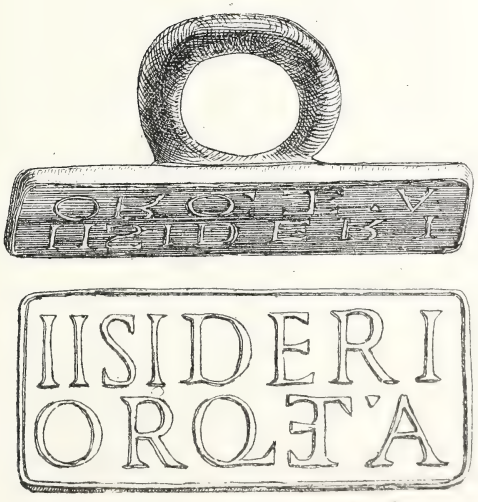

Sceau de Bronze (Dessiné du Musée).

MUSÉE DE BESANÇON.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

tenait, sur des surfaces diverses, meubles ou étoffes, des marques de fabrication ou de propriété. L'A final pourrait recevoir cette interprétation, qui nous est suggérée par M. Aug. Castan : Coffre (*Arca*) d'Esiderus Orquetus. Deux II pour E. L'appendice de l'O est cependant parfaitement horizontal.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1881 ET 1882

Par le Département du Doubs .... 500 f.
Par la Ville de Besançon..... 600

Par M. le Minitre de l'Instruction publique :

Revue des sociétés savantes des départements, section des lettres, 7e série, t. III, IV et V. — *Revue des travaux scientifiques*, t. I et II. — *Répertoire des travaux historiques*, 1 à 3 (1882); — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et d'archéologie*. — *Journal des savants*, années 1881 et 1882. — *Revue de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1882. — *Annuaire de l'association pour l'avancement des Etudes grecques en France*, année 1881. — *Journal de l'Ecole polytechnique*, du 48e au 50e cahier.

Par MM.

Vivien de Saint-Martin, membre correspondant, du 15e au 19e fascicule de son *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*.

Chantre (Ernest), son ouvrage sur le *Premier âge du fer*, un volume grand in-4, 50 planches lithographiées.

F. Moreau (père), suite de l'*Album Caranda*, nouvelle série : *Fouilles de Breny* (Aisne) en 1880, 11 pl. chrom., in-4. — *Les sépultures mérovingiennes d'Armentières*, 11 pl.

Guimet (Emile), fondateur du musée religieux et oriental appelé *Musée Guimet*, à Lyon. — *Annales du musée Guimet*, 4 vol. in-4 ; — *Revue de l'histoire des religions*, 1880 à 1882. — *Catalogue du musée Guimet*, br. in-8.

Par MM.

Le Recteur de l'Académie de Besançon, membre honoraire, le *Compte-rendu* de la réunion solennelle des Facultés de Besançon (1881).

Laurens (Paul), membre résidant, son *Compte rendu* de la Chambre de commerce de Besançon (1881 et 1882). — *Compte-rendu* des opérations de la Caisse d'épargne (exercices 1880 et 1881).

Fleury (Edouard), la quatrième partie de son ouvrage sur les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, un vol. gr. in-4, 145 fig.; Paris, 1882.

Bizos (Gaston), membre correspondant, la *Leçon d'ouverture de son cours de littérature française en 1880*, — *Conférence au Cercle artistique de Marseille* sur les *Poèmes de la mer*, par J. Autran.

Martin (Henri), membre honoraire, *Lettre à M. Alexandre Bertrand sur le congrès de Lisbonne en 1881.*

Olivier (Ernest), membre résidant, la première partie de son *Essai sur la faune de l'Allier. — Guillaume-Antoine Olivier, membre de l'Institut de France; sa vie, ses travaux, ses ouvrages,* br. in-8.

Yung (Th.), membre correspondant, le tome III[e] de son ouvrage intitulé *Bonaparte et son temps;* Paris, in-12.

Demongeot, membre résidant, ses *Rapports*, pour les années 1880 et 1881, *sur la situation de l'Instruction publique primaire communale à Besançon.*

Muston (le docteur), *Notice sur le massif jurassique du canton de Delle.*

Contejean, membre correspondant, *Géographie botanique, influence du terrain sur la végétation.*

Ordinaire de La Colonge, note sur la *Théorie géométrique du pendule de Foucault.*

Choffat (Paul), membre correspondant, la 1[re] livraison de son *Etude stratigraphique et paléontologique des terrains jurassiques dans le Portugal;* Lisbonne, 1880.

Par MM.

De Montet (Albert), son *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, 2 vol. in-8.

Guillemot (Antoine), membre correspondant à Thiers, le texte annoté de *La charte de Franchise de Vollore*.

Pasteur (Louis), membre honoraire, son *Discours de réception à l'Académie française*, prononcé le 27 avril 1882.

Perron (Eugène), membre correspondant, notice sur *les Tumulus de la vallée supérieure de la Saône*.

Paris (Gaston), le *Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres fait au nom de la Commission des antiquités de la France*, 1880.

De Saussure (Henri), membre correspondant, six volumes ou fascicules de ses œuvres : *Mélanges orthoptérologiques*, 4e et 5e fasc. in-4 ; — *Mélanges hymenoptérologiques*, 2e fasc. in-4. — *Catalogus specierum generis scholia*, 1 vol. in-8. — *Rapport de M. de Saussure, président de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève pour l'année 1881. — Rapport sur le Congrès des Américanistes tenu à Paris en 1881.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES EN 1881 ET 1882.

Association scientifique de France, nos 37 à 131 de la 2e série.
Société des Antiquaires de France, t. LX et LXI.
Nouvelle revue du droit français et étranger, années 1881 et 1882.
Congrès archéologiques de France, XLVIIe session tenue à Arras et à Tournay en 1880.
Société générale des Prisons, années 1881 et 1882.
Comptes-rendus de la Société de numismatique et d'archéologie, 3e partie du t. I de la 2e série. — Les *Annuaires de la Société*, de 1866 à 1870, 3 vol. gr. in-8, avec planches gravées.
Association française pour l'avancement des sciences, 9e session à Reims en 1880.
Société générale de secours des amis des sciences, 1881.
Bulletin de la Société géologique de France, 1880 et 1881.
Bulletin de la Société philomatique de Paris, t. IV et V, 1879 à 1881.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1880 à 1882.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1869 à 1880, 17 fasc.
Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, Bourges, 9e vol. 1881.
Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, années 1880 à 1882.
Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 6e année, 1880-81, 7e année, 1882. — *Histoire de l'abbaye de Penones*, par F. Dinago (suite et fin).
Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, 2e série, t. VI et livr. 1re et 2e du t. VIII.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 18; — *Mémoires*, 2e et 3e nos du t. III.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 1880 et 1881, t. I de la 2e série.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 13e année, 1880.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Reims, 1re livr. de la 3e année.

Mémoires de la Société Eduenne, t. IX et X.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, années 1879 et 1880.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, classe des Lettres, vol. XIX; — *Classe des Sciences*, vol. XXIV.

Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon, 1879-81.

Mémoires de l'Académie de Dijon, t. VI, 1880. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune*, 1879-1880. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, par l'abbé E. B, 1 vol. in-12. — *Un agent politique de Charles-Quint, le bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corbeiron*, par E. de Beauvois, 1 vol. in-12.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, de 1878 à 1882, 10 fasc. — *Bulletin*, 1875 à 1882, t. I et 1er fasc. du t. V.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, t. XVI.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, années 1881 et 1882.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, années 1879 et 1880.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 3e série, 2e partie du 2e vol, et 1re partie du 3e volume.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, Lons-le-Saunier, 3e série, 1er vol.

Bulletin de la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, années 1881 et 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, années 1881 et 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, Vesoul, 3e série, t. XI et XII. — *Catalogue du musée*, nos 1 et 2.

Le Sillon, revue agricole publiée par la *Société d'encouragement à l'agriculture de la Haute-Saône*, numéro programme, Vesoul, 1881.

Rapports et procès-verbaux de la Société d'agriculture du Doubs, 1881-1882.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, années 1881 et 1882.

Conférences de Picardie, 1880 et 1881.

Bulletin de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, Rouen, 1880-81.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, Angers, t. XXXVI.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, années 1880, 1881 et 1er sem. de 1882.

Bulletin de la Société philotechnique du Maine, 1er fasc. 1882.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, Chalons-sur-Marne, 1880-81.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, nos 106 à 111.

Société des sciences agricoles et horticoles du Hâvre, 19e au 25e bulletin, 1881.

Bulletin de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, 1879, 3e série, t. III.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. VI et VII, 1880 à 1882.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1880.

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1879-1880, t. IV.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, t. III.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1881.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 3e série, t. XVI, XVII et XVIII.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XX et XXI.

Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, 1880.

Bulletin archéologique de la Charente-Inférieure, 3e série, t III.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. IV et 1er fasc. du t. V.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, t. VI, 1879.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 4e série, t. IV et V, 1880 et 1881.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Béziers, 4e et 5e année, 1879 et 1880.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 3e livr. du t. XII ; — *Bulletin* de novembre 1880 à août 1881.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. LX.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, t. LX.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, années 1879-1880, 1881-1882.

Société de statistique du département de l'Isère, 3e série, t. X.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. VIII.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. II et III.

Académie des sciences et lettres de Montpellier ; — Section des Sciences, t. X, 1er fasc. 1880 ; — *Section des Lettres*, t. VII, 1er fasc. 1882.

Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse, t. IV, 2e livr.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de l'Ardèche, années 1880 et 1881.

Bulletin de la Société des lettres et arts de l'Aveyron, t. XII.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. X, 1880-81.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, années 1881 et 1882.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales, 25e vol.

Revue savoisienne, organe de la *Société florimontane d'Annecy*, années 1881 et 1882.

Revue africaine, nos 144 à 154.

Société des sciences médicales de Gannat, 35e année.

Le *Génie civil*, nos 9 et 17.

L'*Investigateur*, journal de la *Société des Etudes historiques*, Paris, t. LII.

Comptes-rendus des séances et mémoires de la Société de biologie, t. I et II de la 7e série.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 14e année, 1881.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 20e et 21e années.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, années 1881 et 1882.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire naturelle et d'archéologie de Genève, t. XX, 2e livr.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXIV.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, 2e série, nos 84, 85 et 86.

Bulletin de la Société des sciences de Neuchatel, t. XII, 2e cahier..

Musée Neuchatelois, organe de la *Société d'histoire du canton de Neuchatel*, années 1881 et 1882.

Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, réunie à Neuveville le 30 septembre 1879.

Société d'histoire de la Suisse Romande, t. XXXV et XXXVI.

Société d'histoire naturelle de Berne, année 1880 ; — *Mittheilungen*, nos 1004 à 1029 ; — *Verhandlungen*, nos 2 et 3.

Société générale d'histoire Suisse, série nouvelle ; — *Indicateur,* 1874 à 1880 ; — *Comptes-rendus* (*Verlandlungen*) Brienz, 1882 ; — *Sources (Quellen),* I, II, III, IV, 1877 à 1881 ; — *Iahrbuch,* 6 vol., de 1877 à 1881.

Mélanges de la Société des antiquaires de Zurich, t. XLV et XLVII.

Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles, 1 cahier in-4, 1881, 1re et 2e livr. du t XXVIII. — *Comptes-rendus trimestriels,* 1879-1880.

Comptes-rendus (Verhandlungen) de la Société des sciences de Bâle, 1882.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XLIII, 1re partie ; — *Bulletins,* 4 vol. 1877-1880. — *Mémoires couronnés et autres mémoires,* coll. in-8, t. XXIX et XXX. — *Mémoires des savants étrangers,* in-4, XLIIe et XLIIIe vol ; — *Autre série :* t. XXXIX, 2e partie ; — *Annuaires* de 1879 et 1880. — *Table* de 1858 à 1878.

Annales de la Société géologique de Belgique, t. V, accompagné de 4 *Cartes du bassin houillier de Liège,* t. VI (1878-79) ; t. VII (1879-1880).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Modène, t. XX.

Recueil des mémoires et des travaux publiés par la Société botanique du Grand-Duché de Luxembourg, 1877-1878.

Publications de l'Institut royal, Grand-Ducal de Luxembourg, t. XVIII.

Société des sciences naturelles de Brême, 1881 et 1882.

Annales de la Société impériale et royale de géologie de Vienne, 1880 et 1882. — *Jahrbuch et Verhandlungen.*

Rapports mensuels de l'Académie des sciences de Berlin, 1880, 1881 et 1882.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et de thérapeutique de la Haute-Hesse, nos 1 à 17 (1882).

Publications (Schriften) de la Société royale physique et économique de Kœnigsberg, années 1879 à 1881.

Mémoires de la Société littéraire et philosophique de Manchester, 6 vol. de la 3e série. — *Procès verbaux* de 1876 à 1880.

Institut Smithsonien, années 1879 et 1880.

Société d'histoire naturelle de Boston, procès-verbaux, t. XX. — *Publication :* t. III, *Géologie du Massachussett.*

Société d'histoire naturelle de Visconsin (1880-81-82).

Mémoires de l'Académie royale suédoise des sciences (Kongliga swenska Vetenskaps-Akademiens Handlingar 1876-77-78-79, 4 vol. in-4 ; — *Florideerns morphologi*, par J.-G. Agarth, 33 pl. lith., Stockolm, 1879. — *Bihang* (Supplément aux Mémoires) ; — *Ofversight (Bulletin)*, 4 vol., 34, 35, 36 et 37 (1877 à 1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er décembre 1882.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1882.

Président	MM.	Girardot (Albert) ;
Premier Vice-Président		Laurens (Paul) ;
Deuxième Vice-Président		Pingaud (Léonce) ;
Secrétaire décennal		Besson (Edouard) ;
Vice-Secrétaire et contrôleur des dépenses		Faivre (Adolphe) ;
Trésorier		Durupt ;
Archiviste		Vaissier (Alfred).

Secrétaires honoraires : MM. Bavoux (Vital) et Castan (Aug.) ;
Trésorier honoraire ... Klein (Auguste).

Membres honoraires (22).

MM.

Le Général commandant le 7e corps d'armée et la 7e division militaire (M. le général Wolff).

Le Premier Président de la Cour d'appel de Besançon (M. Chauffour).

MM.

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Foulon).

Le Préfet du département du Doubs (M. Galtier).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Jeanmaire).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Mazeaud).

Le Maire de la ville de Besançon (M. Delavelle).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Benoist).

Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Acad. des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Delisle, Léopold, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, quai d'Orléans, 28. — 1842.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académies des inscriptions et des sciences morales); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

Grenier, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, boulevard Saint-Germain, 174, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

de Lesseps (le comte Ferdinand), membre de l'Institut (Académie des sciences); Paris, rue Saint-Florentin, 7. — 1882.

Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura). — 1845.

Martin, Henri, sénateur, membre de l'Institut (Académies française et des sciences morales); Paris-Passy, rue du Ranelagh, 74. — 1865.

Pasteur, Louis, membre de l'Institut (Académie française et Académie des sciences). — 1882.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

de Ronchaud, Louis, directeur général des musées; Paris, Palais du Louvre. — 1882.

MM.

Servaux, sous-directeur honoraire des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; Paris, boulevard Courcelles, 1. — 1873.

Le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée. — 1882.

. . . . . .

. . . . . .

Membres résidants (251) (1).

MM.

Albert, Alexandre, avocat, Grande-Rue — 1880.

Alexandre, Charles, secrétaire du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 31. — 1866.

Alviset, Charles, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 1. — 1874.

Amberger, Lucien, pharmacien, rue Morand, 7. — 1874.

Androt (Girolet, Louis, dit), peintre-décorateur; à la Croix-d'Arènes. — 1866.

Arnal, Alexis, ancien économe du Lycée, rue du Lycée, 15. — 1858.

Arnal, Amédée, sous-préfet de Lure. — 1872.

d'Arneville, Henri, chimiste; château du Châlet d'Arguel. — 1878.

Auscher, Jacques, rabbin, rue Charles Nodier, 6. — 1875.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

* Bailly (l'abbé), maître des cérémonies de la cathédrale. — 1865.

Barbaud, Auguste, ancien premier adjoint au maire, rue Saint-Vincent, 43. — 1857.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Barbier, Léon, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs), et rue Saint-Vincent, 27. — 1873.

Barbier, professeur de chimie à la Faculté des sciences, rue des Martelots, 7. — 1880.

* Bavoux, Vital, receveur principal des douanes; Pontarlier (Doubs). — 1853.

Beauquier, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

Bellair, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7. — 1865.

Belot père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1865.

Belot, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

Bérard, Edouard, architecte, attaché à la Commission des monuments historiques. — 1880.

Berthelin, Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Glères, 23. — 1881.

Bertin, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1863.

Besançon, Pierre, négociant, Grande-Rue, 72. — 1880.

Besson, Edouard, substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

Beuret, François-Xavier, voyer de la ville, rue Saint-Vincent, 13. — 1873.

Bichet, Jules, fabricant d'horlogerie, rue du Mont-Sainte-Marie, 17. — 1873.

Blanche, Charles, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 7. — 1879.

Blondon, docteur en médecine, rue des Granges, 68. — 1851.

Boisson, Joseph, pharmacien de 1re classe, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 114. — 1880.

Boname, Albert, photographe, rue Mairet, 1. — 1874.

Bonnet, Charles, pharmacien. Grande-Rue, 39. — 1882.

MM.

Bossy, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1867.

Bouchut, Pierre, directeur des écoles de l'Arsenal à Besançon, rue Neuve, 24. — 1879.

Boudot, Emile, rue Battant, 64. — 1876.

Bourcheriette dit Pourcheresse, propriétaire, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

Boutet, docteur ès sciences, secrétaire des Facultés, place Saint-Amour, 5. — 1880.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale de dessin, Grande-Rue, 86. — 1874.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce, rue Moncey. 12. — 1859.

Bouvard, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, membre du conseil municipal, rue des Granges, 62. — 1868.

Boysson d'Ecole, trésorier-payeur général en retraite, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

Bretillot, Eugène, propriét , rue des Granges, 46. — 1840.

Bretillot, Maurice, propriétaire, rue Saint-Vincent, 18. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

Brûlard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

Brunswick, Léon, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 28. — 1859.

Brusset, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

Burin du Buisson, préfet honoraire, rue Sainte-Anne, 8. — 1878.

MM.

L'abbé Burlet, curé de Saint-François-Xavier, à Besançon. — 1881.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

Calame, Georges, horticulteur; à la Mouillère. — 1880.

Canel, chef de division à la préfecture, rue Charles Nodier, 8. — 1862.

Carry, Clément, propriétaire, rue Saint-Paul, 48. — 1878.

Castan, Auguste, bibliothécaire, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et du Comité des sociétés de beaux-arts des départements, Grande-Rue, 86. — 1856.

Cavaroz, Narcisse, médecin-major de 1re classe en retraite; rue de la Lue, 6. - 1881.

Chapoy, Léon, doct. en médec., rue des Granges, 3. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Chateur, 20. — 1856.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Chambrettes, 10. — 1872.

Chevandier, Georges, propriétaire, au château du Grand-Vaire, près Besançon. — 1876.

Cheviet, François, propriétaire, rue des Granges, 19.— 1876.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* Chotard, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

Clère, négociant, Grande-Rue, 131. — 1882.

Coindre, Gaston, artiste-graveur, Grande-Rue, 12. — 1876.

Colisson, Alexandre, conseiller d'arrondissement, rue de la Préfecture, 8. — 1878.

Colsenet, Edmond, professeur suppléant de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, Grande-Rue, 122. — 1881.

Coste, Léandre, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

MM.

Coulaud, Adolphe, comptable, rue de la Lue, 6. — 1875.

Coulon, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtier, négociant, rue Battant, 18. — 1876.

Courtot, Théodule, commis-greffier de la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 40. — 1863.

Daclin (le baron), conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue de la Préfecture, 23. — 1865.

Darçot, huissier, rue Moncey, 5. — 1880.

Debauchey, ancien pharmacien; aux Chaprais. — 1871.

Delagrange, Charles, imprimeur-lithographe, rue Saint-Paul, 57. — 1872.

Delavelle, Victor-Aristide, ancien notaire, maire de Besançon, Grande-Rue, 64. — 1856.

Demongeot, inspecteur des écoles communales, rue Neuve, 24 *bis*. — 1872.

Denizot, ancien receveur de l'Asile départemental, rue des Granges, 60. — 1871.

Détrey, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

Diétrich, Bernard, négociant, membre du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 71. — 1859.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

Dornier, Alfred, négociant, place Labourey, 18. — 1880.

Dreyfus, Joseph, négociant, Grande-Rue, 70. — 1880.

Drouhard, Paul, conservateur des hypothèques, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

Droz, Edouard, professeur de rhétorique au lycée de Besançon, Square Saint-Amour, 4. — 1877.

Dubost, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

MM.

Ducat, Alfred, architecte, conservateur du musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

Dunod de Charnage, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863.

Duras, Jacques, directeur des écoles primaires protestantes, rue du Saint-Esprit. — 1880.

Duret, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

Durupt, notaire, rue des Granges, 46. — 1875.

Ethis, Edmond, propriétaire, membre du conseil municipal, Grande-Rue, 91. — 1860.

Fady, directeur d'usine, rue de Glères, 23. — — 1871.

Faivre, Adolphe, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 76. — 1862.

Faucompré, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

Febvrel, Henri, ingénieur civil à Besançon, rue Saint-Pierre, 17. — 1881.

Fernier, Gustave, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Clos, 31. — 1879.

Fitsch, Léon, entrepreneur de maçonnerie, président du conseil des prud'hommes, rue du Clos, 12. — 1865.

Flagey, Camille, ingénieur, membre du conseil général du Doubs, rue Saint-Vincent, 14. — 1877.

Foin, agent principal d'assurances, Grande-Rue, 111. — 1865.

* Gallotti, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde) et Versailles, avenue de Paris, 62. — 1866.

de Gassowski, artiste peintre, rue Charles Nodier, 36. — 1875

Gauffre, receveur principal des postes en retraite, rue Morand, 11. — 1862.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Charles Nodier, 8. — 1866.

Gigandet, propriétaire, faubourg Tarragnoz. — 1872.

MM.

Girardot, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 11. — 1876.

Girardot, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

Girardot, Georges, artiste peintre, rue Saint-Vincent, 15.— 1882.

Girod, Achille, propriétaire, Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Girod, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 66. — 1850.

de Goumois, Charles, directeur d'usine; membre du conseil municipal, à la Butte (banlieue). — 1862.

Grand, Charles, ancien directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 109. — 1852.

Gresset, Félix, général commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, rue Charles Nodier, 3. — 1866.

Grosjean, Alexandre, avocat, rue Neuve-Saint-Pierre, 9. — 1876.

Grosjean, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Gruey, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Besançon, directeur de l'Observatoire de Besançon, Grande-Rue, 39. — 1882.

Gruter, médecin-dentiste, rue Moncey, 12. — 1880.

Guenot, Auguste, ancien négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, pharmacien, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guillemin, Joseph, caissier de la maison de banque Régnier-Jacquard, rue des Granges, 21. — 1879.

Guillin, libraire, ancien membre du conseil municipal, rue Battant, 3. — 1870.

Haldy, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

MM.

Haldy, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3-5. — 1879.

Hattenberg, Victor, négociant, rue Proudhon, 6. — 1879.

Henry, Jean, docteur ès sciences, professeur de physique au Lycée, place Saint-Amour, 12. — 1857.

Henry, (le baron Edouard), littérateur, rue de la Préfecture, 29. — 1876.

Hézard, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1876.

Hommel, Julien, inspecteur de la Compagnie française d'assurances le *Phénix*. — 1879.

Ihler, Adolphe, négociant, rue Morand, 16. — 1880.

Jégo, agent des bois de la marine, à la Butte. — 1872.

de Jouffroy (le comte Joseph), membre du conseil général; au château d'Abbans-Dessous, et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

* Koller, conseiller municipal, aux Chaprais. — 1856.

Lacoste, arbitre de commerce, rue Saint-Pierre, 9. — 1879.

Lambert, Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Moncey, 12. — 1852.

Lambert, avocat, ancien magistrat, Grande-Rue, 113. — 1879.

* de Laubespin (le comte Léonel Mouchet de Battefort); Paris, rue de l'Université, 78. — 1878.

Laurens, Paul, président honoraire de la Société d'agriculture du Doubs, membre du conseil municipal de Besançon, rue de la Préfecture, 15. — 1854.

* Lebeau, négociant, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

Lebreton, directeur de l'usine à gaz, ancien président du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 97. — 1866.

Ledoux, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lehrs, Jacob, propriétaire, à la Grette (banlieue de Besançon). — 1875.

MM.

Lépagnole, médecin, à Saint-Ferjeux (banlieue). — 1873.

Lerch, Théophile, avocat à la cour d'appel, place Saint-Pierre, 17. — 1882.

Lesbros, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1876.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

de Longeville (le comte), propriétaire, rue Charles Nodier, 7. — 1855.

Louvot (l'abbé Fernand), professeur d'histoire au collège Saint-François-Xavier. — 1876.

Maire, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service du canal), rue Charles Nodier, 15. — 1851.

Maire, Alfred, substitut du procureur général, rue du Chateur, 12. — 1878.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Mairot, Félix, banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Mairot, Henri, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 — 1881.

Mairot, Gustave, banquier, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maisonnet, Auguste, négociant, rue Saint-Pierre, 13. — 1869.

Marion, Charles, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1868.

Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat; à Apremont (Haute-Saône) et à Paris. — 1874.

Martin, Jules, manufacturier, rue Saint-Vincent, 7. — 1870.

Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 13. — 1874.

Martin, Abel, lieutenant au 60e régiment d'infanterie. — 1881.

Masson, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

Mazoyhié, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

MM.

Mercier, docteur en médecine, aux Chaprais (banlieue). — 1881.

Métin, Georges, agent voyer d'arrondissement, à Canot (maison Jobard). — 1868.

Micaud, Jules, directeur en retraite de la succursale de la Banque, ancien juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 143. — 1855.

Michel, Brice, architecte paysagiste, à Fontaine-Ecu (banlieue). — 1865.

Minary, Emmanuel, ingénieur, rue Battant, 37. — 1879.

Miot, Camille, négociant, Grande-Rue, 62. — 1872.

Monnier, Louis, pharmacien, rue Ronchaux, 23. — 1876.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, rue de Glères, 8. — 1860.

Monnot, Laurent, propriétaire, Grande-Rue, 100. — 1875.

Moquin-Tandon, Gaston, professeur à la Faculté des sciences, rue Proudhon, 8. — 1875.

Morel, Ernest, docteur en médecine, rue Moncey, 12. — 1863.

Morel, Paul, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1880.

Moutrille, Alfred, banquier, rue de la Préfecture, 31. — 1856.

Musselin, comptable, rue Proudhon, 18. — 1872.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 2. — 1875.

Olivier, Ernest, naturaliste, rue du Perron, 14. — 1878.

Ordinaire, Olivier, consul de France à Callao (Pérou). — 1876.

d'Orival, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

d'Orival, Paul, président honoraire à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

Outhenin-Chalandre, Joseph, ancien juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 73. — 1858.

Paillot, Justin, pharmacien; aux Chaprais. — 1857.

MM.

Parguez (le baron), docteur en médecine, adjoint au maire, Grande-Rue, 106, — 1857.

Perruche de Velna, conseiller à la Cour d'appel, rue du Clos, 8. — 1870.

Pescheloche, Achille, négociant en bijouterie et horlogerie, rue Morand, 2. — 1881.

Pétey, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

Petitcuenot, Paul, avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

Petit, Hugues, chef de section du chemin de fer Paris-Lyon-Méditer., maison Pateux, avenue du Pont de fer. — 1881.

Picard, Arthur, chef de bataillon de l'armée territoriale, Grande-Rue, 48. — 1867.

Pierre, Albert, professeur agrégé au Lycée de Besançon, Grande-Rue, 57. — 1876.

Piguet, Emmanuel, fabricant d'horlog., place Saint-Pierre, 9. — 1856.

* Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1874.

Potier, Joseph, entrep. de plâtrerie, à la Mouillère. — 1870.

Poulet, Emile, négociant, juge au tribunal de commerce, rue de la Lue, 6. — 1877.

Pourét, Philippe, conseiller municipal, rue Charles Nodier, 19. — 1881.

Prétet, Joseph, administrateur du journal la *Démocratie franc-comtoise*, Grande-Rue, 21. — 1881.

Prieur, Félix, bibliothécaire des Facultés, rue Morand, 6.— 1881.

Proudhon, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

Rémond, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* Renaud, Alphonse, docteur en droit, rédacteur à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 10. — 1869.

MM.

Renaud, François, négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

Renaud, Victor, agent comptable de la caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1865.

Rétif, directeur de l'enregistrement et des domaines, rue Charles Nodier, 11. — 1880.

Retrouvey, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

Richard, Auguste, pharmacien, rue du Chateur, 16. — 1876.

Richard, Louis, médecin aide major de 1re classe ; Besançon. — 1878.

Ricklin, notaire, Grande-Rue, 99. — 1879.

Ripps, Paul, architecte, rue Charles Nodier, 18. — 1873.

L'abbé Ripps, Joseph, curé de Morre. — 1882.

Robardet, commissaire-priseur, membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

Robinet, Edouard, négociant, juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 130. — 1881.

Rondot, Alcide, notaire, Grande-Rue, 113. — 1874.

Rouzet, Louis, ingénieur voyer de la ville, Grande-Rue, 96. — 1874.

Saillard, Albin, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, Grande-Rue, 136. — 1866.

Saillard, Francis, bijoutier, rue de la Préfecture, 2. — 1874.

Saillard, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

Saillard, Eugène, directeur des postes du département du Doubs; Beauregard, banlieue de Besançon. — 1879.

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28. — 1866.

de Saint-Juan (le baron Charles), rue des Granges, 4. — 1869.

de Sainte-Agathe, Joseph, élève de l'Ecole des chartes, rue d'Anvers, 1. — 1880.

Sancey, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

MM.

* Sancey, Louis, comptable, rue du Clos-St-Paul, 4. — 1855.

Sandoz, Charles, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1880.

Sandoz, Léon, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1879.

Savourey, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or, rue des Martelots, 7. — 1874.

Sire, Georges, docteur ès sciences, essayeur de la garantie; aux Chaprais. — 1847.

de Soultrait (le comte Georges), trésorier-payeur général du Doubs, membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Charles Nodier, 12. — 1877.

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue de la Citadelle, 1. — 1873.

Travelet, Albert, ingénieur des ponts et chaussées, rue de la Préfecture, 18. — 1881.

Trésoret, Francis, représentant de commerce, rue Proudhon, 1-3. — 1879.

Tridon, Mathieu, censeur honoraire du Lycée, rue des Chambrettes, 15. — 1878.

Trouillet, Louis, capitaine du génie à la Mouillère (banlieue). — 1882.

Vaissier, Alfred, propriétaire, conservateur-adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

Valler, avocat-général, Grande-Rue, 72. — 1882.

Valluet, imprimeur, rue de Glères, 23. — 1874.

Vermot, Théodore, entrepreneur de maçonnerie, à la Mouillère (banlieue). — 1873.

de Vezet (le comte Edouard), lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

Vézian, doyen de la Faculté des sciences, rue Charles Nodier, 21. — 1860.

Viancin, Laurent, docteur en médecine, rue Morand, 10. — 1875.

MM.

Viennet, surveillant général au Lycée. — 1869.

Voirin, Jules, pharmacien, quai de Strasbourg, 1. — 1876.

Voisin, Pierre, propriétaire, à Montrapon (banlieue).— 1855.

* Vuillemot, Albert, licencié en droit, avoué, rue Saint-Vincent, 34. — 1876.

Vuillermoz, avocat, ancien magistrat, rue Morand, 9. — 1878.

Werlein, Amédée, négociant, rue des Granges, 44. — 1870.

Zorn, Auguste, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, place Saint-Amour, 7. — 1877.

Membres correspondants (223).

MM.

André, Ernest, notaire; Gray (Haute-Saône). — 1877.

Armbruster, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie; à Belfort. — 1875.

Allemand, Victor, élève de l'Ecole polytechnique, à Paris, 1882.

Baille, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

Bailly, inspecteur d'Académie en retraite, président du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Balanche, Stanislas, ingénieur chimiste; à Deville-les-Rouen (Seine-Inférieure). — 1868.

de Bancenel, chef de bataillon du génie en retraite; Liesle (Doubs). — 1851.

Bartholomot, Alfred, procureur de la République; à Annecy (Haute-Savoie). — 1879.

Bataille, Paul, ingénieur des ponts et chaussées; Autun (Saône-et-Loire). — 1870.

Benoît, Claude-Emile, géologue; à Saint-Lupicin, par Saint-Claude (Jura). — 1854.

Berdellé, ancien garde général des forêts; Rioz (Haute-Saône). — 1880.

MM.

Bergier, Henri, juge suppléant ; à Dole. — 1881.

Berquet, ingénieur des ponts et chaussées. — 1875.

* Berthaud, professeur de physique au Lycée de Mâcon (Saône et-Loire). — 1860.

* Besson, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté ; Ougney (Jura). — 1859.

Bettend, Abel, imprimeur-lithographe ; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Beuque, triangulateur au service de la topographie algérienne ; Constantine. — 1853.

Beurnier, inspecteur général des forêts ; Paris, 8, rue des Saints-Pères. — 1874.

Bey, Jules, horticulteur ; Marnay (Haute-Saône). — 1871.

Bizos, Gaston, professeur de littérature française à la Faculté d'Aix. — 1874.

Bixio, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris ; Paris, quai Voltaire, 19. — 1866.

Blanchet, Hippolyte, doct. en méd., membre du conseil général de la Haute-Saône ; Granvelle (H^te^-Saône). — 1881.

de Blondeau, Stanislas, membre du conseil général du Doubs et maire de Saint-Hippolyte. — 1871.

Bobillier, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix ; Clerval (Doubs). — 1875.

Boisselet, avocat ; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

Boisson, Emile, propriétaire ; Moncley (Doubs). — 1865.

* Bossu (l'abbé Léon) ; Vuillafans (Doubs). — 1875.

* Bouillet, Apollon ; Paris, rue des Bois, 23 (Belleville). — 1860.

Boulay (l'abbé), docteur ès sciences, professeur à l'Université catholique de Lille (Nord). — 1875.

Boullet, inspecteur honoraire d'Académie ; Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 12. — 1863.

Bouthenot-Peugeot, vice président de la Société d'Emulation de Montbéliard ; Audincourt (Doubs). — 1869.

MM.

Bravo, Thomas, littérateur à Cierps; Haute-Garonne. — 1882.

* Bredin, professeur au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

Bruand, Léon, inspecteur des forêts, attaché à l'Administration centrale; Paris, rue de Grenelle, 3. — 1881.

* Buchet, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1859.

Cardet, Ferdinand, maire de Rions (Gironde); à Bordeaux, cours Portal, 41. — 1882.

Cardot de la Burthe, bibliophile; Paris, avenue de Villiers, 92, et au Val-Saint-Eloy (Haute-Saône). — 1873.

Carlet, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées; Semur (Côte-d'Or). — 1858.

Carme, conducteur de travaux de chemin de fer; Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1856.

Carpentier, Louis, propriétaire; Baume-les-Dames (Doubs).

Carrau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, adjoint au maire de la ville, place Saint-Amour, 3. — 1871.

Castan, Francis, chef d'escadron d'artillerie, directeur adjoint de la poudrerie du Bouchet (Seine-et Oise). — 1860.

* Champin, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

Chapoy, Henri, avocat; Paris, square de Messine, 13. — 1875.

Chapuis, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

Charpy, Léon, archéologue; Saint-Amour (Jura). — 1870.

L'abbé Chatelet, aumônier de l'hospice Saint-Jacques à Besançon. — 1868.

Chatelain, Paul, pharmacien; à Belfort. — 1876.

* Choffat, Paul, professeur de géologie; Zurich (Suisse), Hottinger-Strasse, 22, et Lisbonne. — 1869.

* Cloz, Louis, peintre; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

MM.

Colard, Charles, architecte ; Lure (Haute-Saône). — 1864.

* Contejean, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne) — 1851.

Cordier, Jules-Joseph, vérificateur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 1862.

Coste, docteur en médecine et pharmacien de première classe; Salins (Jura). 1866.

* Cotteau, juge au tribunal de première instance d'Auxerre (Yonne). — 1860.

Courbet, Ernest, receveur municipal trésorier de la ville de Paris ; Paris, rue de Las-Cases, 21. — 1874.

* Coutherut, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Crébely, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

Cretin, Emile, professeur de mathématiques spéciales au Lycée Saint-Louis ; Paris. — 1876.

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes; Montpellier. — 1874.

Daubian-Delisle, Charles, commis des contributions directes ; Montpellier. — 1879.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

Demartial, Henri, avocat général; Limoges (Haute-Vienne). — 1879.

Dépierres, Auguste, avocat; Luxeuil (Haute-Saône). — 1859.

Derosne, Charles, maître de forges; Larians (Haute-Saône). — 1880.

* Dessertine, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

Detzem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Niort (Deux-Sèvres). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

MM.

Devarenne, Ulysse, capitaine de vaisseau de la marine nationale; Paris, rue de la Bienfaisance, 42. — 1867.

Devaux, ancien pharmacien, maire de la ville de Gy (Haute-Saône). — 1860.

Doinet, Félix; Paris, rue Riche, 11. — 1857.

* Dornier, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie;* Paris, rue des Feuillantines, 69. — 1866.

Ducat, Auguste, docteur en médecine, médecin du bureau de bienfaisance du 19e arrondissement de Paris. — 1873.

Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

Ethis, Léon, conservateur des forêts; Paris, rue du Bac, 40. — 1868.

* Fallot fils, architecte; Montbéliard (Doubs). — 1858.

* Favre, Alphonse, professeur à l'Académie de Genève, correspondant de l'Institut de France (Acad. des sciences); Genève. — 1862.

Feuvrier (l'abbé), curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Foltête (l'abbé), curé de Verne (Doubs). — 1858.

* de Fromentel, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. 1875.

Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; — 1868.

* Garnier, Georges, avocat; Bayeux (Calvados). — 1867.

Gascon, Edouard, agent-voyer principal; Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gassmann, Emile, rédacteur au *Moniteur universel;* rue de Rennes, 51, Paris. — 1867.

Gauthier, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

MM.

Gérard, Jules, recteur de l'Académie de Grenoble. — 1865.

Gevrey, Alfred, procureur de la République; Aurillac (Cantal). — 1860.

* Girardier, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

* Girod, Louis, architecte, membre du conseil général du Doubs; Pontarlier (Doubs). — 1851.

Girod, Paul, sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1880.

Girod, Paul, docteur en médecine et ès-sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. — 1882.

* Goguel, Charles, manufacturier; Montbéliard, bassin du canal. — 1856.

Goguel, médecin-major de 1re classe au 134e de ligne; Mâcon. — 1875.

Grandmougin, Charles, attaché au ministère de la Guerre; Paris, rue Caumartin, 48. — 1879.

Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

Griffond, Théophile, juge au tribunal de Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

Guerrin, docteur en médecine, maire de Rougemont (Doubs). — 1881.

Guillet, Eugène, ancien percepteur; à Dormans (Marne). — 1880.

Guillemin, Louis, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères; Rougemont (Doubs). — 1873.

* Guillemot, Antoine, entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Guinet, Pierre, ingénieur, directeur de la manufacture de Plombières (Vosges). — 1873.

Gutzwiller, Louis, juge de paix; Vercel (Doubs). — 1878.

Hell, Thiébaud, négociant; Willer, par Altkirch (Alsace), et à Besançon, chez M. Crolot, rue de la Préfecture. — 1872.

MM.

Henricolas, inspecteur des contributions directes; Lyon, Cours du Midi, 34. — 1878.

Hild, Antoine, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. — 1877.

Hoffmann, imprimeur; Montbéliard (Doubs). — 1873.

Hommel, Julien, inspecteur de la Compagnie française d'assurance le *Phénix;* à Paris. — 1079.

Huart, Arthur, ancien avocat général; Paris, rue de la Faisanderie, 24. — 1870.

* Jaccard, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

Janet, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1877.

Jeanneney, Victor, professeur de dessin au Lycée de Vesoul (Haute-Saône) — 1858.

Jeannin (l'abbé), curé de Déservillers (Doubs). — 1872.

Jeannolle, Charles, pharmacien à Saint-Loup (Haute-Saône). — 1876.

Jobez, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

Jobin, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

Joliet, Gaston, sous-préfet d'Autun (Saône-et-Loire). — 1877.

Julhiet, président à la Cour d'appel de Dijon. — 1877.

Jung, Théodore, colonel au 14e régiment d'artillerie; à Tarbes. — 1872.

* Jurgensen, Jules, littérateur; au Locle (Suisse). — 1872.

Kilian, Wilfried; Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82. — 1881.

Klein, Auguste, propriétaire, rue de Savoie, 5; Paris. — 1858.

* Kœchlin, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace). — 1858.

Kohler Xavier, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (Suisse). — 1864.

* Kohlmann, ancien receveur du timbre; Angers (Maine-et-Loire). — 1861.

MM.

* Lamotte, directeur de hauts-fourneaux; Ottange, par Aumetz (Lorraine). — 1859.

Lanternier; à Loulans-les-Forges (Haute-Saône). — 1855.

Laurens, Camille, ingénieur civil; Paris, rue Taitbout, 82. — 1881.

* Laurent, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

Lebault, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

Leclerc, François, archéologue et naturaliste; Seurre (Côte-d'Or). — 1866.

Le Grix, Victor, procureur général; Grenoble (Isère). — 1876.

Le Mire, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura). — 1876.

Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1875.

* Leras, inspecteur honoraire d'Académie, Auxerre (Yonne). — 1857.

Lhomme, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône). — 1875.

* Ligier, Arthur, pharmacien, membre du conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

Loye, Paul, négociant; Pontarlier (Doubs). — 1879.

Longin, Emile, avocat, ancien magistrat; à Vesoul. — 1874.

Lory, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble (Isère). — 1857.

Machard, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue Ampère, 67. 1866

Madiot, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* Maillard, docteur en médecine; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

Maire-Sebille (l'abbé), curé de Vuillecin (Doubs). — 1880.

MM.

Mairey (l'abbé), professeur au séminaire de Vesoul. — 1874.

Maisonnet (l'abbé), à Audeux (Doubs). - - 1856.

* de Mandrot, colonel fédéral; Neuchâtel (Suisse). — 1866.

Marchant, Louis, docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle; rue Berbisey, 31, Dijon (Côte-d'Or). — 1877.

Marlet, Adolphe, conseiller de préfecture; Dijon (Côte-d'Or). — 1852.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; Paris, rue de l'Université, 39. — 1867.

Marquiset, Gaston, député de la Haute-Saône; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône), et Paris, rue de Châteaubriand, 17. — 1858.

Martin, docteur en médecine; Aumessas, par Le Vigan (Gard). — 1855.

* Mathey, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

de Menthon (le comte René), botaniste; Menthon (Haute-Savoie). — 1854.

Meynier, Joseph, médecin-major de 1re classe au 109e de ligne; Chaumont (Haute-Marne). — 1876.

Michaud, Emile, docteur en médecine; l'Isle-sur-le-Doubs. — 1879.

Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite; Paris, rue de la Chaise, 24. — 1858.

Mignard, Prosper, correspondant du ministère de l'Instruction publique; Dijon (Côte-d'Or), rue Franklin, 1. — 1868.

* Monnier, Eugène, membre de la Société centrale des architectes; Paris, rue Washington, 19. — 1866.

de Montet, Albert; à Vevey (Suisse). — 1882.

Morétin, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

Mouchet, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or), membre du conseil général du Doubs. — 1879.

Mourot, instituteur en retraite à Trepot (Doubs). — 1879.

MM.

DE MOUSTIER (le marquis), membre du conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, rue de l'Université, 82. — 1874.

MUGNIER, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue de Lancry, 6 — 1868.

MUSELIER, notaire honoraire; Ornans (Doubs). — 1881.

DE NERVAUX, Edmond, directeur honoraire de l'Assistance publique; Paris. — 1856.

ORDINAIRE DE LACOLONGE, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Bordeaux (Gironde). — 1856.

* PARANDIER, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura). — 1852.

PARIS, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

PARISOT, Louis, pharmacien et maire de Belfort. — 1855.

PERRON, Charles, docteur en médecine, ancien membre du conseil municipal de Besançon; route de Baume (banlieue). — 1877.

* PERRON, Eugène, correspondant du ministère de l'Instruction publique, conservateur du musée de la ville de Gray

* PESSIÈRES, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1853.

PETIT, Jean, statuaire; Paris, rue d'Enfer, 89. — 1866.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul (Haute-Saône). — 1881.

PINAIRE, Jules, juge de paix; Clerval (Doubs). — 1868.

POLY, archéologue; Breuches (Haute-Saône). — 1869.

DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société; château de Saint-Elix, près Mirande (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, rédacteur au ministère de l'Intérieur (bureau des archives départementales); Paris. — 1857.

* QUÉLET, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

RAMBAUD, Alfred, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris. — 1881.

MM.

* Receveur, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

* Renaud, Alphonse, officier principal d'administration des hôpitaux militaires en retraite; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1855.

* Renaud, Edouard, chef de batail. d'infant.; Pau. — 1868.

Renaud (docteur); à Goux-les-Usiers. — 1854.

Renault, Ferdinand, botaniste, lieutenant au dépôt de remonte; Tarbes (Hautes-Pyrénées). — 5875.

* Revon, Pierre, banquier; Gray (Haute-Saône). — 1858.

Richard, Charles, docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

Richard, Auguste, pharmacien; rue Gioffredo, à Nice. — 1876.

Ringuelet, Eusèbe, industriel; Trécourt (Haute-Saône). — — 1873.

de Rochambeau (le marquis), président de la Société scientifique et littéraire du Vendômois; Paris, boulevard Malesherbes, 43. — 1878.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue des Saints-Pères, 12. — 1867.

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs). — 1871.

* Saillard, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

* Sentupéry, Charles, négociant; Arc-lez-Gray (Hte-Saône). — 1879.

* de Saussure, Henri, naturaliste; Genève, cité 24 (Suisse) — 1854.

Sicard, Jules, négociant; Dijon (Côte-d'Or). — 1875.

Taillard, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard; Maîche (Doubs). — 1877.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut (Académie des sciences); Talmay (Côte-d'Or). — 1875.

MM.

Thuriet, Charles, juge de paix; Baume-les-Dames (Doubs). — 1869.

Toubin, Charles, professeur au collège arabe d'Alger; à Salins. — 1856.

Tourgnol, principal du collège de Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Tournier, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Tournon, 16. — 1854.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, conseiller de préfecture; Caen (Calvados). — 1869.

Tribout, négociant; rue des Pyramides, 20, Paris. — 1880.

* Tripplin, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine à Londres (Hart street Bloomsbury, 13). — 1868.

Truchelut, président de la Chambre syndicale des photographes de Paris; impasse Dupuis, Courbevoie (Seine). — — 1854.

Tuetey, Alexandre, archiviste aux Archives nationales; rue du Marché-Levallois, 3, Paris. — 1863.

Valfrey, Jules, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue de Rivoli, 180. — 1860.

Vaillandet, médecin; Pin-l'Emagny (Haute-Saône). — 1876.

Vaissier, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

Varaigne, sous-directeur des contributions indirectes; Versailles (Seine-et-Oise). — 1856.

Vendrely, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863

Verneret, notaire; Amancey, — 1880.

Viellard, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

MM.

* DE VIGNAUD, Eugène, littérateur ; Paris, rue des Francs-Bourgeois, 34. — 1875.

VOISIN-DELACROIX, Alphonse ; Montrapon, banlieue de Besançon. — 1878.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier ; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

* WILLERME, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite. — 1869.

ZELLER, Jean, inspecteur d'Académie à Laon. — 1871.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (129).

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)*..... 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg..... 1860

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin..... 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat..... 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins..... 1860

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice..... 1867

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences arts et lettres de l'Ardèche; Privas..... 1863

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes..... 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez..... 1876

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille..... 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie; Caen..... 1857
Académie de Caen..... 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente; Angoulême..... 1877

Cher.

Société des antiquaires du Centre; Bourges..... 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.. 1856
Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; Dijon..... 1861
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon..... 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune..... 1877
Société des sciences historiques et naturelles de Semur. 1880

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon..... 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon..... 1841
Société d'Emulation de Montbéliard..... 1854
Société de médecine de Besançon..... 1861
Société de lecture de Besançon..... 1865

Association scientifique des pharmaciens de Besançon. 1875
Club Alpin français, section du Jura; Besançon..... 1879

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme)..... 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun..... 1867

Finistère.

Société académique de Brest..... 1875

Gard.

Académie de Nimes..... 1866

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse..... 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux..... 1867
Société d'archéologie de Bordeaux..... 1875
Société Linnéenne de Bordeaux..... 1878

Hérault.

Académie de Montpellier..... 1869
Société archéologique de Montpellier..... 1869
Société des sciences naturelles de Béziers..... 1878

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Rennes..... 1870

Indre-et-Loire.

Société française d'archéologie; Tours..... 1861

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble..... 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier..... 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny..... 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois..... 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne.. 1866

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans..... 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers..... 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers..... 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg..... 1854
Société académique de Cherbourg..... 1877

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons..... 1856
Société d'histoire naturelle de Reims..... 1878
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne; Reims..... 1878

Marne (Haute-),

Société archéologique de Langres..... 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)..... 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun..... 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan ; Vannes..... .. 1864

Pyrénées (Hautes).

Société des sciences, lettres et arts de Pau..... 1873

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; Perpignan..... 1856

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'Emulation..... 1872

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon..... 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.. 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon..... 1866
Musée Guimet ; Lyon..... 1880

Saône-et-Loire.

Société Eduenne ; Autun..... 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône..... 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul..... 1861

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts ; Le Mans..... 1869
Société historique et archéologique du Maine ; Le Mans..... 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy..... 1871

Seine.

Académie des sciences de l'Institut de France. 1872
Société de secours des amis des sciences; Paris..... 1863
Association scientifique de France; Paris..... 1866
Société des antiquaires de France; Paris 1867
Société française de numismatique et d'archéologie; Paris..... 1877
Association française pour l'avancement des sciences. 1879
Revue historique; rue d'Assas, 76, Paris..... 1877
Nouvelle revue historique du droit français et étranger; rue Souflot, 22, Paris..... 1878
Société générale des prisons : place du Marché-Saint-Honoré, 26..... 1879

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1878
Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure; Rouen..... 1880
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre. 1879

Somme.

Société des antiquaires de Picardie; Amiens..... 1869
Conférence littéraire et scientifique de Picardie; Amiens..... 1879

Var.

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.... 1870

Vienne (Haute-).

Société archéologique et historique du Limousin; Limoges..... 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal..... 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié..... ... 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre..... 1852

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Metz..... 1845
Société d'histoire naturelle de Colmar..... 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg..... 1880

ALGÉRIE.

Société de climatologie algérienne; Alger..... 1867
Société historique algérienne; Alger..... 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin.. 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin..... 1877
Académie royale des sciences de Bavière à Munich (Kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München), représentée par M. Scheuring, libraire à Lyon..... 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen)..... 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde); Giessen..... 1858

Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse..... 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich geologische Reichsanstalt); Vienne..... 1855

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston, représentée par MM. Gustave Bossange et Cie, libraires, quai Voltaire, 25, Paris..... 1865
Institut Smithsonien de Washington, représenté par MM. Gustave Bossange et Cie..... 1869
Société d'histoire naturelle de Wisconsin; Milwaukée. 1878

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester)... 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles..... 1868
Société géologique de Belgique; Liége..... 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène.... 1879

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg..... 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale des sciences de Stockholm, représentée par M. Otto Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*, Paris..... 1869
Université royale de Christiania..... 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle	1872
Société des sciences naturelles de Berne	1855
Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy	1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève	1863
Institut national de Genève	1866
Société vaudoise des sciences naturelles; Lausanne	1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne	1873
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel	1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel	1865
Société helvétique des sciences naturelles; Zurich	1857
Société des antiquaires de Zurich	1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne)	1880

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (20)

Ayant droit à un exemplaire des Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés et de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Archives départementales de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

Félicitations à M. Demongeot sur sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, et à MM. Paul Laurens et Ducat sur leur promotion au grade d'officier de l'Instruction publique..... p. VI

Un souvenir de Marie Stuart au musée de Naples : note de M. Castan..... pp. VI-VIII

Congrès de la Sorbonne en 1881 : communications scientifiques de M. Sire; lecture sur l'histoire et sur les beaux-arts, par M. Castan..... pp. IX, XIV, XVII, XVIII, XIX

Rapport de M. Charles Grand sur la gestion financière de l'année 1880..... pp. IX-XIII

Proposition de donner à l'une des rues de la ville le nom de *Charles Nodier*. Conférence sur cet écrivain faite par M. Edouard Besson..... pp. XIII, XIV, XVIII

Rapport de M. Georges Métin sur le cimetière gallo-romain découvert à Thoraise : don des objets de cette provenance fait au musée des antiquités de Besançon par le Conseil général du Doubs..... pp., XVI, XVII, XIX

Délégation remplie par MM. Albert Girardot et Victor Girod pour assister à la séance générale de la Société d'Emulation de Montbéliard..... p. XX

Rapport de M. Edouard Besson sur les thèses de doctorat ès-lettres soutenues en Sorbonne par M. Hild..... p. XX

Découverte au champ de tir de Pontarlier d'un *tumulus* analogue, comme contenu, à ceux du pourtour d'Alaise : don au musée des antiquités de Besançon, par M. le capitaine Paul Besson, des objets provenant de cette sépulture..... p. XXIV

Fouilles opérées par MM. Albert Girardot et Alfred Vaissier dans une des grottes du rocher de la citadelle de Besançon : raport fait à cet égard par M. Albert Girardot.. pp. XXIV et XXXI

Proposition, par M. Jean Petit, de relations à établir entre la Société d'Emulation du Doubs et l'Association d'appui moral des Franc-Comtois récemment fondée à Paris.. pp. XXIV-XXV

Dépêche ministérielle félicitant M. Castan des résultats de sa mission d'études en Italie..... p. XXVI

Notification, par M. Castan, de la mort du docteur Ferdinand Keller, fondateur de la Société des antiquaires de Zurich. p. xxvii
Description, par M. le docteur Cavaroz, de la station préhistorique de Grandchamp, près de Cernans (Jura)..... p. xxviii
Mort de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon : notice nécrologique sur ce prélat, par M. Castan. pp. xxix, xxx, xxxii, xxxiii
Budget de l'année 1882..... p. xxx
Communication de quelques articles d'un *Dictionnaire des locutions populaires*, par M. Charles Toubin..... p. xxxi
Notification, par M. Paul Laurens, de la mort de M. Léon Bretillot..... p. xxxiii
Election de M. le général Wolff comme membre honoraire à titre personnel..... p. xxxiii
Conseil d'administration de la Société pour 1882..... p. xxxiv
Séance publique du 13 décembre 1881 ..... pp. xxxvi-xxxviii
Banquet de 1881 : toasts portés à cette fête par M. Paul Laurens, président annuel ; M. le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée ; M. Galtier, préfet du Doubs ; M. Charles Grandmougin ; M. Edouard Besson, secrétaire décennal ; M. Jules Jurgensen, délégué de Neuchâtel ; M. Bessire, de Porrentruy ; M. l'Epée, de Montbéliard ; M. Emile Longin, de Vesoul ; M, Auguste Castan, secrétaire honoraire ; M. Albert Girardot, président élu pour 1882..... pp. xxxix-xlv

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1881, par M. Paul Laurens, président annuel.. ..... p. 3

Nécrologie : J.-J. Dietrich, H. Sainte-Claire-Deville, Ph. Perraud, Godron, A. Delesse et H. Coquand. p. 13

Coup-d'œil sur la fabrique d'horlogerie de Besançon, par M. Paul Laurens..... p. 18

Le missel du cardinal de Tournai à la Bibliothèque de Sienne, décrit et étudié par M. Auguste Castan.. p. 24

Station météorologique portative, par M. Georges Sire ..... p. 35

Le Bronzino du Musée de Besançon, par M. Auguste Castan (1 planche)..... p. 39

Pièces de vers : Dans la Lande (souvenir de la Haute-Saône) ; Dîner de banlieue (souvenir de Paris) ; Toast à la Suisse, par M. Charles Grandmougin.. p. 77

Une inscription sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie, étudiée par M. Aug. Castan. p. 82

La Grotte de Quincey (Haute-Saône), par M. Albert Travelet..... p. 93

Quatre stèles funéraires gallo-romaines de la banlieue de Besançon, par M. Auguste Castan ..... p. 97

Noce sur les bracelets en bois d'if du Musée de Besançon, par M. Albert Girardot..... p. 102

Simon Renard, ses ambassades, ses négociations, sa lutte avec le cardinal de Granvelle, par M. Tridon. p. 107

Le président Philippe, négociateur franc-comtois au XVII^e^ *siècle*, par M. Edouard Besson (1 portrait gravé)..... p. 377

Les Imochar, étude d'ethnographie algérienne, par M. le général Wolff..... ..... p. 391

Les poteries estampillées dans l'ancienne Séquanie, par M. Alfred Vaissier (15 planches)..... p. 408

Dons faits à la Société en 1881 et 1882..... p. 451
Envois des sociétés correspondantes..... p. 454
Membres de la Société au 1^er^ décembre 1882..... p. 461
Sociétés correspondantes..... p. 489
Bibliothèques recevant les *Mémoires*..... p. 498

Besançon. Imprimerie Dodivers.

Extraits des statuts et du règlement de la Société d'Emulation du Doubs, fondée à Besançon le 1er juillet 1840.

Décret impérial du 22 avril 1863 : « La Société d'Emulation du Doubs, à Besançon, est reconnue comme établissement d'utilité publique..... »

Art. 1er des statuts : « Son but est de concourir activement aux progrès des sciences et des arts, et, pour en faciliter le développement, de coopérer à la formation des collections publiques et d'éditer les travaux utiles de ses membres.

» Elle encourage principalement les études relatives à la Franche-Comté. »

Art. 13 des statuts : « La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

» 1° D'une cotisation annuelle payable par chacun de ses membres résidants et par chacun de ses membres correspondants ; elle est exigible dès l'année même de leur admission.

» 2° De la somme de **deux francs** payable par les membres résidants et correspondants au moment de la remise du diplôme. ... »

Art. 17 du règlement : « La cotisation annuelle est fixée à **dix francs** pour les membres résidants et à **six francs** pour les membres correspondants. »

Art. 23 des statuts : « Les sociétaires ont la latitude de se libérer de leur cotisation annuelle en versant un capital dans la caisse de la Société.

» La somme exigée est de **cent francs** pour les membres résidants et de **soixante francs** pour les correspondants..... »

Art. 15 des statuts : « Tout membre qui aura cessé de payer sa cotisation pendant plus d'une année, pourra être considéré comme démissionnaire par le conseil d'administration. »

Art. 6 du règlement : « Les séances ordinaires se tiennent le second samedi de chaque mois..... »

Art. 9 du règlement : « La Société publie, chaque année,..... un bulletin de ses travaux, sous le titre de *Mémoires*..... »

Art. 13 du règlement : « Le bulletin est remis gratuitement :

» ..... A chacun des membres honoraires, résidants et correspondants de la Société..... »

Adresse du Trésorier de la Société : M. le Trésorier de la Société d'Emulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.